



HAL
open science

Faire végétaliser l'espace public aux habitants : quelle participation pour quelle ville durable ?

Amélie Deschamps

► **To cite this version:**

Amélie Deschamps. Faire végétaliser l'espace public aux habitants : quelle participation pour quelle ville durable ?. Géographie. Université Jean Moulin (Lyon III), 2021. Français. NNT: . tel-03482731

HAL Id: tel-03482731

<https://hal.science/tel-03482731v1>

Submitted on 16 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2021LYSE3036

THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON
opérée au sein de
L'Université Jean Moulin Lyon 3

École Doctorale n°483
Sciences Sociales

Discipline de doctorat :
Géographie-Aménagement

Soutenue publiquement le 20/10/2021, par :
Amélie DESCHAMPS

**Faire végétaliser l'espace public aux
habitants : quelle participation pour
quelle ville durable ?**

Devant le jury composé de :

| | |
|--|---------------------|
| Mme BLANC, Nathalie , Directrice de recherche, LADYSS-CNRS, Paris | Rapporteure |
| Mme BOURDEAU-LEPAGE, Lise , Professeure des Universités, Université Jean Moulin Lyon 3 | Directrice de thèse |
| M. CLERGEAU, Philippe , Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris | Examineur |
| Mme EMELIANOFF, Cyria , Professeure des Universités, Université du Mans | Rapporteure |
| M. GOLLAIN, Vincent , Directeur du département économie, Institut Paris Région | Examineur |
| M. JOLIVEAU, Thierry , Professeur des Universités, Université Jean Monet Saint Étienne | Examineur |

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier Lise Bourdeau-Lepage d'avoir accepté d'encadrer ce travail. Ses conseils judicieux, sa connaissance fine des enjeux urbains autour de la nature et des habitants ainsi que la confiance dont elle a fait preuve à mon égard m'ont été précieux. Je la remercie tout particulièrement pour sa disponibilité permanente, à quelque moment de ce parcours que ce soit, des premiers jets du projet de thèse aux candidatures pour un poste d'ATER.

Je remercie les membres du jury, Nathalie Blanc, Philippe Clergeau, Çyria Emelianoff, Vincent Gollain et Thierry Joliveau, d'avoir accepté de siéger dans mon jury et de me faire l'honneur de lire ma thèse et de la discuter.

J'adresse également mes remerciements les plus sincères aux enseignants-chercheurs du département de géographie et aménagement de l'Université Jean Moulin Lyon III pour leur confiance renouvelée, qui m'a permis de faire mes premiers pas comme enseignante durant ces trois dernières années. Un grand merci également à mon laboratoire de rattachement, l'UMR 5600 Environnement, Ville, Société, de m'avoir fourni des conditions idéales pour la réalisation de cette thèse et dont j'ai eu le plaisir de découvrir le fonctionnement au sein de l'équipe des représentants des doctorants.

Ma gratitude va évidemment à mes nombreux interlocuteurs sur le terrain qui ont accepté de prendre du temps pour répondre à mes longues questions, qui m'ont envoyé des mails pour me tenir au courant des avancements de leurs projets au fur et à mesure des mois et qui ont nourri plus que personne cette thèse.

Une thèse, ce n'est pas seulement un environnement professionnel : la mienne doit beaucoup à mes proches, toujours présents au cours des années. Merci aux amies et amis de longue (parfois très longue) date, qui de Sandillon à Saint-Denis-en-Val, à Orléans puis Paris et Lyon m'ont suivi et soutenu tout au long de ces péripéties, géographiques à plus d'un titre. Merci à Charlène qui malgré la distance est restée ma confidente, nos appels téléphoniques ne sont pas près de se raccourcir. Merci à Alexia, Lorette, Justine et Chancia avec qui j'ai partagé mes vacances d'été ces dernières années. Ces retrouvailles ont chaque année été le rituel qui me permettait d'oublier (un peu) la thèse. Merci à Laura, Meriç et Suzie pour leur amitié et leur présence malgré nos emplois du temps tous bien chargés. Merci aux amies et amis de l'École

Normale Supérieure de Lyon avec qui j'ai découvert la géographie, vécu de folles aventures dont la préparation de l'agrégation, les mutations de l'Éducation nationale et enfin la thèse. Merci aux doctorantes et doctorants de la rue Chevreul, Anne, Arnaud, Damien, Hélène, Jessica, Marine, Pauline C., Pauline I., qui ont accompagné au quotidien le travail dont ce manuscrit est l'aboutissement. Le « vous comptez partir quand ? » du service de sécurité restera un souvenir à la hauteur du temps passé dans notre chère 505.

Un remerciement tout spécial à celles et ceux qui ont relu en avant-première des morceaux de cette thèse, Natacha, Clément, Marguerite, Coline et Simon. Merci d'avoir été des chasseurs de coquilles d'une efficacité redoutable tout en étant les correcteurs les plus bienveillants qui soient. Votre aide a été bien au-delà de la dernière ligne droite, merci pour votre amitié toujours présente ces dernières années, à Lyon, Paris et même Athènes ! Merci à Ninon pour avoir été, en plus d'une relectrice hors-pair, d'une collègue d'IMUalpha et mon binôme sportif, mon acolyte de thèse pendant les montagnes russes de cette aventure. Je suis contente qu'on finisse ensemble !

Ce travail a grandement bénéficié du soutien de ma famille, celui de mes parents et mon frère. Merci pour votre confiance et votre soutien infaillible pendant ces (très) longues années d'étude !

Et pour finir, celui qui a le plus vécu cette thèse (en plus de la sienne) avec moi, Brian, merci de t'être intéressé à mes « trous dans les trottoirs » bien loin de tes « cailloux » et d'avoir été mon soutien indéfectible ces dernières années. J'ai hâte de vivre l'après-thèse(s) avec toi !

Sommaire

| | |
|---|------------|
| Liste des abréviations..... | 7 |
| Introduction générale | 9 |
| PREMIÈRE PARTIE : LA CONSTRUCTION D'UNE MÉTHODE ORIGINALE POUR ANALYSER DES DISPOSITIFS DE VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE 17 | |
| Chapitre 1 : Croiser végétalisation urbaine et participation habitante pour étudier les inégalités intra-urbaines..... | 21 |
| Chapitre 2 : Mobiliser différents outils pour enquêter dans trois villes françaises | 79 |
| DEUXIÈME PARTIE : LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE DISPOSITIFS PARTICIPATIFS DE VÉGÉTALISATION PAR LES VILLES | |
| 137 | |
| Chapitre 3 : L'élaboration de politiques municipales de végétalisation participative en ville | 141 |
| Chapitre 4 : Vers une nouvelle gouvernance pour l'aménagement urbain : des jeux d'acteurs en construction..... | 185 |
| TROISIÈME PARTIE : LES EFFETS INÉGAUX DE LA VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE SUR L'ESPACE URBAIN..... | |
| 251 | |
| Chapitre 5 : Une géographie de la végétalisation participative à l'image de la ville fragmentée | 255 |
| Chapitre 6 : Les pratiques habitantes, vectrices d'inégalités dans la végétalisation participative | 317 |
| QUATRIÈME PARTIE : LES POTENTIELS VARIABLES DE LA VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE COMME ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENT URBAIN | |
| 355 | |
| Chapitre 7 : La proximité comme motif de la participation des habitants | 359 |
| Chapitre 8 : La participation des habitants : une incertitude sur le long terme | 393 |
| Conclusion générale..... | 439 |
| Annexes | 447 |
| Bibliographie | 466 |
| Tables | 505 |
| Table des matières..... | 513 |

Liste des abréviations

Les sigles ou abréviations sont systématiquement accompagnés de leur signification la première fois qu'ils sont utilisés dans le texte.

ACP – Analyse en Composantes Principales

ADS – Analyse des Similitudes

ADULM – Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole

AFC – Analyse Factorielle des Correspondances

AJONC – Association des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés

ANRU – Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AOT – Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public

APUR – Atelier Parisien d'URbanisme

CAH – Classification Ascendante Hiérarchique

CDH – Classification Descendante Hiérarchique

CIL – Comité d'Intérêt Local

DEVE – Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris

EEE – Espèces Exotiques Envahissantes

EPT – Établissement Public Territorial

FiLoSoFi – Fichier Localisé Social et Fiscal

GETC – Groupement Européen de Coopération Territoriale

IGN – Institut national de l'information géographique et forestière (ex-Institut Géographique Nationale)

INSEE – Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IRIS – Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

JDTSE – Jardin dans Tous ses États

MJC – Maison des Jeunes et de la Culture

MRES – Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (de Lille)

NTIC – Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OMS – Organisation Mondiale de la Santé

PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCET – Plan Climat Énergie Territorial

PLU – Plan Local d'Urbanisme

POS – Plan d'Occupation du Sol

RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données

QPV – Quartier Politique de la Ville

QVA – Quartier de Veille Active

UC – Unité de Consommation

SAFER – Société d'Aménagement Foncier et d'Équipement Régionale

ZAC – Zone d'Aménagement Concertée

ZUS – Zone Urbaine Sensible

Introduction générale

« Ce mandat sera celui de la végétalisation » annonce la maire de Paris, Anne Hidalgo, dans un message posté sur le réseau *Twitter* le 16 août 2020 à la suite de sa réélection. La même année, les élections municipales amènent Grégory Doucet à la mairie de Lyon, candidat du parti Europe Écologie les Verts. La deuxième priorité annoncée par la nouvelle équipe municipale concerne la végétalisation de Lyon. La même année à Lille, la maire réélue, Martine Aubry, s'est engagée à planter 20 000 nouveaux arbres dans la ville d'ici 2026 et à « rattrap[er] le manque d'espaces verts dans certaines rues ou quartiers en accroissant fortement la présence de la nature et du végétal¹ ».

La thématique de la végétalisation de l'espace urbain est un sujet d'intérêt majeur pour les municipalités et se traduit par une inscription dans les politiques publiques. Depuis les années 1990, les pouvoirs publics affichent leur ambition de renaturer le tissu urbain et de passer à une gestion plus écologique de leurs infrastructures vertes (Hucy, 2002 ; Clergeau, 2007 ; Blanc, 2009 ; Bourdeau-Lepage, 2013). Le développement d'une action politique autour de la végétalisation urbaine recouvre différents enjeux. Il témoigne d'une nouvelle conception de l'aménagement du territoire qui correspond à une prise en considération grandissante des thématiques environnementales (Blanc & Clergeau, 2010 ; Arrif *et al.*, 2011). Les changements globaux amènent à repenser l'aménagement des villes afin d'inscrire celles-ci dans la transition écologique et permettre à la fois de les rendre plus vivables pour les sociétés et de réduire leurs effets sur les milieux (Da Cunha, 2005). La végétalisation des espaces urbains s'est rapidement imposée comme un élément majeur du référentiel de la ville durable. Celle-ci se présente comme « une ville capable de se maintenir dans le temps long et de faire face aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et culturels du *Global Change* » (Emelianoff, 2015, p. 1038). Cependant, insérer de la végétation dans le tissu urbain a pu se révéler paradoxal (Theys & Emelianoff, 2001). D'une part la durabilité des villes appelle à accroître la place du végétal sur l'espace urbain, de l'autre pour lutter contre l'artificialisation des sols, il s'agit de promouvoir une ville dense. La création de grands parcs publics dans les métropoles déjà densément bâties est difficile. La rareté des espaces disponibles, que ce soit en raison de politiques de développement urbain ou du fait du coût du foncier, engendre un développement

¹ Citation du programme de la candidate Martine Aubry (<https://www.martineaubry2020.fr/programme-martine-aubry-municipale-lille-2020/nature/>, consulté le 22/06/21).

nouveau de multiples initiatives de végétalisation à des échelles bien différentes (Glatron & Granchamp, 2018). La végétalisation urbaine se déploie sur de nouveaux espaces et à de nouvelles échelles, favorisant une ville « biodiversitaire » (Clergeau, 2015). Cette démultiplication des espaces accueillant de la végétation en ville s'est accompagnée d'une refonte de la gouvernance de la fabrique urbaine en faisant une place à la participation des habitants. La participation se définit de manière générale comme « toute forme d'implication dans le processus de gestion d'un système donné, d'acteurs n'appartenant pas au dispositif formel en charge du pouvoir de décision sur ce système » (Fiorino, 1996 traduit dans Allain, 2001, p. 199). Un double objectif est généralement attribué à la participation, une amélioration de la qualité des décisions d'une part et de la satisfaction du public d'autre part (Joliveau, 2001). La participation habitante est enfin le plus souvent assimilée au volet social du développement durable dont elle est devenue un élément central (Joliveau, 2004 ; Barbier & Larrue, 2011). Elle s'inscrit dans le développement d'une démocratie de proximité qui doit permettre de prendre en compte les demandes des habitants (Bacqué & Sintomer, 2001 ; Bacqué *et al.*, 2005).

Plusieurs dispositifs municipaux sont nés depuis les années 1990 pour accompagner la végétalisation du domaine public des villes par les habitants. À l'aide de chartes, il s'agit pour les mairies d'organiser la participation des habitants à l'aménagement de la ville. Cet encadrement municipal s'est fait en réponse à des initiatives habitantes informelles qui se développaient sur le territoire des communes françaises mais également pour inscrire davantage les villes dans la durabilité en répondant à l'« injonction participative » (Blatrix, 2000). Au regard de la végétalisation urbaine, la participation des habitants a pris deux formes principales. En premier lieu, les jardins partagés se positionnent comme des espaces symboles du développement durable (Demailly, 2014a). Ils désignent un espace de proximité cultivé, géré par une association à des fins de loisirs, d'éducation ou encore de création de lien social. Les habitants participent alors à la culture d'une parcelle de la ville. Dans un second temps, les villes françaises ont mis en place des programmes de végétalisation visant des projets sur l'espace public de taille plus réduite, comme le fleurissement de pieds d'arbre, l'installation de bacs de culture sur les trottoirs ou la plantation de fosses dans les trottoirs. Nous regroupons ces différents projets sous l'appellation opération de rue. Ces deux programmes ont pour point commun d'amener les habitants à végétaliser directement l'espace public. Ces actions s'inscrivent dans des politiques urbaines municipales bien définies, auxquelles sont attribués par exemple des budgets. Tout cela témoigne de la mise en place d'une gouvernance inédite, où habitants et municipalités co-produisent l'espace urbain. La participation des habitants semble ici dépasser les stades de la concertation ou de l'information, toutefois le terme de participation reste flou. En effet, la participation est devenue une thématique transversale à toutes les sphères de la vie moderne (Joliveau, 2001 ; Joliveau & Amzert, 2001) et nécessite d'être détaillée. Quel rôle précis occupent les habitants ? De quelle manière s'organise l'action

des citoyens dans la végétalisation de l'espace public ? Comment se coordonnent acteurs municipaux, acteurs associatifs et habitants autour de cette tâche ?

La mise en place d'une gouvernance partagée entre habitants et municipalité autour de la végétalisation de l'espace public interroge aussi la dimension territoriale du dispositif participatif. Le recours à la participation des habitants a souvent été décrit comme un moyen de réduire les inégalités urbaines (Blatrix, 2000 ; Blondiaux & Sintomer, 2002 ; Blondiaux, 2007). Leur intervention doit pouvoir permettre un développement urbain plus juste et plus adapté à leurs besoins. En cela, la participation des habitants à la végétalisation de la ville se révèle particulièrement intéressante. En effet, les travaux sur les inégalités environnementales urbaines (Emelianoff, 2006, 2008 ; Deldrève & Candau, 2014) ont montré combien au-delà des nuisances, ce sont aussi les aménités qui peuvent générer des différences entre les citoyens. L'accès aux espaces verts ou la proximité à un espace de vie de qualité et végétalisé manque souvent davantage aux populations les plus défavorisées. À ce titre, la végétalisation participative pourrait-elle contribuer à réduire les inégalités environnementales en permettant une végétalisation des quartiers urbains pauvres en végétaux ?

De plus, le recours aux habitants dans l'aménagement urbain est souvent mis en avant en raison des savoirs d'usage (Sintomer, 2006, 2008 ; Nez, 2011) dont ceux-ci font preuve et qui permettent la mise en place de projets les plus adaptés possibles aux situations singulières. Leur connaissance fine de l'espace urbain qu'ils pratiquent au quotidien les place en position d'experts. Qu'en est-il des savoirs habitants dans la végétalisation participative ? L'extinction de l'expérience de nature chez les citoyens, c'est-à-dire leur grandissante déconnexion des éléments naturels (Pyle, 2003 ; Miller, 2005 ; Prévot-Julliard *et al.*, 2011), a contribué à favoriser l'image d'une nature urbaine propre et contrôlée, par opposition à une nature sauvage considérée comme transgressive dans des paysages dévolus aux humains. Or l'écologisation des pratiques municipales de gestion des espaces verts et de la biodiversité en ville (gestion différenciée, zéro phyto, etc.) contribue à donner une place grandissante à cette nature sauvage qui reste difficilement acceptable pour les citoyens (Jerolmack, 2008 ; Skandrani *et al.*, 2014 ; Robert & Yengué, 2018 ; Dejean *et al.*, 2019). Faire participer les habitants à la végétalisation de l'espace urbain peut-il renouveler la relation des citoyens à l'environnement ? Les habitants, par leur expertise d'usage, peuvent-ils apporter de nouvelles solutions à la végétalisation de l'espace urbain ?

Ce travail de recherche vise donc à contribuer à une meilleure compréhension des dispositifs municipaux de végétalisation participative, en s'intéressant au croisement entre les thématiques du végétal en ville, de la participation des habitants et des inégalités intra-urbaines. Il est guidé par une question et quatre hypothèses de recherche.

Question et hypothèses de recherche

Notre thèse propose d'étudier dans trois villes françaises la manière dont les habitants s'approprient la végétalisation de leur ville à travers les nouvelles politiques de participation mises en place. L'institutionnalisation par des politiques publiques d'initiatives citoyennes invite à réfléchir au processus de fabrique urbaine en cours et conduit à se poser plusieurs questions. Dans quelle mesure cette végétalisation touche les différents espaces de la ville et ses habitants ? Comment cet encouragement à la participation à la végétalisation urbaine permet aux habitants de se réapproprier la fabrique de la ville ? Quelle végétation voit ainsi le jour en ville ? Ces interrogations nous ont conduit à la formulation de quatre hypothèses de recherche qui guident notre travail de thèse.

Notre première hypothèse porte sur **la dynamique d'institutionnalisation par les pouvoirs publics des initiatives citoyennes de végétalisation urbaine**. La construction de dispositifs de végétalisation participative s'est faite relativement rapidement dans nos trois villes d'étude en réponse à la fois à des pratiques qui se multipliaient sur l'espace public et à une demande, que les municipalités considèrent grandissante, de nature en ville de la part des habitants. Ces premières motivations sont à mettre en parallèle du développement urbain durable qui, en plus de participer à rendre les villes plus amènes, contribue à les rendre attractives. Il s'agit de comprendre comment les programmes de végétalisation participative se positionnent au sein de politiques municipales et en particulier du point de vue de la gouvernance.

Notre deuxième hypothèse questionne **la (re)production d'inégalités socio-spatiales au travers de la participation des habitants à la végétalisation de la ville**. Alors que la question d'espaces de nature en ville a alimenté une très importante littérature sur les inégalités et la justice environnementales, la délégation de ces aménagements aux habitants renouvelle les modes de fabrique de la ville. Cependant, elle ne s'accompagne pas forcément d'un déploiement équitable de ces nouvelles aménités sur les territoires urbains. Il s'agit de tester les effets de différentes variables de contexte sur la localisation des initiatives. Cette hypothèse étudie les initiatives de végétalisation participative en prenant comme entrée leur inégale répartition sur les territoires urbains.

Notre troisième hypothèse s'attache à **analyser la création de nouveaux espaces végétalisés en ville au travers des programmes étudiés**. Les initiatives de végétalisation participative sont des opérations d'aménagement urbaines concrètes qui mènent à une modification du paysage urbain et de la place du végétal dans celui-ci. Elles s'inscrivent dans une tendance contemporaine à un développement de la nature hors des parcs, dans d'autres espaces de la ville, modifiant la place que peut occuper la nature. Cette hypothèse s'attache à détailler la contribution des initiatives habitantes à la végétalisation des paysages urbains.

Enfin, notre quatrième hypothèse étudie **le renouvellement de la relation entre citoyens et nature au sein des programmes de végétalisation participative**. En faisant une nouvelle place en ville au végétal, la végétalisation participative peut transformer la vision du végétal par les habitants impliqués. Il s'agit de comprendre à quelles représentations de la nature en ville se réfèrent les habitants et dans quelle mesure celles-ci sont modifiées par leur engagement dans les programmes municipaux. Cette hypothèse s'attache également à interroger ces représentations vis-à-vis de celles des acteurs publics pour voir quelles normes se dessinent. Cette hypothèse interroge la nature de la végétation urbaine créée par les dispositifs de végétalisation participative et des relations nouvelles qui se tissent entre société et environnement urbain.

Ces quatre hypothèses de travail nécessitent la mise en place d'une méthodologie plurielle afin d'appréhender les dispositifs de végétalisation participative sous différents angles.

Enquêter sur la végétalisation urbaine participative

En faisant intervenir habitants, acteurs associatifs et acteurs institutionnels, les programmes de végétalisation participative nécessitent une analyse à même de croiser les échelles. Cette thèse repose sur une démarche comparative entre trois terrains d'étude et sur une méthode mixte qui combine enquête quantitative et enquête qualitative.

Tout d'abord, appréhender trois terrains d'étude nous permet de varier les contextes spatiaux et politiques de la végétalisation participative. La comparaison permet d'analyser des politiques publiques en allant au-delà des cas particuliers et en les inscrivant plus globalement dans les dynamiques urbaines et sociales contemporaines. Il ne s'agit pas de réaliser trois monographies mais bien d'identifier quels points communs et quelles différences se font jour, ce qui dépend de contextes locaux et ce qui se présente comme une logique globale. Cette comparaison doit également nous permettre de comprendre les initiatives habitantes de végétalisation non plus seulement comme des expérimentations locales, mais bien comme de nouveaux modes d'aménagement de la ville.

Ensuite, la combinaison d'outils d'enquête de natures variées permet une approche complémentaire de notre objet d'étude. Le croisement de données issues d'une enquête quantitative à celles issues d'une enquête qualitative s'attache à délimiter les contours d'une politique publique et de ses acteurs. Une analyse statistique et cartographie est menée, à partir d'une base de données construite avec un inventaire des initiatives habitantes de végétalisation réalisé sur nos trois terrains d'étude. Une analyse textométrique des outils institutionnels de ces dispositifs permet de mettre en lumière la construction discursive de politiques participatives de végétalisation urbaine. L'enquête qualitative (observations et entretiens)

vient fournir les outils pour la compréhension de l'étude quantitative en la replaçant dans le contexte de l'expérience vécue des personnes interrogées et des situations observées.

Afin d'étudier les dispositifs de végétalisation participative dans une pluralité de contextes urbains, nous avons choisi de nous pencher sur le cas de Lille, de Lyon et du treizième arrondissement de Paris. Ces trois cas d'étude s'inscrivent dans des métropoles françaises. Elles ont été choisies car elles possèdent toutes les trois un double dispositif municipal de végétalisation participative combinant jardins partagés et opérations de rue. Celui-ci n'a cependant pas la même profondeur historique dans les trois cas et ne s'est pas déployé dans des contextes urbains semblables, ce qui nous permet d'avoir des points de vue complémentaires sur notre objet d'étude. Lille est le plus souvent considéré comme une ville comptant peu d'espaces verts à l'échelle française en raison de son passé industriel mais elle présente un dynamisme associatif fort et ancien. La métropole connaît de plus de fortes disparités économiques malgré des processus de recomposition en cours (Collectif Degeyter, 2017). Lyon est une métropole régionale au fort dynamisme économique (Authier *et al.*, 2010). La Ville mise sur une politique en faveur de l'écologie urbaine depuis la fin du XX^e siècle (Decelle *et al.*, 2007 ; Méliani & Arnould, 2016). Dans le cas de Paris, nous n'avons étudié qu'un arrondissement. La taille de la ville et le nombre d'initiatives s'y trouvant ont rendu impossible l'analyse de la ville entière au même titre que Lille et Lyon. Toutefois, la capitale française joue un rôle central dans la diffusion du modèle de la végétalisation participative. Ainsi, la création du « permis de végétaliser » à Paris en 2015 a largement influencé les villes françaises. Si les opérations de rue existaient avant, l'appellation va rencontrer un grand succès et largement se diffuser. C'est pourquoi nous avons décidé de nous concentrer sur un arrondissement afin d'avoir un aperçu des logiques à l'œuvre dans la capitale. De plus, la gestion des initiatives habitantes de végétalisation se fait principalement à l'échelon de l'arrondissement, ce qui explique notre choix d'une telle délimitation administrative. Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas de l'arrondissement qui présente le plus d'initiatives (Demailly, 2014a), le treizième arrondissement en compte un certain nombre, en plus d'occuper une position intermédiaire dans la géographie socio-économique de la capitale, ce qui est intéressant pour notre analyse.

Annonce du plan

Cette thèse est organisée en huit chapitres, rassemblés au sein de quatre grandes parties.

La **première partie** réunit les chapitres 1 et 2. Elle est dédiée à une présentation de la démarche théorique et méthodologique de notre travail de thèse. Le **chapitre 1** replace la question de la nature urbaine et plus particulièrement du végétal dans le contexte des recherches en sciences sociales. La revue de la littérature nous permet de positionner notre

travail sur les dispositifs municipaux de végétalisation participative vis-à-vis de travaux antérieurs, traitant notamment de la question de la participation dans la ville durable et des inégalités liées aux questions environnementales urbaines. Le **chapitre 2** explicite la méthodologie adoptée et les terrains de notre étude. Il détaille la méthode mixte développée pour saisir la végétalisation participative à différentes échelles et la complémentarité entre les différents outils utilisés. Il présente également nos trois terrains d'étude, Lille, Lyon et le treizième arrondissement de Paris en revenant à grands traits sur leur histoire urbaine, sur leur structure sociale actuelle et sur les politiques environnementales récentes qui y sont menées.

La **deuxième partie** regroupe les chapitres 3 et 4. Cette partie montre comment les initiatives habitantes de végétalisation sont devenues des dispositifs municipaux, institutionnalisés et intégrés aux politiques urbaines locales. Le **chapitre 3** retrace la généalogie de ces dispositifs en partant des initiatives habitantes. Il détaille les différents outils de gouvernement qui ont successivement été mis en place par les trois municipalités étudiées. Il propose une étude approfondie des chartes, outil symbolique de la contractualisation entre habitants et mairies. Le **chapitre 4** est dédié à l'étude de la gouvernance qui se met en place autour des dispositifs de végétalisation participative. Il s'agit d'aller au-delà de la notion de participation pour voir quelle part réelle prennent les habitants dans la mise en place de ces dispositifs. La participation des habitants permet également d'étudier en miroir la réorganisation des collectivités pour faire avec ces nouveaux acteurs de l'aménagement urbain. Le chapitre revient enfin sur les limites rencontrées par le processus d'institutionnalisation.

La **troisième partie** contient les chapitres 5 et 6. Cette partie aborde les inégalités qui font jour au sein des dispositifs de végétalisation participative, aussi bien du point de vue de leur localisation que dans les pratiques qu'ils encadrent. Le **chapitre 5** étudie la localisation des initiatives habitantes de végétalisation sur nos trois terrains d'étude. Il présente les caractéristiques des quartiers accueillant des initiatives, autant du point de vue des niveaux de vie que de la morphologie urbaine. Le **chapitre 6** traite des pratiques habitantes au sein des dispositifs municipaux de végétalisation participative. Il souligne le potentiel discriminant de ces pratiques qui mettent en avant des normes et valeurs écologiques. Nous revenons également dans ce chapitre sur les différentes motivations qui peuvent être à l'œuvre chez les acteurs de la végétalisation participative pour expliciter les potentielles inégalités.

La **quatrième et dernière partie** correspond aux chapitres 7 et 8. Le **chapitre 7** s'attache à étudier le rôle joué par les initiatives habitantes pour la végétalisation des espaces urbains. Il montre comment celles-ci se concentrent dans des espaces secondaires des métropoles étudiées et contribuent à l'aménagement d'espaces publics de proximité. Il révèle la faible présence des initiatives dans des quartiers dépourvus jusque-là d'espaces végétalisés. Le **chapitre 8** réfléchit à la portée de la participation habitante dans la végétalisation urbaine sur le temps long. En revenant sur les différentes contraintes rencontrées par les habitants, il

met en lumière les fragilités de ces dispositifs tout en montrant leur vif succès au sein des collectivités françaises.

PREMIÈRE PARTIE

LA CONSTRUCTION D'UNE MÉTHODE ORIGINALE POUR ANALYSER DES DISPOSITIFS DE VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE

La végétalisation urbaine participative se déploie dans les villes françaises depuis une vingtaine d'années. Il s'agit de laisser le soin aux habitants de cultiver des plantes sur le domaine public. Cette tendance s'inscrit dans le cadre du développement urbain durable. Il s'agit de faire des villes des espaces plus résilients aux changements globaux actuels tout en offrant des lieux d'habitat à la faune et à la flore qui aurait subie l'artificialisation des sols. En effet, l'urbanisation grandissante des territoires appelle les villes à jouer un rôle dans la conservation de la biodiversité. Face à cet enjeu grandissant, le nombre d'habitants prêt à s'investir dans la végétalisation de son lieu de vie semble croissant. Se déploie ainsi une nouvelle ère de l'aménagement de l'espace public urbain, où ce ne sont plus seulement les pouvoirs publics locaux qui sont en charge mais également les citoyens. Ce changement dans la gouvernance de la fabrique de la ville ouvre de nombreuses questions. Cette première partie vise à présenter le cadre de la thèse, à la fois théorique et méthodologique. Elle se donne pour objectif de resituer notre objet d'étude dans l'histoire de l'aménagement du végétal en ville au prisme des différents paradigmes urbanistiques qui se sont succédés. Il s'agit également de replacer ces programmes politiques au sein des politiques publiques urbaines actuelles. Ces différentes contextualisations, éclairées par la littérature scientifique, permettent de présenter les questions que soulève notre objet d'étude, et de voir dans quelle mesure celui-ci s'inscrit dans les creux de la littérature déjà existante, en particulier du point de vue des inégalités. L'état de l'art concerne également la méthodologie, afin d'expliquer les raisons qui ont motivé nos choix dans notre travail de terrain et de montrer comment notre recherche contribue à améliorer les connaissances sur le sujet.

Pour ce faire, la partie s'organise en deux chapitres. Le **premier chapitre** montre comment le sujet de la thèse croise plusieurs champs scientifiques, autour des thématiques de la nature en ville, de la participation habitante et des inégalités intra-urbaines. Le **deuxième chapitre** détaille le cheminement méthodologique emprunté pendant la recherche ainsi que les terrains qui ont été enquêtés.

Chapitre 1

Croiser végétalisation urbaine et participation habitante pour étudier les inégalités intra-urbaines

Notre travail de recherche s'inscrit dans le champ des études urbaines et de l'aménagement et mêle des questionnements issus de la géographie sociale, de la géographie environnementale et de la géographie politique. Il est question dans ce chapitre de trois champs de la littérature scientifique, autour de la nature en ville, de la participation habitante et des inégalités urbaines afin de tracer les contours de notre objet d'étude. Il s'agit de situer notre objet d'étude, des politiques municipales de végétalisation participative, dans les contextes scientifiques qui ont guidé nos réflexions. De plus, alors que les initiatives habitantes de végétalisation urbaine ont souvent été lues comme des dispositifs en marge des politiques publiques, nous les inscrivons dans leur continuité afin de montrer comment elles traduisent également un changement de modèle urbain. Dépasser le cadre d'un engagement informel des habitants pour s'intéresser à la construction de politiques de participation citoyenne est un moyen d'analyser le rôle pris par les habitants dans l'aménagement urbain et d'interroger leur entrelacement avec des politiques urbaines globales, notamment dans le cadre du modèle de la ville durable. Enfin, comprendre ces initiatives comme faisant partie intégrante de politiques d'aménagement municipales amène à les replacer dans les questionnements sur la fabrique de la ville contemporaine, par le prisme des inégalités. La question du morcellement urbain, de la ségrégation des populations ou encore des inégalités urbaines sont en effet des clés de lecture des dynamiques spatiales actuelles urbaines. Il s'agit de positionner la question de la végétalisation participative dans ce cadre en mettant en perspective des aménagements et des acteurs.

La première section du chapitre revient sur la place du végétal en ville selon une perspective historique et épistémologique. Elle permet la mise en contexte des initiatives de végétalisation participative et les situe en tant que végétaux urbains. La deuxième section aborde la place faite à la participation habitante dans le cadre du modèle de la ville durable afin de montrer comment le jardinage urbain s'est progressivement institutionnalisé et est passé d'initiative informelle à dispositif politique. La troisième section présente les

développements autour des inégalités environnementales urbaines. Elle initie une réflexion visant à penser conjointement végétation, participation et inégalités.

1.1 La place du végétal sur les territoires urbains

Dans un article de 2002, Isabelle Mauz discute de la « juste place » des animaux dans les Alpes françaises dans les représentations des divers acteurs en prise avec eux, arguant qu'elles participent à la configuration symbolique de l'espace. Nous revenons dans cette première section sur cette question de la place du vivant, appliquée ici au végétal en milieu urbain, en montrant comment la place qui lui a été faite a évolué au cours du temps tout comme les attentes envers ses caractéristiques. Cette évolution est lisible aussi bien du point de vue de sa géographie que des différents modèles qui ont guidé l'aménagement urbain. Il s'agit de situer le végétal urbain au sein de questionnements d'ordre épistémologique sur la nature en ville en revenant sur ses définitions progressives. Objet d'abord oublié par les sciences sociales et écologiques, la thématique de la nature est désormais d'actualité dans les travaux sur les villes contemporaines, en raison de la double dynamique de l'urbanisation planétaire qui fait de la ville le lieu d'habitation privilégié des sociétés et des changements globaux qui modifient les conditions de vie au sein de ces villes. Dans un deuxième temps, nous revenons sur les espaces végétalisés des villes françaises selon une approche historique au travers des différentes représentations urbanistiques dont ils ont pu faire l'objet. Enfin, la troisième partie de cette section introduit les initiatives habitantes en termes de végétalisation urbaine en revenant sur la généalogie de leur structuration et de leur diffusion, en s'inscrivant dans une perspective internationale.

1.1.1 La nature en ville dans les sciences sociales

L'expression de « nature en ville » a été très médiatisée ces dernières années alors même que la notion de « nature » reste largement insatisfaisante du fait du flou qui l'entoure (Pelletier, 1993). Sa définition fait l'objet d'un véritable questionnement philosophique. Elle est davantage appréhendée par sa relation aux sociétés qu'à son contenu propre, si bien qu'elle a pu être définie comme tout ce qui n'impliquerait pas l'humain :

« L'idée de nature qui s'esquisse alors ne se définit pas tant pour elle-même que par opposition à la ville, construit de l'Homme et lieu d'échange par excellence [...] mais aussi lieu de gestion, de pollution, de tensions sociales. » (Bourdeau-Lepage, 2013)

L'opposition forte entre « nature » et « ville » a eu pour conséquence une longue absence de cette thématique dans les sciences sociales mais aussi écologiques (Blanc & Mathieu, 1996 ; Micoud, 1996 ; Blanc, 1998). La géographie urbaine n'a longtemps investi la question de la nature qu'afin d'expliquer la localisation du fait urbain, en fonction des caractéristiques de l'espace physique, avant de définitivement rompre ce lien (Blanc, 1995). Alors que la relation entre sociétés et milieux est un des questionnements fondateurs de la

géographie, il faut attendre les années 1990 pour que la géographie s'empare de la question de la nature en ville en considérant les espaces urbains comme des milieux géographiques dans lesquels interagissent des processus de naturalisation et des processus d'artificialisation (Pinchemel & Pinchemel, 1988 ; Mathieu & Jollivet, 1989).

Nature et ville irréconciliables ?

Ce clivage a été fondateur dans les sociétés occidentales modernes. Hérité de la philosophie antique, il a largement été déconstruit et les conditions de son émergence mises à jour (Descola, 2005). Bruno Latour (1991, 2004) est revenu sur les problèmes posés par ce « Grand Partage » philosophique pour penser des « objets hybrides » comme le réchauffement climatique, à la fois naturel et culturel. Ainsi, il n'est plus possible de penser une séparation entre deux entités parfaitement distinctes, mais il devient nécessaire de penser les porosités entre les deux. La nature est alors définie par ses interactions avec les sociétés et son caractère de construit social est souligné. Catherine Larrère (2017a) met en avant une conception relationnelle de la nature : « le naturel ne s'oppose pas tant au social qu'il n'aide à le caractériser » (p. 107). Les travaux actuels autour de la nature ne la dissocient plus du social et de son inscription dans l'espace urbain compris comme le lieu du couplage de la densité et de la diversité (Lussault, 2003). Ils cherchent à les penser ensemble. Toutefois, la séparation ontologique entre nature et société a longtemps rendu impensable l'idée d'une nature urbaine, provoquant « un effacement de la nature en ville, dans la dimension matérielle comme dans la dimension idéale » (Blanc & Mathieu, 1996). La ville se trouve alors réduite à un espace construit et artificialisé au sein duquel aucune nature ne peut voir le jour (Charles, 2000). En étant perçue comme paradoxale, la relation ville-nature a été difficile à penser et a rendu la construction de savoirs à son sujet difficile. Cependant, « cette opposition trop rapide brouille la connaissance des conditions nécessaires à la conservation de la biodiversité dans les milieux anthropisés (Raymond & Simon, 2012, p. 339). À partir des années 1970, des premiers travaux de géographie et de sociologie s'intéressent aux espaces de nature aménagés en ville, comme les parcs publics, dans une perspective principalement urbanistique. Il s'agit de retracer l'histoire des aménagements de lieux végétalisés en ville (Vanier, 2003). Dès 1981 Edward Relph considère le paysage urbain comme la combinaison de facteurs historiques, culturels et naturels où « l'équilibre de la nature » n'est pas perturbé par les activités humaines (cité dans Arrif *et al.*, 2011). Il faut cependant véritablement attendre les années 1990 et 2000 pour que la nature soit prise en compte dans les recherches urbaines, que soient interrogés les rapports société/nature en contexte urbain (Mathieu, 2000a ; Roussel, 2000). En 1999, le Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges a pour thème « Vous avez dit nature ? Géographie de la nature et nature de la géographie ». Nicole Mathieu propose alors de réinvestir une géographie étudiant les relations des sociétés à leurs milieux en prêtant cette fois-ci attention aux espaces urbains :

« Faire du rapport nature/ville un objet de recherche est pour le moins insolite tant est encore forte l'opposition entre le concept de ville qui renvoie à celui d'espace, de milieu technique et

artificiel où tous les faits de nature sont absents ou entièrement maîtrisés, et celui de nature qui est le contraire de l'urbanité. Mais cette entrée paradoxale conduit à un véritable renouvellement de méthode : se demander ce qu'est la nature en ville, ce que sont les relations sociétés/natures dans l'espace urbain. » (Mathieu, 2000b, p. 79).

La nature urbaine devient un objet géographique

La nature est alors dans un premier temps une matérialité qu'il s'agit pour le géographe d'identifier afin de ne pas « se contenter de décrire ce qui est désigné comme naturel en ville pour des raisons esthétiques d'hygiène ou de confort (les arbres, les jardins publics, le “verdissement”, les pigeons et les animaux domestiques, etc.) » (Mathieu, 2000b, p. 79).

C'est dans un second temps un appel à « s'engager dans la formalisation des intersections entre processus naturels et processus sociaux de production de matérialité » (*ibid.*, p. 79) afin de prêter attention à l'individu comme « acteur central de la relation société/nature » (*ibid.*, p. 80). En interrogeant les représentations et les pratiques de nature des citoyens, il s'agit d'identifier ce qui fait la nature en ville pour les habitants. N. Mathieu montre que celle-ci est ainsi caractérisée par une certaine perte de l'expérience de nature qui amène les citoyens à avoir une vision de la nature regroupant

« Faible connaissance des fonctionnements biologiques et des ressources renouvelables ; valorisation d'une idée de nature assimilée au beau et au sain ; décalage entre les représentations et les pratiques, entre l'idéal et le matériel ; faible conscience de l'effectivité de leurs pratiques sur le milieu naturel et l'environnement » (Mathieu, 2000b, p. 80).

En étudiant l'écart qui peut exister entre les représentations et les pratiques de la nature urbaine, N. Mathieu (2000a) propose alors d'identifier des « cultures de la nature », situées dans les origines géographiques et sociales des individus. Ces « cultures de la nature » permettent de revenir sur la subjectivité des conceptions de la nature urbaine et sur l'importance de penser conjointement nature et société, et plus particulièrement nature et ville. Dans la géographie anglophone, c'est déjà ce que Neil Smith souligne dès 1984 en considérant, dans la lignée des travaux de Henri Lefebvre, que la nature urbaine est le produit d'une histoire et de relations sociales de pouvoir. Le dépassement du clivage entre ville et nature amène une réflexion sur la définition de la ville, de ses limites et de ses relations à la nature comme cette célèbre citation de David Harvey à propos de New-York le rappelle :

« [I]n a fundamental sense, there is in the final analysis nothing *unnatural* about New York City [...]. It is, in practice, hard to see where “society” begins and “nature” ends (try looking around you and figuring where the boundary lies).² » (Harvey, 1993, p. 28-33).

Si un horizon de pensée s'est désormais ouvert sur ville et nature, Marion Ernwein (2019) rappelle que l'expression « nature *en ville* » [c'est elle qui souligne] continue de marquer une différence entre l'objet de nature et l'objet de ville en insinuant que la première se situe dans la seconde sans en faire partie intégrante. En dépassant la juxtaposition des

² « Dans un sens fondamental, il y a dans l'analyse finale rien de non-naturel dans la ville de New-York. [...] C'est, en pratique, difficile de saisir où la “société” commence et la “nature” se termine (essayez de regarder autour de vous et de voir où les limites se trouvent) ». Traduction de l'auteure.

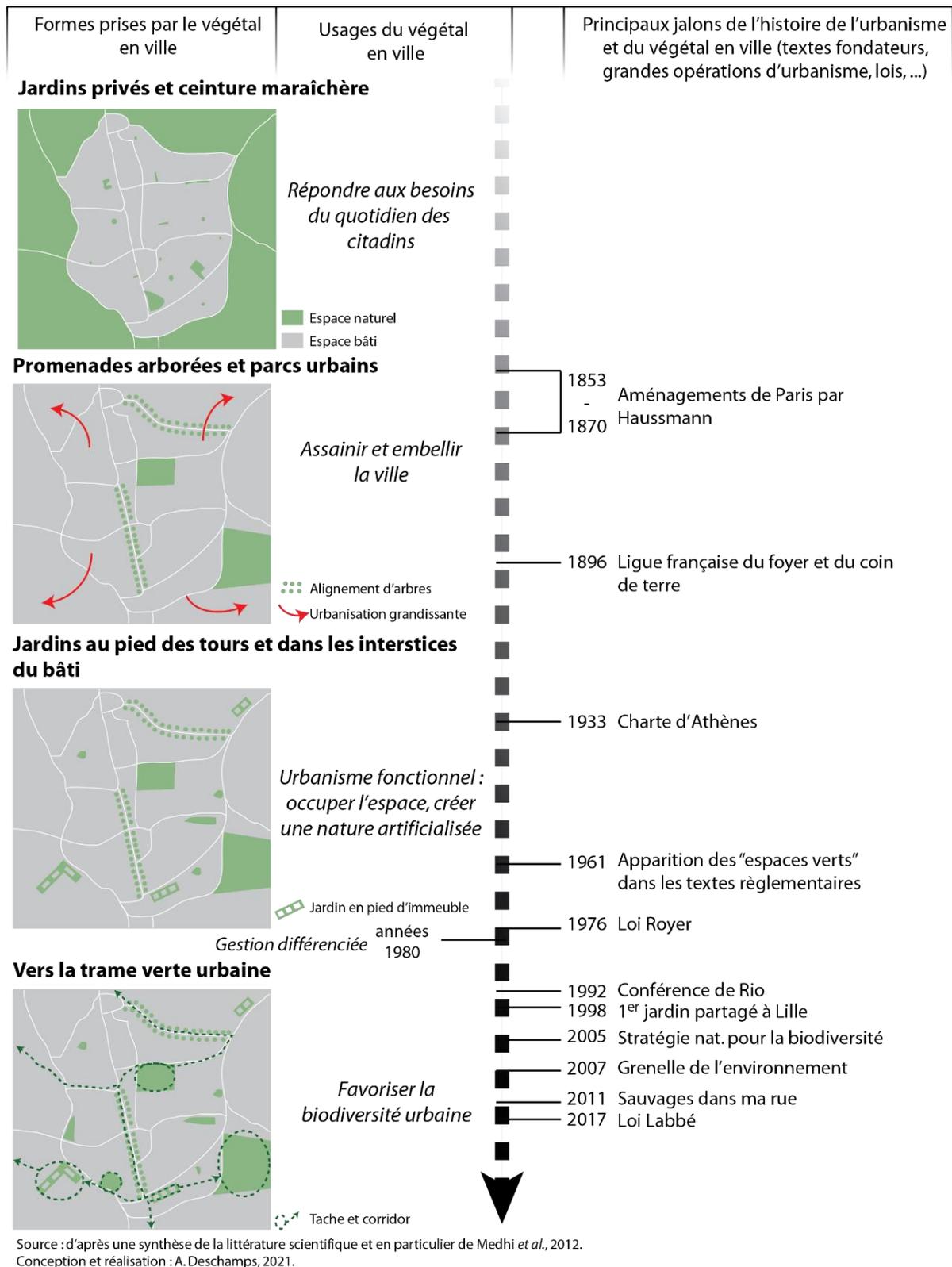
concepts de nature et de ville, ses travaux réfléchissent aux interactions entre ces deux objets afin d'en proposer une lecture conjointe. Camille Girault (2017) propose par exemple le concept de « naturbanité » pour qualifier le caractère indissociable de la naturalité et de l'urbanité dans le contexte de ses recherches sur les espaces protégés urbains d'Europe du Nord.

Nous nous inscrivons dans ce cadre de pensée où la nature n'est ni extérieure ni étrangère à la ville mais bien un élément constitutif de celle-ci, qui en occupe une place, matérielle et idéale. La place qu'elle occupe dans le paysage urbain participe à l'identité du lieu. Cette place faite à la nature en ville, mais aussi aux formes prises par celle-ci, a évolué au fil des paradigmes dominants de l'urbanisme.

1.1.2 De quoi est faite la nature en ville ?

Bien que longtemps négligée, la nature en ville est désormais mise en lumière à toutes les échelles d'analyse de la ville (Blanc, 2012). Comme le note Philippe Clergeau (2015), le mot « nature » inclut beaucoup d'éléments très différents, depuis les cyclones et les inondations jusqu'aux marguerites butinées par un papillon » (p. 15). La nature en ville recouvre tout à la fois les processus naturels ayant lieu en ville comme les orages, les espaces agricoles ou forestiers urbains et périurbains, les espaces verts que forment les parcs et les jardins mais aussi tout le vivant végétal et animal qui se trouve en ville, des plantes spontanées aux insectes ou oiseaux urbains ou encore d'autres mammifères, et enfin les espaces humides comme les cours d'eau ou les lacs. Parce qu'elle est devenue l'objet d'étude « des cohortes de chercheurs, d'aménageurs et de prospectivistes » (Arnould *et al.*, 2011, p. 46), il est difficile d'en proposer un inventaire exhaustif. De plus, l'évolution au cours de l'histoire urbaine française des formes et de la présence de la nature en ville dépend de multiples causes, des représentations sociales aux facteurs culturels, ou encore des évolutions démographiques et des progrès techniques (Bourdeau-Lepage, 2021a). Plusieurs typologies ont été proposées dans la littérature afin de rendre compte de l'hétérogénéité et de la diversité des formes que la nature urbaine peut revêtir (Nahmias & Hellier, 2012) : (i) en fonction de degrés de naturalité, qui donnent à voir la maîtrise et l'appropriation des natures urbaines par les sociétés et les paysagistes (Blanc & Mathieu, 1996 ; Hunt, 1996 ; Darly *et al.*, 2013 ; Wintz, 2019) ou (ii) en fonction des usages qui sont faits des natures urbaines (Hucy, 2002, 2010 ; Donadieu, 2013). Nous présentons les espaces de nature urbaine en suivant un ordre chronologique, selon les différents intérêts dont ils ont fait l'objet dans les politiques urbaines d'aménagement, en nous concentrant en particulier sur ce qui relève du règne du végétal (Figure 1).

Figure 1 : Penser la place du végétal dans la ville française au fil du temps



Source : d'après une synthèse de la littérature scientifique et en particulier de Medhi *et al.*, 2012.
 Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

La nature aménagée : de la nature privée aux premières politiques de végétalisation urbaine

Le regain d'intérêt récent du point de vue de l'urbanisme ou de la recherche ne doit pas cacher que la nature a toujours été présente au quotidien dans les villes, d'abord pour répondre aux besoins des citadins, sans être pensée pour ses vertus esthétiques ou sanitaires. Ce sont alors des potagers privés, des jardins d'herboristes, des élevage de bétail, des chevaux comme moyen de transport dans les rue mais aussi une faune et une flore spontanée. Dès la fin du XVI^e siècle le renforcement de la place des villes dans l'organisation des territoires et la concentration des élites en leur sein amènent une multiplication de jardins à la française dans les hôtels particuliers qui sont alors construits et de promenades plantées pour les loisirs de la haute société et interdites aux domestiques, aux ouvriers (Beck, 2009). C'est le début d'une nature urbaine comme décor qui trouve sa place en ville à des fins d'embellissement, marquée par des inégalités d'accès et des disparités spatiales volontaires. De la même façon, l'ouverture des premières ménageries au XVIII^e siècle comme au Jardin des Plantes à Paris marque une volonté de divertir les citadins en plus de leur présenter des animaux sauvages. L'accent est mis sur une « nature contrôlable » (Hodak, 1999). L'histoire du végétal urbain est ensuite marquée par la place qu'il occupe dans les courants urbanistiques successifs qui lui donnent des significations et une importance différentes (De Vilmorin, 1976). Cependant, il est important de nuancer les changements de la place donnée à la nature dans les villes comme le soulignent Charles-François Mathis et Émilie-Anne Pépy (2017) :

« Rapportée au tissu urbain, l'histoire du végétal est d'abord une histoire de transmission, d'héritage ; de transformation plutôt que de bouleversement. La comparaison des cartes et des plans sur un temps long montre que le jardin succède généralement au jardin, à moins que le bâti ne prenne le dessus en période de croissance de la population. » (p. 4).

La littérature identifie majoritairement une première rupture dans l'aménagement urbain des espaces de nature à partir de la révolution industrielle (Santini, 2013). L'accroissement très rapide des villes au XIX^e siècle s'accompagne de critiques du modèle urbain du fait de la concentration de populations pauvres, des problèmes d'insalubrité et d'insécurité. Une réflexion hygiéniste autour de la dé-densification de la ville voit alors le jour chez les urbanistes (Emelianoff, 2000). L'ouverture du tissu urbain est considérée comme une solution aux différents problèmes de salubrité rencontrés et l'introduction de la nature dans l'espace public est à la fois vue comme une solution pour desserrer la trame urbaine (Emelianoff, 2000 ; Cormier, 2015) et pour établir l'ordre social napoléonien (Scapino, 2016). Le premier programme de végétalisation urbaine à proprement parler voit le jour sous le Second Empire (Da Cunha, 2009). Il s'agit d'une volonté politique d'implanter des végétaux au sein d'espaces artificialisés. C'est le baron Haussmann à Paris qui commande la percée de grandes avenues bordées d'arbres à Jean-Charles Adolphe Alphand, alors ingénieur en chef des embellissements de Paris, qui devient le premier directeur du service des promenades et plantations de la ville (Merlin et Choay, 2009b) (Figure 2).

Figure 2 : La plantation des boulevards parisiens (Jean-Charles Adolphe Alphand, 1867-1873)

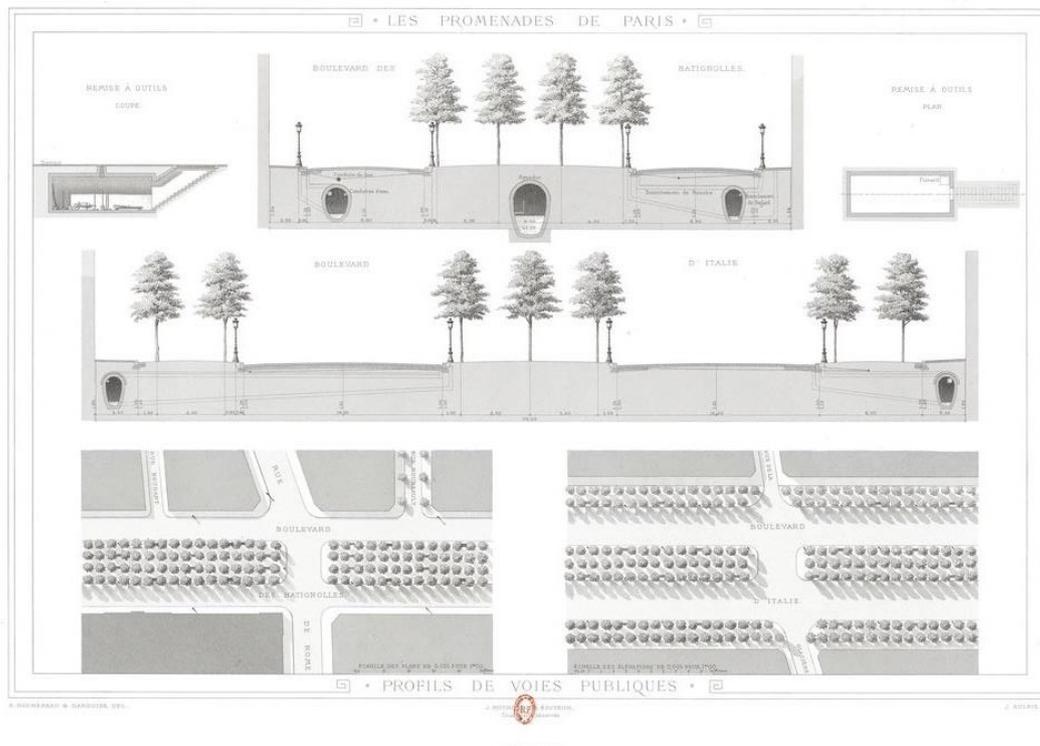


Planche d'illustration de la plantation des voies publiques, ici le boulevard des Batignolles et le boulevard d'Italie vu de profil et vues aériennes. *Les Promenades de Paris. Histoire, description des embellissements, dépenses de création et d'entretien des Bois de Boulogne et de Vincennes, Champs-Élysées, parcs, squares, boulevards, places plantées, études sur l'art des jardins et arboretum*, volume II par Jean-Charles Adolphe Alphand, 1867-1873, Paris, Rothschild. Disponible sur Gallica.

L'aménagement des jardins publics parisiens mêle alors une palette végétale exotique, avec des espèces originaires de pays lointains à du mobilier qui va marquer durablement l'identité parisienne (Santini, 2013). La plantation d'arbres est très intense : 60 000 spécimens sont ainsi cultivés dans les pépinières de la ville de Paris (*ibid.*). L'embellissement de la ville par son aménagement végétal, par l'entretien de parcs et de jardins et par la plantation d'arbres vise également une moralisation de la société. À Paris de nouveaux parcs sont créés à l'intention directe des classes populaires, dans les quartiers où dominent des populations pauvres. L'objectif est alors

« [d'] octroyer à la promenade du peuple les valeurs de la bourgeoisie, lui enlever son caractère festif, exubérant, social et temporairement contestataires, transformer ce rassemblement de promeneurs populaires en un simple acte d'hygiène et de morale » (Beck, 2009, p. 187).

Dès les premiers aménagements ayant trait à la nature en ville, la question de leur distribution spatiale se pose et de leur inégale accessibilité aux citoyens.

L'acculturation a une nature propre et contrôlée est également visible par un rejet progressif des abattoirs en dehors des villes. Caroline Hodak (1999) constate qu'au XIX^e naît

une « aspiration citadine à observer et côtoyer des éléments naturels propres et inodores » (p. 163).

La même période voit des urbanistes réfléchir à des modèles urbains alternatifs, autres que celui de la ville industrielle, en dehors du territoire français (Pincetl, 2005). Des premiers travaux d'écologie urbaine voient le jour au début du au xx^e siècle et s'inspirent de l'écologie scientifique en transférant « dans le champ urbain les concepts mis au point pour les milieux naturels » (Emelianoff, 2000, p. 87). À partir des travaux d'Hausmann à Paris, Frederick Law Olmsted développe l'idée d'une ceinture verte (ou collier d'émeraude) autour des villes américaines qui permettrait un accès de tous les citoyens à des espaces de nature. En 1898, Ebenezer Howard propose le modèle des cités-jardins, organisées autour de pavillons ouvriers avec leur jardin particulier afin de dédensifier les villes. Ces urbanistes développent des réflexions pionnières sur la place des espaces verts dans les villes, articulée à des questionnements autour de l'accessibilité spatiale et sociale de ces espaces.

Le deuxième temps de l'aménagement des espaces de nature urbaine commence pendant la période de la reconstruction aux sortir de la Seconde Guerre Mondiale. La charte d'Athènes du Corbusier (1933) entérine alors un urbanisme fonctionnaliste qui cloisonne les besoins. « Travailler, habiter, circuler, se récréer » : à chaque besoin son espace dans la ville. Les espaces végétalisés occupent alors les interstices de la ville moderne, le pied des tours d'habitation (Boutefeu, 2008 ; Da Cunha, 2009 ; Mehdi *et al.*, 2012) : « une fois posés les immeubles ou gratte-ciel et les grandes voies de circulation, l'espace vert, c'est le reste » (Merlin & Choay, 2009b, p. 358). Dans le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Pierre Merlin et Françoise Choay (2009b) remarquent que les espaces verts sont alors « un équipement urbain au même titre que les autres » (p. 360). Les aménageurs ne prennent que très peu en compte les conditions de vie des espèces plantées en ville et ne leur donne pas les moyens de se développer tel qu'elles pourraient le faire. Les arbres d'alignement sont considérés comme du mobilier urbain qu'il faut remplacer lorsque celui-ci arrive « en fin de vie » (ici au sens littéral) plutôt qu'avoir une approche prenant en compte le besoin de ces espèces (en termes de sol à disposition par exemple) pour leur permettre un maintien dans le temps. Les espaces verts remplissent les interstices de la ville mais ne sont pas pensés comme appartenant à la ville et les conditions idéales de leur développement ne sont pas prises en compte. Cela se traduit également par le flou autour de l'expression « espace vert ».

Si P. Merlin et F. Choay (2009b) considèrent que l'expression « espace vert » est inventée par Jean Claude Nicolas Forestier, conservateur des parcs et jardins de Paris en 1925, il semble que l'expression n'apparaisse dans les textes réglementaires français qu'à partir de 1961 dans un décret d'urbanisme pour désigner les espaces interstitiels de la ville construite (Mehdi *et al.*, 2012). Elle est cependant définie officiellement pour la première fois dans une circulaire du 22 février 1973 sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme politique d'espaces verts. L'expression désigne alors « toutes les réalisations vertes

urbaines » (circulaire du 22 février 1973 citée par L. Cormier, 2015). Cyria Emelianoff (2000) note que « le vocable d'« espace vert » [...] traduit l'indifférenciation grandissante du végétal » (p. 92). Ce flou dans sa définition se retrouve dans différents dictionnaires de géographie comme dans *Les Mots de la géographie* (Brunet *et al.*, 2005) qui définit les espaces verts comme « tout ce qui, en ville, ou autour des villes introduit des arbres, pelouses et autres formations végétales » (p. 195), ou le dictionnaire de Pierre George et Fernand Verger (2013) qui les définissent ainsi : « dans les villes : espaces plantés, privés ou publics (squares, jardins, parcs) » (p. 161). L'apparition de l'expression « espace vert » couplée à un certain flou autour de sa définition témoigne de la place qui est alors donnée aux espaces verts dans la ville moderne. La logique qui prime est quantitative : il s'agit de promouvoir un certain nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant lors de la construction de nouveaux quartiers sans s'attarder à une réflexion qualitative sur l'appropriation possible de ces espaces par les habitants, ni la viabilité de ces espaces (Emelianoff, 2000 ; Cormier, 2015). Cependant, cela n'empêche pas les espaces verts de proliférer durant cette période :

« Ainsi, paradoxalement, les années 60 et 70 sont des années fastes pour le développement surfacique d'espaces végétalisés dans le tissu urbain, notamment dans les quartiers de logements sociaux. » (Cormier, 2015).

Enfin, plusieurs travaux identifient une troisième rupture dans l'aménagement d'espaces urbains de nature qu'ils situent entre les années 1970 avec la montée en puissance des préoccupations environnementales dans la société civile (Cormier, 2015) et les années 1990 avec l'avènement du développement durable (Cormier & Carcaud, 2009). Les travaux sur la biodiversité prennent de l'importance et de nouvelles inquiétudes apparaissent à propos des effets de la dé-densification et du périurbain sur les espaces naturels. À Paris, l'élection de Jacques Chirac à la mairie ouvre une nouvelle période de grands chantiers qui vise à multiplier le nombre d'espaces verts dans la ville témoignant bien de l'émergence des préoccupations pour l'environnement urbain en termes de cadre de vie (Debié, 1992). Les municipalités mettent petit à petit en place une gestion des espaces verts qui se veut écologique. La gestion différenciée commence à se répandre dans les villes françaises dans les années 1980 (Allain, 1997 ; Aggéri, 2010). À des raisons écologiques se combinent des raisons économiques : encourager une gestion différente en fonction des sites et préserver des espaces moins contrôlés permet de faire des économies (Ernwein, 2015, 2020). Le « zéro-phyto³ », la lutte biologique ou encore l'éco-pâturage marquent un changement d'idéal, vers une nature urbaine qui n'est plus un simple décor des espaces urbains, cantonnée aux parcs et jardins, mais bien une « partie intégrante de l'urbanité » (Cormier, 2015). Cette tendance est d'autant plus renforcée que le Grenelle de l'environnement (2007) va mettre en avant le rôle de la nature ordinaire dans la préservation de l'environnement, de concert avec la Stratégie nationale pour

³ L'expression « zéro phyto » désigne l'absence d'usage de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse dans l'entretien des espaces verts.

la biodiversité (2005). Le rôle social joué par la nature est ainsi petit à petit complété par son rôle écologique.

La nature ordinaire des villes : l'émergence de la biodiversité

Le renouveau de l'intérêt de la géographie pour la question de la nature en ville accompagne un renouveau du côté des sciences de la vie telles que l'écologie et la botanique (Lizet *et al.*, 1999 ; Benton-Short & Short, 2007 ; Gandy, 2015). Les inquiétudes sur l'état de l'environnement prennent alors de l'importance à l'occasion du lancement par l'UNESCO en 1971 du programme de recherche international *Man and Biosphere* avec un volet urbain qui « constitue la première initiative internationale concertée à considérer les villes [...] comme des systèmes écologiques » (Celecia, 1999, p. 244). Cet intérêt scientifique se couple à une inscription progressive dans la sphère institutionnelle, avec notamment en France la mise en place de politiques d'aménagement comme le plan « Restaurer et valoriser la nature en ville », quatrième volet du plan Ville Durable en 2009 à la suite du Grenelle de l'environnement. Depuis le milieu du xx^e siècle, l'écologie urbaine porte un intérêt particulier aux communautés d'espèces présentes dans les villes à travers de nombreux inventaires floristiques et faunistiques effectués dans les espaces urbains démontrant alors la diversité des espaces à caractère naturel possible dans la ville (Clergeau, 2007). En 2008, la Conférence des parties qui se tient à Bonn affirme le rôle des villes dans la conservation de la biodiversité. Le développement de l'écologie urbaine accompagne une reconfiguration de l'objet de nature : d'une nature uniquement reconnue quand elle est rare et sauvage, à l'écart de toute intervention humaine à une « nature ordinaire » qui porte attention aux espèces familières qui peuplent le quotidien (Mougenot, 2003). La conservation d'une nature ordinaire revêt alors des enjeux d'ordre écologique (prévenir la préservation d'espèces avant que celles-ci ne soient en danger d'extinction) et d'ordre géographique (ne pas limiter la préservation des espèces à des aires sanctuarisées et conserver à large échelle) (Godet, 2010). Les mots pour la caractériser changent. Dans son étude des « régimes de la nature urbaine » de Berlin, Jens Lachmund (2013) montre comment à un « *organic urbanism* » des années 1950 caractérisé par une première tentative de paysagisme en ville succède un « *urban biotope-protection regime* » dans les années 1970. Les mots utilisés pour désigner les natures urbaines changent et témoignent de leur nouvelle signification :

« Within the urban biotope-protection regime, nature in the city became reinvented as *wildlife, biotopes, ecosystems, or the household of nature*. Such nature was no longer seen as radically opposed to the city. ⁴ » (Lachmund, 2013, p. 9).

Au terme de « nature » se substitue le terme de « biodiversité » apparue dans les années 1980, contraction de diversité biologique en anglais. Il marque le début d'une prise en compte de la nature urbaine selon une perspective gestionnaire et marquée par la

⁴ « Au sein du régime urbain de protection du biotope, la nature en ville est réinventée comme *le sauvage, le biotope, l'écosystème ou le foyer de la nature*. Une telle nature n'était plus comprise comme radicalement opposée à la ville ». Traduction de l'auteur.

technoscience (Aubertin, 2005). L'attention se déplace vers les espèces et la biodiversité inscrites dans des problématiques environnementales plus larges comme la pollution de l'air, la gestion des eaux, la réduction du bruit, etc. Il s'agit alors d'une nature imbriquée dans de nombreuses activités humaines et dont la connexion et l'articulation sont prévues au travers des espaces de la ville, par le biais notamment de corridors écologiques. Cette attention pour la biodiversité urbaine ordinaire (Clergeau & Machon, 2014) est le point de départ d'une mise à l'agenda politique des trames vertes et bleues (Debray, 2015), « outil d'aménagement du territoire comprenant des taches d'habitat et des corridors écologiques les reliant ou servant d'espaces tampons » (Arrif *et al.*, 2011). En s'intéressant aux continuités écologiques, les trames vertes et bleues élargissent l'intérêt pour la nature en ville à la nature des interstices urbains, à celle se trouvant dans les espaces non aménagés, qualifiée de nature spontanée ou sauvage. Les années 2000 marquent alors un nouveau tournant dans la prise en compte d'une nature urbaine en-dehors des parcs qui amène un renouvellement des questionnements et des concepts :

« La présence non planifiée de non-humains dans les milieux urbains, thématique jusqu'ici inexistante dans la recherche urbaine, est alors problématisée par des chercheurs en sciences sociales, se demandant comment, par leur présence, ils participent à construire la ville en jouant des délimitations humaines (Hinchliffe *et al.*, 2005 ; Hinchliffe & Whatmore, 2006). » (Ernwein, 2015, p. 39).

Le programme de recherche participative « Sauvages de ma rue » initié par le Muséum national d'histoire naturel en 2011 inventorie les espèces végétales rencontrées dans les villes, dans les fissures des trottoirs, sur les murs des bâtiments, au pied des arbres ou encore dans les pelouses (Machon, 2012). Il a pour but de faire connaître et reconnaître aux citoyens les plantes qui poussent dans leur environnement quotidien et d'améliorer les connaissances sur la biodiversité urbaine, que ce soit en termes de richesse spécifique ou sur leur répartition dans la ville. Les travaux sur les friches se multiplient par exemple pour montrer le rôle majeur qu'elles jouent dans le maintien d'une biodiversité urbaine. Elles participent également à un renouvellement des modes de gestion de la nature urbaine. « La friche devient un motif paysager » (Scapino, 2016, p. 54) dans la mesure où le végétal spontané et sauvage se voit réhabilité dans les parcs et jardins aménagés. La gestion différenciée de ceux-ci privilégie un travail adapté pour chaque espace afin de préserver sa richesse écologique, il n'y a plus d'entretien standardisé des espaces verts de la ville (Allain, 1997 ; Aggéri, 2010). Ce changement dans le traitement des espaces verts urbains n'en fait pas pour autant des espaces qui s'extraient de l'artifice, ils restent dépendant de conceptions et de représentations sur ce qu'est la nature, mais cette nouvelle nature urbaine reste « une nature anthropisée, sous contrôle de techniciens, et qualifiée symboliquement de naturelle, champêtre ou sauvage » (Aggéri, 2010, p. 188).

La nature vivrière des villes : l'agriculture urbaine

M. Ernwein (2019) note que « l'autre versant de la nature ordinaire des villes qui s'est simultanément rendu visible est celui de la nature vivrière » (p. 35). Pierre Donadieu et André Fleury (1997) s'interrogeaient ainsi : « la nature en ville peut-elle être agricole ? » (p. 32). Bien que jamais absente de l'histoire des villes (que ce soit par les ceintures maraichères qui entouraient les remparts (Gaulin, 1987) ou les animaux en pâturages et les vergers qu'on pouvait y trouver (Mathis & Pépy, 2017)), cette nature vivrière a connu un regain d'intérêt autour des travaux sur l'agriculture urbaine. Les espaces agricoles urbains sont ainsi intégrés au « système du vert » (Novarina, 2003) et prennent « des formes variées : jardins privés, jardins collectifs ou familiaux, espaces publics mis en production, terres agricoles (champs et prairies), voire friches » (Nahmías & Le Caro, 2013, p. 3). Joëlle Salomon Cavin (2012) relève dans la littérature internationale trois catégories d'agriculture urbaine qui définissent la « ville fertile ». La première relève d'une agriculture professionnelle intégrée à la gouvernance urbaine. La deuxième comprend les pratiques agricoles des métropoles du Sud. Enfin, la troisième catégorie regroupe les pratiques de jardinage collectif des villes du Nord. Cette polysémie se retrouve également dans les différents espaces de la ville qui peuvent être l'objet de pratiques agricoles, des espaces périurbains aux espaces centraux (Fleury & Donadieu, 1997). Les pratiques agricoles urbaines ont des finalités divergentes, entre agriculture professionnelle dont la finalité est bien d'alimenter des circuits alimentaires et agriculture de loisirs qui poursuit alors des objectifs sociaux, pédagogiques, récréatifs ou encore environnementaux (Scheromm *et al.*, 2014). Ces définitions de l'agriculture urbaine s'appuient sur une définition large de l'agriculture, qui dépasse la dimension alimentaire et rurale pour s'apparenter à une

« activité de production de denrées alimentaires (ou ornementales, fourragères, médicinales, énergétiques), qu'elle soit professionnelle ou amatrice, pratiquée sur des terres agricoles ou sur tout autre milieu » (Scheromm *et al.*, 2014).

Pascale Scheromm, Coline Perrin et Christophe Soulard (2014) relèvent que l'agriculture urbaine dans le contexte français est essentiellement étudiée via les pratiques de jardinage amateur et l'émergence de nouvelles pratiques citadines. En effet, si l'agriculture n'a pas eu sa place dans les plans d'embellissement des grandes villes (Santini, 2013), elle n'est pas pour autant absente des villes industrielles depuis le XIX^e siècle. En 1896, l'abbé Lemire crée la Ligue française du foyer et du coin de terre qui entérine le modèle des jardins ouvriers. Il s'agit de mettre à disposition des familles ouvrières une parcelle de terre qu'elles puissent cultiver. Ces jardins s'inscrivent dans une forte visée paternaliste : à la fois pour l'assistance aux populations pauvres (jardiner permet d'accéder à une alimentation gratuite) et la moralisation des populations ouvrières (améliorer l'hygiène de vie, invention de la figure du bon jardinier et la bonne ménagère, contrôler l'action politique des ouvriers en luttant contre la diffusion des idées communistes, ...) (Weber, 1998). Le jardin se pose également comme un lieu dédié au loisir, par opposition au temps du travail (Dubost, 1997). Le mouvement engagé par la Ligue

donne naissance au modèle du jardin nourricier (Consalès, 2018). Les jardins ouvriers sont très présents au XX^e siècle dans les régions industrielles avec une population ouvrière importante. Ils se trouvent alors en périphérie des villes, « sur les terres cultivées des banlieues agricoles traditionnelles » (*ibid.*). En 1952, les jardins ouvriers sont renommés jardins familiaux⁵ mais cela ne change rien à leur vocation alimentaire. Entre les années 1950 et le milieu des années 1970, les jardins familiaux sont associés à une image misérabiliste et sont concurrencés par d'autres équipements urbains. Les trois-quarts des jardins ouvriers disparaissent alors (Dubost, 1997). En 1976 la loi Royer⁶ assimile les jardins familiaux à des espaces verts protégés dans les POS (Plan d'Occupation des Sols), prévenant ainsi leur expropriation, et prévoit en dernier recours leur remplacement avec l'aide des SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Équipement Régional). La proposition de loi de 2007 définit les jardins familiaux comme des

« terrains divisés en parcelles, affectés par les collectivités territoriales ou par les associations à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial » (Proposition de loi adoptée par le Sénat relative aux jardins collectifs, 2007).

Le maintien dans le temps et dans l'espace de la ville des jardins familiaux témoigne d'un processus d'« agrarisation de la ville » qui illustre à la fois un droit à la ville et un droit d'accès à la terre (Robert-Boeuf, 2019a). Les finalités des jardins familiaux se diversifient, leur fonction alimentaire n'est plus leur unique justification (Dubost, 1997) même si elle reste leur fonction première, celle qui sert de supports à d'autres fonctions, de loisir, sociales ou environnementales (Robert-Boeuf, 2019b). C'est encore plus le cas des nouvelles formes de jardinage urbain qui se déploient sur l'espace public en France (Nahmías & Le Caro, 2013).

Si l'ensemble des catégories évoquées ci-dessus est commode afin d'appréhender la matérialité de la nature urbaine, elles ne peuvent être pensées comme des catégories fixes et imperméables. Au contraire, un certain flou les entoure et n'empêche pas les superpositions : entre nature aménagée et nature ordinaire quand l'écologisation des pratiques entraîne la présence d'espèces spontanées dans les massifs fleuris municipaux ; entre nature vivrière et nature aménagée quand les usages combinent la production alimentaire et les loisirs :

« La revendication d'un cadre de vie, de loisir et de détente est également très présente et de moins en moins opposée à la dimension vivrière : le potager et les espaces d'agrément se rapprochent, voire fusionnent. » (Nahmías & Le Caro, 2013, p. 11).

Les formes récentes prises par le jardinage sur l'espace public se situent à la rencontre de ces enjeux. La multifonctionnalité du jardinage urbain est une des explications possibles de son succès (Duchemin *et al.*, 2010 ; Vandenbroucke *et al.*, 2017). Leur fonction alimentaire et agricole a ainsi pu être mise au jour dans des contextes de désert alimentaire ou dans des quartiers déshérités, mais aussi plus globalement comme approvisionnement support à une

⁵ Loi n°52-895 du 26 juillet 1952 portant codification de la législation des jardins familiaux

⁶ Loi n°76-1022 du 10 novembre 1976 relative à la création et à la protection des jardins familiaux

consommation personnelle (Paddeu, 2012 ; Pourias, 2014 ; Scheromm *et al.*, 2014 ; Scheromm, 2015). Les bienfaits du jardinage urbain se font ainsi ressentir du point de vue de la santé à la fois physique (de l'alimentation à l'activité physique) et mentale des individus (Kaplan & Kaplan, 1989 ; Wakefield *et al.*, 2007 ; Freeman *et al.*, 2012). Les enjeux écologiques du jardinage ont également été démontré, que ce soit pour leur contribution à la biodiversité (Menozzi *et al.*, 2014 ; Torres, 2017) ou aux trames vertes et bleues (Blanc *et al.*, 2012). La dimension pédagogique des jardins, comme lieu d'apprentissage à l'environnement mais aussi à l'alimentation, explique également l'enthousiasme du public citoyen. Enfin, l'institutionnalisation du jardinage urbain de l'espace public par des habitants témoigne aussi d'une dimension politique de cette activité (Certomà & Tornaghi, 2015 ; Mousselin & Scheromm, 2015 ; Tornaghi & Certomà, 2019).

1.1.3 Le jardinage de l'espace public

Les pratiques collectives de jardinage dans l'espace urbain ne se limite plus aux jardins familiaux. Le jardin s'inscrit dans des espaces publics par la « la participation, par des citoyen-e-s et au sein de l'espace urbain, à des activités de production horticole, fruitière ou légumière, à des fins non marchandes et hors du cadre professionnel » (Ernwein & Tollis, 2017). Kaduna-Ève Demailly (2014a) définit un jardin partagé comme « un espace de proximité animé par une association qui propose des activités collectives de jardinage développant l'éducation, l'insertion et la création de lien social » (p. 4), reprenant ainsi les principaux éléments évoqués par la proposition de loi de 2007 pour définir les jardins partagés, comme sous-ensemble des jardins collectifs urbains. Le jardin ne se limite plus au terrain clos attenant à une habitation (définition CNRTL). Dans le cadre du jardinage urbain collectif, le terrain ainsi cultivé n'appartient pas aux jardiniers (Mestdagh, 2017)

Le jardin partagé

Les formes de jardinage urbain se sont diversifiées à partir des années 1970 dans le cadre de revendications urbaines et environnementales. Le jardinage urbain prend alors la forme d'un mode d'action militante qui s'inscrit dans le contexte d'une ville marquée par la crise économique. En 1969 à Berkeley (Californie, États-Unis) un terrain à l'abandon est l'objet d'une mobilisation citoyenne qui y aménage un parc public, le *People's Park* (Basset *et al.*, 2008). La résistance de la population contre la décision de la municipalité de récupérer le terrain et de lui donner un autre usage a souvent été lue comme une revendication forte du droit à la ville comme de la capacité à disposer de l'espace public par les habitants (Mestdagh, 2017). En 1973, Liz Christy fonde l'association *Green Guerrillas* pour multiplier les opérations de végétalisation de la ville en jetant des bombes à graines sur les terrains inoccupés de la ville, laissés à l'abandon après la destruction des immeubles qui les occupaient. À partir de 1974, elle investit un terrain new-yorkais dans le *Lower East Side*. Grâce à la forte médiatisation de la friche jardinée, elle signe ensuite un contrat d'occupation avec la Ville de New-York. Il s'agit du premier *community garden*. Le jardin existe toujours et a été rebaptisée dans les années

1990 du nom de sa fondatrice (Baudry, 2010). En 1975, Adam Purple, artiste et militant, crée un jardin circulaire au pied de son immeuble, dans un espace vacant, le *Garden of Eden* (New-York). En 1986 la Ville de New York décide de le raser pour laisser la place à un projet immobilier (Basset *et al.*, 2008). Trois exemples américains qui témoignent d'une appropriation de friches urbaines, pour les cultiver, dans le cadre d'une revendication politique, alimentaire et artistique. Ces trois exemples sont également des initiatives que l'on peut qualifier de *bottom-up* : elles sont initiées par des habitants sans l'intervention des autorités publiques et même à contre-courant de celles-ci, créant par là des conflits. Cependant, cette indépendance par rapport à la municipalité ne dure que peu de temps. Dès 1978 la Ville de New-York crée son premier programme de jardinage urbain, *Green Thumb*, en proposant la location de terrain pour un dollar par an. Le concept va progressivement s'exporter, d'abord au reste de l'Amérique du Nord puis vers l'Europe.

Le modèle du jardin collectif arrive en France dans les années 1990 mais il émerge dans une démarche inverse à celle des *community gardens* américains puisque c'est l'engouement institutionnel et associatif qui va précéder celui des populations (Mestdagh, 2017). En 1997, un groupe de professionnels et de militants visite les jardins communautaires de Montréal (Canada) et organise ensuite à son retour en France le Forum National du Jardinage et de la Citoyenneté à Lille, « ville symbole du jardinage urbain collectif depuis la fin du XIX^e siècle » (Mestdagh, 2017, p. 27). La création d'un réseau d'encadrement français, le Jardin dans Tous ses États, aboutit à la définition du modèle du jardin collectif « à la française » en imposant un discours commun autour de normes et de valeurs comme le renforcement des liens sociaux, la réappropriation du cadre de vie et l'autonomisation et la responsabilisation des personnes (Mestdagh, 2017). La même année, le premier jardin communautaire est créé en France à Lille : la mairie met à disposition d'habitants un terrain vacant (Figure 3). Si à Lille l'appellation de « jardin communautaire » est conservée encore aujourd'hui et marque cette affiliation avec le contexte nord-américain, dans le reste de la France le modèle se diffuse sous le nom de « jardin partagé ».

Figure 3 : Le Jardin des (Re)trouvailles à Lille (quartier de Moulins), premier jardin communautaire français.



Le terrain accueille au début du xx^e siècle une activité artisanale avant d'être laissé à l'abandon et simplement engazonné. Depuis 1997, les 910 m² sont aménagés et cultivés par des habitants : potager biologique, butte des senteurs, ruche, mare, système de récupération d'eau pluviale, abri convivial en bois, etc.

Le jardin hors du jardin

Les jardins partagés ne sont pas la seule forme de jardinage urbain : les espaces jardinés en ville se trouvent également en dehors des parcelles bien délimitées et dédiées à cet usage et ne sont pas forcément des lieux fixes d'activité. Depuis les bombes à graines de Liz Christy, la *guerrilla gardening* est devenue un mouvement international qui participe à la végétalisation de la ville. Sa structuration commence en 2004 avec la création par Richard Reynolds du site internet guerrillagardening.org qui devient un forum permettant aux participants à travers le monde d'échanger entre eux. Deux ouvrages ont joué un rôle fondateur dans l'élaboration d'un discours commun à tous les groupes se réclamant de la *guerrilla gardening* : en 2007 David Tracey publie *Guerrilla Gardening: A Manifesto* et en 2008 Richard Reynolds *On Guerrilla Gardening : A Handbook for Gardening without Boundaries*. L'ouvrage de D. Tracey est le premier manifeste du mouvement. Il trace les origines et l'histoire de cette « résistance écologique urbaine ». Comme le livre de R. Reynolds, il se présente comme un guide pratique pour les « guérilleros » avec de nombreux exemples d'actions et de projets. Ces deux auteurs définissent la *guerrilla gardening* comme une activité de culture illicite d'un terrain appartenant à autrui. Par rapport aux jardins partagés, la *guerrilla gardening* n'est pas le fait d'associations déclarées mais d'individus ou de groupes d'individus

qui agissent spontanément et de façon anonyme (Crane *et al.*, 2013). Elle se démarque également par son caractère revendicatif, subversif et transgressif (Crane *et al.*, 2013). Le terme de guérilla a une connotation militaire et sert en général à désigner « le combat mené par des groupes clandestins et caractérisé par des actions ponctuelles en vue de déstabiliser un régime », cette « forme de guerre est caractérisée par des actions de harcèlement, d’embuscades ou de coups de main » (Larousse). Mais si D. Tracey insiste sur le côté « *guerrilla* », R. Reynolds met en avant la dimension esthétique des opérations L’objectif est d’embellir et d’apporter davantage de biodiversité dans des quartiers urbains généralement laissés de côté. Les « *guerrilla gardeners* » végétalisent des espaces inoccupés de la ville, des interstices de celle-ci ou encore des « *underused mundane public spaces*⁷ » comme les pelouses municipales, les terrains de jeux, etc. (Milbourne, 2010). Cette végétalisation est généralement temporaire, elle n’a pas pour finalité une installation pérenne d’un groupe de jardiniers sur un espace déterminé (Crane *et al.*, 2013). Du fait du caractère illicite de cette activité, il est difficile d’en établir une généalogie précise. La littérature s’entend cependant sur le fait que bien que profitant d’une médiatisation récente, ces activités de jardinage informel sont certainement très anciennes (Reynolds, 2008 ; McKay, 2011). Malgré cette informalité revendiquée, le caractère transgressif de ces opérations est à nuancer. David Adams et Michael Hardman (2014) montrent par exemple que l’attrait pour le « frisson » lié au caractère « semi-illégal » est central dans le recrutement de nouveaux membres. Si les plantations peuvent avoir lieu la nuit, les jardiniers peuvent parfois préférer planter de jour afin d’échanger avec les passants sur leurs plantations (Crane *et al.*, 2013 ; Adams & Hardman, 2014). Annie Crane, Leela Viswanathan et Graham Whitelaw (2013) remarquent aussi qu’en l’absence de marquage qui indiquait qu’il s’agissait de *guerrilla gardening*, le côté informel de ces plantations pouvaient être difficile à repérer, d’où l’importance pour les jardiniers d’agir de jour afin de « *code the space as guerrilla gardening*⁸ » (p. 82).

La *guerrilla gardening* a pu être à l’origine de pratiques jardinières urbaines qui se sont ensuite développées différemment et ont pu être reprises par des municipalités comme des modèles de l’aménagement urbain. Originellement pratique illicite, la *guerrilla gardening* à Todmorden (Angleterre) gagne un tel support local que les habitants ont été capables de négocier avec les autorités locales et de faire passer leurs activités de transgressives à quelque chose d’ancré dans les structures de gouvernance locale (Hardman *et al.*, 2019). Todmorden est une ancienne ville industrielle qui bénéficiait de sa proximité avec Manchester mais la disparition de l’activité industrielle a entraîné une crise économique et financière depuis les années 1970. La multiplication des terrains vacants dans la ville entraîne l’installation de bacs potagers, construits à partir de matériaux de récupération (Roig, 2014). En 2008, Pam Warhust crée l’association *Incredible Edibles* (Incroyables Comestibles) à Todmorden à la suite d’une réunion publique qui rassemble une soixantaine de personnes. Il s’agit de réfléchir

⁷ « des espaces publics mondains sous-utilisés ». Traduction de l’auteure.

⁸ « marquer l’espace comme un lieu de la *guerrilla gardening* ». Traduction de l’auteure.

aux actions possibles pour améliorer l'alimentation des habitants face au constat d'une hausse du taux d'obésité et d'un mauvais accès de la population aux fruits et légumes frais. L'initiative va se répandre très rapidement : un tiers des habitants seraient aujourd'hui engagés dans cette pratique (Hardman *et al.*, 2019). La ville de Todmorden devient le centre du réseau des « *Edibles Cities* », qui sont présentes aujourd'hui dans le monde entier. Elle devient également une destination touristique grâce à la médiatisation de son agriculture urbaine (Hardman *et al.*, 2019). Contrairement à la *guerrilla gardening*, le mouvement des Incroyables Comestibles met l'accent sur la production alimentaire. Les bacs sont cultivés afin de fournir une alimentation saine et fraîche à la population locale. Les fruits et légumes sont accessibles à tous : le mouvement prône une *open source food*, une production en libre-service. À Todmorden, l'objectif annoncé en 2008 est que la ville soit autonome alimentaires parlant d'ici à 2018.

Le jardinage informel en ville s'est également inscrit aux pieds des arbres (Pellegrini & Baudry, 2014). D'abord informelles, ces initiatives ont pu être institutionnalisées. En France, des dizaines de villes se sont dotées de dispositifs visant à inciter les habitants à jardiner l'espace public (Niesseron, 2018 ; Ramos, 2018). Lille, Lyon et Nantes font par exemple figure de villes pionnières en accompagnement du développement des jardins collectifs (Demailly, 2014b). Rennes, Lyon, Montpellier, Caen et Bordeaux ont rapidement légitimé les pratiques informelles de « jardinage hors du jardin » (Ramos, 2018b). Les pratiques habitantes informelles sont alors à l'origine des dispositifs municipaux :

« La ruse réside alors dans ce cas à parvenir à sortir de l'illicite et à faire reconnaître le rôle constructif que ces actions peuvent jouer pour la fabrication de la ville et pour la société. En infléchissant les règles, en parvenant à inscrire leur action dans un cadre légal, il s'agit, pour ces pionniers, non seulement de convaincre les municipalités de les laisser agir mais également d'utiliser ce cadre pour étendre leurs actions au reste de la ville. » (Ramos, 2018b).

L'institutionnalisation passe par la création d'outils spécifiques, comme dans le cas parisien avec la mise à disposition d'une application ou encore d'un budget participatif. Ces outils viennent soutenir les initiatives des habitants en plus de les inscrire dans la continuité de l'action des pouvoirs publics. Ils mettent également en lumière un processus d'individualisation du rapport à la nature des habitants qui deviennent les principaux acteurs de la végétalisation (De Biase *et al.*, 2018). L'institutionnalisation des initiatives habitantes ouvrent un nouveau pan de l'histoire de la végétalisation urbaine au regard des acteurs impliqués (De Biase *et al.*, 2018 ; Lachmund, 2019). Alessia De Biase *et al.* (2018) identifient quatre temps de la nature urbaine selon les acteurs impliqués dans sa gestion et son développement (Tableau 1).

Tableau 1 : Les temps de la nature urbaine à Paris

| | 1798-1896 | 1940-2003 | 2003-2013 | 2013-2018 |
|--|--|---|--|--|
| Espaces naturels | Des champs des fermiers aux parcelles des jardins ouvriers | Des parcelles aux jardins partagés | Des jardins partagés comme communs à espaces verts | Des communs comme espaces verts à des micro-paysages individuels |
| Rôle de la nature dans le contexte urbain | Nature comme source d'aliments de subsistance | Nature comme un loisir et un bien à protéger, partager et valoriser | Nature comme <i>res publica</i> et commun | Nature comme un projet individuel <i>via</i> des plateformes participatives, des applications et des micro-capteurs |
| Acteurs principaux de la nature urbaine | Ligue nationale de paysans-fermiers puis des jardins ouvriers | De la ligue nationale aux associations familiales et civiques | Associations citoyennes, acteurs privés, réseaux spécialisés d'experts et de militants | Associations citoyennes, acteurs privés et individus |
| Réponses institutionnelles, politiques publiques et systèmes de régulation locale | Soutien à la création d'une ligue nationale et à la définition de l'intérêt public dans ces nouveaux rôles | Dépolitisation des jardins ouvriers, soutien au jardins partagés, soutien à la création d'une fédération nationale, reconnaissance du rôle des associations citoyennes et définition d'un contrat formel entre institutions et jardins partagés | Règlementations internationales et nationales comme le Plan Climat, le Plan Biodiversité, le Plan de Restauration et de Valorisation de la nature en ville, création d'observatoires et de réseaux d'acteurs | Politiques de l'ordinaire : création d'outils digitaux et de plateformes pour le co-management et la co-production entre habitants et institutions |

Source : d'après De Biase *et al.*, 2018

L'institutionnalisation plutôt rapide des initiatives habitantes est également à lire en regard des différentes réglementations qui se mettent en place en parallèle au niveau national. Les dispositifs institutionnalisés de végétalisation participative s'inscrivent dans la continuité du Grenelle de l'environnement (2007) et des politiques initiées par le plan Ecophyto (2008). En effet, si les initiatives habitantes spontanées de végétalisation des espaces urbains s'inscrivent dans un premier temps dans le cadre plus large de l'« urbanisme tactique » (Douay & Prévot, 2016), « un urbanisme alternatif [qui] s'oppose ainsi à une perspective descendante (*top-down*) qui repose sur des mécanismes marchands, et qui de fait ne sert que les intérêts des classes les plus aisées » (Nédélec, 2017, p. 97), leur institutionnalisation rapide les inscrit dans les politiques publiques municipales.

Cette première section de chapitre a présenté la place occupée par le végétal en ville, à la fois comme objet d'étude dans le champ de la géographie urbaine mais également comme objet concret et protéiforme, constitutif des espaces urbains avec lesquels il entretient des relations complexes. L'objectif de cette thèse est de replacer les réalisations des programmes municipaux de végétalisation participative étudiés dans ce contexte et d'interroger les formes de végétal qui voient ainsi le jour. Dans la continuité de la littérature mobilisée dans cette section, cette thèse entend analyser les initiatives de végétalisation comme des opérations d'aménagements qui modifient le paysage urbain et participent à remodeler les relations entre végétaux et citoyens. Il s'agira de qualifier le type d'espace végétalisé qui voit ainsi le jour et dans quel but. Enfin, nous nous interrogerons sur les effets d'une gouvernance partagée entre acteurs publics et habitants sur la constitution de nouveaux espaces végétalisés. Puisque nous étudions des dispositifs participatifs, il convient désormais de revenir sur le contexte politique et urbanistique dans lequel ils s'inscrivent.

1.2 La ville durable : faire dialoguer végétalisation et participation

Cette deuxième section revient sur l'introduction de la participation citoyenne au travers du modèle de la ville durable comme nouvelle norme de l'action publique et de l'aménagement urbain afin d'inscrire la végétalisation participative dans ce contexte global. L'institutionnalisation des pratiques de jardinage urbain sur l'espace public s'inscrit à la croisée de deux injonctions dites durables, verdissement et participation. Elle devient un élément à considérer dans la fabrique urbaine, processus social par lequel le tissu urbain se transforme (Noizet, 2013). La première partie définit le concept de ville durable et ses modalités en explicitant les raisons qui ont fait de celle-ci le nouveau « paradigme urbanistique » du XXI^e siècle (Emelianoff, 2007). La deuxième partie expose la place occupée par la végétalisation des espaces urbains dans ce modèle de la ville durable en revenant sur les attentes dont le végétal fait l'objet par rapport aux services qu'il peut rendre et sur les limites d'un tel engouement. La troisième partie se concentre sur la participation citoyenne comme axe social du développement durable urbain. Elle retrace la généalogie du concept en interrogeant ses champs d'application dans le domaine de l'urbanisme. Enfin, la quatrième partie combine ces différents concepts en les appliquant aux initiatives habitantes de végétalisation et en étudiant les différentes significations données à la participation citoyenne dans ce cadre, dans la littérature scientifique, au regard d'exemples internationaux.

1.2.1 La fabrique de la ville durable

La tendance internationale à la renaturation des espaces urbains (Blanc, 2013) et au verdissement des politiques municipales (Bourdeau-Lepage, 2017b ; Birch & Wachter, 2008) s'inscrit dans une histoire urbaine prônant désormais la ville durable :

« La ville classique devait être “belle” (en respectant les notions de convenance et de bienséance), la ville moderne devait être “radieuse” (suivant le slogan de Le Corbusier), la ville contemporaine doit être “durable” ». (Monin *et al.*, 2002, p. 7).

Le développement durable comme concept politique

Le développement durable est le résultat de la rencontre de deux inquiétudes, une économique et une écologique, formalisée au sein du Club de Rome qui rédige en 1972 le rapport Meadows mettant en avant « les limites de la croissance ». C’est cependant le rapport Brundtland (1987) qui propose une première définition du développement durable à partir de trois piliers, économique, social et environnemental. Le développement durable est alors défini comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il permet ainsi d’« entrer dans le débat sur l’avenir des villes et l’invention du territoire » et de réfléchir aux « interactions proches ou lointaines, immédiates ou futures, entre les sociétés et leurs environnements » (Da Cunha, 2003, p. 14). Le développement durable devient un projet politique (Mathieu & Guermond, 2005) porté par de nombreux acteurs à toutes les échelles, du local à l’international malgré les imprécisions sur son contenu et en particulier sur ses dispositifs d’action (Swyngedouw, 2007 ; Villalba, 2009). Dès les années 1990 le rôle des collectivités territoriales est mis en avant dans l’accomplissement d’une stratégie de développement durable qui doit pouvoir se déployer à l’échelon local (Da Cunha, 2003). Les Agendas 21 mis en place à partir de la déclaration de Rio (1992) en sont la preuve. C’est la Charte d’Aalborg ou Charte des villes européennes pour la durabilité signée en 1994 qui désigne directement les villes comme des acteurs du développement durable en soulignant la nécessité « d’intégrer les principes de la durabilité [aux] politiques urbaines locales (paragraphe 1.3. cité par B. Zuindeau, 2000). La charte est publiée à la suite du *Livre vert sur l’environnement urbain* (1990) qui met en évidence comment la structuration des villes par l’urbanisme moderne (par le zonage et le fonctionnalisme, l’étalement urbaine et l’artificialisation des sols) est à l’origine de la faible qualité de l’environnement urbain. Le *Livre vert* déclenche une prise de conscience au niveau européen avec le lancement par la Commission européenne de la Campagne européenne des villes durables qui publie alors la Charte d’Aalborg :

« En l’espace de quinze ans, le développement durable a redéfini les politiques urbaines en Europe. D’abord marginale ou marginalisée, portée par un cercle d’acteurs plutôt restreint, la notion est devenue le principal référentiel des politiques publiques d’aménagement et d’urbanisme (Wachter, 2003) ». (Emelianoff, 2007, p. 48).

L’émergence de la ville durable

La rupture apportée par la ville durable à propos de la question de la nature urbaine par rapport à la ville moderne n’est pas une question de (non-)prise en compte (Paquot, 2004 ; Da Cunha, 2009). Albert Levy (2009) note par exemple que « les préoccupations de la charte d’Athènes (1933) visaient également la nature, qui était son objectif prioritaire et son moyen d’action principale ». La différence repose sur la nouvelle acception de la nature dans le contexte du développement durable, « à présent perçue comme menacée et finie » (Levy,

2009). Ainsi, Antonio Da Cunha (2005) souligne que « la nouvelle écologie urbaine suggère une question de recherche centrale : comment rendre à la fois la ville “supportable” par la nature et l’environnement urbain supportable pour l’homme ? » (p. 20). La différence repose aussi dans le fait que le développement durable urbain appelle une articulation inédite des échelles, en pensant la ville non plus pour elle-même mais inscrite dans son environnement global, la distinguant en cela de l’écologie urbaine (Emelianoff, 2007).

La charte d’Aalborg officialise la durabilité comme une catégorie de l’action publique urbaine. « Par ce texte, les villes européennes signataires reconnaissent l’impact de la ville sur l’environnement, en même temps qu’elles affirment la responsabilité des collectivités locales à agir en vue d’un changement urbain nécessaire » (Tozzi, 2018). La charte ne propose pas un cadre normatif pour le développement durable urbain mais met en avant l’expérimentation, l’initiative locale et la mise en réseau (Emelianoff, 2007 ; Levy, 2009). Les thématiques urbaines abordées sous l’angle de la durabilité se multiplient, chaque ville adaptant les objectifs généraux posés par l’Agenda 21 selon ses conditions locales. Les orientations générales de l’Agenda 21 se déclinent en quatre grands thèmes : dimensions sociale et économique de la durabilité, conservation et gestion des ressources naturelles, renforcement des groupes de population, organisation et associations et moyens d’exécution (science et technique, institution et coopération) (Levy, 2009). Parmi ces thèmes, les déclinaisons de projets dit durables semblent infinis :

« De l’enjeu climatique à l’écoconstruction, de l’éco-construction à la mobilité “durable”, des coûts de l’étalement au resserrement urbain, des courtes distances aux circuits courts, de la ville dense à la ville dense mais renaturée... de la haute qualité de vie à la basse qualité environnementale, du bien-être à l’injustice environnementale... des questionnements s’ouvrent et se ramifient. Cette évolution n’est pas achevée. » (Emelianoff, 2007, p. 54).

A. Levy (2009) fait le constat que ce sont d’abord « les phénomènes environnementaux d’ordre naturel et physique » qui sont concernés par l’objectif de ville durable, au détriment des volets économiques et sociaux du développement durable. Parmi ceux-ci, l’extension des espaces verts en ville a souvent été soulignée comme étant une des réalisations la plus souvent mise en avant par les villes, « une sorte de constante en développement durable urbain » (Hamman, 2014). Isabelle Hajek, Philippe Hamman et Jean-Pierre Lévy (2015) considèrent qu’il y a eu un glissement « de la ville durable à la nature en ville ». N. Mathieu (2000b) mettait déjà en garde contre le fait que « les politiques de protection de la nature en ville se résument à son verdissement » (p.80) et le risque de l’amalgame « entre nature et “belle nature” » (p. 80). Ce rétrécissement de la nature urbaine à ses objets verts met en danger une prise en compte systémique de ce qui fait la complexité mais aussi la richesse des natures urbaines, de la ville comme écosystème :

« Aujourd’hui, les promoteurs de la nature en ville et de l’urbanisme durable tablent sur une nature revisitée. Parmi les outils d’une telle recreation de la ville comme milieu de vie se trouve le végétal, le vert, la verdure. » (Blanc, 2008, p. 74).

La trame verte est ainsi apparue comme l'outil phare de la renaturation des espaces urbains durables en prenant en compte la dimension écologique des espaces verts urbains (Arrif *et al.*, 2011 ; Clergeau, 2012), c'est-à-dire en ne les considérant plus comme du mobilier urbain mais un comme un ensemble vivant dont il faut préserver les connexions par exemple (Cormier & Carcaud, 2009).

Ce succès du « vert » repose sur le zonage qu'il provoque sur les cartes de la ville et la facilité avec laquelle il est ensuite possible de le mettre en scène et de le comptabiliser (Levy, 2009). Il s'inscrit également dans une mise en avant renouvelée de l'utilité des espaces verts, plus seulement considérés selon l'embellissement qu'ils apportent à la ville mais également comme les fournisseurs d'un cadre de vie amélioré pour les populations citadines (Autran & Boutefeu, 2009 ; Bourdeau-Lepage *et al.*, 2012 ; Mehdi *et al.*, 2012 ; Bourdeau-Lepage, 2018). En effet, la prise de conscience écologique à l'origine du développement durable serait concomitante d'une demande sociale renouvelée pour des espaces de nature en ville vus comme participants au bien-être des habitants :

« Ensuite, les citoyens conscients des vertus de la nature sur leur santé et leur bien-être cherchent à renouer avec elle. Leur demande de nature, qui a émergé au cours des deux révolutions industrielles notamment avec la seconde révolution urbaine, s'affirme alors (Unep-Ipsos, 2008 ; Boutefeu, 2009) ». (Bourdeau-Lepage, 2019, p. 896).

Globalement, la durabilité a entraîné une « redirection générale des villes [...] [vers] des politiques publiques et privées guidées par le paradigme urbain de "*greening the city*" » (Paddeu, 2012). Par opposition, l'animal en ville a été l'objet d'un long rejet (à l'exception de certaines espèces d'oiseaux) du fait des risques qu'ils peuvent faire porter sur la salubrité publique (Blanc, 1995 ; Berthier, 2019).

1.2.2 Pour une ville végétalisée

Les composantes de la nature urbaine ont inégalement fait l'objet de l'attention des géographes. Christian Calenge (1997) notait que le « vert » résumait à lui seul les politiques écologiques urbaines. Françoise Dubost et Bernadette Lizet (2003) remarquaient également que l'essentiel des recherches sur la nature en ville concerne le végétal. Si depuis les travaux sur d'autres objets de nature comme l'eau en milieu urbain (par exemple Kaika, 2005) ou l'animal en ville (par exemple Estebanez, Gouabault et Michalon, 2013) se sont multipliés, l'intérêt pour le végétal ne se dément pas au sein de la ville durable. La ville durable se présenterait alors comme un moment de réconciliation de la nature et de la ville :

« Si l'urbanisme moderne a globalement voulu arracher la ville à son substrat, préférant reconfigurer un environnement fait de neuf, la ville durable et l'urbanisme écologique tente peu à peu de resolidariser ville et environnement, ville et campagne, ville et villes, ville et Terre. C'est un vaste projet qui implique de prendre en considération ce qui, à une époque, a été largement oublié, à savoir que nul n'échappe à son inscription territoriale. » (Blanc, 2008, p. 59).

Les bienfaits d'une ville verte pour les citoyens

Pour expliquer les raisons de cet attrait contemporain pour la nature en ville, Lise Bourdeau-Lepage (2019) avance « que l'émergence d'une conscience écologique et les effets d'une urbanisation intense et de la diffusion des NTIC [Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication] ont joué un rôle important » (p. 896). La demande sociale de nature est alimentée par un « verdissement sociétal » (Driessen & Glasbergen, 2002 ; Bourdeau-Lepage & Vidal, 2014) qui génère des changements de mode de vie afin de préserver l'environnement, en réponse à différents règlements et engagements nationaux et internationaux qui mettent en lumière l'impact des activités humaines sur l'environnement. L'urbanisation accrue du monde déconnecte toujours davantage les sociétés de l'environnement naturel et la renaturation des espaces urbains apparaîtrait ainsi comme une solution afin de renouer ce lien dans des espaces de proximité. Enfin, la place grandissante prise par les technologies de l'information et de la communication dans le quotidien entraînerait, en réponse à l'accélération des temps de vie qu'ils produisent, à une volonté de ralentissement que les espaces de nature sont à même de fournir en reconnectant les habitants avec le rythme naturel des saisons par exemple. Plusieurs enquêtes témoignent du fait que les habitants citent volontiers les éléments naturels comme les espaces verts comme des éléments constitutifs de leur bien-être (Bourdeau-Lepage, 2017a, 2018). Il s'agit aussi d'une reconnaissance des bienfaits de la ville verte à plusieurs niveaux.

Au-delà du milieu naturel et de l'habitat qu'elle peut représenter pour certaines espèces animales ou végétales, la nature en ville rend des services aux citoyens (Bolund & Hunhammar, 1999 ; Raymond & Simon, 2012). Donald Dearborn et Salit Kark (2010) montrent que ces services sont de trois ordres : écologiques, culturels et économiques. Par exemple, d'un point de vue écologique, la nature urbaine joue un rôle face au changement climatique (en réduisant les effets des îlots de chaleur urbains), elle limite la concentration de gaz et de particules fines dans l'air ou encore elle participe à la régulation thermique du bâti. D'un point de vue culturel, elle a une fonction récréative, peut renforcer les liens sociaux et avoir un impact positif sur la santé mentale et physique des citoyens. Plusieurs travaux ont montré, entre autres, que la nature joue un rôle dans la réduction du stress, dans l'amélioration du fonctionnement du système immunitaire, dans la réduction de l'obésité par l'activité physique, une réduction des risques cardiovasculaires, du diabète de type 2, etc. (Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2016 ; voir Bourdeau-Lepage, 2019, pour une synthèse). Enfin, d'un point de vue économique, elle joue un rôle dans l'attractivité urbaine (Bourdeau-Lepage, 2019) et devient un élément de la « stratégie de métropolisation » de certaines villes (Girault, 2016).

Du fait de cette demande sociale, la nature devient un atout pour les villes qui se veulent compétitives, elle les rend attractives en valorisant leurs quartiers végétalisés. La multiplication des classements de ville au niveau national et international selon la prise en compte des enjeux environnementaux et leur inscription dans la durabilité témoigne du rôle

qu'occupent ces politiques dans les opérations visant la promotion de l'attractivité urbaine. L'utilisation d'un indicateur comme le nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant est ainsi un bon exemple du *marketing* urbain vert à l'œuvre et de son utilisation par les villes pour se positionner sur la scène politique et médiatique (Boutefeu, 2008 ; Arnould *et al.*, 2011 ; Méliani & Arnould, 2016). En France, l'Observatoire des villes vertes⁹ classe chaque année les 50 plus grandes villes françaises selon l'attention qu'elles portent à leurs espaces verts en prenant en compte leur patrimoine vert, les investissements effectués dans ce secteur, la protection de la biodiversité, la promotion du patrimoine vert, la gestion des déchets verts et le dynamisme de la progression. La Commission européenne désigne chaque année la « capitale verte européenne », qui malgré son nom ne valorise pas uniquement la présence de « vert » en ville mais plus globalement des pratiques soucieuses de l'environnement. Nantes reçoit par exemple le titre en 2013 grâce à sa politique de déplacements urbains privilégiant les transports en commun et les circulations douces. Les aménités environnementales font désormais l'objet d'une valorisation *marketing* visant à promouvoir l'attractivité urbaine (Girault, 2016 ; Bourdeau-Lepage, 2017b) :

« Le statut de ville verte est de plus en plus convoité, non seulement pour répondre aux exigences esthétiques et sociales, mais aussi pour des objectifs économiques : tourisme, valorisation du foncier, choix d'habiter à proximité des espaces verts, développement de l'industrie horticole, etc. » (Mehdi *et al.*, 2012).

La zone grise de la ville verte

L'énumération des bienfaits du végétal en ville laisse le plus souvent de côté les impacts négatifs que celui-ci peut avoir, à la fois sur la santé des habitants mais aussi sur la ville. L'OMS dans un rapport de 2016 sur les bénéfices des espaces verts urbains sur la santé souligne également le potentiel pathogène de ces espaces : une exposition aggravée aux polluants, un risque allergique et asthmatique aggravé, l'exposition aux pesticides et herbicides, l'exposition à des vecteurs de maladies zoonotiques, etc. De plus, cette concentration sur la couleur verte et sur les espaces végétalisés ne dit que peu de choses sur ce qui est vraiment à l'œuvre dans les formes de nature végétale présentes en villes :

« The contemporary emphasis on the “greening” of cities ranges from spontaneous manifestations of “wild urban nature” to manufactured landscapes that form an integral dimension to the “recapitalisation” of post-industrial sites, disused waterfronts and other ostensibly “empty” spaces (see for example Blanc, 2012; Gandy, 2013).¹⁰ » (Gandy, 2015, p. 152).

Ce flou sur le végétal considéré permet de signaler que le verdissement urbain n'est pas nécessairement synonyme par exemple d'une amélioration de la biodiversité en ville.

⁹ L'Observatoire des villes vertes est issu de l'association de deux organisations professionnelles des espaces verts urbains : l'UNEP (entreprises du paysage) et Hortis (responsables d'espaces nature en ville).

¹⁰ « L'accent actuel sur le “verdissement” des villes va des manifestations spontanées de “nature urbaine sauvage” aux paysages produits qui sont partie intégrante de la “recapitalisation” des sites post-industriels, des fronts d'eau abandonnés et d'autres espaces ostensiblement “vides” (voir par exemple Blanc, 2012 ; Gandy, 2013). » Traduction de l'auteure.

Décorrélé de son fonctionnement écologique, le verdissement esthétique est insuffisant pour protéger et conserver la biodiversité urbaine (Clergeau, 2015). Dans le cas des murs végétaux, leur consommation en eau contrebalance leur utilité écologique tout comme la plantation d'arbres en ville n'est pas la seule solution imaginable au réchauffement climatique et la réflexion sur leurs conditions de plantation est importante pour qu'ils s'inscrivent dans le temps long de la ville¹¹. La végétalisation urbaine ne suffit pas en soi à rendre la ville plus amène pour ses habitants, une attention critique aux caractéristiques de ces opérations d'aménagement est nécessaire. Le lien entre végétalisation et le volet écologique du développement durable urbain est ainsi soumis à des conditions.

L'ambivalence des services rendus par des opérations de végétalisation urbaine qui ne tiendraient pas compte des caractéristiques intrinsèques aussi bien des projets que des individus implantés rappelle l'importance de ne pas simplifier les interactions entre milieux urbains et biodiversité. Les discours autour du *marketing* territorial par exemple participent généralement de cette simplification, capitalisant avant tout sur l'image ainsi renvoyée du territoire. De la même manière, le volet social du développement durable a souvent été délaissé et plusieurs travaux ont montré combien il n'allait pas de soi et nécessitait une attention particulière (Barbier & Larrue, 2011).

1.2.3 La participation habitante, solution pour fabriquer la ville durable ?

Le tournant urbanistique en faveur de la durabilité (Emelianoff, 2007) s'est accompagné d'un nouvel « impératif participatif » (Blatrix, 2000) ou « impératif délibératif » (Blondiaux & Sintomer, 2002) dans l'action publique contemporaine. La démocratie participative met en avant « la discussion, le débat, la concertation, la consultation, la participation, le partenariat, la gouvernance » (Blondiaux & Sintomer, 2002, p. 17).

Loïc Blondiaux et Yves Sintomer (2002) remarquent que « c'est dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire que les choses sont allées le plus vite et le plus loin » (p. 19) en termes de participation depuis le début des années 1980. Cet élan de la participation est à relier aux définitions successives du développement durable. En effet, la charte mondiale de la nature en 1982, la Déclaration de Rio en 1992 ou encore la Convention d'Aarhus en 1998 insistent sur la participation des habitants aux politiques publiques comme un principe central du développement durable (Joliveau, 2001, 2004). Le concept de ville durable est vu par exemple par J. Theys et C. Emelianoff (2001) comme « un formidable levier pour l'innovation démocratique » (p. 130), une opportunité pour renouveler les conditions de la participation des habitants. Ainsi, en plus d'être une composante essentielle du développement durable, la participation peut être considérée comme un instrument de mise en œuvre de l'urbanisme durable (Gariépy & Gauthier, 2009). Stéphane La Branche (2009)

¹¹ « Urbanisme : la poussée des villes-forêts divise les architectes paysagistes », *Le Monde*, 15 novembre 2020 par Emeline Cazzi.

rappelle d'ailleurs qu'au début des années 1990 la notion de « développement durable et participatif » était utilisée pour marquer le double infléchissement de l'action publique « selon la croyance que la meilleure façon d'atteindre la durabilité est d'inclure les citoyens dans le processus de décision ». La participation devient une norme de l'action publique environnementale (Barbier & Larrue, 2011). Elle doit permettre aux habitants de prendre part au processus de décision, d'éviter l'exclusion de la population et d'améliorer la qualité et l'appropriation des projets (Barbier & Larrue, 2011). Elle s'inscrit dans la réflexion sur la question de la bonne gouvernance et de l'efficacité de l'action publique (Baron, 2003). La gouvernance se définit comme la capacité à intégrer les intérêts locaux et les groupes sociaux dans le processus de prise de décision et à les représenter à l'extérieur (Le Galès, 1995). Gouvernance et participation citoyenne sont ainsi intimement liées.

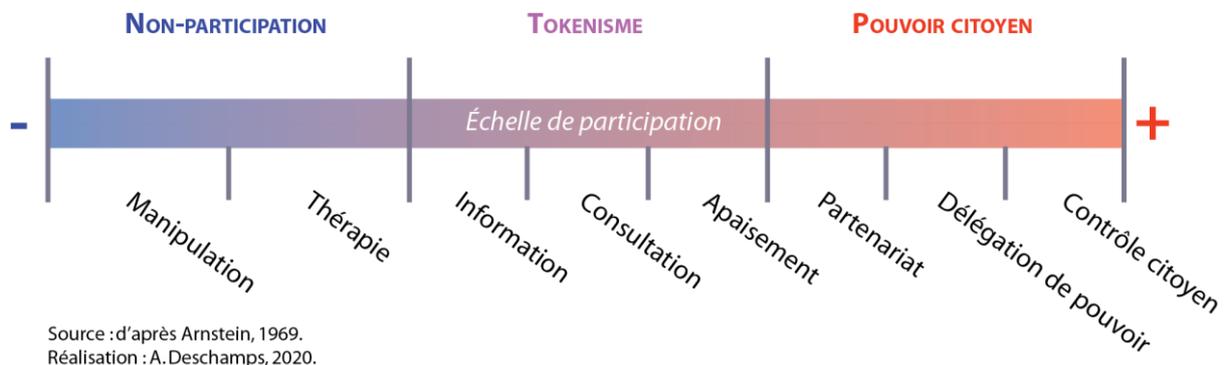
Définir la participation

La crise de la représentation politique et des formes de gouvernement a engagé une transition vers la participation des citoyens aux décisions publiques quelle que soit la thématique envisagée (Joliveau, 2001 ; Joliveau & Amzert, 2001). Un processus participatif « intègre à côté ou parmi les participants officiellement en charge d'une décision (par hiérarchie, par délégation ou par représentation) d'autres participants qui ne sont en charge d'aucun pouvoir formel dans ce processus » (Joliveau, 2004, p. 329). La participation citoyenne est alors le fait pour les autorités publiques d'impliquer la société civile dans les affaires publiques et dans les pratiques associées, de la communication à la négociation afin d'associer les citoyens à la prise de décision (Beuret *et al.*, 2006 ; Blatrix, 2009). Cependant, appréhender la participation comme une entité unique est impossible, la multitude des « détours participatifs » (Blatrix, 2009, p. 97) et la polysémie du terme (Neveu, 2011) renvoient plutôt à une nébuleuse de dispositifs dont les finalités varient.

« Cet apparent consensus s'accompagne ainsi de divergences fondamentales quant à la portée et au sens accordés aux démarches participatives : s'agit-il de remettre en cause la démocratie représentative ou de l'accompagner ? Recherche-t-on la justice sociale, la paix sociale ou l'intégration au marché ? » (Bacqué *et al.*, 2005, p. 12-13)

Ainsi, parmi les dispositifs employés, les assemblées côtoient les référendums, les conseils de quartier, les fonds de quartier, les budgets participatifs, le développement communautaire, les jurys citoyens ou encore les débats publics (Bacqué *et al.*, 2005), soit des réalités très variées qui peuvent aller de l'autogestion (ou la gestion déléguée à des associations par les pouvoirs publics) à des procédures relevant principalement de l'information des citoyens (Bacqué *et al.*, 2005). Déjà Sherry Arnstein (1969) soulignait avec son « échelle de la participation citoyenne » les huit différents niveaux de participation observables (Figure 4).

Figure 4 : La participation citoyenne, une entité complexe qui cache des niveaux d'engagement divers



Les premiers échelons correspondent à des situations de « non-participation » où les dispositifs mis en place relèvent de la manipulation et de la thérapie. Les échelons intermédiaires décrivent des « degrés de tokenisme », c'est-à-dire d'un début d'intégration des habitants mais qui restent superficielles et ne donnent lieu qu'à des situations d'information, de consultation ou d'apaisement. Enfin, les échelons les plus avancés décrivent de véritables situations de « pouvoir citoyen », à différents degrés, du partenariat à la délégation de pouvoir et au contrôle citoyen

Les variations des processus dépendent également des acteurs engagés, « selon qu'ils sont surtout portés par les mouvements sociaux et le monde associatif ou qu'ils sont initiés et essentiellement soutenus par les institutions » (Bacqué & Sintomer, 2011, p. 12).

Enfin les dispositifs ne s'adressent pas tous au même public : ils peuvent concerner l'ensemble des citoyens, seulement les citoyens mobilisés, les citoyens organisés ou encore des secteurs sociaux ou des échantillons considérés comme représentatifs (Bacqué *et al.*, 2005 ; Bacqué & Sintomer, 2011). Cécile Blatrix (2009) souligne cependant une caractéristique commune aux dispositifs participatifs français : un « droit à participer » qui s'inscrit principalement à l'échelon local. De la même manière que les instances internationales ont pensé le développement durable comme visant des enjeux globaux à partir d'une échelle d'action locale, la participation est principalement vue comme un dispositif applicable à la gestion d'une politique locale.

Plusieurs objectifs des démarches participatives émergent au sein de la nébuleuse de la gestion de proximité (Bacqué *et al.*, 2005). En premier lieu, (i) un objectif gestionnaire où la participation doit venir améliorer les politiques publiques. Cette amélioration peut passer par la reconnaissance des savoirs d'usage propre aux citoyens. (ii) Un objectif social où la participation est alors vue comme une solution à la crise urbaine qui peut toucher certains quartiers : la participation doit recréer du lien social. Le terme de participation est alors associé à l'*empowerment*¹² « pour signifier aussi la prise en charge de l'individu par lui-même, de sa

¹² La notion d'*empowerment* est difficile à traduire en français : « capacitation », « empouvoirement », « pouvoir d'agir »... Elle désigne l'octroi de davantage de pouvoir à des individus avec une finalité émancipatoire. Le terme se diffuse à partir des années 1970 dans les milieux féministes d'Amérique du nord. À partir des années 1990 il est adopté par les grandes institutions comme l'Organisation des Nations Unies, dans un contexte de recomposition des pouvoirs locaux et nationaux qui vise à repenser le rôle des citoyens ainsi qu'à mettre en avant la responsabilité des individus et l'enjeu de la participation (Bacqué *et al.*, 2005).

destinée économique, professionnelle, familiale et sociale » (Bresson, 2014). Ensuite, (iii) un objectif politique où la participation permet une relégitimation du système politique et une redéfinition des relations civiques. S'y ajoute (iv) un enjeu écologique s'appuyant sur le constat « qu'une approche intégrée impliquant la participation de tous les acteurs concernés est incontournable pour faire face au défi d'un développement soutenable ou d'une décroissance sélective » (Bacqué & Sintomer, 2011, p. 14). Enfin, (v) un enjeu économique est identifiable lorsque le développement économique est considéré comme impliquant la mobilisation en partenariat de tous les acteurs.

Participer : vers l'institutionnalisation

Ce changement dans l'action publique passe par l'intensification du recours à des acteurs qui jusqu'ici n'étaient pas autorisés à prendre part aux décisions dans le cadre de la démocratie représentative (Blondiaux & Sintomer, 2002). Il est intéressant de revenir brièvement sur les conditions de l'émergence de ces dispositifs. Maryse Bresson (2014) rappelle que « la participation est une catégorie sociale progressivement institutionnalisée par les politiques publiques, avant de devenir un concept scientifique ». En faisant l'histoire du concept, elle note que son émergence date du XIX^e siècle en économie et en politique. La participation renvoie alors au domaine de la gestion des entreprises avec une possible consultation par un patron de ses salariés. C'est dans ce domaine que s'élabore ainsi la première référence politique française à la participation au milieu du XX^e siècle (Joliveau, 2001). Le concept renvoie également à l'autogestion comme mouvement coopératif de propriété collective de l'entreprise. L'enjeu central identifié est celui du partage du pouvoir et des richesses au sein du monde économique. Dans le contexte politique, la participation s'apparente à des aspirations démocratiques au XIX^e siècle autour d'une interrogation : comment faire participer « tous » les citoyens à la vie politique d'un État et des décisions collectives ? M. Bresson (2014) caractérise trois modèles de la participation issus de trois époques différentes où le concept s'est construit : (i) un modèle de participation par l'action publique, (ii) un modèle d'action collective et (iii) un modèle par la mobilisation.

Le modèle de l'action publique désigne un moment de transformation des relations entre l'État et les acteurs locaux. L'idée de partage du pouvoir qui nourrit l'idée de participation se traduit par un réagencement des pouvoirs au sein des institutions publiques. Ce modèle est particulièrement illustré en France par le mouvement de décentralisation des années 1980 ou bien par la politique de la ville. La politique de la ville est menée par l'État mais elle fait appel aux acteurs locaux pour répondre aux problématiques des territoires considérés. Cette première conception de la participation l'identifie à une volonté de « restaurer la cohésion sociale » (Bresson, 2014).

Le modèle de l'action collective est une référence aux luttes urbaines des années 1960-1970 qui sont des initiatives militantes spontanées qui s'organisent pour atteindre leurs objectifs. Ce « mouvement participatif » (Bernfeld, 1983 cité par Bresson, 2014) se diffuse à

l'échelle mondiale. La première lutte urbaine présentée par D. Bernfeld est l'action de Saül D. Alinsky à Chicago : il conduit un mouvement populaire réunissant classes pauvres et classes moyennes pour réclamer la rénovation d'un quartier de la ville qu'il obtient dans les années 1960. La participation est alors « une lutte à la fois sociale et politique » (Bresson, 2014). Elle se dote d'une conception militante qui interroge le rôle de l'État dans les dispositifs participatifs.

Enfin, le modèle de la mobilisation marque une participation où l'impulsion de départ et l'orientation du mouvement sont données depuis l'extérieur. La mobilisation des habitants est l'objet de politiques incitatives et « vise une meilleure implication de chacun dans le fonctionnement de la société à travers des améliorations au niveau micro-local » (*ibid.*). Le concept de participation reprend ainsi de l'importance au début des années 2000 « dans un contexte d'interrogation et de doute sur la démocratie représentative » (*ibid.*), « de "crise" de l'État » (Jouve, 2005). La « crise de gouvernabilité » (Kooiman, 1993) nécessite alors de nouveaux outils de gouvernance afin de répondre à une double remise en cause, des conditions de la production des politiques publiques et de la légitimité de la puissance publique (Jouve, 2005).

« C'est dans ce contexte que la "participation des habitants" au sens français s'impose au début des années 2000 comme un des thèmes privilégiés de la politique de la ville, et prend la forme d'une commande publique, avec des financements fléchés sur des dispositifs complexes de rénovation urbaine (Donzelot & Epstein, 2006). » (Bresson, 2014)

L'association du thème de la participation à la politique de la ville s'explique par l'exemple des États-Unis et de leur gestion des centres-villes en voie de paupérisation dans les années 1960. Il s'agit de favoriser l'engagement civique dans les quartiers défavorisés pour permettre l'émergence de *leaders* locaux tout en contrôlant ces *leaders* pour qu'ils n'entrent pas trop dans la contestation (Jouve, 2005). Cette institutionnalisation des procédures de participation contient son lot de contradictions et de limites, à savoir qu'en étant guidée par l'ordre public, la capacité de la participation des habitants à transformer l'ordre politique et remettre en question les valeurs dominantes est niée :

« Ainsi, même s'il convient de ne pas mythifier les dynamiques reposant sur l'action collective, dont on sait qu'elles sont confrontées au défi de l'institutionnalisation de la part des pouvoirs publics, on est en droit de se demander si la portée de la démocratie participative « dernière génération », par rapport aux mouvements sociaux urbains, plus radicaux dans leurs revendications, n'est pas avant tout symbolique et ne ressortit finalement pas d'un exercice de communication politique. » (Jouve, 2005, p. 326).

Le troisième temps correspond ainsi à une « offre institutionnelle de participation » (Blondiaux, 2008) qui se justifie par une volonté « de promouvoir un idéal de justice sociale [...], de moderniser la gestion des services publics [...], repenser la division du travail politique dans nos sociétés et les modalités de la prise de décision [...], donner un surcroît de légitimité à des autorités contestées » (p. 132). Thierry Joliveau (2001) identifie quatre grands facteurs du renouvellement de la participation : une diffusion et une légitimation

internationale qui ont permis une institutionnalisation de la participation, des exigences de participation apparues dans des domaines nouveaux, des dispositifs originaux de participation et une évolution de la participation au regard de l'usage des NTIC. La résurgence de l'intérêt pour la participation est également marquée par la création d'une revue scientifique dédiée, *Participations*, en 2011. L'évolution des démarches participatives, de *top down* à *bottom up*, d'une remise en cause des modes traditionnels de gestion et d'administration à une institutionnalisation de l'appel aux citoyens, souligne les changements de signification de celle-ci mais également un changement des acteurs à l'œuvre.

La présentation que nous venons de faire de la participation citoyenne replace celle-ci dans son contexte politique mais évacue une question, celle des participants. En d'autres termes : de qui parle-t-on quand on parle de participation ? qui est le public ? Avec l'injonction participative, un nouvel acteur politique se fait jour, celui des « personnes ordinaires » (Barbier & Larrue, 2011, p. 84). Par personnes ordinaires on entend alors des personnes non impliquées dans la politique ou dans l'administration publique, ni élus, ni professionnels. Ce sont donc des individus qui n'avaient jusqu'ici pas de légitimité à intervenir dans la prise de décision directe. Une des raisons de ce recours aux personnes ordinaires est la possibilité de pouvoir utiliser les « savoirs » que celles-ci détiennent de leur lieu de vie et qui les rendraient plus à même de prendre de bonnes décisions :

« C'est l'existence de "savoirs locaux" (Callon, 1998), d'une "expertise d'usage" ou encore d'une "expertise du quotidien" (Sintomer, 2006) qui semblent constituer la légitimité de la participation du citoyen ordinaire ». (Blatrix, 2009, p. 109).

Si c'est bien aux personnes ordinaires que s'adresse la participation, il faut noter que des interrogations subsistent sur l'existence d'une « demande sociale de participation » (Blatrix, 2009) :

« La difficulté à trouver un public à l'offre de démocratie participative dément l'idée d'une demande sociale de participation largement partagée qui a pourtant justifié, sinon inspiré, ces entreprises ». (Blatrix, 2009, p. 115-116).

Cette présentation de la notion de participation nous intéresse en particulier au regard des initiatives de végétalisation urbaines. Leur institutionnalisation au cours des dernières années les a faites passer du cadre informel de la mobilisation habitante au cadre formalisé des politiques publiques.

1.2.4 La construction de dispositifs participatifs de végétalisation : quel sens pour la participation habitante ?

Le jardinage urbain et plus particulièrement le jardin partagé sont devenus l'image d'Épinal de la ville durable : ces espaces lient en effet végétalisation de la ville et participation des habitants et s'insèrent pleinement dans les discours portant sur la durabilité urbaine (Demailly, 2014a). L'institutionnalisation progressive des pratiques de jardinage

urbain a participé à une redéfinition de la place occupée par ces initiatives dans le champ politique, et en particulier dans la ville durable participative.

En institutionnalisant des pratiques habitantes, ces initiatives changent de profil et de fonctions. K.-È. Demailly (2014b) analyse ainsi l'institutionnalisation comme une remise en cause de la participation des habitants dans les jardins partagés dans la mesure où celle-ci se retrouve limitée à la gestion quotidienne du site. Les habitants sont en revanche exclus des prises de décision englobantes notamment à l'échelle de la ville. Frédéric Bally (2018) estime qu'il s'agit alors d'un mouvement de co-production d'un environnement urbain végétalisé, entre institutions et citoyens. Pour sa part, Victoria Sachse (2020) propose de voir dans les jardins partagés qu'elle étudie à Strasbourg et Rome des lieux de coproduction d'une « participation en train de se faire » (p. 20).

Ces travaux français s'inscrivent dans une littérature internationale sur le jardinage urbain qui débat du positionnement de cette pratique, traversée par des logiques contradictoires, entre pratique contestataire et pratique pleinement intégrée.

Le jardinage urbain comme pratique radicale

Une première approche considère le jardinage urbain comme une forme de protestation contre l'urbanisation néolibérale ou même directement comme un mouvement politique au regard de ses racines nord-américaines (Baudry, 2012). Dans leur récit de l'opposition entre des habitants-jardiniers et la municipalité de New York, Lynn A. Staeheli, Don Mitchell et Kristina Gibson (2002) montrent que s'opposent deux conceptions de la gouvernance urbaine : la mairie revendique de par son droit de propriété la possibilité de décider de l'usage du foncier et les habitants réclament leur droit à la ville et la possibilité d'user des jardins partagés. Ce conflit voit ainsi la formation d'un « contre-public » et les jardins sont lus comme les lieux nécessaires à sa formation :

« In this effort, different rights claims and visions of “the public” were put forward. While the City invoked its property rights, it claimed that it was also working to ensure that basic needs related to housing would be met. Gardening groups proclaimed a different set of rights claims – claims that related to the ways in which marginalized groups could assert their autonomy, distinctiveness, and right to spaces of community.¹³ » (Staeheli *et al.*, 2002, p. 204).

En s'inscrivant dans la lignée des travaux de Michel Foucault sur la biopolitique (Foucault 2003), Chiara Certomà (2011) lit la production d'espaces verts urbains comme l'expression d'un biopouvoir, c'est-à-dire une forme de pouvoir sur le vivant visant à contrôler, discipliner et normaliser celui-ci. La réappropriation par les habitants de ce pouvoir

¹³ « Dans cet effort, différents droits à et visions du “public” ont été mis en avant. Alors que la Ville invoquait son droit à la propriété, elle prétendait qu'elle agissait également pour permettre de garantir des besoins de base, liés au logement. Les groupes de jardinage invoquèrent un autre ensemble de droits – droit à ce que les groupes marginalisés puissent assurer leur autonomie, leur singularité et droit à des espaces pour la communauté ». Traduction de l'auteure.

marque pour elle un infléchissement dans les rapports de pouvoir structurant la fabrique urbaine :

« The control of urban green space corresponds to control over city life, societal development, political inclinations and consumer choices. It shows the ability of power to discipline the environment, to keep the growth and development of nature under control (to prevent diseases, to fight against parasites, to separate weeds from flowers – i.e. to judge what is allowed to stay and what has to be eradicated, what is “legal” and what is clandestine, etc.), and to cultivate nature as a symbol of the ability to manage the life of the people.¹⁴ » (Certomà, 2011, p. 980).

À rebours de la dépolitisation des questions environnementales, C. Certomà (2011) considère le jardinage urbain comme une forme d’expression politique venant remettre en cause les valeurs environnementales dominantes. L’esthétique des espaces verts urbains est porteuse de représentations sur la société. En prenant l’exemple de la *guerrilla gardening*, elle soutient que « *it is possible to reverse the biopolitical use of green spaces*¹⁵ » (p. 983). Elle inscrit ainsi le jardinage urbain dans un contexte post-environnemental caractérisé une dépolitisation des enjeux environnementaux, considérés comme consensuels et non sujets à des débats politiques (Young, 1990 ; Eder, 1996). Le jardin urbain devient le lien de la re-politisation de l’environnement. Arun Agrawal (2005) propose ainsi de parler d’« environnementalité » pour caractériser cette forme de gouvernance de l’environnement post-politique, cachant les jeux de pouvoir à l’œuvre. Comme forme d’activisme, le jardinage urbain se pose en opposition à l’aménagement selon des logiques néolibérales qui viendraient effacer les espaces publics et les communs, détruire la cohésion sociale et les liens de solidarité et privatiser les temps de loisir (Certomà & Tornaghi, 2019). Les jardins partagés sont alors tour à tour considérés comme des espaces de contestation et de revendication (Schmelzkopf, 1995, 2002), des lieux de contre-pouvoirs (McKay, 2011), de réappropriation de l’espace urbain (Baudry, 2012), des communs (Eizenberg, 2012) ou encore des lieux d’émancipation (Sachse, 2020). Le jardinage urbain s’inscrit également dans des revendications environnementales. Il peut être lu comme la création de territoires de transition environnementale (Demailly, 2014a) mais aussi d’espaces d’expression d’une éco-citoyenneté urbaine (Torres *et al.*, 2017 ; Travaline & Hunold, 2010). Le jardinage urbain s’inscrit alors dans les mouvements environnementalistes urbains, mouvements sociaux qui n’ignorent pas la question urbaine dans l’Anthropocène (Paddeu, 2017). L’« environnementalisme ordinaire est un mouvement d’investissement des milieux de vie, qui mêle prise en charge du cadre d’habitat et renouvellement des modes de vie » (Paddeu, 2017, p. 43). L’attachement au lieu est primordial dans le soin apporté à l’environnement et permet la création de

¹⁴ « Le contrôle des espaces verts urbains correspond au contrôle de la vie de la ville, du développement sociétal, des inclinations politiques et des choix des consommateurs. Il montre la possibilité du pouvoir de discipliner l’environnement, de garder la croissance et le développement de la nature sous contrôle (éviter des maladies, lutter contre des parasites, différencier les adventices des fleurs – i.e. juger ce qui est autorisé à rester et ce qui doit être éradiqué, ce qui est “légal” et ce qui est clandestin, etc.) et de cultiver la nature comme un symbole de la possibilité de gouverner la vie des gens ». Traduction de l’auteure.

¹⁵ « il est possible de renverser l’usage biopolitique des espaces verts ». Traduction de l’auteure.

communautés socio-environnementales locales luttant pour des communs urbains (Di Chiro, 2012 ; Paddeu, 2017). Il est « ordinaire » car il se détache d'un militantisme environnemental radical et contestataire pour prendre des formes « plus discrètes, plus imbriquées dans le quotidien » (Blanc & Paddeu, 2018). Cette participation politique ordinaire à la gestion et l'entretien de l'espace public s'inscrit dans une pérennisation de l'engagement citoyen comme forme de substitution aux pouvoirs publics dans un cadre politique local marqué par l'austérité (Ernwein & Tollis, 2017).

Une instrumentalisation par la ville néolibérale du jardinage urbain

La seconde approche critique une certaine idéalisation du jardinage urbain qui ne prête pas attention aux évolutions actuelles et notamment son institutionnalisation (Adams *et al.*, 2014 ; Follmann & Viehoff, 2018). Les jardins partagés sont alors lus comme de nouvelles formes prises par l'aménagement urbain contemporain marqué par le néolibéralisme. Si la « néolibéralisation » de l'aménagement urbain est une problématique qui revient régulièrement dans la littérature scientifique, il est difficile de donner une définition fixe de ce terme. L'idée centrale est que la restructuration de la société autour du marché s'accompagne d'un retrait de l'État dans ce qui constituait jusque-là ses domaines privilégiés d'intervention, retrait qui laisse la place à des acteurs économiques qui s'inscrivent dans un contexte capitaliste (dérégulation, libéralisation, privatisation, ...). L'État serait alors un acteur en charge d'appuyer la mise en concurrence des individus et des territoires selon les logiques du marché (Harvey, 1989). La néolibéralisation des politiques publiques depuis les années 1980 s'apparente à un renforcement des dynamiques marchandes dans la régulation des espaces urbains (Brenner & Theodore, 2002 ; Béal, 2014). Elle participe à un traitement différencié des espaces urbains, du fait d'un investissement privilégié dans certains secteurs (Swyngedouw *et al.*, 2003). Les jardins partagés apparaissent comme des lieux de gouvernance néolibérale étant donné qu'ils essaient d'atténuer les conséquences des mesures d'austérité sur les habitants, qu'ils contribuent à minimiser les conflits sociaux, effacent les formes les plus radicales de protestation sociale et individualisent les responsabilités de chacun pour leur bien-être (Pudup, 2008). Mary Beth Pudup (2008) préfère ainsi parler d'« *organized garden project* » plutôt que de « *community garden* » pour insister sur la rupture et le changement de positionnement des autorités locales (dans son cas d'étude, la ville de San Francisco) par rapport aux initiatives pionnières, qui en fait des « *spaces of neoliberal governmentality* » (p. 1128). De la même façon dans le cas berlinois, Marit Rosol (2010) montre un « *turn from community gardens as part of urban social movements toward community gardens as a form of voluntarism* ¹⁶ » (p. 557). L'insertion des jardins partagés dans les politiques néolibérales urbaines se lit également au regard des politiques d'austérité en cours dans la gestion des espaces urbains. Le manque de financement justifie alors la prise en charge de services jusque-là réservés aux autorités publiques par des acteurs privés. Ainsi la prise en charge

¹⁶ « un virage des jardins partagés comme partie de mouvements urbains sociaux vers des jardins partagés comme forme de volontariat ». Traduction de l'auteure.

de la végétalisation de l'espace public par les habitants et les associations se fait en parallèle d'un retrait de l'État, ici à son échelon local (Rosol, 2010, 2012, 2015 Ernwein, 2015, 2019). Les mobilisations associatives et collectives sont alors considérées « comme des relais politiques dans l'espace public » (Antolinos-Basso *et al.*, 2020).

Une même lecture peut être faite de la *guerrilla gardening*. David Adams et Michael Hardman (2014) soulignent que le caractère transgressif de la *guerrilla gardening* est à nuancer tant il semble parfois s'accommoder parfaitement avec les politiques d'aménagement locales. En effet, l'espace que le groupe qu'ils étudient choisit d'investir, une bande de terre publique inutilisée, fait partie d'un quartier identifié par la mairie pour un projet de rénovation urbaine stratégique (la stratégie étant que la rénovation se diffuse dans le centre de la ville à partir de ce quartier). Leur activité de jardinage apparaît alors comme une opération supplémentaire de renouvellement du quartier, dans la lignée des opérations menées par la municipalité. Ils montrent que si les discours autour de la *guerrilla gardening* insistent sur son inscription dans la culture dite *underground* et sa production de lieux alternatifs, les cas de conflits et d'opposition directe avec les autorités sont rares.

« We argue that, whilst at first the activities of F Troop may seem resistant (and illegal) and not specifically encouraged in this space, there are congruencies with several of the ideals enshrined in the City Council's regeneration plans for the area – especially regarding the desire to encourage development that will bring a certain visual vibrancy to the city centre; developing an otherwise neglected space into an area of flourishing vegetation.¹⁷ » (Adams & Hardman, 2014, p. 1115)

Alors qu'aujourd'hui les jardiniers semblent plutôt invisibles aux autorités, c'est le souvenir de conflits comme ceux survenus à La Havane (Cuba) ou Londres qui perdurent dans le construction des imaginaires liés à la *guerrilla gardening* (Reynolds, 2008). La fin de la *guerrilla gardening* comme mouvement d'opposition à la culture dominante s'illustre également par la récupération de ses outils phares comme les bombes à graine par les municipalités, comme le rapporte M. Ernwein (2019) dans le cas de Genève. À l'occasion d'un atelier organisé par la Ville autour du jardinage, les bombes à graines sont renommées « boules à graines » pour effacer toute référence à leur passé transgressif. Les habitants sont ensuite invités à les planter dans des espaces privés, et non à les jeter dans l'espace public. La bombe à graines comme symbole d'un jardinage transgressif devient un outil parmi d'autres des jardiniers urbains.

Vers un entre-deux ?

Nathan McClintock (2014) propose de dépasser cette dichotomie entre une lecture progressiste et une lecture néolibérale du jardinage urbain, et plus largement de l'agriculture

¹⁷ « Nous soutenons que si dans un premier temps les activités de F Troop peuvent sembler des actes de résistance (illégaux) et non encouragés dans cet espace en particulier, ils s'inscrivent dans la continuité d'idées contenues dans le plan de régénération de la ville pour cet espace – en particulier concernant la volonté d'encourager le développement d'un centre-ville visuellement attrayant ; développant ainsi un espace autrement négligé en un espace à la végétation florissante ». Traduction de l'auteure.

urbaine, en montrant comment les initiatives sont imbriquées dans ces deux champs discursifs :

« Urban agriculture, in its many forms, is not radical *or* neoliberal, but may exemplify *both* a form of actually existing neoliberalism *and* a simultaneous radical countermovement arising in dialectical tension. »¹⁸ (McClintock, 2014, p. 148).

Il s'agit alors de saisir comment les initiatives de jardinage urbain négocient leur position dans cette contradiction et font se cohabiter des valeurs qui peuvent être contradictoires.

Dans leur étude du quartier d'Harambee (Milwaukee, États-Unis), Rina Ghose et Margaret Pettygrove (2014) concluent que la participation citoyenne dans les jardins partagés à la fois conteste et renforce les politiques néolibérales locales en participant à l'émergence d'une « *citizen-subjectivity* » (p. 17), de nouvelles subjectivités citoyennes individuelles capables de prendre soin de leur environnement et d'elles-mêmes. Elles montrent ainsi qu'en étant des initiatives *grassroots* les jardins partagés proposent de véritables lieux de démocratie participative pour les habitants qui sont alors en capacité de s'appropriier des espaces, ce qui peut les amener à s'opposer aux projets des autorités locales. Cependant, cette participation active des habitants s'acquière par un respect d'une entente implicite avec les autorités locales qui permettent ces espaces de participation. De plus tous les groupes sociaux n'ont pas accès aux mêmes possibilités en termes de participation en fonction de leurs ressources matérielles mais aussi organisationnelles. Ces contradictions sont à l'origine de la construction d'une citoyenneté inégale :

« These contradictions mean that citizenship practice through grassroots community gardening in Milwaukee produces a form of conditional citizenship in which membership is available only to those with resources and who produce space conforming to government specifications.¹⁹ » (Ghose & Pettygrove, 2014, p. 18).

Sarah Kumnig (2017) observe dans son étude des jardins partagés du quartier de Donaufeld à Vienne (Autriche) comment la participation des habitants est à la fois ancrée dans un contexte néolibéral et une marque de résistance à celui-ci dans la mesure où la participation « *simultaneously means being governed and resisting this governance*²⁰ » (p. 245). Le cadre participatif fourni par la municipalité ne se traduit pas seulement par une dépolitisation du sujet puisqu'il peut aussi faire l'objet de réappropriation et de détournement par les habitants. De même, l'auteur montre que la défense de l'agriculture urbaine contre les projets immobiliers de la ville ne se fait pas forcément en faveur d'une ville plus juste dans la mesure

¹⁸ « L'agriculture urbaine, sous ses multiples formes, n'est pas radicale *ou* néolibérale, mais peut être un exemple des deux, une forme actuelle du néolibéralisme existante *et* simultanément un contre-mouvement radical émergeant dans une tension dialectique ». Traduction de l'auteure.

¹⁹ « Ces contradictions signifient que l'exercice de la citoyenneté à travers les jardins partagés *grassroots* à Milwaukee produit des formes de citoyenneté conditionnelle dans laquelle l'appartenance n'est possible que pour ceux qui ont des ressources et qui produisent des espaces conformes aux attentes des autorités ». Traduction de l'auteure.

²⁰ « signifie simultanément être gouverné et résisté ce gouvernement ». Traduction de l'auteure.

où les revendications peuvent aussi avoir un caractère raciste et xénophobe. Enfin, s'il peut se révéler difficile de proposer une interprétation unique de la participation des habitants c'est aussi qu'elle s'inscrit dans des projets qui évoluent au fil du temps et dont les significations données fluctuent (Vandenbroucke *et al.*, 2017). Au fur et à mesure de la stabilisation du projet, les sens et les objectifs qui lui sont donnés ainsi que son inscription dans l'une ou l'autre des tendances peuvent changer.

Notre travail de thèse se donne donc pour but d'interroger cette ambivalence dans l'analyse de la participation des habitants au sein des projets de végétalisation urbain afin d'identifier comment se positionnent les initiatives étudiées et selon quelles modalités.

L'engagement des habitants dans la végétalisation de l'espace public s'inscrit à la jonction entre enjeux de verdissement urbain et enjeux de participation citoyenne. Leur mobilisation dans l'aménagement urbain crée une nouvelle géographie des espaces de nature végétale en ville. L'objectif de cette thèse est de voir comment les dispositifs municipaux de végétalisation participative étudiés s'articulent avec les contextes politiques et urbanistiques exposés dans cette section. Il s'agira de questionner le sens pris par la participation citoyenne au sein des initiatives de végétalisation et de voir comment celle-ci prend alors une forme originale. Nous nous attacherons également à interroger les liens entretenus avec les pouvoirs publics afin de déterminer si notre objet d'étude peut se lire davantage comme une pratique de résistance ou une pratique intégrée à la ville néolibérale. En s'attachant à l'action habitante, il s'agit enfin de s'interroger sur ce que font les habitants à la géographie du végétal urbain ? Qui participe à la végétalisation de la ville ? « Ces "innovations" [...] ne sont-elles que de simples caprices de "bobos" ? » (Torre & Bourdeau-Lepage, 2013). En effet, dans d'autres domaines de mobilisation environnementale comme celui de la conservation, le recours à des bénévoles a reproduit et introduit des effets spatiaux inégaux et des inégalités sociales au niveau local (Fyfe & Milligan, 2003). J. Lorimer (2010) souligne ainsi les risques d'une action environnementale qui ne reposerait que sur le volontariat dans la marginalisation grandissante à la fois de certaines populations et de certains espaces. L'absence de planification de l'action que suppose le volontariat empêche en effet une réflexion sur les inégalités induites par l'action habitante.

1.3 Une entrée par les inégalités socio-spatiales urbaines

Cette troisième section introduit la question des inégalités urbaines au prisme de l'environnement. La notion de développement durable a mis en lumière les conséquences spatiales des modes de développement sur les inégalités environnementales (Theys & Emelianoff, 2001). La participation des habitants a été mise en avant dans les discours sur le développement durable comme une solution pour remplir le volet social de celui-ci (Agyeman & Evans, 2003). Cependant, la relation entre participation et environnement ne va pas de

soi (Branche, 2009) bien qu'elle ait été beaucoup mise en avant, notamment dans le cadre du développement durable. Le numéro spécial de la revue *Vertigo* (2009) sur « Gouvernance et environnement : quelles échelles de construction du commun ? » réfléchit aux présupposés de l'idée selon laquelle le meilleur moyen d'atteindre la durabilité est d'inclure les citoyens. S. Branche (2009) souligne ainsi que les postulats sur le lien entre durabilité et participation ne sont finalement jamais interrogés : le public est présumé défenseur de l'environnement. De plus, la participation du public n'empêche pas la production et reproduction d'inégalités socio-spatiales.

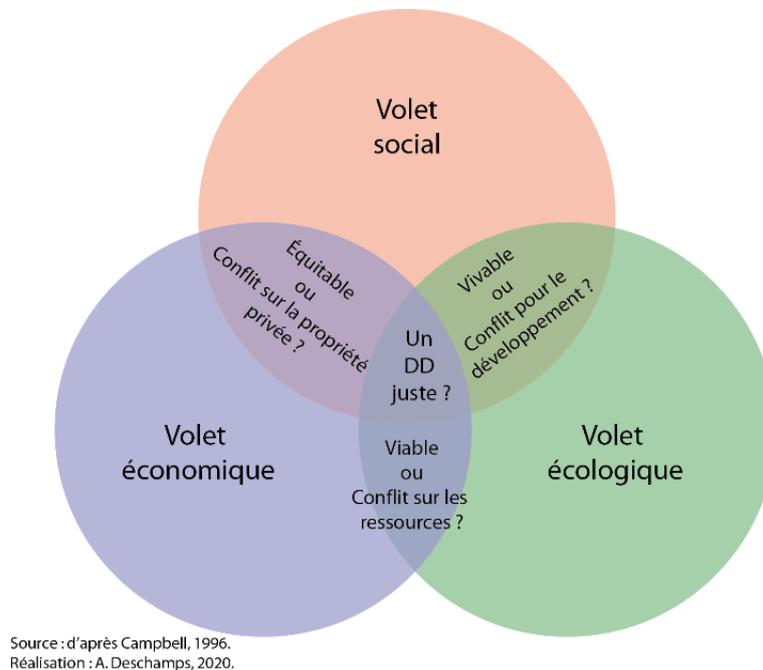
Les inégalités sont ici définies dans une perspective de géographie sociale comme des « disparités qui matérialisent dans l'espace les rapports sociaux de pouvoir et de domination » (Fournier & Raoulx, 2003, p. 27). Notre objet d'étude s'attache à des espaces métropolitains or le processus de métropolisation défini comme la concentration croissante des populations et des fonctions les plus stratégiques au sein de métropole accentue les inégalités (Fleury, 2010 ; Ghorra-Gobin, 2010). La géographie urbaine s'est ainsi attachée à décrire la fragmentation urbaine et la ségrégation socio-spatiale, deux notions pour dire la spatialisation des inégalités en ville (Soja, 2000 ; Cary & Fol, 2012). La division de l'espace reflèterait les inégalités sociales mais aussi environnementales. Plusieurs travaux ont montré comment l'environnementalisme citoyen par exemple pouvait s'apparenter à un mouvement social porteur de gentrification (Dooling, 2009), de logiques affinitaires (Ripoll, 2010), de modes de territorialisation inégalitaires (Newman, 2011 ; Bourdeau-Lepage & Vidal, 2012 ; Torre & Bourdeau-Lepage, 2013) ou encore d'entre-soi (Mestdagh, 2017). Nathalie Blanc (2012) propose de faire de « l'esthétique environnementale [...] la voie nouvelle pour envisager les questions d'environnement » en ce qu'« elle sert à qualifier les inégalités environnementales en termes de l'habiter (et non plus simplement sur le plan des disparités socio-spatiales liées à l'habitat) » (p. 80). Il s'agit d'appréhender les inégalités sous toutes leurs formes.

Cette section revient tout d'abord sur la construction du concept d'inégalité environnementale afin de montrer en quoi il peut s'agir d'une notion féconde pour appréhender le faisceau d'inégalités qui caractérise la question de la nature en ville et de la participation dans la ville durable. Dans un second temps, nous prolongeons la question des inégalités environnementales en milieu urbain par les débats actuels autour de la notion de gentrification environnementale. Il s'agit d'évaluer au-delà des inégalités existantes, les changements en cours sur les territoires urbains du fait des politiques de verdissement. Ces deux axes de réflexion nous permettent de mettre en lumière un front de recherche ouvert et fécond pour notre objet d'étude.

1.3.1 Les inégalités environnementales²¹

Le développement durable, malgré ses trois piliers, a largement délaissé le social (Dillard, Dujon et Shinn 2009) ce qui a amené plusieurs chercheurs à parlé du paradoxe du développement durable (Swyngedouw, 2007) mettant en avant une croissance verte sans prendre en compte les inégalités que celle-ci engendre (Cucca, 2012). Longtemps les effets égalitaires des dégradations de l'environnement ont été soulignées par les écologistes. Ulrich Beck (1986) rappelait que « la pénurie est hiérarchique, le smog est démocratique » (cité dans C. Larrère, 2017b). Les difficultés reposent également sur les *a priori* sur lesquels prennent appui les rapports. Le rapport Brundtland encourage par exemple les recherches sur la pauvreté dans la mesure où elle serait un facteur de dégradation de l'environnement. Pourtant des travaux ont montré combien « la pauvreté s'accommode mieux de la durabilité écologique que la richesse » (Emelianoff, 2008b, p. 27). De plus, les travaux anglophones sur la *just sustainability* (Agyeman & Evans, 2003) montrent bien comment la justice sociale et la durabilité écologique n'ont pas de liens de type causal alors qu'ils ont largement été associés dans les discours. Scott Campbell (1996) révèle par exemple comment les trois piliers du développement durable ne sont pas simplement complémentaires mais peuvent aussi se révéler paradoxaux (Figure 5).

Figure 5 : Les paradoxes du développement durable



²¹ On trouve dans la littérature la mention d'« inégalités écologiques » et d'« inégalités environnementales ». Au début des travaux sur ces thématiques, dans les années 2000, les deux expressions sont utilisées indifféremment en français. Petit à petit le sens de ces deux expressions s'est précisé. Les inégalités écologiques se réfèrent à la façon dont des populations participent distinctement à la dégradation de l'environnement tandis que les inégalités environnementales sont les différentes façons dont les populations sont affectées par leur environnement (Emelianoff, 2007). Nous parlons ainsi d'inégalités environnementales car c'est bien sur ce deuxième aspect que porte notre propos.

Les politiques urbaines ont alors rapidement intégré les problématiques du développement durable sans cependant réfléchir à la manière de relier les dimensions sociales et environnementales (Laigle, 2009) :

« L'entrée par les inégalités écologiques est aujourd'hui une clé pour restituer à la durabilité sa dimension sociale, décroiser des champs d'intervention politique mais aussi d'observation scientifique. » (Charles *et al.*, 2007)

Au-delà de cette mise en avant de la dimension sociale du développement durable comme un angle mort des politiques, plusieurs auteurs ont montré les liens entre des politiques de durabilité et la création de nouvelles inégalités (Dubois & Van Criekingen, 2005 ; Béal, 2011). Les inégalités environnementales se déploient autour de trois axes : une inégale répartition des nuisances et des pollutions, une inégale répartition des aménités environnementales, et enfin une inégale participation aux questions environnementales.

Bruno Villalba et Edwein Zaccã (2007) identifient trois approches des « inégalités écologiques » : la justice environnementale, les approches Nord-Sud et les approches urbaines. En France, la notion d'inégalité environnementale est apparue au moment de la mise en place des premières politiques environnementales à la fin des années 1970 mais ce n'est qu'à partir de 2003 qu'elle fait son apparition dans un document de planification, la Stratégie Nationale du Développement Durable. En 2005 elle est définie par l'Inspection générale de l'environnement comme un cumul d'inégalités d'accès à la qualité du cadre de vie et des inégalités dans l'exposition aux nuisances (Laigle, 2009). Les premiers travaux scientifiques français datent du début des années 2000 et mettent déjà l'accent sur l'effet de cumul des inégalités environnementales par rapport aux inégalités sociales (Theys & Emelianoff, 2001).

De la justice environnementale nord-américaine : la pollution et les nuisances

Le lien entre la question sociale et la question écologique apparaît en réalité dès le XIX^e siècle et se développe particulièrement aux États-Unis dans les années 1970 sous l'angle des discriminations raciales à la suite du mouvement pour les droits civiques. Les mobilisations dénoncent alors les préjudices environnementaux subis par les minorités et les populations pauvres, notamment au regard des choix de localisation des équipements sources de nuisances et de pollution, à proximité de leur lieu d'habitation (Bullard, 1990). Les mobilisations des populations concernées marquent le point de départ d'un mouvement pour la « justice environnementale », expression alors utilisée par le pasteur Benjamin Chavis qui participe aux mobilisations contre la localisation d'une décharge de déchets chimiques dans le comté de Warren (comté le plus pauvre de Caroline du Nord) (Charles *et al.*, 2007). Il réclame à la fois une prise en compte des inégalités environnementales dans les décisions d'aménagement et une prise en compte des revendications des habitants. Le pasteur Chavis mène dans les années

1980 une enquête au niveau national sur le « racisme environnemental²² » en montrant comment la part de minorités dans la population d'un quartier, les revenus des ménages et le prix du foncier sont corrélés à la présence d'équipements et d'infrastructures potentiellement nuisibles. Peu à peu, la justice environnementale passe du champ des mobilisations sociales à celui des recherches en sciences sociales (*ibid.*). Robert Bullard, sociologue de l'université de Californie, conclut à une corrélation similaire en 1990 à Houston où les incinérateurs et décharges publiques étaient principalement localisés dans les quartiers afro-américains de la ville (Bullard, 1990). Ces travaux marquent le point de départ d'une prise de conscience politique du problème des inégalités environnementales. En 1994 le président Bill Clinton fait de la justice environnementale un objectif affiché des politiques publiques en exigeant que les agences fédérales l'incluent dans leurs missions (Charles *et al.*, 2007). La Convention d'Aarhus (1998), accord international sur la démocratie environnementale, reconnaît quant à elle que le public doit avoir « la possibilité de participer au processus décisionnel et a accès à la justice en matière d'environnement sans discrimination fondée sur la citoyenneté, la nationalité ou le domicile » (article 3.9 cité dans Villalba et Zaccai, 2007).

Aux inégalités environnementales à la française : la répartition des aménités naturelles

En France, les mouvements contre les inégalités environnementales restent très fragmentés et localisés et n'ont pas abouti à une mobilisation unie et systématique (Laigle & Moreau, 2018). Contrairement à la notion de justice, les inégalités environnementales se réfèrent à une question de disparité, évacuant alors la question sociale derrière les problèmes environnementaux. Le mot d'inégalité cache ainsi la possible corrélation entre des inégalités sociales et des inégalités environnementales en mettant davantage en avant un différentiel qui ne dit rien des discriminations et des injustices à l'œuvre entre groupes humains (Emelianoff, 2006, 2008). Une des raisons est que « la superposition entre problèmes environnementaux et sociaux est de lecture moins claire dans le contexte européen que nord-américain » (Emelianoff, 2006, p. 38). Or une disparité devient une injustice dans la mesure où une population en particulier est affectée par son cadre de vie (Laurent, 2017). Les travaux sur les inondations sur les littoraux ont pu montrer que les propriétés de catégories aisées de la population pouvaient par exemple être davantage concernées. Le terme d'inégalité permet de souligner que toutes les inégalités environnementales ne sont pas des injustices, même si « de façon générale les inégalités environnementales viennent renforcer les inégalités sociales, qui elles-mêmes attirent les inégalités environnementales » (Larrère, 2017b, p. 11). Les quartiers populaires sont davantage exposés aux nuisances fortes liées aux infrastructures, routières par exemple, et aux risques industriels majeurs. De plus, la dévalorisation foncière

²² Premier rapport publié en 1987, *Toxic Waste and Race in the United States: A National Report on the Racial and Socio-economic Characteristics of Communities with Hazardous Waste Sites*, Commission for Racial Justice, United Church of Christ.

que peuvent provoquer des infrastructures polluantes et vectrices de nuisances accentuent la ségrégation sociale (Emelianoff, 2006).

Si le mouvement nord-américain pour la justice environnementale se construit quasi-exclusivement autour de la dénonciation de l'inégale répartition des nuisances, des risques et des pollutions (Faburel, 2010), les inégalités environnementales s'intéressent également à l'inégal accès aux ressources et aux aménités environnementales dans la mesure où ceux-ci jouent un rôle important en termes de santé publique (Wolch *et al.*, 2014). La question de la répartition des espaces verts en ville a ainsi alimenté un certain nombre de travaux scientifiques sur les inégalités environnementales depuis le début des années 2000.

De nombreux travaux ont montré comment, dans les villes nord-américaines, les espaces verts sont inégalement répartis, en fonction du profil socio-économique des quartiers. Cette distribution inégale s'explique en partie par le fait que les espaces verts rendent les quartiers urbains plus attractifs et entraînent une augmentation des coûts de l'immobilier et du foncier (Wolch *et al.*, 2014). C'est, par exemple, le cas des espaces verts à Los Angeles (Wolch *et al.*, 2005), des arbres d'alignement à Tampa (Landry & Chakraborty, 2009) ou des espaces naturels à Milwaukee (Heynen *et al.*, 2006) moins présents dans les quartiers urbains les plus pauvres. À Baltimore, si les parcs urbains ne sont pas absents des quartiers les plus modestes, ils sont cependant systématiquement plus petits (Boone *et al.*, 2009). Un « *luxury effect* » a également été identifié dans les quartiers aisés : non seulement les espaces naturels y sont plus nombreux mais leur qualité biologique y est meilleure, avec une plus grande diversité des espèces végétales ou animales présentes (Leong *et al.*, 2018). Ces inégalités persistent aujourd'hui et se traduisent par des effets inégaux des canicules sur les quartiers urbains²³. Par opposition, les populations les plus privilégiées ont historiquement davantage profité des aménités naturelles par la proximité aux grands espaces verts urbains ou des littoraux (Wolch *et al.*, 2005 ; Heynen *et al.*, 2006).

En revanche dans le contexte français, il n'existe pas une corrélation aussi systématique entre densité des espaces naturels et richesse d'un quartier (Liotta *et al.*, 2020). Plus globalement des zones résidentielles riches ne sont pas nécessairement privilégiées d'un point de vue environnemental et peuvent être exposées à des nuisances environnementales, notamment en Ile-de-France (Faburel & Gueymard, 2008). Il n'y a pas de *luxury effect* qui ait été identifié dans la biodiversité parisienne par exemple, le niveau de revenu des habitants n'est pas corrélé à la richesse spécifique (Cohen *et al.*, 2012).

En effet, des quartiers de logements populaires ont pu historiquement faire l'objet de politique de végétalisation dès le XIX^e siècle (Beck, 2009). De façon plus récente, la

²³ En dehors des travaux scientifiques, ce sujet reste très médiatisé aux États-Unis comme en témoigne un article du *New York Times* paru en août 2020, « *How Decades of Racist Housing Policy Left Neighborhoods Sweltering* » (Brad Plumer et Nadja Popovich) qui relie à partir de plusieurs cartes îlots de chaleur urbains, absence d'arbres et *redlining* (pratique qui consistait à limiter l'accès aux prêts immobiliers de certains quartiers habités majoritairement par des minorités).

construction des tours d'habitat social a pu être accompagnée de l'établissement d'espaces verts en pied de tours (Cormier, 2015). Les inégalités ne sont cependant pas uniquement dépendantes d'une distribution égale de nuisances ou d'aménités. Il est nécessaire de prendre en compte d'autres facteurs comme les représentations propres à la question des inégalités et à la manière dont elles sont vécues et perçues et dont peut naître ou non un sentiment d'injustice (Deldrève, 2020, p. 121). Enfin, l'accès à la participation et à la prise de décision sur le cadre de vie peut révéler un nouvel ensemble d'inégalités environnementales.

La participation : un dispositif nécessairement discriminant ?

Enfin, un troisième temps de l'analyse a mis à jour les inégalités de participation démocratique dans la fabrique de la ville et leur contribution aux inégalités environnementales (Laigle & Oehler, 2004). À l'inégale exposition aux risques et aux nuisances, à l'inégal accès aux ressources et aménités environnementales, il faut ajouter l'inégalité des citoyens face aux dispositifs de participation institutionnels ou à leur capacité à dénoncer et à interpeller la puissance publique (Laigle & Oehler, 2004 ; Charles *et al.*, 2007 ; Faburel, 2008, 2010, 2012). Les inégalités environnementales dépendent en effet également des capacités des habitants à améliorer leur environnement, en se mobilisant ou en participant à la prise de décisions. Il y a donc bien une double composante des inégalités environnementales, entre distribution socio-spatiale des maux et avantages liés à l'environnement et la prise en compte dans les processus de décision et de participation des plus modestes. En plus de la capacité des plus modestes à se mobiliser (en termes de ressources matérielles mais également temporelles), « les inégalités de reconnaissance » (Deldrève, 2020, p. 123) marquent l'exclusion des pratiques de certaines catégories sociales.

Cette exclusion passe par exemple par les catégories de savoirs mobilisés dans les dispositifs participatifs. La participation institutionnelle des habitants est souvent justifiée par les savoirs dont ceux-ci sont porteurs du fait de leur proximité au sujet. Ces « savoirs citoyens », ou « savoirs d'habitants » sont ainsi largement mobilisés par les institutions. Héloïse Nez (2011) remarque que « cette notion de "savoirs citoyens" reste, pourtant, plus souvent invoquée que clairement définie ». Ainsi si faire appel aux catégories d'habitants ou de citoyens renvoie des significations politiques différentes (Neveu dans Bacqué et Sintomer, 2011), parler de « savoirs habitants » ou de « savoirs citoyens » invoque également des compétences différentes :

« "Les habitants" contribueraient au développement de la démocratie participative, "les citoyens" relèveraient du registre de la démocratie représentative ; les premiers s'investiraient dans des enjeux concrets et palpables, les seconds s'inscriraient dans une plus grande abstraction ; les premiers parleraient au nom de leur expertise d'usage, de leur ancrage (ancrage et appartenance sont alors positivement connotés), tandis que les seconds devraient s'abstraire de leurs déterminations sociales et de leurs appartenances pour délibérer entre égaux dans la sphère publique. » (Neveu dans Bacqué & Sintomer, 2011, p. 43).

Les savoirs habitants seraient « un savoir spécifique lié à l'usage quotidien d'un lieu de vie » tandis que les savoirs citoyens « inclu[ent] un ensemble plus large de savoirs sociaux

et politiques » (Nez, 2011) et s'apparentent à « l'ensemble des connaissances, des expériences et des techniques, c'est-à-dire non seulement les ressources cognitives (savoirs au sens strict) mais aussi les habiletés pratiques (savoir-faire), que peut mobiliser un acteur qui ne dispose ni d'un statut d'élu, ni d'un statut de professionnel lorsqu'il intervient dans les dispositifs participatifs » (*ibid.*, p. 389).

Yves Sintomer (2008) décline les savoirs mobilisables dans la démocratie participative en trois grands ensembles : la « raison ordinaire » (les citoyens sont des ressources pour le gouvernement car porteurs de savoirs d'usage et de bon sens), l'« expertise citoyenne » (les citoyens ont une expertise du quotidien impliquant un savoir systématisé et technique) et un « savoir politique » (la participation devient une école de la citoyenneté) (Figure 6).

Figure 6 : Typologie des savoirs citoyens mobilisés dans les démarches participatives

| | | |
|---------------------|-----------------------------|---|
| Raison ordinaire | Savoir d'usage | Chacun connaît ses intérêts comme usager Savoir local ou micro-sectoriel |
| | Bon sens | Faculté ordinaire de jugement, savoir non systématique et non intéressé |
| Expertise citoyenne | Savoir professionnel diffus | Savoir systématisé et technique professionnel réinvesti |
| | Expertise par délégation | Connaissance technique ou professionnelle qui relève de la délégation par l'État de certaines tâches à des associations |
| | Contre-expertise | Controverse technique ou scientifique qui amène au décloisonnement du débat avec l'arrivée de nouveaux acteurs |
| Savoir politique | Métier de citoyen | La participation comme une école de la citoyenneté, émancipation des citoyens de la tutelle des élus |

Source : d'après Sintomer, 2008.

À partir de la typologie d'Y. Sintomer, H. Nez (2011) identifie trois types de savoirs citoyens mobilisés dans le cadre de la mise en débat des projets urbains en particulier : des savoirs d'usage (basés sur la pratique du territoire), des savoirs professionnels (s'apparentant à une expertise technique) et des savoirs militants (issus de l'inscription dans des réseaux d'acteurs) (Figure 7). En adaptant la typologie à des enjeux urbains, H. Nez entend donner une dimension davantage appliquée aux savoirs citoyens en montrant par exemple que plus que le « sens commun » c'est « l'expérience urbaine » (p. 392) qui entre alors en compte et que l'expertise associative joue un rôle crucial plus précis que le type « savoir politique ».

Figure 7 : Nature des savoirs citoyens dans les projets urbains

| | | |
|----------------------|---|------------|
| Savoir d'usage | Connaissance qu'a un individu ou un collectif de son environnement immédiat, savoir local et de proximité Expérience urbaine des individus | Sollicité |
| | | Individuel |
| Savoir professionnel | Réinvestissements de compétences techniques issues de la pratique professionnelle Savoirs professionnels diffus | Revendiqué |
| | | Collectif |
| Savoir militant | Mobilisation de savoirs acquis au sein d'un collectif (association, parti politique, groupe informel, etc.) Inscription dans des réseaux d'acteurs et des savoirs et savoir-faire politiques Capital militant | Dénié |

Source : d'après Nez, 2011.

Elle complète sa typologie en distinguant ensuite les savoirs citoyens selon leur inscription dans les conflits de légitimité et les jeux de pouvoir. Les « savoirs sollicités » sont ainsi directement convoqués par les pouvoirs publics dans les dispositifs participatifs, ils sont reconnus comme utiles car ils peuvent permettre d'anticiper d'éventuels conflits en concevant le projet en fonction des besoins des usagers. Les « savoirs revendiqués » ne sont cette fois-ci pas sollicités mais s'imposent au sein des dispositifs participatifs *via* l'organisation collective des habitants.

Cependant, faire appel aux savoirs citoyens n'assure pas une participation équitable. Des « savoirs [sont] déniés » et ne sont pas intégrés aux dispositifs participatifs « du fait de l'absence de certaines catégories de la population en leur sein ou de l'incapacité des citoyens à s'y faire entendre » (Nez, 2011, p. 401). Le recours aux savoirs citoyens comme justification de la participation évacue bien souvent des discours la question des statuts et de la légitimité des savoirs, qui bien que « citoyens », ne sont pas pour autant inclusifs. Au travers des savoirs citoyens mobilisés par les dispositifs participatifs, les inégalités sociales et de genre sont reproduites (*ibid.*). Ce rappel permet de remettre en cause l'apparent consensus qui semble mis en avant dans les dispositifs participatifs et sa « déconflictualisation » (*ibid.*, p. 399). La mobilisation inégale des savoirs citoyens met en lumière que, malgré une définition idéale de la participation ouverte à tous, celle-ci pouvait se révéler discriminante :

« En France, on fait le constat d'une sous-représentation des personnes appartenant aux groupes dominés [...] dans les expériences participatives (Bacqué & Sintomer, 2011). Le poids de la condition socio-économique dans le fait de prendre part aux débats et de voter a également été souligné dans les recherches anglo-saxonnes sur la démocratie participative (Abers, 2000 ; Mansbridge, 1980). » (Carrel, 2013).

Ce constat interroge sur la pertinence d'une « demande sociale de participation » (Blatrix, 2009) qui serait plutôt la demande d'une partie restreinte de la

population. Les processus participatifs seraient alors à même de reproduire les inégalités sociales (Christen & Hamman, 2014) dans la mesure où la participation des citoyens au débat public est fonction d'un capital symbolique inégalement réparti entre les groupes sociaux (Gaxie, 1978).

Il faut cependant noter que les travaux sur les mobilisations environnementales du début du XXI^e siècle soulignent que « la question des inégalités de participation ne se réduit cependant pas à celle des limites procédurales des dispositifs participatifs de l'action publique » (Deldrève, 2020, p. 135). D'autres formes d'actions collectives émergent indépendamment de ce cadre, en particulier autour du réchauffement climatique (Laigle & Moreau, 2018). Marion Carrel et Catherine Neveu (2014) parlent de « citoyens ordinaires » pour désigner cette citoyenneté qui s'exprime autrement que par la participation aux dispositifs institutionnalisés. Elles considèrent que d'autres actes peuvent être considérés comme de la participation politique qui mettent en avant des publics moins souvent pris en compte dans les dispositifs de participation mais construisant bien une « expérience ordinaire du politique ».

L'environnement urbain apparaît comme le support et le vecteur de trois types potentiels d'inégalités : des inégalités d'exposition aux risques et aux nuisances, des inégalités d'accès à un cadre de vie sain et agréable et des inégalités dans la capacité d'agir sur l'environnement et d'interpeller la puissance publique pour améliorer le cadre de vie. Si les travaux sur la justice et les inégalités environnementales mettent en avant les discriminations subies par les populations modestes et minoritaires, C. Emelianoff (2017) rappelle que les inégalités environnementales progressent à la fois « par le bas » et « par le haut » :

« La qualité environnementale devient un élément central d'attractivité, un argument de vente du côté des promoteurs et de légitimation de l'action publique du côté des élus. L'écologisation des territoires indépendamment du public qui y a accès renforce la ségrégation socio-spatiale. » (Emelianoff, 2017, p. 77).

Ce renforcement de la ségrégation socio-spatiale du fait de la végétalisation urbaine est désormais associé au processus de gentrification, dynamique socio-spatiale de transformation des espaces urbains.

1.3.2 La gentrification environnementale

La renaturation des espaces urbains est une dynamique urbanistique forte (Blanc, 2013) qui a déjà pu être observée dans certains quartiers ou villes avec suffisamment de recul temporel pour remarquer les effets de ce réaménagement du paysage urbain sur la ville et ses habitants. Si les bienfaits sociaux, sanitaires et écologiques d'une telle renaturation ont été largement discutés jusqu'ici, l'attention à la distribution spatiale (et sociale) de ces effets fait l'objet de recherches plus récentes. Les processus de renaturation étudiés sont souvent des interventions de grande envergure, effectués en même temps qu'une opération de rénovation urbaine d'importance. C'est dans ce contexte que les initiatives de renaturation ont pu être

considérées comme vectrices d'une augmentation des coûts de l'immobilier et du foncier qui favorisent alors des populations aisées et forcent au départ les populations les plus précaires. Ce processus d'embourgeoisement d'un quartier en lien avec des opérations de renaturation est désigné comme « éco-gentrification » ou « gentrification verte », c'est-à-dire la mise en œuvre d'un programme de planification urbaine lié aux espaces verts publics qui conduit au déplacement ou à l'exclusion des populations les plus pauvres tout en se donnant l'image d'une action éthique (Dooling, 2009).

La gentrification, un processus urbain contemporain multiforme

La gentrification devient au début des années 1980 un champ de recherche très actif de la géographie urbaine internationale (Chabrol *et al.*, 2016). Le terme désigne un double mouvement : d'un côté le processus de réhabilitation d'un parc de logements dans un quartier ancien central et de l'autre un processus de substitution par des catégories moyennes ou aisées des catégories populaires qui y résidaient auparavant. Il est issu du contexte urbain nord-américain et anglais. Le départ des catégories moyennes de la population nord-américaine des quartiers urbains centraux dans les années 1950 et 1960, parfois surnommé *white flight*, vers les banlieues avaient entraîné une dégradation grandissante des logements des quartiers centraux et l'installation de catégories populaires. Cependant les années 1970 marquent le début d'un retour des catégories moyennes dans ces quartiers. Deux explications parcourent la littérature scientifique : une « explication par la demande » (Chabrol *et al.*, 2016, p. 27) et une « explication par l'offre » (*ibid.*, p. 33), qui plutôt qu'opposées se veulent aujourd'hui complémentaires. La première explication met l'accent sur un nouveau goût d'une catégorie sociale urbaine de vivre en centre-ville, qui entraîne une gentrification par étapes. La gentrification est amorcée par des pionniers souvent décrits comme des populations jeunes, sans enfants, artistes ou professions intellectuelles, qui choisissent d'habiter un quartier central. Ils réhabilitent des logements dégradés et font ainsi de la promotion pour le quartier, entraînant l'arrivée de nouveaux gentrifieurs prêts à rénover des logements peu chers. Le rachat des logements entraîne une éviction progressive des populations ouvrières des quartiers centraux ainsi qu'un changement d'image du quartier. Cette requalification progressive amène alors les pouvoirs publics et les investisseurs à accompagner les changements avec l'installation de nouveaux équipements collectifs ou services qui accélèrent une augmentation des prix immobiliers.

La seconde approche explique la gentrification par la création d'une nouvelle offre de logements du fait d'acteurs économiques mus par la recherche de profits. N. Smith (1979) identifie dans le processus de gentrification un différentiel de rente foncière (« *rent gap* »). Le déplacement en banlieue des populations aisées et des activités industrielles entraîne une perte de valeur des espaces centraux qui permet à des populations pauvres de s'y installer. La paupérisation des quartiers centraux s'accompagne d'un délabrement grandissant du bâti du fait de l'absence d'investisseurs qui accroît encore la baisse des prix du foncier et de

l'immobilier. C'est à partir de cette baisse des prix que la gentrification peut commencer : le différentiel entre ce que rapporte le foncier et ce qu'il pourrait rapporter devient intéressant pour les investisseurs. Un processus de revalorisation du quartier est alors enclenché par des promoteurs immobiliers et des investisseurs financiers. La nouvelle offre en logements rénovés attire des populations aisées et évince les populations pauvres.

Si ces deux modèles sont utilisés pour expliquer généralement le processus de gentrification, Marie Chabrol *et al.* (2016) rappellent bien qu'il existe une « gentrification au pluriel » (p. 44) qui ne prend pas exactement les mêmes formes dans toutes les villes. En effet, les quartiers centraux des villes françaises n'ont pas connu la même évolution qu'aux États-Unis. En France, les quartiers centraux n'ont jamais complètement été désinvestis par les catégories supérieures. De plus, les transformations sociales des centres urbains français ont largement dépendu de l'action publique. N. Smith (2002) avance également l'hypothèse selon laquelle la gentrification est devenue une stratégie des autorités locales pour revitaliser des quartiers historiquement marginalisés. Dans le cas français, le terme a d'abord désigné les conséquences de politiques de réhabilitation ou de démolition-reconstruction des logements dans les quartiers anciens (Clerval, 2013).

Si la gentrification a d'abord été abordée par sa dimension résidentielle, elle apparaît comme une dynamique spatiale plus globale qui modifie également d'autres secteurs comme l'emploi, les commerces, les activités culturelles, les infrastructures de loisirs ou encore les espaces publics au-fur-et-à-mesure de la rénovation urbaine et de l'arrivée de nouveaux résidents. Ces secteurs protéiformes participent du processus de gentrification dans la mesure où ils sont à la fois transformés par celui-ci et qu'ils rendent les quartiers gentrifiés d'autant plus attractifs pour de nouveaux résidents. Les structures commerciales représentent par exemple des marqueurs de la gentrification (Chabrol *et al.*, 2014), elles se transforment et évoluent en fonction de la composition résidentielle du quartier formant une gentrification commerciale ou *retail gentrification* (Bridge & Dowling, 2001 ; Zukin *et al.*, 2009). Cependant gentrification résidentielle et gentrification commerciale peuvent également être décorrélée comme dans le cas du quartier de Château-Rouge à Paris (Chabrol, 2011).

L'éco-gentrification, la gentrification environnementale ou la gentrification verte

Plus récemment, des travaux de recherche ont étudié comment le réaménagement durable des villes a encouragé les processus de gentrification, c'est-à-dire comment les personnes les plus modestes sont systématiquement mis à l'écart des aménités naturelles urbaines. En partant du constat que les populations modestes et les minorités sont celles qui ont le moins accès aux espaces de nature en ville, des programmes de renaturation ont pu viser volontairement ces quartiers. Cependant, la création d'espaces naturels dans des quartiers à faibles revenus peut avoir un effet contraire à celui espéré (le *green space paradox* (Checker, 2011 ; Curran & Hamilton, 2012 ; Anguelovski *et al.*, 2019)). En se verdissant, les quartiers

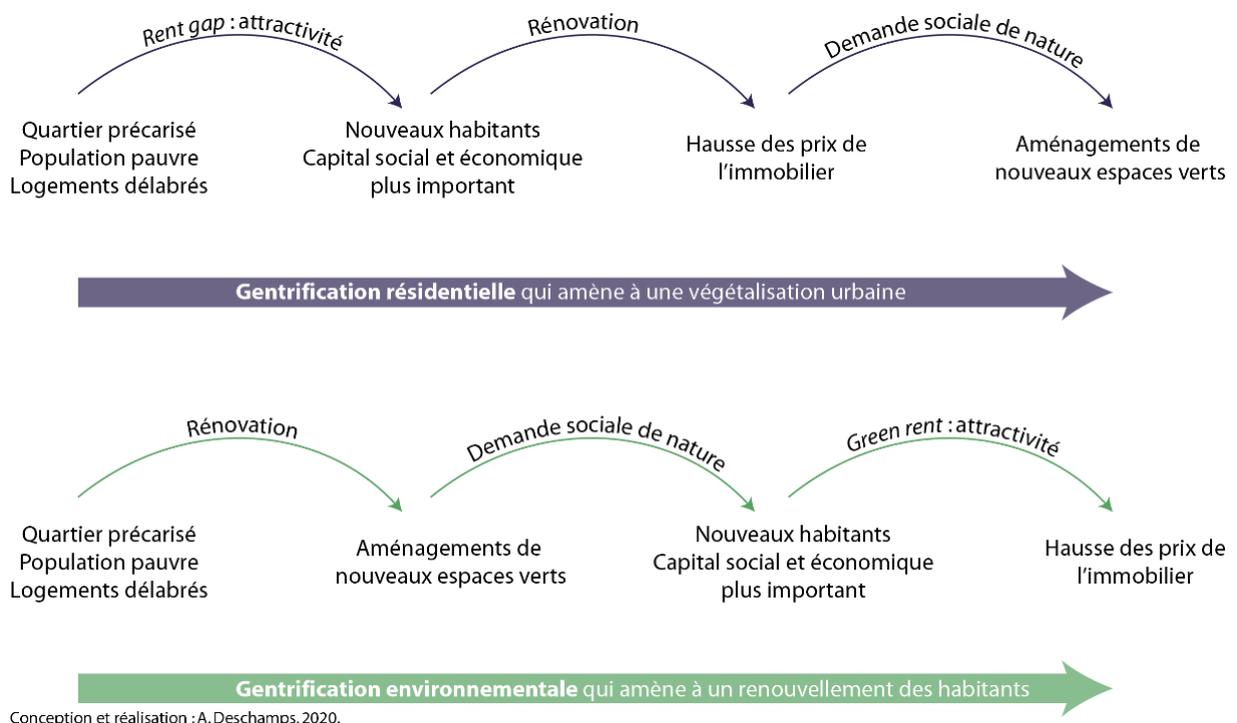
deviennent davantage attractifs et entament un processus de déplacement des populations modestes vers des quartiers moins désirés, et possiblement moins verts. Si ce paradoxe a d'abord pu apparaître de façon involontaire, des projets de renaturation semblent désormais clairement articuler une stratégie pour attirer des commerces, des investissements fonciers et des habitants privilégiés (Quastel, 2009). Les effets de la gentrification environnementale ont particulièrement été étudiés à l'échelle d'un quartier, autour d'un projet de réaménagement en particulier. Plus précisément, ce sont les opérations de rénovation d'anciens quartiers industriels qui ont fait l'objet de nombreuses analyses sur les effets de la renaturation sur les changements sociaux dans la composition des quartiers. Le « *green turn* » urbain a un coût pour les populations les plus modestes (Heynen *et al.*, 2006). Une « *environmental rent gap* » (Quastel, 2009) ou « *green rent* » (Anguelovski *et al.*, 2019) vient ainsi compléter le « *rent gap* » proposé par N. Smith (1979), à l'origine du processus de gentrification. Ici les municipalités, les investisseurs privés et les habitants privilégiés trouvent dans les projets de végétalisation des potentiels pour augmenter la valeur du foncier, dans des quartiers sous-dotés en aménités naturelles. Cependant, les projets de renaturation sont justifiés par des discours mettant en avant le profit gagnant-gagnant de ces projets, et la création d'un bien commun, nécessairement pour tous. Dans son travail sur les Jardins d'Éole à Paris, Andrew Newman (2011) montre comment c'est la mobilisation d'habitants des dix-huitièmes et dix-neuvièmes arrondissements, avec une forte part de populations précaires d'origine maghrébine ou d'Afrique de l'ouest, qui est à l'initiative de la construction d'un parc de 4,2 hectares. L'objectif était de transformer un ancien site industriel urbain en un espace vert capable de fournir un espace de vie extérieur pour les familles et les associations. Cependant la récupération du projet par les autorités publiques a participé au processus de gentrification et à l'éviction d'une partie de la population qui s'était directement mobilisée pour ce parc. Par conséquent, les opérations de végétalisation de grande ampleur sont de plus en plus considérés comme des LULUs (*Locally Unwanted Land Uses*) par les populations défavorisées (Anguelovski *et al.*, 2019).

Peu de travaux ont réfléchi au processus de gentrification environnementale à l'échelle d'une ville entière, comme à Atlanta (Immergluck, 2009), Vancouver (Quastel, 2009), New-York (Pearsall, 2010), Barcelone (Anguelovski *et al.*, 2018) ou Lisbonne (Verheij & Nunes, 2020). Pourtant l'analyse à l'échelle de la ville est importante pour savoir si des villes qui ont largement adopté une stratégie de renaturation urbaine deviennent plus ou moins justes. À Barcelone par exemple, tous les parcs créés par la Ville n'ont pas entraîné un processus de gentrification, celui-ci s'est concentré dans certains quartiers, autour de certains parcs en particulier (Anguelovski *et al.*, 2018). Les interrogations portent alors sur les raisons qui amènent certains parcs à participer à la gentrification et d'autres non. Plusieurs auteurs émettent l'hypothèse que les caractéristiques des parcs comme leurs fonctions mais aussi leur propriétaire, le type de gestion ou leur qualité peuvent avoir un effet sur leur potentiel gentrifieur (Eckerd, 2011 ; Anguelovski *et al.*, 2018 ; Rigolon & Németh, 2020). Ainsi la

distance des parcs au centre-ville serait un indicateur du potentiel de gentrification des parcs plus encore que leur taille (Rigolon & Németh, 2020).

Cela amène également à s'interroger sur les temporalités liant opérations de renaturation et gentrification (Figure 8). La gentrification environnementale désigne un processus d'embourgeoisement provoqué par l'aménagement de nouveaux espaces verts urbains. Pourtant certains travaux montrent que ce sont les gentrificateurs déjà installés, qui en étant à l'origine d'une demande de nature en ville déclenchent des opérations de rénovation environnementale. La renaturation accompagnerait la gentrification plus qu'elle ne la provoquerait (Anguelovski *et al.*, 2019 ; Pearsall & Eller, 2020 ; Rigolon & Németh, 2020).

Figure 8 : Les temporalités comparées de la gentrification résidentielle et de la gentrification environnementale



Au-delà du déplacement physique des populations les plus modestes dû à la renaturation de certains quartiers, certains travaux ont montré comment la gentrification environnementale met également en jeu des pratiques sociales de l'environnement en invisibilisant ou interdisant des pratiques anciennes désormais considérées comme indésirables dans la ville verte et durable qui impose sa représentation de la nature urbaine :

« Green gentrification research should not only be about examining physical displacement but also social, cultural, and mental displacement and dispossession.²⁴ » (Anguelovski *et al.*, 2019, p. 10).

²⁴ « Les recherches sur la gentrification environnementale ne devraient pas seulement prêter attention aux déplacements physiques [de population] mais aussi aux remplacements et aux expropriations sociaux, culturels et mentaux ». Traduction de l'auteure.

Les anciens habitants d'un quartier en cours de gentrification se voient exclus des nouveaux espaces verts avant même d'être exclus de leur quartier du fait de nouvelles pratiques de management (Pearsall & Eller, 2020).

L'urban political ecology : une approche politique des inégalités environnementales

Les questionnements autour des effets du verdissement urbain sur la composition sociale des villes et de leurs quartiers ont amené à une redéfinition du rôle politique joué par la végétalisation urbaine, notamment dans le paradigme global du développement durable. En affirmant le caractère politique de question de la nature en ville, E. Swyngedouw (2007) déconstruit les discours entourant celle-ci et la présentant sous le prisme d'un discours consensuel qui met en avant le bien de tous et empêche tout débat. La gentrification environnementale opère sous couvert des discours sur la durabilité qui décrivent des modes de vie écologiques qui attirent les populations les plus aisées tout en adoptant une approche technocratique politiquement neutre qui masque les processus inégalitaires à l'œuvre (Cucca, 2020). Les projets de végétalisation urbaine sont généralement présentés sous l'angle du bien commun dans la mesure où leurs bienfaits sur la ville et sur ses habitants ne sont jamais différenciés, en fonction des quartiers ou des populations. C'est le cas par exemple du *marketing urbain* qui met en avant des villes comme étant « les plus vertes » ou « les plus agréables à vivre » à une échelle globale qui ne dit rien de ce qui se joue à l'échelle fine des quartiers, ce qui est pourtant important à l'échelle de la vie quotidienne des citoyens. La nature est présentée comme un bien commun pour la ville (Anguelovski *et al.*, 2019). Pourtant les travaux sur les inégalités environnementales et la gentrification environnementale montrent combien ces effets sont inégaux. Une géographie urbaine s'est ainsi développée en réponse à cette vision apolitique ou post-politique de la végétalisation et du développement durable (Krueger & Gibbs, 2007) :

« The central message that emerges from urban political ecology is a decidedly political one. To the extent that cities are produced through socio-ecological processes, attention has to be paid to the political processes through which particular socio-environmental urban conditions are made and remade. From a progressive or emancipatory position, then, urban political ecology asks questions about who produces what kind of socio-ecological configurations for whom.²⁵ » (Heynen *et al.*, 2006, p. 2).

Végétalisation participative, inégalités environnementales et gentrification : un front de recherche ouvert ?

Peu de travaux se sont intéressés aux inégalités socio-spatiales générées par la végétalisation participative urbaine, soit « la dimension sociale de la nature jardinée » (Hochedez, 2020, p. 57). Les inégalités sont le plus souvent étudiées à l'intérieur du

²⁵ « Le message central de l'*urban political ecology* est résolument politique. Dans la mesure où les villes sont produites au travers de processus socio-écologiques, un intérêt particulier doit être porté aux processus politiques au travers desquels des conditions urbaines socio-environnementales uniques sont créées et renouvelées. D'une position progressive ou émancipatoire, l'*urban political ecology* interroge qui produit quel type de configuration socio-écologiques et pour qui ». Traduction de l'auteure.

jardin, au regard de la sociologie des participants mais elles sont rarement inscrites dans le contexte local urbain du jardin, ou même à l'échelle de la ville. K.-È. Demailly (2014a) remarque que la mixité sociale dans les jardins partagés du nord-est parisien est mise en avant pas les acteurs institutionnels tandis que les usagers des jardins mettent davantage en avant la mixité intergénérationnelle et relèvent « une surreprésentation des classes moyennes supérieures, des blancs et de femmes » (p. 289). À partir d'une enquête par questionnaires dans seize jardins, elle établit cependant une certaine hétérogénéité socio-économique des profils d'usagers, avec tout de même une surreprésentation des propriétaires et des femmes par rapport à l'ensemble de la population parisienne. Léa Mestdagh (2017) dans son étude des jardins partagés parisiens montrent également une surreprésentation des femmes parmi les adhérents et une forte concentration de personnes de plus de 50 ans. Toutefois, à partir de ses questionnaires administrés en ligne, elle remarque une forte homogénéité des domaines professionnels des adhérents (domaines culturels, événementiel, artistiques, communication / publicité, fonction publique territoriale et sociale) et une surreprésentation des professions intermédiaires et des diplômés de l'enseignement supérieur. Son étude montre comment des processus de l'entre-soi se dessinent dans les jardins partagés, un effet de club, c'est-à-dire des regroupements de personnes aux caractéristiques communes qui entraînent l'exclusion des autres. Elle montre comment cet effet de club n'empêche pas une diversité des comportements jardiniers et des motivations à venir au jardin qui recoupent plus ou moins des nuances dans les profils socio-économiques et dans les parcours de vie (Tableau 2).

Tableau 2 : Synthèse de la typologie des jardiniers réalisée par L. Mestdagh à partir d'observations participantes dans quatre jardins partagés parisiens et de proche banlieue

| Figure du jardinier | Rôle donné au jardin | Rapport à la ville / au quartier | Profil social du jardinier | Rôle tenu au jardin |
|-------------------------------|--|--|--|--|
| « Jardinier oppressé » | Jardin refuge. Contact avec la nature comme remède | Vision négative de la vie en ville | A passé une partie de sa vie en province dans commune de taille moyenne ou petite, histoire familiale rurale | Jardinage, mise en avant et partage des compétences techniques en jardinage et botanique |
| « Jardinier isolé » | Jardin convivial. Briser l'isolement par la fréquentation d'une association | Vision négative du quartier : évolution du voisinage considérée comme s'étant dégradée, sentiment d'insécurité et de dépossession de son lieu de vie | Vit seul, situation économique moins favorisée | Appropriation d'une partie de la parcelle ou d'une tâche en particulier |
| « Jardinier amateur » | Jardin porteur de projet. Valorisation de l'activité associative, appartenance à un collectif. | Rapport positif à son quartier | Couche haute des classes moyennes, capitale culturel élevé | Appartenance au bureau de l'association, dynamique dans l'animation du jardin |

| | | | | |
|----------------------------------|--|---|--|---|
| | | | | mais jardine peu |
| « Jardinier gentrifieur » | Jardin vitrine. Utilisation de la notoriété du jardin et des représentations qui lui sont associées pour diffuser une image de son quartier qui lui semble valorisante | Regard positif sur son quartier mais en attend une amélioration | Profils plus jeunes, profil culturel hybride entre pratiques populaires et légitimes | S'occupe des espaces collectifs, en charge de fonctions informelles lui offrant une forte visibilité. Pratique la fermeture du jardin |

Source : d'après Mestdagh, 2017.

La surreprésentation des classes moyennes et moyennes supérieures est bien souvent expliquée par la possession d'un capital culturel et social qui les rend à même de monter un projet de végétalisation, de remplir les tâches administratives nécessaires à un tel projet, de collecter des fonds et de négocier avec les acteurs institutionnels (Ghose & Pettygrove, 2014 ; Rosol, 2012 ; Ernwein, 2015 ; Sachse, 2020). Les jardins partagés participent alors à la reproduction d'inégalités socio-spatiales (Ernwein, 2017). La seule étude du profil socio-économique des participants à une autre forme de jardinage urbain collectif est celle de Michael Hardman *et al.* (2019) à propos de trois groupes de *guerrilla gardening* dans les Midlands (Angleterre). Ils identifient des groupes de jardiniers aux profils variés, issus des classes moyennes et diplômés mais également des bénéficiaires des aides sociales.

En s'intéressant au contexte morphologique et socio-économique dans lequel s'inscrivent les vacants jardinés qu'elle étudie, K.-È. Demailly (2014a) remarque que les vacants jardinés institutionnalisés se situent majoritairement à proximité des espaces les plus densément peuplés et en bordure des espaces caractérisés par la densité de logements collectifs. Enfin, elle constate que les jardins

« bien que dominants dans des espaces où les valeurs sont relativement moins élevées, se situent à proximité ou en bordure des carrés caractérisés par les revenus moyens par individu les plus élevées au sein des communes. [...] Nous pouvons donc estimer que la localisation des vacants jardinés est associée dans une certaine mesure à l'existence de zones caractérisées par des revenus moyens par unité de consommation par individu élevés » (Demailly, 2014a, p. 375).

En comparant la localisation des jardins aux cartes d'Anne Clerval (2013) sur la progression des fronts de gentrification depuis les années 1960 à Paris, K.-È. Demailly conclut que les jardins, en particulier dans le dix-huitième et le dix-neuvième arrondissements, se trouvent aux « avant-postes des fronts de gentrification du début des années 2000 » (p. 377). Globalement, elle estime que les jardins qu'elle étudie « se situent sur des zones de couture de l'espace urbain, sur des espaces d'instabilité en termes de caractéristiques socio-spatiales » (p. 377) qui s'ils ne permettent pas de conclure à un lien évident avec la gentrification, remettent en cause l'idée d'espace socialement homogène et immuables dans le temps. Chiara Certomà

et Federico Martellozzo (2019) s'attachent à étudier les jardins partagés de la ville de Rome au prisme de variables qualifiant les injustices sociales et environnementales locales. Ils montrent comment l'émergence du jardinage urbain est davantage dépendante de facteurs sociaux (accessibilité à des services urbains, revenus moyens, accessibilité à des infrastructures culturelles, etc.) qu'environnementaux (présence d'espaces verts, densité démographique, etc.). De plus, ce sont les quartiers avec des indicateurs sociaux les plus bas qui sont les plus concernés par les jardins partagés. Pour le dire simplement, les jardins partagés sont davantage présents dans les quartiers modestes que dans les quartiers aisés.

Peu de travaux ont tenté d'évaluer directement le lien entre jardins partagés et gentrification environnementale. À New-York, Sharon Zukin (2009) observe que même dans les quartiers les plus pauvres de la ville, les prix de l'immobilier augmentent autour des jardins partagés avec pour conséquence l'éviction progressive des jardiniers aux faibles revenus.

Pour Noah Quastel (2009) la volonté d'un grand groupe immobilier de voir émerger un jardin partagé sur un terrain vide qu'il possédait à Vancouver (Canada) est symptomatique d'une gentrification qui s'appuie sur des promoteurs immobiliers qui mettent en avant les aménités environnementales pour vendre de nouveaux quartiers urbains à de potentiels acheteurs. Le jardin est alors présenté comme un bien de consommation, un service de proximité qui rend le quartier plus attractif. Selon Iona Voicu et Vicki Been (2008), un jardin partagé fait augmenter le prix de l'immobilier de son quartier de 9,4 % dans les cinq ans après la création de celui-ci lorsqu'il est dans les quartiers les plus pauvres de New-York. À Saint Louis (États-Unis), la localisation des jardins partagés est liée à l'arrivée de populations aisées dans des quartiers urbains centraux (Braswell, 2018).

Les changements d'esthétique des jardins partagés ont pu être considérés comme des indicateurs de la gentrification du quartier dans lequel ils s'inscrivent dans la mesure où le changement de composition sociale du quartier amène une attention plus grande à ces espaces (Martinez, 2010 ; Eizenberg, 2012, 2016) :

« Cultural preferences of middle-class and upper class urbanites favour orderly and lush green arrangements of plants over the types of landscape that actually constitute many community gardens: collections of recycled "junk", bent wire fences and locks, stained plastic materials, and markedly un-green spaces where locals might gather and socialize.²⁶ » (Myers *et al.*, 2020, p. 248)

Cependant, le lien entre jardin partagé et gentrification est complexe. Par exemple, les jardins partagés ont d'abord été considérés comme des outils de la justice environnementale et alimentaire (Milbourne, 2012 ; Paddeu, 2012 ; Horst *et al.*, 2017). Au vu de l'institutionnalisation progressive d'un certain nombre d'initiatives, N. McClintock (2018)

²⁶ « Les préférences culturelles des classes moyennes et des classes supérieures urbaines privilégient les arrangements de plantes ordonnés et luxuriants par rapport aux types de paysage qui constituent en réalité de nombreux jardins partagés : collections de bric-à-brac recyclés, clôtures et serrures en fil de fer tordu, matériaux en plastique tachés et espaces nettement non verts où les riverains pourraient se rassembler et se fréquenter ». Traduction de l'auteure.

considère que c'est l'appropriation par les autorités de ces pratiques qui fait de celles-ci des composantes des processus de gentrification observés, en plus de leur localisation dans les terrains vacants des métropoles en attente d'une « nouvelle vague de redéveloppement capitaliste des centres-villes » propre à la création d'un « *rent gap* » (McClintock, 2014). La valorisation actuelle de l'agriculture urbaine au sein de la ville durable participe de la création d'un « capital durable symbolique » (*symbolic sustainability capital*) qui permet à certains quartiers d'exploiter une nouvelle rentabilité. Enfin plusieurs travaux ont montré que dans une même ville certains jardins peuvent participer à la gentrification comme d'autres peuvent se poser en lieu de résistance face à cette dynamique, en fonction de facteurs temporels ou humains (Marche, 2015 ; Myers *et al.*, 2020).

Notre travail se situe dans le prolongement de ces ébauches de réflexion sur les conséquences en termes d'inégalités intra-urbaines de la diffusion d'initiatives de végétalisation reposant sur l'action habitante. Nous cherchons à croiser les multiples dimensions des inégalités rencontrées afin d'étudier les effets des programmes municipaux étudiés sur la fabrique de la ville et sur les caractéristiques socio-économiques de celle-ci. Dans le contexte français, quelques travaux ont cherché à comprendre les effets des jardins partagés sur le contexte urbain dans lequel ils s'insèrent. Nous avons cependant montré comment ceux-ci restent limités et s'inscrivent rarement à l'échelle de toute une ville. Notre travail cherche ainsi à creuser cette question en ne se limitant pas aux jardins partagés mais en interrogeant également d'autres types d'initiatives habitantes de végétalisation. Nous nous attachons à comprendre quelle distribution spatiale est à l'œuvre et pour quelles raisons. Pour reprendre les mots de Isabelle Anguelovski *et al.* (2019), il s'agit de « *demystifying urban greening as a public good for all* » (p. 1071) en analysant les contextes urbains et sociaux dans lesquels le verdissement urbain participatif peut voir le jour. Au-delà de l'action habitante, l'encadrement municipal de ces initiatives nous amènera également à nous interroger sur le rôle des politiques publiques dans la planification de ces initiatives et la prise (ou non) en compte des possibles inégalités émergentes.

Conclusion de chapitre

Notre travail de thèse vient combler des manques identifiés au croisement de trois champs de la littérature scientifique. Il s'agit de trois champs thématiques portant respectivement sur la nature en ville, sur la participation citoyenne dans la ville durable et sur les inégalités environnementales urbaines. Notre objet d'étude se trouve à cette intersection. Nous l'analysons au prisme d'une question de recherche ciblant les effets de la participation

des habitants sur l'aménagement d'espaces végétalisés en ville, à la fois dans les caractéristiques de ces espaces, dans leur géographie et dans les représentations qu'ils traduisent.

Ce questionnement est bâti à partir d'un état de l'art français et international. Afin d'éprouver nos hypothèses de travail, présentées en introduction, une enquête de terrain mêlant méthodes qualitatives et quantitatives a été menée dans trois villes françaises. Nos hypothèses nécessitent en effet de combiner des points de vue à des échelles très fines, ultra-locales, permis par l'observation directe et les entretiens, mais également des points de vue plus englobant, permettant à la fois d'appréhender des espaces urbains dans leur entièreté et de les comparer au travers d'une approche statistique et cartographique.

Bilan du chapitre 1

- **Objectif du chapitre :** Construire le cadre théorique dans lequel s'insère notre recherche. Positionner notre objet d'étude à l'intersection des travaux sur la nature en ville, sur la participation citoyenne dans la ville durable et sur les inégalités environnementales.
- **Méthode :** Ce chapitre s'appuie sur une revue de la littérature scientifique.
- **Apports saillants :**
 - La nature en ville est devenue un champ d'étude au cours des années 1990. Les questionnements autour des formes du végétal en ville et de leurs relations avec l'aménagement urbain forment un front de recherche actif.
 - Le volet social du paradigme de la ville durable met en avant la participation des citoyens dans l'aménagement urbain. Les modalités de cette participation sont encore à explorer.
 - La question des inégalités au sein de la ville durable, et en particulier celles liées aux initiatives habitantes de végétalisation, est une question ouverte.

Chapitre 2

Mobiliser différents outils pour enquêter dans trois villes françaises

À l'issue de cet état de l'art et du cadrage de notre objet d'étude, ce chapitre vise à présenter la méthodologie mise en œuvre afin de répondre à nos questionnements, aussi bien du point de vue des outils qui ont été mobilisés que des terrains qui ont été enquêtés.

La première partie détaille le protocole d'enquête mis en œuvre sur nos trois terrains. Les temporalités de l'enquête, la démarche comparative et le choix d'une méthode combinant méthodes qualitative et quantitative sont ainsi explicités au regard de nos hypothèses de travail et des travaux préexistants dans notre domaine d'étude.

La deuxième partie présente les différents matériaux récoltés au cours de notre travail de recherche, ainsi que les traitements et analyses mises en œuvre. L'enquête s'appuie sur trois grands volets méthodologiques. Le premier volet relève de l'observation de terrain. Son but est de construire une base de données permettant une analyse spatiale de notre objet d'étude. Le deuxième volet concerne les entretiens semi-directifs que nous avons mené pour saisir les pratiques de jardinage de l'espace public. Pour finir, le troisième volet est une analyse de la littérature institutionnelle, pour laquelle nous avons utilisé la textométrie.

La troisième partie rend compte de la démarche comparative adoptée dans le cadre de ce travail de thèse. Trois cas d'étude ont été choisis afin de proposer une enquête de terrain multi-située capable de rendre compte des enjeux de la végétalisation participative dans les métropoles françaises. Les terrains lillois, lyonnais et parisiens sont présentés en insistant sur leur structure urbaine et sociale de manière à contextualiser notre objet d'étude. Une attention particulière est également portée aux politiques environnementales préexistantes de chaque ville. Cet état des lieux a été réalisé à partir d'une lecture de la littérature scientifique, de la presse locale et des documents institutionnels récoltés sur le terrain.

2.1 Construire un protocole d'enquête

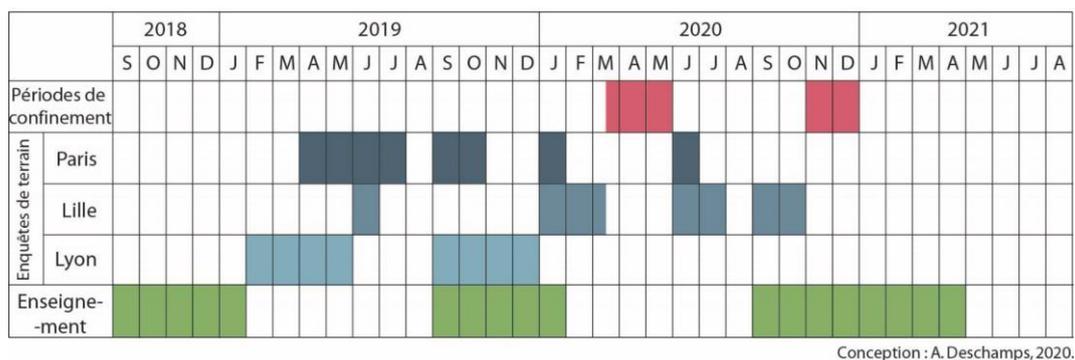
La construction de notre protocole d'enquête est fondée sur une pratique itérative du terrain, faite d'allers-retours entre les lieux de notre étude et les temps de l'analyse tout au long de ce travail doctoral. Ces allers-retours ont abouti à la construction d'un protocole d'enquête en étapes, qui mises bout à bout ont permis la constitution d'un corpus de données à même de répondre à nos questionnements. En parlant de « constitution » plutôt que de « collecte », il s'agit de rappeler le caractère construit de tout protocole comme de toutes données. Contrairement à ce que pourrait suggérer le terme, elles ne sont jamais « données » sur le terrain mais dépendent bien d'un processus de construction d'un corpus d'informations, du fait de questions de recherche et d'un dispositif méthodologique (Morange & Schmoll, 2016). Cette partie détaille les différentes étapes qui ont mené à la constitution de notre corpus. Dans un premier temps nous revenons sur les temporalités de la recherche et sur la démarche itérative qui a été adoptée pour circuler à la fois entre les terrains d'étude et entre les phases de constitution des données et d'analyse de celles-ci. Nous présentons ensuite les motivations qui nous ont amenées à choisir une démarche comparative, visant à mettre en perspective trois terrains d'étude. Enfin, nous exposons les raisons qui nous ont amené à choisir une méthode alliant approches quantitative et qualitative pour enquêter sur les initiatives de végétalisation participative.

2.1.1 Une démarche itérative : temporalités de la recherche

Le terrain comme « pratique empirique de collecte de données *in situ* » (Volvey *et al.*, 2012, p. 442) est longtemps resté une « "boîte noire" méthodologique » (*ibid.*) qui ne donnait pas à voir les arbitrages et bricolages nécessaires à l'enquête de terrain. La multiplication des travaux sur le rapport au terrain, sur le positionnement des chercheurs sur leur terrain ouvre la voie à une réflexion sur cette « boîte noire » pour tenter de rendre compte au plus près de l'enquête des modalités de la construction de celle-ci. Les savoirs élaborés à partir de l'enquête de terrain sont situés, c'est-à-dire dépendant d'un point de vue et de l'identité du chercheur menant l'enquête. C'est pourquoi il est important de détailler les conditions dans lesquelles a pu se réaliser l'enquête de terrain et se construire l'objet de recherche.

L'entrée sur le terrain n'a pas posé de problèmes. Au contraire, notre travail a le plus souvent suscité l'intérêt des interlocuteurs qui nous ont demandé à connaître les résultats de l'enquête. La circulation entre les trois terrains d'étude s'est organisée en fonction de contraintes liées à la fois à notre charge d'enseignement et aux saisons qui rythment la pratique du jardinage urbain. Pour les trois terrains nous avons utilisé les mêmes outils méthodologiques, à des temporalités différentes (Figure 9).

Figure 9 : Frise chronologique de la présence sur les terrains d'enquête



Le schéma montre l'organisation de l'enquête de terrain, par mois, tout au long des années de doctorat. Le temps consacré à l'investigation de chaque terrain est comparable (environ huit mois pour chaque ville). Ici sont indiqués les moments de présence physique sur les terrains. Cependant, même à distance, une veille était maintenue pour s'informer des événements et autres évolutions en cours.

Habitant à Lyon et enseignant à Lyon il s'agissait du terrain qui nous était le plus accessible. Davantage familière avec celui-ci nous avons choisi de commencer l'enquête de terrain à Lyon à partir du mois de février 2019. L'enquête s'est ensuite poursuivie tout au long de l'année 2019. Dès le mois d'avril 2019 nous avons commencé à enquêter dans le treizième arrondissement de Paris. Le terrain parisien a principalement été effectué durant l'année 2019 avec des retours ponctuels en 2020, pour des phases d'observation participante et des entretiens. En juin 2019, une première mission de terrain exploratoire a été menée à Lille. Dans la mesure où il s'agissait du terrain avec lequel nous étions le moins familière il s'agissait de s'assurer de la pertinence de ce cas d'étude pour notre objet de recherche. L'enquête de terrain lilloise a ensuite été conduite durant l'année 2020, au gré du contexte sanitaire et des phases de confinement qui rendaient par période l'accès au terrain impossible. Ces précisions temporelles sur l'organisation de l'enquête de terrain sont importantes pour resituer notre appréhension de notre objet d'étude et les conditions de construction de la base de données. En effet, les trois bases de données (une pour chaque ville) n'ont pas été réalisées en même temps, elles sont en décalage de quelques mois.

Les allers-retours entre le terrain et le bureau, où se côtoyaient alors des activités d'enseignement, d'écriture mais aussi de lectures et de traitement et d'analyse des données récoltées, ont permis une construction itérative de l'objet de recherche, ni uniquement inductive, ni uniquement déductive. Cette démarche itérative permet des pauses dans le terrain pour réfléchir à ce qui manque, pour affiner ses questionnements, pour définir les priorités. Par exemple, une fois un certain nombre d'entretiens et d'observations réalisées, le retour au bureau permet de réfléchir aux pistes où trouver des « preuves contraires » qui pourraient venir contredire les premiers résultats. De la même manière, ces allers-retours permettent de s'assurer de l'arrivée au point de saturation, c'est-à-dire le moment où plus aucune nouvelle situation ne peut être identifiée. Cette démarche itérative était également une réponse pratique à notre choix d'appréhender notre objet d'étude au travers de la comparaison de trois contextes urbains différents.

2.1.2 Construire une démarche comparative à plusieurs niveaux

Introduire la démarche comparative qui a conduit cette étude participe de l'ouverture de la « boîte noire » méthodologique évoquée plus haut. En effet, la comparaison ne va pas de soi, elle doit être explicitée, ses outils et objectifs clairement annoncés :

« Comparer, c'est donc, dans une première approche, relever des différences et des points communs en fonction d'un critère qu'il convient de définir au préalable et qui oriente le regard du chercheur. » (Vigour, 2005, p. 7).

La recherche comparative ne se limite pas à une démarche de comparaison point à point, il s'agit d'expliquer des phénomènes en identifiant les régularités pour parvenir à développer une théorie générale (Pinson, 2019). Par les invariants identifiés mais aussi les différences mises en lumière, notre démarche comparative a permis d'appréhender nos trois terrains d'étude comme des laboratoires de la construction de politiques publiques de végétalisation participative dans des métropoles françaises.

La démarche comparative mise en œuvre dans cette thèse fait intervenir la comparaison à plusieurs niveaux. En nous intéressant à la fois à plusieurs villes et à plusieurs initiatives, il s'agit de mener une enquête multi-située à même de replacer les initiatives dans leur contexte urbain et de les analyser au prisme de celui-ci. L'objet n'est pas tant de faire une comparaison entre les trois terrains d'étude que de voir quelles orientations générales ressortent de cette nouvelle manière d'aménager la ville et de la végétaliser. Cécile Vigour (2005) identifie quatre objectifs généraux justifiant une démarche comparative en sciences sociales : « prendre de la distance par rapport à ce qui nous est familier, mieux connaître l'autre, classer et généraliser » (p. 97). Ces objectifs correspondent à différents moments de l'enquête. En effet, la démarche comparative ne se limite pas au temps de l'enquête de terrain, dans le choix des objets à comparer. Elle s'inscrit dans plusieurs étapes de la recherche : de la description à l'explication.

La logique comparative permet de mieux appréhender un phénomène. C'est par exemple une démarche particulièrement adoptée par des disciplines comme le droit ou les sciences politiques dans la mesure où la comparaison permet une entreprise normative : déterminer ce qui, dans des systèmes étrangers légaux et politiques, serait intéressant à reproduire. En sciences sociales, la comparaison permet d'expliquer des variations afin de les expliquer. Se combinent ainsi un enjeu pratique et un enjeu théorique (*ibid.*). Notre objet d'étude se prête bien à un croisement de ces deux enjeux. En comparant un même type de dispositif public dans plusieurs villes il s'agit à la fois d'en tirer les meilleures pratiques, celles qui semblent le mieux fonctionner et en fonction de quels critères mais également de relier ces critères à des contextes urbains, sociaux et politiques différents. En effet, la comparaison facilite la distanciation avec l'objet d'étude et remet en cause ce qui aurait pu paraître naturel ou évident (*ibid.*). L'étude des dispositifs de végétalisation participative mis en place dans trois villes différentes permet de mettre en avant les logiques de construction de ces politiques et de

les envisager dans leur contexte d'apparition. Alors que celles-ci sont le plus souvent présentées par les acteurs institutionnels comme une évolution naturelle des politiques municipales en faveur de l'environnement, la comparaison de trois villes permet d'identifier ce qui a influencé chaque ville dans la mise en place de son dispositif.

« Comparer, c'est aussi, étymologiquement, mettre ensemble des objets semblables » (*ibid.*, p. 107), c'est-à-dire classer et ordonner des phénomènes observés. La création de typologies devient alors un outil d'explicitation de phénomènes et de compréhension de ceux-ci. Nous utilisons par conséquent une démarche de catégorisation à la fois des initiatives de végétalisation et des quartiers qui les accueillent pour expliquer leur localisation à la fois à l'échelle de leur ville d'implantation mais aussi dans le contexte français.

La comparaison est aussi un moyen d'accéder à des régularités, soit de monter en généralité afin de développer une théorie capable d'expliquer les phénomènes étudiés. En ne se limitant pas à la monographie d'un jardin urbain ou bien d'une ville au regard de ses politiques publiques en termes de jardinage sur l'espace public, il s'agit de rendre possible la compréhension de la végétalisation participative urbaine au-delà des cas particuliers des lieux de l'étude et de l'inscrire plus globalement dans les dynamiques urbaines et sociales contemporaines. Afin de compléter cette approche plus englobante de notre objet d'étude, nous avons fait le choix d'une méthode mixte, où la combinaison entre données quantitatives et données qualitatives permet de combiner les regards sur notre objet d'étude.

2.1.3 Combiner les méthodes pour combler la littérature existante

Le protocole d'enquête mis en place a cherché à constituer un corpus combinant données quantitatives et données qualitatives afin d'adopter un double regard sur notre objet d'étude.

Une entrée qualitative marquée dans la littérature sur le jardinage urbain

Les travaux sur les jardins partagés ont essentiellement été menés à partir d'enquêtes qualitatives. L'enquête ethnographique au travers de l'immersion sur le terrain (en général un nombre très restreint de jardins) et d'entretiens semi-directifs a le plus souvent été le moyen utilisé pour la construction de savoirs sur les espaces urbains de nature jardinée. L'objectif de ces travaux est principalement de s'attacher à saisir les représentations sociales de la nature urbaine, la construction des rapports entre urbains et nature, mais également de comprendre les interactions sociales qui se jouent à l'intérieur des jardins (Ernwein, 2019).

L'utilisation de méthodes quantitatives a pu se faire de façon secondaire. Les travaux pionniers de F. Weber (1998) sur le jardinage des classes populaires comme « travail à-côté » mettent en parallèle ses observations ethnographiques dans les jardins familiaux d'Ile-de-France, des données issues d'enquêtes de l'INSEE (notamment sur les loisirs) et son propre

questionnaire envoyé par courrier. La combinaison de l'enquête ethnographique et de l'enquête statistique visait à la fois à contextualiser le cas d'étude et les observations, et à apporter un regard critique sur les catégories statistiques. Plusieurs travaux sur les jardins partagés se sont attachés à faire passer des questionnaires auprès des habitants-jardiniers afin d'avoir un aperçu chiffré des profils sociologiques des jardiniers mais également de leurs pratiques et de leurs motivations (Demailly, 2014 ; Mestdagh, 2015). Enfin, K.-È. Demailly (2014) utilise également une approche cartographique pour étudier les jardins du nord-est parisien en présentant en parallèle de leur localisation leur contexte socio-démographique à l'aide de la base de données FiLoSoFi de l'INSEE. Plus récemment encore dans une étude sur Rome, C. Certomà et F. Martellozzo (2019) testent la corrélation entre la présence dans un quartier de jardins partagés et les caractéristiques sociales et environnementales de celui-ci. Au moyen d'une régression, ils étudient seize variables recouvrant des facteurs économiques comme le niveau de revenus des ménages ou le prix de l'immobilier, des facteurs urbains comme la croissance urbaine ou le niveau de densité, des facteurs environnementaux comme la pollution de l'air ou la présence de parcs publics et encore des facteurs infrastructurels comme l'accessibilité en transports en commun ou la présence de services publics. Ils montrent comment la présence de jardins partagés dans certains quartiers de la ville est davantage corrélée à l'accumulation locale d'injustices sociales plutôt qu'environnementales. Les jardins partagés romains apparaissent ainsi comme des initiatives venant contester des situations d'injustices en les rééquilibrant par la mise à disposition d'un nouvel espace profitable aux habitants.

Contrairement aux travaux qui se concentrent sur le jardinage urbain, ceux traitant des espaces verts publics, en particulier dans le contexte nord-américain, ont plus souvent adopté des méthodes quantitatives. Il s'agit de qualifier la présence et l'accessibilité des parcs publics, notamment au regard de la recommandation de l'OMS qui considère qu'une ville doit mettre à disposition de ses habitants au minimum dix mètres carrés d'espaces verts par habitants à moins de 300 mètres de leur logement (Bellec, 2018 ; Liotta *et al.*, 2020), de mettre en lumière la répartition socio-spatiale des parcs urbains (Heynen *et al.*, 2006 ; Wolch *et al.*, 2014 ; Schaeffer & Tivadar, 2019) ou encore de quantifier les effets sur les prix immobiliers d'une aménité naturelle à proximité (Choumert & Salanié, 2011 ; Mehdi *et al.*, 2012).

Le choix d'une méthode mixte

Nous avons fait le choix de combiner méthode qualitative et méthode quantitative afin de construire une méthode mixte pour étudier le jardinage urbain au prisme des inégalités socio-spatiales. Nancy Leech et Anthony Onwuegbuzie (2009) décrivent la « méthode mixte » comme une recherche qui collecte, analyse et interprète des données qualitatives et quantitatives dans une même étude, pour enquêter sur un phénomène sous-jacent commun. Elle cherche à faire jouer la complémentarité des données dans les réponses qu'elles peuvent fournir à une question de recherche mais également dans les défaillances qu'une ou l'autre des

méthodes peut avoir (Johnson & Onwuegbuzie, 2004). Dans une des premières conceptualisations de la méthode mixte, cinq raisons sont identifiées pour la mise en œuvre d'un tel cadre de recherche (Greene *et al.*, 1989) : la « triangulation » qui permet une validité plus grande des résultats *via* leur corroboration, la « complémentarité » qui permet une approche plus complète de l'objet d'étude, le « développement » qui aide à l'interprétation, l'« initiation » qui conduit à la mise au jour des contradictions qui permettent de reformuler la recherche et l'« expansion » qui étend l'ampleur de l'étude. Globalement, la combinaison de données qualitatives et de données quantitatives est un moyen de rendre mieux compte d'un objet d'étude, en croisant les regards et les approches sur celui-ci, en alliant précision d'une petite fenêtre d'étude à objectivation plus indirecte (Creswell & Plano Clark, 2006 ; Bryman, 2007). Ainsi,

« L'enquête ethnographique et l'enquête statistique ne sont pas opposées mais complémentaires : la meilleure ethnographie devrait donner des armes à l'enquête statistique en lui offrant les moyens d'affiner son questionnaire et de mieux prendre en compte les diversités sociales, la bonne enquête statistique permet de "cadrer" finement l'enquête de terrain et de lui suggérer des questions. » (Beaud & Weber, 2010, p. 16).

Les recherches utilisant une méthode mixte ne sont pas homogènes, elles recouvrent une grande variété de degrés de mixité (Johnson *et al.*, 2007 ; Leech & Onwuegbuzie, 2009). La construction d'un dispositif d'enquête mixte nécessite de positionner des curseurs de mixité en fonction des objectifs recherchés mais aussi des possibilités de mise en œuvre des différents outils méthodologiques. John Creswell et Vicki Plano Clark (2006) résument ce positionnement à partir de trois questions auxquelles il est nécessaire de répondre durant la phase de construction de la méthodologie. Les enquêtes qualitatives et quantitatives seront-elles menées en même temps ou successivement ? Les méthodes auront-elles la même importance dans le dispositif, leur donnera-t-on la même priorité ? À quel moment et comment vont-elles être « mixées », lors de la phase d'interprétation ou de la phase d'analyse par exemple ?

Pour notre part, nous avons procédé selon une série d'allers-retours entre une méthode qualitative qui nous a permis de construire la méthode quantitative, et la méthode quantitative qui nous a permis de réinterroger nos matériaux qualitatifs. Nous avons choisi de nous appuyer sur une méthode mixte qui a combiné la création d'une base de données et son traitement statistique et cartographique à une enquête ethnographique fondée sur des entretiens et des observations pour plusieurs raisons. D'abord, la combinaison de ces outils nous permet d'approcher notre objet d'étude sous plusieurs angles. Il s'agit ainsi à la fois d'être en mesure de replacer les initiatives de végétalisation de nos trois terrains d'étude dans leur contexte socio-économique urbain (une approche qu'on pourrait qualifier de surplombante et distanciée) et de lire de manière fine les rapports sociaux et politiques qui se jouent dans ces initiatives, à l'échelle des réseaux d'acteurs mais aussi des individus (une approche qu'on pourrait cette fois-ci qualifier d'ancrée). Ensuite, les outils des méthodes qualitatives viennent fournir les clés d'analyse d'une étude quantitative qui serait difficile à interpréter sans une

bonne connaissance du terrain et de l'expérience vécue des personnes interrogées. L'enquête qualitative permet à la fois de comprendre et de nuancer ce que constate l'enquête quantitative à une échelle plus petite. Réciproquement, l'analyse quantitative permet de fournir une mesure statistique des phénomènes observés sur le terrain et de donner à voir des tendances globales.

C'est donc tout au long de la recherche que les deux méthodes ont été mobilisées, en même temps ou à tour de rôle, selon les besoins de la question de recherche plutôt que selon une construction théorique en amont. L'objectif n'était pas de mobiliser à part égale ces deux méthodes, tant cet équilibre semble difficile à atteindre et n'est pas forcément utile en soi. Il s'agissait bien plutôt de tirer de leur combinaison tous les éclairages nécessaires sur notre objet d'étude. La combinaison des outils a permis la construction d'un double regard sur notre objet d'étude et nos terrains d'enquête, en alliant proximité et distance, subjectivation et objectivation.

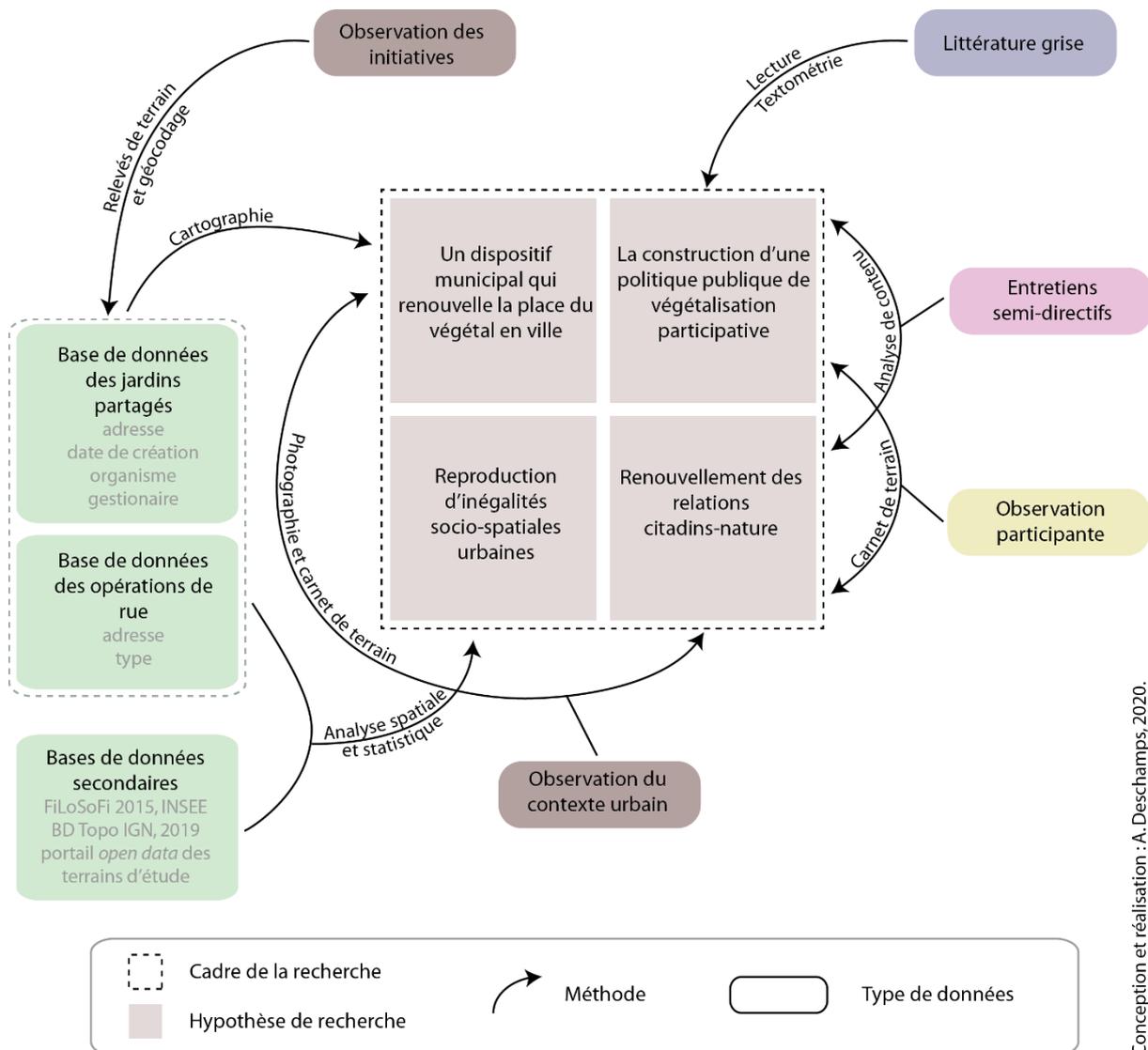
Le protocole d'enquête construit afin d'étudier les initiatives de végétalisation habitante est ainsi multiple à plus d'un titre. Constitué à partir d'une démarche itérative qui s'est appuyée sur une succession d'étapes, il combine plusieurs terrains et plusieurs outils méthodologiques. La démarche comparative permet de nous affranchir d'un regard unique sur une situation en particulier et de réfléchir aux différentes dimensions de notre objet d'étude en fonction des contextes spatiaux appréhendés. Cette approche est particulièrement féconde pour l'étude de politiques publiques territorialisées. La combinaison de données qualitatives et de données quantitatives permet d'avoir une vision englobante de notre objet d'étude. Cette première partie visait à présenter la complémentarité des différents volets de notre protocole d'enquête. Il s'agit désormais de détailler chacun d'entre eux en profondeur.

2.2 Une méthodologie structurée autour de plusieurs techniques d'enquête

Le dispositif méthodologique mis en œuvre combine plusieurs techniques d'enquête permettant la collecte de données qui, lorsqu'elles sont combinées, forment un corpus cohérent pour notre analyse. La combinaison des techniques d'enquête s'est faite en fonction des différentes hypothèses de travail qui guident notre étude. La Figure 10 présente l'articulation des quatre hypothèses de recherche exposées dans l'introduction aux méthodes mises en place. Les phases d'observation sur le terrain et le travail de cartographie permettront d'évaluer dans quelle mesure la végétalisation urbaine crée de nouveaux espaces en ville. L'analyse de la littérature grise, des entretiens et l'observation participante serviront à étudier les motivations de la récupération par les pouvoirs publics des initiatives citoyennes. Le travail d'analyse spatiale supportera notre analyse de la reproduction des inégalités socio-spatiales urbaines par

la végétalisation participative. Les différentes phases d'observation et les entretiens seront les matériaux mobilisés pour identifier le renouvellement de la relation entre citoyens et nature.

Figure 10 : Articulation des hypothèses de recherche aux méthodes mises en œuvre



Conception et réalisation : A. Deschamps, 2020.

Cette section détaille l'usage fait de chaque outil méthodologique au cours de l'enquête de terrain. Elle donne à voir la construction d'un corpus de données mêlant une base de données géolocalisées des initiatives de végétalisation combinées à des photographies et un corpus de données textuels faits d'entretiens semi-directifs et d'un recueil de la littérature grise.

2.2.1 Relever les lieux de l'enquête : passer de l'observation directe à la cartographie

Dans un premier temps il s'agit de mesurer notre objet d'étude, à la fois dans son ampleur et dans sa localisation. La construction d'une base de données la plus exhaustive

possible a été permise par une phase d'observation de terrain qui a conduit à relever les initiatives rencontrées.

Construire une base de données : des données existantes à l'inventaire sur le terrain

Les bases de données existantes

Le point de départ du travail de recherche est d'identifier et de localiser notre objet d'étude. Les initiatives habitantes de végétalisation de l'espace public que nous étudions sont des jardins partagés et des opérations de jardinage sur la voirie (les trottoirs). En fonction de l'objet et du terrain concerné, nous avons pu nous appuyer sur des données déjà existantes rassemblées par des acteurs variés, associatifs ou institutionnels. Le premier temps du travail d'inventaire a donc consisté à parcourir les différentes bases de données existantes, à les comparer entre elles et à étudier leurs avantages et leurs défauts afin de décider du protocole d'enquête qui serait utilisé (Annexe 1). Aucune des bases de données ne s'est révélée tout à fait convenable. Elles étaient soit trop imprécises dans la localisation des initiatives, soit trop incomplètes ou encore pas à jour. Il a par conséquent fallu les compléter et les vérifier à l'aide d'une enquête de terrain.

La question de la disponibilité des bases de données des mairies est un sujet très politique. En effet, dans la mesure où il s'agit de dispositifs institutionnalisés, chaque mairie possède une trace des contrats signés et de ce fait d'une liste exhaustive des dispositifs²⁷.

Les services municipaux de Paris et Lille mettent à disposition des informations sur les jardins partagés, que ce soit sous la forme de listes sur leur site web ou de données cartographiées sur leur portail *open data* (les jardins partagés sont intégrés dans les bases de données sur les espaces verts urbains). La liste de la mairie de Paris s'est révélée relativement précise tandis que celle mise à disposition sur le site de la Ville de Lille l'était très peu jusqu'à sa mise à jour à l'été 2020, ce qui nous a permis de faire une vérification de notre propre base de données *a posteriori*. La Ville de Lyon ne met pas directement à disposition ces données mais elles sont cependant accessibles sur le site du Passe-Jardins, association missionnée et financée par la Ville de Lyon pour accompagner les jardins partagés. Les données du Passe-Jardins sont très précises mais englobent tous les types de jardins urbains sans distinguer les jardins d'école, les jardins de résidence privée, les jardins familiaux, les jardins sur l'espace public, etc. Ces bases de données ont donc été complétées et corrigées par notre relevé de terrain.

La mise à disposition de données sur les initiatives de végétalisation de rue est bien plus lacunaire. La Ville de Paris propose une plateforme avec une cartographie interactive mais celle-ci est très incomplète car elle repose uniquement sur l'initiative des habitants qui peuvent

²⁷ En dehors d'une mise à disposition publique de ces données, nous avons lors de nos entretiens auprès des acteurs institutionnels ou bien par mail auprès des portails *d'open data* à Paris et Lille en particulier demandé s'il était envisageable d'avoir accès à ces données, il n'a pas été donné suite à nos demandes.

publier leur projet. À titre indicatif, nous estimons que 7 % des permis de végétaliser sont visibles sur cette plateforme²⁸. La Ville de Lyon relaie uniquement un lien vers une carte hébergée sur un outil en ligne d'édition et de partage de cartes libre²⁹, carte pourtant alimentée par l'animatrice en charge des jardins de rue. À Lille, seule une liste de « jardins en bacs » est publiée sur le site de la mairie mais elle ne rend pas compte des initiatives réellement existantes. Seule une dizaine est signalée sur la liste.

Leur non mise à disposition relève de plusieurs enjeux. Il peut s'agir d'une question de moyens financiers et humains. C'est le cas à Paris où les agents municipaux demandent aux habitants d'inscrire eux-mêmes leur initiative sur la plateforme. Il peut s'agir d'enjeux politiques qui prennent plusieurs formes. À Lyon la carte alimentée par l'animatrice de la Ville n'est pas intégrée au site de la mairie de Lyon en raison du refus de la part des services de communication qui n'y voient pas d'intérêt dans la mesure où ce type de pages web est très peu consultées (entretien, 10 avril 2019). Enfin, dans le cas de la Ville de Lille il semble que la mise à disposition de données sur des sujets environnementaux est un sujet délicat (entretien avec une chargée de mission de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES), 6 juillet 2020). En 2020, les élections municipales ont montré combien le sujet de la nature urbaine était crucial du point de vue des habitants : non seulement tous les candidats se sont engagés sur cette thématique³⁰ mais en plus les résultats finaux des élections ont été très serrés entre Martine Aubry, candidate du Parti socialiste et Stéphane Baly, candidat du parti Europe Écologie Les Verts³¹. Le site d'*Open Data* de la Métropole de Lille n'a mis en ligne des données sur les arbres urbains que le 3 août 2020 alors qu'il s'agit là d'une donnée que l'on trouve depuis un certain temps dans la plupart des villes françaises disposant d'un portail d'*Open Data*. À titre d'exemple, cette donnée est disponible à Lyon depuis le 1^{er} novembre 2011. Notons également que contrairement à Paris ou Lyon, la base de données lilloise sur les arbres ne propose pas une géolocalisation précise des arbres de la ville mais une comptabilisation des « essences les plus représentatives par "stations" (*ie.* sites de gestion) par quartier de la ville de Lille »³².

Il est intéressant de noter qu'aux bases de données disponibles ou non des villes, de nombreuses associations proposent également un recensement des initiatives, mais à part

²⁸ En 2018, 146 permis de végétaliser sont indiqués sur la plateforme tandis que le rapport de développement durable de la ville de Paris de 2018 indique que 2 195 permis sont « en cours de validité » (p. 20) cette même année.

²⁹ Depuis septembre 2019 et la mise en ligne d'une page « Jardin de rue », le lien vers la carte uMap est à disposition sur le site de la mairie de Lyon. Avant cela, le lien était disponible sur le site du Passe-Jardins.

³⁰ Voir par exemple « La friche Saint-Sauveur, enjeu emblématique des municipales à Lille », *Le Monde*, 13 novembre 2019 par L. Moniez ou « Municipales à Lille : les espaces verts au cœur de la bataille », *RFI*, 10 mars 2020 par N. Rocca.

³¹ « Résultats municipales 2020 à Lille : Martine Aubry réélue de justesse », *Le Monde*, L. Moniez, 29 juin 2020.

³² Présentation de la base de données « Patrimoine arboré de la ville de Lille par stations », <https://opendata.lillemetropole.fr/explore/dataset/patrimoine-arbore/information/> (consulté le 15/12/20).

celui du Passe-Jardins, ils sont tous très partiels et ne sont pas mis à jour régulièrement. Nous les avons donc utilisés en les croisant avec les données des mairies et nos propres relevés de terrain.

Observation directe : relevés de terrain

À partir de ce premier travail de veille sur les bases de données déjà existantes et sur leurs caractéristiques propres, un travail d'inventaire de terrain a été réalisé afin de créer, compléter ou corriger les bases de données nécessaires à notre étude. L'objectif était, comme le rappelle Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995) à propos des « procédés de recension », « de produire systématiquement des données intensives en nombre fini » et de « prend[re] un recul nécessaire par rapport aux discours (les autres) comme aux impression (les siennes) ». « Compter le réel » (Filion, 2011) est une démarche d'observation qui comporte une dimension d'immersion sur le terrain. En ce sens, elle reste l'expérience d'une subjectivité, d'autant plus que la construction des catégories du comptage est bien le résultat d'une démarche d'analyse inductive. Toutefois, le comptage marque un effort d'objectivation et distanciation avec l'objet d'étude. Il s'agit de construire une donnée étudiable au prisme des discours des acteurs mais qui ne soit pas marquée par ceux-ci. Il s'agit de pouvoir porter un regard critique sur des approximations métrologiques dans la caractérisation de notre objet d'étude par les acteurs (*ibid.*). La construction d'une base de données exhaustive des initiatives de végétalisation sur nos trois terrains d'étude nous permet d'avoir un aperçu réaliste de leur nombre mais aussi de leur localisation et ainsi d'interroger les inégalités socio-spatiales qu'elles peuvent potentiellement reproduire ou engendrer.

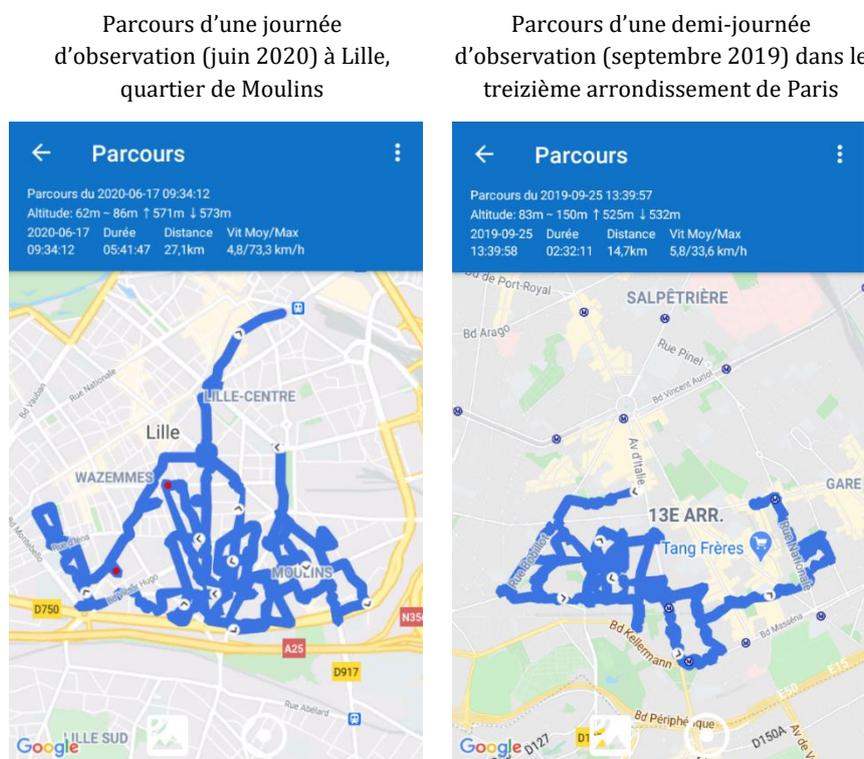
Pour réaliser cet inventaire nous avons arpenté les rues de nos trois terrains d'étude, afin de repérer toutes les initiatives présentes. Pour le treizième arrondissement de Paris et pour Lille, nous avons arpenté méthodiquement toutes les rues à pied afin de recenser les initiatives de végétalisation. Celles-ci sont facilement identifiables par la forme qu'elles prennent (des clôtures autour d'un pied d'arbre, un trou dans le bitume, etc.) mais aussi du fait des affiches apposées dessus indiquant leur nature. Pour les opérations de rue, l'inventaire a été réalisé à l'aide d'une grille d'observation (voir Figure 12, image 1 et Annexe 2). Celle-ci nous a permis d'enregistrer les mêmes informations pour chaque objet. Les toutes premières sorties de terrain se sont faites sans grille. C'est ensuite, à partir des premières observations, que nous avons pu établir les catégories de notre grille et rendre l'inventaire plus efficace et plus rapide. Les éléments reportés sur la grille étaient les suivants :

- Numéro de la rue
- Nom de la rue
- Type d'initiative :
 - Pied d'arbre
 - Fosse de plantation
 - Bac potager
 - Jardinière au sol

- Potelet
- Autre
- Aménagements supplémentaires :
 - Rebord, clôture
 - Panneau, affiche

Nous avons choisi de relever la localisation des initiatives à partir de leur adresse postale (numéro et rue). Ce niveau de précision nous semblait en effet à la fois facile et rapide à mettre en œuvre sur le terrain (c'est très rapide en arpentant une rue, de noter à quel numéro de celle-ci se situe l'initiative). Pour les jardins partagés, du fait de leur nombre plus restreint nous avons noté leur localisation sur papier libre. À l'aide d'un GPS les traces de chaque sortie de terrain étaient enregistrées afin de vérifier l'exhaustivité du parcours (Figure 11).

Figure 11 : Exemples de tracés GPS de sortie de terrain pour inventaire



Captures d'écran de l'application Mon Itinéraire (application gratuite)

Pour Lyon, nous disposions d'une base de données préexistantes assez complètes qui a guidé notre recensement. Toutes les rues marquées avec des initiatives ont été arpentées à pied et les autres rues à vélo³³. Cette vérification était plus rapide et nous a permis de vérifier la fiabilité de la base de données préexistante (moins de dix initiatives ont été rajoutées). En raison du temps nécessaire à cet inventaire de terrain, il n'a pas été possible de faire de mise à jour des bases de données construites tout au long de la thèse. Ainsi pour Lyon et le treizième

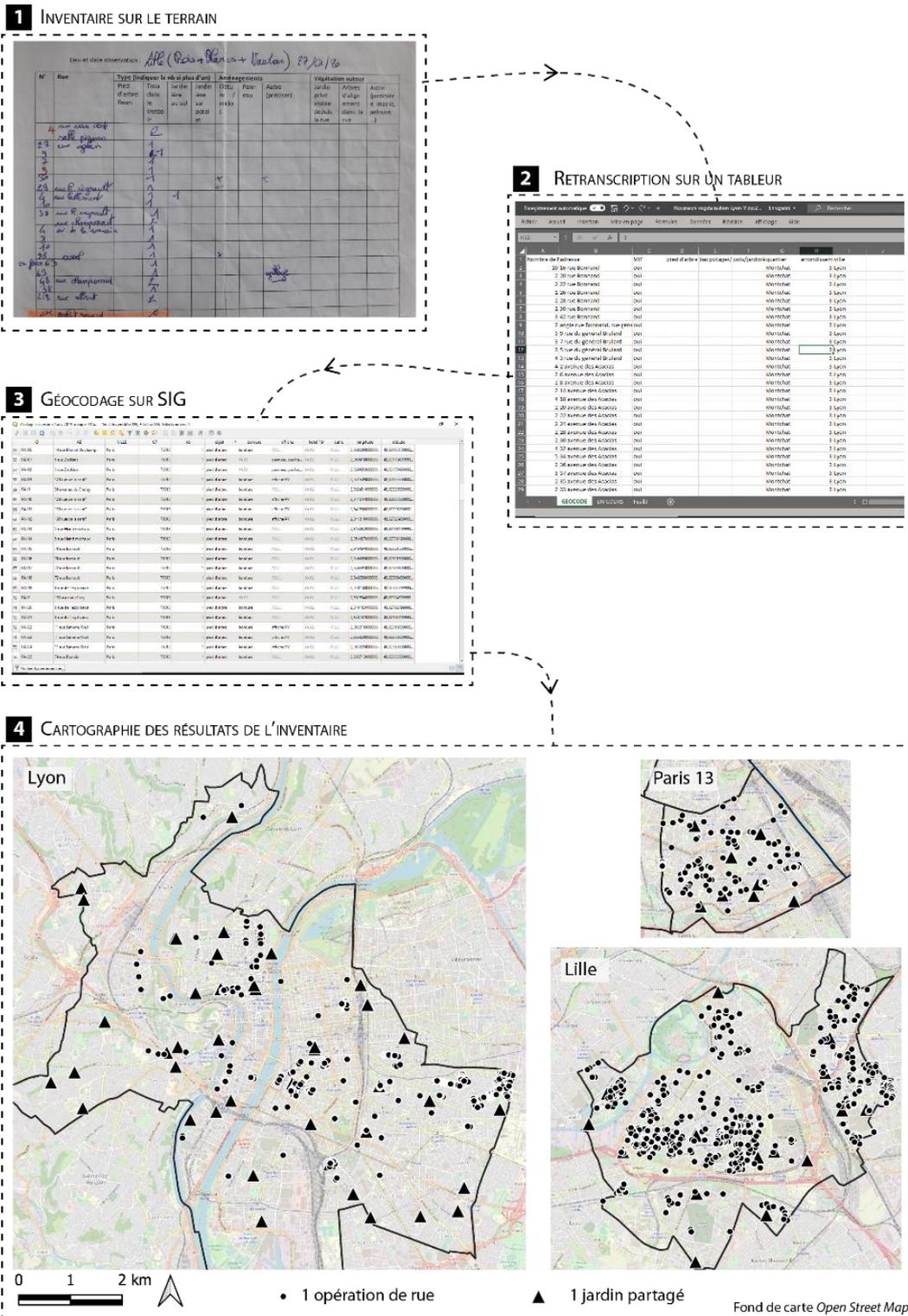
³³ En plus de la nécessité de vérifier la véracité de la base de données préexistante, il s'agissait également de produire une donnée harmonisée avec nos deux autres terrains. En effet, la base de données indiquait les rues dans lesquelles se trouvent les initiatives mais pas leur emplacement exact à l'adresse.

arrondissement de Paris, nous pouvons considérer que les bases de données donnent à voir la situation en 2019 tandis que pour Lille, la situation présentée correspond à celle de l'année 2020. Enfin, le fait que les observations de terrain pour une même ville se soient étalées sur plusieurs mois a aussi des conséquences. Pour prendre l'exemple du terrain à Lyon, il est possible que des quartiers observés en février 2019 aient vu s'installer de nouvelles initiatives en octobre 2019 qui n'ont alors pas été prises en compte dans la mesure où il n'y a pas eu de second passage. Malgré les limites d'un tel exercice d'inventaire de terrain, notre base de données semble suffisamment robuste pour donner à voir la localisation des initiatives étudiées.

Les feuilles d'observations ont ensuite été retranscrites dans un tableur pour finaliser la construction d'une base de données exploitables pour les trois villes (Figure 12, image 2). Une opération de géocodage *via* le logiciel libre *QGIS* (Figure 12, image 3) a permis, pour finir, d'attribuer pour chaque initiative des coordonnées géographiques leur permettant d'être cartographiées précisément³⁴ (Figure 12, image 4).

³⁴ Le géocodage est une technique de géolocalisation qui consiste à affecter des coordonnées géographiques (latitude et longitude) à une adresse postale. Cela permet d'intégrer une base de données à un système d'information géographique. Une fois cette étape réalisée automatiquement, nous avons vérifié manuellement les résultats. Dans les cas où plusieurs initiatives avaient été relevées à la même adresse, nous avons replacé les initiatives le long de la façade du numéro correspondant de façon à ce qu'elles ne se superposent pas.

Figure 12 : Synthèse de la méthode de construction de la base de données sur les initiatives de végétalisation habitante étudiées



Observation directe : photographies et croquis

La phase d'observation du terrain est loin de n'avoir constitué qu'un outil pour la construction de la base de données. Cet arpentage des villes a permis de constituer et de circonscrire précisément notre objet d'étude en décryptant les contextes dans lesquels il

apparaissait. En effet, à force d'arpenter nos trois terrains d'étude des motifs ont pu être identifiés par exemple sur la morphologie urbaine ou l'ambiance des quartiers où se retrouvent des initiatives et au contraire des quartiers dans lesquels il n'y en avait jamais. Cette étape de l'enquête a été un jalon important.

La photographie est devenue un outil complémentaire de l'observation, « nouveau mode de connaissance du terrain » (Du & Meyer, 2008). Les notes prises au moyen de la grille d'observation ne permettaient pas de rendre compte précisément de ce qui était vu sur le terrain. En effet afin d'être la plus rapide possible il a fallu se limiter à certains éléments, jugés importants pour notre étude, et laisser de côté une analyse plus précise. La photographie vient en partie combler ce manque en permettant d'observer *a posteriori* (Piette, 2007). De plus, car un retour sur l'objet est toujours possible, la photographie permet « une permutabilité des questionnements à partir d'un matériau stabilisé » (Filion, 2011, p. 46). Une fois passée la phase d'observation directe du terrain, il était toujours possible de retourner voir telle ou telle initiative par le biais des photographies et de les confronter aux nouvelles données collectées, comme les discours récoltés durant les entretiens. L'analyse conjointe des photographies et des entretiens, mais aussi des autres outils méthodologiques employés a permis d'identifier des régularités demeurées invisibles pendant la phase d'observation directe (Figure 13).

Figure 13 : Trois types de photographies pour présenter les initiatives de végétalisation : l'objet, son contexte et ses acteurs



A : Photographies de l'objet d'étude. 1. Jardin partagé Comme Une Aut'Terre, Lille. 2. Végétalisation de pied d'arbre place Xaintrailles, Paris.
 B : Photographies du contexte d'implantation. 1. Entrée du jardin partagé Gilbert, Lyon. 2. Fosse de plantation rue de Condé, Lille.
 C : Photographies de la pratique du jardinage. 1. Samedi après-midi au jardin partagé des Olympiades, Paris. 2. Plantations sur la place Philippe Lebon, Lille.

Photographies : A. Deschamps

Trois types de photographies ont été collectés. Le premier type de photographies est constitué de clichés en gros plan des initiatives de végétalisation. Elle porte une attention spécifique aux détails afin de nourrir une description précise de notre objet d'étude. Nous avons combiné à ces photographies au cadrage resserré des photographies avec un angle plus large, cherchant à montrer la rue dans sa globalité, sans se concentrer sur une initiative en particulier. Il s'agit alors de donner une idée générale de l'allure de la rue, de la hauteur et du type de bâti alentour et de la présence ou non d'autres éléments naturels. Ces deux premiers

types de photographie ne mettent pas en scène les habitants. En effet, ces photographies ont été prises pendant la phase d'observation, le plus souvent des jours travaillés et en pleine journée, les jardins n'étaient que rarement fréquentés. Enfin, un troisième type de clichés a été pris à l'occasion des entretiens ou dans des phases d'observation participante. Ces photographies présentent cette fois-ci les habitants-jardiniers en situation. Elles donnent à voir les dynamiques sociales et spatiales des jardins. L'ensemble des clichés a été classé par date et par localisation. Ce référencement chrono-spatial systématique nous permet d'aborder la question de la temporalité au travers des photographies, thématique que notre relevé de terrain n'abordait pas. En effet, en raison du temps nécessaire à notre inventaire sur le terrain, il n'a pas été possible de passer plus d'une fois dans chaque rue. Cependant, quelques lieux, au gré des circulations sur le terrain, ont pu faire l'objet de photographies à des moments différents, sur des temporalités plus ou moins éloignées et permettent d'avoir un aperçu des évolutions possibles des initiatives dans le temps. Ainsi, conformément aux évolutions de l'usage de la photographie dans la démarche scientifique, passée du statut d'illustration à une fonction démonstrative, les photographies nous servent à la fois à donner à voir le terrain et sa matérialité et à appuyer notre raisonnement (Maresca, 1996 ; Maresca & Meyer, 2013). Les photographies ne se substituent pas au texte mais viennent l'enrichir chaque fois que cela est pertinent.

Enfin, l'usage d'un carnet de terrain nous a permis de garder une trace des séances de relevé de terrain que nous avons pu faire et des remarques qui nous venaient ou événement survenu (comme des conversations informelles). Il servait également à réaliser des croquis des initiatives observées. Un croquis était systématiquement réalisé pour les jardins partagés tandis que pour les opérations de rue il n'a été réalisé que dans les situations qui sortaient un peu de l'ordinaire (nombre vraiment important d'initiatives dans une zone restreinte, contexte urbain spécifique...) (Annexe 3). Ces croquis se concentraient avant tout sur l'inscription de l'initiative dans son contexte urbain. Ils étaient particulièrement utiles pour les jardins partagés où il était en général difficile de faire une photographie globale, c'est-à-dire qui englobe le jardin et la rue dans laquelle il s'inscrit. Ces croquis ont permis ensuite de préparer les entretiens et ont aussi participé à la construction de notre analyse

Les données secondaires sur le contexte socio-économique des villes

Afin de contextualiser notre enquête de terrain, nous avons utilisé des bases de données secondaires. Elles permettent de renseigner sur les caractéristiques socio-économiques et spatiales de nos terrains. Elles fournissent des informations essentielles à notre analyse pour comprendre la localisation des initiatives de végétalisation et les potentiels effets d'inégalité.

Les premières données secondaires que nous utilisons sont les données carroyées de l'INSEE provenant du dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (FiLoSoFi) de

2015³⁵, paru en 2019. Cette base de données contient des variables sur la structure par âge des individus, sur les caractéristiques des ménages et des logements et sur les revenus perçus au cours de l'année 2015 (Tableau 3).

Tableau 3 : Description des variables de la base de données FILOSOFI (INSEE, 2015) utilisées

| Catégorie | Variable | Code utilisé |
|---|--|--------------|
| | Nombre d'individus | Ind |
| Distribution par âge (en % de la population totale) | Part de la population de moins de 5 ans | A_m5 |
| | Part de la population 5-17 ans | A_5-17 |
| | Part de la population 18-39 ans | A_18-39 |
| | Part de la population 40-64 ans | A_40-64 |
| | Part de la population plus de 65 ans | A_p65 |
| Statut socio-économique | Niveau de vie moyen annuel par individu (en €) | NVMI |
| | Part des ménages pauvres au seuil de 60 % (en % des ménages) | tx_pauv |
| Caractéristiques du logement (en % de ménages) | Part des ménages en maison | lgt_maison |
| | Part des ménages en logement collectif | lgt_coll |
| Caractéristiques du logement (en % des logements) | Part de logements sociaux | lgt_social |
| | Part des logements ³⁶ construits depuis 1990 | lgt_dep90 |
| | Part des logements construits entre 1970 et 1990 | lgt_70-90 |
| | Part des logements construits entre 1945 et 1970 | lgt_45-70 |
| Statut d'occupation (en % des ménages) | Part des logements construits avant 1945 | lgt_av45 |
| | Part de ménages propriétaires occupants | propriétaire |
| Morphologie des ménages (en % des ménages) | Part de ménages locataires | locataire |
| | Part de ménage d'une personne | men_1_indiv |
| | Part de ménage de cinq individus ou plus | men_5_indiv |
| | Part de ménages monoparentaux | men_monop |

Le découpage spatial de la base FiLoSoFi est une grille de carreaux de 200 mètres de côté. À cette échelle d'analyse, des données peuvent être manquantes du fait du secret statistique qui ne permet pas la diffusion d'informations qui pourraient amener à l'identification, directe ou indirecte, d'un individu. En effet, pour la source fiscale, le seuil de confidentialité est fixé à 11 ménages : en-dessous de ce seuil, soit la donnée est manquante, soit elle a été imputée à partir des données des carreaux voisins. Cependant, dans la mesure où nos trois terrains d'étude sont des espaces urbains densément peuplés, cette restriction a eu peu de conséquences. Seuls quelques carreaux sont sans données, le plus souvent lorsqu'ils recouvrent des zones urbaines à vocation principalement industrielle. Nous avons choisi

³⁵ Présentation des données carroyées sur le site de l'INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4176290?sommaire=4176305> (consulté le 17/12/20)

³⁶ Les logements pris en compte par la base de données FILOSOFI sont les logements occupés par des ménages fiscaux.

d'utiliser les données carroyées plutôt que des données à l'échelle de l'IRIS³⁷ pour deux raisons. La première est que les données à l'IRIS induisent un découpage administratif de l'espace qui n'est en réalité pas significatif pour nos données. De plus, leur forme irrégulière peut être un obstacle à la comparabilité des unités spatiales inégalement subdivisées (Loonis & De Bellefon, 2018). Nous étudions des politiques instituées à l'échelon communal. Pour Paris et Lyon, la présence d'un échelon politique au niveau de l'arrondissement rend cette échelle également pertinente mais l'IRIS ne rend pas compte de la mise en place des dispositifs. De plus, un même IRIS peut recouvrir une grande variabilité intra-urbaine en termes de composition socio-économique des ménages. Les carreaux offrent ainsi la possibilité de s'affranchir d'un découpage administratif pour favoriser un découpage géométrique et leur taille permet d'avoir une donnée très fine, particulièrement utile dans notre cas pour rendre compte des effets de barrière que peuvent rencontrer les initiatives de végétalisation dans des périmètres très restreints. Leur usage est de plus particulièrement adapté à un travail sur des zones urbaines denses, constituées de plusieurs carreaux (Darriau, 2020). La base de données FiLoSoFi a ainsi déjà pu être utilisée dans des travaux sur le contexte socio-économique des parcs urbains par exemple (voir Polombo & Yengué, 2014 et 2016).

La principale limite de l'utilisation que nous faisons de la base FiLoSoFi est que les données qu'elle présente datent de 2015. Or, notre base de données sur les initiatives habitantes date de 2019 et 2020, créant ainsi un décalage temporel. La population de certains quartiers peut en effet changer rapidement par exemple. Cependant, les initiatives existent depuis le début des années 2000 sur nos trois terrains (voir Chapitre 3). Notre analyse ne permet donc pas d'étudier les caractéristiques des quartiers au moment de l'implantation d'initiatives mais donne à voir un état des lieux de leur répartition à un moment donné, indicateur fécond des inégalités existantes.

Enfin, pour resituer le plus finement possible les initiatives dans leur contexte urbain, nous avons utilisé des jeux de données disponibles sur les portails d'*open data* de nos trois terrains permettant d'avoir un aperçu sur des données environnementales (localisation des parcs publics ou des arbres d'alignement). Celles-ci ont parfois été complétées avec des données récupérées sur *open street map* lorsque cela était nécessaire. Les sources des données mobilisées sont précisées à chaque fois lorsqu'elles apparaissent dans le texte.

L'analyse conjointe de notre base de données à ces bases de données secondaires nous a permis de construire une démarche d'analyse spatiale visant à étudier leur localisation. Les traitements spécifiques effectués dans le cadre de nos analyses seront présentés au fil du texte, avec les résultats, afin de rendre la lecture et la compréhension la plus facile possible. L'analyse

³⁷ Ilots Regroupés pour l'Information Statistique : découpage infracommunal de l'INSEE développé dans les années 1990. Ils succèdent aux « îlots », périmètre qui correspondait alors à un pâté de maisons. Pour la diffusion de variables « sensibles » du recensement, les IRIS regroupent des îlots contigus et dessinent des quartiers (Darriau, 2020).

statistique et l'analyse cartographique viennent ainsi éclairer tout au long de ce travail les résultats issus des méthodes qualitatives.

2.2.2 Comprendre les pratiques : les entretiens semi-directifs et l'observation participante

La campagne d'entretiens semi-directifs et les séances d'observation participante réalisées pendant l'enquête de terrain ont permis d'enrichir les observations et la base de données construites précédemment. À un point de vue englobant et distancié de notre objet d'étude a pu être ajouté un regard au plus près des choses, attentif aux exceptions et aux points communs qui constitue le corpus de cas d'études.

Le corpus d'entretiens

La conduite d'entretiens est un procédé classique de récolte des données qualitatives. Les finalités de l'entretien sont multiples. Il est à la fois une source d'information factuelle permettant de recueillir des informations directement auprès d'acteurs concernés, et un moyen de mesurer les enjeux du sujet d'étude en le replaçant dans les logiques d'acteurs et des points de vue (Morange & Schmoll, 2016).

Notre corpus d'entretiens a été constitué entre le mois de février 2019 et le mois d'octobre 2020. Il regroupe des conversations avec 89 personnes au cours de 67 entretiens qui ont été retranscrits³⁸ (Tableau 4) (voir la liste complète des entretiens en Annexe 4). En effet, très régulièrement les personnes que nous avons contactées pour mener un entretien proposaient de venir accompagnées d'un collègue, d'un ami ou d'un voisin qu'elles jugeaient importantes que nous rencontrions ou, selon elles, plus à même de répondre aux questions. L'entretien le plus court a duré 15 minutes tandis que le plus long a duré trois heures, pour une durée moyenne des entretiens de 1h10.

Tableau 4 : Répartition des entretiens semi-directifs entre les trois terrains d'étude par nombre de personnes rencontrées

| | Lille | Lyon | Paris 13^e |
|-----------------|--------------|-------------|-----------------------------|
| Effectif | 32 | 39 | 18 |
| | Total | | 89 |

Ce corpus principal est complété par des conversations informelles qui, bien que ne prenant pas place dans le contexte d'un entretien, ont pu être intéressantes pour notre recherche. Elles ont fait l'objet de comptes-rendus dans le carnet d'entretien.

³⁸ Les entretiens ont été enregistrés lorsque l'accord oral de la personne interrogée avait été donné. Les entretiens qui n'ont pas été enregistrés ont fait l'objet d'une prise de note simultanée et d'un compte-rendu le plus détaillé possible à la suite de l'entretien. Un seul entretien a été enregistré mais n'a pas pu être retranscrit du fait de la mauvaise qualité de l'enregistrement. Les citations reproduites dans ce manuscrit non pas été corrigées afin de rester fidèles aux dires des acteurs et de donner à voir leurs discours, sans lissage ou correction.

Les personnes interrogées ont été contactées soit directement, soit sur la recommandation d'un autre enquêté. Les premiers contacts se sont faits par le biais d'adresses mails ou de numéros de téléphone. Ces contacts étaient trouvés sur les sites des institutions ou des associations ou bien directement sur le terrain, soit car un contact était affiché à l'entrée d'un jardin (Figure 14) soit parce qu'un habitant présent me le fournissait. Les seconds ont bénéficié du mode boule de neige (*snowball sampling*). À la fin des entretiens nous demandions si les enquêtés avaient quelqu'un à recommander dans leur réseau de connaissances. La mobilisation du réseau des enquêtés était également intéressante pour identifier les réseaux d'acteurs sur les terrains d'étude, cela permettait d'identifier des projets qui se posaient en modèle local et ceux qui au contraire se développaient indépendamment de tout modèle.

Figure 14 : Affichage d'un contact mail à l'entrée d'un jardin partagé lillois



À l'entrée du jardin de la Paresse dans le quartier de Wazemmes à Lille, une pancarte s'adresse aux passants. Il s'agit tout à la fois de présenter le lieu en le nommant (« un jardin collectif ») et d'en faire de la publicité afin de recruter de nouveaux habitants jardiniers (« ouvert à tous », « Intéressé.e.s ? Des questions ? »).

Les acteurs que nous avons rencontrés peuvent être regroupés en trois grandes catégories (Tableau 5). La première regroupe les acteurs institutionnels, élus ou personnels de mairie, en charge des programmes de végétalisation participative. La deuxième catégorie est celle des acteurs associatifs dans la mesure où nous les avons interrogés comme des représentants de leur structure. Ce sont des acteurs faisant partie de structures associatives qui participent à la végétalisation participative, que ce soit de façon directe en soutenant un jardin partagé, comme une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) ou indirectement des

associations environnementalistes. La troisième catégorie concerne les habitants-jardiniers. Il s'agit d'habitants directement investis dans le jardinage urbain.

Tableau 5 : Répartition des catégories d'acteurs interviewés dans le corpus

| Catégorie d'acteurs | Effectif | Pourcentage |
|----------------------------|-----------------|--------------------|
| Acteurs institutionnels | 14 | 16 |
| Acteurs associatifs | 26 | 29 |
| Habitants | 49 | 55 |
| Total | 89 | 100 |

Ces trois catégories d'acteurs ont conduit à la constitution de trois grilles d'entretien différentes (Annexe 5) qui servaient plutôt de mémo pour l'entretien que d'ordonnancement rigide des échanges. Les questions qui composent ces grilles n'ont donc jamais été posées dans l'ordre dans la mesure où nous privilégions une discussion libre en laissant venir les sujets en fonction de la conversation. De plus, la grille a rapidement été connue par cœur et nous ne la sortions que rarement en entretien. Nous avons suivi une pratique classique de la méthode de l'entretien semi-directif, tel que présenté par J.-P. Olivier de Sardan :

« L'entretien de terrain exige d'être le plus possible dans le registre de la conversation, et le moins possible dans le registre du questionnaire. [...] Le canevas d'entretien, lui, relève plus du "pense-bête" personnel, il ne se consulte qu'en cas de besoin, et permet simplement, tout en respectant la dynamique propre d'une discussion, de ne pas oublier les thèmes importants. [...] Un entretien doit permettre de formuler de nouvelles questions (ou de reformuler d'anciennes questions). » (Olivier de Sardan, 2012, p. 59-60).

Les objectifs des entretiens étaient différents en fonction du type d'acteur rencontré. Pour la catégorie des acteurs institutionnels, le but de l'entretien était de replacer le programme de végétalisation participative dans le contexte de la politique locale, d'identifier les attentes institutionnelles sur celui-ci, de saisir les enjeux de son cadrage et de sa construction et enfin d'aborder des questions de prospective. Pour la catégorie des acteurs associatifs, il s'agissait de comprendre leur rôle dans le développement du jardinage urbain et leur façon d'aborder ce sujet en fonction des autres intérêts de l'association (plutôt à vocation sociale ou bien environnementale par exemple). Enfin, la catégorie des habitants-jardiniers avait deux grilles d'entretien très proches mais légèrement différentes en fonction de la nature de l'objet : un jardin partagé ou une opération de végétalisation de rue. Ces entretiens cherchaient à identifier les motivations des habitants à s'investir dans le jardinage de l'espace public, les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer, leurs rapports à la mairie et aux autres habitants. Si pour chaque catégorie une grille d'entretien avait été préétablie, elle était systématiquement retravaillée en amont d'un entretien en fonction des connaissances que nous pouvions déjà avoir sur un acteur ou un contexte en particulier.

Les situations d'entretien pour ces trois catégories d'acteurs étaient différentes. Les entretiens avec les habitants jardiniers ont toujours eu lieu sur le terrain. L'entretien prenait ainsi en partie la forme d'un parcours commenté afin d'avoir un discours ancré sur l'objet d'étude (Anderson, 2004 ; Hitchins & Jones, 2004 ; Evans & Jones, 2011). La visite du jardin

amenait une présentation située de celui-ci, qui permettait à la fois pour l'enquêté de soutenir son discours et d'évoquer des souvenirs, des émotions et pour nous de poser des questions sur des éléments visibles qui n'apparaissent pas dans les discours. La visite du jardin était aussi un moment pour prendre des photographies, pour échanger avec d'autres membres du jardin présents, ou pour finir l'entretien par une phase d'observation participante. Les entretiens avec les acteurs institutionnels et associatifs ont eu majoritairement lieu dans les bureaux des intéressés. Se trouver dans leurs locaux étaient assez intéressants pour les entretiens dans la mesure où cela a pu permettre à nos interlocuteurs de nous montrer des documents qu'ils avaient sur place. Quelques-uns de ces entretiens ont été réalisés au téléphone, conséquence de la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a restreint les déplacements, dans un premier temps, et l'accès aux institutions dans un second temps. Les personnes rencontrées sur le terrain sont anonymisées dans le texte. Le prénom des habitants rencontrés a été modifié en tenant compte de la génération et de l'origine géographique. Les acteurs institutionnels et associatifs sont désignés par leur structure d'appartenance.

Ces trois catégories d'acteurs sont utiles pour décrire notre corpus d'entretien mais il est nécessaire de garder à l'esprit que ces catégories sont perméables. À plusieurs reprises des personnes se sont révélées au cours de l'entretien appartenir à plus d'une catégorie : c'est le cas de membres de conseil de quartier qui se sont révélés être également des habitants-jardiniers ou encore d'une habitante qui nous a appris au cours de l'entretien qu'elle allait faire partie de la nouvelle équipe municipale, en tant que conseillère en charge des jardins partagés. Ces entretiens ont ainsi été hybrides et nous avons posé des questions appartenant à plusieurs grilles.

Les entretiens n'ont pas cherché à former un échantillon représentatif. En effet, aucune donnée n'existe sur le profil des habitants-jardiniers en général. De plus, en choisissant de rencontrer des habitants du plus grand nombre d'initiatives différentes, nous n'avions pas les moyens d'interroger tous les participants d'un même jardin. Au total, 42 hommes et 47 femmes ont été interrogées (Tableau 6).

Tableau 6 : Répartition des enquêtés selon leur genre

| | Lille | | Lyon | | Paris 13 ^e | |
|------------------------|--------|--------|---------------|--------|-----------------------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Associations | 9 | 4 | 3 | 6 | 2 | 2 |
| Institutionnels | 2 | 3 | 2 | 4 | 1 | 2 |
| Habitants | 4 | 10 | 14 | 10 | 5 | 6 |
| Total | 15 | 17 | 19 | 20 | 8 | 10 |
| | | | Hommes | | 42 | |
| | | | Femmes | | 47 | |

La prépondérance des femmes interrogées chez les acteurs, même si elle est à prendre avec précaution du fait du non-échantillonnage, s'inscrit bien dans un contexte général où le monde associatif mais aussi du jardinage urbain semble de plus en plus féminisé car tourné

vers le *care* et l'écologie (au contraire par exemple de la gestion des espaces verts) (Lalanne & Lapeyre, 2009).

La répartition des habitants interrogés par catégories d'âge n'a pas non plus fait l'objet d'un échantillonnage représentatif mais la présence marquée de personnes retraitées est à lire selon une double explication (Tableau 7). Premièrement, le fait qu'ils disposent de davantage de temps libre que la population active et qu'ils n'ont plus à s'occuper d'enfants en bas âge en fait une population privilégiée du monde associatif. Cette tendance se retrouve ainsi dans les associations de jardinage urbain où ils occupent souvent des rôles importants comme celui de président ou de trésorier ce qui nous a amené à les rencontrer pour les entretiens. Deuxièmement, même lorsqu'ils n'occupaient pas une place privilégiée dans l'association nous avons souvent été réorienté vers eux lorsque les présidents n'avaient pas le temps de nous rencontrer.

Tableau 7 : Répartition des habitants interrogés par catégories d'âge

| Catégorie d'âge | Effectif |
|-----------------|-----------|
| 25-35 ans | 10 |
| 36-50 ans | 11 |
| 51-65 ans | 9 |
| Plus de 66 ans | 19 |
| Total | 49 |

Au cours de ces différentes phases de terrain, nous avons veillé à ce que le nombre d'enquêtés soit suffisamment important pour atteindre une phase de « saturation » qui « vise ainsi à décrire l'espace des possibles dans un espace-temps donné, sur un “problème” donné » (Olivier de Sardan, 1995).

Cette phase de saturation a été identifiée à partir de plusieurs indices. D'abord, aucune nouvelle information ou thématique n'émergeait des entretiens, une « productivité » en baisse selon les mots de J.-P. Olivier de Sardan. Ensuite, les personnes vers lesquelles nous étions renvoyée avaient déjà été interrogées ou bien elles n'avaient pas donné suite à nos tentatives de les contacter. À la fin de cette phase de récolte des données, les entretiens ont été retranscrits avant d'être analysés par le biais d'un logiciel de codage des données qualitatives, RQDA³⁹.

Le traitement des entretiens : le codage des données qualitatives

L'analyse de contenu (Bardin, 1980), à la manière de la *grounded theory* (Knigge & Cope, 2006), consiste dans le traitement des données d'un corpus de données qualitatives par codage et catégorisation afin de les comparer et de faire émerger des thèmes importants. Philippe Wanlin (2007) définit l'analyse de contenu comme une démarche consistant, à partir d'un corpus construit au sujet d'un objet d'étude, « [à] fouiller son contenu selon ses ressemblances “thématiques”, [à] rassembler ces éléments dans des classes conceptuelles, [à]

³⁹ HUANG Ronggui (2016). RQDA: R-based Qualitative Data Analysis. R package version 0.2-8. <http://rqda.r-forge.r-project.org/>

étudier les relations existant entre ces éléments et [à] donner une description compréhensive de l'objet d'étude » (p. 252). L'analyse de contenu combine ainsi une approche objective (le codage des données en un nombre restreint de catégories) à une approche subjective (les codes sont déterminés de manière empirique par le chercheur) (Bardin, 1980). Elle est particulièrement capable dans le cadre du codage d'entretiens de relier les différents entretiens entre eux dans la mesure où elle amène le chercheur à les travailler ensemble, au sein d'un système, celui du corpus, favorisant alors les confrontations et les comparaisons. Cette méthode permet de synthétiser l'information contenue dans les entretiens en évitant de donner une dimension trop grande à l'échelle individuelle des discours. L'analyse de contenu peut tout aussi bien se faire de façon manuelle, avec un système de surlignage par exemple, qu'à l'aide d'un logiciel (Wanlin, 2007).

La taille du corpus d'entretiens retranscrits nous a amené à choisir un outil de traitement de données qualitatives⁴⁰ capable de centraliser tous les traitements. Nous avons utilisé le logiciel d'analyse de corpus de données textuelles RQDA, package R libre, pour plusieurs raisons. D'abord, il permet de créer des codes thématiques, des catégories de code et de décrire les entretiens par des attributs. Ensuite car il est possible de faire des requêtes dans le corpus par thématique ou par attribut d'entretien. Nous avons importé les retranscriptions d'entretien dans RQDA en format .txt puis nous avons procédé à la caractérisation (par attributs) et au codage (par thématique) de chaque texte.

Nos entretiens ont été caractérisés par plusieurs attributs indiquant le type d'acteurs (institutionnels, associatif ou habitant), le terrain d'étude (Lille, Lyon, Paris) et le type d'initiatives abordés dans l'entretien (jardin partagé, opération de rue ou les deux). Nous avons ensuite encodé en attribuant à chaque extrait d'entretien (que ce soit un morceau de phrase, une phrase ou encore un extrait plus long) une (ou plusieurs) thématique(s). Les codes thématiques ont été fixés pendant la phase de terrain, à l'issue d'une première étape de retranscription. Les catégories (qui regroupent des codes thématiques) ont été choisies à partir de la lecture des premiers entretiens retranscrits, des thématiques qui avaient été identifiées comme prioritaires dans les grilles d'entretien et selon les questions de recherche posées. Nous avons opté pour une stratégie de codage semi-inductive, entre le codage selon l'état de l'art et le codage par induction. Notre stratégie a ainsi largement été marquée par les allers-retours entre le terrain et l'analyse. Une fois les catégories fixées, elles ont été appliquées à toutes les retranscriptions d'entretien. Toutes les catégories n'apparaissent pas dans tous les entretiens (selon par exemple le type d'acteurs interrogés), et l'entièreté de l'entretien n'est pas codée (les extraits non pertinents pour l'étude sont laissés de côté). Afin de rendre l'analyse plus facile, RQDA permet le regroupement des codes thématiques en catégories de code. Nous avons donc regroupé les codes en des catégories plus larges, permettant une analyse plus globale. Le codage de notre corpus d'entretiens nous a permis de mener une analyse qualitative

⁴⁰ Logiciel de la catégorie des CAQDAS : *Computer-Assisted Qualitative Analysis Software*.

de synthèse. La création de la grille de codes fait entièrement partie de la réflexion globale sur le corpus des entretiens : le choix des codes et des catégories permet de faire émerger les principaux axes de recherche et de répondre aux questions posées par notre travail de recherche. L'identification des thèmes récurrents sous la forme de codes est utile à l'analyse, et le regroupement de ces thèmes en catégories permet de croiser des échelles d'analyse plus ou moins précises. Les catégories qui ont été utilisées sont les suivantes⁴¹ :

- Initiative habitante
- Le jardinage en pratique
- Ancrage dans le quartier
- Le jardinage urbain comme dispositif municipal
- Les limites du jardinage urbain
- Contexte

Par exemple, au sein de la catégorie « le jardinage en pratique » il est apparu nécessaire de consacrer un code au « choix des espèces plantées » dans la mesure où cette thématique a une place importante dans une grande partie des entretiens. Cette place de choix souligne qu'il s'agit là d'une pratique loin d'être anodine, comme on peut le comprendre en analysant plus finement les extraits du corpus rattachés à ce code qui mettent à jour des motivations très variées selon les stratégies choisies par les jardiniers (esthétique, alimentaire, biodiversité, stratégie spatiale, opportunité...). Les codes et catégories peuvent également être confrontés entre eux, ce qui permet de croiser les discours. Par exemple, la confrontation d'extraits de corpus issus d'entretiens avec des acteurs institutionnels à ceux de conseils de quartier permet de différencier fortement deux acteurs identifiés comme centraux dans la vie des jardins urbains mais avec des places très différentes malgré leur proximité institutionnelle.

L'observation participante comme approche complémentaire

Enfin, l'enquête de terrain a été complétée par quelques situations d'observation participante qui nous ont permis d'avoir un aperçu direct de la construction des espaces étudiés et des rapports entre acteurs (liste des séances d'observation dans l'Annexe 7). Dans la plupart des cas, c'est grâce aux réseaux sociaux que nous avons été au courant de la tenue de ces événements. Dans quelques cas nous avons été directement invitée. Les événements auxquels nous avons pu participer se regroupent en quatre catégories. La première catégorie concerne les réunions de conseils de quartier ou d'associations sur les thématiques de la nature en ville et du jardinage urbain. Ces moments d'observations ont pris par deux fois la forme d'une participation à une balade urbaine commentée. La deuxième catégorie concerne des ateliers de jardinage à l'attention du grand public organisés soit par la mairie de Paris soit par des associations. La troisième catégorie regroupe des événements d'inauguration de jardin partagé ou de fosses, des événements de plantation ou encore des festivals. Enfin, la quatrième et dernière catégorie concerne des réunions privées, organisées entre des acteurs où nous avons été invitée. En fonction des événements, nous avons pu y assister comme public sans que notre

⁴¹ Pour une présentation complète de la grille de codage, se reporter à l'Annexe 6.

position de doctorante ne soit connue ou bien nous y avons assisté sur invitation, à la suite d'un entretien avec un acteur qui connaissait alors l'objet de notre recherche. Cependant dans tous les cas nos interactions en situation d'enquête se sont cantonnées à des échanges interpersonnels à la fin des événements. Notre présence n'a de fait pas modifié substantiellement les situations observées car nous étions un membre du public alors présent. Les séances d'observation ont fait l'objet de prises de notes dans un carnet de terrain qui décrivent les situations et les conversations. Les citations extraites de ces observations seront indiquées telles quelles dans le texte. Comme toute situation d'observation, les notes révèlent la subjectivité du chercheur, autant dans le choix des éléments retenus que dans la forme de celles-ci, mais elles n'en perdent pas pour autant de leur valeur.

Cette phase d'observation participante s'est tenue (presque) exclusivement en 2019. À partir de 2020 la situation sanitaire a empêché la tenue de ces événements. Cette période de terrain était concentrée sur Lyon ce qui explique une surreprésentation des événements lyonnais par rapport aux événements parisiens, et de façon encore plus importante par rapport aux événements lillois.

Les entretiens semi-directifs et l'observation participante sur le terrain nous ont donc permis d'appréhender les pratiques dans le jardinage de l'espace public ainsi que les jeux d'acteurs en cours. Pour compléter ces données, nous avons lu les différents documents produits par les acteurs du terrain afin de saisir comment ceux-ci se donnent à voir.

2.2.3 La documentation produite par les acteurs du terrain : lire et prendre de la distance avec la textométrie

Notre objet d'étude faisant l'objet d'un certain nombre de publications de la part des institutions ou encore des associations, une attention particulière a été portée à l'ensemble de ces documents. Leur recueil, leur lecture et encore l'analyse plus poussée d'un certain nombre d'entre eux a permis de prendre en compte les « discours déjà-là » (Mermet, 2012, p. 170) et de les comparer aux autres données récoltées. Ces documents donnent en effet à voir la constitution de ces politiques urbaines autour de leur mise en récit et des négociations qui y ont trait.

Recueil et lecture de la littérature grise

La lecture et l'analyse de la littérature grise, c'est-à-dire produite par les acteurs institutionnels mais aussi les associations, ont permis de mettre en contexte les observations, de compléter avec parfois un regard sur le temps long les discours récoltés et ainsi de les mettre en perspective. Pour les acteurs institutionnels, il s'agit principalement de délibérations municipales, de règlements, de comptes-rendus de réunion, de fiches-conseils à l'attention des habitants-jardiniers ou encore de documents de publicité. Ces documents ont été récoltés à la fois par une veille internet et à la suite des entretiens. Pour les associations, nous avons consulté les sites web de celles-ci ainsi que leurs réseaux sociaux. Bien souvent par exemple dans le cas de jardins partagés l'association a créé un blog qui relate l'histoire de la construction

du jardin, propose des photographies plus ou moins anciennes et met à disposition des documents comme des plans ou les règlements intérieurs des jardins. Toutes les informations ou citations extraites de ces documents seront indiqués comme telles dans le texte⁴².

Textométrie appliquée à un corpus restreint

Un travail d'analyse plus approfondie a été réalisé sur les textes réglementaires encadrant les opérations de végétalisation participative dans les trois villes de l'étude. Nous avons mobilisé la textométrie, un outil statistique qui permet de rendre compte des caractéristiques significatives des données textuelles car elle permet d'avoir une vue d'ensemble sur les textes et de mettre en lumière les points de ressemblance et les divergences. Elle s'est développée en France à partir des années 1970 dans la lignée des travaux en statistique lexicale. Cependant alors que ceux-ci s'intéressent au vocabulaire d'un texte, la textométrie s'intéresse à des segments de texte, à l'attraction ou l'opposition des mots entre eux, etc. (Pincemin & Heiden, 2008).

La textométrie est généralement utilisée pour le traitement de corpus textuel de taille conséquente, dont par exemple la lecture exhaustive est très chronophage. En géographie, ce sont principalement des corpus de presse qui ont ainsi été étudiés (Comby, 2015 ; Flaminio, 2018 ; Delclaux, 2020). Nous utilisons la textométrie sur un petit corpus composé des chartes encadrant la végétalisation sur nos trois terrains d'étude⁴³. Notre objectif est de réaliser une comparaison rigoureuse des textes, entre types d'opération de végétalisation considérées et entre terrains d'étude. La textométrie est ainsi un bon moyen de compléter une campagne d'entretiens auprès d'acteurs institutionnels en s'attachant à l'étude de documents d'action publique de politiques urbaines (Buhler *et al.*, 2018 ; Buhler & Lethier, 2020). En effet, les acteurs politiques ont souvent largement recours à la rhétorique et il est difficile d'avoir accès à un autre discours que le discours officiel construit pour une politique en particulier. De plus, les entretiens sont parfois le lieu d'une rationalisation *a posteriori*, provoquée par la situation même de l'entretien, qui aboutit à une construction des raisons qui ont motivé l'action initiale à partir des éléments du présent (Buhler *et al.*, 2018 ; Buhler & Lethier, 2020). L'analyse des textes règlementaires par la textométrie, en complément des entretiens, permet ainsi de comparer deux formes de discours institutionnels.

Nous avons analysé les documents collectés à l'aide du logiciel libre IRaMuTeQ (Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires) (Ratinaud & Déjean, 2009). Il s'appuie sur R et le langage Python et applique la méthode du logiciel ALCESTE, c'est-à-dire principalement la segmentation des textes, l'analyse des formes « pleines » et la lemmatisation (Ratinaud & Déjean, 2009 ; Comby, 2015).

⁴² Une bibliographie distincte leur est consacrée à la fin de ce manuscrit.

⁴³ Le corpus est présenté plus en détail dans le Chapitre 3, section 3.2.

Les traitements réalisés sur les corpus sont détaillés au chapitre 3 afin de faciliter la lecture des résultats.

Cette deuxième section de chapitre a présenté la méthodologie adoptée dans le cadre de notre recherche sur les initiatives de végétalisation participative. La combinaison de données qualitatives (observations, entretiens, littérature grise) et de données quantitatives (base de données, textométrie) permet d’appréhender notre objet d’étude au plus de près de sa réalité en variant les points de vue sur celui-ci. Le dispositif méthodologique permet de répondre à nos quatre hypothèses de travail sur le renouvellement de la place du végétal en ville, sur l’élaboration d’une politique publique de végétalisation participative, sur la reproduction d’inégalités socio-spatiales urbaines et le renouvellement des relations entre nature et citoyens. Les méthodologies présentées ont été successivement appliquées à nos trois cas d’étude qu’il convient désormais de présenter plus en détail.

2.3 Trois zones d’étude pour comparer des politiques publiques en train de se faire

Notre thèse s’appuie sur une démarche comparative. L’analyse croisée de matériaux d’enquête issus de trois terrains permet de répondre à un questionnement unique mais décliné selon des contextes urbains et sociaux différents. Nous expliquons ici les choix qui nous ont amené à prendre Lille, Lyon et le treizième arrondissement de Paris comme cas d’étude. La présentation des terrains d’étude permet ensuite au lecteur de se familiariser avec ces trois contextes métropolitains, autant du point de vue de leur histoire urbaine que de leur structure socio-spatiale et de leur politique environnementale, éléments clés pour la compréhension de la géographie des dispositifs de végétalisation participative.

2.3.1 La construction d’une étude multi-située

Trois terrains d’étude distincts ont été étudiés Lille, Lyon et le treizième arrondissement parisien. Le premier critère qui justifie le choix de ces trois terrains réside dans la présence dans ces trois villes de politiques publiques de végétalisation participative, soit un dispositif municipal encourageant et encadrant la végétalisation de l’espace public par ses habitants. De fait, ces trois villes possèdent un dispositif comparable constitué de deux volets, un volet jardin partagé et un volet opération de rue. Une étude exploratoire a permis de vérifier la vitalité des initiatives sur les trois terrains, par leur nombre et leur croissance. Ensuite, les trois villes occupent le statut de métropole sur le territoire français. Si elles ne sont pas directement comparables en termes de nombre d’habitants ou de superficie (Tableau 8), elles occupent un échelon politique qui les rapproche et les amène à être confrontées à des enjeux du même ordre, par exemple en termes de *marketing* urbain. Le choix de ces trois villes met cependant également en avant des différences importantes, autant du point de vue de l’histoire urbaine de ces villes, du rapport à l’environnement qu’elles entretiennent mais également du

point de vue de la composition sociale de leur population. Ces différences nous ont confortées dans le choix de ces trois métropoles car elles permettent d’interroger la construction de dispositifs *a priori* semblables dans des contextes certes proches mais également marqués par des différences significatives. Comprendre comment ces différences influent sur les caractéristiques des politiques municipales constituées nous semblait une approche féconde.

Tableau 8 : Comparaison de plusieurs indicateurs statistiques des trois terrains d’étude

| | Lille | Lyon | Paris (13 ^{ème} arr.) |
|--|-----------------------------|------------------------------------|---|
| Nombre d’habitants | 232 787 | 516 092 | 2 187 526 (182 099) |
| Superficie | 34,8 km ² | 47,9 km ² | 105,4 km ² (7,2 km ²) |
| Densité d’habitants | 6 683,5 hab/km ² | 10 781,4 hab/km ² | 20 754,5 hab/km ² (25 468,4 hab/km ²) |
| Maire et couleur politique (en 2021) | Martine Aubry (PS) | Grégory Doucet (depuis 2020, EELV) | Anne Hidalgo (PS) (Jérôme Coumet (PS)) |
| Médiane du revenu disponible par unité de consommation | 18 680 € | 23 250 € | 27 400 € (24 110 €) |
| Taux de pauvreté | 25 % | 15 % | 15 % (16 %) |
| Taux de chômage des 15 à 64 ans | 19,2 % | 13,3 % | 11,9 % (12,9 %) |
| Part des ménages propriétaires de leur résidence principale | 28,3 % | 33,6 % | 33,1 % (26,8 %) |
| Part de logements vacants | 9,3 % | 8,1 % | 8,5 % (6,8 %) |

Source : INSEE, 2017.

Nos trois terrains d’étude ont été appréhendés à partir du même protocole méthodologique. Cependant, des différences existent en termes d’engagement sur les terrains. Deux villes ont été étudiées sur tout leur territoire : la commune de Lille⁴⁴ et la commune de Lyon. En revanche, seul le treizième arrondissement de Paris a été étudié. Dans le rôle acquis par la ville de Paris comme modèle pour les autres villes françaises il nous semblait important d’avoir un regard sur ce qui s’y passait mais compte-tenu de la taille et de la densité de la capitale il n’était pas possible d’y appliquer sur tout son territoire le même protocole méthodologique que sur les deux autres terrains. C’est pourquoi nous avons choisi de ne nous

⁴⁴ Les communes associées de Lomme et Hellemmes n’ont pas été prises en compte dans l’enquête. Bien qu’associées à la commune de Lille, ces deux communes possèdent toujours une mairie propre et ne sont de fait pas tout à fait assimilées du point de vue des politiques qui y sont conduites. Ainsi Lomme s’est doté d’un permis de végétaliser avant Lille, en janvier 2017, tandis qu’Hellemmes n’a aucun dispositif de ce type. Pour ne pas fausser notre inventaire, nous n’avons donc pas inclus ces deux territoires dans notre analyse.

intéresser qu'à un arrondissement afin d'avoir un aperçu des dynamiques de la capitale qui puisse être mis en regard des deux autres terrains sans pour autant l'étudier de façon exhaustive. Notre choix s'est porté sur le treizième arrondissement du fait dans un premier temps d'une géographie assez particulière des initiatives de végétalisation au sein de la capitale : l'ouest parisien est très peu investi contrairement au nord-est parisien (Demailly, 2014a). De fait, la plupart des travaux sur le jardinage urbain à Paris se sont concentrés sur ces quartiers (Demailly, 2014 ; Mestdagh, 2015). Dans notre exploration du terrain parisien il nous est apparu que le treizième arrondissement occupait une position intermédiaire. S'il n'est pas, et de loin, l'arrondissement le plus investi par les initiatives de végétalisation, il n'en est pas pour autant dépourvu. Le choix de s'arrêter à l'échelon de l'arrondissement s'explique par une gestion délocalisée des initiatives de végétalisation au sein de la mairie parisienne. Il est vrai que c'est au niveau de la mairie centrale que sont reçues les demandes. Cependant les mairies d'arrondissement jouent un rôle important dans le suivi de ces initiatives et les orientations amenées par les élus d'arrondissement sont centrales dans le développement local des initiatives.

Nos trois terrains d'étude sont donc situés dans des territoires métropolitains français qu'il convient maintenant de présenter. Cette mise en contexte est importante car elle permet de souligner que notre objet d'étude, la végétalisation urbaine participative, est ici étudié dans un contexte urbain particulier.

2.3.2 Trois terrains en contexte métropolitain

La compréhension des logiques communes à Lille, Lyon et Paris du point de vue des dynamiques urbaines implique d'abord de retracer les caractéristiques intra-urbaines propres à chacune, de façon à mieux souligner les similarités malgré la diversité des contextes métropolitains. Les trois terrains d'étude sont concernés par des processus de métropolisation, soit une concentration grandissante de la population, des activités et des richesses en leur sein (Bourdeau-Lepage & Huriot, 2005 ; Huriot & Bourdeau-Lepage, 2009). La métropolisation s'apparente ainsi à la forme urbaine de la globalisation où il s'agit d'attirer les richesses économiques et humaines en donnant une image attractive de la ville. Il s'agit de présenter ces trois terrains d'étude selon leur contexte métropolitain et urbain, de dépendre leurs caractéristiques morphologiques et sociales, ainsi que de présenter leurs aménagements naturels.

Lille

Lille constitue une des principales métropoles françaises. La commune de Lille compte 232 787 habitants en 2017 et son agglomération dépasse le million d'habitants, sans compter la partie belge de celle-ci. La métropolisation lilloise s'inscrit dans un contexte de coopération transfrontalière (Paris & Stevens, 2000 ; Paris, 2002). Elle fait partie depuis 2006 du premier Groupement Européen de Coopération Territoriale (GETC) qui est à l'origine de la

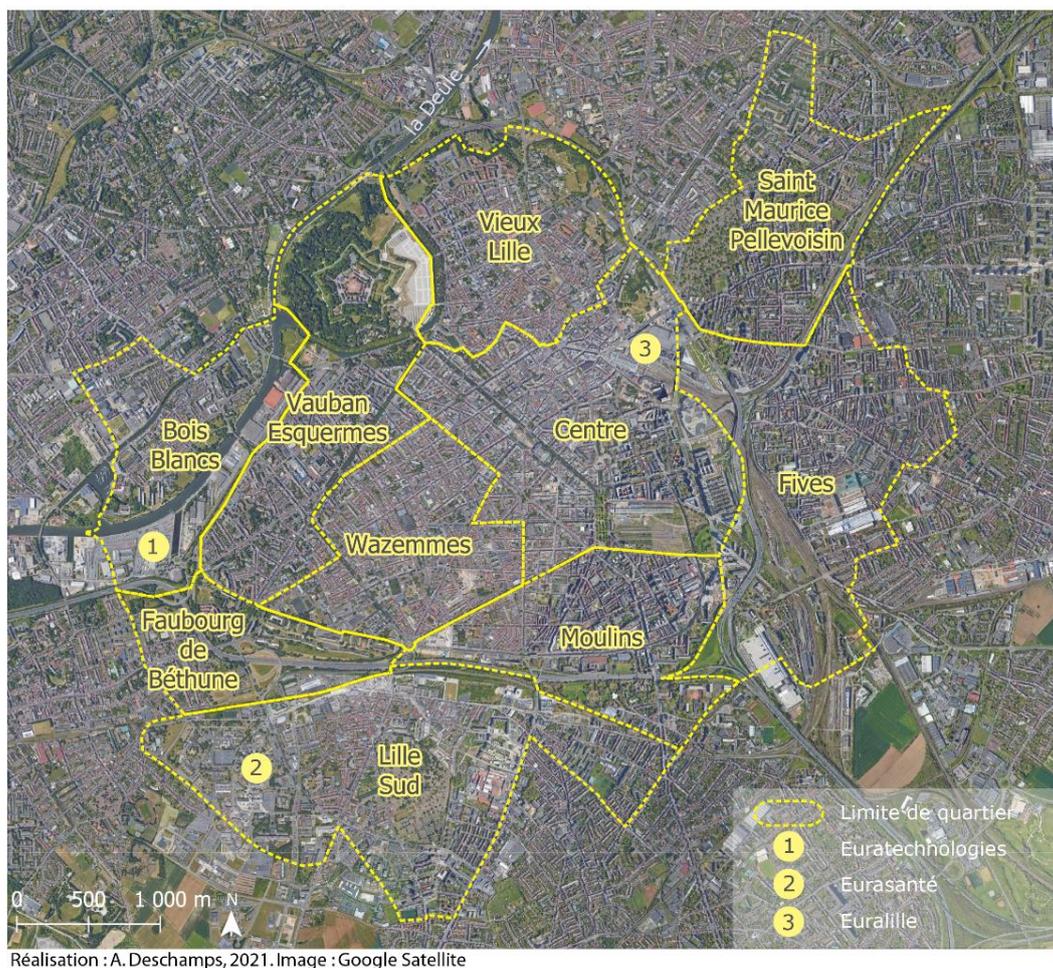
construction de la notion d'eurométropole. Cette eurométropole a d'ailleurs été institutionnalisée en 2008 comme l'eurométropole de Lille-Kortrijk-Tournai regroupant 14 institutions entre la France et la Belgique (Reitel & Moullé, 2015). Elle profite de cette situation transfrontalière pour mener des projets de coopération qui concernent notamment la question de la nature en ville. La ville de Lille est inscrite dans le projet *Nature Smart Cities* (programme Interreg 2014-2020 2 *Seas Mer Zeeën*) qui réunit huit villes et trois universités situées au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-Bas et en France. Ces institutions se sont associées jusqu'en 2022 « pour développer un modèle économique visant à promouvoir les infrastructures vertes » (*Lille Bas-Carbone. Rapport développement durable 1^{er} janvier 2019 > 31 décembre 2019*, 2020, p. 18) autour de sept projets pilotes localisés à Southend-On-Sea, Cambridge, La Haye, Kapelle, Anvers, Bruges et Lille.

Une histoire urbaine marquée par l'industrie

L'histoire urbaine de la métropole est étroitement liée à l'expansion industrielle, et notamment de l'industrie textile au milieu du XIX^e siècle. Celle-ci a largement contribué à l'expansion de la ville durant près de deux siècles. La métropole lilloise connaît toutefois une profonde crise économique à partir des années 1960 avec la fermeture des mines et le déclin de l'industrie lourde de sa région qui constituaient des piliers de l'économie locale. Cette crise a été le point de départ d'une profonde mutation du tissu économique lillois qui l'a amené à développer son économie métropolitaine avec des activités de service, notamment en valorisant sa situation de carrefour européen (Paris & Stevens, 2000 ; Paris, 2002). Le projet urbain d'Euralille, quartier d'affaires situé à côté du centre-ville et des gares TGV, constitue une des incarnations de ce renouvellement urbain. Imaginé par Pierre Mauroy et inauguré dans les années 1990, ce projet était destiné à doter la ville d'équipements métropolitains afin d'asseoir son attractivité régionale (Carte 1).

La ville de Lille a connu récemment plusieurs mutations radicales de sa base économique, de l'industrie vers le tertiaire, mais également vers le secteur de la culture (Collectif Degeyter, 2017). De nombreux travaux de recherche ont montré comment les espaces délaissés du fait de la désindustrialisation sont une opportunité pour des industries fondées sur la culture et comment celles-ci pouvaient se révéler être « une nouvelle stratégie politique » (Estienne & Gregoris, 2008). En 2004, Lille devient ainsi la capitale européenne de la culture, marquant un cap dans le renouvellement économique de la métropole. Outil de *marketing* urbain, l'événement devait permettre d'asseoir la position métropolitaine de la ville tout en engageant plusieurs opérations de régénération urbaine au niveau local afin de revaloriser du foncier resté à l'état de friche à la suite de la désindustrialisation. En effet, la volonté de ne pas concentrer les manifestations uniquement dans le centre-ville, a conduit tous les quartiers de la ville à être investis par le biais de « maisons Folie » et autres lieux de fête (Gravari-Barbas & Jacquot, 2007).

Carte 1 : Repères de localisation à Lille



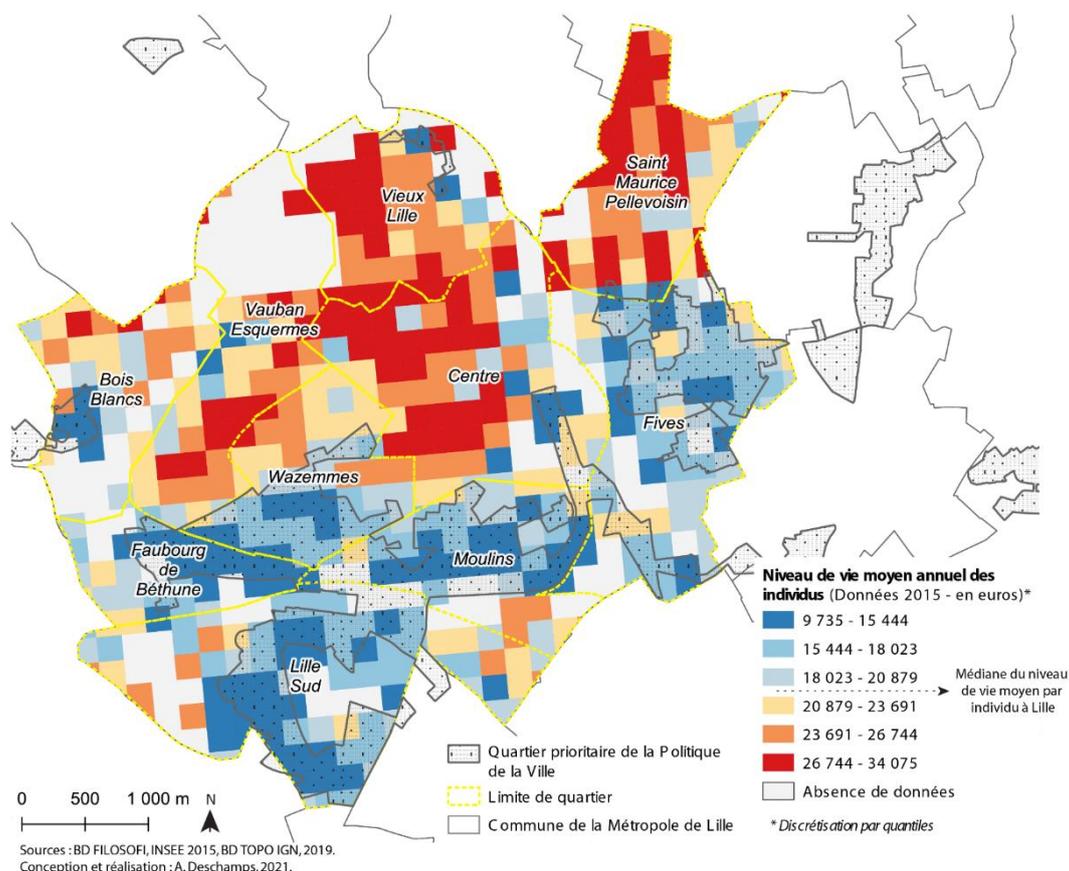
Le paysage urbain lillois est toujours parsemé de traces de son passé industriel, avec la présence de friches qui sont autant de possibilités de développer des projets urbains au service de la métropolisation de l'agglomération. Ainsi, des pôles d'activité comme Eurallille, Eurasanté et Euratechnologies ont vu le jour et des projets continuent aujourd'hui de participer au renouvellement de la composition sociale urbaine, que ce soit sur le site de l'ancienne gare Saint-Sauveur ou encore autour des anciennes usines de mécanique FCB dans le projet Fives Cail. La ville de Lille reste cependant marquée par de fortes inégalités intra-urbaines.

« Sous la métropole, une ville populaire et inégalitaire » (Collectif Degeyter, 2017)

Malgré les dynamiques économiques et culturelles en cours, les limites de la tertiarisation de la métropole apparaissent à l'étude des dynamiques sociales à l'œuvre. La mutation récente de la ville « a plutôt réactivé et approfondi la structure divisée et inégalitaire héritée de la ville industrielle » (Collectif Degeyter, 2017, p. 4). Loin d'une image lissée de métropole tertiaire, le territoire lillois présente davantage une figure composite, faite de lignes de fractures sociales et spatiales. « À Lille cohabitent et se juxtaposent plusieurs villes dans la ville, plusieurs mondes sociaux » (Collectif Degeyter, 2017, p. 43). Lille est considérée comme

l'agglomération française de plus de 250 000 habitants, hors Ile-de-France, la plus ségréguée (ADULM, 2016). La paupérisation de certains quartiers rapproche son profil de celui de Marseille plus que toute autre capitale régionale française (Peraldi *et al.*, 2015). La ville compte quatre quartiers classés prioritaires dans la politique de la ville (Carte 2). Pourtant, elle est la deuxième grande ville de province la plus chère de France pour les loyers dans le parc privé (Collectif Degeyter, 2017).

Carte 2 : Niveaux de vie annuel et quartier prioritaire de la Politique de la Ville à Lille



La commune de Lille connaît une ségrégation résidentielle marquée. Les quartiers centraux de la ville de Lille, en particulier le Centre et le Vieux-Lille, ont vu une croissance rapide des cadres et des professions libérales ces dernières décennies. Vauban-Esquermes a connu la même dynamique, ce qui a contribué à renforcer sa spécialisation du fait de l'implantation historique de la bourgeoisie dans ce quartier (Collectif Degeyter, 2017). La ville de Lille connaît également un processus de gentrification. Cette gentrification se caractérise par l'arrivée de jeunes étudiants et de jeunes diplômés dans le parc locatif privé et non de classes moyennes propriétaires (Collectif Degeyter, 2017). Ce processus de gentrification est cependant qualifié de « marginal » (Van Criekingen & Decroly, 2003 ; Collectif Degeyter, 2017) car il opère aux franges de quartiers péri-centraux où se maintiennent encore des catégories populaires. Le quartier de Wazemmes est souvent cité en exemple. S'il est parfois encensé comme exemple de la mixité sociale métropolitaine, il s'agit surtout d'un faubourg

ouvrier très dense qui a connu des phases successives de rénovation urbaine depuis les années 1970. Ces opérations de rénovation ont contribué au retrait progressif des catégories populaires du nord du quartier en raison de l'augmentation des prix du foncier mais celles-ci se maintiennent dans le sud du quartier encore non rénové. Comme le sud de Wazemmes, les quartiers de Moulins, Fives, Lille Sud et Faubourg de Béthune connaissent une pauvreté croissante.

Une ville pauvre en espaces verts

Le passé industriel de la ville a également contribué à en faire une ville pauvre en espaces verts, en plus de se trouver dans une région déjà moins pourvue en espaces naturels que la moyenne nationale⁴⁵. La ville de Lille est aujourd'hui une des grandes villes françaises la moins dotée en espaces verts. Cela n'a cependant pas toujours été le cas : dans les années 1960 Lille comptait 6,5 m² d'espaces verts par habitant, soit plus que d'autres villes françaises, Lyon à la même époque en comptait 3,6 m² (Millon, 1962). Elle compte désormais 14,64 m² d'espaces verts par habitant⁴⁶ et 36 000 arbres d'alignement selon la mairie⁴⁷.

En 2019 une campagne de communication de la municipalité autour de la fraîcheur urbaine revendique 80 parcs au sein de la ville (Figure 15). Ce compte a été largement débattu par les associations environnementalistes et la presse. Il correspondrait en effet à une prise en compte de tous les types d'espaces naturels, et notamment des jardins partagés et des cimetières qui, bien qu'existants, ne correspondent pas à des espaces ouverts à la balade.

⁴⁵ *Comment se porte la nature dans les Hauts-de-France ?* Observatoire de la biodiversité des Hauts de France (structure financée par l'État et la Région) : « les milieux forestiers ne représentent que 14 % du territoire régional contre 31 % pour la France métropolitaine » (p. 1), deuxième région au niveau national pour l'artificialisation des terres.

⁴⁶ Le nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant est souvent utilisé pour donner à voir la place des espaces verts dans une ville, et indirectement témoigner de la qualité de vie dans celle-ci. Sous son apparente simplicité, cet indicateur a de nombreuses limites : par exemple, il ne dit rien de l'accessibilité réelle aux espaces verts et il est difficile de le comparer d'une ville à l'autre tant il peut recouvrir des réalités différentes selon les éléments retenus. Néanmoins, il permet de comprendre l'image que se font les élus du verdissement de leur ville et de la manière dont ils vont ajuster leur politique en la matière (Arnould *et al.*, 2011).

⁴⁷ 14,64 m² par habitant selon le *Rapport du développement durable 2019* de la ville cependant le Conseil Communal de Concertation critique ce chiffre dans un rapport de juin 2018 (*Végétalisation à Lille : quelle appropriation par les habitants ?* Avis présenté par la commission équipements et infrastructures, juin 2018, 38 p.) et considère que la ville propose 13 m² par habitant d'espaces verts utiles.

Figure 15 : Campagne de communication municipale durant l'été 2019



La campagne publicitaire lancée par la mairie de Lille en juillet 2019 est une réponse à la canicule qui sévit alors. Cependant, le compte des 80 parcs de la ville a fait beaucoup réagir. Plusieurs médias ont proposé des corrections, estimant qu'il serait plus juste de parler de 35⁴⁸ ou de 63⁴⁹ parcs en les définissant comme des espaces où l'on pourrait effectivement se rafraîchir, soit suffisamment vaste et véritablement ouvert au public (par opposition aux cimetières par exemple, qui s'ils sont bien ouverts ne sont que rarement l'objet de balade de loisirs). La photographie de l'affiche a été prise dans le parc de la Citadelle, le plus grand parc de la ville.

Source : Ville de Lille

La ville de Lille a longtemps incarné un modèle de la ville ouvrière du XIX^e siècle (Collectif Degeyter, 2017). Si le centre-urbain s'est en partie renouvelé, les quartiers résidentiels restent marqués par les petites maisons de briques rouges du XIX^e siècle et les courées⁵⁰ qui ont participé à la construction d'un espace urbain dense, abritant peu d'espaces de nature. Le plus grand parc urbain de la ville de Lille est le parc de la Citadelle, aménagé en 1880 dans le parc de l'ancienne citadelle Vauban. Il représente à lui seul la moitié des hectares d'espaces verts que contient la ville (110 hectares pour le parc de la Citadelle) (Carte 3).

Le déficit en espaces verts dans la ville de Lille se combine à une inégale répartition de ceux-ci sur le territoire communal. Le nord et le nord-est de la ville regroupent un nombre important de parcs et jardins avec entre autres le parc de la Citadelle, le parc Matisse ou encore le parc des Dondaines. Les quartiers centraux du Centre, de Moulins et de Wazemmes ne comptent qu'un seul parc, le parc Jean Baptiste Lebas.

En revanche, la ville de Lille, à l'image du reste du département du Nord (Putegnât, 2001), accueille un nombre important de jardins familiaux. La naissance de la Ligue française du coin de terre et du foyer à Hazebrouck (Nord), le passé industriel de Lille et la construction

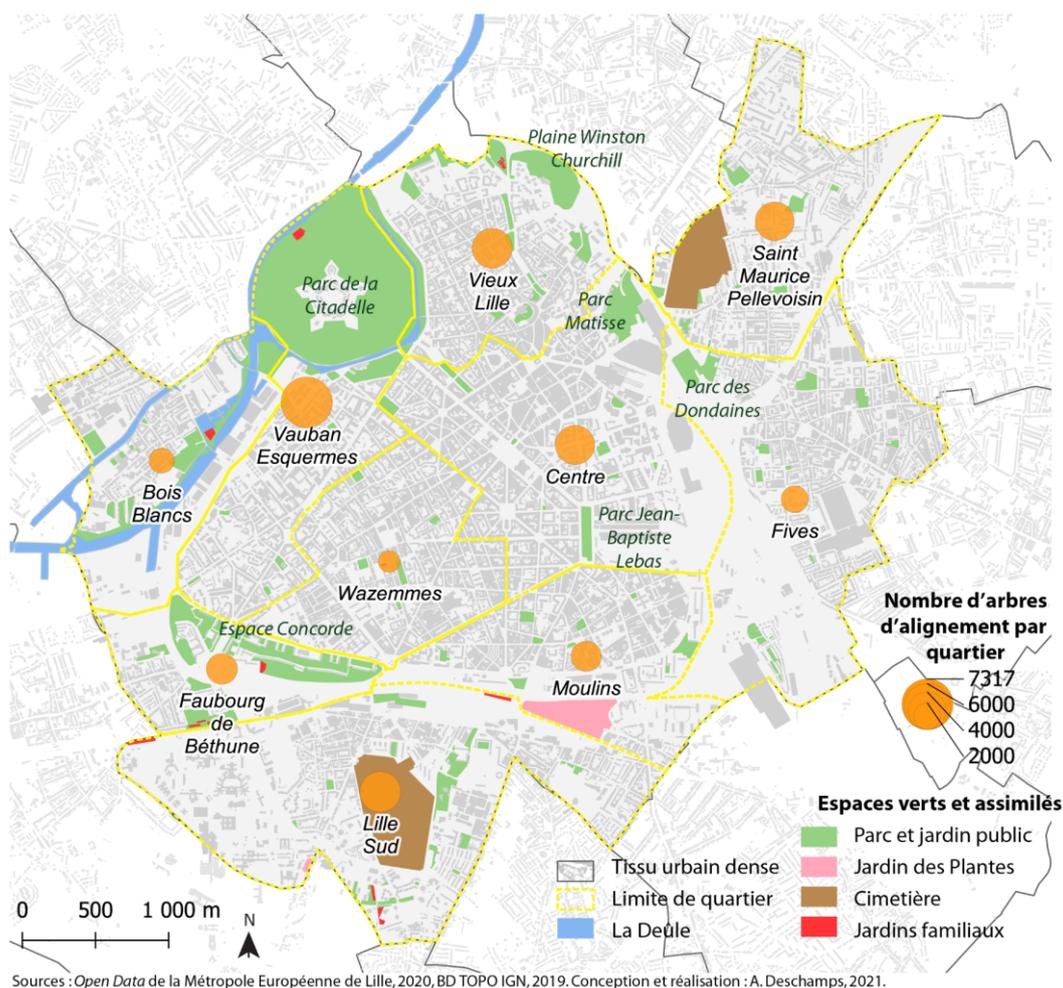
⁴⁸ « Pourquoi parler de 80 parcs à Lille est très exagéré », *La Voix du Nord*, 23 juillet 2019 par Sébastien Bergès.

⁴⁹ « Le manque d'espaces verts à Lille. Comment y remédier ? », *Le Châtillon*, 19 octobre 2019 par Antoine Jaroussie.

⁵⁰ « Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, la courée devient l'habitat industriel typique de Lille et de son agglomération. Elle est composée d'une ou deux rangées de maisons au cœur d'un îlot d'habitations, sernant une cour ou un simple passage dans lequel sont installés un point d'eau et les éléments sanitaires de base. On y accède généralement par une ruelle étroite qui donne sur la rue. Les maisons se composent de deux pièces d'environ 20 m², l'une sur l'autre. » (Collectif Degeyter, 2017, p. 13). En très grande partie détruites dans les années 1960, les courées ont laissé une trace dans l'urbanisme de Lille.

de la ville au fur et à mesure de son industrialisation ont participé à un développement et à un maintien important de ceux-ci dans le tissu urbain.

Carte 3 : La végétation dans l'espace public à Lille



Une demande médiatisée de nature en ville

Depuis 2011, la Ville de Lille s'est dotée d'un Plan Biodiversité. En 2012, elle est élue Capitale française de la biodiversité autour du thème « citoyenneté et biodiversité ». La question de la végétalisation urbaine occupe une place de choix dans l'actualité de la ville. En 2017, la Métropole Européenne de Lille a mené une opération de concertation publique pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Via un outil de cartographie numérique, les habitants pouvaient faire des propositions géolocalisées. Ils avaient également la possibilité de voter pour ou contre et de donner leur avis sur les propositions. Les propositions des habitants étaient classées dans cinq thématiques principales. Parmi celles-ci, la thématique « environnement, nature et patrimoine » a reçu plus de 18 % des propositions, sur un total de 2 947 contributions, soit la deuxième thématique la plus plébiscitée derrière « mobilités et déplacements ». Le bilan de cette opération fait état de

« Nombreuses [...] contributions (40,69 %) qui font part d'un besoin toujours plus grandissant en espaces verts, espaces de respiration urbaine et espaces de détente. Il y a une volonté

palpable de profiter de chaque grand projet urbain pour y insérer de la verdure. [...] Les participants font part d'un manque de grands parcs urbains et les friches industrielles [sont] perçues comme des espaces susceptibles de pallier ce manque. » (*Bilan de la concertation via l'outil Carticipe*, 2017, p. 11).

Par exemple les friches Saint-Sauveur et de Fives Cail sont considérées comme des opportunités pour créer des grands parcs urbains, à l'image de celui de la Citadelle considéré comme saturé.

La médiatisation récente des débats autour du réaménagement de la gare Saint-Sauveur a également mis en lumière une véritable demande d'espaces végétalisés. L'ancienne gare de marchandises située entre le centre de Lille et le quartier le Moulins couvre 23 hectares. La désaffectation de la gare depuis 2001 a fait naître un projet urbain d'envergure sur la friche. En 2017, la Ville annonce avoir décidé d'y construire des logements, des bureaux, des commerces ainsi qu'une piscine olympique. Le projet a suscité de vives réactions en raison de la forte densité qu'il amène au sein d'une ville déjà dense. Plusieurs associations et opposants politiques ont ainsi réclamé qu'un « poumon vert » y soit installé. Une pétition « Stop ! On étouffe, sauvons Saint Sauveur, Lille a besoin de respirer ! » récolte en 2017 plus de 13 000 signatures⁵¹. Elle souligne le déficit de la ville en matière d'espace verts et les problèmes de santé publique et d'inégalité d'accès à la nature en découlant. La pétition réclame un très grand espace de nature dans le quartier Saint-Sauveur. À la suite de cette pétition, la mairie annonce une révision du projet faisant passer la surface du parc prévue de 1,5 à 3,4 hectares.

Enfin, en 2018 la Ville de Lille lance son premier budget participatif, expérience renouvelée dès l'année suivante. À l'issue d'une phase de proposition puis de vote par les habitants, 18 propositions par an sont sélectionnées par un jury citoyen pour être réalisées. Parmi les projets retenus, les deux éditions montrent une attention particulière à la thématique de la nature en ville qui est largement plébiscitée aux côtés de thématiques sur la sécurité routière et la solidarité⁵².

Cette demande de nature en ville se traduit également par des frictions entre acteurs. En 2018, la Ville de Lille annonce sa candidature au prix de la capitale verte européenne pour 2021. Elle arrive en finale au côté de Strasbourg et Lahti (Finlande) avant d'être retoquée. Cette candidature a fait l'objet de vives critiques : dix associations écologistes ont dénoncé « une politique environnementale qui n'est pas à la hauteur des standards d'une capitale verte » (*Rapport des associations, Prix Capitale Verte Européenne*, 2019) et ont envoyé à la commission juge du prix un document venant contester les informations contenues dans le dossier de candidature rédigé par les acteurs municipaux.

⁵¹ La pétition est disponible sur le site mesopinions : <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/stop-etouffe-sauvons-saint-sauveur-lille/28041> (consulté le 05/01/2021).

⁵² En 2018, sur les 18 projets retenus 8 sont liés à la question de la nature en ville, et 5 sur 18 en 2019.

La ville de Lille se caractérise par un passé industriel important qui a conduit à une forte fragmentation sociale de l'espace urbain et à la construction d'un espace bâti dense, laissant peu de place aux espaces verts, la différenciant ainsi de Lyon.

Lyon

La ville de Lyon comptabilise 516 092 habitants en 2017. Elle est insérée dans une agglomération de plus d'un million d'habitants, la métropole du Grand Lyon, qui regroupe 57 communes. En se trouvant à la tête de la deuxième région économique française, Lyon apparaît comme une métropole régionale au fort dynamisme économique. Le secteur tertiaire y occupe une place importante conformément à son statut de métropole mais il s'agit également d'une ville industrielle, que ce soit par son histoire liée à l'industrie de la soie (qui en a aussi fait une ville commerçante) que sa situation dans le couloir de la chimie (Authier *et al.*, 2010).

La mosaïque des quartiers lyonnais

L'histoire de la ville de Lyon est marquée par plusieurs étapes dans le développement urbain qui se sont déroulées dans des espaces distincts. C'est seulement à partir des années 1990 que Michel Noir, alors maire de la ville, lance une politique d'harmonisation censée renforcer l'unité d'agglomération :

« La politique d'aménagement des espaces publics est dès lors conçue comme un outil permettant à la fois de revaloriser le paysage urbain d'une métropole en devenir, et de tisser des liens, réels et symboliques, entre les différents territoires de l'agglomération lyonnaise : centre et quartiers de Lyon, centralités périphériques, grands ensembles de banlieue. » (Forest, 2008, p. 4).

Nous présentons ici un tableau du développement de Lyon au fil du temps afin de donner à voir les différents héritages dont disposent les quartiers de la ville, aussi bien en termes de formes urbaines que sociales (Carte 4). Les débuts gallo-romains de la ville se font sur la colline de Fourvière avant de s'étaler peu à peu au pied de celle-ci. Mais c'est à la Renaissance que la ville connaît son âge d'or. Les marchands qui s'y installent construisent de beaux immeubles sur la rive droite de la Saône et sur la presqu'île. L'essor de l'industrie de la soie participe également à la construction de la ville et d'un habitat caractéristique, la maison des canuts, sur les pentes et le plateau de la Croix-Rousse. Celle-ci marque le paysage urbain en conférant à l'identité urbaine lyonnaise une image de ville dense, aux rues étroites et avec de hauts immeubles de logements collectifs populaire (Pelletier & Delfante, 2004 ; Gauthiez, 2020). Le Vieux-Lyon et les pentes de la Croix-Rousse, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998, donnent encore à voir aujourd'hui des traces de ce développement urbain assez homogène.

Carte 4 : Repères de localisation à Lyon

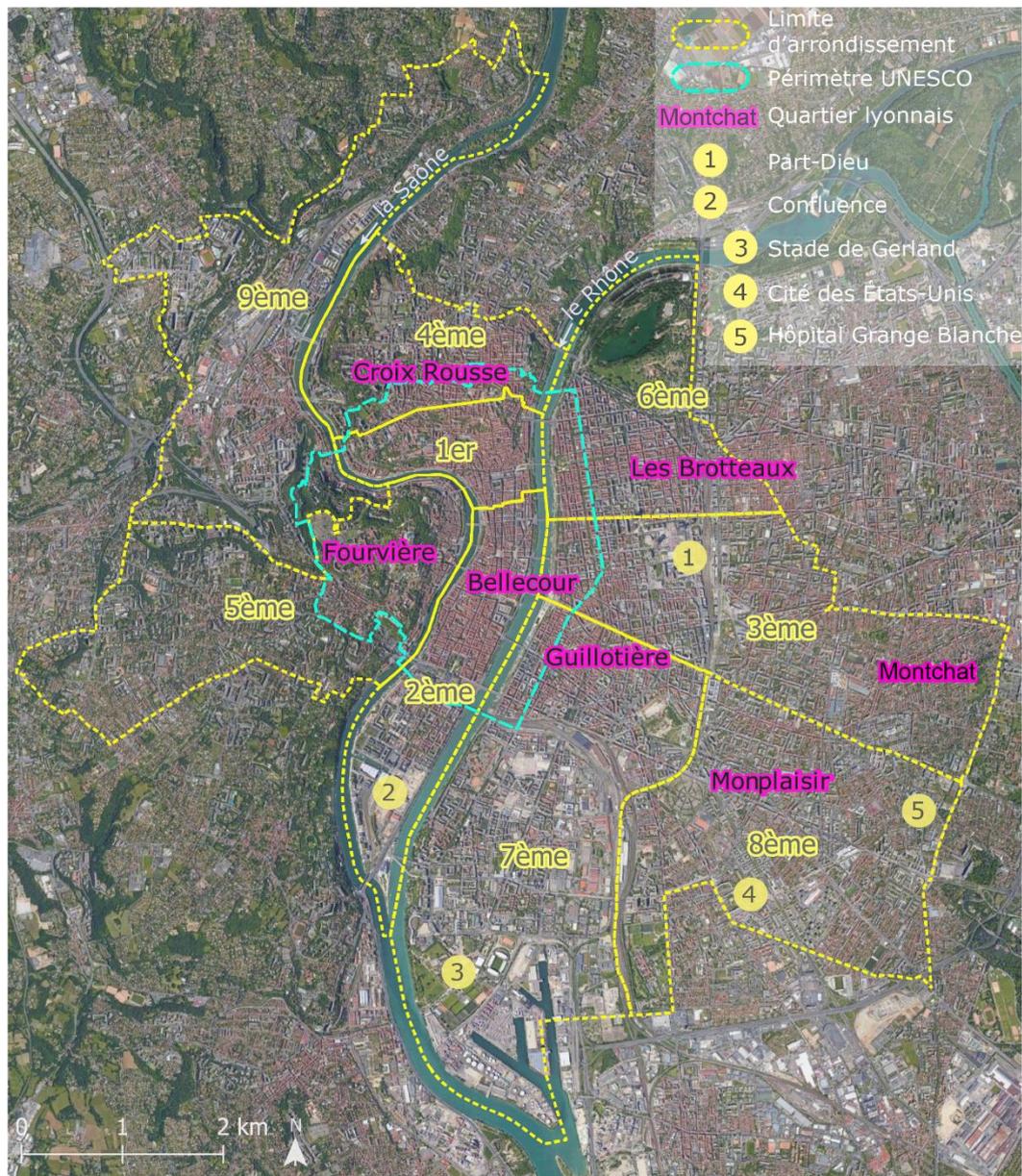


Image Google Satellite. Sources : *Open Data Grand Lyon*, 2021.
Réalisation : A. Deschamps, 2021.

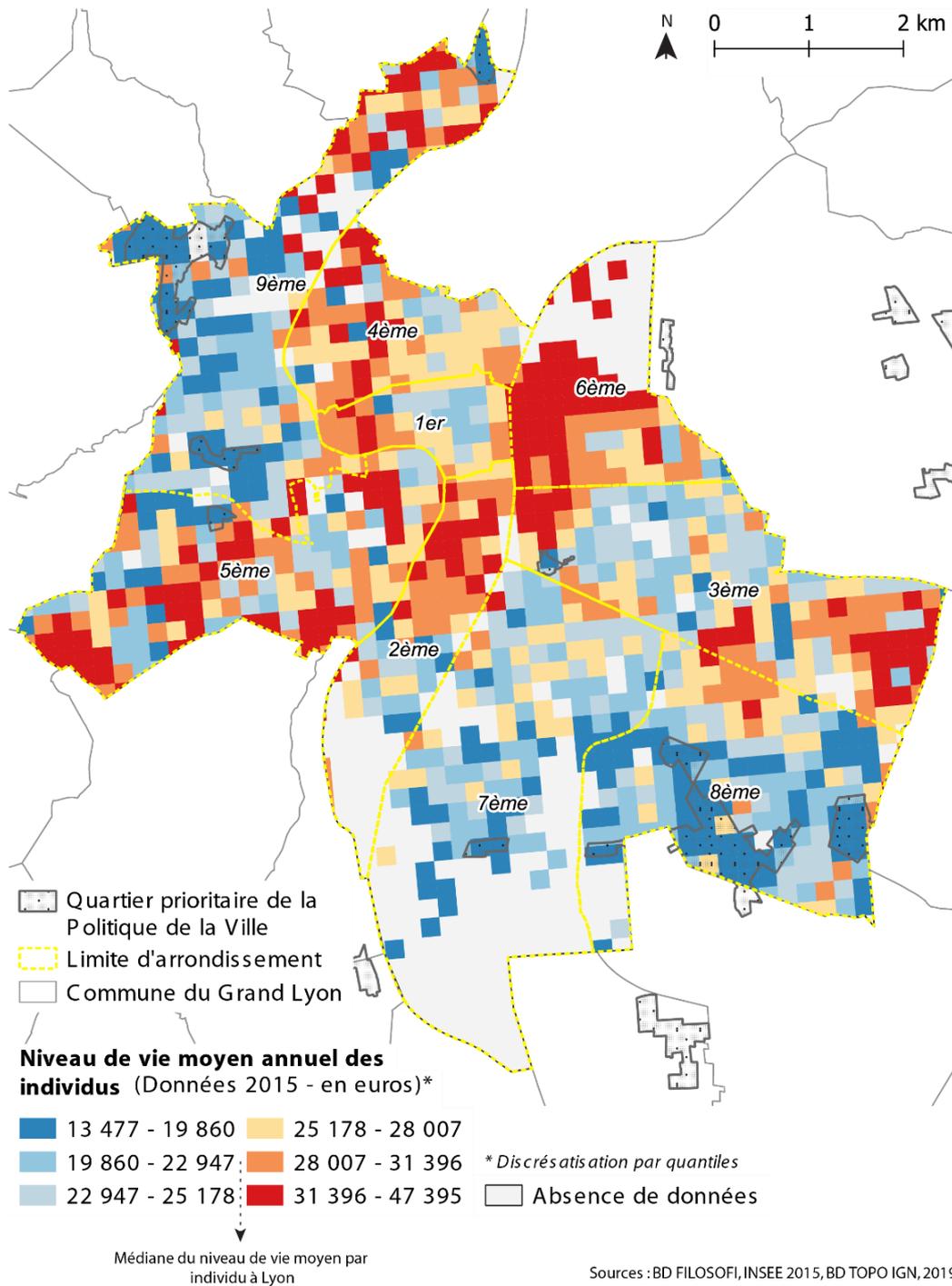
Au milieu du XIX^e siècle, le territoire de la commune s'étend avec l'annexion des communes de Vaise, la Croix-Rousse et Guillotière (Cléménçon, 2015). La construction de ponts sur le Rhône permet alors un nouvel étalement urbain vers l'est. Les grands travaux d'aménagement du milieu du XIX^e siècle participent à une haussmannisation de la ville, en trouvant de grandes avenues dans une ville jusque-là marquée par de petites rues et en construisant le premier parc urbain de la ville, le parc de la Tête d'Or (Gardes, 1988). Le quartier des Brotteaux, à proximité immédiate du parc, se construit autour des hôtels particuliers des négociants. À l'opposé, le quartier de Gerland accueille des usines et des populations ouvrières et c'est là que seront construits les premiers logements sociaux de la ville pendant l'entre-deux guerres. Entre les deux, le quartier de la Guillotière se démarque par sa position de porte sur la ville qui attire les nouveaux arrivants et s'y succèdent les vagues

d'immigration. Vers l'est, les quartiers de Montchat et de Monplaisir accueillent des industries moyennes et sont marqués par un paysage de petites maisons isolées. Le début du xx^e siècle consolide les périphéries sud et est de la ville en y installant de grands équipements comme le stade de Gerland ou la cité des États-Unis ou encore l'hôpital de Grange Blanche. Le polycentrisme de la ville s'intensifie avec la construction de la Part-Dieu, nouveau centre administratif et tertiaire sur la rive gauche du Rhône, inauguré à la fin des années 1960. Les nouveaux projets d'aménagement de la fin du xx^e siècle comme le projet Lyon Confluence témoigne d'une volonté de marquer l'entrée de Lyon dans le cercle des métropoles internationales avec un projet architectural fort.

« Une ville de cadres supérieurs, de professions intermédiaires et d'employés » (Authier et al., 2010)

Le fort taux d'accroissement démographique que connaît la ville depuis les années 1980 a contribué à transformer sa population. Les quartiers centraux se distinguent par la présence importante d'une population jeune et diplômée, de façon plus importante que dans l'ensemble de la population française (Authier *et al.*, 2010). Jean-Yves Authier *et al.* (2010) remarquent également que « la ville de Lyon n'est [...] pas une ville marquée par la présence dominante d'un groupe social particulier » (p. 61) mais qu'on y trouve dans des effectifs proches des cadres et professions intellectuelles supérieures, des professions intermédiaires et des employés. Les héritages de la configuration socio-spatiale de la ville ont divisé socialement l'espace urbain mais les inégalités socio-spatiales se sont accrues ces dernières décennies (Carte 5). À l'embourgeoisement continu du deuxième et sixième arrondissements lyonnais déjà historiquement les lieux de vie des populations les plus aisées s'est ajouté un processus de gentrification dans les premier et quatrième arrondissements à partir des années 1990, qui s'est ensuite diffusé aux troisième et septième arrondissements dans les années 2000 (Authier, 2008 ; Authier *et al.*, 2010 ; Collet, 2015). Les quartiers prioritaires de la politique de la Ville se concentrent quant à eux principalement dans les neuvième et huitième arrondissements.

Carte 5 : Niveaux de vie annuel et quartier prioritaire de la Politique de la Ville à Lyon



La politique environnementale de la ville de Lyon

L'identité urbaine de la ville de Lyon s'est construite au fil des siècles en partie par son rapport à la nature (Méliani, 2013). La situation physique de la ville la met en contact avec d'importants ensembles naturels périurbains, que ce soient les fleuves (la Saône et le Rhône), les collines (les Monts d'Or ou les Monts du Lyonnais) ou des grands parcs aménagés (parc de Miribel-Jonage). La ville de Lyon s'étend ainsi sur environ 48 km² dont 40 % sont des

« espaces de verdure (privés ou publics) » (d'après le site web de la mairie⁵³). Cependant, au sein même de la ville, des temps forts de l'aménagement urbain sont marqués par la végétalisation progressive des espaces publics de la ville. Les plantations d'arbres le long des axes routiers voient le jour au XVII^e siècle (Communauté urbaine de Lyon, 2000). Elles sont alors effectuées au plus près des lieux de pouvoirs, de sociabilité. La place Bellecour est ainsi ornée de 300 arbres et les abords de l'Hôtel de Ville sont plantés tout au long du XVII^e siècle. Ensuite, la seconde moitié du XIX^e siècle lyonnais sera marquée par de grands projets d'aménagement urbain inspiré de ceux du baron Haussmann à Paris (Zeller & Gauthier, 2018). La plantation des promenades s'intensifie à l'image de celles des quais de Saône et du Rhône. En 1857 le parc de la Tête d'Or est inauguré : il s'agit alors du plus grand parc urbain français et un des plus grands d'Europe (Autran, 2004). Les agrandissements de la ville sont aussi des occasions de donner une place nouvelle à des aménagements verts. La destruction des remparts de la partie haute des pentes de la Croix-Rousse au milieu du XIX^e siècle permet la construction du boulevard de la Croix-Rousse où 930 arbres sont plantés, ce qui fait de cet axe un des plus grands alignements d'arbres de Lyon encore aujourd'hui (Communauté urbaine de Lyon, 2000). De la même manière, les anciens forts de la ville de Lyon, à flanc de collines, ont été en partie réaménagés en jardins familiaux à partir du XIX^e siècle et de l'annonce de la création de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer à Lyon. Le développement de l'automobile au XX^e siècle marque un coup d'arrêt dans cette politique urbaine de plantations. Les arbres sont considérés comme source d'accidents et ils abîment le revêtement des voiries. Il s'en suit alors de grandes opérations de déplantation au profit de l'élargissement des axes routiers, notamment sous la mandature de Louis Pradel (1957-1976) (Baldasseroni, 2020).

Un nouveau temps de la végétalisation de la ville de Lyon s'ouvre à la fin des années 1990, avec l'inauguration de nouveaux parcs comme celui de Gerland en 2000 ou le parc des berges du Rhône en 2007⁵⁴. Ce renouveau marque une réappropriation de la question environnementale par les politiques publiques et se concrétisent par la création de la Mission Écologie du Grand Lyon. La rédaction d'une charte de l'écologie urbaine en 1992 engage la collectivité à améliorer l'environnement et la qualité de vie sur son territoire. La Mission Écologie met en place une approche systémique de l'environnement urbain qui s'attache à penser les différents espaces naturels de la métropole ensemble, des espaces agricoles périurbains aux fleuves en passant par la présence de végétal et d'espèces animales en ville. Les engagements de la collectivité envers le développement durable se poursuivent avec la signature en 1999 de la charte européenne des villes durables et la mise en place d'un Agenda 21 local. Ainsi en 2002, le Grand Lyon est la seule ville française présente au Sommet Mondial pour le développement durable de Johannesburg (Decelle *et al.*, 2007).

⁵³ <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/ville-nature/une-ville-toujours-plus-verte> (consulté le 20/04/2020)

⁵⁴ Il s'agit davantage d'une promenade végétalisée le long du Rhône que d'un parc au sens classique mais il est qualifié de « parc urbain au fil de l'eau » par ses promoteurs (Méliani, 2013).

La politique environnementale urbaine lyonnaise s'est en partie concentrée sur la figure de l'arbre. Dès 2000, la métropole publie une charte de l'arbre qui devient « le document fondateur d'une politique de l'arbre en milieu urbain, en même temps qu'elle officialisera le statut de l'arbre et lui accordera une reconnaissance institutionnelle » (Méliani & Arnould, 2016). S'en est suivie la publication de nombreux supports (plaquettes de communication, prospectus, panneaux publicitaires, etc.) afin de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques (Méliani, 2013) et la mise en place en 2018 du Plan Canopée. Ce plan engage la ville dans une politique de plantations d'arbres sur le territoire de la métropole afin de participer à l'adaptation de la ville aux changements climatiques. Le Plan Canopée devient ainsi la partie opérationnelle de la Charte de l'arbre et relie celle-ci au Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la métropole (le premier PCET est lancé en 2013 avant d'être renouvelé en 2019). En effet, le PCET poursuit un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dont l'un des axes principaux est la lutte contre les îlots de chaleur urbain⁵⁵. En 2018 la Ville de Lyon organise une consultation habitante numérique « Ensemble, parlons climat » afin d'associer les Lyonnais au nouveau PCET en cours d'élaboration. Les habitants sont interrogés sur diverses thématiques parmi lesquelles « comment préserver la nature en ville⁵⁶ ». De cette thématique ressort alors deux axes de travail, un « plan arbre participatif » et le développement du jardinage citoyen qui seront travaillés en mai 2019 lors d'ateliers citoyens organisés à l'hôtel de ville. En juin 2019, la Ville de Lyon annonce son projet « Végétalisation Presqu'île ». Il s'agit d'installer des bacs végétalisés sur une voie de circulation dans des rues commerçantes du centre de Lyon (deuxième arrondissement). Installés au cours de l'été 2019, les bacs font l'objet de nombreuses critiques. Ces critiques sont environnementales et mettent en avant le fait que ce ne sont pas des plantations en pleine terre, que leur entretien sera coûteux en eau et que la petite taille des individus plantés ne permettra pas un ombrage de cette rue. Elles sont également politiques. Pour l'opposition il s'agit d'une opération de communication en prévision des élections municipales à venir. Enfin, elles sont économiques car le coût de l'opération est de 600 000 euros et les commerçants craignent que cela contraigne davantage encore la circulation et le stationnement dans le quartier ce qui nuirait à leur activité⁵⁷. Les bacs sont finalement démontés en mai 2020.

La Ville s'engage également pour un retour d'une végétation plus spontanée en ville. En 2017, la métropole du Grand Lyon lance ainsi une campagne d'affichage « Zéro phyto : et la végétation revient » afin de sensibiliser les habitants à l'interdiction des produits phytosanitaires désormais à l'œuvre dans les espaces publics urbains (Figure 16).

⁵⁵ <https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/en-actions/dispositifs-partenariaux/plan-canopee-larbre-au-service-du-climat-urbain/> (consulté le 07/01/2021)

⁵⁶ www.civocracy.org/parlonsclimat (consulté le 07/01/2021)

⁵⁷ « Plan "Végétalisation Presqu'île" de Lyon : vernis vert ou bouffée d'air », *Lyon Capitale*, J. Boche, 2019

Figure 16 : Campagne d’affichage du Grand Lyon sur le « zéro phyto »



 /legrandlyon  @grandlyon  @grandlyon

GRANDLYON
la métropole

Source : Grand Lyon, 2017.

La campagne d’affichage cherche à changer le regard des habitants sur la végétation spontanée des trottoirs qui va être amenée à se multiplier du fait de l’abandon des produits phytosanitaires au profit d’un désherbage manuel. Les affiches transforment ces herbes folles qui pourraient être lues comme des marques d’un manque d’entretien ou d’un oubli comme la marque d’un retour en ville d’une forme de vivant. Sur les affiches, les herbes aux formes évocatrices sont transformées et détournées en scène bien vivante, ici, une poule et un ver de terre.

Lyon, ville verte ?

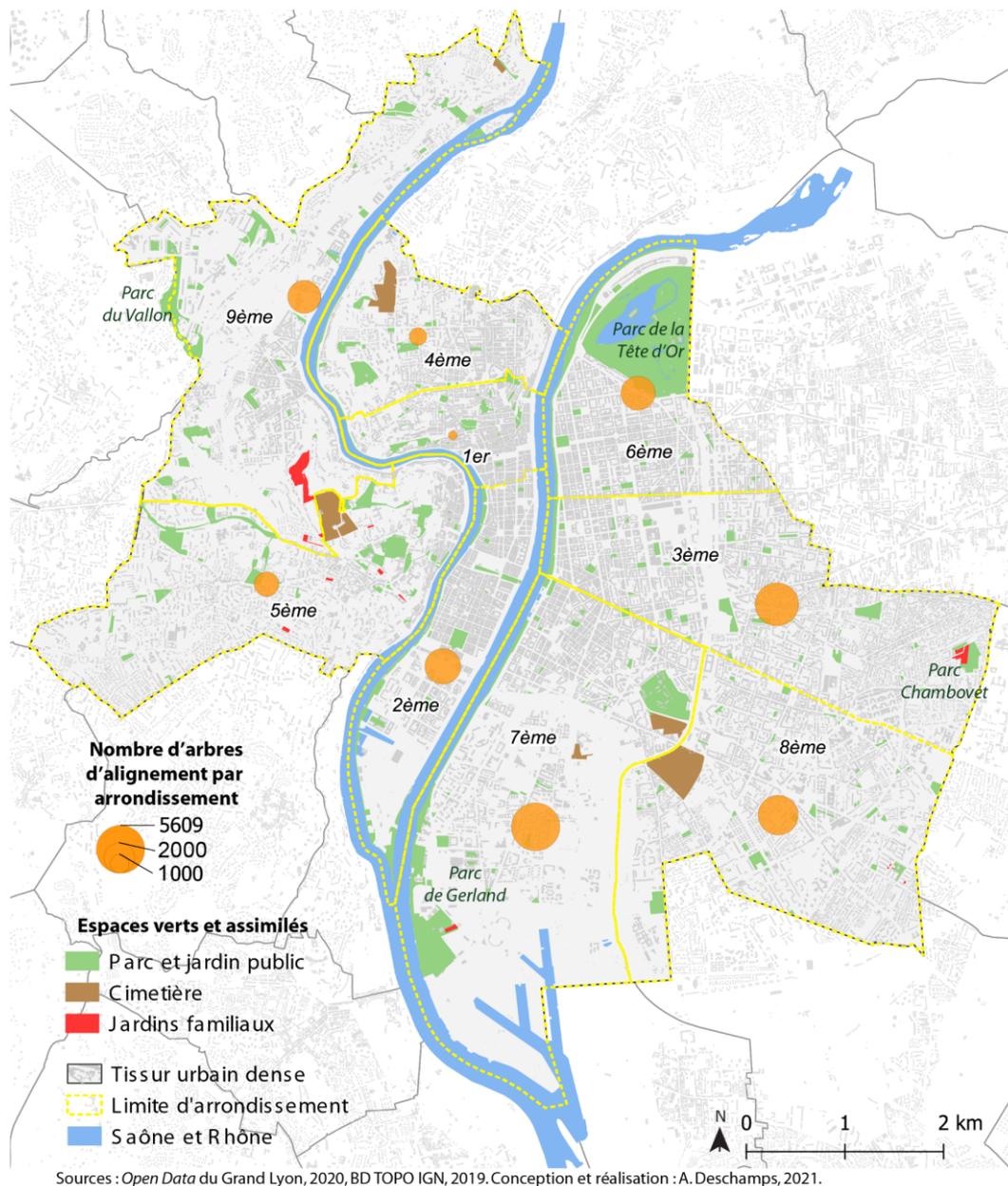
En 2019, la Ville de Lyon pose sa candidature pour le titre de capitale verte européenne 2022 mais elle ne sera pas retenue. Dans le palmarès 2020 des villes les plus vertes de France de l’Observatoire des villes vertes⁵⁸, Lyon est cependant classée cinquième ville derrière Angers, Nantes, Metz et Amiens avec 436 hectares de parcs, squares et jardins accessibles au public⁵⁹. Lyon ne se distingue pourtant pas par son nombre de mètres carrés d’espaces verts par habitants de 8,6 m² selon Emmanuel Boutefeu (2009). Sur son site, la ville considère que « chaque Lyonnais.e dispose 32 m² d’espace vert (privés et publics) à moins de 300 mètres de là où il ou elle se trouve »⁶⁰. Enfin, la ville compte 26 000 arbres d’alignement et 55 000 arbres dans ces 300 parcs, squares et jardins (Carte 6).

⁵⁸ Palmarès élaboré à partir des 50 plus grandes villes françaises selon une liste de critères rassemblés en six catégories (patrimoine vert, investissements, biodiversité, promotion du patrimoine vert, gestion des déchets verts et dynamisme de la progression). L’Observatoire des villes vertes est issu de l’association de deux organisations de professionnels des espaces verts urbains : l’UNEP (entreprises du paysage) et Hortis (responsables d’espaces nature en ville).

⁵⁹ <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/ville-nature/une-ville-toujours-plus-verte> (consulté le 20/04/2020)

⁶⁰ <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/parcs-et-jardins/une-ville-toujours-plus-verte> (consulté le 07/01/2021)

Carte 6 : La végétation dans l'espace public à Lyon



La répartition des espaces verts dans les arrondissements lyonnais est cependant assez inégale. Seuls 11 % des habitants de la métropole de Lyon disposent d'un espace vert de plus de deux hectares à moins de cinq minutes de chez eux (Bellec, 2018). Les arrondissements lyonnais les mieux dotés en espaces verts sont les neuvième, cinquième et sixième arrondissements. La situation périphérique des cinquième et neuvième arrondissements les place au contact direct avec des espaces naturels extérieurs à la ville, les Monts du Lyonnais, qui explique une certaine continuité de ces espaces naturels dans le paysage urbain. Le neuvième arrondissement accueille quant à lui le parc de la Tête d'Or, plus grand parc intra-urbain de Lyon avec ces 107 hectares. Au sein même d'un arrondissement de fortes inégalités se font sentir dans la répartition des aménités vertes. Si la présence du parc de la Tête d'Or

dans le sixième arrondissement profite indéniablement à ses habitants, elle cache une autre réalité au sein de l'arrondissement :

« C'est que quelque part on subit presque d'avoir le parc, c'est pas de chance, moi l'autre fois j'avais dit à l'adjoint de la Ville, je te revends le Parc, retirez-le, donnez-le à Villeurbanne à qui vous voulez on en profitera tout autant. Mais au moins, parce qu'ils comptent des ratios d'espaces verts par habitant et tout, ça a pas de sens chez nous. Avec ou sans parc c'est plus du tout la même chose. Et sans parc, on est en manque dans le sixième... ».

Entretien avec l'adjointe en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'écologie à la mairie du sixième arrondissement, 8 octobre 2019

En 2004, le rapport d'E. Boutefeu sur « la demande sociale de nature en ville » dans l'agglomération lyonnaise conclut que les espaces verts sont une priorité forte pour les citoyens dans les opérations d'aménagement urbain. Son étude note qu'il s'agit avant tout d'une demande des habitants de la ville centre : ils sont 62,7 % à réclamer plus d'espaces verts. Le square de proximité fait figure d'espace vert plébiscité, suivi ensuite par des parcs urbains entretenus puis des parcs plus sauvages. En 2012, une enquête menée à Lyon auprès de 150 personnes révèle que 53,3 % d'entre elles considèrent que la première caractéristique d'un quartier idéal pour que le bien-être de ses habitants soit optimal est la présence d'éléments naturels comme des parcs et des squares (Bourdeau-Lepage *et al.*, 2012 ; Bourdeau-Lepage, 2017). De plus, pour 95 % des personnes interrogées la nature est importante, et pour 56 % d'entre eux elle correspond à un « besoin vital » et 40 % c'est un « désir » ou une « envie ponctuelle » (Bourdeau-Lepage *et al.*, 2012 ; Bourdeau-Lepage, 2017). En 2017, une nouvelle enquête se concentrant sur les sixième et septième arrondissements de Lyon montre que pour respectivement 71 % et 51 % des 240 personnes interrogées, un environnement sain et un paysage naturel sont un des dix plus éléments les plus importants à leur bien-être en ville (sur un panel de 29 éléments) (Bourdeau-Lepage, 2017a, 2017b ; Bourdeau-Lepage & Texier, 2017).

La Ville de Lyon a engagé une politique urbaine en faveur du végétal en ville depuis une trentaine d'années, en réponse à une demande habitante renouvelée. Elle se rapproche en cela du contexte parisien.

Paris et le treizième arrondissement

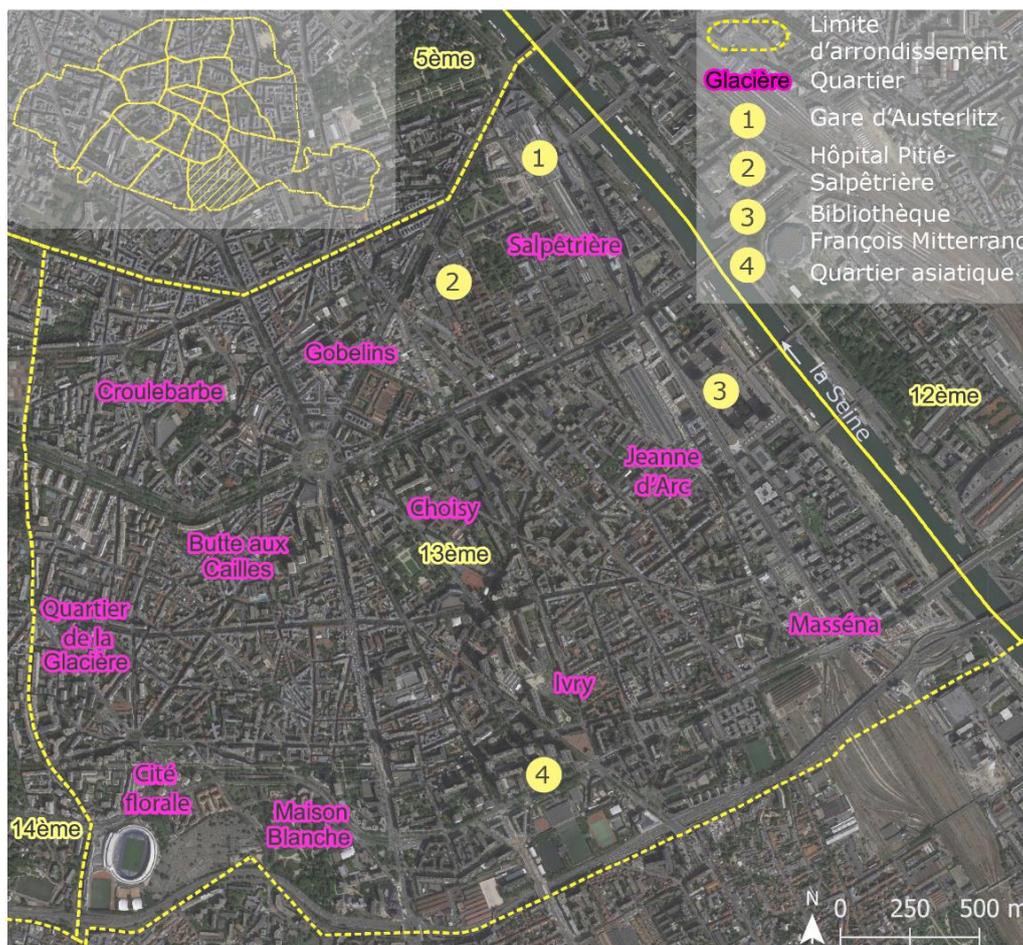
La capitale française s'inscrit dans une agglomération de plus de 10 millions d'habitants. Paris est une ville de rayonnement mondial située dans la région française la plus riche. Depuis les années 1990 le profil social de la population d'Île-de-France marque un embourgeoisement continu (Clerval & Delage, 2014). En revanche, dans le même temps les inégalités spatiales dans l'espace métropolitain parisien s'accroissent (Fleury *et al.*, 2012). Elles ancrent Paris dans le modèle de la ville globale duale (Sassen, 1991), où quartiers riches et quartiers pauvres s'opposent toujours plus. Antoine Fleury *et al.* (2012) notent ainsi un « double mouvement d'accroissement des contrastes spatiaux et de simplification du modèle de division sociale de l'espace ». L'opposition célèbre entre un ouest bourgeois et un est populaire est héritée de la structuration économique et sociale du territoire parisien. Notre

travail s'est concentré sur le treizième arrondissement parisien, occupant une place médiane entre les pôles socio-économiques de la capitale.

Un treizième arrondissement cosmopolite

Le treizième arrondissement est créé en 1860 avec l'agrandissement de la ville de Paris au-delà des fortifications. L'hôpital de la Pitié-Salpêtrière y a été construit au cours du XVII^e siècle. Il est alors accolé à une prison pour femmes. Le territoire de l'actuel treizième arrondissement fait partie de la ceinture maraîchère qui entoure la capitale. L'installation en 1872 des usines automobiles Panhard (rachetées par Citroën dans les années 1960) dans le treizième arrondissement de Paris marque un tournant industriel pour celui-ci qui accueille ensuite raffinerie de sucre, tannerie, teinturerie, compagnie de production de gaz, etc. Sa situation périphérique et sa double desserte par la Seine et par le rail ont fait de l'arrondissement une localisation préférentielle de l'industrie parisienne au XIX^e siècle. Aujourd'hui, ces activités n'existent plus mais elles ont laissé au treizième arrondissement un patrimoine architectural industriel et de friches qui le différencie des autres arrondissements parisiens (Carte 7).

Carte 7 : Repères de localisation dans le treizième arrondissement parisien



Réalisation : A. Deschamps, 2021. Image Google Satellite

Les années 1960 voient se succéder de grandes opérations de rénovation du quartier qui vont changer son image. Dans les années 1960, une série d'îlots insalubres (berges de Bièvre, îlot 13, îlot 4, etc.) sont détruits au sud de la place d'Italie. À la fin des années 1960 le quartier des Olympiades est construit avec l'opération Italie XIII (90 hectares). Plus d'une trentaine de tours, inspirée par les théories du Corbusier d'un urbanisme sur dalle, viennent former la plus forte concentration de tours de la capitale. La fin du XX^e siècle est ponctuée par l'arrivée de vagues successives de réfugiés du sud-est de l'Asie qui participent à la création au sein du triangle de Choisy du *Chinatown* de Paris.

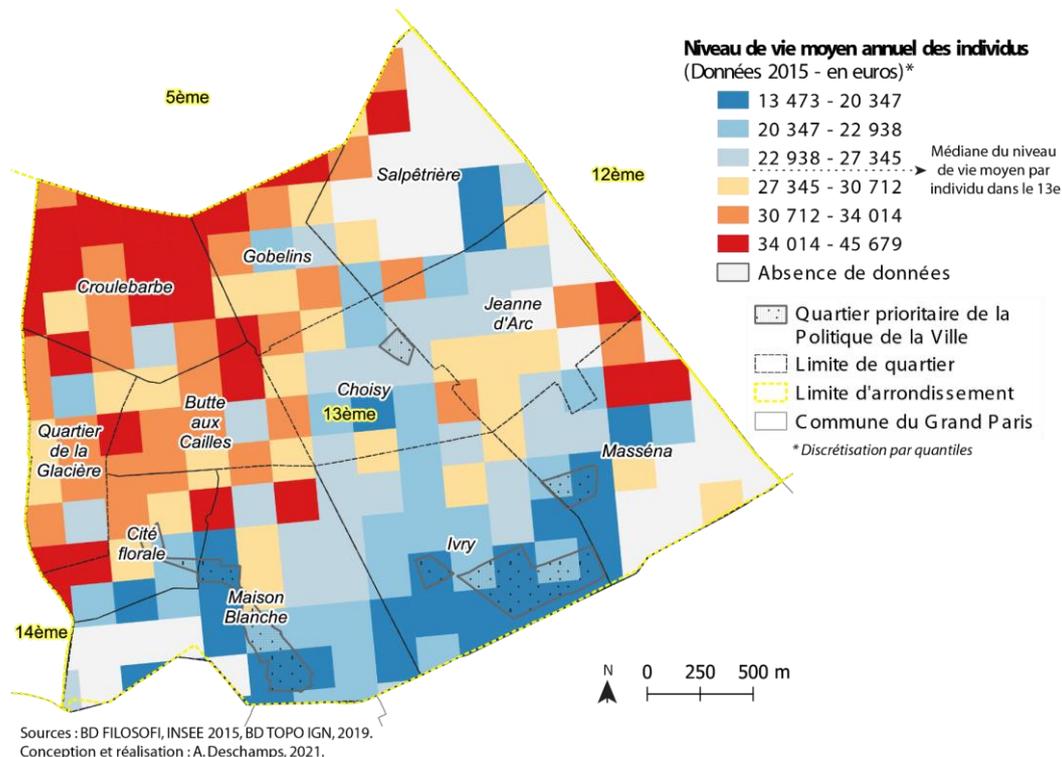
Une dernière grande opération d'aménagement vient bouleverser le paysage urbain du treizième arrondissement à partir des années 1990. La désaffectation des usines à partir des années 1960 amène la conception d'un projet de réaménagement de toute la partie est de l'arrondissement. La ZAC Paris Rive Gauche est une vaste opération d'urbanisme venue transformer en profondeur les activités économiques de l'arrondissement en ouvrant un nouvel horizon tourné vers le tertiaire. Sa première réalisation est la construction de la Bibliothèque Nationale de France. La reconversion du bâti industriel permet aussi l'installation de la Cité de la mode et du design (dans les anciens magasins généraux du port d'Austerlitz), de la station F, incubateur de start-ups dans la halle Feyssinet (ancienne hall des messageries de la gare d'Austerlitz), le centre culturel des Frigos (dans l'ancienne gare frigorifique de Paris-Ivry) ou encore d'un pôle universitaire (ancienne Hall aux farines et Grands Moulins de Paris), etc⁶¹.

Le treizième arrondissement se présente comme un des arrondissements périphériques de Paris composé de quartiers résidentiels. Contrairement au reste de l'agglomération parisienne où l'homogénéisation des quartiers infra-communaux est la principale dynamique et contribue à un creusement des discontinuités, le treizième arrondissement continue d'apparaître comme un quartier mixte (Fleury *et al.*, 2012) (Carte 8). Anne Clerval et Matthieu Delage (2014) le considèrent comme faisant partie d'« un type [de quartier] distinct et spécifique à la ville-centre », qui s'opposerait aux beaux quartiers. Il se caractérise par une surreprésentation des professions de l'information, des arts et des spectacles et des étudiants, et une part des cadres et professions intellectuelles supérieures de plus en plus forte entre 1990 et 2008. Cette spécificité est le résultat « d'une gentrification généralisée des anciens quartiers populaires parisiens » (Clerval & Delage, 2014). De la même façon à l'échelle des IRIS, le treizième arrondissement est caractérisé par une majorité de quartier « de type professions culturelles » mais également par une bande sud où se retrouvent des catégories populaires et ouvrières. En effet, il s'agit également d'un des trois arrondissements parisiens qui compte le plus de logements sociaux avec le dix-neuvième et le

⁶¹ Cet aperçu de l'histoire économique et urbaine du treizième arrondissement est issu des actes du colloque *Le treizième et ADA13. 50 ans d'histoire partagée. Cap sur la Métropole du Grand Paris ?* Colloque du cinquantenaire. 25 octobre 2014, École nationale supérieure d'architecture Paris-Val-de-Seine, 152 p. L'Association pour le Développement et l'Aménagement du 13^e arrondissement de Paris (ADA13) est un collectif d'habitants existant depuis 1964.

vingtième. En 2006, ces trois arrondissements rassemblent à eux seuls 46,6 % des logements sociaux de la capitale (Pinçon & Pinçon-Charlot, 2008).

Carte 8 : Niveau de vie annuel et quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans le treizième arrondissement de Paris



Une ville dense qui maintient des espaces végétalisés

Paris est une ville très densément bâtie, laissant peu de place à des espaces de nature. C'est l'héritage de son tissu de faubourg et de l'urbanisme haussmannien, constitués de cours de milieux d'îlots de petite taille. Dès le XX^e siècle, la Ville de Paris connaît un double mouvement quant à la présence d'espaces verts en son sein : alors que le nombre d'espaces verts publics et privés a doublé entre 1900 et 1975, le maraîchage disparaît quasiment de la ville (Atelier parisien d'urbanisme, 2018).

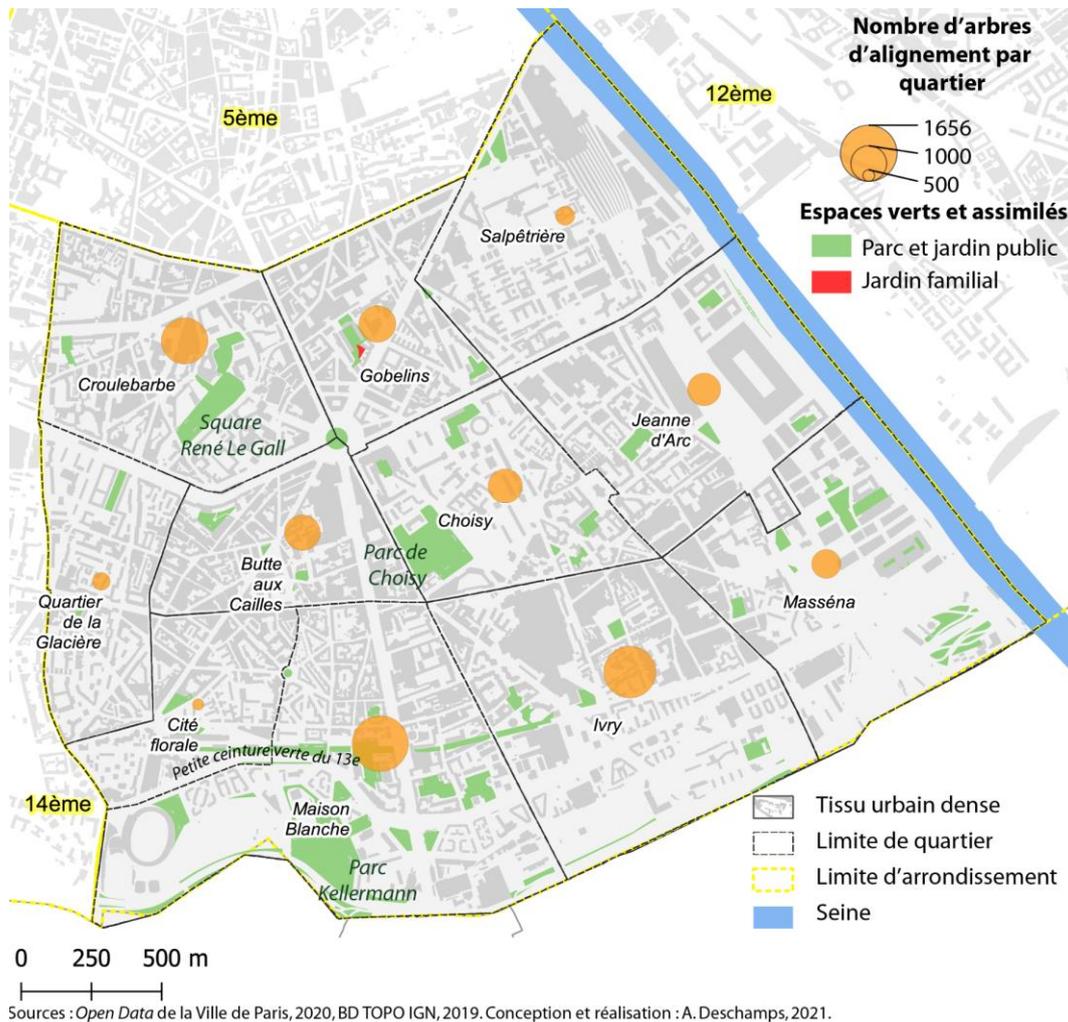
« La nature à Paris est morcelée en une multitude d'espaces » (Atelier parisien d'urbanisme, 2011, p. 2). La ville de Paris compte 650 jardins et parcs publics (couvrant au total 580 hectares) mais ces espaces sont globalement de petite taille, à l'exception des grands jardins du septième arrondissement ou des espaces verts des grands ensembles de logements des années 1960 dont le treizième arrondissement est particulièrement pourvu. Enfin, la ville compte deux bois (le bois de Boulogne de 847 hectares et le bois de Vincennes de 993 hectares). En 2010, Paris compte 3,9 mètres carrés d'espaces verts par habitant et 9,3 mètres carrés avec

les bois de Boulogne et de Vincennes (IAU Île-de-France, 2011)⁶². En 2020, 106 000 arbres sont recensés sur la voirie et 47 000 arbres dans les parcs, jardins et squares municipaux (sans compter les bois de Boulogne et de Vincennes).

La couverture végétale des arrondissements varie beaucoup. Les arrondissements qui présentent la plus faible couverture végétale sont les premier, deuxième, troisième, quatrième, neuvième et dixième arrondissements. C'est en s'éloignant du centre de Paris que la couverture végétale augmente. Ainsi les arrondissements les mieux dotés en végétation sont les quatorzième, seizième, dix-neuvième et vingtième arrondissements (Atelier parisien d'urbanisme, 2020a). Dans ce paysage végétal parisien, le treizième arrondissement occupe une position moyenne. Il compte ainsi 715 hectares d'espaces verts en 2008 (Atelier parisien d'urbanisme, 2008) (Carte 9). Le parc Kellermann, le parc de Choisy et le square René Le Gall sont les trois principaux espaces verts de l'arrondissement. Enfin, la « petite ceinture verte du 13^e », réaménagement de la ceinture ferroviaire parisienne offre un espace de promenade végétalisé. Comme dans le reste de Paris, ce sont les grands boulevards et avenues structurants de l'arrondissement qui sont plantés d'arbres. Au contraire, les voiries non plantées sont principalement des rues résidentielles bien qu'un certain nombre d'entre elles présentent un potentiel de plantations d'arbres d'alignement en raison de la largeur de trottoir et de voirie suffisante et de l'absence de réseaux souterrains (Atelier parisien d'urbanisme, 2020b).

⁶² Il est intéressant de noter que la mairie de Paris ne propose jamais d'estimation de cet indicateur sur ces supports de communication quels qu'ils soient (site web, rapport de développement durable...) contrairement aux villes de Lille et Lyon. La municipalité préfère ainsi indiquer que « la biodiversité naturelle et régionale se concentre sur 16 % de la surface de Paris dans ses jardins, parcs et bois » (*Rapport développement durable. Exercice 2018*, p. 17).

Carte 9 : La végétation dans l'espace public dans le treizième arrondissement de Paris



L'objectif municipal d'une végétalisation rapide

L'objectif d'un renforcement de la place de la nature en ville à Paris apparaît dès le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de 2003. En 2004 la Ville de Paris signe la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels qui l'engage à préserver la biodiversité locale. En 2011 elle élabore un plan de préservation et de renforcement de la biodiversité (Atelier parisien d'urbanisme, 2011) qui aboutit en 2018 à un Plan biodiversité qui vient compléter le Plan climat air énergie (2008) et la Stratégie de résilience de la ville (2015). Ces plans se fixent l'objectif d'atteindre 40% du territoire de Paris perméables et végétalisés d'ici 2040 et d'augmenter de 2 % l'indice de canopée d'ici 2030. La biodiversité apparaît également comme un élément structurant des projets de rénovation urbaine au sein de la Métropole du Grand Paris créée en 2016 (Rochard *et al.*, 2018).

En 2014, l'application « Du vert près de chez moi » invite les habitants à recenser les lieux qui pourraient accueillir de la végétation dans la ville (Figure 17). L'objectif est de développer des espaces végétalisés en dehors des parcs en faisant appel à la connaissance du territoire par les habitants. 1 500 contributions sont ainsi récoltées et 209 propositions sont

retenues (selon leur faisabilité technique, leur localisation dans des zones de carence en espace vert, etc.) pour être réalisées. En 2016, la mairie de Paris lance la charte « Objectif 100 hectares ». Signée par plusieurs acteurs privés et publics, il s'agit de trouver de nouveaux espaces à végétaliser (toit, sol, parking...) pour développer 100 hectares d'espaces végétalisés dans la ville d'ici 2020. Un tiers des surfaces doit être consacré à l'agriculture urbaine. La même année la mairie lance le concours des Parisculteurs, un appel à projet d'agriculture urbaine. 50 projets ont ainsi pu voir le jour dans la ville dont sept dans le treizième arrondissement (Annexe 8).

Figure 17 : Campagne de communication de la mairie de Paris autour de l'opération « Du vert près de chez moi » en 2014



La mairie de Paris a lancé un appel à proposition invitant les habitants à recenser les lieux qui pourraient accueillir de la végétation au plus de chez eux : mobilier urbain, murs, espaces délaissés, etc. Cet appel doit permettre à la mairie de remplir l'objectif qu'elle s'est fixée en termes de végétalisation de proximité : créer « 200 points végétalisés de proximité ». Les Parisiens peuvent déposer leur proposition sur l'application DansMaRue, au téléphone ou sur le site de la mairie entre les mois de juillet et septembre 2014. Plus de 1500 participations sont enregistrées, témoignant ainsi de la demande de nature urbaine existante. 209 sont réalisées. L'ensemble des propositions reçues par la mairie est désormais consultable sur le site d'*open data* de la ville.

Source : mairie de Paris

La plateforme numérique « Végétalisons Paris » est lancée au même moment. Elle a pour but de recenser les réalisations municipales tout au long du mandat mais également de mettre en contact les différents acteurs de la végétalisation de la ville. La mairie se fixe également un objectif d'une « rue végétale » par arrondissement d'ici à 2020. Il s'agit de choisir une rue par arrondissement et de l'aménagement de façon à la verdir le plus possible afin de solidifier les continuités écologiques en pas japonais dans la ville. En 2020, la Ville de Paris lance un programme de débitumisation des cours d'école afin de créer des « cours Oasis » dans la ville. La rénovation des cours d'école doit ainsi passer par un retour des sols naturels pour participer à une meilleure gestion des eaux de pluie dans la ville et sa débitumisation avec l'augmentation des surfaces végétalisées qui doivent permettre de rafraîchir le climat urbain. En 2020, une trentaine de cours d'école sont concernées dont l'école élémentaire Jeanne d'Arc

dans le treizième arrondissement⁶³. Pour la mandature 2020-2026 d'Anne Hidalgo, de nouveaux projets de végétalisation de la capitale ont été annoncés. L'un des plus importants est la plantation de cinq forêts urbaines au sein de la capitale.

Cette troisième section de chapitre a présenté les motivations qui nous ont conduit à sélectionner Lille, Lyon et le treizième arrondissement de Paris comme terrains d'étude. Elle a détaillé les caractéristiques de nos trois terrains métropolitains, montrant que, bien qu'ils possèdent des caractéristiques communes, ils se différencient également par des héritages urbains divers et par des compositions sociales variées. L'ancrage de notre travail de recherche dans ces trois terrains rend possible l'approche d'un même objet d'étude au travers de contextes différents. Cela permet d'interroger les conditions requises au développement de dispositifs publics de végétalisation participative mais également de comparer les formes différentes que ceux-ci peuvent prendre en fonction du contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Conclusion de chapitre

L'objectif de ce deuxième chapitre était de présenter la méthodologie choisie et le travail de terrain effectué dans le cadre de cette thèse. En réponse à une littérature scientifique qui a principalement eu recours à des méthodes qualitatives pour appréhender la question de la végétalisation urbaine citoyenne, nous avons pris le parti de combiner les outils en construisant un corpus de données qualitatives et quantitatives bien que cette opposition ne soit jamais absolue (Morange & Schmoll, 2016). À une approche en détails, sensible à la micro-géographie des lieux et aux individus et empruntant à l'ethnographie, nous avons joint une analyse plus distanciée de notre objet d'étude par le biais d'un travail cartographique et statistique. Les observations systématiques de terrain permettent de dresser un état des lieux de la spatialisation des initiatives de végétalisation étudiées. Elles forment le socle sur lequel nous avons pu construire une base de données géoréférencées dont le traitement cartographique et statistique permet une objectivation de la situation empirique. En parallèle de cette première approche, les entretiens semi-directifs et les phases d'observation participante ont permis d'appréhender les représentations des acteurs ainsi que les logiques spatiales sous-jacentes de notre objet d'étude. La lecture de la littérature grise et l'analyse textuelle d'un corpus de documents institutionnels cherchent à comprendre les logiques ayant mené à la construction des politiques publiques étudiées et leur mise en forme concrète. Les différents outils méthodologiques mobilisés ne visent pas à la constitution de corpus de données différents mais bien à un tout complémentaire permettant d'avoir un regard global

⁶³ <https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389> (consulté le 08/01/2021).

sur notre objet d'étude. C'est pourquoi ces différents outils seront constamment mobilisés pour appuyer nos résultats dans les chapitres suivants, sans distinction.

Enfin, la démarche comparative appliquée permet de s'extraire des spécificités d'une ville en particulier pour comprendre ce qui forme les logiques communes de ces dispositifs municipaux, mais aussi leurs différences. En choisissant deux grandes villes françaises et un arrondissement de la capitale, nous voulons étudier la construction de politiques publiques territorialisées en parallèle, sur des contextes spatiaux différents, mais avec finalement des objectifs semblables.

Bilan du chapitre 2

- **Objectif du chapitre :** Présenter la méthode utilisée pour notre travail de recherche et les terrains sur lesquels a porté notre étude.
- **Apports saillants :**
 - Le choix d'une méthode mixte contribue à une triangulation des données qui permet des points de vue complémentaires sur notre objet d'étude, et notamment à des échelles différentes.
 - L'enquête qualitative mobilise des entretiens semi-directifs, des observations de terrain et des photographies.
 - L'enquête quantitative repose sur un traitement statistique et cartographique d'une base de données des initiatives habitantes de végétalisation élaborée à partir de nos observations de terrain. L'usage de la textométrie, pour analyser la documentation institutionnelle sur le sujet, facilite une approche comparative.
 - La démarche comparative permet de s'extraire d'une analyse de cas pour étudier les logiques communes aux politiques municipales étudiées, au-delà des spécificités territoriales.
 - Les terrains sur lesquels se porte notre étude sont les villes de Lille, Lyon et le treizième arrondissement de Paris.

Conclusion de la partie

Cette première partie a essentiellement mis en place le cadre théorique, méthodologique et spatial de notre étude au regard de nos hypothèses de travail. Notre étude s'inscrit dans une géographie sociale et politique de l'environnement urbain qu'elle aborde au travers de l'étude de dispositifs municipaux de végétalisation participative. La végétalisation habitante de l'espace urbain conduit à créer une nouvelle place pour le végétal en ville. En faisant des habitants des aménageurs avec une action directe sur l'espace public, les dispositifs font une place à une nouvelle nature urbaine. Ils remodelent ainsi les relations entre citadins et nature, ouvrant de nouveaux questionnements sur l'acceptabilité sociale de la végétation urbaine selon ses caractéristiques. Les programmes s'inscrivent également dans la continuité des politiques portant sur la durabilité urbaine. En combinant végétalisation urbaine et participation, ils s'affirment au cœur de ce modèle urbain. Nous avons vu cependant combien la question des inégalités restait en suspens dans ce contexte, aussi bien par les inégalités préexistantes que celles qui voient alors le jour.

L'état de l'art débouche sur une présentation des dispositifs méthodologiques mis en place, qui revient sur les choix effectués dans la construction du protocole d'enquête. La combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives avec une démarche comparative montre comment notre enquête a cherché à se placer dans une position intermédiaire, entre une proximité directe avec le terrain et une distance gagnée par les allers-retours entre les terrains et les méthodes. Cette position intermédiaire nous permet de proposer une analyse ancrée sur le terrain mais qui ne se limite pas à une monographie thématique urbaine et propose une vision englobante de notre objet d'étude dans un contexte français métropolitain.

À la suite de cette première partie, les trois parties qui suivent, organisées en six chapitres, visent à présenter les résultats obtenus et à proposer une analyse approfondie des dispositifs de végétalisation urbaine participative en s'intéressant successivement à leur généalogie, à leur spatialisation et aux limites de leur réalisation sur le terrain.

DEUXIÈME PARTIE

LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE DISPOSITIFS PARTICIPATIFS DE VÉGÉTALISATION PAR LES VILLES

Les mobilisations habitantes pour la végétalisation du domaine public ont d'abord été de l'ordre de l'informel. C'est pour cela que la littérature scientifique internationale y a lu une réappropriation du droit à la ville. La naissance des jardins partagés en particulier s'est faite en réponse à une crise sociale et urbaine dans le contexte nord-américain. Ils sont ainsi devenus le symbole d'une revendication sociale et environnementale. Cependant, depuis leur apparition les initiatives de végétalisation ont de plus en plus été encadrées et encouragées par les municipalités. De lieux alternatifs, elles sont devenues des espaces des politiques urbaines locales. Cette ambivalence des initiatives habitantes de végétalisation nécessite d'être précisée dans le cadre français. Cette partie montre comment au-delà d'une simple appropriation discursive, les initiatives habitantes de végétalisation sont devenues des dispositifs municipaux s'inscrivant dans le cadre de politiques urbaines tournées vers la participation citoyenne et la durabilité. Il s'agit ici de présenter comment cette formalisation a modifié les initiatives habitantes, tout en présentant les cadres d'aménagement qui ont été mis en place.

La partie s'organise en deux chapitres. Le **chapitre trois** détaille la construction de dispositifs municipaux de végétalisation participative en revenant d'abord sur la généalogie de l'institutionnalisation de ceux-ci, puis sur l'outil phare de cette institutionnalisation, les chartes municipales. Il montre par quels moyens des initiatives habitantes sont devenues partie intégrante de politiques urbaines d'aménagement. Le **chapitre quatre** revient sur la gouvernance mise en place autour de ces dispositifs. La pluralité d'acteurs investis appelle des expérimentations pour mettre en place une nouvelle forme d'action collective.

Chapitre 3

L'élaboration de politiques municipales de végétalisation participative en ville

En 2012, la Ville de Lyon acquiert la friche du Bon Pasteur dans le quartier de la Croix Rousse, un terrain avec une maison inoccupée depuis 25 ans. En 2014 aucuns travaux n'ont encore commencé. Plusieurs habitants créent alors l'association « La Ruche X Rousse » et investissent la maison pour y développer des activités culturelles. En 2015, d'autres habitants rejoignent l'association et créent un jardin partagé, le « jardin des Pendarts ». L'association est alors expulsée par les forces de l'ordre et le terrain est entièrement clôturé pour en empêcher l'accès. En 2018, le conseil municipal de la ville vote la vente du terrain à un promoteur immobilier pour la construction de commerces et de logements, malgré l'avis défavorable de la mairie d'arrondissement. Après plusieurs années de procès et de négociations portés par la mairie d'arrondissement, l'arrivée en juin 2020 d'une nouvelle équipe municipale change la mise. Il est décidé que la friche restera un espace végétalisé et que le projet immobilier ne verra pas le jour.

Cet exemple traduit le changement de statut des jardins partagés au sein des politiques urbaines. D'abord pratique informelle voir illégale, porteuse de revendications et en opposition face aux pouvoirs municipaux, son statut change et devient peu à peu celui d'un aménagement légitime. Le soutien de la mairie d'arrondissement au projet de jardin partagé, soutien motivé par la volonté de maintenir un espace de fraîcheur dans l'arrondissement lyonnais le moins végétalisé⁶⁴, témoigne d'une prise en considération nouvelle de la place du végétal en ville par les pouvoirs publics, encouragés par les habitants. L'autorisation finale est due au changement de mairie et à l'élection d'un maire Europe Écologie Les Verts. Cet exemple est un marqueur de la prise en compte grandissante du jardinage urbain par les mairies, au point d'en avoir fait un instrument des politiques publiques.

Aussi le présent chapitre se penchera sur la construction de dispositifs municipaux de végétalisation participative. Il montrera comment s'est faite l'institutionnalisation de pratiques

⁶⁴ Notes du carnet de terrain, observation événement mairie du 1^{er} arrondissement, 08/04/21.

informelles selon quelles modalités et à quelles fins. Il reviendra ensuite sur un outil particulier de ces politiques de végétalisation participative, les chartes. Colonne vertébrale des dispositifs, les chartes organisent le jeu des acteurs et sont très utiles pour saisir les objectifs recherchés par les municipalités.

3.1 L'institutionnalisation rapide d'initiatives habitantes

Les premiers citoyens à avoir jardiné le domaine public⁶⁵ l'ont fait de façon informelle. Ils n'ont pas demandé d'autorisation et ont agi selon leurs envies et leurs moyens. Ces premières pratiques du jardinage sur le domaine public à partir des années 1970 ont alors pu être lues comme une réappropriation du droit à la ville, comme des actes militants et parfois même contestataires (Certomà & Notteboom, 2017a). Cependant, ces initiatives ont été progressivement investies par les pouvoirs publics. L'encadrement de ces pratiques a été une première réponse à leur multiplication. Ainsi ont été mis en place de nouveaux outils pour promouvoir ces pratiques et leur donner une nouvelle place dans l'aménagement urbain, comme moyen de végétaliser la ville face à une demande renouvelée de nature en ville. D'initiatives informelles de groupes d'habitants revendiquant la possibilité de jardiner le domaine public, nous assistons désormais à une mise à l'agenda par les collectivités de ces projets. L'institutionnalisation des initiatives habitantes a transformé à la fois le sens donné à ces pratiques mais également les moyens de les mettre en œuvre. Rares sont les initiatives qui se développent désormais en-dehors de ce cadre (et si cela peut arriver, elles sont souvent vouées à disparaître). L'encadrement administratif mais aussi les soutiens humains et financiers que les municipalités ont petit à petit mis à disposition des habitants pour végétaliser le domaine public témoigne de cette institutionnalisation. Il est notable de remarquer que celle-ci s'est faite rapidement, en quelques années, témoignant bien d'enjeux au cœur de l'actualité des aménagements urbains.

Cette première section montre comment les municipalités ont construit une politique de végétalisation participative inédite. Encore souvent présentée comme une démarche *bottom-up* qui ne dépendrait que des habitants, nous mettrons en lumière le rôle central joué par les autorités publiques dans le façonnement d'une action habitante. Il s'agit de montrer comment se sont construites des politiques publiques au niveau municipal, au sens de « combinaison de lois, de budgets, d'administrations, de personnels dirigés vers la réalisation d'un ensemble d'objectifs » (Rose & Davies, 1994, p. 54 cité dans Lascoumes & Le Galès, 2012, p. 13) et ainsi d'analyser la dimension politique du jardinage urbain (Tornaghi & Certomà, 2019). Pour cela, nous exposerons dans un premier temps les cadres de cette politique, à la fois

⁶⁵ Le domaine public désigne les terrains et espaces bâtis appartenant de droit à une autorité publique. Ils ne sont pas nécessairement accessibles au public. Ils englobent ce qui est communément appelé « l'espace public », à savoir les lieux librement et gratuitement accessibles, non bâtis, comme le réseau viaire ou les espaces verts.

juridiques, administratifs et financiers. Nous reviendrons ensuite sur la chronologie de cette politique en détaillant les étapes de sa construction. Enfin, nous montrerons quel rôle a pu jouer l'institutionnalisation dans la diffusion de ces initiatives habitantes.

3.1.1 La mise en place d'une politique publique de végétalisation participative

Les dispositifs de végétalisation urbaine participative que nous étudions prennent deux formes : le jardin partagé et l'opération de rue. Si la littérature préfère généralement parler de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine pour désigner les pratiques de production horticole, fruitière ou légumière menée par des citoyens⁶⁶, nous choisissons de parler de « végétalisation participative » afin de ne plus se placer uniquement du point de vue des habitants à l'origine de ces projets mais aussi du côté des municipalités qui ont désormais un grand rôle dans la diffusion de ces pratiques. De plus, si le terme de jardinage renvoie au monde du loisir, le terme de végétalisation renvoie davantage à un aménagement du territoire, concret et matériel.

Un jardin partagé⁶⁷ est une parcelle de terrain jardinée collectivement par un groupe d'habitants⁶⁸. Largement répandu dans le vocabulaire municipal, nos trois villes d'étude emploient ce terme avec parfois à Lille également la désignation comme « jardin communautaire ». Nous appelons « opération de rue » les installations jardinières sur les trottoirs de la ville (Figure 18). Sur nos trois terrains d'étude que sont Lille, Paris et Lyon, elles peuvent prendre trois formes différentes : la végétalisation d'un pied d'arbre, une fosse de plantation au pied d'une façade ou sous une barrière croix de Saint-André ou une jardinière. Nous regroupons sous le nom d'opérations de rue des appellations différentes de dispositifs semblables rencontrés dans nos trois cas d'étude. À Lyon, la ville désigne les fosses de plantations réalisées sur les trottoirs sous le nom de « micro-implantations florales ». Ces fosses et les jardinières qui peuvent être installées sur les trottoirs sont nommés des « jardins de rue ». À Lille, les fosses ont d'abord fait partie du programme « Verdissons nos murs » avant d'être intégrées au « permis de végétaliser ». Le permis est demandé par les habitants aux municipalités afin d'obtenir l'autorisation de planter sur le domaine public. Il autorise également l'installation de jardinières sur les trottoirs ou encore la végétalisation d'un pied

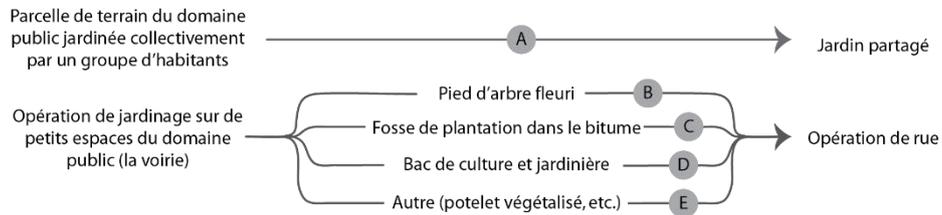
⁶⁶ Au-delà des thèses sur le sujet (Demailly, 2014a ; Pourias, 2014 ; Ernwein, 2015 ; Sachse, 2020, etc.), l'UMR SADAPT a publié plusieurs travaux sur cette thématique (Ba & Aubry, 2011 ; Aubry & Pourias, 2013 ; Aubry, 2014 ; Aubry *et al.*, 2014 ; Pourias *et al.*, 2016, etc.).

⁶⁷ Nous choisissons ici une définition commune, utilisée aussi bien dans la littérature scientifique que dans les mondes associatifs et municipaux.

⁶⁸ Le jardinage urbain collectif s'est fortement développé ces dernières années dans les villes françaises et il a pris une multiplicité de formes. Nous nous ne nous intéresserons qu'aux jardins partagés d'habitants, ouverts au public et se trouvant sur le domaine public ou sur la domanialité d'un équipement public. Nous laissons ainsi de côté les jardins partagés d'école ou de copropriété par exemple, réservés à l'usage exclusif d'un petit nombre de personnes du fait de leur localisation. De plus, celle-ci ne les engage pas dans les mêmes dynamiques que les jardins partagés devant faire avec les pouvoirs publics, que ce soit pour négocier leur place ou pour demander des subventions.

d'arbre. À Paris, le « permis de végétaliser » encadre la demande de végétalisation d'un pied d'arbre ou l'autorisation d'installer des jardinières sur le domaine public. Depuis 2019, il est aussi possible de demander un « permis de débitumer » visant à réaliser des fosses de plantation sur les trottoirs.

Figure 18 : Présentation photographique des dispositifs de végétalisation participative à Lille, Paris et Lyon



Jardin partagé André Ballet à Lille. Ce jardin se trouve sur la friche Flves Cail dont les travaux ont commencé (on aperçoit au fond les grues). Le jardin est fermé par une grille.



B. Pied d'arbre végétalisé rue des Grands Moulins (Paris 13). Le permis de végétaliser est accroché au tronc de l'arbre. Les plantations ont été délimitées par des petites barrières en bois.

C. Fosse de plantation rue Caumartin (Lille). Des fils ont été accrochés à une façade pour permettre à la plante de grimper et son pied est protégé par une petite planche de bois.



D. Bacs de culture place Colbert (Lyon), déclarés Incroyables Comestibles.

E. Potelet de trottoir surmonté d'une jardinière (Paris 13^e).

Photographies : A. Deschamps

Le cadre juridique de la végétalisation participative

Les jardins partagés et les opérations de rue sont soumis aux régimes des Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT). Selon le code de la propriété des personnes publiques⁶⁹, l'occupation du domaine public ne peut être autorisée que de façon temporaire. Les maires ont la possibilité de signer des conventions d'occupation dans la limite de douze ans. L'AOT permet ainsi à une personne privée d'occuper le domaine public, de manière privative, c'est-à-dire dépassant le simple usage que tout un chacun peut en faire. En fonction des objets et des villes, la durée de conventionnement n'est pas la même. Elle va de trois ans pour Lille et Lyon à six ans pour Paris dans le cas des jardins partagés et elle est de trois à douze ans pour les permis de végétaliser à Lille et Paris (Tableau 9).

Tableau 9 : Durée de conventionnement des dispositifs de végétalisation

| | Jardin partagé <i>(dans le cas où il ne s'agit pas d'une parcelle affectée temporairement)</i> | Opération de rue |
|--------------|--|---|
| Lille | 1 an renouvelable tacitement, limite de 3 ans. Il faut ensuite refaire une demande. | 3 ans renouvelable tacitement, limite de 12 ans |
| Lyon | 3 ans. Il faut ensuite refaire une demande | Pas de durée précisée |
| Paris | 1 an renouvelable tacitement, limite de 6 ans. Il faut ensuite refaire une demande. | 3 ans renouvelable tacitement, limite de 12 ans |

Source : Conventions et entretiens

Les mairies de Lille et Lyon ont choisi une durée assez courte pour le conventionnement des jardins partagés. La chargée de mission de Lyon considère que c'est au bout de trois ans que l'on peut évaluer si un jardin partagé fonctionne ou non et s'il est donc pertinent de lui renouveler la convention. C'est le même raisonnement qui a abouti à la prise de décision à Lille :

« Nous avons au départ limité les conventions d'occupation à trois ans lorsque la Ville mettait des moyens (parcelle ou bacs de culture) afin de mieux suivre et évaluer les dispositifs car les demandeurs ne sont pas tous aguerris à la gestion de jardins partagés ou d'espaces collectifs. À l'usage nous pourrions allonger cette durée de mise à disposition en mettant une durée de trois ans renouvelable trois fois dans la limite de douze ans. ».

Entretien avec la responsable vie et initiatives au jardin, Lille, 29 octobre 2020

À Paris, les associations de jardin partagé doivent fournir un rapport d'activité annuel à la mairie qui permet à celle-ci de vérifier le bon fonctionnement du jardin. La mairie a la possibilité de mettre fin à la convention tous les ans en cas de dysfonctionnement.

Les trois villes ne demandent pas de redevances au titulaire de l'AOT : la mise à disposition du domaine public est gratuite en raison de « l'objectif d'intérêt public » (délibération du conseil de Paris 2015 DEVE 9) poursuivi et du caractère associatif du projet dans le cadre d'un jardin partagé. D'un point de vue juridique et administratif, le terrain occupé reste bien public et de ce fait il est ouvert à tous. Ainsi pour les jardins partagés, malgré

⁶⁹ Articles L.2122-6 et L.2122-9

la clôture de l'espace et le fait que ce soit l'association désignée comme gestionnaire qui est seule légitime dans la prise de décisions, les jardins restent des lieux publics ouverts (Bourdeau-Lepage & Vidal, 2012). Cependant, les habitants ont obtenu des mairies que les jardins ne soient ouverts que lorsqu'un membre de l'association est présent afin de sécuriser celui-ci. Ce statut hybride entre terrain public mais inégalement ouverts a pu parfois créer des confusions et être la source de critique. C'est pourquoi tout l'encadrement des jardins mis en place par les municipalités vise à rapprocher ces projets d'équipements publics, en donnant à voir le patronage des mairies. Cela passe notamment par la mise en place d'un affichage pour identifier ces espaces (Figure 19).

Figure 19 : Les panneaux d'affichage des mairies de Lille, Lyon et Paris indiquant la présence d'un dispositif de végétalisation participative



A. Panneau d'affichage à l'entrée du Jardin du quai Rambaud à Lyon. Tous les jardins partagés sur le domaine public ont ce même panneau à leur entrée. B. Panneau à planter dans une fosse de plantation ou dans une jardinière. Les services municipaux ont expérimenté ces petits panneaux en 2019 mais cela n'a pas été un succès : trop légers, ils tombent systématiquement. C. Affiche indiquant la présence d'un permis de végétaliser à Lille. D. Panneau annonçant la construction en cours d'un jardin partagé installé par la mairie de quartier. Tous les jardins partagés de la ville n'en ont pas. E. Affiche indiquant la présence d'un permis de végétaliser à Paris. Leur installation est inscrite dans l'AOT signée par les habitants. Dans les faits, tous les pieds d'arbre concernés n'ont pas leur affiche. De plus, le papier, même s'il est plastifié, supporte mal les aléas du temps. F. Estampille Main Verte annonçant la présence d'un jardin partagé à Paris. Tous les jardins partagés ne sont pas affichés.

Le graphisme de cet affichage a pu être la source de débats au sein des municipalités : un affichage selon la charte graphique des mairies finit d'inscrire ces projets dans le champ des équipements publics et effacent quelque peu la participation des habitants. Cet effacement des habitants est cependant ambivalent. Il peut à la fois être vu comme une opportunité pour que le jardin soit mieux accepté ou comme un signe manifeste de récupération. À l'entrée de tous les jardins partagés lyonnais se trouve un panneau créé par la mairie, identique à chaque fois (Figure 19, A). Le panneau donne le nom du jardin et définit ce qu'est un jardin partagé. « Nous on montre que c'est un projet d'habitants et qu'il est soutenu par la Ville » explique la

chargée de mission (entretien, Lyon, 10 avril 2019). Elle continue en mettant en avant le rôle de ces panneaux :

« Et ça parfois c'est important parce que les jardins..., parce que certains habitants comprennent pas pourquoi des habitants vont dans des jardins partagés et pas d'autres. Il le voit comme une privatisation. Du coup le fait qu'il y ait un panneau de la Ville ça légitime l'action. C'est vrai qu'on a eu des retours dessus pour ça. ».

Entretien avec la chargée de mission jardin partagé, Lyon, 10 avril 2019

Dans le cas des opérations de rue, l'idée de mettre des panneaux identiques est plus récente et une première expérimentation a eu lieu en 2019. Le graphisme du panneau est cependant difficile à définir. L'animatrice environnement estime qu'« il [ne] faut pas qu'une fois de plus on ait un panneau des espaces verts parce que là on est sur une initiative citoyenne » (entretien, Lyon, 10 avril 2019). Le panneau finalement choisi ne reprend pas les codes graphiques de la Ville, ni ceux des jardins partagés. En bois gravé, il est moins identifiable comme un aménagement municipal que le panneau des jardins partagés (Figure 19, B).

À Paris, la mise en place d'une affiche fournie par la mairie indiquant la présence d'un permis de végétaliser est obligatoire (elle est inscrite dans la convention). Cependant, c'est aux habitants de l'accrocher et d'imprimer le modèle d'affiche. Dans les faits, peu de permis sont affichés car une simple feuille, même plastifiée, ne résiste pas longtemps en extérieur (Figure 19, E). Les panneaux à l'entrée des jardins partagés parisiens ne sont pas non plus uniformes et c'est bien souvent une affiche générique sur le programme Main verte qui est présente plutôt qu'un panneau identifiant précisément le jardin (Figure 19, F).

À Lille l'affichage est encore plus disparate qu'à Paris. Les affiches indiquant la présence d'un permis de végétaliser sont très rares, pour les mêmes raisons qu'à Paris et aucun affichage unique n'indique la présence d'un jardin partagé (Figure 19, C et D).

La procédure pour la mise en place d'un projet de végétalisation

La végétalisation participative met au cœur de l'aménagement urbain l'habitant, qui devient l'acteur principal. L'institutionnalisation de la végétalisation participative a fait passer les initiatives habitantes d'un cadre libre et informel à un cadre règlementé et organisé par l'autorité publique. Les municipalités fixent désormais les conditions dans lesquelles des projets de végétalisations peuvent voir le jour. En premier lieu, plusieurs contraintes reposent sur les habitants ou le collectif d'habitants à l'origine d'un projet. Dans le cas des jardins partagés, le projet ne peut être porté que par un groupe d'habitants formellement organisé en association loi 1901. La structure associative agit comme une garantie pour la municipalité, garantie d'avoir un interlocuteur stable et garantie d'agir pour un bien commun. De plus, cela lui permet de financer les jardins partagés au travers des subventions aux associations. Le cadre associatif permet de contrôler que l'aménagement va bien profiter à plusieurs personnes et ne pourra pas être considéré comme un usage privé du domaine public pour un nombre de

personnes très restreint. À Paris, un agent municipal insiste : « on ne va pas dépenser de l'argent si on sait au final qu'il y a deux personnes dans l'association, que ça va être pour eux, qu'ils vont s'enfermer et pas accueillir » (entretien, 14 juin 2019).

Les opérations de rue ne requièrent pas une telle organisation. À Paris, les permis de végétaliser peuvent être demandés individuellement. De la même manière à Lyon, toutes les demandes de végétalisation de pied d'arbre peuvent se faire sans collectif, l'investissement municipal est alors réduit à la fourniture de terreau et de végétaux. En revanche, la municipalité exige qu'un minimum de cinq foyers, dans une même rue, soient intéressés pour y faire des fosses de plantation. Ce seuil critique doit permettre de garantir la pérennité de l'aménagement et de justifier l'engagement financier de la mairie :

« Oui parce qu'on accompagne nous des demandes qui ont été faites par des collectifs. On ne répond pas aux demandes individuelles. Il faut qu'il y ait un petit groupe. Alors pour les micro-implantations florales ça c'est certain que ça ne changera pas parce que oui ça a un coût pour la collectivité aussi d'aller faire intervenir une entreprise et puis c'est aussi la répétition de ces espaces qui a un vrai intérêt. [...] Et puis pour des questions de coût, on va pas intervenir pour deux fosses. Donc le collectif permet d'avoir tout un tronçon de rue à végétaliser. ».

Entretien avec l'animatrice environnement, Lyon, 10 avril 2019

À Lille, les services municipaux ont choisi une position entre-deux. Ils encouragent vivement les habitants à faire des demandes groupées en donnant une plante aux habitants qui feraient une action collective avec au moins cinq ménages. Cependant, elle n'interdit pas des demandes de fosses de plantation isolées. En revanche, lorsqu'il s'agit de fournir des bacs de culture, elle impose qu'un collectif se forme pour soutenir le projet :

« Et donc des habitants nous font des demandes d'installation de bacs, nous on fournit des bacs dans la mesure où il y a un collectif derrière, on n'a pas envie de fournir un bac à une personne individuelle qui voudrait poser des jardinières devant leur façade, sur le trottoir, pourquoi pas mais c'est pas, on se place pas nous en tant que ville comme fournisseur on va dire gratuit de jardinières pour les personnes qui ont envie. Quand les personnes veulent individuellement mettre une jardinière devant chez elle, elles peuvent nous contacter et on donne une autorisation d'occuper, de convention d'occupation du domaine public, elles installent leur jardinière et voilà. ».

Entretien avec la responsable vie et initiatives au jardin, Lille, 29 octobre 2020

Une fois le groupe constitué s'il est nécessaire, il s'agit alors de formaliser le projet en le définissant précisément et en délimitant l'espace sur lequel il verra le jour. Pour un jardin partagé, il faut trouver un espace libre, appartenant au domaine public et n'ayant pas d'usage à venir, qui soit suffisamment vaste. Pour les opérations de rue, il faut définir le nombre de pieds d'arbre, de jardinières ou de fosses qui seront végétalisés. Les habitants adressent alors leur demande à la mairie. Pour les jardins partagés, cette demande ne se fait pas selon un formulaire standardisé mais par des échanges avec la mairie d'arrondissement, les services des espaces verts et parfois des associations qui viennent en soutien. En effet, chaque situation est unique et il est difficile de reproduire le même schéma, contrairement aux opérations de rue qui sont davantage similaires :

« Autant Verdissons nos murs c'est très reproductible, c'est tout le temps pareil tout ce qui est jardin partagé il y en a pas deux qui se ressemblent, on essaie de traiter toutes les demandes et accompagner autant qu'on peut, quand on peut pas on essaie de rediriger vers des projets existants ou de trouver des alternatives mais c'est pas, c'est jamais deux fois pareil. Dès qu'il y a des questions de foncier c'est tout de suite plus compliqué. ».

Entretien avec la responsable vie et initiatives au jardin, Lille, 29 octobre 2020

Dans le cas des opérations de rue, les trois villes de notre étude ont mis en place des formulaires informatiques, disponibles sur leur site internet, à remplir par les habitants qui souhaitent monter un projet de végétalisation. La procédure pour des opérations de rue est simplifiée par rapport au jardin partagé. Les mairies considèrent qu'il s'agit d'aménagements moindres et essaient de le rendre plus accessible. Dès sa délibération au conseil de Paris, il est statué que le permis de végétaliser doit être une « procédure de simplification » par rapport au jardin partagé (délibération du conseil de Paris 2015 DEVE 9). De la même manière à Lyon, l'animatrice environnement oppose « l'usine à gaz » des jardins partagés à « un encadrement juridique [...] assez *light* » pour les opérations de rue (entretien, 10 avril 2019). Les étapes à remplir pour la création d'un jardin partagé sont en effet plus longues que pour les opérations de rue.

La demande adressée à la mairie permet à celle-ci de vérifier que toutes les conditions sont remplies, à commencer par le fait qu'il s'agit bien d'un terrain sur lequel la mairie a un pouvoir de décision. La chargée de mission de Lille souligne ainsi que dans 80 % des cas, les demandes que la mairie reçoit concernent des terrains privés sur lesquelles elle n'a pas la capacité d'agir (entretien, 29 octobre 2020).

Pour les jardins partagés, les services municipaux vérifient ensuite qu'il n'y a pas d'aménagements en projet sur cet espace, examinent la faisabilité technique et réalisent une analyse des sols pour connaître leur état de pollution, qui sera déterminant pour la nature du projet retenu et les aménagements nécessaires à sa mise en place. Pour les opérations de rue, ils examinent la faisabilité technique, vérifient que les normes de passage sur la voirie sont respectées (Tableau 10) et en cas de fosses, qu'aucun réseau souterrain ne sera touché.

Tableau 10 : Exemples de contraintes à respecter pour l'installation d'une opération de rue sur le domaine public

| | Lille | Lyon | Paris |
|---|-------|-------|-------|
| Largueur du trottoir laissé libre | 1m50 | 1m40 | 1m60 |
| Profondeur maximum du travail du sol | 10 cm | 20 cm | 10 cm |
| Distance au collet⁷⁰ de l'arbre des plantations | 30 cm | 30 cm | - |

Sources : Chartes de végétalisation de Lille, Lyon et Paris

Dans le cas des jardins partagés, ceux-ci sont soumis à un vote du conseil municipal. S'il y a accord, les habitants jardiniers doivent alors signer l'AOT ainsi que la charte de végétalisation de la ville. L'instruction des dossiers est assez longue. Les jardins partagés

⁷⁰ Le collet désigne la jonction entre le tronc et les racines de l'arbre.

prennent plusieurs années à voir le jour. Les opérations de rue sont plus rapides mais cela dépend du type choisi : pour la végétalisation d'un pied d'arbre l'instruction du dossier est limitée à un mois, passé ce délai l'autorisation est de fait donnée aux habitants. Les fosses de plantation prennent davantage de temps à voir le jour dans la mesure où il est nécessaire que les services municipaux interviennent. À Lyon, il faut environ trois mois aux agents pour traiter les dossiers envoyés pour une fosse de plantation et quatre mois à Lille.

En fonction des situations, la mairie peut alors réaliser certains aménagements pour préparer le terrain à l'installation du jardin : apport de terre, déblayage, dalle, raccordement à l'eau, etc. (Figure 20).

Figure 20 : L'aménagement d'un jardin partagé par les services municipaux dans le square Héloïse et Abélard (Paris 13^e)



A. Travaux d'aménagement du futur jardin partagé du square Héloïse et Abélard (jusqu'à alors il s'agit d'une étendue de pelouse)

B. Des tranchées ont été creusées pour accueillir les pourtours en bois qui serviront à maintenir la terre végétale apportée en remblai.

C. Les bacs ont été remplis de terre et une cabane de jardin a été installée. Une allée est en cours d'installation.

Pour les opérations de rue, les services municipaux s'occupent de trouser les trottoirs et de remplir les fosses de terre végétale (Figure 21). À Lyon, les services fournissent également des plantes. À Paris, la végétalisation des pieds d'arbre nécessite, uniquement dans certains cas, que la grille soit enlevée. La direction des espaces verts peut alors fournir un kit de plantation au démarrage et elle organise des distributions de graines. Les trois villes proposent à leurs habitants-jardiniers de récupérer les trop-pleins de leur serre quelques fois par an.

Figure 21 : L'aménagement de fosses de plantation à Lyon et Lille



Photographies : A. Deschamps

C. Les habitants ont récupéré des plantes dans les serres municipales et s'apprêtent à les planter.

A. Tracé au sol des futures fosses de plantation par la mairie. Les habitants porteurs de projet sont généralement présents lors de cette étape.

B. Réalisation des fosses.
 B1. Creusement des fosses. B2. Installation de plaques de béton pour les délimiter. B3. Les fosses sont remplies de terre végétale et une barrière croix de Saint-André est installée. Les flèches tracées sur le sol correspondent au repérage préalable des réseaux souterrains

Ensuite, la gestion revient aux habitants-jardiniers qui s'organisent pour assurer l'entretien et l'animation des jardins.

Le financement de la politique de végétalisation participative

L'institutionnalisation des initiatives des habitants s'est accompagnée d'une réaffectation des budgets municipaux des espaces verts afin de suivre ce développement. La participation des habitants au verdissement de la ville n'absout pas la ville de tout coût. En effet, le soutien à ces initiatives nécessite un budget, en particulier lorsqu'il s'agit des jardins

partagés. À Lyon, le financement des jardins partagés sur le domaine public passe par la Délégation à l'économie sociale et solidaire et au développement durable et, pour les jardins concernés, par la Délégation à la politique de la ville (Tableau 11). Si une première aide financière est prévue pour l'aménagement initial du jardin, le financement des associations passe ensuite par des appels à projet. C'est également le cas à Lille où les associations peuvent faire des demandes de subventions auprès des acteurs municipaux et d'autres acteurs publics, comme la métropole ou le département.

Tableau 11 : Le financement des jardins partagés par la Ville de Lyon : quelques exemples

Ce tableau est un extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Lyon, séance du 20 mai 2019 « Programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92 250 euros ». Seules trois lignes sur les 28 que comportent le tableau ont été reproduites. Elles permettent de donner à voir la répartition du budget alloué aux jardins partagés par la Ville, entre financement de nouveaux jardins, soutien à des jardins existants et soutien à des jardins situés dans des quartiers politique de la Ville. La troisième colonne du tableau montre aussi les justifications présentées par les associations pour demander un budget. En 2019, 92 250 € ont été alloués par la Ville aux jardins partagés, dont 59 000 au titre de la délégation à la Politique de la Ville.

| Arrondissement | Structure porteuse de l' action / animation du jardin partagé | Action et objet de la demande | Montant total proposé | Délégation à l' économie sociale et solidaire et au développement durable LC 41765 | Délégation à la Politique de la Ville LC 46098 | Montant alloué en 2018 pour mémoire |
|------------------|---|---|-----------------------|--|--|-------------------------------------|
| 1 ^{er} | Passerelle d'Eau de Robec 21, rue des Capucins 69001 LYON | Animation du jardin partagé de la dalle Rozier et réalisation d'une exposition autour des insectes du jardin | 600 € | 600 € | | 800 € |
| 3 ^{ème} | Jardin en Herbes MJC Montchat 53, rue Charles Richard 69003 LYON | Aide à la création du Jardin en Herbes situé au sein du parc Chambovet | 1 800 € | 1 800 € | | 0 € |
| 9 ^{ème} | Association du centre social de la Sauvegarde 26, avenue Rosa Park 69009 LYON | Sensibilisation et actions autour du développement durable. Animation de trois jardins partagés sur le quartier de la Duchère. Actions autour de l'alimentation | 5 000 € | | 5 000 € | 5 000 € |

Le financement des jardins partagés par les municipalités est une vraie problématique liée à leur institutionnalisation. Le nombre croissant de jardins dans les villes a immédiatement pour effet de voir le budget nécessaire s'accroître. Face à cette nécessité

grandissante, les municipalités ont dû se réorganiser afin de pouvoir répondre au plus de demandes possibles. La limite des budgets disponibles reste une contrainte forte. Les villes de Lille et de Paris ont mis en place un budget participatif qui leur permet également de financer des projets de jardinage sur le domaine public.

La Ville de Lille a créé en 2018 le budget participatif. Plusieurs jardins partagés ont pu recevoir des financements par ce biais, que ce soit au moment de leur création ou pour la continuité de leur activité. Les habitants-jardiniers doivent déposer un projet sur la plateforme en ligne de la ville et s'ils obtiennent suffisamment de votes pour être parmi les lauréats, leur projet sera financé. En 2018, trois jardins partagés ont ainsi pu être financés *via* le budget participatif (pour un total de 290 000 €) et en 2019 un jardin partagé a reçu 70 000 € pour son réaménagement (d'après les montants des projets indiqués sur le site web du budget participatif⁷¹). Dans le cas contraire, la Ville peut tout de même fournir une aide matérielle au jardin.

La Ville de Paris a également mis en place un budget participatif depuis 2014 qui lui permet de financer des projets de jardin partagé. Dans le treizième arrondissement, la création de trois jardins partagés a été financé par le budget participatif entre 2017 et 2019 pour un total de 160 200 € (d'après les montants des projets indiqués sur le site web du budget participatif⁷²).

Les opérations de végétalisation de rue ne nécessitent pas des budgets aussi conséquents que l'installation des jardins partagés. Pour la végétalisation d'un pied d'arbre, les mairies ne prévoient ainsi aucun budget. Les fosses de plantation impliquent cependant un financement pour aménager le trottoir en le creusant. Ce sont bien alors les services municipaux ou des prestataires mandatés par la mairie qui réalisent ces travaux. Pour avoir un ordre d'idée, à Lille le Conseil communal de concertation rapporte que le coût d'une fosse de plantation pour la ville est de 285 € (en juin 2018)⁷³ et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM, 2017) mentionne un budget annuel de 20 000 € pour une petite centaine de fosses. Pour l'installation de bacs, la mairie peut parfois proposer aux habitants de leur fournir, soit directement en les finançant, soit en réutilisant des jardinières de la Ville. Ainsi une partie du budget initial est pris en charge par les mairies qui peuvent également fournir des plantes ou du terreau. Cependant, l'entretien de ces petits espaces revient aux habitants. Contrairement aux jardins partagés qui disposent d'une association, les opérations de rue sont à la charge des habitants. Le renouvellement des plantations peut ainsi avoir un coût certain et en l'absence d'associations il n'est pas possible de faire de demande de subventions auprès de la mairie. La mairie de Paris encourage alors les

⁷¹ <https://participez.lille.fr/project/budget-participatif/collect/depot-des-projets> (consulté le 19/01/2021)

⁷² <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/> (consulté le 19/01/2021)

⁷³ Conseil communal de concertation, *Végétalisation à Lille : quelle appropriation par les habitants ? Avis n°18-02-CEI présenté par la commission Équipements et infrastructures*, 16 juin 2018, 38 p.

habitants à se tourner vers les conseils de quartier, qui participent au financement des opérations de végétalisation :

« C'est fait aussi avec un financement du conseil de quartier, pas simplement sur leurs deniers personnels, parce que ça finit par coûter cher... La rue Marcel Duchamp, ils ont végétalisé une bonne quinzaine, vingtaine de pieds d'arbre et il faut, même si on ramasse des palettes, bricole le samedi, il faut quand même des trucs pour les faire tenir, il y a quand même du matériel à acheter, ça a un coût. Là par exemple le conseil de quartier 5 a été sollicité par des habitants de la tour Jade, à Italie 2, parce qu'ils ont un petit coin qu'ils ont végétalisé eux-mêmes mais ils voudraient végétaliser sur la rue Vendrezanne, faire des jardinières... Ils ont évalué le coût, il y en a à peu près pour 1 000 €. C'est sûr que... [...] Donc ils demandent un financement du conseil de quartier, c'est pas mal non plus, c'est une façon détournée pour la Ville de financer les choses. ».

Entretien avec l'élue du 13^e arrondissement en charge des espaces verts, Paris, 10 juillet 2019

Le rôle des conseils de quartier est essentiel dans le suivi des initiatives de végétalisation et dans le potentiel de financement de ceux-ci. L'idée que la mairie financerait « de façon détournée » les initiatives témoigne aussi de la connaissance qu'elle a des besoins des habitants et des limitations d'une délégation complète de ces aménagements aux habitants. Les conseils de quartier sont cependant limités dans leur action par leur mode de fonctionnement. Le budget qui est leur est attribué doit par exemple être dépensé selon les règles de la comptabilité publique. Le financement par le budget participatif des opérations de rue n'est pas autorisé comme ont pu en faire l'expérience les membres de l'association *Compos13*. En 2018, ils déposent au budget participatif un projet intitulé « Végétalisation sociale et solidaire de 11 pieds d'arbres rue Zadkine et Baudouin par l'entreprise à but d'emploi *13avenir*⁷⁴ ». La commission du budget participatif rejette alors le projet et ne le propose pas au vote des habitants, « à la demande de l'adjointe aux espaces verts qui y voyait une rupture d'égalité par rapport aux particuliers qui végétalisent sans recevoir aucune subvention » (entretien avec le coordinateur du conseil de quartier BiblioSeine, Paris, 2 octobre 2019). C'est finalement le conseil de quartier qui a financé la végétalisation des pieds d'arbre par *13avenir* mais en réduisant largement le nombre de pieds investis.

Les mairies viennent également directement en aide aux habitants-jardiniers en leur fournissant occasionnellement du terreau et des plantes ou encore des graines, en fonction notamment de ce qui a été utilisé par les jardiniers municipaux et de ce qui reste dans les serres

⁷⁴ Le projet de l'association était de solliciter l'entreprise à but d'emploi *13avenir*, installée sur le territoire du treizième arrondissement, qui emploie des personnes en réinsertion. *13avenir* fait partie de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » lancée en 2017 dans le 13^e arrondissement de Paris, projet copiloté par la mairie du 13^e et la Ville de Paris et co-financé par le fonds social européen. La contrainte de cette entreprise est qu'elle n'a pas le droit de proposer des services concurrentiels. La végétalisation des pieds d'arbre n'en étant pas un, l'association souhaitait faire planter et entretenir les pieds d'arbres par les employés de *13avenir* et que l'entreprise les aménage avec de petites barrières. Il s'agissait de répondre à une demande des habitants du quartier qui avaient déjà végétalisé quatre pieds d'arbres et souhaitaient continuer la végétalisation de la rue mais n'étaient pas assez nombreux pour étendre leur activité. *13avenir* avait de plus déjà participé à la végétalisation de pied d'arbre, notamment pour le compte du Théâtre 13, rue du Chevaleret (entretien avec le coordinateur du conseil de quartier BiblioSeine, Paris, 2 octobre 2019).

municipales. C'est différent d'une ville à l'autre : Paris ne distribue que des graines (opération « des graines à tous les étages » en 2018 et 2019 par exemple, qui s'adresse à tous les Parisiens) tandis que les villes de Lille et Lyon viennent en aide aux habitants-jardiniers dans la mesure de ce qu'elles ont de disponible.

3.1.2 Faire participer les habitants à la végétalisation : la construction de dispositifs participatifs municipaux

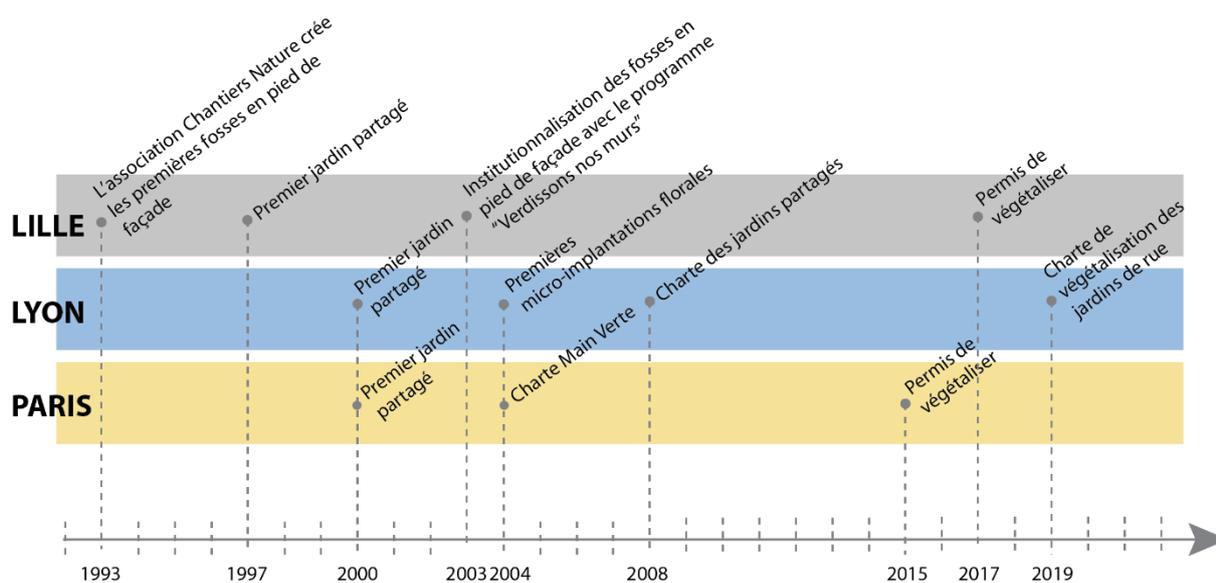
La végétalisation du domaine public urbain par les habitants fait désormais l'objet d'une action publique organisée, qui s'est dotée d'un cadre juridique, de procédures administratives et de budgets pour mener à bien ses objectifs. Le point de départ de cette action publique est cependant à trouver du côté d'initiatives habitantes, de pratiques informelles du territoire urbain. Un agent de la mairie de Paris souligne que les dispositifs ont bien été mis en place « pour répondre à la demande des habitants » et « parce qu'il y avait une volonté citoyenne » :

« Ce sont pas les élus qui se sont dit tout d'un coup timent on va faire des jardins gérés par les habitants. C'est vraiment dans l'autre sens. Et même au début les élus se sont dit ils sont fous, ils veulent jardiner à la place des jardiniers de la Ville, on comprend pas bien. Et au final, c'est parce qu'il y a eu les premiers jardins un peu illégaux on va dire que la Ville a mis en place un programme pour les encadrer et les accompagner. ».

Entretien avec une chargée de projet de jardins partagés, Paris, 14 juin 2019

L'institutionnalisation de ces initiatives s'est cependant faite si rapidement après leur apparition dans le contexte français qu'on a pu oublier leur origine. Pourtant c'est bien après l'apparition d'initiatives habitantes informelles que les municipalités ont mis en place des procédures et des chartes pour encadrer ces pratiques mais également les développer. Nous retraçons ici les grandes étapes de cette institutionnalisation rapide de la végétalisation participative sur nos trois terrains d'étude (Figure 22). Il s'agit également de définir le rôle des municipalités dans le développement des initiatives, avant même leur institutionnalisation et de nuancer le caractère informel et alternatif des initiatives. Au contraire, celles-ci se sont vite intégrées aux politiques municipales auxquelles elles participent.

Figure 22 : Chronologie des dispositifs de végétalisation à Lille, Lyon et Paris



Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021

Lille accueille en 1997 le premier jardin partagé français sur son territoire, le jardin des Retrouvailles, à la suite du premier forum national du réseau *Jardin dans Tous ses États* (JDTSE) (voir Encadré 1). En mai 1997, un terrain en friche de 910 m² situé dans le quartier de Moulins est investi par des habitants. Le terrain appartient alors à la mairie, il s'agit d'une pelouse avec une allée en schiste rouge pour les boulistes laissée à l'abandon. Le projet de jardin est rapidement parrainé par la Maison de la Nature et de l'Environnement (devenue la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) aujourd'hui). En juin 1998, le projet est primé par le Comité Environnement de la Fondation de France et le conseil municipal de Lille valide la convention de mise à disposition du terrain. Dès 1998, la charte des Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés (AJONC) vient poser un premier cadre au développement des jardins dans la ville. Cette charte est écrite par une association avec laquelle la Ville de Lille collabore pour développer les jardins. En parallèle, depuis 1993 l'association *Chantier Nature* propose aux Lillois de percer des fosses au pied des façades de leur logement. La Ville de Lille reprend à son compte ce dispositif à partir de 2003 (entretien avec la chargée de mission nature et biodiversité à la MRES, Lille, 6 juillet 2020). L'opération est alors nommée « Verdissons nos murs ». Le dispositif s'élargit à partir de juin 2017 avec la mise en place d'un permis de végétaliser⁷⁵ :

« Sur le permis de végétaliser en tant que tel il existe officiellement depuis 2017 [...]. Avant ça n'existait pas en tant que tel mais il y avait quand même des initiatives qui étaient rendues

⁷⁵ Ville de Lille (2017) « Animation des parcs et jardins – Végétalisation du domaine public par les habitants – Gratuité », Délibération du conseil municipal n°17/273, séance du 23 juin 2017, 3 p.

possibles ponctuellement en fonction des opportunités mais c'était pas forcément aussi organisé. ».

Entretien avec la responsable vie et initiatives au jardin, Lille, 29 octobre 2020

Le permis de végétaliser permet de rassembler plusieurs types d'initiatives. Les Lillois peuvent désormais non seulement demander des fosses mais aussi l'installation de jardinières sur le domaine public. Le permis de végétaliser vient regrouper toutes les différentes pratiques qui existaient alors autour d'un seul et même cadre. Il permet également un contrôle de la municipalité qui peut désormais avoir une trace des initiatives. Trois agents de la mairie s'occupent des dispositifs de végétalisation à Lille, au sein du service initiatives nature et vie au jardin, au sein de la Direction nature en ville.

Encadré 1 : Le Réseau du Jardin dans Tous ses États (JDTSE)

L'arrivée du modèle du jardin communautaire nord-américain en France s'est faite au niveau national grâce au réseau du *Jardin dans Tous ses États* (JDTSE) qui se forme en 1997. Sur les treize régions françaises d'alors, huit ont un représentant du JDTSE qui crée une antenne régionale au développement des jardins partagés. Les fondateurs du JDTSE avaient en tête que « l'échelle pertinente du développement des jardins partagés était régionale » (entretien avec la directrice de *Graine de jardin*, octobre 2019). *Graine de jardin* est l'antenne de la région parisienne (à sa création elle s'appelle Jardinons ensemble), le *Passe-Jardins* est l'antenne de la région lyonnaise et les AJONC sont l'antenne du Nord-Pas-de-Calais. Le réseau du JDTSE publie en 1997 sa charte des jardins partagés qui est une première tentative pour promouvoir les jardins partagés en France.

Un coup d'arrêt a été donné à ce réseau du fait de l'arrêt de leur financement par les régions en 2017, avec leur changement de couleur politique (les trois régions passent d'un président de région issu du Parti socialiste à un président Union pour un Mouvement Populaire, aujourd'hui Les Républicains). Ce changement politique s'est alors accompagné d'un arrêt des subventions : *Graine de jardin* perd 40 000 € de subventions annuelles, le *Passe-Jardins* 100 000 € et les AJONC 25 % de leur budget annuel.

Avec cette perte de financements, les associations ont largement réorganisé leur activité ce qui a abouti à des différences entre région. *Graine de Jardin* n'a plus de salariés en 2020 (elle en a eu jusqu'à quatre) et se spécialise désormais dans l'ingénierie de projet de jardin partagé dans des contextes spécifiques, notamment des quartiers politiques de la ville. Elle répond ainsi à une demande directe de communes de région parisienne. Le *Passe-Jardins* est missionné par la Métropole de Lyon pour jouer un rôle de développement des jardins partagés sur le territoire de la commune. Il a ainsi largement réduit son champ d'action (anciennement régional). Il a également signé une convention avec la Ville de Lyon qui le subventionne pour accompagner la création de jardins partagés. Ils sont passés d'une équipe d'une petite dizaine de personnes à cinq employés et des services civiques.

Les AJONC continuent leur activité de tête de réseau régional. Ils accompagnent des jardins installés de façon autonome et encadrent des jardins installés juridiquement sous leur responsabilité. À la manière de *Graine de Jardins*, leur activité se déploie bien au-delà de la commune de Lille, la majorité de leur activité se faisant désormais dans le reste de la région.

Aujourd'hui le réseau JDTSE est largement en sommeil, « il y a un effilochement du réseau » (entretien avec un administrateur du *Passe-Jardins*, 16 janvier 2020) du fait des

pertes financières qui ont restructuré les antennes régionales en des antennes très locales. Le réseau n'a plus les moyens de se réunir et d'organiser au niveau national le développement des jardins partagés.

À Lyon, le premier jardin partagé voit le jour en 2000. Dès 1998 l'association *Passe-Jardins* est désignée comme prestataire de la Ville afin d'accompagner les projets de jardins partagés. En 2008, la mairie de Lyon établit la première version de la « charte des jardins partagés lyonnais » afin d'encadrer les réalisations et leur gestion en contractualisant les habitants porteurs de projet, dans la mesure où il s'agit d'une occupation du domaine public. Cependant, même avant que cette charte ne soit rédigée la chargée de mission des jardins partagés considère que ceux-ci faisaient l'objet d'accords oraux entre les élus et les habitants. Elle récuse ainsi une occupation illégale ou « sauvage » du domaine public, telle qu'elle a pu être observée dans d'autres contextes, et notamment lors de l'apparition de jardins communautaires en Amérique du Nord (Baudry, 2011 ; Paddeu, 2012) :

« Ça n'a jamais vraiment été sauvage, ils ont toujours eu l'accord de quelqu'un après l'accord, ça peut être un accord oral, il y a eu un élu qui a dit oui oui, allez-y, ils y vont et après on est là qu'est-ce qui se passe. Non après c'est quand même jamais sauvage parce qu'il y a toujours quelqu'un de la Ville qui était au courant ou qui a initié les choses. ».

Entretien avec la chargée de mission jardins partagés, Lyon, 10 avril 2019

Dans le cas des opérations de rue, ce sont directement les agents municipaux qui ont participé au développement des initiatives habitantes. Au début des années 2000, une association d'habitants, l'association *Jardinales*, commence à végétaliser quelques pieds d'arbres de la voirie dans le cinquième arrondissement. Un de leur membre également jardinier municipal propose de créer des « fissures volontaires » dans les trottoirs pour abriter davantage de flore, à la manière des craquelures du goudron qui abritent déjà des plantes sauvages (Denis, 2010 et entretien avec l'animatrice environnement, Lyon, 10 avril 2019). En 2004, la mairie de Lyon commence à percer les trottoirs dans le cinquième arrondissement. L'initiative se répand ensuite dans d'autres quartiers de la ville au gré des demandes des habitants. En parallèle de cette démarche, d'autres initiatives de végétalisation existaient dans la ville avec par exemple la mise en place de jardinières sur les trottoirs, mais elles n'étaient alors pas encadrées. En septembre 2019, une *Charte de végétalisation des jardins de rue* est publiée par la Ville. Au sein de la Direction des espaces verts de Lyon, une médiatrice environnement s'occupe à plein temps des jardins de rue et une chargée de mission à la Direction du développement territorial accompagne les projets de jardin partagé.

Les premiers jardins partagés se développent dans les années 2000 à Paris. Face à ce succès, la Ville de Paris organise dès 2004 un colloque au Parc Floral faisant intervenir différents acteurs locaux et nationaux autour de la conception des jardins partagés. Ce colloque aboutit au programme Main Verte, mis en place par la Direction des espaces verts et de l'environnement (alors nommée Direction des parcs, jardins et espaces verts) et géré au sein de celle-ci par l'Agence d'Écologie Urbaine créée en 2009. Au sein de ce programme, la *Charte*

Main Verte, rédigée notamment par Alice Le Roy et Laurence Baudalet, permet de contractualiser les habitants voulant jardiner un morceau du domaine public, en échange de quoi la mairie propose des aménagements comme des grilles, un point d'eau et l'apport de terre végétale.

En juillet 2015, le conseil de Paris vote la création du permis de végétaliser⁷⁶. La création du permis de végétaliser est l'aboutissement de plusieurs années d'expérimentations autour de la végétalisation de proximité. Au début des années 2000, des premières plantations en pied d'arbre sont effectuées dans les onzième et dix-neuvième arrondissements. En 2004, un conseil de quartier installe des jardinières en bois sur le trottoir avec l'autorisation de la Direction des espaces verts et de l'environnement. Mais seules deux autorisations sont alors signées par manque de publicité et par la lourdeur administrative de ces autorisations. La mairie du douzième arrondissement décide alors d'autoriser les plantations sur un seul appel téléphonique qui permet de repérer les plantations de les communiquer au service de propreté de la Ville pour éviter que les cantonniers ne les détruisent (Pellegrini & Baudry, 2014). En février 2006, le conseil de Paris vote l'instauration d'une *Charte de végétalisation de l'espace public par des associations au moyen de jardinières mobiles*. Le débat municipal fait déjà ressortir le manque de moyens des services municipaux pour accompagner ces projets alors que « le rôle que [la] charte leur confère, un rôle de conseil et de concertation, requiert un investissement important »⁷⁷. De plus, il est également noté qu'une attention particulière doit être apportée à la rédaction de la charte afin que celle-ci ne soit pas trop contraignante pour les habitants au risque d'être rédhibitoire. Le choix restreint des végétaux et la mention d'une autorisation de chantier sont considérés comme décourageants pour les associations qui souhaiteraient demander des autorisations d'implantation de jardinières. L'élue en charge des espaces verts dans le treizième arrondissement constate alors la même demande, mais l'absence de cadre institutionnel apparaît comme un frein à l'engagement des habitants :

« Une idée [le permis de végétaliser] qui a très bien fonctionné et qui finalement répondait à une demande parce que je vous ai dit, j'avais eu dans mon précédent mandat des demandes mais on savait pas trop comment s'organiser, comment faire, c'était compliqué. Là à partir du moment où ça a été réglé à un niveau supérieur que celui de l'arrondissement, paradoxalement c'était plus facile puisque c'était réglé par le cabinet de Madame Komitès qui avait mis tous les services... Parce qu'avant c'est moi qui devait contacter éventuellement pourriez-vous avoir la gentillesse s'il-vous-plait de... Il y avait déjà des choses qui démarraient mais c'était difficile, alors que maintenant il y a un automatisme. Toutes les procédures ont été mises en route. Je

⁷⁶ Ville de Paris, (2015), « 2015 DEVE 9 Création du permis de végétaliser parisien – Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville », Extrait du registre des délibérations du conseil de Paris, séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015, 3 p.

⁷⁷ Ville de Paris, (2006), « 88 - 2006, DPJEV 20 - Charte de la végétalisation de l'espace public par des associations au moyen de jardinières mobiles », Débat au conseil de Paris.

trouve que ce système est parfait, il est bien pour les démarrages, la difficulté reste ensuite dans le suivi des permis. ».

Entretien avec l'élue du 13^e arrondissement en charge des espaces verts, Paris, 10 juillet 2019

Dans un article du *Parisien* annonçant la création du « permis de végétaliser » en juillet 2015, la journaliste insistait quant à elle sur le fait que « la moindre initiative privée était souvent réprimandée par les services de la Ville. Un petit pied de pensées planté au pied d'un arbre pouvait être arraché en moins de deux, sous prétexte que l'initiative avait été prise par un riverain »⁷⁸. La mise en place du « permis de végétaliser » marque ainsi non pas une innovation mais bien la légitimation par l'acteur public d'expérimentation habitante avec comme double objectif d'encourager leur développement et de les encadrer.

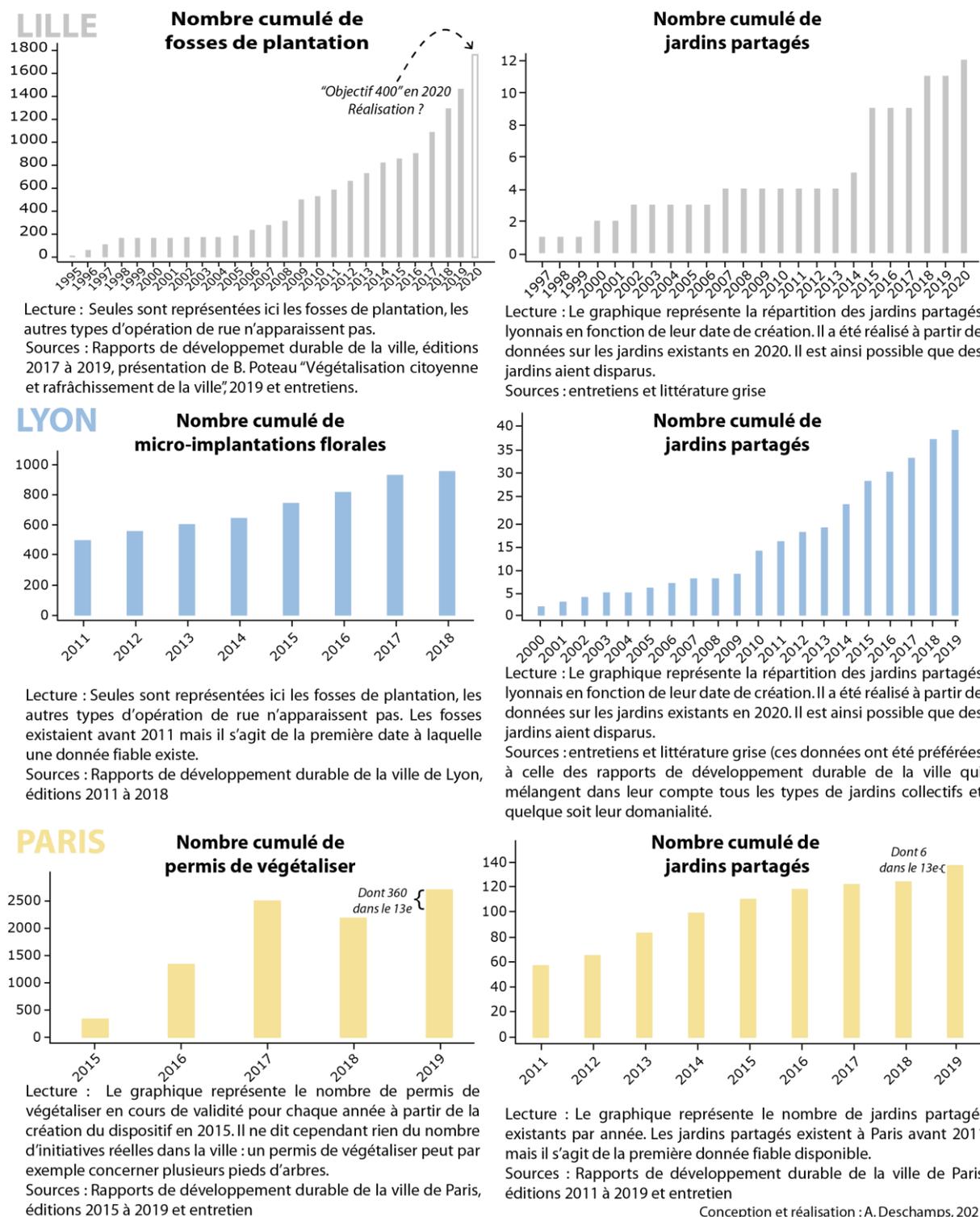
Cette chronologie de l'institutionnalisation des jardins partagés et des opérations de rue témoigne bien d'une prise en charge rapide par les municipalités de ces initiatives habitantes en réponse à une demande d'une partie des habitants. Cela témoigne aussi d'une reconnaissance de la part des habitants du rôle de la municipalité pour encadrer ces initiatives, situées sur le domaine public. L'effet de cette prise en charge est double : il va permettre aux mairies d'encadrer les pratiques et mettre un coup de projecteur sur ces initiatives, qui en gagnant un cadre légal, vont attirer de nouveaux habitants et vont se multiplier.

3.1.3 La diffusion et la pérennisation des projets : l'institutionnalisation comme moteur

L'institutionnalisation du jardinage du domaine public va être un moteur important de sa diffusion (Figure 23). Le passage d'initiatives informelles à formelles va avoir un double effet : d'une part les initiatives qui vont se créer et rentrer dans ce cadre vont bénéficier d'une certaine stabilité de leur organisation et d'une aide de la part de la municipalité ; d'autre part, le formalisme créé par les chartes encourage certains habitants à s'investir dans ces projets, sans craindre de voir leur initiative disparaître ou d'entrer en conflit avec les services municipaux.

⁷⁸ « Les Parisiens vont pouvoir jardiner dans la rue », *Le Parisien*, 2 juillet 2015 par M-A. Gairaud.

Figure 23 : Les effectifs des dispositifs de végétalisation participative au fil du temps



Le nombre de jardins partagés s'accroît fortement à Lyon à partir de la publication de la charte. La chargée de mission des jardins partagés parle d'un « appel d'air » créé par les « outils » mis en place qui vont créer les sollicitations (entretien, 10 avril 2019). Cet effet d'« appel d'air » est particulièrement visible pour Lyon : la publication de la charte en 2008 est suivie à partir de 2010 d'une croissance beaucoup plus soutenue du nombre de jardins

partagés. Cet écart correspond bien au temps moyen nécessaire au montage d'un projet de jardin partagé. À Lille, la tendance est cependant beaucoup moins sensible. Plusieurs jardins sont créés en 2015, seule année marquée par une augmentation forte. Nous ne disposons pas pour Paris de données très anciennes, ce qui ne permet pas de voir l'effet qu'a pu avoir la charte Main verte. Il est difficile également d'identifier une quelconque tendance à l'échelle du treizième arrondissement : sur les six jardins partagés répertoriés, un a vu le jour en 2005, deux en 2011, un en 2014, un en 2015 et enfin un en 2019.

Pour les opérations de végétalisation, l'institutionnalisation ne joue pas le même rôle dans leur diffusion. En effet, les fosses par exemple sont soumises à l'approbation de la mairie car c'est celle-ci qui les réalisent. De fait, elles n'existent pas avant leur institutionnalisation (même si Lille a connu une période transitoire où une association était en charge des fosses, celle-ci agissait en collaboration avec les services municipaux). En revanche, les pieds d'arbres végétalisés pouvaient bien voir le jour avant leur institutionnalisation mais l'encadrement que celle-ci a engendré a permis leur développement. L'élue du treizième arrondissement de Paris en charge des espaces verts souligne qu'avant la création du permis de végétaliser elle avait reçu des demandes de la part d'habitants pour végétaliser des pieds d'arbre. Elle avait donné un accord oral mais le projet n'avait finalement jamais abouti « parce qu'ils [les habitants] estimaient que ce devait être la mairie que tout compte fait, il fallait qu'ils descendent de la flotte et tout ça... » (entretien, 10 juillet 2019).

Il n'est pas possible de se rendre compte dans quelle proportion des opérations de rue existaient avant que des documents institutionnels ne les mentionnent. La particularité de leur diffusion repose également sur le fait qu'elles sont dépendantes, en fonction des villes étudiées, de deux facteurs : la demande habitante et la volonté municipale. Les villes de Paris et de Lyon répondent à une demande qu'ils instruisent, sans chercher à la provoquer. Cependant, l'animatrice environnement de la Ville de Lyon note que la mise en place d'un formulaire de demande pour les opérations de rue sur le site de la mairie en septembre 2019 coïncide avec une multiplication par trois du nombre de demandes entre le printemps 2019 et le printemps 2020. Elle remarque également que pour la première fois les demandes ne se concentrent plus sur des quartiers déjà investis mais arrivent de « partout dans la ville » (entretien, Lyon, 9 octobre 2020).

Il est intéressant de noter sur la Figure 23 que si à Lyon la progression des fosses est régulière, à Paris celle-ci est davantage en dents de scie. En effet, alors qu'une fosse est un aménagement dans le temps long, les permis de végétaliser parisiens sont accordés pour trois ans : la chute du nombre de permis en cours de validité en 2018 correspond à la fin de validité d'un certain nombre de permis datant de la première année du dispositif, 2015. L'élue du treizième arrondissement évoque un effet de plateau atteint pour les permis de végétaliser qui limiterait leur développement à venir :

« AD : Le nombre de permis accordés augmente ?

- Ça s'est stabilisé... à 360... le problème c'est qu'en même temps il y en a qui sont abandonnés parce que des gens déménagent ou autre, il y en a qui sont abandonnés en même temps que certains sont créés. Ça m'étonnerait que ça dépasse les 500 très franchement. C'est déjà pas mal. ».

Entretien avec l'élue du 13^e arrondissement en charge des espaces verts, Paris, 10 juillet 2019

À Lille, la diffusion est conditionnée à la volonté municipale : la Ville se fixe à partir de 2017 des objectifs annuels du nombre de fosses creusées et suscite la demande si nécessaire. Il faut cependant noter que cet objectif (et le budget alloué) a été réhaussé entre 2017-2018 (il était fixé à 200) et 2019-2020 (fixé à 400) en raison du nombre croissant de demandes de la part des habitants. La limite de la diffusion des fosses de végétalisation se lit alors également au prisme de cette institutionnalisation : la disponibilité de budgets vient contraindre la diffusion des fosses, tout comme l'organisation des mairies. Au cours de l'année 2020, la crise sanitaire a ainsi perturbé le développement des fosses à Lille et à Lyon. À Lille par exemple les délais se sont allongés du fait d'une perte de contact avec la Métropole Européenne de Lille, alors en plein déménagement de ses locaux, accentuée par le télétravail qui a nécessité un temps d'adaptation aux services pour retrouver un fonctionnement plus fluide (entretien avec la responsable initiatives nature et vie au jardin, Lille, 29 octobre 2020).

La diffusion des initiatives peut aussi être le fait d'une campagne de communication de la Ville. Une fois le dispositif mis en place, celle-ci peut communiquer comme la Ville de Paris qui a beaucoup promu sa plateforme « Végétalisons Paris » et le permis de végétaliser, notamment par le biais des réseaux sociaux (création d'un compte Instagram et d'un compte Twitter dédiés par exemple). Au contraire, la Ville de Lyon fonctionne davantage par le bouche-à-oreille, celui-ci étant suffisant pour que les demandes augmentent sensiblement au fil des années. L'animatrice environnement explique qu'« on n'a pas fait de com' aussi parce qu'on n'a pas l'encadrement juridique. Les demandes vont se multiplier, il faut, nous, qu'on soit bien carrés » (entretien, 10 avril 2019). L'absence de communication se révèle être une stratégie pour éviter une demande trop importante alors que les dossiers sont encore traités manuellement, au cas par cas, en attendant une stabilisation de la procédure qui permettrait un traitement à la chaîne plus efficace.

La Ville de Lille a quant à elle choisi de se fixer un objectif chiffré pour le développement des initiatives. Pour son nouveau mandat municipal (2020-2024), la maire Martine Aubry vise un nouveau jardin partagé dans chaque quartier de la ville (entretien avec la conseillère municipale en charge des jardins partagés et familiaux, Lille, 20 juillet 2020).

Enfin, l'institutionnalisation des initiatives habitantes leur a également permis de gagner une certaine stabilité. Par exemple, les pieds d'arbre qui jusque-là pouvaient être végétalisés de façon informelle étaient régulièrement désherbés par les services municipaux. De la même manière pour les jardins partagés, l'institutionnalisation a été un moyen pour

ceux-ci de se pérenniser dans la ville. Un agent de la mairie de Paris explique bien cette nécessité d'investir sur des projets à long terme pour éviter des conflits à venir à propos de la vocation d'un terrain :

« Nous on ne fait que des projets qui vont durer à la DEVE [Direction des Espaces Verts et de l'Environnement] mais à un moment donné, au début du programme ça pouvait être des jardins éphémères mais on se rend compte que le jardin éphémère ça ne marche pas, quand on dit aux personnes vous êtes là pour 2, 3, 6 ans et au bout d'un moment ça s'arrête parce qu'il y a un projet immobilier. Au début on va dire ok on est là pour 6 ans et après on laisse la place au projet immobilier. Mais avant que le projet ne démarre, les gens se sont tellement investis, ça fait 6 ans qu'ils sont dans le jardin, ils sont là tous les week-ends, ils font des permanences, ils ont vu leurs enfants grandir là et quand ils se disent il va y avoir un immeuble dans notre petit havre de paix et de verdure, non c'est pas possible. Donc nous on ne fait que des projets où on sait que la parcelle où on va vouloir faire un jardin va être un jardin pour longtemps. C'est pour ça qu'on fait des conventions qui se renouvellent parce qu'on sait que c'est compliqué par la suite. ».

Notes du carnet de terrain, Paris, 14 juin 2019

Cela s'observe dans les types de terrain désormais occupés par des jardins partagés. Les premières initiatives de jardinage urbain se tournaient vers des espaces en friche, laissés vacants mais bien souvent de façon temporaire. Le jardin disparaissait alors quand un projet immobilier voyait le jour sur la parcelle occupée. L'installation de jardins sur des espaces temporaires est de moins en moins fréquente dans les trois terrains étudiés. Les jardins se développent désormais sur des espaces dont *a priori* aucun changement de destination n'est connu, au moins à moyen terme, comme des parcs publics, le foncier des bailleurs sociaux ou encore des équipements municipaux comme les centres sociaux (Figure 24, A). Enfin, certains jardins plus récents ont été aménagés dans des espaces prévus à cet effet lors du réaménagement du quartier (Figure 24, B). Nous n'avons relevé qu'un exemple, à Lille, de l'installation temporaire d'un jardin sur un terrain faisant partie du projet d'aménagement Fives Cail.

Figure 24 : Des jardins installés durablement dans le paysage urbain

A. Le *jardin d'Abel*, situé dans le square Le Gall, Paris 13^e



Le jardin partagé se situe à l'intérieur d'un parc public. Il est accessible aux mêmes horaires que celui-ci. La photographie a été prise depuis le jardin partagé. L'entrée du jardin ne comporte pas de barrières mais est délimitée par une haie. Le jardin partagé donne directement sur les pelouses et les allées du square.

B. Le jardin *Graines de lait* dans la ZAC du Bon Lait, Lyon 7^e



Occupée au xx^e siècle par l'usine Bon Lait, le site de huit hectares fait l'objet à partir du début des années 2000 d'une opération de renouvellement urbain. L'aménagement d'un jardin partagé est prévu dans les plans de la zone d'aménagement concertée (ZAC). Les parcelles se trouvent entre le cheminement piéton, sur le trottoir, et la voirie. L'entrée est marquée par l'arche rouge.

Le déménagement du jardin *Comme Une Aut'Terre* à Lille (quartier de Moulins) témoigne bien de cette évolution de la place donnée au jardin partagé dans la ville, d'une installation temporaire à l'occupation d'un site sur le long terme, sans projet immobilier à venir :

« Au départ on avait un jardin [...] place du Carnaval et donc on a commencé au début des années 2000 et c'était un terrain qui était en friche et avec l'accord de la mairie on a pu l'occuper en sachant qu'il devait y avoir un projet immobilier, ça faisait 10 ans qu'on en parlait et il y avait rien, et bien sûr une fois que ça s'est mis en place [rires]... Alors à ce moment-là on nous a proposé un terrain place des Olieux, un square qui était à l'époque un petit endroit qui était occupé par des *dealers*, donc on a dit pas question. Et ensuite on nous a proposé cet espace ici ! ».

Entretien avec Annette, Lille, 18 juillet 2020

La sécurité apportée par l'institutionnalisation a également poussé des collectifs d'habitant à demander une régularisation *a posteriori* de leurs initiatives comme ce fut par exemple le cas d'un groupe d'Incroyables Comestibles dans le premier arrondissement de Lyon. Le modèle initial des Incroyables Comestibles s'est développé sans soutien des autorités publiques. Si ce fut le cas au départ pour les Incroyables Comestibles lyonnais, ils sont désormais parfaitement connus des services municipaux avec qui ils échangent. Ce changement d'organisation se lit dans un échange sur le forum des Incroyables Comestibles lyonnais :

« M : Est-ce qu'il faut une autorisation spéciale pour mettre des bacs supplémentaires en plus de ceux qui sont déjà sur place ?

N : Pas spécialement sur le principe des Incroyables Comestibles, cependant quand tu t'es bien embêtée à construire des bacs, les remplir de terre, et les garnir, tu as plutôt envie que ça reste ! Le meilleur moyen pour que le projet soit bien accepté et pas retiré est de s'être mis d'accord avec le service espace vert de la mairie d'arrondissement. D'ailleurs la plupart du temps ça aide beaucoup, comme à Jean Jaurès par exemple, où c'est le service espace vert qui nous a fourni les bacs et la terre »

Conversation Slack Incroyables Comestibles Lyon 1, avril 2019

L'habitante qui répond met bien en avant le caractère non obligatoire dans le « principe des Incroyables Comestibles » mais elle souligne surtout les avantages au soutien institutionnel : la pérennisation des installations et le soutien matériel de la mairie.

Ce premier état des lieux des dispositifs municipaux de végétalisation participative à Lille, Lyon et Paris a montré comment s'est organisée une action publique visant à faire participer les habitants à la végétalisation du domaine public. Les outils mis en place pour encadrer la végétalisation participative relèvent bien d'une dynamique d'institutionnalisation, d'appropriation par les municipalités de ce qui formait jusque-là un ensemble de pratiques informelles. Les chartes de végétalisation rédigées par les municipalités et signées par les habitants représentent un marqueur fort de la contractualisation ainsi initiée. La rédaction d'une charte témoigne de l'inscription de ces dispositifs dans les politiques urbaines d'aménagement. En effet, le modèle de la charte est récurrent parmi les outils de l'aménagement, et en particulier de l'aménagement urbain. Pensons ainsi à la Charte d'Athènes, la Charte d'Aalborg (à des échelons internationaux), la Charte d'aménagement du territoire (au niveau national, 1955) ou encore par exemple aux chartes d'aménagement foncier

adoptées par certains départements (Gérard & Grandjean, 2002) ou aux chartes d'aménagement et de gestion de l'espace public dont sont dotées quelques grandes villes françaises comme Nantes. Le format de la charte s'est également peu à peu imposé dans le domaine de l'environnement et de la durabilité, au travers par exemple de la Charte de l'arbre à Lyon, de la Charte des quartiers verts à Paris (2003) ou encore diverses chartes de l'aménagement durable adoptées par les collectivités territoriales françaises. Une charte n'a cependant pas de valeur juridique⁷⁹. Elle joue un rôle de référentiel commun pour les acteurs d'un territoire. Elle a une valeur programmatique et dessine une ligne de conduite dans les aménagements à venir. C'est ainsi un bon outil pour étudier la politique mise en place.

3.2 Les chartes : l'outil central des dispositifs de végétalisation participative

Penser les chartes de végétalisation de nos trois villes d'étude comme un corpus permet d'éclairer la manière dont le dispositif municipal de végétalisation se construit, au travers de ses instruments. Les chartes n'ont certes pas de valeur juridique mais elles forment un lien indéniable entre municipalités et habitants, symbolisé par la signature commune. Elles occupent ainsi une place importante dans les échanges entre les acteurs, lors de négociations ou des discussions autour d'un projet. Habitants comme municipalités renvoient systématiquement à ces chartes lorsqu'il s'agit de parler des pratiques au jardin, de ce qu'il s'y fait concrètement. Elles permettent également de créer un lien entre les habitants et les mairies, de définir qui sont les interlocuteurs de chaque côté :

« Ils [les habitants] signent une charte, la charte "Végétalisons la ville" dans laquelle ils s'engagent pour tout dépôt de permis de végétaliser, que ce soit bacs de plantation, Végétalisons nos murs ou jardin partagé c'est pareil ils signent cette charte dans laquelle ils s'engagent à jardiner de manière écologique, entretenir, avoir..., privilégier des essences locales, etc, etc. »

Entretien avec la responsable initiatives nature et vie au jardin, Lille, 29 octobre 2020

« En fait c'est encadré par une charte de végétalisation de l'espace public qu'on fait signer, qui n'a pas de valeur juridique. [...] C'est plus des contraintes à respecter, un cahier des charges, il y a des coordonnées ça nous permet à nous d'avoir un suivi, de savoir qui gère quoi si on trouve des plantes invasives, il faut aller avertir les habitants pour qu'ils les retirent ou un mobilier un peu saillant, on va les informer qu'on est quand même sur l'espace public donc ils ne peuvent pas faire n'importe quoi. »

Entretien avec l'animatrice environnement, Lyon, 10 avril 2019

« AD : La charte, elle engage à quoi en particulier ?

- Les grands engagements c'est déjà d'ordre environnemental, nous tous les parcs et jardins on est en zéro phyto, ça va être la grande ligne de conduite qu'on va demander à tous les

⁷⁹ Une charte n'est pas un document juridique à l'exception de celles introduites dans la Constitution française. Notons à ce propos que la France dispose d'une Charte de l'environnement qui est adossée à la Constitution depuis la révision constitutionnelle du 1^{er} mars 2005. La Charte de l'environnement doit de ce fait être respectée par les lois votées par le Parlement.

porteurs de projets, en zéro phyto, en bio, en techniques respectueuses de l'environnement, d'entretenir la parcelle qui est allouée. [...] L'engagement charte main verte qu'on va retrouver dans la convention c'est l'entretien du jardin évidemment, pour la parcelle qui est confiée on va demander de l'entretenir, de l'embellir. [...] Ensuite on va demander à tous les jardins partagés Main verte de nous présenter un rapport annuel d'activités. Donc là c'est dans les engagements, faire un point à un moment donné sur ce qui s'est passé, est-ce que ça a changé, etc. [...] Ensuite on a l'accueil et l'animation. Là c'est un point vraiment important de la charte : nous en tant que Ville de Paris lorsqu'on va accompagner un jardin partagé, qu'il va avoir un certain budget pour le créer on va s'assurer que comme c'est bien de l'argent public, que c'est un bien public.

Entretien avec une chargée de projets de jardins partagés, Paris, 14 juin 2019

Les chartes, dans le cas des jardins partagés, précisent ainsi les critères d'ouverture au public à respecter, elles insistent sur le mode de gestion collective, sur la mise à disposition du jardin à d'autres structures comme des écoles ou des maisons de retraite ou encore elles encouragent un jardinage respectueux de l'environnement : sans pesticides, avec compost, etc. Elles définissent les bonnes pratiques à adopter au jardin et se veulent également des ressources pour les habitants novices en jardinage et en animation associative. La publication en 2018 d'une version illustrée de sa charte des jardins partagés par la Ville de Lyon témoigne bien de la portée pédagogique de ces documents. À chaque article de la charte a été accolé un encadré « trucs et astuces », tentative de traduction des engagements des jardiniers en pratiques du quotidien qui soient peu contraignantes. Pour les habitants, la charte vaut adhésion à un réseau de jardins. Si la signature de la charte est obligatoire pour tous les jardins qui se trouvent sur le domaine public, elle est optionnelle pour les autres jardins.

Cette section montre comment se construit la norme municipale au travers de l'outil des chartes. Elle s'appuie sur la textométrie. Le corpus étudié est constitué des différentes chartes de chaque ville, aussi bien pour les jardins partagés que pour les opérations de rue (Tableau 12).

Tableau 12 : Présentation synthétique du corpus de documents étudiés

| Ville | Opérations de végétalisation concernées | Titre du document | Auteur du document | Date de publication |
|-------|---|---|-------------------------------------|---|
| Paris | Jardins partagés | <i>La charte Main Verte des jardins partagés de Paris</i> | Mairie de Paris, cellule Main verte | Juin 2012 (pour cette version : 1 ^{ère} version en 2003) |
| | Opérations de rue | <i>Charte de végétalisation de l'espace public parisien</i> | Mairie de Paris | Juin 2015 |
| Lyon | Jardins partagés | <i>Charte des jardins partagés lyonnais</i> | Ville de Lyon | 2007 |
| | Opérations de rue | <i>Charte de végétalisation des jardins de rue</i> | Ville de Lyon | Septembre 2019 |
| Lille | Jardin partagé | <i>Jardin partagé convention d'occupation</i> | Ville de Lille | 2017 |

| | | | |
|-------------------|---|----------------|-----------|
| | <i>temporaire du domaine public</i> | | |
| Opérations de rue | <i>Charte Végétalisons la Ville</i> | Ville de Lille | Juin 2017 |

L'étude des différentes chartes à l'aide des outils de la textométrie permet de saisir comment les dispositifs municipaux se sont organisés, en fonction de quels objectifs et avec quels acteurs. Le recours à l'analyse textuelle permet de dépasser une simple lecture des chartes en termes d'inventaires des bonnes pratiques et de donner à voir les procédés discursifs et instrumentaux de la construction d'un dispositif municipal. Nous avons choisi d'analyser les chartes des jardins partagés et des opérations de rue dans la mesure où elles étaient disponibles pour nos terrains et qu'elles sont directement comparables puisqu'elles ont la même utilité dans les trois villes de notre étude. En effet, ce sont les textes qui encadrent les initiatives habitantes. Elles sont une forme de traduction des délibérations municipales à l'attention des habitants. Nous avons donc comparé et observé de quelle manière ces textes présentent les opérations de végétalisation (vocabulaire employé, justifications mises en avant, acteurs cités, etc.) ainsi que leur manière de prévoir leur encadrement (dispositions réglementaires, de contrôle, signatures, engagements, etc.). Les chartes de végétalisation sont ainsi appréhendées comme des discours institutionnels. Il s'agit alors de souligner les points communs entre notre nos trois villes d'étude mais également de montrer quelles différences se dessinent.

Nous avons importé notre corpus dans le logiciel IRaMuTeQ à partir d'un fichier .txt formaté en « lignes étoilées »⁸⁰. Nous avons utilisé les deux grandes catégories d'algorithme que le logiciel propose selon deux approches différentes du corpus : une approche globale et une approche locale.

La classification hiérarchique descendantes (CDH) et l'analyse factorielle des correspondances (AFC) proposent une approche globale du corpus. Celui-ci est d'abord partitionné pour que la CDH construise des classes statistiquement indépendantes de mots afin d'identifier des « mondes lexicaux » (Reinert, 1993) qui résument thématiquement le corpus. Ces « mondes lexicaux » sont présentés sous la forme d'un dendrogramme qui permet de les interpréter en présentant leur profil (les mots les plus représentatifs de chaque classe). Enfin, l'AFC est un traitement statistique des données qui permet de les organiser sous forme de graphique à deux dimensions montrant les relations lexicales entre elles. L'AFC permet d'identifier des groupes de mots et leur relation (regroupement, opposition). La CDH et l'AFC nous permettent d'avoir une vision d'ensemble sur les lexiques des différentes chartes et de comparer thématiquement les chartes entre elles afin d'identifier points communs et

⁸⁰ Un seul fichier .txt regroupe tout le corpus à l'intérieur duquel les différents documents sont identifiés par quatre étoiles (****) suivies d'une ou plusieurs variables marquées par une étoile (*). Par exemple dans notre corpus, « **** *type_charteJP *ville_Paris » introduit le texte de la charte des jardins partagés de Paris. Afin de construire ce fichier global, nous avons procédé à des copier-coller de tous les textes étudiés, supprimant au passage toute mise en forme et toutes les images.

différences, à la fois entre les chartes des jardins partagés et celles des opérations de rue, et entre les différents terrains d'étude.

L'analyse des similitudes (ADS) envisage le corpus de façon locale en étudiant les connexions à l'intérieur de celui-ci. Ses résultats sont présentés sous la forme d'un graphe qui identifie des « communautés de mots ⁸¹ » (des mots co-occurents dans les textes, qui apparaissent en même temps) reliées ou non entre elles. Nous utilisons l'ADS afin de comparer plus finement les thématiques des chartes identifiées dans la CDH.

La première partie de la section identifie les différences entre le lexique propre aux jardins partagés et celui propre aux opérations de rue. La deuxième section montre comment les chartes participent à la structuration d'un dispositif socio-technique et la troisième section expose les différences discursives entre les deux types de dispositifs municipaux.

3.2.1 Jardins partagés et opérations de rue : des lexiques différents

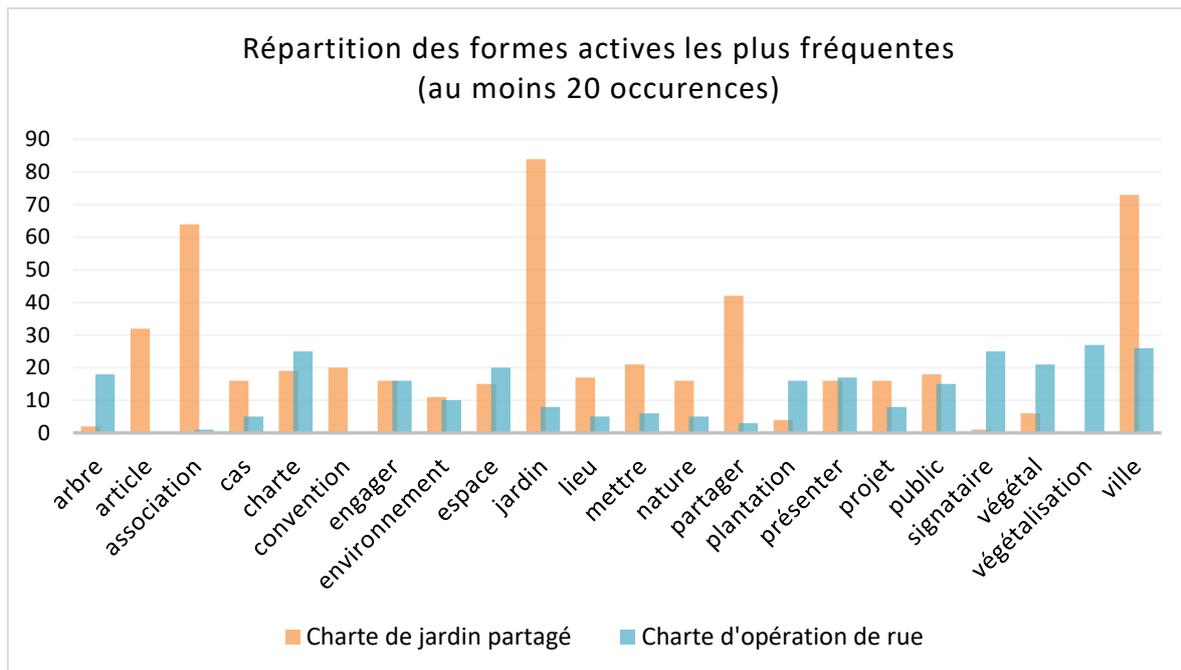
Les chartes des jardins partagés se différencient largement des chartes des opérations de rue. Cette différenciation s'identifie de prime abord en s'attardant sur le lexique employé (Figure 25).

Le lexique employé par les municipalités pour désigner les jardins partagés ressort largement parmi les lemmes les plus fréquents (ce qui fait sens étant donné qu'il s'agit du sujet des chartes). Aux formes « jardin » et « partager » s'ajoute également « association » qui témoigne d'une gouvernance organisée et structurée de la même manière dans les trois villes. Ces lemmes correspondent au modèle du jardin partagé, porté par une association d'habitants, tel qu'il s'est diffusé à travers le monde depuis son apparition en Amérique du Nord.

Les opérations de rue n'ont pas un lexique commun aux trois villes et il n'existe pas non plus de modèle unique. Les formes associées aux chartes d'opération de rue les plus fréquentes sont « arbre », « signataire », « végétal » et « végétalisation », des termes plus vagues mais qui permettent d'identifier l'acteur principal (l'habitant signataire de la charte) et l'objet de celles-ci : la végétalisation du domaine public. Nous observons aussi un vocabulaire juridique et administratif (la forme « présenter » est en fait une récurrence de l'expression « par la présente charte » ou encore les formes « article », « charte » et « engager »).

⁸¹ Bien que nous parlions de « mots », il s'agit en réalité de lemmes : IRaMuTeQ propose un outil de lemmatisation qui permet de transformer les mots à l'aide d'un dictionnaire (mettre tous les verbes à l'infinitif, les noms au singulier, les adjectifs au masculin singulier). Cette opération permet un regroupement par familles de mots.

Figure 25 : Le vocabulaire pour dire la végétalisation participative dans les chartes



Le graphique présente les formes actives du corpus des chartes les plus récurrentes et les classe par type de charte où elles sont représentées. Nous avons retenu les formes avec un minimum de 20 occurrences. Nous avons cependant enlevé le nom des villes. Bien que très fréquents, ils sont peu pertinents dans ce cadre d'analyse. Les formes actives sont à entendre par opposition aux formes complémentaires (tous les déterminants, les pronoms, etc.). Les formes complémentaires sont en réalité les lemmes les plus présents dans les textes mais elles sont des marqueurs de la syntaxe de la langue française et ne disent rien du sens des textes, c'est pour cela qu'elles sont généralement laissées de côté dans les analyses textométriques. Les formes actives concernent ainsi tous les mots autres que cet outillage du vocabulaire, sous leur forme lemmatisée (Ratinaud & Déjean, 2009).

Cette première analyse des chartes montre bien la structuration de deux lexiques différents avec d'un côté les jardins partagés et de l'autre les opérations de rue. Elle donne également à voir les pôles de signification principaux qui sont identifiables dans les chartes – acteurs, projet et institutionnalisation - et que nous allons désormais détailler.

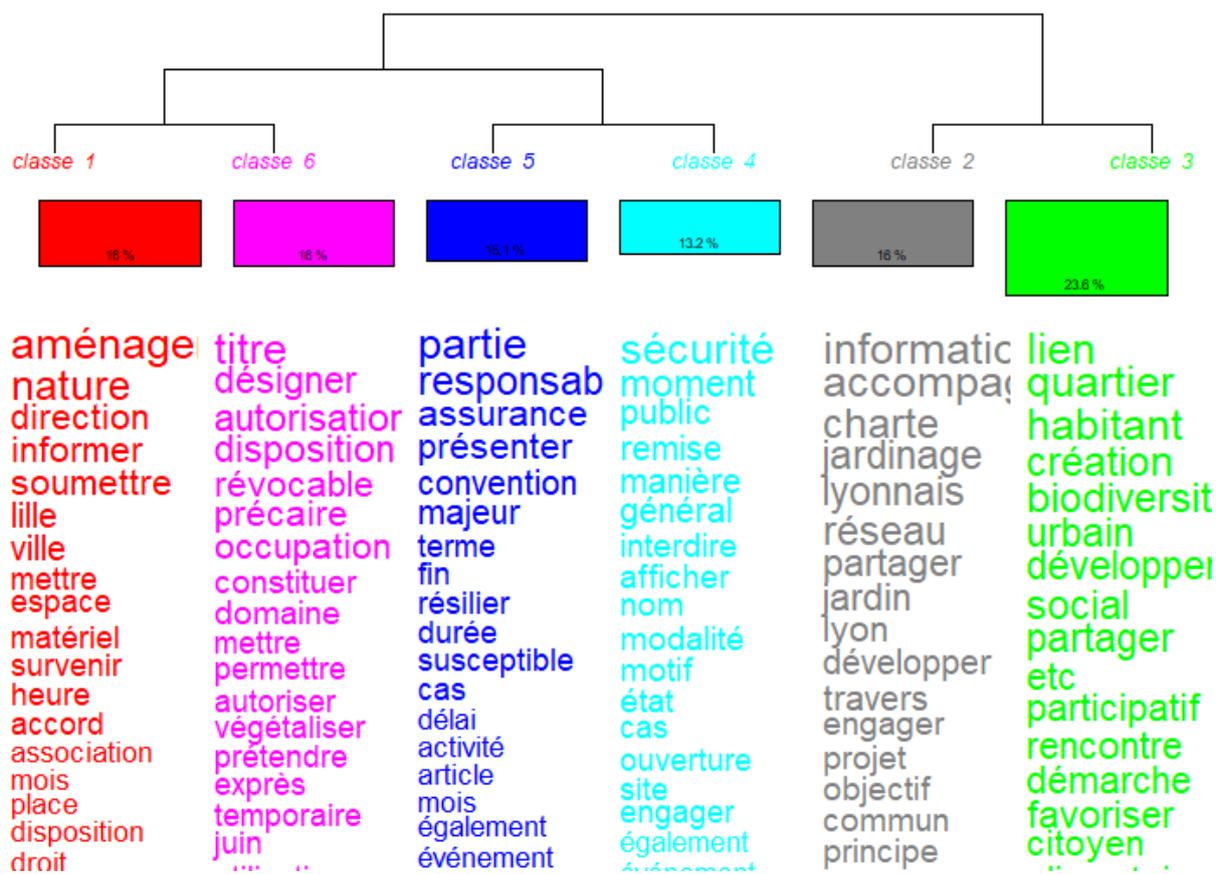
3.2.2 La structuration par les chartes d'un dispositif socio-technique

Les chartes des jardins partagés de Lille, Lyon et Paris sont ici présentées séparément des chartes concernant les opérations de rue. En effet, une première étude a permis de voir comment, du point de vue du lexique utilisé, ces chartes se différenciaient. Nous allons voir ici comment elles se distinguent et quels discours institutionnels en ressortent.

Les chartes des jardins partagés

La classification hiérarchique descendante effectuée sur le corpus des trois chartes des jardins partagés permet d'identifier six classes ou mondes lexicaux traversant les chartes des jardins partagés (Figure 26).

Figure 26 : Les mondes lexicaux du corpus des chartes de jardin partagé des villes de Lille, Lyon et Paris



Ce dendrogramme construit avec IRaMuTeQ à partir de la méthode de classification de Reinert (1993) synthétise les différents mondes lexicaux ou classes du corpus des chartes de jardin partagé. Il représente la partition du corpus et indique la taille des classes (exprimée en pourcentage du corpus classé). Ici, la classification descendante hiérarchique menée après une lemmatisation classe 79 % des segments du corpus. La taille des mots varie en fonction de la valeur du chi2 qui indique quel rôle le mot joue dans la structuration de la classe. Les mots en début de liste correspondent ainsi aux termes les plus représentatifs de la classe.

Les classes deux et trois présentent une proximité importante et se différencient du reste des classes identifiées. Elles représentent respectivement 16 et 23,6 % des segments du corpus. La **classe deux** s'attache à définir les liens entre les acteurs du jardinage urbain, en particulier entre acteurs institutionnels et habitants (« information », « accompagnement », « réseau », etc.). Cette classe insiste sur les valeurs que les chartes octroient au jardinage et il semble que la charte lyonnaise soit particulièrement prolifique dans cette classe (« lyonnais, Lyon »). La **classe trois** développe la question du lien entre acteurs à l'échelon cette fois-ci très local, au sein du quartier (« lien », « quartier », « habitant », « social », « participatif », etc.).

Les classes un et six sont proches et représentent toutes les deux 16 % des segments. Les classes un et six sont centrées sur le caractère contraint d'un aménagement sur le domaine public. La **classe un** met en avant la partie administrative du jardinage urbain (« aménagement », « direction » - qui renvoie au service municipal en charge des jardins - « informer », « soumettre », « accord », etc.). Ici la ville de Lille semble

particulièrement associée à cette classe. La **classe six** concerne le caractère juridique du jardinage urbain (« titre », « autorisation », « occupation », « domaine », etc.).

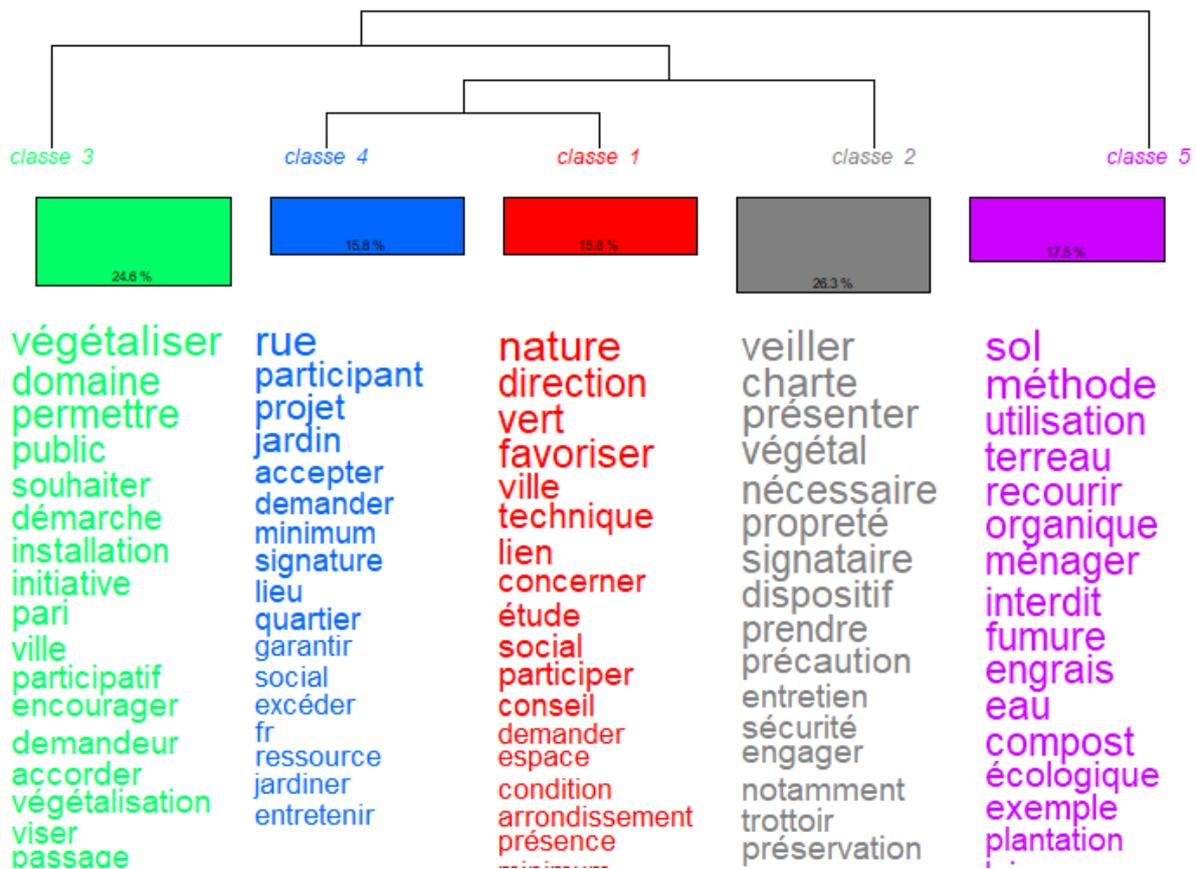
Les classes cinq et quatre sont également proches. La **classe cinq** détermine les responsabilités des différents acteurs (« partie », « responsabilités », « assurance », « convention », ...) tandis que la **classe quatre** met en avant les contraintes imposées dans l'aménagement d'un jardin partagé (« sécurité », « public », « interdire », « afficher », etc.).

Nous pouvons voir ici comment deux pôles, deux mondes lexicaux s'opposent dans les chartes. Un premier pôle qui met en avant des jeux d'acteurs autour des jardins partagés, aussi bien à l'échelle de la ville qu'à l'échelle très locale du quartier (classes deux et trois). Le second pôle met en avant le caractère procédurier d'un aménagement urbain (classes un, quatre, cinq et six). Ces classes illustrent bien les discours à l'œuvre dans les chartes qui sont avant tout des outils pour encadrer la contractualisation entre habitants et municipalités. De ce fait, elles mettent en scène les jeux d'acteurs à l'œuvre et définissent les rôles occupés par chacun. Il est intéressant de noter combien la question de la création d'une sociabilité de quartier, d'un lien social prend de la place dans ce jeu d'acteur au niveau micro-local. Cette thématique est très médiatisée et revient très souvent dans les discours sur les jardins partagés au point d'être devenu un poncif. Pourtant, cette vision consensuelle du jardin partagé témoigne bien de la non-prise en compte d'habitants d'un quartier qui ne participent pas à l'activité de jardinage et peuvent de ce fait parfois avoir une position si ce n'est conflictuelle du moins passive. Le second pôle, plus présent que le premier, montre bien comment le jardinage urbain est une opération d'aménagement avec ses contraintes juridiques et administratives. Si cet aspect du jardinage urbain est moins médiatisé, il est pourtant crucial dans l'organisation de la pratique. L'institutionnalisation du jardinage urbain a ainsi largement modifié la pratique et questionne l'« appropriation » réellement en cours par les habitants de leur espace quotidien pour placer la focal sur une incorporation des habitants aux moyens humains des municipalités.

Les chartes des opérations de rue

Comme précédemment, nous avons analysé de manière regroupée les trois chartes encadrant les opérations de rue. La classification hiérarchique descendante effectuée sur le corpus des chartes des opérations de rue permet d'identifier cinq classes ou mondes lexicaux traversant les textes (Figure 27).

Figure 27 : Les mondes lexicaux du corpus des chartes d'opérations de rue des villes de Lille, Lyon et Paris



Ce dendrogramme construit avec IRaMuTeQ à partir de la méthode de classification de Reinert (1993) synthétise les différents mondes lexicaux du corpus des chartes des opérations de rue. Il représente la partition du corpus et indique la taille des classes (exprimée en pourcentage du corpus classé). Ici, la classification descendante hiérarchique menée après une lemmatisation classe 69 % des segments. La taille des mots varie en fonction de la valeur du chi2 qui indique quel rôle le mot joue dans la structuration de la classe. Ainsi, les mots les plus en haut correspondent aux termes les plus représentatifs de la classe.

Les classes un et quatre sont agrégées et représentent respectivement 15,8 % chacune des segments. La **classe un** met en avant un acteur clé de la végétalisation participative : la direction des espaces verts de la ville, elle insiste ainsi sur l'aspect technique des aménagements effectués (« direction », « ville », « technique », « étude », etc.). La **classe quatre** se focalise sur le second acteur principal : l'habitant, et son échelle d'action, sa rue (« rue », « participant », etc.). Ces deux classes sont proches de la **classe deux** (26,3 % des segments) qui présente l'approche très hygiéniste développée par les chartes (« veiller », « propreté », « précaution », « sécurité », etc.) et imposée aux habitants (« nécessaire », « signataire », « dispositif », « engager », etc.).

La **classe trois** représente 26,4 % des segments. Elle semble renvoyer aux motivations mises en avant par les municipalités pour la promotion des dispositifs de végétalisation (« végétaliser », « permettre », « souhaiter », « encourager » etc.).

La **classe cinq** est à part. Elle regroupe 17,5 % des segments, avant tout en lien avec la pratique du jardinage en tant que tel (« sol », « méthode », « terreau », « fumure », « engrais », « eau », etc.).

De la même manière que pour les chartes des jardins partagés, deux pôles se distinguent dans les chartes des opérations de végétalisation, avec d'un côté la gouvernance globale des opérations de végétalisation et de l'autre l'approche technique du jardinage. L'image de la gouvernance des opérations de végétalisation qui se dessine met l'accent sur les différents acteurs entrant en jeu, les contraintes et les motivations en particulier de l'acteur institutionnel. La principale différence par rapport aux chartes des jardins partagés est la mise en avant d'un lexique consacré au côté pratique et très concret de l'activité de jardinage. Alors que les chartes des jardins partagés apportent une grande importance à l'encadrement du projet vu comme un nouvel équipement urbain, les chartes des opérations de rue montrent bien que celles-ci sont considérées comme des aménagements plus légers, des modifications du paysage urbain moins sensibles. Cet aspect laissé de côté, les chartes prêtent alors davantage attention à la pratique du jardinage afin que celle-ci s'inscrive dans la continuité des politiques appliquées par les municipalités dans leurs propres espaces verts. Le fait que les opérations de rue soient situées le plus souvent directement sur la voirie, et donc très visibles, explique cette attention poussée à ce qui se fait dans ces espaces.

Les chartes mettent en scène les dispositifs de végétalisation participative comme des montages concernant à la fois des aspects techniques précis, de l'aménagement et du jardinage, et la mise en place d'une gouvernance organisée entre de multiples acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble à ce niveau. La participation des habitants est en effet généralement entendue pour les étapes de concertation, de participation à la définition du projet ou encore comme participation à la prise de décision (Arnstein, 1969 ; Arab, 2001). Ce qu'organise les chartes est cependant une participation des habitants à la fabrique même de la ville, à son aménagement concret et matériel. L'intervention des habitants modifie le paysage urbain. En différenciant les chartes par type de dispositif nous avons pu voir comment les deux modèles se distinguent par les lexiques employés mais finalement se retrouvent sur plusieurs points dans les thématiques abordées. Il convient cependant de s'attarder également sur les points de divergence qui apparaissent au sein de thématiques communes aux deux types de chartes. Si les thématiques peuvent être également présentes, elles peuvent toutefois mettre en lumière des aspects différents des politiques de végétalisation.

3.2.3 Des différenciations à l'œuvre entre les chartes et entre les villes

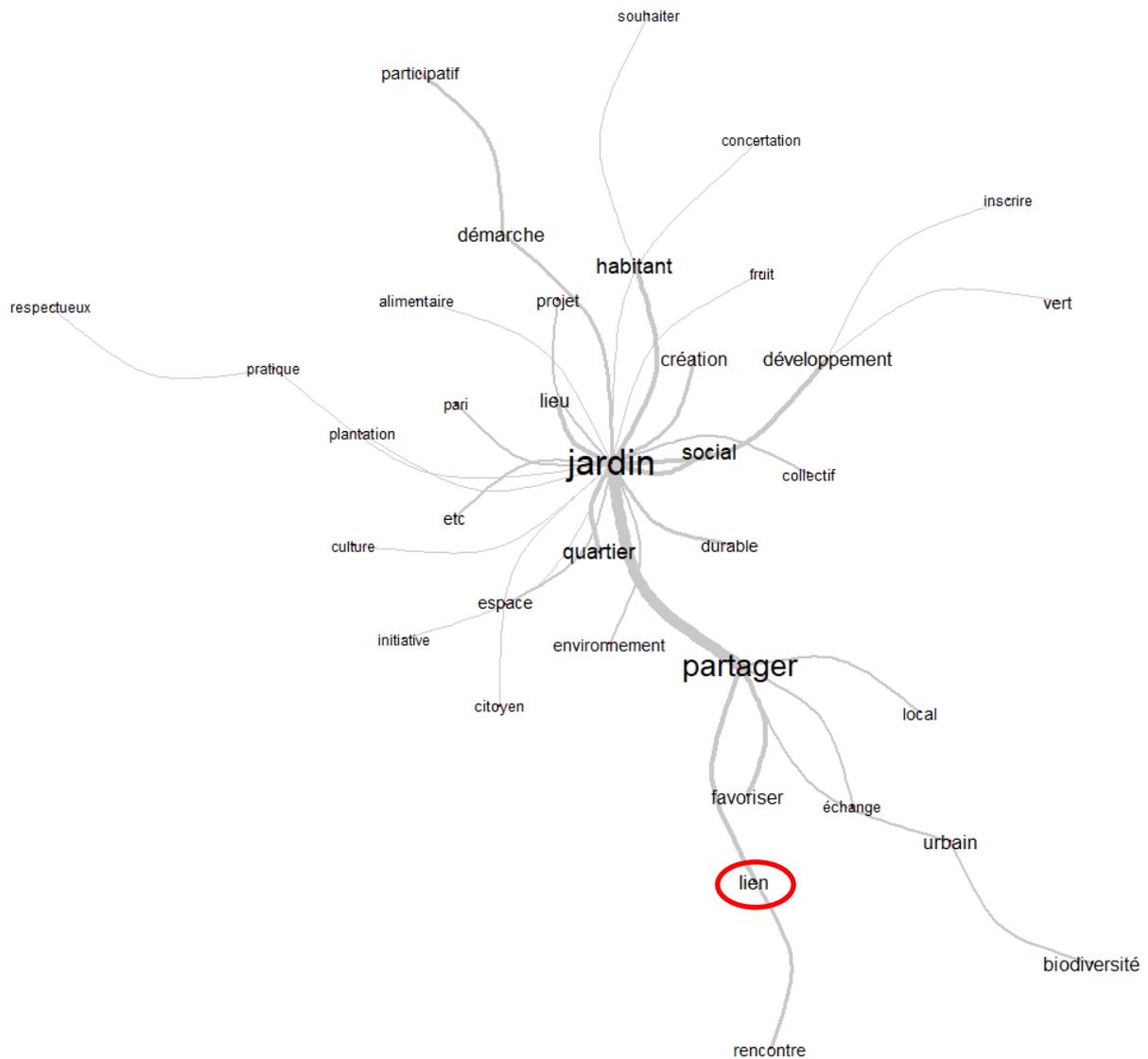
La comparaison des corpus des chartes de jardin partagé et d'opérations de végétalisation met en avant deux constructions discursives différentes de ces outils de la politique de végétalisation participative. Les jardins partagés et les opérations de rue ne sont pas présentés au travers des chartes selon les mêmes objectifs. De plus, chaque ville a construit

son cadre en fonction de son propre contexte politique et de ses attentes personnelles quant aux programmes.

Deux types de chartes pour deux types de politique ?

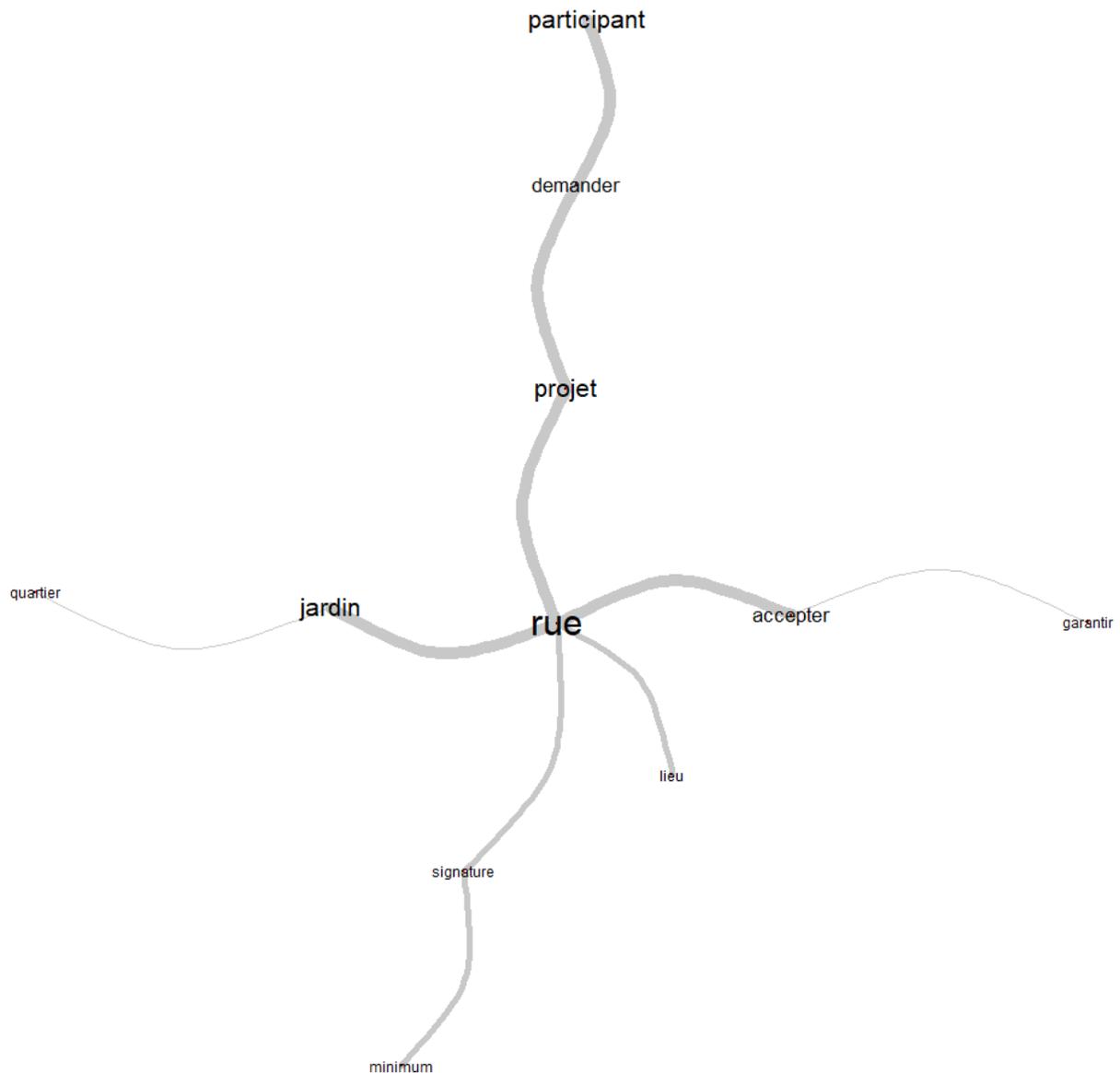
Nous avons montré comment les deux types de charte s'attardaient sur le jeu d'acteurs mis en place par cette nouvelle gouvernance urbaine. Si cet élément est bien un point commun aux chartes des jardins partagés et aux chartes d'opérations de rue, la manière dont est abordée cette thématique est cependant différente. Si nous comparons, par exemple, les classes lexicales dédiées aux habitants, nous pouvons constater qu'ils ne sont pas appréhendés de la même manière (classe 3 de la CDH des chartes de jardin partagé et classe 4 des chartes d'opération de rue) (Figure 28 et Figure 29). Les graphiques de similitudes permettent de visualiser le réseau de mots qui forment les classes afin de mieux comprendre comment le discours se structure. Dans les deux cas, c'est bien l'espace qui est le mot nodal de ces classes et organisent les différents lemmes, d'un côté le jardin partagé et de l'autre, la rue. Cependant, du côté de la charte des jardins partagés (Figure 28), les différents lemmes se présentent sous la forme d'une nébuleuse peu organisée et peu hiérarchisée présentant les différents enjeux que peuvent revêtir les jardins pour les habitants, en particulier d'un point de vue social (« social », « habitant », « collectif », « participatif », « citoyen », « lien » etc.). En revanche, du côté des opérations de rue (Figure 29), les lemmes sont très organisés en quelques branches qui mettent particulièrement en avant la contractualisation (« signature », « projet », « demander », « accepter »). Ainsi, les habitants dans les chartes des jardins partagés apparaissent comme la source de motivation du jardinage urbain, comme entretien d'une sociabilité et d'une nouvelle vie de quartier. Dans les opérations de rue, les habitants sont davantage mis en avant comme des acteurs dépositaires d'une autorisation de la part de la mairie.

Figure 28 : Aperçu du graphe de similitude pour la classe 3 des chartes de jardin partagé – les liens entre acteurs à l'échelon micro-local



Ce graphique a été réalisé avec la fonction « similitudes » d'IRaMuTeQ à partir de la classe 3 identifiée par la CDH sur les chartes des jardins partagés. La taille des mots est proportionnelle à leur fréquence dans la classe. La largeur des arêtes est proportionnelle à l'indice de cooccurrence. Alors que le lemme « lien » est le plus représentatif de la classe (score du chi2 le plus élevé) (Figure 26), il n'est pas pour autant le mot avec le plus d'occurrence dans la classe. C'est pourquoi ici ce sont « jardin » et « partager » qui apparaissent au centre, mais dans notre contexte, on comprend bien que ces mots sont certes très présents mais pas spécifiques à une classe.

Figure 29 : Aperçu du graphe de similitude pour la classe 4 des chartes des opérations de rue – les habitants dans leur échelon d'action



Ce graphique a été réalisé avec la fonction « similitudes » d'IRaMuTeQ à partir de la classe 4 identifiée par la CDH sur les chartes des opérations de rue. La taille des mots est proportionnelle à leur fréquence dans la classe. La largeur des arêtes est proportionnelle à l'indice de cooccurrence.

Cette opposition se retrouve également lorsque nous nous intéressons en détail aux justifications qui apparaissent dans les chartes. Les chartes d'opérations de végétalisation mettent en avant une volonté de végétaliser le domaine public. Elles sont considérées comme des outils pour trouver une nouvelle place à la végétation dans la ville. En revanche, nous constatons que les chartes jardins partagés mettent peu en avant les caractéristiques environnementales des projets.

La comparaison entre les chartes des jardins partagés et celles des opérations de rue montre comment leurs objets se positionnent dans la politique de végétalisation participative des municipalités. Si les dispositifs s'inscrivent bien dans une même logique, ils présentent des différences majeures relevant de leurs caractéristiques intrinsèques. Les jardins partagés sont

considérés comme des aménagements plus lourds, nécessitant une contractualisation forte entre acteurs municipaux et habitants afin d'encadrer au plus près ces projets. Les chartes mettent alors en avant la création d'une sociabilité de quartier pour justifier leur mise en place. Nous retrouvons d'ailleurs cet argument dans les délibérations municipales. Par exemple, la Ville de Lyon justifie l'octroi de subventions aux associations porteuses de jardins partagés car « tous répondent à des objectifs de développer des liens sociaux de proximité, de préserver la biodiversité, de renforcer la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne⁸² ». Dans cette série d'objectifs, la question de la sociabilité est centrale alors qu'un seul élément évoque les enjeux environnementaux.

Les chartes des opérations de rue mettent davantage en avant les enjeux environnementaux d'une telle pratique, que ce soit en abordant des aspects pratiques du jardinage que dans les motivations qui apparaissent et qui mettent en avant la volonté de végétaliser le domaine public. L'accent est d'ailleurs moins mis sur les différentes contraintes administratives et juridiques que sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour des relations entre acteurs consensuelles et la poursuite d'un objectif commun. La délibération du Conseil de Paris approuvant la mise en place du permis de végétaliser insiste dès son premier article sur le fait que la gratuité de l'occupation temporaire du domaine public est acceptée du fait que les jardiniers participent « au développement de la nature en ville et répondent à un objectif d'intérêt public en installant et en entretenant des dispositifs de végétalisation »⁸³. La question des sociabilités locales qui pourraient ainsi émerger est complètement absente des délibérations. Par conséquent dans les deux chartes nous retrouvons des arguments communs dans la mise en place de dispositifs de végétalisation, cependant l'accent n'est pas mis au même endroit selon le dispositif auquel nous nous intéressons. Cette différence se retrouve également à Lyon dans les services municipaux en charge des dispositifs. Alors que c'est la Direction du développement territorial qui est en charge des jardins partagés, c'est la Direction des espaces verts qui se charge de mettre en place les opérations de rue. La chargée de mission des jardins partagés l'explique par le caractère associatif des projets qui nécessite un suivi administratif plutôt que technique. « C'est plus une direction qui travaille en conduite de projets ou sur l'accompagnement d'associations qui peut faire ça » (entretien avec la chargée de mission des jardins partagés, Lyon, 10 avril 2019).

Cependant, à Lille et Paris il n'y pas un tel découpage de la gestion des dispositifs, ce sont dans les deux cas les directions des espaces verts qui en ont la charge.

Cette différence entre chartes de jardin partagé et chartes d'opération de rue peut se résumer en mettant en lumière leurs finalités. Les chartes des jardins partagés viennent avant

⁸² Séance du 20 mai 2019, « Programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés – attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92 250 euros », page 2.

⁸³ Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015, « 2015 DEVE 9 Création du permis de végétaliser parisien – Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public à titre gratuit pour des objets contribuant au développement de la nature en ville », page 2.

« jardin », « partager », « plante », « plantation ») et par une mise en avant des habitants qui jardinent (« jardinier », « participant »).

L'axe F2 est organisé du côté des coordonnées négatives par Lille et Lyon et du côté des coordonnées positives par Paris. Paris s'individualise fortement autour du lexique de la végétalisation (« végétaliser », « vert », « végétalisation », « végétal », « environnement »).

Les chartes de chaque ville se distinguent ainsi par l'usage de lexiques différents. Bien que les trois villes de notre étude aient rédigé des chartes similaires pour l'encadrement de la végétalisation participative, des stratégies municipales différentes se dessinent déjà. Tandis que Lille se différencie par une mise en avant forte de son cadre juridique et administratif, Lyon présente une charte davantage tournée vers le côté pratique du jardinage. Paris se situe de ce point de vue-là à mi-chemin. En revanche, la forte mise en avant d'un vocabulaire tourné vers la végétalisation est propre à Paris. Les différences soulevées par l'analyse factorielle des correspondances ne signifient pas que les aspects relevés pour une ville sont absents des autres villes mais bien que ces aspects sont davantage représentatifs de celle-ci. Ces différences renvoient aussi au contexte de mise en place des politiques municipales et à leur logique. Par exemple, les programmes de végétalisation participative à Paris sont intégrés à l'objectif municipal pour le mandat 2016-2020 de 100 hectares d'espaces verts supplémentaires tandis qu'à Lyon c'est davantage la participation qui est mise en avant.

L'analyse des chartes municipales nous permet de voir quelle forme prend concrètement l'institutionnalisation du jardinage urbain. Les dispositifs de végétalisation participative sont encadrés comme des aménagements urbains desquels il faut s'assurer qu'ils respectent les règles en vigueur sur le domaine public. Les chartes font aussi largement la part belle au jeu d'acteurs. Elles jouent ici le rôle de la contractualisation en rappelant à chaque acteur quelle est sa place dans le dispositif, et en particulier en détaillant aux habitants quelles sont leurs obligations. Le lexique employé par les chartes permet également de saisir les motivations des municipalités, les objectifs qu'elles attendent de la végétalisation participative. L'analyse des chartes nous a également permis de voir comment les jardins partagés se distinguent des opérations de rue par des attentes différentes. Par conséquent, les chartes peuvent être apparentées à des discours institutionnels et donnent à voir la manière dont les municipalités décident non seulement de communiquer mais d'encadrer leurs dispositifs.

Conclusion de chapitre

Les dispositifs de végétalisation participative étudiés dans nos trois villes sont pleinement institutionnalisés. Ils font désormais partie des outils à disposition des pouvoirs publics pour développer la place du végétal en ville et faire participer les habitants à ces réaménagements de l'espace urbain. La mise en place de chartes encadrant les dispositifs témoigne des attentes des municipalités envers cette nouvelle politique publique. Nous avons montré comment les initiatives habitantes sortent du registre des pratiques alternatives pour devenir des éléments intégrés des politiques d'aménagement.

La taille restreinte des projets explique cette possibilité d'une délégation de pouvoir de la part des municipalités vers les habitants. Cela marque aussi un changement important dans la façon d'aménager les villes. Le manque de moyens financiers et humains combinés à une prise de conscience environnementale d'une partie de la population urbaine ouvre de nouveaux horizons de possibilité aux mairies. L'institutionnalisation du jardinage urbain participatif donne une nouvelle place aux habitants pour contribuer à l'aménagement des villes. Alors que jusqu'ici les actions menées par les habitants étaient davantage lues au prisme du *do-it-yourself urbanism* au caractère transitoire (Douglas, 2013 ; Iveson, 2013 ; Nédélec, 2017), l'exemple de la végétalisation participative montre l'amorce d'une transition vers un rôle plus pérenne.

Mais qu'en est-il réellement quand nous confrontons les chartes et les attentes des municipalités au terrain ? Si les dispositifs municipaux insistent sur la participation des habitants, l'étude des jeux d'acteurs à l'œuvre dans ces politiques publiques permet de mettre en avant une palette de situations variées où les habitants n'occupent pas toujours la même place. Après avoir présenté le cadre politique des dispositifs de végétalisation participative, nous allons revenir sur la mise en place réelle de ces dispositifs, sur la place des habitants en leur sein et sur les modifications apportées à la gouvernance urbaine. Il s'agit ici de « reconstruire l'action publique locale comme le résultat de l'action d'acteurs particuliers identifiables » (Melé, 2006, p. 39) en mettant en lumière les « scènes de négociation » (Melé, 2006, p. 46) observées.

Bilan du chapitre 3

- **Objectif du chapitre :** Montrer comment se sont construits les dispositifs municipaux de végétalisation que sont les jardins partagés et les opérations de rue à Lille, Lyon et dans le treizième arrondissement de Paris.
- **Méthode :** Ce chapitre s'appuie sur l'analyse du contenu d'une série d'entretiens semi-directifs, en particulier auprès d'acteurs institutionnels et sur une lecture de la littérature grise ayant trait aux dispositifs municipaux de végétalisation. Il fait également appel à la textométrie pour analyser en profondeur les chartes municipales.
- **Apports saillants :**
 - Les initiatives habitantes informelles de végétalisation ont pris une nouvelle forme. Elles ont été intégrées à des programmes municipaux insérés dans les politiques locales d'aménagement avec des cadres règlementaires, des agents municipaux investis et des budgets.
 - L'institutionnalisation des initiatives habitantes de végétalisation les a rendues plus pérennes et a permis leur diffusion sur les territoires étudiés.
 - Les chartes municipales définissent et encadrent les programmes en mettant l'accent sur les jeux d'acteurs et sur les questions techniques d'un aménagement de l'espace public.
 - L'analyse des chartes permet de distinguer la place donnée aux habitants dans les jardins partagés et les opérations de rue, avec dans le premier cas une mise en avant de la sociabilité et dans le second une insistance sur le rôle d'aménageurs.

Chapitre 4

Vers une nouvelle gouvernance pour l'aménagement urbain : des jeux d'acteurs en construction

Le 25 juin 2019, l'association Plante & Cité, Ingénierie de la nature en ville⁸⁴ organise une journée technique à destination des collectivités territoriales intitulée « Jardiner la ville : la participation des habitants » à Paris. Le résumé qui présente cette journée commence par rappeler que « traditionnellement la participation des habitants à la nature en ville était celle des jardins et balcons fleuris, la gestion des espaces publics étant assurée par les services espaces verts ou voirie de la collectivité. Les rapports entre la ville et les habitants évoluent. Les citoyens sont de plus en plus nombreux à vouloir se réapproprier les espaces publics ». La présentation se finit par une série de questions que ce renouveau des pratiques de l'aménagement pose aux professionnels des espaces verts : « comment associer les habitants aux projets d'aménagement ? Comment répondre et accompagner la demande citoyenne ? Comment réaliser une gestion concertée des espaces verts ?⁸⁵ ».

Au premier semestre 2020, le Centre national de la fonction publique territoriale et l'Office français de la biodiversité organisent ensemble une série de webinaires sur la thématique « Nature en ville et biodiversité ». Le sixième webinaire qui se tient le 25 juin porte sur la thématique « Biodiversité, gouvernance locale et implication citoyenne ». La séance entend présenter aux agents territoriaux des « solutions innovantes » pour « la mise en place d'une nouvelle gouvernance territoriale » pour la gestion des territoires de biodiversité⁸⁶.

Ces deux exemples de formation indiquent combien la question de la participation des habitants introduit une nouveauté dans le fonctionnement des collectivités et nécessite une

⁸⁴ L'association est présidée par la ville d'Angers et compte 612 adhérents en 2019. Elle réalise une veille technique et scientifique autour des questions d'espaces verts et de paysage à destination des adhérents. Elle mène également des expérimentations en fonction des demandes des gestionnaires d'espaces verts.

⁸⁵ https://www.plante-et-cite.fr/Ressource/fiche/566/Jardiner_la_ville_la_participation_des_habitants_Paris_25_juin_2019/n:0 (consulté le 04/03/2021)

⁸⁶ <https://ofb.gouv.fr/actualites/un-cycle-de-webinaires-nature-en-ville-et-biodiversite> (consulté le 04/03/2021)

réorganisation des services. L'institutionnalisation de l'intervention des habitants dans l'aménagement du domaine public, au travers de sa végétalisation, modifie les modes de fonctionnement à l'œuvre. Les municipalités sont amenées à construire une nouvelle gouvernance territoriale afin de faire une place aux habitants. Cette place ne se trouve pas juste dans la réalisation des projets mais également dans tout le processus de construction de celui-ci. C'est l'occasion d'étudier le degré de participation auquel les habitants ont accès dans les dispositifs municipaux. S. Arnstein (1969) a montré combien ces degrés pouvaient être variés et avoir des significations très différentes. Il s'agira de ne pas se satisfaire d'un terme aussi large que la « participation » pour préciser quelles sont ses significations et sous quelles modalités elle est mise en place tout au long des dispositifs municipaux, de la naissance du projet à son entretien en passant par sa mise en place. L'objectif de ce chapitre est de définir précisément la place donnée aux habitants dans ces dispositifs, ainsi que celles des acteurs municipaux.

D'abord nous montrerons combien cette coordination nécessite une acculturation commune des habitants et des collectivités. La participation des habitants à la végétalisation de l'espace public entraîne la construction d'une nouvelle gouvernance urbaine qui implique que les collectivités elles-mêmes doivent recomposer le fonctionnement de leurs services. Ensuite, nous soulignerons les limites actuelles de l'institutionnalisation des initiatives habitantes.

4.1 Construire la gouvernance : la place des habitants

L'institutionnalisation des initiatives de végétalisation conduit à la construction d'une nouvelle gouvernance territoriale. Alors que les habitants pouvaient initier seuls des projets de végétalisation, ils font désormais avec le cadre posé par les municipalités (voir Chapitre 3). De la même façon, alors que les municipalités étaient les uniques acteurs de la végétalisation du domaine public urbain, elles doivent désormais faire avec les habitants. Cette nouvelle donne engendre de nouvelles relations entre les différents acteurs de la végétalisation et une redéfinition de leur rôle. Ces nouvelles interactions, et les négociations et coordinations qu'elles génèrent, définissent un nouveau schéma de gouvernance autour des initiatives de végétalisation urbaine. La notion de gouvernance permet d'analyser « la reconfiguration de l'action publique, l'émergence de nouveaux modes d'intervention et la transformation de modalités de l'action publique » (Leloup *et al.*, 2005, p. 325). Les théories de la gouvernance la présentent comme une réponse à une supposée « crise de la gouvernabilité des sociétés » (Arab, 2001, p. 59) du fait de l'échec des modes traditionnels de l'action publique à mettre en vigueur la réglementation ou à être reconnu par des acteurs légitimes (Mayntz, 1993). L'État et les acteurs publics ne sont plus considérés comme les seuls acteurs de l'action publique. Au contraire, la gouvernance met en avant la multiplicité et la variété des acteurs et interroge leur coordination (Le Galès, 1995). Aussi s'agit-il dans cette partie de préciser la

nature de la gouvernance qui se met en place autour des dispositifs de végétalisation urbaine participative en identifiant les différents acteurs, leurs relations et leurs rôles. Toutefois, nous verrons que la répartition des compétences entre les acteurs de la végétalisation urbaine participative répond difficilement à une logique unique. Les situations varient selon des gradients d'autonomie des habitants allant d'une délégation complète à un contrôle plus ou moins fort de la part des municipalités. Précédemment, nous avons montré comment les chartes des jardins partagés et des opérations de rue mettent en avant une répartition claire des rôles entre acteurs municipaux et habitants dans les programmes de végétalisation participative : aux mairies revient une fonction d'encadrement et aux habitants la gestion quotidienne du lieu. Néanmoins, la construction et le maintien dans le temps long d'un projet de végétalisation ne se limite pas à ces deux étapes. Nous identifions cinq étapes qui résument la vie d'un projet de végétalisation :

1. La naissance de l'idée du projet
2. Le montage du projet
3. L'autorisation du projet
4. La gestion au quotidien du projet
5. Le contrôle du projet en cours

Cette section détaille pour chacune de ces étapes les jeux d'acteurs à l'œuvre. Il s'agit de montrer que loin d'être un jeu d'acteurs figé, les initiatives de végétalisation participative présentent des configurations multiples et des degrés de participation variés. La procédure de participation n'est ainsi pas limitée à une étape du projet mais se met en place de façon continue tout comme le processus de décision qui se détermine progressivement. Nous nous situons dans la lignée des travaux de C. Certomà et B. Notteboom (2017) qui notaient la nécessité d'avoir une vision nuancée de la mobilisation des acteurs, soutenant que les jardins partagés ne répondaient pas uniformément à « *the counterplanning tradition as a bottom-up approach*⁸⁷ » (p. 56).

4.1.1 Naissance du projet : de nombreux initiateurs potentiels

À l'exception des permis de végétaliser parisiens, les initiatives de végétalisation sont des projets collectifs qui nécessitent la mobilisation d'un groupe de personnes pour voir le jour. L'institutionnalisation des dispositifs de végétalisation des habitants et leur passage d'initiatives informelles au statut de mesures de politique participative a changé les modes de mobilisation des habitants. Si la mobilisation spontanée des habitants pour la végétalisation de leur cadre de vie continue d'exister, elle est désormais complétée par une mobilisation organisée par le biais d'acteurs institutionnels comme les conseils de quartier, les mairies et les acteurs associatifs. Alors que les mobilisations initiales relevaient de dynamiques *bottom-up*, la démarche participative mise en place se rapproche d'une dynamique *top-down*. Il s'agit

⁸⁷ « la tradition du contre-aménagement comme approche ascendante ». Traduction de l'auteure.

de « faire participer » (Carrel, 2013) les habitants, la participation n'est plus seulement une revendication des habitants mais aussi un projet porté par les municipalités afin de les intégrer au processus décisionnel. Nous montrons ici comment un projet de végétalisation participative peut à la fois naître d'une mobilisation spontanée des habitants, d'une action des conseils de quartier, des mairies ou encore d'associations.

La mobilisation spontanée des habitants

La mobilisation spontanée reste le mode de fonctionnement principal dans nos trois terrains d'étude. La formation d'un collectif pour mener un projet de végétalisation se fait de façon informelle et repose sur une organisation locale qui fait intervenir les réseaux de connaissance et la proximité des habitants d'un quartier. Pour émerger, un projet de végétalisation peut d'abord être l'idée d'un individu en particulier dont la motivation va être suffisante pour qu'il essaie de mobiliser ses voisins ou les personnes de son quartier. Virgile a l'idée de faire des fosses de plantation dans sa rue, dans le quatrième arrondissement de Lyon, après en avoir vues dans le quartier de la Guillotière. Il prend alors contact avec la mairie et prend connaissance de la démarche et notamment du seuil minimum de cinq foyers mobilisés. Il essaie ensuite de former un collectif autour de son idée :

« J'ai essayé de sensibiliser le plus de gens possibles, de les convaincre en faisant du porte-à-porte dans la rue. Plus on est, plus ça fonctionne. [...] Et le jour de la plantation, on avait mis plein d'affiches dans la rue, les enfants les avaient décorées et on a organisé une grosse fiesta. ».

Entretien avec Virgile, Lyon, 12 décembre 2019

À Lille, Laura fait de même autour de son idée de jardin partagé dans un terrain directement attenant à sa maison. Elle diffuse l'information autour d'elle, distribue des prospectus avant d'organiser une réunion de quartier :

« On est arrivés, la maison a été construite, on a emménagé en 2014 et je crois qu'en 2015 j'ai lancé, j'ai eu l'idée... ça fait déjà 5 ans et donc bah j'en ai parlé un peu autour de moi, j'ai été mettre des prospectus dans les boîtes aux lettres, pour voir si ça répondait, s'il y avait une envie de ce côté-là. Et ça a répondu mais alors un truc de fou, donc on a organisé une réunion de quartier avec l'association de quartier, l'association des deux faubourgs qui nous porte administrativement, le jardin s'est pas constitué en asso, on s'est vraiment intégré à l'association de quartier. Et du coup à la première réunion on a eu je crois plus de 40 personnes et puis toutes ont répondu présentes pour s'y mettre. Donc il y avait vraiment un besoin dans le quartier et puis une envie commune de créer un lieu comme ça. ».

Entretien avec Laura, Lille, 11 septembre 2020

Dans ces deux exemples c'est la mobilisation d'un individu qui va venir former un début de mobilisation habitante en diffusant son idée dans son quartier. Ici l'information est directement diffusée aux habitants, dans leur logement, que ce soit par le porte-à-porte ou par les prospectus dans les boîtes à lettres. La mobilisation révèle combien ces projets sont portés à des échelles ultra-locales, celle du voisinage de quartier. La naissance du projet et son apparition dans le paysage urbain peuvent aussi suffire à mobiliser de nouveaux habitants, sans une démarche aussi active des initiateurs du projet. Par exemple, Ségolène ne fait pas

partie du jardin partagé d'Abel depuis sa création mais elle l'a découvert en fréquentant son quartier :

« S : Ça fait à peu près sept ans que je fréquente ce jardin et je suis dans ma cinquième année de présidence.

AD : Et vous êtes arrivée comment au jardin ?

S : Ça fait 40 ans que j'habite dans le quartier [...] et c'était vraiment parce que j'aimais le jardinage. ».

Entretien avec Ségolène, Paris, 1^{er} mars 2020

La diffusion de l'annonce peut aussi se faire au niveau du quartier, dans une adresse plus générale aux habitants de celui-ci. Sur les réseaux sociaux, les groupes privés regroupant des habitants d'un quartier peuvent ainsi être des dépositaires de petites annonces. Par exemple, le groupe « La vie à Lyon 7^e » sur le réseau Facebook rassemble des habitants et des commerçants du septième arrondissement de Lyon et a servi à diffuser une annonce pour mobiliser des habitants de l'avenue Berthelot autour de demandes de fosses de plantation en juillet 2019 (Figure 31). L'annonce diffusée très largement a permis la constitution d'un autre groupe Facebook dédié uniquement aux habitants de l'avenue Berthelot souhaitant monter ensemble un dossier de demande de micro-implantations florales. Ils se sont ensuite rencontrés en novembre 2019 dans un café pour remplir le dossier à envoyer à la mairie. De nouveau en décembre 2020, le groupe « La vie à Lyon 7^e » sert à mobiliser les habitants autour de la rue Rachais.

Figure 31 : Organisation d'une réunion d'habitants pour la végétalisation de l'avenue Berthelot (Lyon)

La description de l'événement indique « Réunion express et efficace de 18h à 19h au restaurant Le Décalé, 95 avenue Berthelot, pour se rencontrer et finaliser notre dossier d'inscription. » Les habitants ont effectivement déposé un dossier à la mairie après cette réunion pour demander l'autorisation de végétaliser 12 pieds d'arbre et 4 fosses de plantation. Le projet a dû cependant être revu car les habitants qui s'étaient mobilisés n'habitaient pas tous l'avenue Berthelot mais plusieurs rues côte-à-côte et ne répondaient pas aux critères de la mairie.

Source : Capture d'écran du groupe Facebook public « Jardins de rue Avenue Berthelot » et de la réunion rencontre prévue en novembre 2019.



La mobilisation des habitants peut aussi être le fait de groupes déjà existant et notamment de collectifs organisés autour d'une activité connexe au jardinage comme le compostage. Le *jardin en herbes* (Lyon) est né d'un groupe d'habitants qui se rencontraient autour de leur composteur de quartier et qui ont pu y rencontrer l'adjointe en charge des espaces verts et lui soumettre leur idée :

« AD : Comment vous vous êtes trouvés pour faire ce projet ?

P : On était plusieurs au compost qui est cours Eugénie. Dans cette association au compost c'est né de quelques-uns qui ont dit timent on va faire ça, on va faire une assos, et puis on va se renseigner pour savoir si on peut récupérer une parcelle. Ça été long parce que c'est très très compliqué. [...]

I : C'était en 2014, faut pas être pressé ! Voilà, et au cours de l'inauguration du composteur j'ai rencontré Lucie Briatte, c'était la déléguée aux espaces verts, une maire adjointe, je lui ai parlé du projet et elle m'a dit « pas de problème, nous on est d'accord, il faut voir avec le Passe-Jardins ». Parce que le Passe-Jardins nous accompagne tout au long du projet de création donc du début à la fin. »

Entretien avec Philippe et Isabelle, Lyon, 23 février 2019

La mobilisation spontanée des habitants peut aussi voir le jour grâce à l'action d'associations communiquant autour de l'existence des dispositifs. Un bon exemple de ce genre d'action est incarné par l'association *Anciela* qui, par son programme « Envie d'agir », organise des table-rondes et des « cafés engagés » pour présenter à un large public des idées de projet à monter autour de la thématique d'une « société écologique et solidaire ». *Anciela* est une association de la région lyonnaise qui accompagne les initiatives citoyennes en les faisant connaître et en proposant des conseils. La question de la végétalisation urbaine est ainsi largement abordée par *Anciela* qui a organisé plusieurs événements autour de cette thématique. Les événements organisés par *Anciela* peuvent être un moteur de la mobilisation des habitants comme en témoigne la naissance du jardin partagé *Pousses en l'air* dans le neuvième arrondissement de Lyon :

« AD : Et comment l'idée du jardin est venue ?

M : Alors je pense que ça remonte à 2015-2016, au niveau de la MJC il y avait une réunion d'*Anciela* [...] qui était présente et qui était là en disant nous on est là pour aider des habitants qui ont un projet. L'idée d'un jardin partagé a germé peu à peu et ça s'est monté comme ça, la MJC a fédéré un petit peu le groupe, prêté une salle pour faire des réunions, et ensuite on a créé l'association, rapidement on s'est séparés de la MJC, on a trouvé un autre lieu de réunion avec les gens intéressés. »

Entretien avec Marjolaine, Lyon, 9 juillet 2020

Encadré 2 : « La nature en ville » présentée par *Anciela*

J'assiste en soirée à un « café engagé » intitulé « la nature en ville » organisé par *Anciela* dans la médiathèque du Rize à Villeurbanne. L'annonce de l'événement a été diffusée sur Facebook et il fallait ensuite s'inscrire auprès du Rize. Pendant 2 h 30, une quarantaine de personnes est divisée en quatre groupes qui passent quelques minutes à la table d'une association avant de passer à la suivante. Les quatre associations représentées ce soir-là sont un jardin partagé (le *Doua Vert*), un groupe d'Incroyables Comestibles, une grainothèque et la LPO Rhône.

Les échanges sont très concrets : les personnes qui présentent leur association n'essaient pas tant de recruter des habitants que de montrer comment ils ont monté leur projet, les étapes par lesquelles ils sont passés et leurs activités actuelles.

La salle est pleine, les organisateurs d'*Anciela* s'excusent que la salle soit un peu petite (« on est victime de notre succès »), l'équipe de la médiathèque rajoute que « même au mois d'août, quand on organise quelque chose autour du végétal, il y a du monde ». *Anciela* explique qu'en moyenne ils reçoivent six personnes par jour qui ont une idée de projet et aimeraient être accompagnées, cela va du composteur de quartier à l'entreprise qui veut proposer une activité de jardinage à ses employés. Avant de lancer les discussions, un membre d'*Anciela* ajoute : « les espaces verts de Lyon, ils adorent ces projets, mais il faut une coordination des gens avant, eux ils sont partants pour l'aide technique ».

Les personnes du public ont un profil assez varié. La plupart sont des habitants de Villeurbanne, mais il y a aussi des personnes habitant à Lyon (à la Croix-Rousse et à Montchat en particulier). Plusieurs personnes sont membres d'un conseil de quartier.

Extrait du carnet de terrain, 7 février 2019.



Présentation d'un collectif Incroyables Comestibles. La carte, la charte municipale et le plantoir : les outils clés pour représenter leur action.



Présentation de la Ligue pour la Protection des Oiseaux : les différents types d'habitat à installer en ville.



Les habitants regroupés autour de différentes tables discutent avec les associations présentes des projets possibles.



Discussion autour d'un tiroir de la grainothèque du Rize

Photographies : A. Deschamps, 7 février 2019

L'association *Anciela* joue un rôle comparable à la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités de Lille (MRES). La MRES organise elle-aussi des événements et des permanences pour soutenir les associations de la ville. Créée en 1977, elle a pour objectif d'ouvrir un lieu où pourraient siéger toutes les associations lilloises concernées par « les questions d'écologie au sens large » (entretien avec la chargée de mission nature et biodiversité de la MRES, 6 juillet 2020). Elle a également un pôle documentaire avec de nombreuses ressources sur les associations de Lille et alimente une veille médiatique sur la nature en ville.

La mobilisation des habitants autour de projets de végétalisation se fait au travers des interconnaissances personnelles, selon des intérêts privés et au fil des rencontres. Des associations jouent aussi un rôle central dans la diffusion des projets en en faisant la promotion

auprès des habitants. Enfin, la mobilisation des habitants n'est pas qu'une question au début du projet : il s'agit également de renouveler les participants au cours du temps en fonction, par exemple, des déménagements. L'organisation d'événements publics constitue ainsi un moyen important pour faire connaître l'initiative et rencontrer de nouveaux potentiels participants comme l'explique une adhérente du jardin des Olympiades dans le treizième arrondissement de Paris :

« Il y a une fête sur la dalle au mois de septembre [...] et donc à ce moment on a tenu un stand pendant la fête et ça a fait venir des gens, il y a plein de gens qui ont adhéré ensuite, une vingtaine de personnes. ».

Entretien avec Françoise, Paris, 20 juin 2020

La mobilisation spontanée des habitants se joue donc principalement à la suite d'un démarchage initié par un ou des individus avec une idée de projet. La construction d'un collectif se fait alors au gré des rencontres à l'échelle du quartier.

Les conseils de quartier : un vivier de participants

De nombreux habitants investis dans un projet de végétalisation participative font également partie d'un conseil de quartier. Ces instances de démocratie participative apparaissent comme des acteurs importants de la végétalisation urbaine. Leur connaissance fine du territoire et de ses acteurs en fait des collectifs capables de mettre en place des projets d'aménagement urbain. De plus, leur proximité avec les institutions, et en particulier avec au moins un élu référent, leur permet de connaître le fonctionnement des dispositifs municipaux (et leur existence) les mettant en position de pôle ressource pour les habitants ou de « courroie de transmission » (Carrel & Talpin, 2012). Dans le huitième arrondissement de Lyon, deux membres du conseil de quartier entendent parler pour la première fois des micro-implantations florales par leur élue référente :

« AD : Et vous vous faites parties du conseil de quartier ?

S & C : Oui !

S : On est pas au bureau mais dans le conseil de quartier il y a des subdivisions et chacun peut faire partie d'une commission et nous on est dans cette commission qui s'appelle cadre de vie. Et donc dans ce cadre de vie il y a plein de choses autour..., les plantes effectivement, des arbres qui ont été mis un peu ailleurs. Et comme on pouvait pas végétaliser cette rue avec des arbres on a décidé de faire ça partout où il y avait des barrières en perçant dessous, voilà.

AD : Et comment l'idée vous était venue ?

S : on a une adjointe aussi qui était partie prenante, l'adjointe à la mairie qui était à l'époque et qui est encore...

C : Françoise Chevalier, mais qui est au conseil de quartier maintenant

S : Mais au début c'est elle qui nous a dit ça existe, si vous trouvez des arroseurs ! Et tout ça c'est parti comme ça. ».

Entretien conseil de quartier Vilette-Paul Bert, Lyon, 8 novembre 2019

De plus, l'engagement comme conseiller de quartier révèle déjà une volonté des habitants de s'investir dans la vie de leur quartier. Plusieurs travaux ont montré combien les conseils de quartier étaient loin de rassembler des « citoyens ordinaires » mais étaient davantage des lieux de concentration d'individus déjà familiarisés avec l'engagement associatif (Carrel & Talpin, 2012). Plusieurs permis de végétaliser à Paris ont été demandés par des habitants membres du conseil de quartier. Cette demande peut être réalisée au nom du conseil de quartier comme dans le cas relaté par Jean-Louis qui organise la végétalisation de la place Pinel pour le conseil de quartier :

« C'est le conseil de quartier qui les a demandés via le budget participatif. Et ça ils [les services de la mairie] les ont posés, ils ont mis la terre dedans et puis première très petite végétalisation, après il a fallu qu'on prenne un supplément sur notre budget du conseil de quartier pour acheter des plantes. [...] Il y avait pas grand monde qui s'intéressait à ça au conseil de quartier. Alors j'ai assuré un petit lien entre les membres avec des adresses mails. »

Entretien avec Jean-Louis, Paris, 21 juin 2019

Le projet de rénovation de la place Pinel a mobilisé le conseil de quartier Salpêtrière-Austerlitz pendant plusieurs années afin de faire des propositions à la mairie. Faute d'un budget nécessaire, la rénovation de la place n'avait pas pris en compte la demande des habitants de la verdir. En 2015, le conseil de quartier propose au budget participatif le projet « végétaliser et embellir la place Pinel ». Il s'agit d'installer des jardinières sur les potelets de la place, en plus de demander des permis de végétaliser pour trois pieds d'arbre⁸⁸. Le projet est lauréat et est financé à hauteur de 10 000 €. Jean-Louis devient le référent, à la fois par intérêt personnel mais aussi par praticité : il habite juste à côté de la place et peut se charger de l'arrosage des pieds d'arbre végétalisés et des jardinières installées sur les potelets.

La demande d'un permis de végétaliser par un membre du conseil de quartier peut aussi se faire à titre individuel⁸⁹. L'appartenance au conseil de quartier témoigne alors davantage d'un intérêt personnel pour les questions d'aménagement et pour une volonté de s'investir dans son quartier :

« Je suis très active au sein du conseil de quartier mais moi ça me travaillait depuis très longtemps en fait et quand j'ai vu qu'il y a eu les permis de végétaliser j'ai sauté dessus. »

Entretien avec Nathalie, Paris, 27 juin 2020

Enfin, le conseil de quartier peut aussi donner l'impulsion pour un projet de végétalisation sans forcément être l'acteur qui en assurera par la suite la gestion. Le conseil de quartier Cœur de Brotteaux (Lyon) a ainsi organisé une opération de végétalisation de

⁸⁸ Description du projet déposé au budget participatif accessible en ligne https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?document_id=1523&portlet_id=158 (consulté le 26/02/2021).

⁸⁹ D'après la mairie de Paris, à l'échelle de la ville seulement 1 % des permis de végétaliser sont demandés par des conseils de quartier (communication personnelle). Il semble donc que la récurrence d'individus membres d'un conseil de quartier parmi les porteurs de permis soit davantage le fait d'une volonté personnelle de s'impliquer dans la vie de leur quartier qui se traduit, entre autres, par la végétalisation de celui-ci.

plusieurs pieds d'arbre d'une place du quartier (Figure 32). Ils se sont chargés de faire l'intermédiaire avec les services municipaux et avec l'élue d'arrondissement mais également de mobiliser les habitants pour l'entretien et l'arrosage des plantations. Pour mobiliser les habitants, ils organisent des « opérations coup de poing » (entretien avec Francis, Lyon, 6 décembre 2019), une première au moment de la plantation inaugurale puis au printemps pour nettoyer les plantations et relancer leur entretien. L'objectif est ensuite que ce soient les habitants qui gèrent les pieds d'arbre et qu'en cas de problèmes ils fassent remonter au conseil de quartier qui pourra interpeller la mairie pour trouver des solutions.

Figure 32 : Atelier de plantation du conseil de quartier autour de la place Déroudille (Lyon)



Source : publication de l'adjointe en charge des espaces verts du sixième arrondissement de Lyon sur sa page Facebook officielle, 9 novembre 2019.

Sur la photographie, l'adjointe en charge des espaces verts du sixième arrondissement (en violet) est accompagnée de membres du conseil de quartier Cœur de Brotteaux et d'habitants. Les plantes données par la mairie sont posées au sol, prêtes à être mises en terre. Ce jour-là, le service des espaces verts a aussi fourni des sacs de terreau.

Encadré 3 : Les conseils des quartiers

Les conseils de quartier sont des instances de démocratie participative. Ils apparaissent dans les années 1970-1980 dans des communes avec une majorité politique de gauche qui comptent des quartiers classés prioritaires dans la politique de la ville comme Vénissieux ou Vaulx-en-Velin. Leur but est alors d'être des instances capables de « faire remonter les demandes des citoyens » (Chignier-Riboulon, 2001, p. 12). Ces associations d'habitants ne sont pas les premières à faire du quartier l'espace de la revendication, c'était notamment déjà le cas des comités de quartier au XX^e siècle (Joliveau, 1987).

Un grand nombre de conseil de quartier apparait en France à la suite de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration de la République, qui vient encourager la décentralisation en précisant le cadre institutionnel de la participation des habitants (Breton & Gissinger, 2009). En 2002, les conseils de quartier sont rendus obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants par la loi Vaillant relative à la démocratie de proximité. Chaque ville décide des modalités de fonctionnement et de la composition de ses conseils de quartier. À Lille, Lyon et Paris, les conseils de quartier sont constitués d'un élu municipal référent et d'un bureau d'habitants. Ils peuvent accueillir des associations, des habitants, des commerçants... Ils peuvent être consultés par le maire, notamment sur les grands projets d'aménagement. Ils peuvent également faire des propositions sur tous les sujets traitants du quartier ou de la ville (pistes cyclables, espaces verts, stationnement...). Ils peuvent aussi soutenir des initiatives portées par des habitants, que ce soient des manifestations culturelles ou la création d'un jardin partagé. Ils disposent ainsi d'un « pouvoir consultatif » (Breton & Gissinger, 2009). Les conseils de quartier sont généralement partagés en commissions thématiques, des groupes de travail s'attachant à des points particuliers de la vie du quartier. Ils organisent plusieurs réunions plénières par an, ouvertes au public.

Les conseils de quartier disposent d'une enveloppe budgétaire annuelle avec un budget de fonctionnement et un budget d'investissement qui leur permet de mener ou soutenir des projets d'aménagement ou d'animation locale.

Plusieurs travaux scientifiques ont montré combien ces instances étaient insuffisantes pour la mise en place d'une démocratie participative (Bacqué *et al.*, 2005 ; Blondiaux, 2008). Les critiques portent sur la reproduction d'un « entre-soi de classes moyennes déjà engagées dans la vie associative ou politique », sur « l'impact limité sur les décisions municipales » et par l'absence d'autonomie (l'animation est le fait d'un élu) (Carrel & Talpin, 2012, p. 180).

À Lille les conseils de quartier se superposent aux périmètres des mairies de quartier, au nombre de dix. La ville de Lyon compte 36 conseils de quartier et le treizième arrondissement de Paris est partagé en 8 conseils de quartier.

Les conseils de quartier sont des acteurs importants de la végétalisation urbaine sur nos trois terrains. Presque tous les conseils de quartier ont investi la question de la place de la végétation en ville. Certains concentrent leurs efforts sur la création de parc public, d'autres font des propositions pour planter des arbres d'alignement et enfin, certains participent à la mise en place de jardin partagé ou d'opération de rue.

Les services municipaux à la recherche de participants

Alors que les projets étaient d'abord uniquement à l'initiative des habitants qui venaient soumettre leurs idées aux mairies, le jeu d'acteurs change. De son rôle d'encadrement et d'accompagnement, l'acteur municipal commence à prendre un rôle d'initiateur. L'institutionnalisation de la végétalisation participative a transformé le dispositif en un outil d'aménagement parmi d'autres. La volonté municipale ne suffit cependant pas à voir naître ces initiatives, il est nécessaire de mobiliser les habitants autour de ceux-ci.

« On sent qu'en ce moment ça part vraiment de la base, c'est-à-dire que moi ça fait des années, depuis que je suis élue⁹⁰, [...] que j'essaie de pousser les micro-implantations florales et tout

⁹⁰ Au moment de l'entretien, c'est son deuxième mandat.

ça. Et en fait, à chaque fois que j'allais présenter ça dans les CIL⁹¹ [comité d'intérêt local], dans les conseils de quartier, les gens trouvaient ça géééééééénial, mais personne ne le faisait... »

Entretien avec l'adjointe en charge des espaces verts du 6^e arrondissement de Lyon, 8 octobre 2019

Ici l'élue souligne bien que malgré la publicité qu'elle faisait dans les collectifs de son arrondissement, aucune mobilisation d'habitants n'émergeait jusqu'au jour où des habitants sont venus à sa rencontre pour se renseigner. Les élus se saisissent de plus en plus des dispositifs de végétalisation participative comme d'outils d'aménagement du domaine public, transformant les initiatives habitantes en des projets portés par les acteurs institutionnels. Cependant, ces projets continuent de laisser une place importante aux habitants sans lesquels rien ne peut se mettre en place et desquels on attend qu'ils montent le projet.

Le récit par une membre d'un conseil de quartier lyonnais ayant participé à la création du jardin partagé *Ferran'Terre* (troisième arrondissement) est assez éclairant sur la répartition des rôles entre mairie, conseil de quartier et habitants (entretien conseil de quartier Vilette-Paul Bert, Lyon, 15 octobre 2019). Le projet du *jardin Ferran'Terre* voit le jour en mars 2016, lorsque l'adjointe aux espaces verts de l'arrondissement propose lors d'une réunion du conseil de quartier Vilette-Paul Bert la création d'un jardin partagé place de la Ferrandière à l'occasion de la rénovation de la place. Deux membres de la commission « Vivre ensemble » du conseil de quartier vont s'emparer du projet. « C'était ma sensibilité personnelle, comme habitante je suis allée aux réunions sur le jardin partagé qu'ils avaient prévu dans le projet de rénovation du parc RVI/Feuillat », jardin qui voit le jour en 2016. Elle continue alors son travail de prospection en rencontrant d'autres conseils de quartier qui travaillent également sur le sujet. En mai 2016, une première réunion est organisée entre les membres du conseil de quartier en charge du projet de jardin partagé et le *Passe-Jardins* pour les aider à monter le projet. Ils visitent avec eux plusieurs jardins partagés dans Lyon. En mars 2017, le conseil de quartier organise l'assemblée générale constitutive du jardin partagé, qui marque également la naissance de l'association *Ferran'Terre* qui aura en charge le jardin. Les négociations avec la municipalité pour déterminer la localisation exacte du jardin sur la place ont été compliquées, « on aurait aimé choisir » nous dit ainsi un membre du conseil de quartier. Le jardin est installé à l'emplacement d'un terrain de boules, déjà délimité par des murets mais au sol tassé, totalement à l'ombre (Figure 33).

⁹¹ Un Comité d'Intérêt Local (CIL) est une association regroupant des habitants d'un territoire précis (un quartier ou plusieurs). Ils apparaissent à Lyon à la fin du XIX^e siècle. Sur le territoire de la Métropole de Lyon, il en existe une cinquantaine. Ils participent à l'Union des Comités d'Intérêt Local du Grand Lyon. Les CIL jouent le rôle de porte-parole des habitants auprès des mairies et interviennent sur les questions d'urbanisme, d'écologie urbaine, de tranquillité publique, etc.

Figure 33 : Place de la Ferrandière (Lyon) : l'emplacement du *jardin Ferran'Terre*

La place en mai 2008 (image google street view)



Le jardin partagé en mars 2021



Sur les photographies, le jardin partagé a été installé sur une zone de terre battue avec au bout une canisette qui accueille désormais des composteurs. En fonction de l'heure de la journée, le terrain est complètement recouvert par l'ombre des arbres. Le terrain a été recouvert d'une couche de terre surélevée et entourée de grilles pour l'aménager en jardin partagé.

La Ville de Lille est également un moteur important pour le développement des opérations de rue et en particulier des fosses de plantation en pied de façade. Elle cible certaines rues par le biais des mairies de quartier en fonction de demandes existantes des habitants mais aussi de potentiels lieux de végétalisation qu'elle a identifiés, que ce soit en

termes de faisabilité technique ou pour la résilience climatique. Dans ces rues, les habitants sont démarchés par du porte-à-porte et la distribution de prospectus (Figure 34, A) :

« Sur certains quartiers on travaille de manière plus fine avec les mairies de quartier pour justement, réaliser des appels à projet sur des micro-secteurs de 2-3 rues à peu près, sur lesquels on va avoir une démarche plus pro-active. La mairie de quartier va aller tracter, faire des tours, faire du porte-à-porte et proposer aux gens de faire des fosses de plantation et de végétaliser leur façade, et puis nous après derrière pour qu'il y ait un intérêt derrière pour les habitants à se mobiliser sur ce temps précis on offre la plante grimpante. On sélectionne les rues avec les mairies de quartier à la fois parce qu'elles ont des intérêts, soit parce que la mairie de quartier a connaissance d'une dynamique de riverains à cet endroit-là ou parce qu'ils ont déjà reçu des demandes ou parce que c'est des rues qui sont très minérales ou on a aussi intégré un projet INTERREG⁹² sur le développement de l'infrastructure verte en réponse aux îlots de chaleur, on a aussi ciblé avec des cartes de rémanence thermique des endroits où il a un intérêt à végétaliser et où Verdissons nos murs peut être plus facile car ce sont des rues étroites, la plantation d'arbres est plus compliquée, et donc on a ce levier-là qui est plus simple ».

Entretien avec la responsable initiatives nature et vie au jardin, 29 octobre 2020, Lille

Ce sont en particulier les mairies des quartiers de Moulins et de Fives qui ont mené des opérations de porte-à-porte en 2019 et 2020. Elles ont aussi organisé des ateliers de quartier et diffusé des appels à candidature par leur *newsletter* pour appeler à une mobilisation de la part des habitants :

« Ah oui alors nous l'année dernière on avait mis un atelier qui s'appelait Verdissons notre quartier et à l'intérieur de ce truc, de cet atelier, on avait trois thématiques, le 1^{er} Verdissons nos murs donc... Dans ces ateliers c'est des habitants et des conseillers de quartier qui sont intéressés par le thème qui était porté. Et donc il y a eu Verdissons les murs et donc on avait les conseillers de quartier et les habitants de différents secteurs pour qu'ils puissent justement faire la fosse et qu'ils puissent verdier et en plus on a négocié avec les Parcs et Jardins pour qu'ils leur offrent la première plante. Ils ont été faire du porte-à-porte, on a eu, l'année dernière, on a eu 280 demandes qui ont été faites ! [...] La première [thématique] elle a cartonné, sur Verdissons nos murs, c'est un carton [rires], ils ont jamais eu autant de demandes à la Ville, je crois qu'on a fait plus de demandes en un an que les autres quartiers lillois. Vraiment une super dynamique là-dessus. ».

Entretien avec le chef de projet de la mairie de quartier Lille-Fives, 10 septembre 2020

« Si on cible des rues, on peut faire du porte-à-porte, on l'a déjà fait rue Seclin, rue du capitaine Felbert, on peut faire aussi un appel à candidature entre guillemets *via* notre *newsletter*, et il y a des gens qui viennent nous voir en disant voilà, on aimerait... on a un espace assez minéral, une sorte de petite placette, on est plusieurs... ».

Entretien avec la directrice adjointe de la mairie de quartier de Moulins, Lille, 8 octobre 2020

Sans aller jusqu'à faire du porte-à-porte, à Lyon les mairies d'arrondissement peuvent également jouer un rôle dans la mobilisation des habitants. La mairie du sixième arrondissement a par exemple diffusé un prospectus pour inviter les habitants à un atelier de végétalisation de pieds d'arbre autour de la place Déroudille en novembre 2019 (Figure 34, B).

⁹² La Ville de Lille fait partie du projet *Nature Smart Cities across the 2 seas* au sein du programme Interreg 2 Mers 2014-2020 qui réunit l'Angleterre, la France, les Pays-Bas et la Belgique (Flandres). Le projet *Nature Smart Cities* réfléchit à un *business model* permettant le financement des infrastructures vertes urbaines par les villes elles-mêmes afin qu'elles deviennent indépendantes de subventions extérieures. D'après <https://www.interreg2seas.eu/fr/nsciti2s> (consulté le 17/02/21).

Le prospectus renvoie directement les habitants vers la mairie qui s'occupe des inscriptions et apparaît comme la co-organisatrice de l'événement.

Figure 34 : Les acteurs municipaux mobilisent leurs habitants



Une opération
VERDISSONS NOS MURS
est lancée dans votre rue.

Envie de végétaliser votre façade ?
Prenez rendez-vous **avant le 10 novembre** à :
vegetalisons@mairie-lille.fr
ou 03 62 26 08 28



Impression Ville de Lille

B. Prospectus distribué par la mairie du 6^e arrondissement pour mobiliser les habitants autour de la végétalisation de la place Dérourdille et du boulevard des Brotteaux. Le conseil de quartier s'est mobilisé pour végétaliser plusieurs pieds d'arbre et il s'agit en mettant en place un événement public de recruter des habitants, à la fois pour l'entretien de ces lieux mais aussi pour que l'opération se diffuse dans l'arrondissement.

Source : Mairie du sixième arrondissement de Lyon, communication personnelle.

A. Modèle de prospectus distribué par la Ville de Lille pour mobiliser des habitants dans le cadre de l'opération Verdissons nos murs (creusement de fosses de plantation dans les trottoirs). Le prospectus est distribué dans les boîtes aux lettres de la rue concernée et indique aux habitants les contacts du service nature en ville ainsi qu'une date limite pour s'inscrire. L'objectif pour la mairie est aussi de rentabiliser la mobilisation de son prestataire en lui faisant faire le même jour plusieurs interventions dans la même rue. Les logos du projet INTERREG signalent dans quel cadre l'opération se tient. Les mairies de quartier peuvent aussi faire leur propre prospectus lorsqu'elles sont à l'initiative de l'opération.

Source : Ville de Lille, communication personnelle.



Devenez acteur de votre environnement

Rendez-vous Samedi 9 novembre à 10 heures – place Dérourdille

Afin de rendre notre cadre de vie plus accueillant, les Conseils de quartier, les riverains et la Mairie du 6^e arrondissement vous proposent de participer à la poursuite du fleurissement de votre quartier !

Le **samedi 9 novembre 2019**, nous réalisons 2 sites de fleurissement de pieds d'arbres dans votre secteur :

- Place Dérourdille : une nouvelle opération avec désormais des protections autour des plantations
- Boulevard des Brotteaux dont l'aménagement et les nouvelles plantations d'arbres sont également propices à cette opération. Les commerçants riverains sont d'accord pour assurer l'arrosage au quotidien.

Nous recherchons des volontaires pour le **samedi 9 novembre 2019** afin d'effectuer la mise en place des plants fournis par la ville.

Nous recherchons également des personnes pour participer à l'entretien de ces pieds d'arbre.

Si vous êtes intéressé(e), merci de bien vouloir vous inscrire directement à la Mairie du 6^e ou à l'adresse suivante : camille.annequin@mairie-lyon.fr

Nous reprendrons contact avec vous.

Merci pour votre collaboration !



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse/email :

Volontaire pour le samedi 9/11 : Oui Non

Devenir « jardinier » : Oui Non

L'institutionnalisation des jardins partagés et des opérations de rue a permis aux initiatives d'acquiescer le statut d'aménagement légitime dans le paysage urbain. Ce statut modifie leur sens en ne les limitant plus justement au statut d'initiatives mais en les inscrivant dans la palette des dispositifs à la disposition des services municipaux pour gérer l'espace urbain. Alors que les villes de Paris et Lyon n'ont pas encore mis en place de mesures d'incitations aussi directes que le porte-à-porte pour développer les opérations de rue, les initiatives de jardin partagé venant d'élus se multiplient et témoignent d'un glissement dans la répartition des tâches entre habitants et municipalités. La place des habitants et leur degré de participation se remodèle ainsi au gré de la multiplication des projets.

Les jardins portés par des acteurs intermédiaires : un statut ambigu

L'institutionnalisation de la végétalisation participative a contribué à la démocratisation du jardinage urbain comme une activité de loisirs proposée par des associations qui préexistaient à ces projets. Les structures gestionnaires de jardin partagé ne sont plus simplement des associations *ad hoc*, c'est-à-dire créée dans l'unique but de gérer le jardin. Le projet d'une initiative de végétalisation peut s'inscrire dans le projet associatif d'une structure au domaine d'activité plus large, en plus de ses autres activités. Ces associations peuvent être de nature variée. Il s'agit le plus souvent d'associations à caractère social, que ce soit autour d'activités d'insertion ou de projets d'animation locale. Ce sont également des MJC, des régies de quartier, des centres sociaux ou encore, dans le cas de Lille, les AJONC. Les projets portés par ces acteurs que nous qualifions d'intermédiaires, entre municipalités et habitants, sont principalement des jardins partagés. Par la taille du projet et par les possibilités d'animation que celui-ci peut offrir, il s'agit pour les associations d'une vraie activité collective qu'il leur est ensuite possible d'ajouter à leur catalogue. Au contraire, les opérations de rue sont très rarement le fait d'associations : de plus petite taille et se trouvant sur la voirie elles offrent moins de possibilité d'activité collective. Sur nos trois terrains nous n'avons reperé que deux cas où des associations s'emparaient des dispositifs d'opération de rue⁹³.

À partir de notre inventaire de terrain, nous avons identifié que les jardins partagés gérés par des acteurs intermédiaires⁹⁴ représentent près de la moitié des initiatives (Tableau 13). Cette proportion est différente entre chaque ville. À Paris et Lyon, c'est bien la moitié des initiatives qui sont portées par des acteurs intermédiaires avec cependant à Lyon un fort investissement d'association à caractère social comme des centres sociaux ou des régies de quartier qui ne se retrouve pas à Paris. À Lille, le rôle d'associations intermédiaires est prépondérant. C'est principalement du fait des AJONC qui animent tout un réseau de jardins

⁹³ À Lille, une association venant en aide aux sans-abris a demandé un permis de végétaliser pour installer des bacs de culture sur une place. À Lyon, l'association *REZO1901* végétalise quelques pieds d'arbre dans le huitième arrondissement.

⁹⁴ Nous regroupons dans l'appellation « acteurs intermédiaires » les gestionnaires de jardins partagés qui ne sont pas seulement investis dans le jardinage urbain, soient les associations avec un domaine d'activités plus larges et les centres sociaux, régies de quartier et MJC.

partagés dans la ville et ont été un acteur majeur du développement des jardins partagés dans cette ville.

Tableau 13 : Qui gère les jardins partagés ?

| Gestionnaire | Lille | Lyon | Paris 13 ^e | Part en % |
|--|-------|------|-----------------------|-----------|
| Association avec un spectre d'activité plus large que le jardinage | 10 | 5 | 3 | 26,5 |
| <i>Dont AJONC</i> | 6 | / | / | |
| Association <i>ad hoc</i> du jardin | 6 | 27 | 5 | 55,9 |
| Centre social, régie de quartier ou MJC | 1 | 11 | 0 | 17,6 |
| Total | 17 | 43 | 8 | 68 / 100 |

Source : Enquête de terrain, 2019-2020.

La création de jardins partagés par ces structures relève de plusieurs motivations. Elle peut être vue comme une continuité des activités déjà portées par l'association. La MJC Confluence (deuxième arrondissement de Lyon) a un pôle environnement où elle organise des ateliers autour de la transition écologique. L'opportunité d'ouvrir un jardin partagé a ainsi été vue comme une suite logique pour l'association (entretien avec une animatrice environnement de la MJC Confluence, Lyon, 2 mai 2019). Le projet peut aussi être le fruit d'une combinaison d'acteurs et d'une commande publique. Le *Jardin des cultures* à Lille-Sud est animé par l'association *Lille Sud Insertion* à la demande de la Ville qui a créé un espace de jardin partagé à la suite de la rénovation du quartier (entretien avec l'animateur du jardin des cultures, Lille, 15 juillet 2020). De la même manière à Lyon, le *jardin du Pré Santy* est à l'initiative conjointe de la Ville de Lyon, du bailleur social et de l'association *Eurêka* (une régie de quartier) (voir Chapitre 6).

Si la végétalisation urbaine participative prend ses racines dans les mobilisations citoyennes spontanées, elle ne recouvre plus uniquement ce schéma d'action. De fait, elle ne répond plus dans tous les cas à une action collective *bottom-up* où les habitants se mobiliseraient sans attendre l'action des autorités locales. L'intérêt des municipalités pour ces initiatives les a amenées petit à petit à les incorporer et à les transformer en un outil de l'action publique. L'implication des habitants relève également d'une action municipale qui construit leur mobilisation, seule ou avec des associations. La végétalisation urbaine participative devient ainsi un outil de l'aménagement urbain, mobilisable aussi bien à l'initiative des habitants qu'à l'initiative des municipalités. Dès lors, cette hybridation des initiatives habitantes remet en cause la possibilité laissée aux individus de proposer des projets avec une vision alternative de la ville.

4.1.2 La construction du projet : de l'autonomie habitante à l'acceptabilité municipale

Une fois l'idée du projet de végétalisation établie et les participants mobilisés, il s'agit de monter le projet. Les demandes auprès des mairies nécessitent de remplir des formulaires pour les opérations de végétalisation et des dossiers plus conséquents pour les jardins partagés. Si les projets peuvent être montés par les habitants de façon indépendante, l'action des mairies semble en réalité revenir régulièrement tant pour fournir une aide aux habitants que pour rendre les projets acceptables et réalisables. Nous revenons dans cette section sur la constitution des projets par les habitants puis nous détaillons les interventions possibles des acteurs municipaux dans cette étape avant de montrer comment certains projets empruntent une troisième voie de co-construction.

Le montage du projet par les habitants : une procédure difficile à porter seuls

Le montage du projet est une étape importante. C'est lui qui va conditionner l'autorisation accordée ou non par la municipalité. Plusieurs éléments ressortent de cette étape. Remplir les formulaires demandés par les mairies est une étape vécue différemment en fonction des habitants qui s'en occupent. Pour certains habitants il s'agit d'une formalité :

« AD : Et ça été facile d'obtenir le permis de végétaliser ?

- Oui oui, tout à fait, on met une photo des emplacements et tout, ils vérifient, ils nous donnent le numéro de l'arbre. ».

Entretien avec Nathalie, Paris, 27 juin 2020

Pour d'autres habitants au contraire, l'étape s'est avérée chronophage :

« C'est du taf au départ : j'ai pris des photos, j'ai fait du *fake* [photomontage], dis 'y aura un bosquet là', etc. Il faut vraiment monter le dossier. ».

Entretien avec Virgile, Lyon, 12 décembre 2019

« Pour le jardin c'est moi qui ai demandé l'initiative en fait. J'ai demandé au bailleur social et il a accepté et après j'ai contacté une association de quartier, j'ai fait des projets AutoCAD tout ça avec explications. Et on a travaillé sur une charte et après ça a pris plusieurs années hein. ».

Entretien avec Mickaël, Paris, 27 juin 2020

Ces écarts dans l'appréhension du montage du projet témoignent des compétences que mobilisent les habitants pour monter leur dossier. Cette étape, essentielle pour la validation par les services municipaux du projet, est un premier vecteur d'inégalités. Alors que les dispositifs participatifs sont généralement loués pour les « savoirs d'usage » qu'ils mobilisent, c'est-à-dire issus d'une pratique quotidienne de l'espace en question (Nez, 2011), l'étude des dispositifs de végétalisation municipaux met bien en avant le fait qu'une maîtrise des procédures administratives de la part des habitants est également nécessaire. Au-delà de la nécessité d'avoir connaissance de ces dispositifs, les formulaires à remplir nécessitent une certaine aisance avec les procédures administratives, voire des compétences en dessin

informatique⁹⁵. Dans les deux derniers extraits d'entretien, les habitants ont fait appel à des compétences professionnelles, l'un est *designer* l'autre est paysagiste, afin de remplir cette étape. La liste des formulaires à remplir pour faire des demandes, généralement en ligne, constitue un filtre à la participation des habitants. La construction du projet laisse de côté ceux qui n'auraient pas les moyens de remplir ces formulaires ou de présenter un projet suffisamment argumenté. Le montage d'un projet de végétalisation participative fait ainsi appel à différents savoirs et en particulier à un capital procédural. Cette notion est issue du droit, c'est « un ensemble de compétences techniques et sociales qui permettent de se sentir en droit d'exercer pleinement ses droits », « dépassant le simple clivage entre ceux qui maîtrisent la technique juridique et ceux qui n'en possèdent aucun rudiment » (Spire & Weidenfeld, 2011, p.692). Elle permet de rendre compte de l'inégalité d'accès à la justice et des « barrières invisibles à l'entrée du tribunal » (Spire & Weidenfeld, 2011). Dans la mesure où la procédure désigne à la fois la « forme suivant laquelle les procès sont conduits, instruits et jugés » et « la marche à suivre, ensemble de formalités, de démarches à accomplir pour obtenir tel ou tel résultat » (*Larousse*), nous étendons cette notion de « capital procédural » à la connaissance des démarches administratives qui permettent à des habitants de monter un projet de végétalisation. Ce capital consiste en la capacité à « savoir se repérer » dans les procédures, en connaissant les étapes et les différents interlocuteurs par exemple. Il s'agit aussi de « savoir s'entourer » de personnes ressources qui permettront de mener à bien ce projet. Le capital procédural se différencie ainsi d'un capital culturel qui porterait sur une connaissance du monde juridique (ou dans notre cas administratif). Il relève moins de savoirs précis que d'une capacité à être familier avec la procédure et d'acquérir des repères (Ollivon, 2018). L'acquisition d'un capital procédural dépend ainsi largement des sociabilités de chaque individu et des ressources relationnelles et informationnelles dont il dispose. Elle participe à la constitution d'inégalités entre les habitants dans l'accès aux projets de végétalisation.

La partie administrative du projet est généralement menée par un petit groupe, voire une seule personne qui se charge de cette étape, soit du fait de son rôle d'initiateur du projet soit en raison de ses connaissances dans le montage de projet. Au *Jardin des herbes folles* (Lille), c'est une habitante qui a eu l'idée du projet et qui s'est occupée de tout le montage administratif. Le fait de s'en occuper seule permet également de simplifier le procédé :

« C'est moi qui gère tout l'aspect com', la mise en place des projets, voilà pour l'instant je suis vraiment la référente et j'organise un peu les choses après l'idée maintenant que les aménagements sont faits c'est que ça devienne vraiment quelque chose de collectif et qu'on arrive à fonctionner à plusieurs. [pause] Même pour être en relation avec les personnes qui faisaient les travaux, le calendrier, c'est bien qu'il y ait un [insiste] interlocuteur même si c'était

⁹⁵ Les formulaires des municipalités encouragent les habitants à proposer un projet le plus précis possible, appuyé sur des visuels. Le formulaire de la ville de Lille indique par exemple qu'« afin de faciliter l'examen de votre demande, [...] un croquis, une photo voire un plan de l'emplacement précis du lieu à végétaliser est fortement conseillé ». À Paris, il est précisé « merci de nous joindre un visuel de votre projet : plans, croquis, photos, projet rédigé... ». Enfin, à Lyon il est demandé « de joindre si possible photos, schémas ou plans ».

pas forcément le plus simple [rires]. Si on perd des gens à cause de ça c'est dommage, donc voilà. ».

Entretien avec Laura, Lille, 11 septembre 2020

La répartition des tâches parmi les habitants fait parfois naître des intérêts différents, entre les habitants qui participent au montage administratif du jardin mais qui ne s'investissent ensuite que de façon limitée pour les activités de jardinage. Marguerite s'est occupée du montage du *jardin Ferran'Terre* (troisième arrondissement de Lyon) car du fait de sa présence au conseil de quartier elle avait été directement sollicitée par l'élue mais elle n'est pas adhérente au jardin et n'a jamais participé à son animation (entretien, Lyon, 15 octobre 2019). De façon semblable au *Jardin secret Elise Rivet* (cinquième arrondissement de Lyon), Philippe P. a été président de l'association au moment de la création du jardin partagé en 2006 avant de laisser la main mais il continue de s'occuper de la gestion administrative du jardin. Aujourd'hui retraité, il était responsable régional des MJC, carrière qu'il met en avant pour expliquer ses connaissances en montage de projets et en fonctionnement des associations (entretien, Lyon, 20 avril 2019). Cette répartition des tâches se fait plus visible dans les jardins partagés que pour les opérations de rue dans la mesure où les dossiers à monter sont plus conséquents puisqu'il est nécessaire de créer une association qui sera la structure porteuse du jardin (à moins d'intégrer le projet à un jardin déjà existant). En l'absence de personne ressource parmi les habitants à l'origine d'un projet de végétalisation, il apparaît nécessaire pour les habitants de se tourner vers une aide extérieure afin de s'y retrouver parmi les étapes du montage de projet.

À Lyon, l'association du *Passe-Jardins* accompagne les porteurs de projet dans la construction du jardin, de la rédaction du dossier à la première année de vie du jardin. La Ville finance ainsi cinq ateliers pour la mise en place de chaque jardin. Ces ateliers se tiennent à la fois en amont de la mise en place du jardin et tout au long de sa première année de vie, aidant ainsi les habitants à monter le projet associatif mais aussi à faire vivre le jardin, autant du point de vue de son animation sociale que de la formation initiale en jardinage. Cet accompagnement se révèle indispensable pour un certain nombre de projets. Ainsi, une habitante investie dans le jardin *Pousses en l'air* (neuvième arrondissement de Lyon) souligne les besoins des habitants au moment de monter le projet :

« On a créé l'association, c'était un peu long la création de l'association parce qu'en fait on est parti de zéro quoi et en fait c'est bien parce que ça nous a permis avant d'avoir le terrain de mûrir le projet et vraiment on l'a fait à notre idée. Et on a été bien aidé par le Passe-Jardins, parce qu'au début on était en brasse coulée. On se disait on fait quoi ? on veut faire un jardin mais comment ça se passe ? il faut créer une association : comment est-ce qu'on crée une association ? On était vraiment paumé et en fait ils nous ont bien aidé, et du coup c'est nous qui..., on a bien réfléchi à ce qu'on voulait. ».

Entretien avec Marjolaine, Lyon, 9 juillet 2020

Le *Passe-Jardins* propose ensuite des formations payantes pour les habitants-jardiniers sur des techniques plus spécialisées. L'association intervient ici directement pour compléter voire suppléer les compétences des habitants en montage de projet associatif.

À Paris, l'association *Graines de jardins* peut également jouer ce rôle mais elle est moins sollicitée qu'à Lyon :

« Finalement, les jardins partagés ont assez peu besoin d'aides, les habitants porteurs de projet ont en général déjà une expérience de l'associatif qui les rend capable de monter un jardin. ».

Entretien avec la directrice de *Graines de jardins*, 15 octobre 2019

À Lille, ce sont les AJONC qui peuvent jouer ce rôle d'intermédiaire mais ce n'est pas systématique. Cinq jardins sur les treize que compte la ville font partie des AJONC. Contrairement au mode de fonctionnement du *Passe-Jardins* ou de *Graines de Jardins*, les jardins adhérents aux AJONC n'ont pas besoin de créer une association spécifique à leur jardin, les AJONC font alors office de structure porteuse en plus d'apporter un soutien aux habitants. L'insertion dans le réseau des AJONC demande de la part des habitants de signer une charte supplémentaire avec ceux-ci.

Le montage d'un projet de végétalisation participative fait appel à de multiples savoirs ou capitaux de la part des habitants. Les compétences que nécessitent les projets peuvent être des facteurs de discrimination entre les habitants. L'action des associations peut en partie venir éviter d'éventuelles discriminations. Cependant, la hauteur des attentes des municipalités les pousse également à intervenir dans la construction des projets afin de rendre ceux-ci acceptables, selon leurs critères.

L'intervention des mairies : rendre le projet acceptable

L'intervention des municipalités pour faire rentrer les projets proposés par les habitants dans leurs critères s'observent à plusieurs niveaux mais est particulièrement visible dans les projets proposés aux budgets participatifs à Lille et à Paris. En effet, si ce sont les habitants qui votent pour les projets qu'ils souhaitent voir naître, les services municipaux effectuent d'abord un tri parmi les propositions déposées par les habitants, en fonction de leur faisabilité, et elles émettent également un budget indicatif pour chaque projet. En fonction des propositions, elles peuvent aussi décider de les « améliorer », ou de les regrouper lorsque plusieurs d'entre elles sont proches.

Le projet de jardin partagé à la Butte aux Cailles dans le treizième arrondissement de Paris est lauréat du budget participatif de 2019. Si l'initiative repose bien sur une volonté des habitants, la mise en forme du projet montre bien comment la municipalité œuvre pour rendre le projet acceptable selon ses critères, à la fois en le « corrigeant » et en le mettant en forme mais aussi en faisant des choix parmi les idées du projet original. Cette étape d'appropriation

des projets par la municipalité semble dans certains cas bienvenue de la part des habitants porteurs du projet, comme le souligne Alexis :

« On a eu la chance, on avait proposé au budget participatif, du coup on a remporté à 2770 voix, un truc invraisemblable, notre projet s'appelle "De la campagne dans notre arrondissement". C'est pas moi qui l'ai nommé comme ça, c'est la mairie à force de me voir amener de la paille, des poules, des canards ils ont dû se dire bon lui il veut vraiment ramener un esprit campagne. [...] Le seul truc qui a été rejeté c'est le toilette sec et c'est finalement pas plus mal parce qu'au niveau des germes pathogènes si on ouvre au public trois jours par semaine minimum si les gens veulent utiliser le toilette sec c'est le truc à la mode ça va être compliqué pour la gestion et il y a un toilette public juste en face au métro Corvisart. Franchement, c'est peut-être pas nécessaire [...] Moi j'étais vraiment surpris, j'avais budgété 4 000€ je crois au début, avec plein de fautes d'orthographe, on m'a corrigé mon projet, on l'a nommé et on m'a dit somme allouée 60 000. ».

Entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2021

Alors que l'abandon des toilettes sèches aurait pu être un point de conflit entre la mairie et l'association porteuse du projet, il semble que la décision soit tout à fait acceptée. Cela témoigne de la position dans laquelle se mettent les habitants : il ne s'agit pas ici de revendiquer un aménagement mais bien de s'intégrer à la gouvernance urbaine, quitte à faire des compromis. La comparaison des projets sur la plateforme du budget participatif permet de voir le travail de mise en forme et de correction qui a été effectué par la mairie (Figure 35). Les deux projets sont en effet toujours visibles sur la plateforme. Leur comparaison permet de compléter la citation de Alexis. Nous voyons comment l'action de la mairie a ici été de lisser le paragraphe rédigé par les habitants, d'effectuer un tri par rapport aux propositions (l'aquaponie et les toilettes sèches disparaissent par exemple) et aux finalités du projet (la mairie a regroupé autour du terme de « convivialité » tout ce qui avait trait à la citoyenneté, façon de dépolitiser le projet). Enfin, alors que c'est un habitant, Alexis, qui se proposait dans la dernière phrase du projet d'être « éco-conseiller volontaire », la mairie l'a remplacé par l'association en général, dans une volonté de donner davantage de place au collectif.

Figure 35 : Le jardin de la Butte aux Cailles, lauréat du budget participatif 2019. Du projet d'habitant au projet final.

Projet déposé sur la plateforme du budget participatif

Jardin partager, potager aromatique légumes anciens *

« Jardin potager dont plusieurs planche de culture associant aromatique légumineuse plantes potagère, plantes d'ombre fleurs comestibles, multiples bac de cultures a hauteur de genoux pour l'accès aux personnes a mobilité réduite, bac Aquaponie, (racines dans l'eau) lieux de sauvegarde des hérissons, cabanes a outils, composteurs végétal, bassins avec poissons et grenouilles, qui deviens eco système au jardin, préservation de la faune et des oiseaux, nichoirs, poulailler pour cailles (qui ne font pas de bruit) table de pique nique, toilette sèche, espace créatifs pour enfants et collectifs ou écoles sur demande. création d'ateliers récup/fabrique, le jardin se veut lieux de cultures en tout genres, intellect et créatif, espace de dépôt de livres et objets seconde vie, une scène de marionnette éphémère pour l'été, un accès a l'eau serait nécessaire, préservation des oiseaux (sensibilisation, ateliers cours pour maternelle : primaires du 13ème sur l'eco système et le ré apprendre a se nourrir, lieux d'écoute, d'échange de solidarité citoyennes, et collaboratif eco conseiller volontaire je m'engage a apporté mon savoir auprès des membres du jardins ainsi qu'au classe d'écoles intéresser. »

Projet évalué à 4 000 €

Projet remanié par la Ville de Paris

De la campagne dans notre arrondissement

« La parcelle de terrain entre le boulevard Blanqui et le Jardin Brassai est un emplacement idéal pour accueillir un lieu au sein duquel cohabiteraient jardinage, rencontres intergénérationnelles et apprentissage de la nature.

L'objectif est de créer un jardin potager avec des bacs de culture à hauteur de genoux, associant des herbes aromatiques, des légumineuses au sein duquel les habitants pourront venir expérimenter leur main verte. La protection de la faune se place également au centre du projet avec un système de protection des hérissons, la mise en place d'un bassin avec des poissons et des grenouilles, l'installation de nichoirs et la création d'un poulailler pour cailles.

Afin de rendre le lieu le plus convivial possible, une table de pique-nique, des espaces créatifs pour enfants et un composteur pourront être installés. De plus, des ateliers de récupération, de fabrique et de sensibilisation à l'écosystème pourront être menés en lien avec les écoles.

L'association des Jardins de la Buttes-aux-Cailles s'engage à entretenir les lieux et à réaliser les ateliers d'initiation.»

Somme allouée : 60 000 €

Sources :

- Projet déposé :

<https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=F&idee=91>

- Projet remanié :

https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?document_id=8494&portlet_id=158

* Les textes ont été recopiés tels qu'ils ont été publiés en ligne.

L'intervention des services municipaux dans la définition des projets peut certes leur donner plus de chance de voir le jour mais elle peut aussi modifier considérablement les projets proposés par les habitants. Dans la session 2018 du budget participatif de Lille, la municipalité regroupe trois propositions habitantes en une seule. Le projet fusionné intitulé « Végétaliser les potelets » s'applique à l'ensemble du territoire lillois et entend « enjoliver les potelets et

apporter une alternative fleurie avec des jardinières ou des plantes grimpantes⁹⁶ ». Les trois projets initiaux étaient :

1. « Végétalisation de Potelets ⁹⁷ » qui proposait d'« égayer » les potelets de la Métropole de Lille avec une végétalisation « qui pourrait être faite par les habitants des quartiers et rues concernées ».
2. « Une alternative fleurie aux potelets pour lutter contre le stationnement gênant⁹⁸ » qui proposait de « rendre de beaux trottoirs aux piétons de la rue Chevreul et de la rue Saint Éloi ». Le projet concernait uniquement deux rues du quartier de Wazemmes et mettait en avant l'installation de bacs en bordure de trottoir pour empêcher les voitures de se garer sur le trottoir. Le projet indiquait que les bacs seraient entretenus par les habitants.
3. « Lille jardine !⁹⁹ » proposait que « partout où on matérialise la limite des trottoirs par des potelets les remplacer par des jardinières en bois » et d'inciter les habitants à les entretenir

Le projet fusionné n'a reçu que 122 votes, il ne sera pas réalisé. Les porteurs du projet numéro 2 ont largement mis en avant dans les commentaires du projet fusionné les limites de cette fusion (Figure 36). Le projet leur semble ainsi dénaturé dans la mesure où il perd le caractère territorial de leur proposition qui avait pour vocation de répondre à une problématique précise, de quelques rues en particulier, et qui était soutenue par un collectif d'habitants de ces rues. De plus, le commentaire met en avant le caractère artificiel de la fusion du projet et met en avant une dénaturation du projet qui devient « cosmétique ». L'intervention des municipalités dans les projets révèle ainsi une gouvernance unilatérale qui décide des projets légitimes ou non. Alors que la participation des habitants est sans cesse mise en avant, celle-ci est systématiquement contrôlée par les acteurs municipaux qui filtrent les projets et les remodelent en fonction de leurs normes et de leurs valeurs. En ce sens, la participation des habitants ne contribue pas à renouveler l'aménagement de l'espace public. Les habitants sont appelés à se substituer aux agents municipaux dans l'entretien des initiatives, mais les projets en eux-mêmes ne diffèrent pas de ce qui aurait pu être réalisé par la mairie elle-même si elle avait été seule à l'œuvre. La participation des habitants à l'aménagement de l'espace public ne semble ainsi pas, sous ses modalités, participer à un renouvellement de l'esthétique environnementale urbaine. Par le contrôle qu'elles opèrent, les municipalités assurent une continuité de leur vision de la ville. L'appel à la participation des

⁹⁶Présentation du projet sur le site du budget participatif : <https://participez.lille.fr/projects/budget-participatif/collect/depot-des-projets/proposals/proposition-sans-titre-30> (consulté le 17/02/2021).

⁹⁷ Présentation du projet sur le site du budget participatif : <https://participez.lille.fr/projects/budget-participatif/collect/depot-des-projets/proposals/vegetalisation-de-potelets> (consulté le 17/02/2021).

⁹⁸ Présentation du projet sur le site du budget participatif : <https://participez.lille.fr/projects/budget-participatif/collect/depot-des-projets/proposals/une-alternative-fleurie-aux-potelets-pour-lutter-contre-le-stationnement-genant> (consulté le 17/02/2021).

⁹⁹ Présentation du projet sur le site du budget participatif : <https://participez.lille.fr/projects/budget-participatif/collect/depot-des-projets/proposals/lille-jardine> (consulté le 17/02/2021).

habitants se double finalement d'un contrôle strict des projets mis en place. Cela témoigne de la place prise par les initiatives dans le travail sur l'image des villes effectuées par les municipalités pour les inscrire dans la hiérarchie urbaine.

Figure 36 : Commentaire sous un projet du budget participatif lillois fusionné par la municipalité : critique habitante d'une intervention municipale ¹⁰⁰



Mathusalem • 16 octobre 2018 à 10:49

Je vote avec enthousiasme pour ce "projet regroupé", mais je trouve bien artificielle la fusion qui a été opérée par la Mairie entre trois projets par le simple fait qu'il parlaient des "potelets de trottoir". Celui que j'ai soutenu à l'origine, "Une alternative fleurie aux potelets pour lutter contre le stationnement gênant", proposait une solution "verte" et à large participation citoyenne au problème de plus en plus insupportable des trottoirs impraticables à cause du stationnement sauvage, dans de petites rues n'ayant sans doute pas vocation, vu les coûts, à être traitées par la méthode habituelle des potelets. Une expérimentation était proposée dans deux rues de Wazemmes particulièrement touchées, à base de la fourniture par la Mairie de bacs à végétation suffisamment lourds pour résister aux incivilités et suffisamment profonds pour envisager une végétation douze mois sur douze, que les citoyens de ces deux rues s'engageaient à planter et entretenir.

Cette expérimentation à double objectif et fondée sur une expérience citoyenne locale déjà ancienne n'a pas grand chose à voir avec le (certes sympathique) projet plutôt "cosmétique" de "Végétalisation de Potelets", peu applicable à mon sens dans un secteur soumis au degré d'incivilités qu'on rencontre hélas à Wazemmes, et presque impossible à maintenir 12 mois sur 12 (des pots avec quelques poignées de terre risquent de bien mal passer l'hiver...).

Et comme dans le troisième projet fusionné "Lille jardine !", il s'agissait plutôt d'améliorer des zones déjà protégées par les potelets, c'est-à-dire déjà redevenues praticables pour les chaises roulantes, poussettes, caddies. Le projet wazemmois présentait à coup sûr un caractère de grande urgence qui devra être pris en compte si le vote est comme je l'espère favorable à ce regroupement malgré son côté hétéroclite...

2

La participation des habitants au sein des budgets participatifs révèle une certaine ambivalence. D'un côté, elle est bien effective dans la mesure où elle permet à des projets proposés par les habitants d'être réalisés, de l'autre le rôle des municipalités reste central dans la régulation des propositions. Leur action témoigne largement d'un contrôle des pratiques. Nous avons montré comment l'intervention des acteurs municipaux pouvaient se faire *a posteriori* sur les projets des habitants afin de faire correspondre ceux-ci à leurs attentes. Cette intervention peut également s'effectuer tout au long du montage du projet, donnant lieu à des situations de co-construction.

De la négociation à la concertation : collaborer pour monter le projet

La constitution d'un projet de végétalisation participative peut enfin voir la naissance d'échanges, de négociations, d'allers-retours entre habitants et mairie allant jusqu'à une véritable concertation pour la construction du projet.

¹⁰⁰ <https://participez.lille.fr/projects/budget-participatif/collect/depot-des-projets/proposals/proposition-sans-titre-30> (consulté le 17/02/2021)

Pour préparer le cisaillement des trottoirs, l'animatrice environnement de la Ville de Lyon prend rendez-vous avec les habitants afin de déterminer l'emplacement exacte des fosses. Elle trace alors sur le bitume l'emplacement à venir des fosses à destination des ouvriers qui viendront le percer. Cette étape est aussi une étape de négociation entre habitants et mairie, par exemple pour obtenir le plus de fosses possibles ou pour que celles-ci soient les plus grandes possibles comme le rapporte Virgile qui a accompagné l'animatrice le jour de son repérage (entretien, Lyon, 12 décembre 2019).

Cependant, la mairie n'intervient pas forcément uniquement en bout de chaîne. En fonction des projets, elle peut aussi participer directement à la constitution du projet dans une construction qui se fait alors par des allers-retours réguliers, par des échanges entre habitants et mairie :

« On a été sollicités par les habitants pour installer un jardin partagé dans le parc Henri Barbusse, financé avec le fonds d'investissement participatif et là c'est l'aboutissement de deux années. Alors l'esprit c'était vraiment de travailler avec les habitants. J'accompagne les habitants dans la démarche mais les habitants se sont constitués eux-mêmes en association, c'est l'association "le cœur des habitants". On a vu avec les services de la Ville si un jardin partagé pouvait effectivement être érigé et comment, dans quelles conditions, de voir l'endroit le plus adapté. Donc il y a des analyses qui ont été faites du sol, on a fait attention à soleil pas soleil. Il y a les collègues de Nature à Lille et de la voirie... On a demandé d'abord aux habitants de parlementer entre eux, et on est partis des besoins des habitants pour voir ce qui était réalisable, comment on pourrait organiser et puis voilà, on arrive à l'aboutissement. ».

Entretien avec la chargée de projets de la mairie de quartier Faubourg de Béthune, Lille, 7 octobre 2020

Le *jardin Philippe l'Houblon* (Lille) a été lauréat du budget participatif en 2018. S'en est suivie une phase de concertation entre les habitants (regroupés au sein d'une association, *Saint Michel en transition*, créée en octobre 2018) et la ville pour construire le projet (Figure 37). L'association a mobilisé des étudiants de l'IUT de Tourcoing pour organiser des ateliers participatifs qui leur ont permis de dessiner les contours de leur jardin, des ébauches de plan et des maquettes de mise en situation. Les plans ont ensuite été étudiés et amendés par les services municipaux. Une fois validés, la Ville a procédé aux aménagements préalables du jardin, la mise en place d'une ganivelle et d'un cheminement piéton qui traverse la place. L'élaboration des plans du jardin s'est faite en concertation, du fait notamment du site particulier qu'ils occupent, un terre-plein au milieu d'un carrefour routier.

Figure 37 : La construction d'un projet, chronologie des débuts du *jardin Philippe l'Houblon*

Source : bilan d'activité 2018-2019 de l'association *Saint Michel en transition*, communication personnelle.



L'infographie résume bien comment les habitants ont vécu les longues étapes de construction du projet, leur nombre important, les obstacles à surmonter et l'attente entre chaque étape. Pourtant, d'après les dates indiquées (d'octobre 2018 à février 2019), le projet a globalement avancé rapidement par rapport à ce qui peut généralement s'observer pour les jardins partagés. La photographie au centre a été prise par les membres de l'association lors de la présentation du projet au budget participatif de la ville, devant la maire, Madame Martine Aubry.

De l'idée au projet attendu : *Les ateliers déc. à Mars 2018* 5



Cette deuxième page présente quelques photographies prises par l'association durant la phase de construction du projet, les ateliers de réflexion autour de plans et de maquettes du futur jardin, animé par des étudiants de l'IUT de Tourcoing.

Ces allers-retours entre habitants et mairies peuvent aussi être accompagnés par une association. Au *jardin André Ballet* (Lille), un des fondateurs du jardin explique par exemple que c'est en repérant « un lopin de terre en friche » qu'il s'est dit « qu'il y avait peut-être quelque chose à proposer à la mairie ou aux assos du coin ». Avec l'aide de l'association *InserSol*¹⁰¹ dont il connaissait personnellement l'animatrice et qui « faisait le pont avec les gens de la mairie », ils ont « regroupé quelques personnes du quartier pour faire une espèce de charte d'utilisation du jardin ». Après plusieurs allers-retours avec les services municipaux, ils ont pu finaliser la charte et « le groupe s'est formé sur les gens qui étaient prêts à mettre la main à la pâte bénévolement pour le côté *design* du jardin » (entretien, Lille, 18 juillet 2020). Ces exemples montrent l'existence d'une co-construction des projets de végétalisation, engageant habitats et acteurs municipaux, mais également des acteurs associatifs, dans le montage du projet.

La construction du projet de végétalisation se fait selon des modalités variées qui mobilisent les habitants, mais aussi les municipalités et des associations. Cette étape témoigne de l'éloignement du schéma des initiatives informelles qu'a produit l'institutionnalisation de la végétalisation participative. Les habitants ne sont plus les seuls acteurs et, s'ils sont toujours au cœur des projets ils doivent désormais négocier avec les municipalités. Il n'est pas possible de réduire la construction des projets de végétalisation participative à un modèle type de participation des habitants. Les situations sont hétérogènes et témoignent de positionnements différents des acteurs, en fonction des projets. S'il est cependant une étape où le jeu d'acteurs ne varie, c'est bien dans l'acceptation finale du projet, qui doit être validé par les services municipaux.

4.1.3 La prise de décision : l'apanage de la mairie

Les deux premières étapes de la constitution d'un projet de végétalisation participative voient ainsi intervenir les habitants et les mairies à des degrés divers. Cependant, la prise de décision à propos du projet revient en dernier lieu à la municipalité, dans la mesure où cela se passe sur le domaine public. Les installations sauvages n'ont plus lieu sur les trois terrains que nous avons étudiés. En dernière instance, ce sont donc bien les municipalités (et dans le cas des jardins partagés, un vote du conseil municipal) qui décident de signer l'autorisation d'occupation du domaine public et qui mettent en place le conventionnement. Ainsi, même face à une autonomie des habitants revendiquées et mise en avant, la mairie intervient comme seule décisionnaire finale. De la même façon qu'elle peut intervenir dans la conception du projet, elle peut demander que le projet soit revu si celui-ci ne remplit pas ses conditions ou qu'elle le juge infaisable. La citation suivante montre bien ces allers-retours entre habitants et mairie et le rôle décisif de celle-ci, malgré la « liberté » apparente des habitants :

¹⁰¹ L'association *InserSol* est une association d'insertion par l'activité économique liée à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Elle anime une épicerie solidaire, des chantiers d'insertion et un espace socioculturel.

« Nous [l'équipe municipale] on leur a laissé vraiment les mains-libres en leur disant écoutez on vous laisse réfléchir à ce que vous voulez, et vous faites le montage technique, financier et après on verra si on peut effectivement financer ou s'il faudra revoir le projet. Mais on les a laissé complètement les mains-libres. Et les micro-implantations florales c'est exactement pareil. » .

Entretien avec l'adjoint au maire du 6^e arrondissement en charge de la démocratie de proximité, Lyon, 8 novembre 2019

L'élu donne ici une définition pratique de la démocratie participative¹⁰² qui requiert bien la participation des habitants sans pour autant leur donner un pouvoir décisionnel. L'action des habitants est contrôlée par la municipalité. La démocratie participative poursuit ici un « objectif politique » (Bacqué *et al.*, 2005) de re-légitimation de l'action publique mais ne permet pas la mise en place d'un mode de gouvernance alternatif.

Le choix du terrain du *jardin des Agrions* à Lille témoigne du même fonctionnement : à l'initiative des habitants, plusieurs sites possibles sont identifiés pour planter le jardin mais il s'agit de trouver un accord avec la municipalité :

« On avait deux trois autres sites parce qu'on voulait faire sur le domaine public, ça ça comptait, et puis à chaque fois, on a déposé des dossiers et à chaque fois c'était ah bah sur ce site-là il y a déjà un projet qui est prévu ou ce site-là bah c'est compliqué parfois le cadastre, ça appartient aux ENS [espaces naturels sensibles] qui veut pas construire quoi ce soit pour des raisons de sécurité ou autre. On a tâtonné, il y a deux ou trois sites où ils nous ont dit là ça va pas le faire et en fait c'est le coup de cœur celui-ci, dès qu'on est arrivé, on s'est dit là il y a énormément de conditions et c'est celui-ci qui a fonctionné. C'est chouette. » .

Entretien avec Claudine, Lille, juin 2020

L'autorisation de la mairie reste un maillon indispensable dans la création d'un projet de végétalisation par les habitants qui vient nuancer le pouvoir dont ils disposeraient dans la végétalisation participative. Ce rôle de la mairie est d'autant plus décisif qu'il ne se limite pas forcément à une refonte du projet mais peut aussi mettre un terme à une initiative habitante avec un refus catégorique d'accorder une autorisation, refus face auquel les habitants n'ont aucun moyen d'action. Ces refus existent dès lors qu'un projet ne remplit pas les critères de la mairie et qu'une solution n'est pas envisageable. À Lyon, une demande habitante pour creuser des fosses de plantation dans le nord du septième arrondissement a été retoquée car les habitants qui s'étaient mobilisés n'habitaient pas dans la même rue, mais dans quelques rues à proximité les unes des autres. Le projet ne remplissait pas la condition d'un minimum de cinq foyers voisins mobilisés. La mairie peut aussi intervenir en amont d'une demande des habitants. L'adjointe en charge des espaces verts du treizième arrondissement de Paris a ainsi

¹⁰² À noter que sa délégation s'intitule bien « démocratie de proximité » et non « démocratie participative » à sa demande. Selon l'élu, cet intitulé rend davantage compte de l'échelle de gestion en jeu, le quartier. Il souligne également que parler de « démocratie de proximité » permet de s'inscrire dans le cadre de la démocratie représentative et non de venir la remettre en cause (entretien, 8 novembre 2019). Ses propos rejoignent les usages communs de ces deux expressions dans lesquels la démocratie de proximité est limitée à une échelle locale et est consultative alors que la démocratie participative revendique une participation des citoyens à la décision publique (Sintomer *et al.*, 2009). Ce choix de terminologie montre combien la revendication de la participation habitante ne signifie pas la même chose pour tous les acteurs.

interdit les permis de végétaliser dans la rue Tolbiac, artère très passante de l'arrondissement où la végétalisation des pieds d'arbre pourrait constituer un obstacle :

« J'ai été amenée, sur un côté de la rue Tolbiac, à demander qu'il n'y ait aucune autorisation de végétalisation de pied d'arbre sur le tronçon compris entre la rue Nationale et la rue Patay tout simplement parce qu'il y a énormément de circulation, des commerces et des terrasses de café [...]. Du coup si on végétalise on ne peut plus passer. ».

Entretien avec l'élue du 13^e arrondissement en charge des espaces verts, Paris, 10 juillet 2019

La municipalité occupe un rôle décisif dans la mise en place des projets participatifs de végétalisation urbaine. Dans le processus participatif, elle reste *in fine* l'unique décisionnaire. Il apparaît que cette étape est la seule, mais ô combien importante, où la municipalité agit seule. En effet, la vie du jardin, une fois son autorisation obtenue, est prévue de la façon la plus autonome possible par les municipalités qui n'entendent pas gérer ces espaces. La gestion du projet revient ainsi aux habitants.

4.1.4 La gestion du projet

Le projet accepté par les municipalités, il peut désormais voir le jour. Si les mairies peuvent effectuer des aménagements initiaux, elles ne cherchent plus à gérer ces espaces qu'elles considèrent désormais comme étant de la responsabilité des habitants ou d'une association. Alors que la municipalité intervenait régulièrement dans les projets jusqu'ici, *a minima* pour la validation de ceux-ci, cette étape de gestion déléguée marque une rupture. Nous montrons dans cette section comment la gestion revient aux habitants en autonomie, ou dans certains cas à des associations.

Les habitants autonomes : la délégation de la mairie

Une fois les différents documents administratifs signés entre mairie et habitants, la gestion des projets de végétalisation participative revient aux habitants. Cette liberté d'action des habitants, dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre fixé par les mairies, est largement valorisée par les acteurs institutionnels. L'élue du treizième arrondissement de Paris qualifie ainsi les habitants de « gestionnaires » :

« Voilà le principe juridique c'est une convention. Et ce qui veut dire que les gens sont gestionnaires du pied d'arbre. Et en fait à partir du moment où ils sont gestionnaires, ils font un peu ce qu'ils veulent. La seule règle c'est qu'ils entretiennent parce qu'on peut leur supprimer si ça n'est pas entretenu. ».

Entretien avec l'élue du 13^e arrondissement en charge des espaces verts, Paris, 10 juillet 2019

Si la décision initiale de créer un jardin et la construction du projet a pu être l'objet d'une concertation entre habitants et mairie, la gestion quotidienne de celui-ci revient clairement aux habitants. L'autonomie de ceux-ci est même une condition pour que leur soit accordée une autorisation d'occuper le domaine public, condition qui est présentée comme telle dans les chartes :

« Fruit de l'initiative citoyenne, les jardins partagés recherchent un maximum d'autonomie dans leur fonctionnement, leur aménagement et leur gestion. Le projet de jardin est pensé pour pérenniser l'activité de l'association indépendamment du changement des membres associatifs. »

Article IV de la charte des jardins partagés lyonnais, p. 1

L'autonomie des habitants se traduit également sur le plan juridique par la nécessité pour eux de souscrire à une assurance civile, individuelle pour les opérations de rue ou associative pour les jardins partagés. De plus, les chartes précisent toutes combien les municipalités ne sauraient être tenues responsables de dommages liés aux dispositifs.

« Le Jardinier demeure entièrement et seul responsable des dommages matériels, immatériels et corporels, consécutifs ou non, qui pourraient résulter de l'installation, de l'exploitation et de l'enlèvement de son dispositif de végétalisation sans que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée pour quelque cause que ce soit. [...] Le Jardinier renonce à tout recours, de quelque nature que ce soit, qu'il serait en droit d'exercer à l'encontre de la Ville de Lille et ses assureurs. »

Article 9 de la convention de permis de végétaliser lilloise, p. 3

La gestion quotidienne revient ainsi clairement aux habitants sans aide des services municipaux. La délégation de pouvoir sur cet espace est complète. Les habitants sont libres de prendre des décisions et d'aménager l'espace (Figure 38). Plus qu'une liberté acquise, c'est une liberté qu'ils sont sommés de prendre. Elle contraste ainsi particulièrement avec toutes les étapes du montage du projet où les acteurs institutionnels sont finalement omniprésents.

Figure 38 : S'organiser de façon autonome : le plan de culture



A. Deschamps, mars 2020

Le plan de culture est généralement un moment important dans la vie du jardin partagé. Il s'agit de définir tous les ans, peu avant le printemps, les espèces qui seront plantées et à quel endroit. Il est défini lors d'une réunion collective entre des habitants, comme sur la photographie.

La livraison du jardin et la remise des clés à l'association marque une rupture importante dans le jeu d'acteurs à l'œuvre. Alors que le jardin partagé du Faubourg de Béthune

a été construit *via* un processus de concertation impliquant mairie et habitants, l'objectif d'autonomie est clairement énoncé :

« L'objectif c'est de les mettre en route et une fois qu'ils sont..., qu'ils ont démarré qu'il n'y ait pas d'entretien de la Ville de Lille par rapport au jardin. Voilà, on l'a en tête, on le sait comment parfois ça se passe mais vraiment l'objectif c'est que les habitants soient autonomes sur ce projet. Autrement il n'est pas prévu d'entretien particulier. ».

Entretien avec la chargée de projets de la mairie de quartier Faubourg de Béthune, Lille, 7 octobre 2020

Le rôle de la mairie se terminerait alors avec le lancement du projet. Aucune gestion collaborative de ces espaces n'est envisagée, en premier lieu parce que celle-ci serait difficile à mettre en place et s'inscrit difficilement dans les schémas municipaux de gouvernance. Ainsi, la mairie de Lyon a répondu négativement à la demande des habitants de la place Guichard (troisième arrondissement) de participer à – et non de gérer seuls – la végétalisation d'un parterre de la commune :

« La difficulté c'est la cogestion en fait. Eux souhaiteraient ajouter des plantes plus indigènes, plus fleuries mais on est sur un massif horticole et ils n'ont pas forcément les connaissances pour planter les végétaux. Et la réponse qui leur est donnée aujourd'hui c'est qu'on peut pas. Soit vous gérez tout, soit vous gérez rien mais l'entre-deux est encore difficile à mettre en œuvre. Parce que nos jardiniers ils savent pas trop où s'arrêter, où on taille où on entretient. Et on comprend c'est pas évident, donc parfois une délimitation physique ou une petite barrière pourrait... ».

Entretien avec l'animatrice environnement, Lyon, 10 avril 2019

La cogestion est considérée comme un schéma de fonctionnement trop complexe dans lequel la mairie ne souhaite pas s'aventurer. Le fonctionnement reste binaire : ce sont les habitants qui végétalisent ou bien ce sont les services municipaux mais aucune collaboration sur le terrain n'est envisagée. La signature d'une convention entérine la délégation de pouvoir sur l'espace concerné qui n'est désormais plus à la charge des mairies. Pour M. Rosol (2012), il s'agit d'une « *form of outsourcing of former local state responsibilities for public services and urban infrastructures*¹⁰³ » (p. 239) « *that means that volunteering citizens should stand in where the state fails to provide attractive public green spaces*¹⁰⁴ » (p. 248). L'action de la mairie dans l'entretien des jardins partagés et des opérations de rue irait contre son intérêt puisqu'il s'agit pour elle de se dégager de l'entretien de ces espaces. Ici les intérêts des mairies vont en partie à l'encontre des habitants qui seraient davantage enclin à demander un accompagnement de la mairie sur le long terme pour l'entretien et le développement de leur installation :

« Parce qu'en fait les gens ont une énorme envie de jardiner, ce qui est très bien, mais ils ne savent pas faire. Du coup, les collègues des espaces verts quand on a été sur la création d'un jardin partagé très souvent l'ont vu comme un espace en moins à gérer pour eux. Et maintenant on a de plus en plus d'associations qui nous demandent l'aide des jardiniers des

¹⁰³ « une forme de délégation d'anciennes responsabilités des autorités locales pour des services publics et des infrastructures urbaines ». Traduction de l'auteure.

¹⁰⁴ « qui signifie que les citoyens bénévoles prennent en main les espaces où les autorités ont échoué à proposer des espaces verts publics attractifs ». Traduction de l'auteure.

espaces verts et on leur dit bah non c'est pas le rôle. On met des freins du coup parce qu'il faut aussi que chacun trouve sa place et on est pas là pour surcharger ».

Entretien avec la chargée de mission des jardins partagés, Lyon, 10 avril 2019

L'entretien quotidien des réalisations est complètement laissé à la charge des habitants. Si les municipalités ne prévoient pas d'accompagnement sur le long terme de la vie des jardins, ce rôle peut revenir à des associations, missionnées ou non par les villes à ce titre. La Ville de Lyon finance l'association du *Passe-Jardins* pour jouer ce rôle d'accompagnement sur le temps long de la vie du jardin mais aucune structure ne fait de même pour les opérations de rue. À Lille, aucun dispositif n'existe pour suivre les jardins. Les habitants peuvent cependant se tourner vers des formations payantes proposées par des associations comme les *Saprophytes*. À Paris, la maison du jardinage de Bercy (voir Encadré 4) se veut un lieu ressource à disposition des habitants, pour que ceux-ci y suivent des formations ou bien viennent s'informer par le biais d'une exposition permanente qui permet de découvrir les différents dispositifs et des méthodes de jardinage.

Encadré 4 : La Maison du jardinage à Paris

La Maison du jardinage se situe dans le parc de Bercy (12^e arrondissement). Elle existe depuis 1997 et dépend de l'Agence d'écologie urbaine de la Ville de Paris.

Elle accueille des formations animées par des agents de la Ville ou encore des conférences pour présenter les dispositifs de végétalisation participative.

↓ Salle de formation à l'étage



→ Entrée de la maison



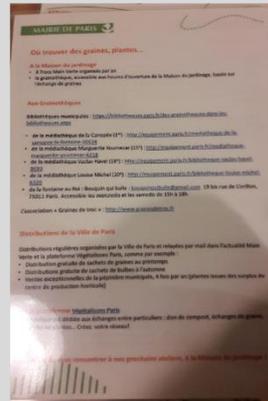
Le rez-de-chaussé est occupé par plusieurs salles d'exposition. Une salle présente les dispositifs de végétalisation participative de la ville avec de nombreuses photographies de réalisations habitantes ainsi que des conseils pour mener à bien ces projets.

← Les salles suivantes présentent les gestes, les pratiques et les outils de jardinage.

→ Une parcelle de jardinage pédagogique se trouve à l'extérieur de la maison et offre un lieu de démonstration.



Des fiches conseils plastifiées sont aussi disponibles au sein de la maison du jardinage comme cette fiche détaillant les étapes pour construire une jardinière à partir d'une palette de récupération.



← Enfin, des fiches ressources proposent des carnets d'adresses utiles pour le jardinage urbain, ici une liste des grainothèques à Paris.

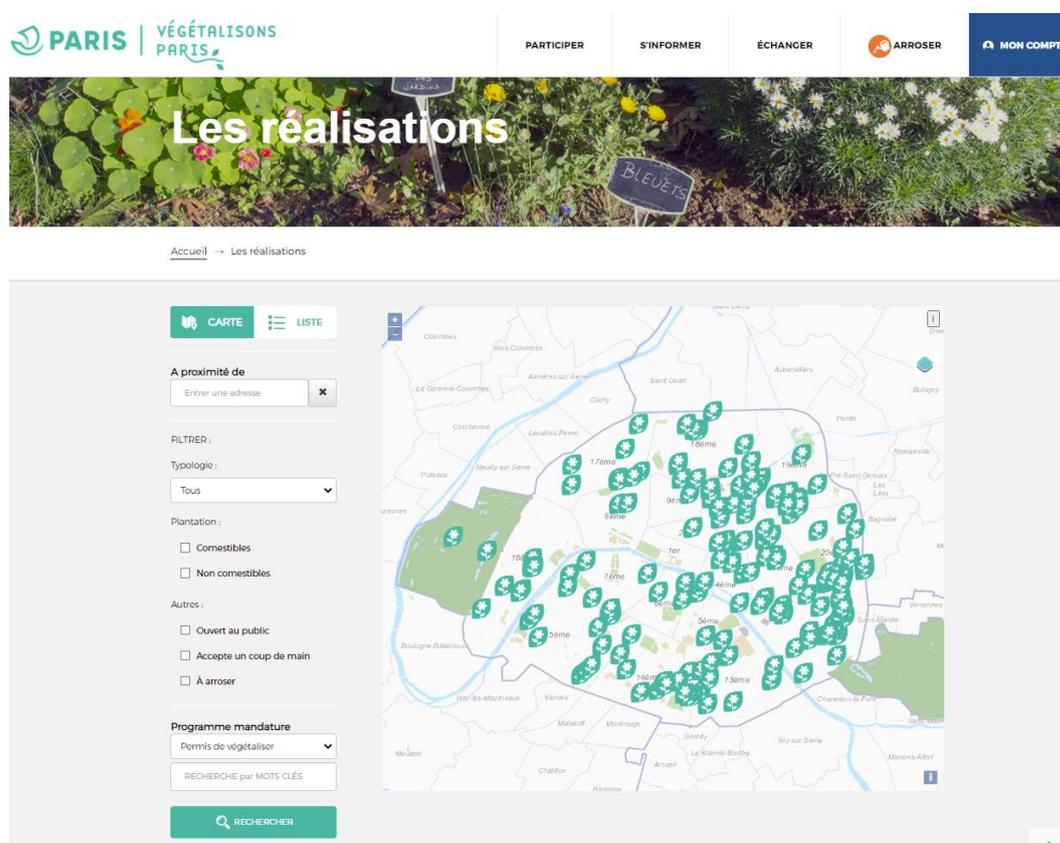
Photographies : A. Deschamps, juin 201

Les mairies mettent davantage sur la mise en place d'un réseau d'entraide entre les habitants. Dans les différentes formations organisées à la Maison du jardinage, la thématique du réseau d'habitants-jardiniers est régulièrement mise en avant, indiquant aussi la volonté de la municipalité d'encourager l'autonomie des habitants et leur auto-organisation. De plus, la Ville de Paris a mis en place une plateforme collaborative, *Végétalisons Paris*, afin de recenser les « réalisations » de la mandature en faveur de la végétalisation urbaine (Figure 39). La plateforme se présente comme un « réseau social local autour des enjeux de végétalisation¹⁰⁵ »

¹⁰⁵ <https://www.paris.fr/pages/nouvelle-plateforme-vegetalisons-paris-participez-en-ligne-4942/> (consulté le 16/02/21).

en mettant en relation ses acteurs. La plateforme est créée et développée par la mairie de Paris mais elle a pour objectif de mettre en relation les habitants entre eux de façon qu'ils se passent de la mairie et s'entraident. Il est possible pour les habitants d'inscrire leur permis de végétaliser ou leur jardin partagé sur la plateforme et d'indiquer par exemple s'ils recherchent de l'aide ou ont besoin que quelqu'un vienne arroser lorsqu'ils sont absents. La plateforme a également une page « troc & entraide » où les habitants peuvent s'échanger des graines ou se prêter des outils. Enfin, la mairie met à disposition sur la plateforme des fiches conseils sur le jardinage. Cette plateforme est assez représentative de la numérisation des dispositifs de participation de la mairie de Paris depuis l'arrivée d'Anne Hidalgo à la tête de la ville (Douay, 2016).

Figure 39 : Les permis de végétaliser à Paris sur la carte *Végétalisons Paris*



Source : capture d'écran du 22/02/2021¹⁰⁶.

Le filtre « permis de végétaliser » a été appliqué dans l'onglet mandature du volet sur la gauche de la capture d'écran. Le nombre limité d'initiatives qui apparaissent témoignent du faible succès de la plateforme : malgré son inscription sur la carte mentionnée dans les chartes, les habitants sont peu nombreux à inscrire leur projet sur la plateforme. Les figurés sur la carte sont cliquables et permettent d'accéder à une fiche d'identité de chaque initiative recensée.

La plateforme est ainsi vue par les services municipaux comme un moyen d'accroître l'autonomie des habitants, et d'éviter de faire de la mairie l'intermédiaire indispensable comme

¹⁰⁶ <https://vegetalisons.paris.fr/vegetalisons/jsp/site/Portal.jsp?page=project&action=searchProjects#searchAnchor> (consulté le 16/02/21).

l'explique deux chargés de mission de l'agence d'écologie urbaine de Paris durant une formation à la maison du jardinage de Bercy :

« Agent de la mairie : Je pense que c'est ce genre d'outil [la plateforme] qu'il faut favoriser pour l'avenir, c'est comme ça qu'on va réussir à faire en sorte que les gens déjà se rencontrent, parce que déjà il faut que vous sachiez qu'on a pas le droit de vous mettre en relation les uns avec les autres. On est soumis aux règles d'anonymat, du coup quand les gens nous demandent, on nous demande souvent les noms des permis à côté de chez nous mais sauf qu'on a pas le droit de le faire.

Participant : Mais si on donne l'autorisation ?

Agent de la mairie : Oui mais ça nous demande que les deux donnent leur accord... Ça nous demande du secrétariat, c'est-à-dire que si on reçoit la demande...Là on fait du cas par cas. [...] Là on vous rend acteur de la démarche du coup je pense que c'est d'autant plus intéressant pour vous d'avoir une plateforme aussi pour communiquer, pour donner vos dates d'absence, vous avez aussi sur ce site plein de conseils, de liste de végétaux à mettre, de substrat... ».

Notes du carnet de terrain, conférence Main Verte, Maison du jardinage de Bercy, 25 février 2020

Cependant, le succès de cette plateforme est limité : peu d'habitants inscrivent leur initiative sur le site et la plupart des réalisations recensées en ligne sont le fait de la mairie (entretien avec la chargée de projets des jardins partagés, Paris, juin 2019). Ainsi alors que les rapports de développement durable de Paris comptabilisent près de 3 000 permis de végétaliser, à peine 200 apparaissent sur la carte de Végétalisons Paris (Figure 39).

La gestion des initiatives est donc remise aux habitants, l'intervention des services municipaux étant cette fois-ci limitée à un accompagnement distancié. Cette autonomie a plusieurs raisons. En plus d'être un moyen de ne pas complètement dénaturer ces projets qui sont à l'origine des initiatives citoyennes et qui s'inscrivent dans le cadre de la démocratie participative, il s'agit également pour les mairies d'un enjeu de partage des rôles dans la ville. L'implication des habitants dans la végétalisation urbaine est un moyen de compléter l'action des mairies, de venir suppléer les limites rencontrées par celle-ci en termes de moyens humains et financiers :

« [C'est] pourquoi on a intérêt à les [les habitants] associer par rapport aux ressources humaines au sein de la Ville qui [ne] pourront pas augmenter comme le voudraient les habitants, pour d'autres contraintes notamment budgétaires, parce que ça pèse lourd dans les décisions aujourd'hui. ».

Entretien avec la responsable développement durable de la Ville de Lyon, 10 avril 2019

Ce rôle de l'action habitante qui viendrait en soutien de l'action municipale est également directement souligné par un rapport du Conseil Communal de Concertation¹⁰⁷ lillois qui indique que « la participation des habitants à la végétalisation peut compenser en partie la faiblesse des budgets actuels, (moins de 50 € par personne par an), l'aide au respect et au

¹⁰⁷ Le Conseil communal de concertation de Lille a été mis en place en 1996. Composé de représentants d'associations et d'institutions regroupés en commissions thématiques, il rend des avis sur les politiques municipales.

maintien de la propreté des espaces publics...¹⁰⁸ ». L'institutionnalisation des initiatives initie ainsi un mouvement de délégation de l'action publique vers les citoyens.

L'animation professionnelle : la disparition des habitants ?

La présence importante d'acteurs intermédiaires a un effet direct sur le mode de fonctionnement et la vie quotidienne des jardins partagés. Si nous avons montré combien les habitants sont poussés à être autonomes par les municipalités, les jardins gérés par des associations leur laissent une toute autre place. Les jardins qui appartiennent au réseau des AJONC font figure d'exception (l'association ayant un rôle administratif mais sur le terrain les habitants sont indépendants). Les jardins gérés par des associations à vocation sociale comme les régies de quartier ou les MJC ont tendance à faire du jardin partagé une activité de loisirs parmi d'autres dans leur catalogue d'activités. Les jardins se trouvent bien sur le domaine de la Ville et les associations signent une convention avec la mairie pour l'occupation. Les jardins partagés sont gérés par un animateur qui fait figure d'autorité dans le jardin. Les jardins gérés par ces associations ne sont pas toujours accessibles aux habitants en dehors des permanences des animateurs comme c'est le cas du *jardin Gilibert* (géré par la MJC Confluence à Lyon et ouvert deux après-midis par semaine), du *jardin du Pré Santy* (géré par la régie de quartier *Eurêka* à Lyon et ouvert trois demi-journées par semaine) ou encore du *jardin des peupliers* (géré par la *Poterne des Peupliers* à Paris). Quelques adhérents ont les clés lorsqu'ils sont particulièrement familiers avec les animateurs : cinq personnes au *jardin Gilibert* ont une clé du jardin et un tiers des adhérents du *jardin du Pré Santy* par exemple. Le poids des animateurs peut se révéler central puisqu'ils jugent qui est légitime à recevoir les clés. Au contraire, certains restent ouverts en permanence comme au *jardin Ressources* à Lille par exemple.

La position des animateurs est ambiguë. Ils sont le plus souvent la personne référente, qui connaît le mieux le jardin et qui prend les décisions pour celui-ci. Cela n'est pas forcément la finalité recherchée à l'origine : les animateurs se retrouvent bien souvent dans cette position de « pleins-pouvoirs » car la participation autour du jardin ne prend pas. Ainsi au *jardin Gilibert*, alors qu'une trentaine de personnes sont adhérentes, il arrive que personne ne vienne aux réunions organisées par l'animatrice pour déterminer le plan de culture (entretien avec une animatrice environnement de la MJC Confluence, Lyon, 2 mai 2019). Au *jardin du Pré Santy*, quelques habitants ont la possibilité de venir le week-end alors que l'animateur est absent. Cependant, même pour ces créneaux c'est l'animateur qui laisse une liste des tâches à faire. L'ambiguïté de leur rôle se relève également dans les choix qui sont faits et qui témoignent des arbitrages constants entre désir des habitants qui participent de planter telle ou telle espèce et engagement de l'association dans telle ou telle démarche de jardinage.

¹⁰⁸ Avis n°18-20-CEI « Végétalisation à Lille : quelle appropriation par les habitants ? » présenté par la commission équipements et infrastructures du CCC, p. 25, juin 2018.

Même lorsque la participation des habitants au jardin est jugée satisfaisante par les associations, le rôle de l'animateur est central. Il agit comme personne référente pour la prise de toutes les décisions, allant de la liste des tâches à effectuer aux choix de l'emplacement de telle ou telle plantation (Figure 40). Il est également arbitre entre les habitants lorsque ceux-ci sont en désaccord (entretien avec l'animateur du *jardin du Pré Santy*, Lyon, 30 avril 2019). Comme représentant de l'association, il peut aussi être amené à « recadrer » certains adhérents (entretien avec une animatrice environnement de la MJC Confluence, Lyon, 2 mai 2019), voire à interdire l'accès au jardin à certains lorsque ceux-ci n'ont pas respecté les règles de l'association (entretien avec l'animateur du *jardin du Pré Santy*, Lyon, 30 avril 2019).

Figure 40 : L'animateur du *jardin Ressources* à Lille (quartier Fives), personne clé



Au *jardins Ressources* à Lille, c'est Yves-Olivier qui anime une fois par semaine une permanence au jardin. Il est salarié de l'association *Les Sapro* qui est à l'origine du jardin. Ce mercredi d'octobre où je viens au jardin, cinq personnes sont également présentes. Yves-Olivier distribue les tâches aux habitants, planifie ce qu'il faudra faire pendant la semaine, etc. Alors qu'au début de l'entretien il indique être surtout là pour accueillir de nouvelles personnes au jardin, pendant le temps de ma présence je constate qu'il a un rôle bien plus central. Les habitants présents sont des habitués mais ils viennent sans cesse le consulter et ne prennent aucune décision sans son avis.

En fonction des acteurs impliqués dans le projet, la gestion de l'initiative de végétalisation revient soit aux habitants, soit aux associations. Dans les deux cas, les municipalités n'interviennent plus dans la vie quotidienne du jardin, que ce soit dans les décisions à prendre pour aménager celui-ci ou pour son entretien. Cette situation contraste assez fortement avec les précédentes étapes qui faisaient régulièrement intervenir les acteurs municipaux et témoigne d'un désengagement politique lorsqu'il s'agit d'effectivement mettre

en place le projet (Emelianoff, 2004). Cette rupture ne se fait pas facilement, elle met au contraire en avant les besoins en accompagnement des habitants. Cette nécessité d'un accompagnement revêt cependant des modalités floues. En effet, les jardins gérés par des associations proposent de fait un accompagnement des adhérents par un animateur. Or cet accompagnement a tendance à devenir une gestion intégrale, les habitants déléguant leur propre pouvoir de décision à l'association gestionnaire. Les chartes de végétalisation prévoient toutes en revanche un contrôle des initiatives par les municipalités, principalement afin de vérifier que celles-ci sont entretenues. Ce contrôle fait ainsi, en théorie, revenir l'acteur municipal dans la vie du jardin. Cependant, il est difficile à mettre en œuvre et largement délaissé.

4.1.5 Le contrôle : la mairie ferme la boucle

Les services municipaux exercent une activité de contrôle sur les dispositifs mis en place par les habitants. Les conventions détaillent ce qu'il est possible et ce qui n'est pas possible d'être fait sur le domaine public. En cas de non-respect de ces conventions, il est bien mentionné que les habitants peuvent perdre leur permis à tout moment.

« En cas de défaut d'entretien ou de non-respect de ces règles, la Ville de Paris rappellera par écrit au demandeur ses obligations et pourra sous vingt jours, en l'absence de réponse, mettre fin au permis de végétaliser »

Charte de végétalisation de l'espace public parisien, p. 3

« En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra également être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure »

Charte des jardins partagés de Lille, p. 7

Cependant, le contrôle des initiatives est difficile à mettre en place. Les trois villes ont mis en place un bilan annuel pour les jardins partagés afin que les associations établissent un compte-rendu de leurs activités. À Paris, ce rapport est censé être complété par la visite d'un agent municipal une fois par an. La multiplication du nombre de jardin dans la ville a cependant rendu difficile leur contrôle :

« Le programme Main verte [était] une vraie initiative locale qui a permis la création de 130-140 jardins partagés mais derrière, il n'y a pas assez de moyens humains pour suivre, pour encadrer, les équipes sont épuisées, les conventions ne sont pas suivies comme elles devraient l'être, des groupes sont en roue libre, les jardins ne sont pas tenus. »

Entretien avec la directrice de Graines de jardins, 15 octobre 2019

Pour les permis de végétaliser, la même difficulté voit le jour, accrue par leur nombre encore plus grand. Face à la remontée de plaintes sur l'entretien de pied d'arbre (voir Encadré 5), l'élue du treizième arrondissement de Paris essaie de mettre en place un contrôle annuel des initiatives, mais celui-ci nécessite une mobilisation des agents municipaux difficile à mettre

en place dans la mesure où il s'ajoute à une charge de travail croissante et un recul du nombre d'agents¹⁰⁹ :

« Mais je vous dis la difficulté, c'est le suivi de la réalité de l'entretien du pied d'arbre. Moi j'essaie de demander aux agents de la division de faire une évaluation une fois par an des projets. On attend toujours le mois d'octobre, parce que c'est pas encore l'hiver, les gens sont rentrés de vacances et ont repris leurs habitudes et ça permet de voir ce qui va ce qui va pas. En mars c'est le début, les gens ont envie, dès qu'il commence à faire beau ils ont envie de jardiner. Après en août, bon et bien ils survivent comme ils peuvent et en septembre ils voient si ça a repris ou pas. ».

Entretien avec l'élue du 13^e arrondissement en charge des espaces verts, Paris, 10 juillet 2019

Le contrôle se fait également de façon moins formelle : c'est l'élue en charge dans l'arrondissement des permis de végétaliser qui peut aussi mettre en garde les habitants sur le manque d'entretien de leur jardin en leur envoyant un message (entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2020).

À la difficulté de la mise en place de ce contrôle s'ajoute son insuffisance sur le terrain. Une habitante a ainsi observé le manque d'entretien d'un pied d'arbre à côté de l'arbre pour lequel elle a déjà un permis de végétaliser. Elle a demandé à la mairie un permis de végétaliser pour ce pied d'arbre mais on lui a répondu qu'il était déjà géré par un habitant qui ne souhaitait pas s'en séparer :

« Tous les ans, ils [les services municipaux] nous demandent comment on est, si ça va, si on veut continuer à garder, qu'est-ce qu'on rencontre comme difficultés... Ils font un petit point. C'est comme ça que la dernière fois comme je voyais que lui il ne s'en occupait pas [elle me montre un pied d'arbre de la place dont s'occupe « un jeune homme »], j'ai dit bin si cet arbre-là est à reprendre je veux bien le prendre. Mais ils m'ont dit non non il veut le garder. Ah bon bah... Mais oui on est quand même surveillés et je pense aussi, à mon avis, il y a aussi des services qui passent dans les rues pour surveiller que c'est correct. ».

Entretien avec Nathalie, Paris, 27 juin 2020

À Lyon le contrôle est moins organisé. Pour les opérations de rue, les agents municipaux sur le terrain communiquent à la chargée des opérations de rue les observations faites sur le terrain et celle-ci revient alors vers les habitants en cas de besoin.

Ainsi le rôle de la mairie, passé la construction du projet, se déroule dans un contrôle *a posteriori* des initiatives, contrôle qui permet aux mairies de décider du maintien ou non du dispositif.

¹⁰⁹ D'après le secrétaire du syndicat CGT des espaces verts et cimetières de Paris, le nombre de jardiniers de la Ville est passé de 1 200 en 2014 à 1 000 en 2021. Ils étaient 2 000 dans les années 1990. (« Coups de sécateur dans les droits des jardiniers parisiens », *L'Humanité*, 9 février 2021).

Encadré 5 : Les plaintes des habitants, une réalité éprouvée sur le terrain

Alors que je suis arrêtée devant un pied d'arbre végétalisé, dans une rue du 13^e arrondissement de Paris, en train de remplir ma grille d'observation, une passante m'interpelle : « Ah vous êtes la mairie, vous êtes venue voir ? ». Je réponds que ce n'est pas le cas et avant d'avoir eu le temps de me présenter, elle s'assure « mais c'est pas vous qui vous en occupez [des pieds d'arbre] ? », toujours non : « ah bah parce que c'est de la vraie merde, c'est sale. Avant il y avait des chardons qui tombaient sur le trottoir alors les chiens pissaient dessus. Là ils ont mis du liseron et il y a un arbre qui est en train de crever... ». Nous échangeons un peu sur cette « lubie de la mairie » de laisser aux gens le soin d'entretenir les pieds d'arbre et elle m'emmènera ensuite voir d'autres pieds d'arbres qu'elle juge mieux entretenus à quelques rues de là.

Extrait de carnet de terrain, 25 septembre 2019.

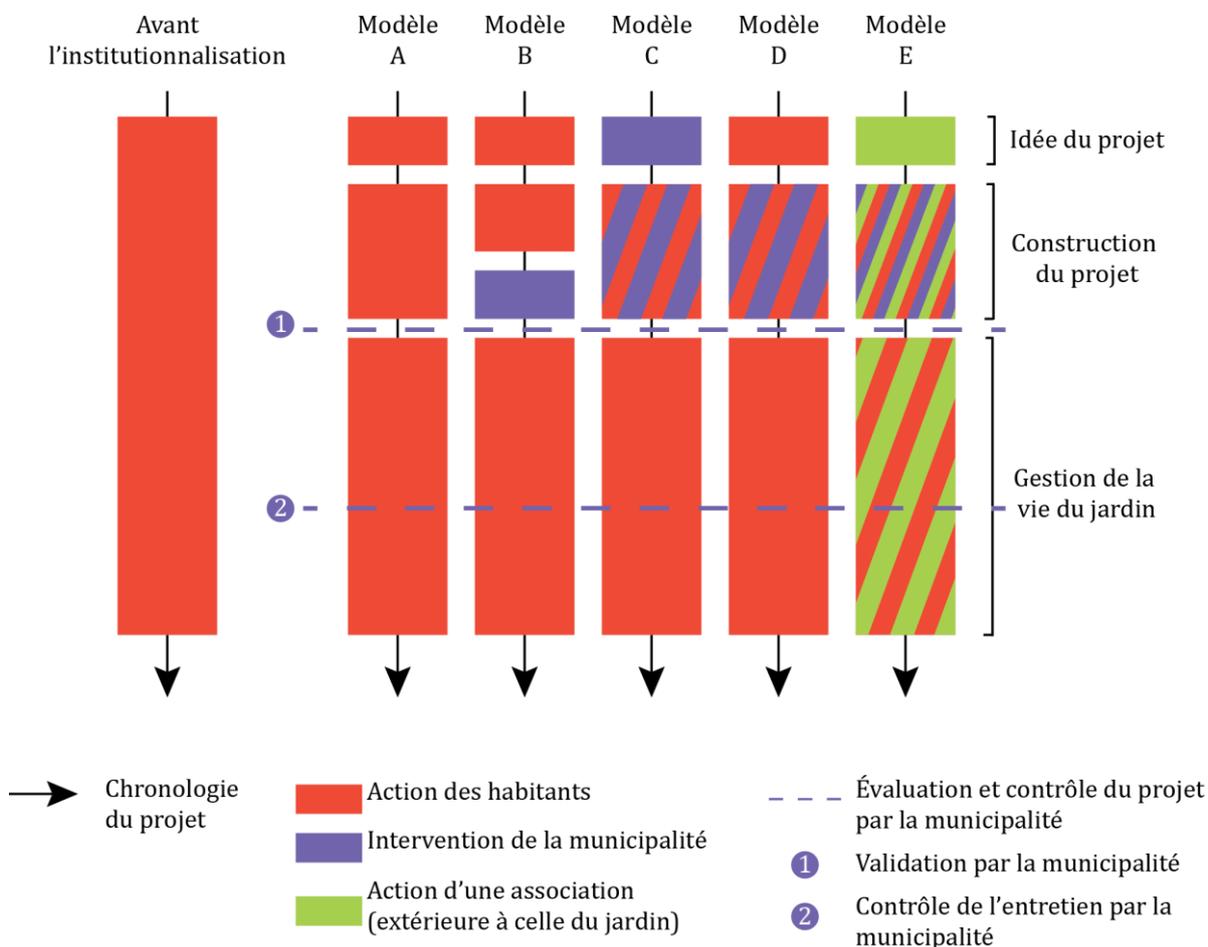


Le pied d'arbre incriminé

Le rôle des habitants est traversé de plusieurs idées contraires. Alors que leur participation est encouragée, elle ne doit pas remettre en cause un aménagement de l'espace urbain selon les normes des mairies. C'est à cette condition que les initiatives deviennent des aménagements légitimes et insérés dans les politiques urbaines, à tel point que les municipalités peuvent en devenir les commanditaires. Cependant, si les mairies peuvent devenir des commanditaires, la gestion quotidienne de ces lieux reste l'apanage des habitants et de leurs associations. Leur autonomie est largement mise en avant par les municipalités dans la gestion quotidienne des projets dans la limite où ceux-ci respectent les règles établies par les conventions. Ainsi, les habitants côtoient une double injonction : une injonction à l'autonomie et à la responsabilité mais également une injonction à répondre aux attentes des municipalités, attentes qui sont d'un niveau professionnel difficile à remplir par des habitants amateurs. Le niveau de participation des habitants dans les projets de végétalisation est ambigu et les situations locales peuvent le faire varier. K.-E. Demailly (2014a, 2014b) oppose à une participation à la décision une participation à la gestion, seule participation qui serait vraiment en œuvre dans les jardins. Pourtant la construction des projets montre bien que les rôles peuvent être partagés, même si *in fine* la décision reviendra à la mairie. V. Sachse (2020) parle de « co-construction » pour parler d'un dispositif participatif hybride où les habitants et la mairie sont présents à toutes les étapes. Nous rejoignons ici cette position en montrant cependant comme cette co-construction est inégale en fonction des étapes du projet, mais également en fonction des projets eux-mêmes. Au terme de la présentation des différentes

configurations d'acteurs à chaque étape d'un projet de végétalisation, nous pouvons identifier cinq modalités différentes d'agencement des acteurs (Figure 41).

Figure 41 : Chronologie du jeu d'acteurs autour d'un projet de végétalisation participative institutionnalisé : identification de cinq modèles-type



Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

Le schéma présente les différentes places occupées par les acteurs dans le montage d'un projet de végétalisation participative. Il montre comment plusieurs modèles co-existent, présentant un agencement différent des acteurs. Cependant, deux étapes restent uniformément occupées par les mairies, celle de la validation et du contrôle du projet.

Ces cinq modalités mettent en avant la complexification du jeu d'acteurs qui change en fonction des projets. Elles diffèrent de l'organisation des projets de végétalisation avant leur institutionnalisation où seuls les habitants intervenaient. Le modèle A témoigne de la persistance de projets où les habitants restent très autonomes dans la conduite du projet et où les municipalités interviennent seulement pour valider et contrôler le projet. Le modèle B présente des projets avec une forte autonomie des habitants mais qui ont été amendés par les acteurs locaux pour correspondre à leurs critères et leurs attentes. Le modèle C place les municipalités à l'initiative du projet. Le modèle D montre des situations de co-construction où les interactions entre municipalités et habitants sont au centre du montage de projet. Enfin, le modèle E est à l'initiative d'associations qui font participer différents acteurs à la construction

de leur projet de végétalisation. Le point commun de ces modèles est que la gestion du projet se fait toujours sans intervention directe de l'acteur municipal.

Nous avons mis en évidence les interactions entre les acteurs de la végétalisation urbaine tout au long de la vie de l'initiative. Cette gouvernance par projet s'inscrit dans les tendances actuelles de l'urbanisme. Le fonctionnement par projet met ainsi en avant la ville comme « un acteur collectif, une société à mobiliser » (Pinson, 2009, p. 15) rompant avec l'urbanisme fonctionnaliste de plan. Contrairement à « l'urbanisme de plan » qui « privilégiait des modes de coordination et de mise en cohérence des opérateurs urbains de type hiérarchique (le règlement, le document opposable au tiers, la légitimité de l'élu et de l'expert), les démarches de projet semblent articuler ces régulations hiérarchiques avec des modes de coordination plus *soft*, recourant à la confiance, aux partages d'un certain nombre de valeurs, d'une identité » (*ibid.*, p. 15). Cependant, la participation habitante révèle aussi l'importance de l'interconnaissance mais également des compétences personnelles dans l'accessibilité même des dispositifs. La longueur du processus administratif à remplir pour être autorisé à jardiner sur le domaine public témoigne de la nécessité d'un « capital procédural » de même que les prérequis des dossiers autour de la visualisation du projet mettent en avant des compétences du champ professionnel. L'organisation par projet et l'incorporation des habitants dans l'aménagement urbain nécessite également d'acculturer ces derniers au mode des services des municipalités.

4.2 Coordonner les acteurs : habitants, Ville et Métropole

L'action des habitants dans la végétalisation de la ville donne un nouveau sens à la participation citoyenne. L'organisation des programmes municipaux prévoit une véritable délégation de l'aménagement de l'espace aux habitants, rôle qui dépasse les cadres habituels des dispositifs participatifs qui, en dehors de l'habitat participatif, ne vont pas jusqu'au « faire faire ». La participation est usuellement davantage synonyme de concertation, par exemple. Faire faire aux habitants nécessite d'inclure ceux-ci dans un jeu d'acteurs professionnels, celui des services municipaux. Il s'agit de leur faire une place et de coordonner leur action. Le bénévolat et l'amateurisme des habitants nécessitent également de les familiariser avec les contraintes de l'aménagement urbain ou encore les règles de la comptabilité publique. Enfin, faire participer les habitants réclame aussi de leur donner une légitimité dans leur action, légitimité qui n'est forcément consensuelle au sein des collectivités et qui entraîne une négociation de leur place.

L'objectif de cette section est de mettre en évidence la nouvelle coordination d'acteurs qui se met en place autour des projets de végétalisation participative pour les insérer dans les politiques locales d'aménagement. Il s'agit de délimiter les contours de leur

institutionnalisation et les modalités de celle-ci. Tout d'abord, nous montrons comment les habitants sont intégrés aux fonctions municipales d'aménagement et de gestion des espaces publics. Nous expliquons ensuite le mille-feuille territorial dans lequel s'insèrent les projets de végétalisation participative.

4.2.1 Les habitants, nouveaux acteurs de l'aménagement urbain

L'institutionnalisation des dispositifs de végétalisation participative introduit également des changements dans le fonctionnement des services municipaux qui vont être au contact des habitants. L'enjeu est double : il s'agit à la fois de faire entrer les habitants dans le fonctionnement des collectivités et de leur montrer leur place dans ce schéma d'acteurs, mais également de leur faire une place, en coordonnant l'action des différents services.

Faire connaître aux habitants l'organisation d'une collectivité

La participation des habitants à l'aménagement du domaine public urbain leur impose de se conformer aux règles d'urbanisme existantes et de découvrir le fonctionnement des marchés publics ou encore l'organisation interne des mairies. Lors des formations organisées par la Maison du Jardinage de Bercy, l'animateur revient sur l'organisation des services municipaux en charge de la végétalisation participative et sur l'identité des interlocuteurs auxquels auront affaire les habitants :

« Pour un petit peu présenter où est-ce qu'on est dans l'arborescence, un peu fastidieux mais nécessaire pour que vous compreniez à qui vous allez avoir à faire, avec quels interlocuteurs vous allez communiquer et qui s'occupe de faire quoi parce que c'est un petit peu complexe. Plus que ce qu'on pourrait croire. La Maison du jardinage fait partie du pôle jardinage urbain de la division mobilisation du territoire de l'Agence d'écologie urbaine au sein de la direction des espaces verts de Paris. Là je vous ai noyé, donc en gros on fait partie de la division des espaces verts, nous on est une branche qui s'appelle agence d'écologie urbaine et dans cette agence il y a plusieurs divisions, pôles donc nous on est à la division mobilisation du territoire, et plus précisément pôle jardinage urbain. »

Notes du carnet de terrain, formation sur les fosses de débitumage à la maison du jardinage de Paris, 25 février 2020

La chargée de mission des jardins partagés de Lyon revient aussi sur la nécessité d'expliquer aux habitants le fonctionnement de la domanialité publique (notamment la différence entre le domaine public et domaine privé de la collectivité). Elle considère qu'elle « est là pour traduire » aux habitants ces règles (entretien, Lyon, 10 avril 2019).

L'acculturation nécessaire peut aussi générer des incompréhensions lorsqu'elle n'est pas expliquée, comme lorsqu'il s'agit de disposer d'un budget octroyé par la municipalité :

« J'y ai été avec la mairie parce que on a un budget mais il faut l'autorisation de la mairie pour s'en servir. C'est un peu comme un enfant qui a de l'argent de poche tous les mois mais qui doit demander l'autorisation pour s'en servir et s'acheter une sucette. C'est un peu idiot. »

Entretien avec Jean-Louis, Paris, 21 juin 2019

En faisant des habitants de nouveaux acteurs de l'aménagement urbain au sens de « faiseurs » (Ernwein & Tollis, 2017) de nouveaux espaces, il s'agit de les insérer dans des jeux d'acteurs professionnels déjà existant :

« Cette occupation, cette AOT peut paraître laborieuse c'est que le problème on ne travaille pas tout seul, on est avec les gens qui s'occupent du nettoyage, les gens qui s'occupent de l'urbanisme, les gens qui s'occupent de la voirie... ».

Entretien division mobilisation du territoire, Paris, 25 février 2020

En premier lieu, il s'agit des jardiniers municipaux. Les dispositifs de végétalisation participative délimitent des espaces précis dédiés à l'action des habitants et qui ne seront donc pas entretenus par les services municipaux. Cependant, les frontières entre les territoires des habitants et celui des services municipaux ont tendance à se brouiller et cela peut entraîner des difficultés. À Lyon, des habitants qui s'occupaient de jardinières après avoir demandé l'autorisation de la mairie ont étendu leur action aux jardinières voisines sans cette fois-ci se renseigner auprès de la mairie. Les jardinières étaient cependant en cours de plantations par les jardiniers municipaux qui ont vu leur travail détruit. La chargée de mission de la Ville souligne l'importance d'encadrer ces pratiques pour que cela « ne parte pas un peu dans tous les sens et aille à l'encontre de toutes les plantations qui ont été pensée ». Si elle estime que « c'est l'avenir de faire ça [faire participer les habitants], il faut aussi que les différents acteurs se parlent, se comprennent, se coordonnent parce que si on laisse faire les pieds d'arbre et tout ça, on peut susciter des difficultés en lien avec les services gestionnaires » (entretien, Lyon, 10 avril 2019).

Faire une place aux habitants dans les services municipaux

L'implantation des initiatives de végétalisation sur le domaine public modifie le mode de fonctionnement des services municipaux directement concernés comme les espaces verts mais également des services intervenant sur les mêmes types d'espaces, en particulier les services de la voirie et de la propreté pour les opérations de rue. Cela nécessite une action de légitimation du rôle des habitants mais également du programme municipal qui peut soulever des réticences dans d'autres services qui voient leur tâche rendue plus difficile par les initiatives de végétalisation :

« Il y a quand même beaucoup d'étapes, des freins à lever et beaucoup de réticences au sein des services, même en interne. Par exemple la voirie, on va à l'encontre de ce qu'ils font, eux ils font des trottoirs tout lisses et nous on vient créer des obstacles. Et même pour les services propreté, parfois passer avec des balayuses quand les trottoirs sont très larges bah là on vient créer une difficulté. ».

Entretien avec l'animatrice environnement de la Ville de Lyon, 10 avril 2019

La végétalisation du domaine public demande également un renouvellement de la communication entre les services, pour que tous les acteurs soient informés de l'existence des initiatives et de la nécessité de les préserver :

« AD : Et la communication entre les services fonctionne bien ? avec la voirie ?

- Le problème c'est pas tant avec la voirie, le problème au début c'était avec la propreté mais maintenant ça va mieux. Parce que la propreté quand ils nettoient avec la machine ou le jet bah... [...] Au début il y a eu quelques difficultés et maintenant c'est à peu près rentré dans l'ordre. ».

Entretien avec l'élue du 13^e arrondissement en charge des espaces verts, Paris, 10 juillet 2019

Cette organisation interne des municipalités, encore balbutiante, a mené à des erreurs et notamment pour les fosses de plantation, des habitants ont pu voir leurs plantations arrachées par les services de nettoyage non informés¹¹⁰.

Enfin, la végétalisation participative modifie également le travail des jardiniers municipaux. Si au sein des directions des espaces verts les jardiniers municipaux ne sont pas en charge des jardins partagés et des opérations de rue, leur aide est de plus en plus attendue dans l'animation du jardinage urbain participatif.

La végétalisation participative contraint également les services municipaux à modifier leur façon de travailler. Un rôle d'animation est par exemple de plus en plus attendu des jardiniers municipaux, et requiert un apprentissage de la médiation vers le grand public qui ne faisait jusqu'ici pas partie de leurs attributions. Le service Nature en ville de Lille compte par exemple un animateur qui « fait le lien entre les habitants et les jardiniers pour qu'ils travaillent en commun » lors des chantiers participatifs (entretien avec la responsable Initiatives Nature et Vie au jardin, Lille, 29 octobre 2020). De la même façon à Lyon, la responsable développement durable de la ville estime que « l'évolution elle irait vers ça : plutôt qu'il y ait toujours des jardiniers, on substitue ce métier à celui d'animation » (entretien, Lyon, 10 avril 2019).

Redéfinir un système de gouvernance qui laisse une place aux habitants n'est pas sans conséquence sur l'organisation des autres acteurs, et en particulier des acteurs publics comme les services municipaux. En faisant intervenir les habitants dans l'aménagement du domaine public, il s'agit de coordonner leur action avec celle déjà existante des mairies, mais aussi de redéfinir celle-ci. La coordination de ces acteurs se fait petit à petit par des échanges et une organisation de plus en plus fine amenant chacun d'entre eux à se connaître mieux. Cependant, une difficulté reste : la nécessité de coordonner des acteurs intervenant à des échelles différentes. En plus de faire émerger l'habitant comme un nouvel acteur de l'aménagement urbain, la végétalisation participative recompose l'organisation des échelons territoriaux.

4.2.2 Le mille-feuille territorial : de l'arrondissement à la métropole

Coordonner l'action des habitants avec celle des services municipaux relève déjà d'un premier niveau de difficulté pour les dispositifs de végétalisation en raison de la variété des

¹¹⁰ Voir par exemple un article du *Progrès* à ce sujet : « Fleurs arrachées : une erreur du service de la propreté », Elodie Castelli, 06/07/2011.

statuts des acteurs. À cela, il faut ajouter une gestion du domaine public qui s'effectue également à des échelles emboîtées entre différents acteurs institutionnels et politiques. Même s'il s'agit de dispositifs communaux, les mairies d'arrondissement ou de quartier sont également investies dans la végétalisation participative, faisant intervenir leur expertise de proximité. De plus, aux territoires des communes se superposent celui de la Métropole avec qui les services municipaux se partagent les compétences.

Au sein de la ville : des mairies de quartier et d'arrondissement à la mairie centrale

Les dispositifs de végétalisation participative sont mis en place par les mairies et font partie de la politique municipale qui s'applique à l'ensemble du territoire communal. Cependant, l'échelle très fine de ces aménagements mobilise les mairies d'arrondissement à Lyon et Paris et les mairies de quartier à Lille, qui apparaissent comme des interlocuteurs plus directs pour les habitants et avec une connaissance plus fine du territoire leur permettant de jouer le rôle d'intermédiaire. Leur rencontre tout au long de la mise en place du projet ou encore leur présence aux inaugurations en font aussi des interlocuteurs de proximité, plus accessibles et vers lesquels les habitants se tournent pour avoir un retour plus rapide et plus direct à leurs demandes :

« On a dans le cadre de l'association une AG par an, on leur envoie [le bilan], c'est la Main verte et on dépend également de l'adjoint du maire en charge des espaces verts, qui est responsable des espaces verts, avec qui on a d'excellentes relations, si on avait un problème elle pourrait nous aider. ».

Entretien avec Ségolène, jardin d'Abel, Paris, 1^{er} mars 2020

« AD : Et vous voyez ça avec la mairie centrale ou avec la mairie de quartier ?

- Disons un peu les deux. C'est le service central du point de vue de la charte mais on est très en lien avec la mairie de quartier. »

Entretien avec Annette, jardin *Comme Une Aut'Terre*, Lille, 18 juillet 2020

Les deux citations résument bien le partage des compétences entre mairies centrales et mairies d'arrondissement ou de quartier. D'un point de vue administratif, les dispositifs de végétalisation ne font intervenir que les villes. Ce sont les conseils municipaux qui votent la mise en place des dispositifs et le maire qui signe les autorisations d'occupation du domaine public. C'est également au niveau des directions des espaces verts (ou autre) de la ville que sont gérés les dispositifs. En revanche, l'accompagnement quotidien des habitants et le soutien plus ou moins formalisé aux initiatives relèvent des mairies d'arrondissements et de quartiers qui se révèlent être des acteurs plus accessibles pour les habitants, des acteurs qu'ils connaissent personnellement et avec qui ils échangent régulièrement.

Encadré 6 : Mairie de quartier et mairie d'arrondissement

Les villes de Lyon et de Paris sont partagées en arrondissement avec chacune un maire et un conseil élu depuis la loi de décentralisation PLM de 1982. Un conseil d'arrondissement peut adresser des questions au maire de la ville. Il est peut également être consulté par le conseil

municipal sur les projets qui auront lieu sur son territoire et il gère les équipements collectifs de proximité.

La ville de Lille n'a pas d'arrondissement mais elle est découpée en quartiers. Les dix mairies de quartier de la ville ont été créées entre 1975 et 1987. Elles accueillent des services administratifs déconcentrés. Elles ont chacune un élu référent, issu de la majorité du conseil municipal de la ville. Les conseils de quartier ont les mêmes périmètres que les mairies et c'est l'élu référent du quartier qui en est le président.

Cette répartition des compétences fait également l'objet de débats en conseil de Paris comme en témoigne cet extrait de délibération autour de la gestion des permis de végétaliser à Paris :

« [...] Madame la Maire, depuis toujours, je vous sais partisane de la décentralisation des compétences pour que l'on intervienne au bon niveau. Dans ce cas précis, il apparaît nécessaire que le maire d'arrondissement puisse décider, quand il constate qu'un permis de végétaliser ne fonctionne plus, de le supprimer dans les meilleurs délais et de faire procéder au retrait des différents aménagements. Pour un des aménagements dans le 3^e arrondissement, il a fallu attendre sept mois. Les Parisiennes et les Parisiens demandent légitimement que nous agissions pour leur cadre de vie. Ils ne comprennent pas les délais d'intervention qui sont parfois le fait d'une mauvaise coordination entre les services de la Ville ou d'une décision prise à un niveau qui empêche une grande réactivité. Aussi, je propose que la Charte des permis végétalisés soit amendée pour redonner aux maires d'arrondissement une prérogative qui, en toute logique, doit leur appartenir. Je vous remercie. »

Extrait du vœu déposé par M. Aidenbaum, maire du 3^e arrondissement, relatif au permis de végétaliser, février 2018

La décentralisation de la politique municipale est ici présentée comme une nécessité pour une gestion plus rapide et plus flexible des permis de végétaliser, les élus d'arrondissement étant sur le terrain et plus à même d'y déceler les problèmes. Le vœu de l'élu ne sera cependant pas exhaussé¹¹¹ : à la suite des délibérations, le conseil municipal a renforcé les mesures de contrôle qui doivent avoir lieu tous les six mois dans tous les arrondissements ou immédiatement à la suite du signalement par un maire d'arrondissement¹¹².

La personnalité de l'élu de proximité peut aussi avoir une influence dans la déclinaison locale de la politique municipale. Quelques rues du quartier de Moulins à Lille ont fait l'objet d'un porte-à-porte pour promouvoir le programme « Verdissons nos murs » en particulier du fait d'une élue référente particulièrement mobilisée sur ces thématiques (entretien directrice adjointe mairie de quartier de Moulins, 8 octobre 2020). De même, dans le sixième arrondissement de Lyon, l'élue en charge des espaces verts est un

¹¹¹ En mai 2021, dans un entretien paru dans *Le Parisien*, l'adjoint en charge des espaces verts annonce une délégation prochaine des permis de végétaliser aux mairies d'arrondissement « pour permettre une gestion plus rapprochée et un meilleur accompagnement des personnes qui disposent des permis ». « Pas si facile d'aménager les pieds d'arbres », *Le Parisien*, 14 mai 2021 par M-A. Gairaud.

¹¹² Ville de Paris, (2018), « 2018 V.54 Vœu de l'exécutif en réponse au vœu présenté par Pierre Aidenbaum relatif au rétablissement des pouvoirs du maire d'arrondissement s'agissant du permis de végétaliser », Extrait du registre des délibérations du conseil de Paris, séance des 5, 6 et 7 février 2018, 2 p.

moteur pour les initiatives habitantes dont elle fait la publicité dans les différentes instances du quartier et participe aux ateliers de plantation.

Commune et métropole, le partage des compétences

Sur nos trois terrains d'étude, se superposent aux territoires communaux le périmètre d'une métropole¹¹³, la Métropole Européenne de Lille, le Grand Lyon et la Métropole du Grand Paris. À Lille et Lyon, la métropole exerce de plein droit en lieu et place des communes les compétences concernant la voirie¹¹⁴. De fait, les opérations de rue se situant sur la voirie, leur autorisation dépend des métropoles bien que les dispositifs de végétalisation soient des politiques municipales. Ainsi les habitants adressent leur demande aux mairies qui transmettent aux métropoles. La circulation du dossier entre les deux collectivités rend alors leur traitement plus lent et constitue un frein au développement des initiatives :

« À l'inverse nous on est de plus en plus sollicités mais le fait qu'on soit deux collectivités superposées avec la Métropole qui a la compétence et qui gère les pieds d'arbres d'alignement et nous on a les espaces verts, ça ne facilite pas les choses. On est sur un domaine qui n'est pas le nôtre, on accompagne quand même et on fait le lien avec les services de la Métropole qui eux ne sont pas..., ils ne tiennent pas du tout en fait à récupérer cette compétence puisqu'ils disent que le lien avec les habitants doit se faire par nous, les villes. ».

Entretien avec l'animatrice environnement, Lyon, 10 avril 2019

À Lille, la ville a une autorisation permanente de la Métropole pour toutes les fosses de petite taille (moins d'un mètre de long et trente centimètres de large) et ne concernant pas les secteurs pavés qui permet d'alléger le traitement des dossiers. En revanche, la mairie doit bien transmettre le dossier à la Métropole pour toutes les demandes concernant des fosses de taille plus importante. Ici aussi le transfert vers l'échelon métropolitain a pour conséquence un allongement significatif du temps de traitement (entretien avec la responsable vie et initiatives au jardin, Lille, octobre 2020).

De plus, les villes doivent faire à un certain nombre de réticences de la part des services des métropoles, notamment lorsque ceux-ci ne sont pas de la même couleur politique (entretien animatrice environnement, Lyon, 9 octobre 2020). Enfin, la coordination des communes et des métropoles ne s'organise pas encore en amont des projets. L'animatrice environnement de la Ville de Lyon alimente une carte en ligne indiquant les rues disposant de micro-implantations florales dans le but notamment d'informer plus facilement à la fois les habitants et les autres services amenés à intervenir sur la voirie, en particulier les services de la Métropole. En rendant la localisation des micro-implantations facilement accessibles elle espère pouvoir anticiper des erreurs lors de travaux de réfection des trottoirs par exemple qui pourraient reboucher les fosses de plantation. Elle imagine également qu'à terme, une bonne coordination avec les services de la Métropole permettrait de contacter les habitants lorsque

¹¹³ Le statut de métropole a été créé par la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

¹¹⁴ Ce n'est pas le cas à Paris : les permis de végétaliser dépendent uniquement de la ville de Paris.

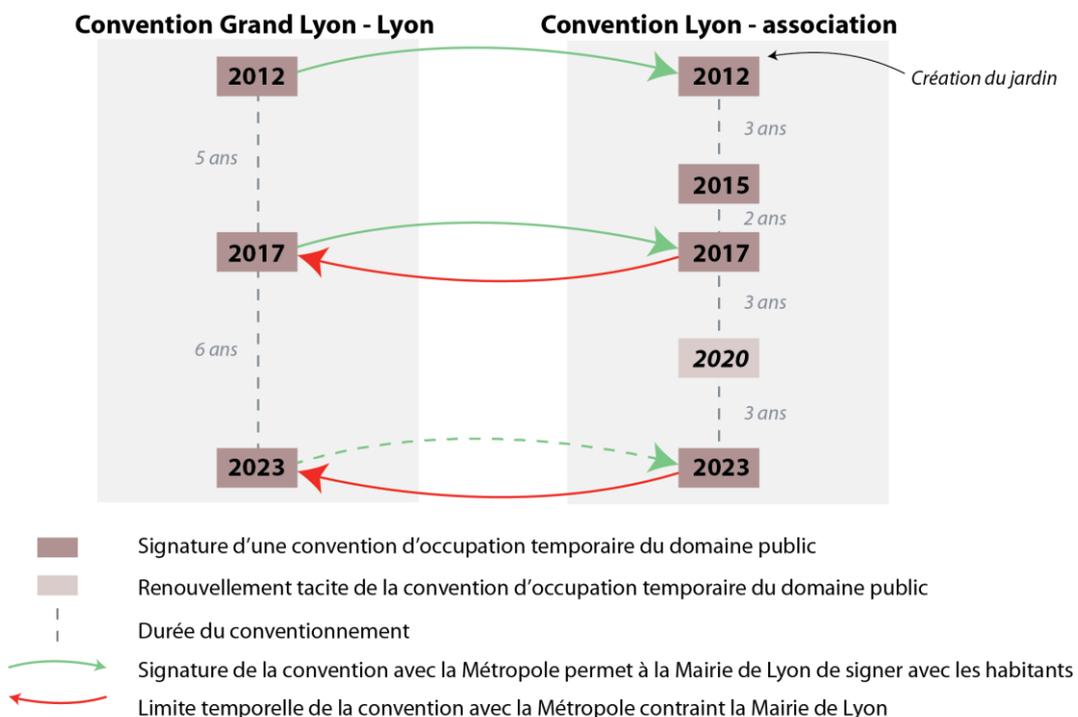
des travaux de réfection des trottoirs sont prévus afin d'y inclure directement des fosses plutôt que de venir percer ceux-ci après coup :

« C'est aussi utile pour les services de la Métropole, je pense qu'ils ont pas du tout ce réflexe-là mais dans l'idéal j'aimerais que s'ils vont refaire un trottoir ou s'ils sont dans un secteur où il peut y avoir des micro-implantations florales qu'ils aient le réflexe de se dire ah tiens je vais vérifier [sur la carte] que dans la rue il y a pas des micro-implantations florales. Du coup ça peut peut-être intéresser des habitants et ils vont nous contacter, informer les habitants qu'un trottoir va être refait et qu'on peut faire des micro-implantations florales. Ça serait beaucoup plus logique que ça se fasse dans ce sens-là en termes d'économie, mais bon... ».

Entretien avec l'animatrice environnement, Lyon, 10 avril 2019

Des jardins partagés peuvent également voir le jour sur des terrains appartenant aux métropoles. Dans ce cas, la gestion revient bien aux villes après une procédure de conventionnement entre la mairie et la métropole. L'installation d'un jardin partagé sur une parcelle de terrain appartenant à la Métropole nécessite une coordination entre les deux collectivités, notamment pour le renouvellement des conventions. De plus, chaque conventionnement doit être voté par le conseil municipal de la Ville. Par exemple, le *jardin des Coccinelles de Sans-Souci* (troisième arrondissement de Lyon) se trouve sur un terrain relevant du domaine public du Grand Lyon. L'étude de ses différentes conventions permet de mettre en lumière les multiples allers-retours nécessaires entre acteurs du fait de durées de conventions courtes et variables entre acteurs (Figure 42).

Figure 42 : Le renouvellement des conventions : une charge administrative à plusieurs échelles (exemple du *jardin des Coccinelles de Sans-Souci*, Lyon)



Sources : Délibérations de la Ville de Lyon n°2012/4579, 2012/4673, 2015/1672, 2017/3088
 Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

En 2012, la Métropole (alors Communauté Urbaine de Lyon) signe avec la Ville de Lyon une convention d'occupation temporaire du domaine public permettant la mise à disposition à titre gratuit d'un au profit de la Ville de Lyon pour cinq ans¹¹⁵. La Ville de Lyon a signé la même année une convention d'occupation temporaire avec l'association d'habitants prévoyant une occupation gratuite jusqu'en 2015¹¹⁶. Le jardin partagé est inauguré au mois d'octobre 2012. En 2015, la Ville de Lyon vote un renouvellement de la convention jusqu'à échéance de la convention avec la Métropole de Lyon en 2017¹¹⁷. En 2017, la Ville de Lyon et la Métropole ont signé un avenant à la convention afin de prolonger l'occupation temporaire pour six ans supplémentaires, soit jusqu'en 2023¹¹⁸. La Ville de Lyon signe de nouveau une convention d'occupation temporaire avec les habitants jusqu'en 2020, avec tacite reconduction de trois ans. La limite temporelle des conventions, aussi bien celle avec la Métropole que celle avec les habitants nécessite un suivi important de la part des services municipaux. Il s'agit également d'anticiper les dates de fin de conventionnement pour soumettre avant échéance le renouvellement au vote du conseil municipal, en fonction des dates de réunion de celui-ci. Les différents conventionnements entre Ville et Métropole et entre habitants et Ville font intervenir plusieurs services municipaux : c'est ainsi la direction centrale de l'immobilier de la Ville de Lyon qui gère le conventionnement avec la Métropole tandis que c'est la direction du développement territorial qui gère le conventionnement avec les habitants. Cet exemple montre combien la mise en place d'une initiative habitante nécessite une coordination importante des acteurs à de multiples niveaux lorsque notamment le terrain appartient à la Métropole.

La végétalisation urbaine participative fait intervenir plusieurs échelons territoriaux qui doivent s'accorder et se partager les compétences (Figure 43).

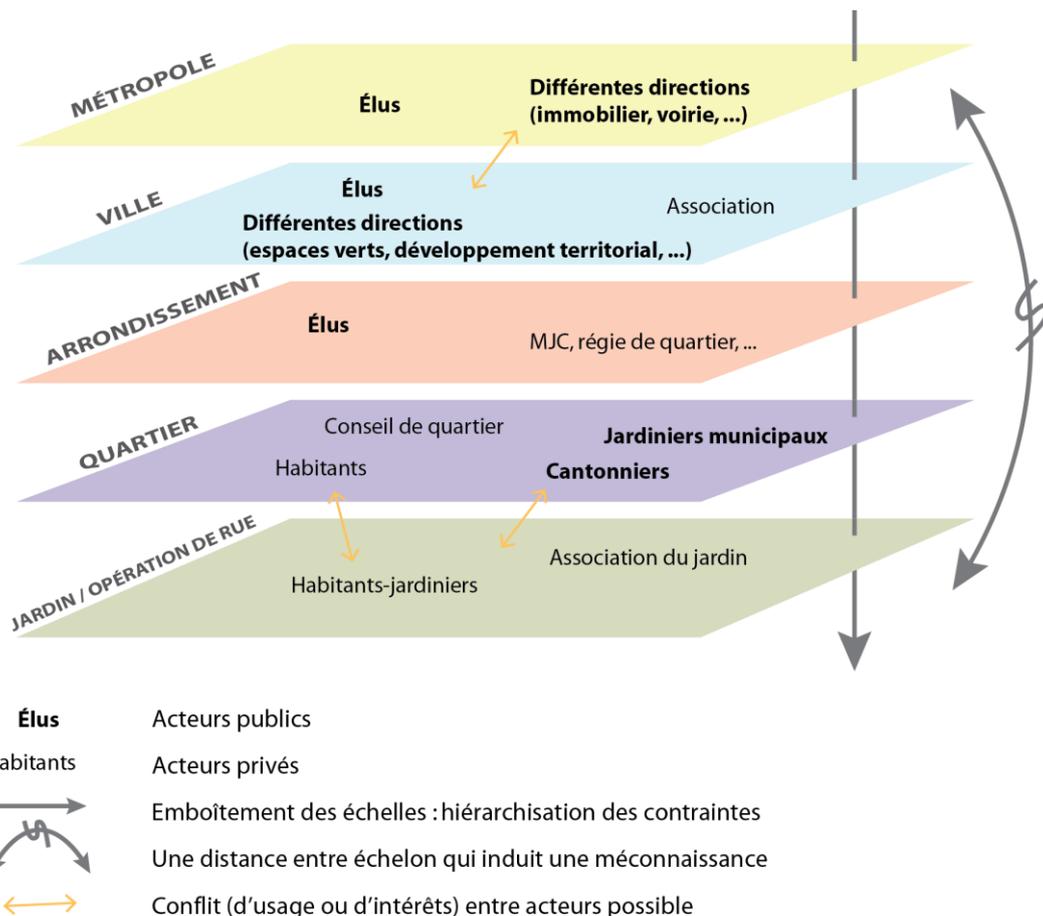
¹¹⁵ Délibération 2012/4579 « Lyon 3^e – Convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par le Grand Lyon au profit de la Ville de Lyon autorisation la mise à disposition d'un terrain pour les besoins d'un jardin partagé sis rue Jeanne Hachette »

¹¹⁶ Délibération 2012/4673 « Jardins collectifs – approbation d'une convention pluriannuelle avec l'association « Les Coccinelles de Sans Souci » pour l'occupation temporaire à titre gratuit d'un espace public, propriété de la Communauté Urbaine, situé rue Jeanne Hachette à Lyon 3^e à usage de jardin collectif.

¹¹⁷ Délibération 2015/1672 « Jardins partagés – Renouvellement de 7 conventions d'occupation temporaire de terrains à usage de jardins partagés »

¹¹⁸ Délibération 2017/3088 « Lyon 3^e – Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon autorisant la mise à disposition d'un terrain pour les besoins d'un jardin partagé sis rue Jeanne Hachette »

Figure 43 : L’emboîtement des échelles de gestion de la végétalisation urbaine participative



Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

La figure présente les différentes échelles qui entrent en jeu dans la gestion des initiatives de végétalisation participative, en partant de l’échelle la plus micro, celle du jardin que les habitants-jardiniers investissent à celle de la métropole qui paraît la plus éloignée des habitants mais qui partage avec les municipalités des compétences sur le domaine public de celles-ci.

Cet emboîtement des échelles de gestion rend possible une gestion au plus proche des initiatives, par le biais des mairies d’arrondissement ou de quartier notamment. Néanmoins, il complexifie grandement les dispositifs et accroît les tâches administratives qui y sont liées.

4.3 Les limites de l’institutionnalisation

L’institutionnalisation des initiatives de végétalisation a permis de leur faire une place légitime dans le paysage urbain. Le soutien et les budgets que leur accordent les mairies a contribué à leur pérennisation dans les paysages urbains. Après avoir montré comment les dispositifs de végétalisation participative pouvaient être lus comme des outils incorporés à des politiques urbaines, nous revenons sur les limites rencontrées par cette institutionnalisation. Malgré le soutien politique dont elles peuvent faire l’objet, les initiatives de végétalisation ne sont pas insérées dans les documents de planification et conservent une situation précaire sur

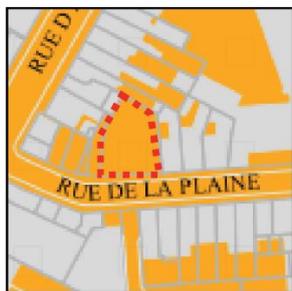
les territoires urbains. De plus, l'institutionnalisation des dispositifs ne s'est pas faite de manière consensuelle. En transformant les jeux d'acteurs autour de ces initiatives, l'institutionnalisation a pu être interprétée par certains acteurs comme une récupération politique.

4.3.1 Une pérennisation qui n'est pas traduite dans les documents de planification

L'institutionnalisation des dispositifs de végétalisation urbaine a permis une pérennisation de ceux-ci, notamment en favorisant des terrains dont aucun aménagement n'est *a priori* prévu même si leur conventionnement reste limité dans le temps. Cependant, cette institutionnalisation ne s'est pas accompagnée d'une inscription des initiatives dans les documents de planification urbaine. K.-E. Demailly (2014a) a bien montré comment les jardins partagés et les vacants jardinés ne sont jamais protégés réglementairement pour eux-mêmes (ceux implantés dans des espaces verts publics sont protégés mais par défaut). Elle a également montré comment leur présence dans les documents d'orientation relatifs à la biodiversité relève davantage de l'illustration et de la médiation plutôt que d'un rôle affirmé de maillon de la trame écologique. Le PLU inscrit des occupations du sol durables alors que les jardins partagés apparaissent comme des usages temporaires sur des terrains sans usages. K.-E. Demailly a alors avancé un argument temporel, supposant que « les jardins partagés sont des territoires urbains récents et [que] l'affirmation de leur inscription durable est peut-être un peu hâtive » (Demailly, 2014a, p. 230) et que « les révisions des PLU (comme celui de Paris qui débute cette année) donneront à terme des indications plus précises alors que plusieurs élus interrogés ont questionné la validité et la qualité des catégories du PLU parisien concernant les espaces verts et les espaces libres » (Demailly, 2014a, p. 230). Force est de constater qu'en 2021 cela n'a pas changé malgré une révision récente des PLU sur nos trois terrains d'étude. Seuls les jardins se trouvant dans des espaces verts comme le *jardin Malin* à Paris sont classés comme tels (Figure 44).

Figure 44 : Les jardins partagés, absents des PLU de Lille, Lyon et Paris

Jardin Comme Une Aut'erre (Lille)



Classé comme "tissu urbain mixte et dense" dans le "territoire de dynamique urbaine de coeur métropolitain"



Vue sur le jardin ↗
depuis la rue

Jardin des Part'Agés (Lyon)



Classé comme "zone urbaine" dans une "zone de mixité de formes compactes"



Vue sur le jardin →
depuis la rue

Jardin Malin (Paris 13^e)



Classé au titre de "zone urbaine verte" au sein du périmètre de localisation d'un équipement



Vue sur le jardin →
depuis le parc

Sources des extraits de carte : PLU2 de la Métropole de Lille, PLU-H du Grand Lyon et PLU de Paris.
Photographies : A. Deschamps.

Le nouveau PLU de Paris est entré en vigueur en 2020 après son vote au Conseil de Paris. Tous les jardins partagés du treizième arrondissement qui se trouvent dans un jardin

public sont par défaut classées « zones urbaines vertes » et les deux autres jardins de l'arrondissement sont sur des dalles, ce qui correspond à des zones bâties.

Le PLU-H du Grand Lyon est renouvelé en 2018. Les jardins partagés de la ville de Lyon ne sont toujours pas identifiés dans le zonage même si le règlement cite les jardins partagés comme des occupations possibles pour les zonages A2sj (zone agricole) et N2sj (zone naturelle et forestière)¹¹⁹. Au sein de la ville, les jardins partagés sont classés en zone urbaine (donc constructible) à l'exception de ceux se trouvant déjà dans un parc public.

Le nouveau PLU de Lille est entré en vigueur en juin 2020 après cinq années de révision. Les jardins partagés sont systématiquement situés sur des parcelles classées en tissu mixte dense à l'exception d'un jardin qui fait partie d'un square et d'un jardin qui est identifié comme un « espace boisé classé ».

Les autres documents réglementaires comme les plans des trames vertes et bleues ne prennent pas non plus en compte les jardins partagés, pas plus que les opérations de rue. L'institutionnalisation des initiatives de végétalisation ne s'étend pas jusqu'à leur inscription dans les documents réglementaires. De fait, aucun statut sur le long terme ne leur est reconnu dans l'occupation des sols urbains. Ils restent admis comme des occupations temporaires de l'espace urbain. Les conventions signées par les habitants et les mairies en font ainsi également le rappel :

« Cette convention stipule une mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2011, avec possibilité de renouvellement, l'association s'engageant à laisser le propriétaire exercer son droit de visite, tout en étant informée que pour des motifs d'intérêt général, la Ville de Lyon est susceptible de reprendre le terrain avant l'expiration de la convention. »

Extrait de la délibération du conseil municipal à propos du conventionnement du jardin de Camille, square Bayet, Lyon, décembre 2008

« La Ville de Lille conserve la faculté de résilier les présentes à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, et en particulier dans le cas où la Ville destine ce terrain à un usage différent, un aménagement ou une vente, après un préavis de trois mois »

Charte des jardins partagés de Lille, p. 8

Cette précarité de l'occupation de la ville est connue des habitants-jardiniers. Les durées de conventionnement sont considérées comme le marqueur d'un manque d'engagement de la part des municipalités et une menace pour les jardins, qui sont finalement dépendant d'une volonté politique, volonté politique qui dépend des élus en place. Le renouvellement des élus peut ainsi être une source d'inquiétude pour les habitants :

« Ce qu'ils [la collectivité] font, c'est qu'ils refont une convention, ils redonnent deux trois sous et puis on en reste là. On est toujours un peu dans le non-engagement politique, le rôle de la puissance publique, d'une collectivité, c'est d'écrire une politique urbaine et de dire qu'est-ce

¹¹⁹ Règlement du PLU-H de la Métropole de Lyon, 2019

qu'on fait. [...] On avait Dounia Besson¹²⁰ du côté des élus mais elle nous a dit qu'elle ne se représentait pas, ça nous inquiète un petit peu parce qu'on avait de très bonnes relations, en particulier ce jardin, avec elle. Elle avait impulsé pas mal de choses. ».

Entretien avec Olivier, Lyon, 1^{er} février 2020

Malgré cette absence d'engagement sur le long terme, nous n'avons pas relevé dans les trois villes étudiées de conventions auxquelles la municipalité aurait mis un terme. Les seules conventions (jardins partagés ou opérations de rue) qui n'ont pas été renouvelées l'ont été du fait d'une demande des habitants (dissolution d'une association, déménagement des habitants, etc.). Si nous n'avons pas été confrontée à un exemple de fermeture de jardin, nous avons bien pu observer comment la redéfinition des contours de ceux-ci pouvaient se faire en fonction des besoins de la municipalité et de ses projets d'aménagement. La pérennisation toute relative des initiatives de végétalisation est bien comprise par les habitants qui mettent en place des stratégies de sauvegarde de leur projet.

Le jardin du Pré Sensé à Lyon est un des plus anciens jardins de la ville. Alors qu'à sa création il se situe en marge de la commune de Lyon, dans le huitième arrondissement, et qu'il est entouré de maraîchage, le quartier s'est largement densifié ces dernières années, jusqu'à ce que la pression sur le jardin même croisse (Figure 45). De terrains sans valeur ou presque, celui-ci est devenu une réserve foncière importante pour les acteurs municipaux. Le président du jardin a bien conscience que le maintien de la parcelle dépend d'une volonté politique. Face à cette précarité de l'engagement municipal, les adhérents du jardin ont développé des stratégies de marquage de leur territoire afin de protéger celui-ci. Cette stratégie s'est d'autant plus renforcée qu'en 2019, la création d'une nouvelle ligne de tram s'est faite en réduisant l'espace du jardin partagé. Celui-ci s'est vu amputé d'une bande le long de la voirie alors que celle-ci était agrandie pour permettre l'aménagement d'une ligne de tramway. Face à cette réduction du terrain, les habitants ont pu voir dans quelle mesure le jardin est dépendant du bon vouloir de la municipalité. Depuis, ils ont décidé d'investir les grilles du jardin qui donnent sur la rue et de créer un « effet vitrine » afin de rendre visible le jardin et peut-être, de créer un attachement à celui-ci de la part des autres habitants qui seraient en mesure de venir le défendre s'il était mis en danger. Ils ont mis en place un partenariat avec un lycée voisin avec une section artistique afin que les élèves créent une affiche destinée à être installée à l'entrée du jardin pour marquer la présence de celui-ci. De plus, les habitants ont décidé d'installer des plantes grimpantes et des fleurs colorées le long des grilles pour que celui-ci soit particulièrement visible de l'extérieur :

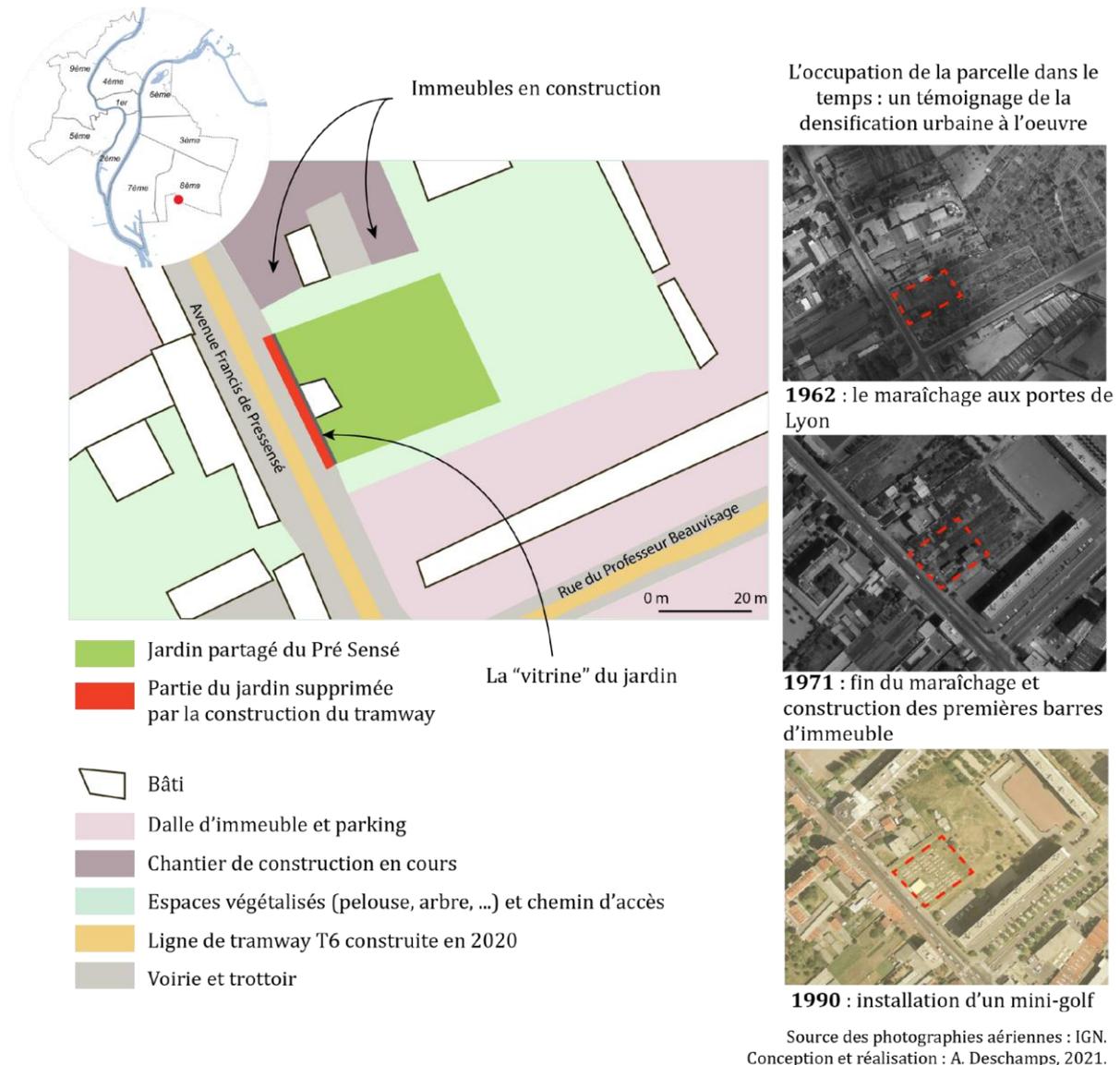
« L'idée c'est que les voyageurs ont une succession d'immeubles, ceux qui prennent tous les jours le tram, deux fois par jour, bon ils s'habituent et là ils vont voir un espace vide et on a planté là des fleurs qui vont sortir, il y aura des couleurs, des myosotis, une saisonnalité, ils vont redécouvrir une saisonnalité qui caractérise un espace plutôt agricole. On espère qu'il y

¹²⁰ Dounia Besson était l'adjointe au maire de Lyon déléguée à l'économie sociale et solidaire de 2014 à 2020. Sa délégation était notamment en charge des jardins ouvriers, familiaux, citoyens et partagés et des actions de promotion du développement durable.

aura un attachement visuel si jamais un jour on aura à mobiliser y compris les voyageurs du tram. [...] On a soigné un petit peu la vitrine. ».

Entretien avec Olivier, Lyon, février 2020

Figure 45 : Un jardin au cœur de la densification urbaine : le jardin du Pré Sensé à Lyon, 8^e arrondissement



Le *jardin du Pré Sensé* occupe une parcelle du huitième arrondissement de Lyon qui s'est largement urbanisé depuis la fin du xx^e siècle. Les photographies aériennes témoignent de la densification du bâti ces cinquante dernières années tandis que le croquis montre la pression foncière qui pèse sur le jardin.

4.3.2 La récupération politique : des initiatives qui changent de sens

L'autorisation de jardiner le domaine public accordée par les mairies aux habitants est finalement assez paradoxale. Elle est à la fois un moyen d'inscrire les initiatives dans un temps plus long que celui des initiatives informelles, mais la limite de temps des conventions et leur non-inscription dans les documents règlementaires d'urbanisme ne permet pas de penser

ceux-ci dans le temps long des aménagements urbains. En parallèle, l’institutionnalisation de la végétalisation participative a créé de nouvelles attentes de la part des acteurs publics envers les habitants, que ce soit en termes d’animation ou d’entretien par exemple. Cette évolution est parfois critiquée par des habitants, investis dans une végétalisation qui se veut toujours informelle. L’institutionnalisation fait disparaître le côté « subversif » de l’action, et avec celui-ci « l’appropriation de l’espace public » qui en découlait pour faire naître une « professionnalisation de l’animation des jardins » (entretien avec Éléonore, Lyon, 13 novembre 2019).

Cette critique relève également une uniformisation des jardins qui ne sont plus des espaces créatifs et originaux mais des dispositifs clés en main (entretien avec la chargée de mission nature et biodiversité de la MRES, 6 juillet 2020). La délibération du conseil municipal approuvant le permis de végétaliser à Paris liste ainsi de façon assez précise les différents types de dispositif éligible :

« Les dispositifs de végétalisation et équipements associés qui entrent dans le champ d’application de la gratuité des occupations privatives du domaine public sont notamment les arbres fruitiers ou non, les murs, les jardinières mobiles, les keyholes, tuteurs, clôtures, signalétique, les plantations en plein terre en pied d’arbre ou non, les mobiliers urbains, tels les potelets, les pieds de façades, les fosses de plantations ou toutes autre forme végétale laissée à l’initiative et à la créativité du jardinier ».

Article 2 de la délibération du conseil de Paris 2015 DEVE 9

Bien que la « créativité » des jardiniers soit mise en avant, une certaine uniformisation des réalisations est en cours. Selon un bilan statistique de la mairie de Paris¹²¹, en 2019 76 % des permis de végétaliser occupent des pieds d’arbres, 13 % sont des jardinières mobiles, les potelets, les autres mobiliers urbains et les autres formes de végétalisation représentent moins de 4 % chacun des réalisations. Ces statistiques sont comparables à ce que nous avons observé sur le terrain concernant les opérations de rue (Tableau 14).

Tableau 14 : Uniformisation des initiatives habitantes pour les opérations de rue

| | Lille | Lyon | 13^e arr. de Paris |
|-------------------------|--------------|--------------|-------------------------------------|
| Fosse de plantation | 90 % | 84 % | 0 % |
| Bac potager, jardinière | 6 % | 12 % | 16 % |
| Pied d’arbre | 3,5 % | 3,5 % | 76 % |
| Autre | 0,5 % | 0,5 % | 8 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % |

Source : Enquête de terrain, 2019-2020.

À Lille et à Lyon, les initiatives habitantes sont principalement des fosses de plantation tandis qu’à Paris, il s’agit avant tout de végétalisation de pied d’arbre. La sur-représentation très forte de ces types d’initiative marque une uniformisation dans chaque ville des initiatives habitantes pour correspondre au modèle le plus encouragé et soutenu par chaque dispositif municipal.

¹²¹ Communication personnelle.

La question de l'uniformisation se fait également sentir dans la mise en place de cadres qui permettent difficilement de s'adapter à toutes les situations. Que faire ainsi des initiatives qui ne sont ni tout à fait des jardins partagés ni des opérations de rue ? L'institutionnalisation a rendu nécessaire une catégorisation claire des projets dans l'un ou l'autre des types, bien qu'elle ne soit pas toujours compréhensible pour les habitants. Dans le neuvième arrondissement de Lyon, le *jardin de Pierrette* se situe à la limite entre les deux catégories (Figure 46).

Figure 46 : Le jardin de Pierrette, un jardin partagé qui n'en a pas le nom ?



Le *jardin de Pierrette* se trouve dans le square Roquette (Lyon 9^e), devant l'entrée du centre social et culturel Pierre Augier. Quelques bacs de culture ont été installés sur la pelouse et une ganivelle clôture l'espace. Les habitants ne sont pas organisés en association ce qui les classe dans la catégorie des « jardins de rue » selon la typologie de la Ville de Lyon. Pourtant, cette initiative est bien plus importante que les initiatives que cette catégorie regroupe habituellement.

Installé dans un square de l'arrondissement, plusieurs bacs de culture sont cultivés par des habitants et par le centre social et culturel voisin. Les bacs sont entourés d'une ganivelle délimitant ainsi un espace de jardin. Il ne s'agit cependant pas d'un jardin partagé dans la mesure où les habitants ne sont pas regroupés en association et que la MJC ne fait pas office de structure porteuse. Les habitants ne souhaitent pas jusqu'ici se regrouper en association. La principale raison est qu'il considère que leur initiative n'en a pas besoin dans la mesure où ils arrivent à s'organiser sans. Le centre social n'est pas pour autant la structure porteuse car ils se sont joints à l'initiative des habitants après coup. À ce titre, le jardin est classé par la municipalité dans la catégorie des opérations de rue, malgré l'espace occupé. Les habitants ne peuvent donc pas recevoir de subventions de la mairie, réservées aux associations. Ils ne peuvent pas non plus installer une cabane pour ranger leurs outils car les conventions pour les opérations de rue ne permettent pas ce genre d'aménagement, contrairement aux jardins partagés. Les habitants ont du mal à protéger leurs plantations des dégradations et rencontrent des difficultés à maintenir leur projet en vie, difficultés aggravées par l'impossibilité de

compter sur une aide de la mairie¹²². L'institutionnalisation remet en cause l'existence de projets en dehors des catégories fixées par les mairies et impose le suivi d'un modèle préétabli.

L'uniformisation est également le fait de la mise en place des permis ou charte. L'instauration d'un permis ou d'une charte est vue par certains acteurs institutionnels comme un moyen de faire de la publicité à cette pratique et d'encourager et de diffuser les pratiques habitantes. Pour certains habitants, notamment dans le milieu associatif militant, c'est une contrainte supplémentaire qui vient détourner les projets initiaux. L'encadrement de ces pratiques ne permet plus à celles-ci d'être des lieux de création et de liberté pour les habitants. Le mot « permis » en particulier a suscité des critiques à Lille et à Paris. La chargée de mission nature et biodiversité de la MRES interroge ainsi le cadre bureaucratique fort qui est imposé pour ces actions qui étaient initialement libres, et sur la limitation de la possibilité des habitants de s'approprier leur ville dont témoigne cet encadrement. Elle reconnaît cependant que cela a permis une diffusion plus rapide des initiatives sur le territoire (entretien, Lille, 6 juillet 2020). À Paris, un groupe de *guerrilla gardening* a publié des flyers en réponse au « permis de végétaliser » en le renommant « invitation à jardiner accordée à qui a envie » ou « droit de jardiner accordé à tous » (Figure 47). Leur critique du permis de végétaliser est en fait une revendication affirmée de l'autonomie des habitants dans les initiatives de végétalisation, un rejet d'une supposée récupération politique de ces projets et des contraintes administratives qui y sont désormais apposées. Deux autres critiques relèvent de l'uniformisation esthétique des initiatives qui n'inventent plus une nouvelle façon d'intégrer de la végétation en ville, et de la mise en avant d'une action individuelle. À Lyon au contraire, la récupération par la Ville de ces initiatives est vue comme une bonne chose par certains acteurs de la *guerrilla gardening*, « ça change l'idée de départ, ça devient autre chose, mais ça permet la multiplication des actions » (entretien avec Éléonore, Lyon, 13 novembre 2019).

¹²² Nous avons assisté le 4 mars 2020 à une rencontre entre les membres du *jardin de Pierrette*, l'animatrice de la MJC Pierrette Augier et deux responsables du service des espaces verts de la ville de Lyon. C'est pendant cette réunion que les différentes thématiques relatées ci-dessus ont été abordées.

Figure 47 : Prospectus *guerrilla gardening* « Végépiratons par tous », 2017

Le prospectus reprend la mise en page d'un permis de végétaliser parisien (l'original est en haut à droite). Les intitulés ont cependant été détournés pour marquer l'opposition du mouvement à la forme du permis qui devient ici un « droit de jardiner », partout ou pour tous.



Le changement de sens pris par la végétalisation participative s'illustre enfin par les nouveaux acteurs entrés en jeu. Si notre travail ne s'est intéressé qu'aux jardins sur le domaine public, la multiplication des jardins partagés au sein d'entreprises mais également la naissance d'entreprises dédiées au jardinage urbain témoignent bien de l'acculturation de cette action à la ville. C'est la même chose pour les groupes de *guerrilla gardening* qui, loin d'avoir encore une image de militants, peuvent désormais être sollicités aussi bien par des centres sociaux que par de grandes entreprises de services pour l'animation d'atelier de jardinage ou de bombes à graines (entretien avec Éléonore, Lyon, 13 novembre 2019). « C'est devenu un loisir urbain » (entretien avec Éléonore, Lyon, 13 novembre 2019), comme en témoignent les nombreux livres grand public qui ont été publiés ces dernières années sur la question, véritables guides modes d'emploi (par exemple : *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*, Laurence Baudalet, Frédérique Basset, Alice Le Roy, 2008, Terre Vivante ; *Jardiniers du bitume. Des liens qui fleurissent dans les jardins partagés*, 2011, Les Xéroglyphes ; *Tous acteurs de la révolution verte*, collectif Merci Raymond, 2019, éditions Marabout ou encore *Végétaliser les mini-espaces urbains*, Leslie Garcias, 2019, éditions Gallimard).

L'institutionnalisation des initiatives de végétalisation n'en fait pas pour autant des aménagements consensuels. Elles restent objet de débat. L'institutionnalisation a certes

permis une plus grande pérennité des dispositifs mais elle ne leur donne toujours pas une place sur le long terme de l'aménagement urbain comme l'indique leur absence de tous les documents règlementaires d'urbanisme. Enfin, l'institutionnalisation modifie le sens des initiatives. H. Bacqué et Y. Sintomer observent les mêmes tendances lors de l'institutionnalisation de mouvements sociaux de tout type :

« Si l'institutionnalisation contribue à ancrer les mouvements sociaux dans la durée et facilite la pénétration de leurs revendications et de leurs thématiques dans le système politique officiel, elle génère le risque d'une cooptation des *leaders* associatifs ou communautaires dans les postes de responsabilité et d'une perte d'autonomie de la société civile par rapport à l'État. » (Bacqué & Sintomer, 2001, p. 153).

Par conséquent, s'il y a bien une perte d'autonomie des initiatives dans leur institutionnalisation, celles-ci ne peuvent plus être lues comme des actes de militantisme (Schmelzkopf, 2002 ; Eizenberg, 2012) ou de réappropriation de l'espace public urbain (Staeheli *et al.*, 2002). Elles prennent une place d'entre-deux (Certomà & Notteboom, 2017b) où des démarches ascendantes comme des démarches descendantes peuvent avoir lieu. La participation des habitants prend ici des formes variées et ne saurait se limiter à un seul modèle.

Conclusion de chapitre

L'institutionnalisation des dispositifs de végétalisation participative les a fait passer d'un cadre informel à celui d'une politique publique. Le cadre créé par les municipalités pour encadrer les initiatives a contribué à diversifier les acteurs investis dans ces initiatives et à redéfinir la place occupée par chacun. D'initiatives portées uniquement par les habitants, les projets de végétalisation sont devenus, dans le cadre des politiques municipales, le terreau d'une nouvelle gouvernance urbaine en faisant intervenir les habitants aux côtés des acteurs municipaux mais aussi des associations et des conseils de quartier. Alors que les chartes de végétalisation présentent une répartition simple des tâches, mettant au cœur des dispositifs la participation des habitants, notre analyse des jeux d'acteurs a permis de montrer combien les situations peuvent être variées. Nous avons mis en évidence comment s'imbriquent les actions des habitants à celles des municipalités au travers de multiples échanges et aller-retour. Décomposer ainsi les rôles occupés par chaque acteur de la végétalisation participative a permis de nuancer les discours inscrivant le jardinage urbain uniquement dans une approche *bottom-up* où les habitants seraient les seuls acteurs à l'initiative des projets. Au contraire, l'institutionnalisation des dispositifs leur a fait gagner une légitimité dans le paysage de l'aménagement urbain qui les amène à être désormais utilisés par les acteurs municipaux eux-mêmes. La place des habitants se complexifie : ils ne sont plus forcément les instigateurs de ces projets même s'ils continuent d'en être les gestionnaires au quotidien. Cette négociation de

la place des habitants dans un projet d'aménagement du domaine public modifie également le fonctionnement des services municipaux. Les habitants, comme nouveaux acteurs de l'aménagement urbain, engendrent une réorganisation des tâches des services municipaux et une réorganisation des différentes échelles territoriales de gestion. Une nouvelle gouvernance urbaine se fait jour autour de la végétalisation urbaine participative. Enfin, l'institutionnalisation et l'intervention de nouveaux acteurs dans la végétalisation participative produit un changement de statut des initiatives, qui en les amenant de l'informel à la légalité, modifie le sens que leur donne les acteurs, d'un acte de revendication à un loisir.

Cependant, malgré cette institutionnalisation, la politique publique ainsi mise en place ne possède pas de volet de planification territoriale. Les territoires qui accueillent des initiatives dépendent uniquement de volontés localisées participant à la construction de territoires inégalement végétalisés.

Bilan du chapitre 4

- **Objectif du chapitre :** Comprendre quelle est la nature de la participation des habitants qui se met en place au sein des dispositifs municipaux de végétalisation.
- **Méthode :** Ce chapitre s'appuie sur l'analyse du contenu d'entretiens semi-directifs auprès d'habitants, d'associations et d'acteurs institutionnels et sur des observations de terrain.
- **Apports saillants :**
 - Les dispositifs de végétalisation participative ont nécessité la mise en place d'une nouvelle forme de gouvernance. La pluralité d'acteurs investis appelle à une renégociation de la place de chacun à chaque étape du projet.
 - La place occupée par les habitants dans ces dispositifs peut varier, en fonction des projets ou en fonction des étapes du projet. Cependant, quelle que soit la configuration, la municipalité reste le décideur final et les habitants ont la charge de l'entretien de l'initiative.
 - L'insertion des pratiques habitants dans les politiques locales a pu être vivement critiquée par des collectifs antérieurs.

Conclusion de la partie

Cette deuxième partie a montré comment les initiatives de végétalisation que nous étudions peuvent être considérées comme faisant partie intégrante de programmes municipaux. L'institutionnalisation des initiatives s'est faite progressivement. Aujourd'hui, elles sont encadrées par des dispositifs définis au travers, en particulier, de chartes qui lient habitants et municipalités. Les chartes ont participé à pérenniser et à diffuser les initiatives sur les territoires que nous étudions. Cependant, ces programmes restent jeunes et leur mise en place est encore fragile. La gouvernance qui doit se mettre en place pour faire fonctionner ensemble plusieurs échelons administratifs territoriaux, des habitants et des acteurs associatifs nécessite des acculturations communes. La place donnée aux habitants à chaque étape du projet s'est révélée plus hybride qu'il n'y paraissait. Loin d'être les seuls décideurs, ils sont engagés dans un schéma d'échanges constants avec les acteurs institutionnels locaux qui participent aussi à définir les cadres des initiatives, au-delà des chartes. L'institutionnalisation a aussi pu être critiquée comme une forme de récupération par les pouvoirs publics d'initiatives habitantes.

Finalement, les initiatives habitantes de végétalisation semblent s'inscrire dans un cadre de politiques urbaines clairement énoncé. Cependant, cela n'empêche pas des formes de négociations de se mettre en place au fur et à mesure que chaque acteur trouve sa place. Les dispositifs ne sont pas fixés. Nous avons par exemple montré comment le rôle des municipalités variait d'un projet à l'autre, de la simple validation du projet à une implication dans toutes les étapes de sa construction. Les initiatives de végétalisation habitante ne peuvent plus être étudiées indépendamment des politiques municipales dans lesquelles elles s'inscrivent et la relation que les habitants entretiennent avec les municipalités ne relèvent plus d'un schéma simplifié d'opposition.

À la suite de cette deuxième partie, il s'agit désormais de revenir sur la forme que prennent ces initiatives sur le terrain. Si la politique municipale s'adresse à tous, son appropriation révèle de grandes inégalités territoriales et sociales.

TROISIÈME PARTIE

LES EFFETS INÉGAUX DE LA VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE SUR L'ESPACE URBAIN

Malgré leur institutionnalisation, les dispositifs municipaux de végétalisation participative ne sont pas planifiés d'un point de vue territorial. Leur localisation dépend de la volonté d'acteurs qui s'engagent autour d'un projet. Cela aboutit à une répartition inégale des initiatives sur les territoires municipaux. Alors que certains quartiers accueillent un nombre important d'initiatives et se trouvent ainsi végétalisés, d'autres sont laissés de côté. La végétalisation urbaine participative ne profite pas à tous les habitants de la même façon. De plus, les normes autour desquelles elle s'est construite contribuent à limiter la participation des habitants.

Cette partie montre comment les initiatives habitantes ne se déploient pas de façon homogène sur nos terrains d'étude. Au contraire, leur géographie différencie des zones de concentration de zones desquelles elles sont absentes. Il s'agit ici d'analyser les logiques de localisation des initiatives et d'expliquer les raisons de cette géographie différenciée.

La partie s'organise en deux chapitres. Le **chapitre cinq** détaille les logiques de localisation des initiatives de végétalisation habitante au prisme de différents indicateurs sociaux et économiques. Il montre comment la localisation des initiatives reproduit les schémas de fragmentation spatiale de nos trois terrains d'étude. Le **chapitre six** présente les motivations des habitants qui s'engagent dans des projets de végétalisation. Il expose la manière dont la participation crée certaines inégalités. Il révèle que les normes du jardinage urbain excluent certains usagers et expliquent la répartition des initiatives sur les territoires urbains.

Chapitre 5

Une géographie de la végétalisation participative à l'image de la ville fragmentée

Dans leurs outils de communication les municipalités donnent à voir des villes où la végétalisation participative se déploie sur l'ensemble du territoire. « Partout dans Lille il y a déjà au moins un jardin [partagé] » souligne également la conseillère municipale en charge des jardins familiaux et partagés (entretien, Lille, juin 2020). À Lyon et Paris, les acteurs municipaux insistent sur le fait que tous les arrondissements comptent désormais des initiatives.

Cependant, derrière ces discours décrivant une ville uniformément verte, il est possible d'observer à une échelle plus fine une répartition bien plus inégale des initiatives. Si elles sont présentes dans tous les quartiers ou tous les arrondissements, elles ne le sont pas de façon aussi dense partout. De plus, un quartier ou un arrondissement ne saurait être considéré comme une unité spatiale homogène. Au sein de ceux-ci, nous observons que les initiatives sont elles aussi très inégalement réparties. La géographie des initiatives de végétalisation que nous établissons à partir de notre inventaire de terrain dessine une ville où des espaces concentrent un nombre important d'initiatives tandis que d'autres semblent ne pas connaître les dispositifs municipaux. En mettant en parallèle la géographie des initiatives de végétalisation et la géographie socio-économique de nos terrains, nous montrons comment les initiatives révèlent et reproduisent les inégalités socio-spatiales urbaines. L'objectif de ce chapitre est de préciser comment les programmes de végétalisation participative portés par les municipalités contribuent à la fragmentation socio-spatiale des territoires.

La première partie étudie la localisation des initiatives sur nos trois terrains d'étude en montrant comment l'inégale répartition des initiatives de végétalisation reproduit la géographie socio-économique urbaine. La deuxième partie s'attache à étudier plus précisément des quartiers gentrifiés ou en cours de gentrification et à voir dans quelle mesure cette mutation urbaine s'accompagne d'initiatives de végétalisation participative. Enfin, la dernière partie étudie la place des maisons individuelles et des ménages propriétaires dans la localisation des initiatives de végétalisation.

5.1 La reproduction des inégalités socio-spatiales urbaines par les initiatives de végétalisation

L'institutionnalisation des initiatives habitantes a participé à leur diffusion dans les villes. À partir de notre travail de terrain, nous avons pu réaliser un inventaire exhaustif des initiatives sur nos trois terrains d'étude (Tableau 15). Nous avons comptabilisé plusieurs centaines d'initiatives.

Tableau 15 : L'inventaire quantitatif des initiatives sur les trois terrains d'étude

| | Lille | Lyon | 13 ^e arr. de Paris |
|------------------|-------|-------|-------------------------------|
| Jardin partagé | 17 | 43 | 8 |
| Opération de rue | 1 427 | 1 027 | 288 |

Source : Enquête de terrain, 2019-2020.

Les opérations de rue, par leur petite taille et par la plus grande facilité de mise en place, sont bien plus nombreuses que les jardins partagés. Notre inventaire est assez proche des données affichées par les municipalités. La Ville de Lyon indique sur son site internet qu'il y a environ 1 000 opérations de rue dans la ville¹²³, soit exactement notre constat. L'élue en charge des espaces verts du treizième arrondissement compte 360 permis de végétaliser sur son arrondissement en 2019. Nous en comptons un peu moins, ce qui signale peut-être un abandon d'un certain nombre d'entre eux. La Ville de Lille ne diffuse pas de chiffres actualisés. Concernant les jardins partagés, notre inventaire est plus difficile à comparer car les municipalités comptabilisent indifféremment tout ce qui s'inscrit dans le jardinage collectif dans cette catégorie, sans distinction entre ce qui relève du domaine public et ce qui est sur du domaine privé. À Paris, 11 jardins sont indiqués dans le treizième arrondissement dont un jardin d'école, un jardin familial et un jardin dans une résidence privée¹²⁴. Le site internet de la mairie de Lille indique 21 jardins dont une ferme urbaine¹²⁵, deux jardins qui ont vu le jour après notre travail de terrain¹²⁶ et un que nous avons préféré catégoriser comme opération de rue¹²⁷. Enfin, sur le site internet de la ville de Lyon, il est indiqué que la ville compte une cinquantaine de jardins¹²⁸ sans plus de détails.

¹²³ <https://www.lyon.fr/node/446403> (consulté le 06/04/2021)

¹²⁴ <https://www.paris.fr/pages/les-jardins-partages-203/> (consulté le 06/04/2021)

¹²⁵ <https://www.lille.fr/Nature-a-Lille/Faites-de-Lille-votre-jardin/Les-jardins-partages-et-en-bacs> (consulté le 06/04/2021)

¹²⁶ Dans la mesure où nous n'avons pas pu nous y rendre et que nous ne savons pas non plus à quel niveau d'avancement en sont ces jardins, nous préférons ne pas les intégrer *a posteriori* à notre inventaire.

¹²⁷ Il s'agit du jardin Philippe l'Houblon qui a signé avec la mairie un permis de végétaliser afin de végétaliser une place publique. De ce fait, il rentre pour nous davantage dans la catégorie des opérations de rue, voir Chapitre 4).

¹²⁸ <https://www.lyon.fr/node/3371> (consulté le 06/04/2021)

À partir de cet inventaire géolocalisé, nous étudions la répartition des initiatives au sein des villes. Il s'agit de dépasser l'image d'une ville qui se verdit de façon homogène afin d'analyser en détails les espaces où se développent cette nouvelle végétalisation participative, en particulier au prisme des inégalités socio-économiques des habitants. Cette section propose de revenir sur la localisation des initiatives de végétalisation, aussi bien les jardins partagés que les opérations de rue. D'abord, nous mettrons en exergue leur inégale répartition. À partir de cet état des lieux, nous étudierons le profil des quartiers où se multiplient les initiatives de végétalisation habitante en différenciant les opérations de rue des jardins partagés. Ensuite, nous proposerons des études de cas détaillées sur des quartiers en cours de gentrification afin d'étudier les liens possibles entre ce processus urbain et la végétalisation participative.

5.1.1 Une répartition inégale des initiatives sur les territoires des municipalités

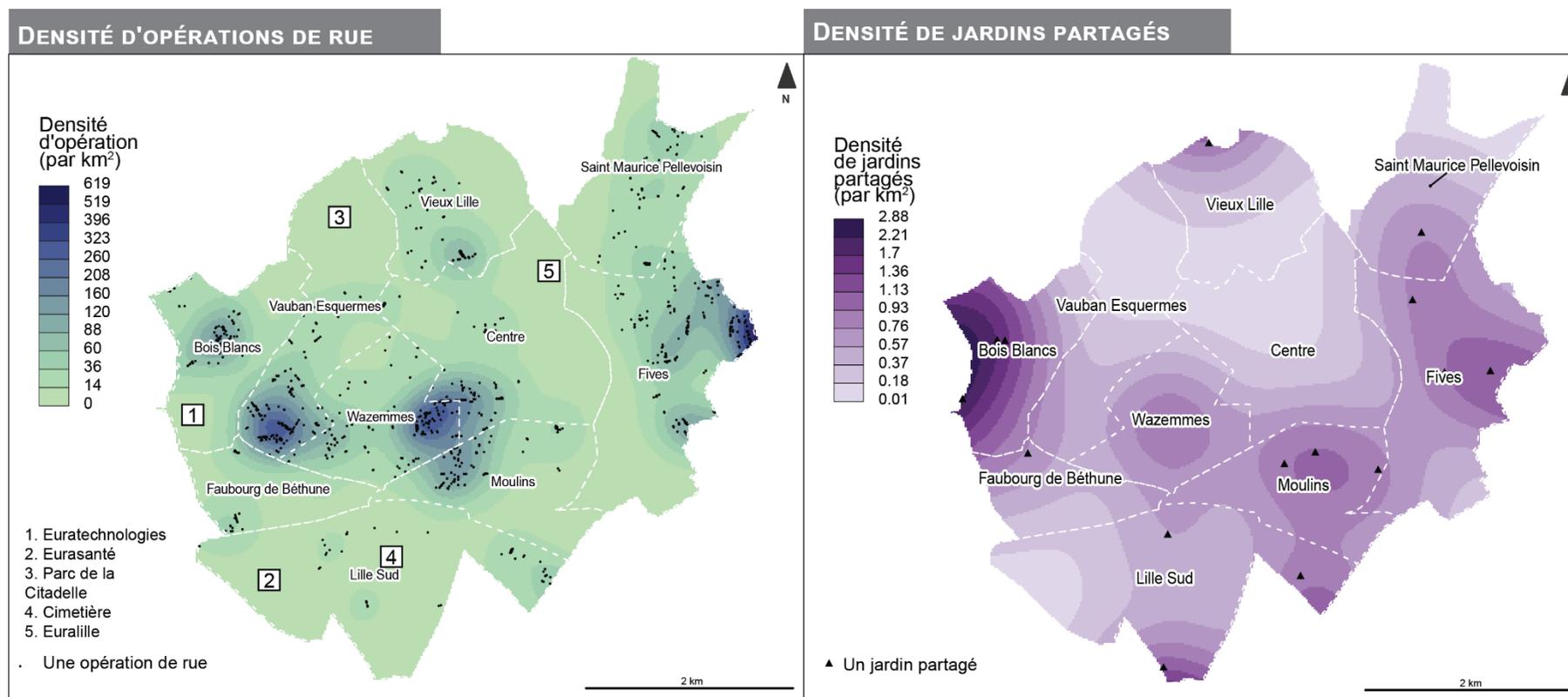
La végétalisation participative repose sur une volonté habitante ou sur les associations et les élus. Elle ne fait pas l'objet d'une politique planifiée qui réfléchirait à l'implantation dans la ville des initiatives. C'est le bon vouloir des acteurs individuels qui détermine la répartition des initiatives. Aussi ne sont-elles pas réparties uniformément sur les territoires étudiés. Pour étudier leur localisation, nous avons estimé la densité du nombre d'initiatives avec la méthode KDE (*Kernel Density Estimation*). Cette méthode, dite par noyau, permet un lissage des valeurs. Le principe du lissage en analyse spatiale est de « remplacer la valeur prise par une circonscription (ou cellule) d'un maillage par une valeur intermédiaire entre celle-ci et les valeurs prises par les circonscriptions voisines » (Pumain & Saint-Julien, 2010, p. 48). Le lissage permet à nos résultats de ne pas être affectés par un maillage administratif. Il conduit à faire apparaître des « schémas significatifs qui restituent des détails correspondant à des composantes d'échelles différentes » (Pumain & Saint-Julien, 2010, p. 49). Pour les opérations de rue le rayon choisi est de 200 mètres et pour les jardins partagés il est de 500 mètres. Ces rayons ont été choisis en fonction de l'aire d'influence des initiatives, c'est-à-dire de la distance à laquelle les habitants résident des projets dans lesquels ils s'investissent. Cette distance a été déterminée à partir des entretiens avec les habitants et de nos observations de terrain. Les jardins partagés ont une aire d'influence plus grande que les opérations de rue du fait du nombre de personnes qu'ils mobilisent et de la taille de la parcelle jardinée. Au contraire, les opérations de rue sont des initiatives individuelles, au pied des logements des habitants mobilisés. Un rayon de 200 mètres permet toutefois d'inclure les groupes de voisins qui s'entraident pour l'entretien de ces initiatives.

Les cartes suivantes présentent la répartition spatiale des initiatives habitantes observées avec d'un côté les jardins partagés et de l'autre les opérations de rue, pour nos trois terrains d'étude. Ces cartes nous permettent de mettre en lumière les lieux de concentration des initiatives habitantes.

La représentation lissée de la localisation des initiatives permet de voir comment dans chaque ville, les dispositifs de végétalisation ne sont pas répartis uniformément. À Lille (Carte 10), nous pouvons observer quatre pôles principaux de concentration des opérations de rue, au sein des quartiers de Bois Blancs, Vauban Esquermes, Wazemmes et Fives. De façon secondaire, nous retrouvons également des opérations de rue dans les quartiers de Moulins, du Vieux-Lille et de Saint-Maurice-Pellevoisin. Cependant, même au sein de ces quartiers les initiatives sont généralement concentrées dans des petites portions de ceux-ci, par exemple le sud de Vauban-Esquermes ou l'est de Wazemmes. Presque tous les quartiers de Lille accueillent un jardin partagé à l'exception du centre et de Vauban-Esquermes qui sont les quartiers les plus densément bâtis de la ville. C'est dans les quartiers de Bois Blancs et de Moulins que nous trouvons le plus grand nombre de jardins partagés. Si certains creux dans la géographie des initiatives s'expliquent par l'absence de rue (parcs et cimetières par exemple) ou par la primauté des activités tertiaires (les pôles d'activités), ils ne suffisent pas à expliquer l'inégale répartition des initiatives dans la ville tant d'autres vides subsistent.

Il apparaît donc que la géographie des opérations de rue lilloise est différente de celle des jardins partagés. Si ces deux objets n'ont pas un nombre comparable de réalisations, l'étude de leur localisation permet d'observer des logiques à l'œuvre différentes mais aussi des points de recoupement. Dans les deux cas, certains quartiers semblent laissés de côté par la mobilisation des habitants, comme Faubourg de Béthune, Lille Sud ou le centre tandis que d'autres concentrent les initiatives, quels que soient leur type, comme Bois Blancs.

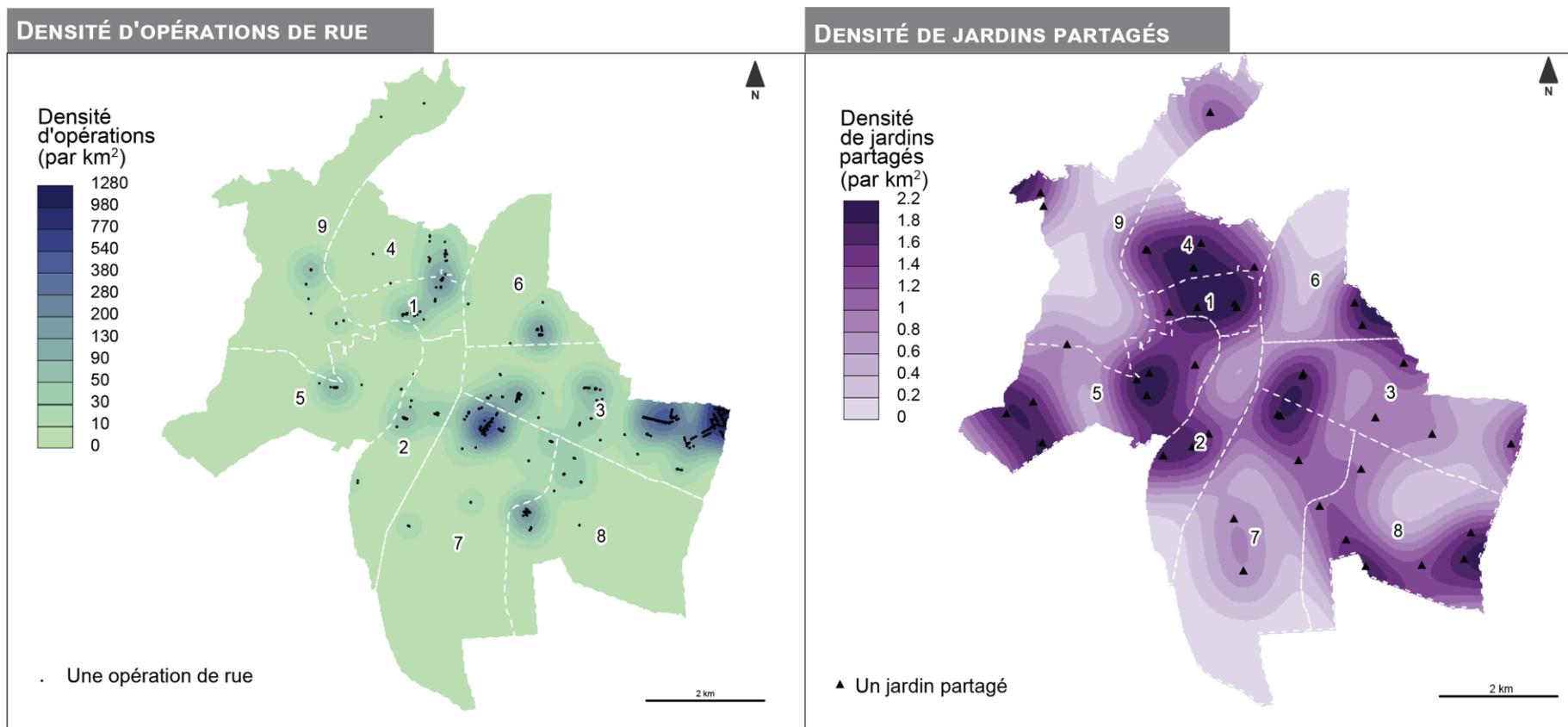
Carte 10 : La densité des initiatives de végétalisation à Lille



Sources : Enquête de terrain, 2019-2020. Packages : cartography, raster, spatstat, sf. Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

Lecture : Les cartes représentent la densité d'opérations de rue ou de jardins partagés à Lille. La méthode utilisée pour la réalisation des cartes est l'estimation de la densité par noyau (Kernel). Le rayon utilisé pour le calcul est de 200 mètres pour les opérations de rue et 500 mètres pour les jardins partagés. Discretisation avec la méthode fisher. Plus la couleur est foncée, plus la concentration d'initiatives est importante. Les pointillés blancs représentent les limites de quartier.

Carte 11 : La densité des initiatives de végétalisation à Lyon



Sources : Enquête de terrain, 2019-2020. Packages : cartography, raster, spatstat, sf. Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

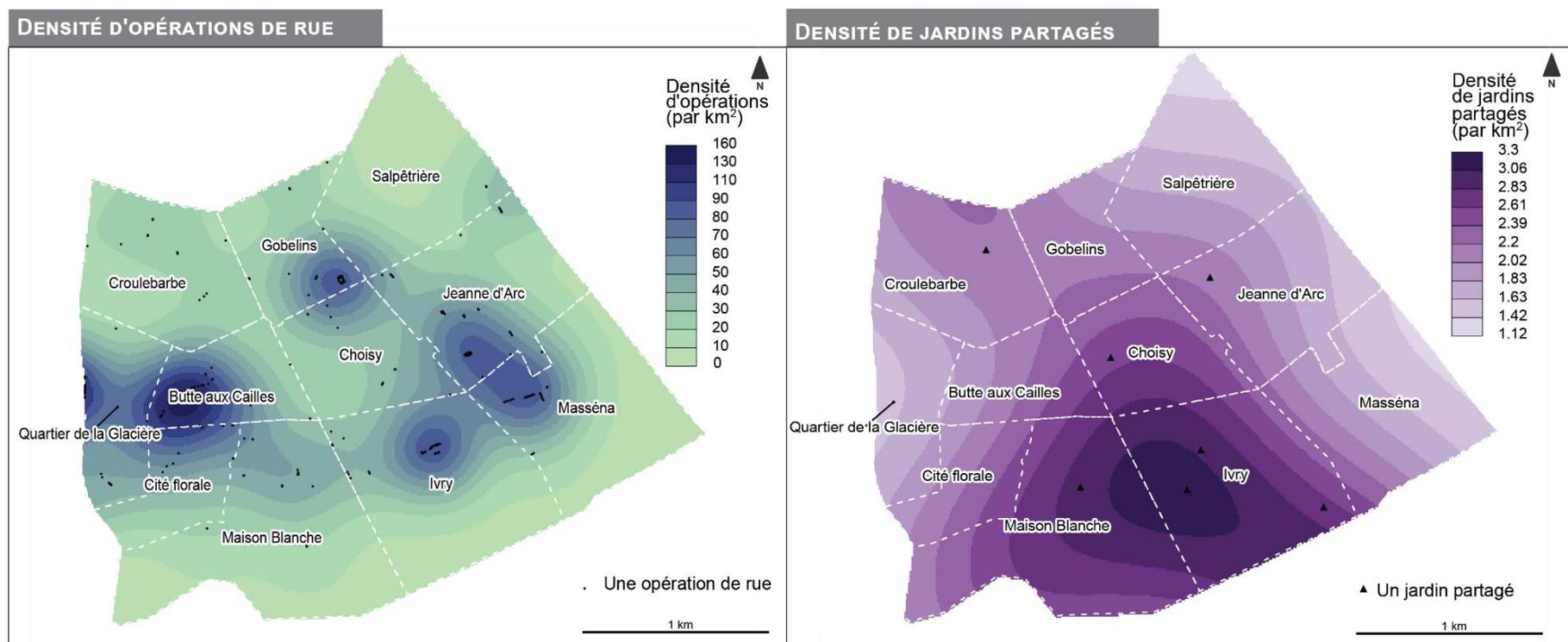
Lecture : Les cartes représentent la densité d'opérations de rue ou de jardins partagés à Lyon. La méthode utilisée pour la réalisation des cartes est l'estimation de la densité par noyau (Kernel). Le rayon utilisé pour le calcul est de 200 mètres pour les opérations de rue et 500 mètres pour les jardins partagés. Discretisation avec la méthode fisher. Plus la couleur est foncée, plus la concentration d'initiatives est importante. Les pointillés blancs représentent les limites d'arrondissement.

À Lyon (Carte 11), les opérations de rue sont également particulièrement concentrées en quelques points de la ville, en particulier dans le troisième arrondissement, le nord du septième arrondissement et les premier et du quatrième arrondissements. D'autres concentrations, plus ponctuelles s'observent notamment dans le sixième et le huitième arrondissements. La représentation lissée de la localisation des initiatives révèle les nombreux espaces de la ville laissés à l'écart de la mobilisation des habitants pour les opérations de rue, même si aucun arrondissement n'est totalement laissé de côté.

C'est également le cas des jardins partagés. Chaque arrondissement en compte au minimum deux (le sixième arrondissement) et jusqu'à sept dans les cinquième et huitième arrondissements. Là aussi, la carte montre bien comment ceux-ci sont inégalement répartis dans la ville et comment certaines parties du territoire sont totalement dépourvues de jardin, comme dans le neuvième arrondissement, le nord du huitième ou encore la majeure partie du septième arrondissement.

Alors que certains arrondissements ont vu s'implanter aussi bien des jardins partagés que des opérations de rue comme les premier et quatrième arrondissements ou le nord du septième, dans les autres arrondissements, la localisation des opérations de rue diffère de celle des jardins partagés. C'est par exemple le cas du sud-ouest du cinquième arrondissement et du sud du huitième arrondissement qui comptabilisent respectivement trois et cinq jardins partagés mais aucune opération de rue. Au contraire, le nord-est du troisième arrondissement ne compte qu'un seul jardin partagé pour d'innombrables opérations de rue.

Carte 12 : La densité des initiatives de végétalisation dans le treizième arrondissement de Paris



Sources : Enquête de terrain, 2019-2020. Packages : cartography, raster, spatstat, sf. Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

Lecture : Les cartes représentent la densité d'opérations de rue ou de jardins partagés dans le treizième arrondissement de Paris. La méthode utilisée pour la réalisation des cartes est l'estimation de la densité par noyau (Kernel). Le rayon utilisé pour le calcul est de 200 mètres pour les opérations de rue et 500 mètres pour les jardins partagés. Discrétisation avec la méthode fisher. Plus la couleur est foncée, plus la concentration d'initiatives est importante. Les pointillés blancs représentent les limites d'arrondissement.

Dans le treizième arrondissement de Paris (Carte 12), les opérations de rue semblent former quatre pôles de concentration bien identifiables, dans les quartiers de la Butte aux Cailles, des Gobelins, d'Ivry et de Masséna. C'est principalement la bande sud de l'arrondissement qui est particulièrement laissée de côté par les initiatives, la zone comprise entre le boulevard Masséna et le boulevard périphérique n'étant pas investies par les habitants.

Au contraire, les jardins partagés de l'arrondissement sont plus concentrés dans la partie sud de celui-ci, dans le quartier d'Ivry. Ici aussi, la localisation des initiatives diffère entre jardins partagés et opérations de rue.

Ces premières cartes ont permis de montrer comment la répartition des initiatives est inégale dans le paysage urbain, et comment celles-ci se concentrent spatialement dans certains quartiers tandis qu'elles peuvent être quasiment absentes d'autres quartiers. À Lille et Lyon les quartiers les plus centraux, en particulier le centre de Lille ou la partie nord du deuxième arrondissement de Lyon n'accueillent ni opérations de rue ni jardins partagés. Cet état de fait va dans le sens de ce qu'ont pu observer d'autres auteurs sur l'absence des jardins partagés des quartiers les plus centraux, du fait notamment de la densité du bâti qui amène les initiatives à se développer davantage dans les quartiers péri-centraux où la pression foncière peut être moindre (Vandenbroucke *et al.*, 2017). En revanche, en dehors de ces quartiers ultra-centraux, les cartes indiquent bien que la répartition des initiatives ne répond pas seulement à un gradient de centralité. Cela n'est pas étonnant puisque nous travaillons à l'échelle de communes (ou d'arrondissement) qui sont le centre de grandes métropoles et dans lesquelles il peut être difficile d'identifier un effet significatif de périphérie ou d'éloignement au centre. Plus qu'un gradient de centralité, il s'agit désormais de voir dans quelle mesure le profil socio-économique des quartiers d'implantation des initiatives explique cette répartition inégale.

5.1.2 Quels profils économiques pour les quartiers d'implantation ?

La base de données FiLoSoFi propose un indicateur du niveau de vie annuel des individus, selon une grille de carreaux de 200 mètres de côté, à l'échelle française¹²⁹. Le niveau de vie d'un individu est le niveau de vie du ménage auquel il appartient, c'est-à-dire le revenu du ménage disponible pour consommer et épargner, divisé par son nombre d'unités de consommation (UC)¹³⁰ selon la définition de l'INSEE. Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Il permet de comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente. Il regroupe les revenus et prestations sociales dont les impôts directs sont déduits.

En étudiant la distribution des initiatives habitantes dans les carreaux de nos terrains d'étude selon leur niveau de vie, nous pouvons mettre en lumière une distribution différenciée de celles-ci.

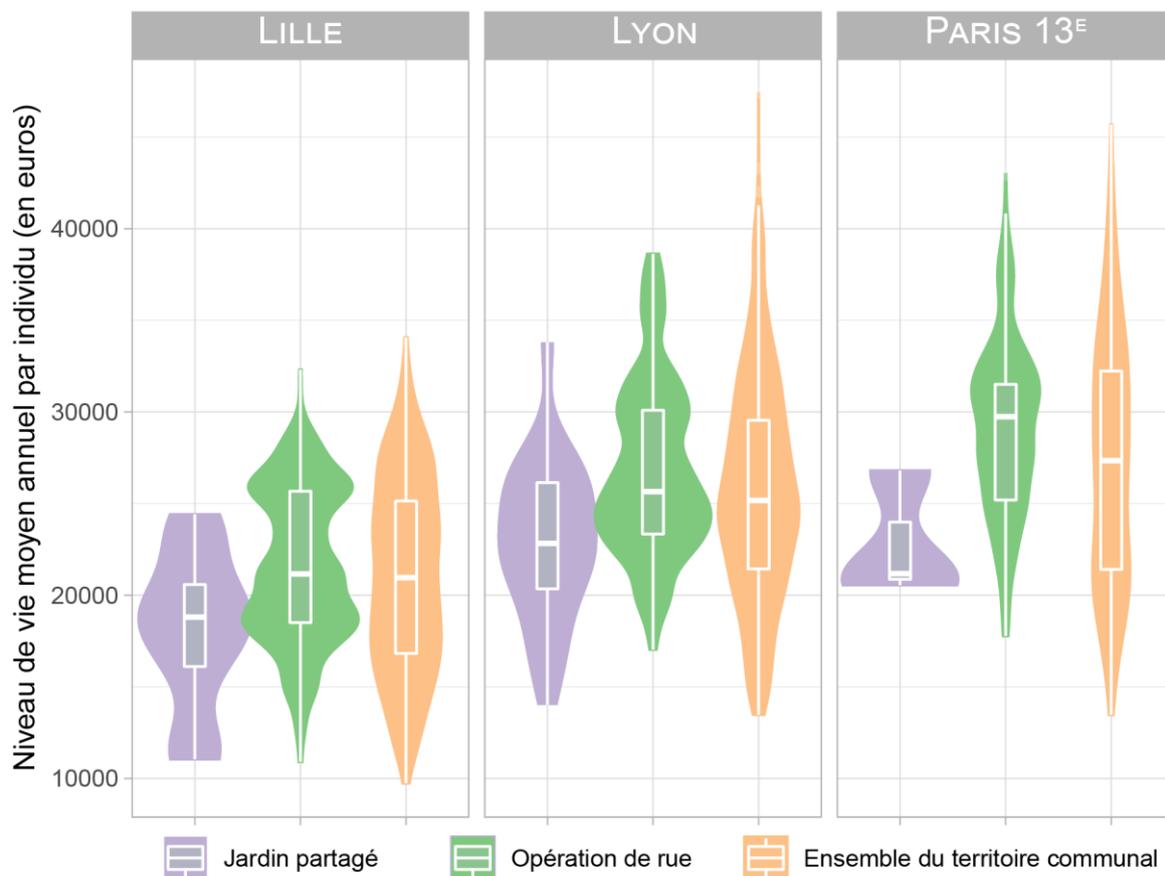
Nos trois terrains d'étude présentent des caractéristiques socio-économiques différentes, en particulier Lille se différencie pour être une ville au taux de pauvreté élevé. La Figure 48 permet de comparer la répartition des initiatives dans nos trois villes en fonction des niveaux de vie. Pour les jardins partagés et les opérations de rue, seuls les carreaux accueillant au moins une initiative sont représentés. Nous avons également représenté les niveaux de vie des carreaux du territoire communal comme point de référence.

Le Tableau 16 indique la part des initiatives habitantes présentes dans chaque classe de niveau de vie, en la comparant pour chaque ville à la distribution des niveaux de vie sur l'ensemble du territoire.

¹²⁹ Le niveau de vie moyen des individus d'un carreau a été obtenu en divisant la somme des niveaux de vie winsorisés d'un carreau par le nombre d'individus de ce même carreau, selon la méthodologie proposée par l'INSEE (2019).

¹³⁰ Les UC attribuent à chaque membre d'un ménage un coefficient et permettent de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'INSEE compte une UC pour le premier adulte, 0,5 UC pour les autres personnes de plus de 14 ans et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Figure 48 : Répartition des carreaux selon le niveau de vie et la présence d'initiatives de végétalisation



Sources : Enquête de terrain, 2019-2020. BD FILOSoFi, INSEE, 2015.
Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

Chaque diagramme en boîte représente la répartition des niveaux de vie des carreaux de la BD FiLoSoFi pour les carreaux accueillant des jardins partagés, pour les carreaux accueillant des opérations de rue et pour les carreaux de chaque ville dans sa totalité.

La ligne verticale des diagrammes en boîte représente l'étendue des niveaux de vie. La limite inférieure de la boîte positionne le premier quartile (25 % des valeurs sont inférieures ou égales) et la limite supérieure le troisième quartile (75 % des valeurs sont inférieures ou égales). Les valeurs médianes sont figurées sur les diagrammes en boîte par une ligne horizontale. Les nuages colorés représentent la distribution et la densité de probabilité des carreaux.

Nous lisons ainsi que la médiane du niveau de vie des carreaux accueillant des opérations de rue à Lille est de 21 595,3 €. Nous observons une répartition bimodale des opérations de rue à Lille, avec un premier pic autour de 18 500 € (le premier quartile) puis un second autour de 25 600 € (le troisième quartile).

Tableau 16 : Répartition des initiatives de végétalisation selon le niveau vie moyen annuel par individu de leur carreau de localisation (en %)

| | Lille | | | Lyon | | | 13 ^e arr. de Paris | | |
|--|-------|------|----------|------|------|----------|-------------------------------|------|----------|
| | JP | OR | ensemble | JP | OR | ensemble | JP | OR | ensemble |
| Niveau de vie moyen annuel par individu (en €) | | | | | | | | | |
| [5 000, 10 000[| - | - | 0,2 | - | - | - | - | - | - |
| [10 000, 15 000[| 20,0 | 4,9 | 13,8 | 5,1 | - | 3,1 | - | - | 0,6 |
| [15 000, 20 000[| 53,3 | 36,5 | 30,4 | 17,9 | 5,2 | 14,1 | - | 2,8 | 12,9 |
| [20 000, 25 000[| 26,7 | 29,5 | 29,6 | 43,6 | 36,9 | 31,6 | 66,7 | 14,9 | 25,7 |
| [25 000, 30 000[| - | 28,3 | 22,8 | 28,2 | 31,1 | 28,1 | 33,3 | 37,8 | 25,1 |
| [30 000, 35 000[| - | 0,7 | 3,3 | 5,1 | 17,4 | 16,2 | - | 34,7 | 22,8 |
| [35 000, 40 000[| - | - | - | - | 9,3 | 5,9 | - | 9,0 | 9,9 |
| [40 000, 45 000[| - | - | - | - | - | 0,7 | - | 0,7 | 2,3 |
| [45 000, 50 000[| - | - | - | - | - | 0,1 | - | - | 0,6 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : Enquête de terrain, 2019-2020. Base de données FiLoSoFi, 2015.

JP : jardin partagé ; OR : opération de rue ; ensemble : ensemble du territoire communal

Lecture : 20 % des jardins partagés lillois se trouvent dans des carreaux au niveau de vie moyen annuel par individu compris en 10 000 € et 15 000 €. Sont surlignées les classes de niveaux de vie qui accueillent la plus grande part de dispositifs de végétalisation pour chaque terrain, en violet pour les jardins partagés et en vert pour les opérations de rue.

À Lille, nous constatons une différence dans la distribution des jardins partagés par rapport aux opérations de rue. Les jardins partagés se trouvent en moyenne dans des carreaux au niveau de vie annuel inférieur à ceux des opérations de rue (médiane de 18 808,9 € pour les jardins partagés contre 21 161,4 € pour les opérations de rue). La médiane du niveau de vie moyen annuel des carreaux dans lesquels se trouvent les jardins partagés est inférieure à celle du niveau de vie moyen à Lille (20 956,8 €). 73,3 % des jardins partagés se trouvent dans des carreaux au niveau moyen annuel par individu inférieur à 20 000 € alors que ceux-ci ne représentent que 41,4 % des carreaux de la ville. *A contrario*, les opérations de rue sont peu présentes dans les carreaux aux niveaux de vie les plus bas, elles se concentrent dans les quartiers au niveau de vie moyen compris entre 15 000 € et 30 000 €. Les jardins partagés se trouvent aussi bien dans les quartiers les plus défavorisés de la ville que dans les quartiers au niveau de vie moyen. En revanche, ils sont complètement absents des quartiers les plus riches, de la même manière que les opérations de rue. Les opérations de rue sont davantage concentrées dans les quartiers avec un niveau de vie moyen voire aisé à l'échelle de la ville.

À Lyon, la distribution des jardins partagés et des opérations de rue en fonction du niveau de vie de leur carreau d'implantation suit globalement la même tendance. La médiane

du niveau de vie des carreaux où se trouvent les jardins partagés est de 22 827,5 €, contre 25 653,9 € pour les opérations de rue. Les jardins partagés se trouvent dans des carreaux plus pauvres que le niveau de vie moyen communal (25 172,5 €) tandis que les opérations de rue se trouvent dans des carreaux au niveau de vie supérieur. De la même façon qu'à Lille, nous constatons une très faible présence des jardins partagés dans les carreaux aux niveaux de vie les plus aisés, en particulier au-delà de 30 000 € par an par individu (5,1 %) alors que les opérations de rue y sont présentes (26,7 %). Les quartiers au niveau de vie moyen à l'échelle de la ville restent ceux qui accueillent le plus d'initiatives, tout type confondu.

Dans le treizième arrondissement de Paris, les jardins partagés comme les opérations de rue sont absents des carreaux les plus défavorisés. Les jardins partagés se situent globalement dans des carreaux au niveau médian inférieur à celui de l'arrondissement : 21 904,7 € contre 27 345,3 €. Les opérations de rue se trouvent une fois de plus dans des carreaux au niveau de vie moyen supérieur (avec une médiane de 29 742,7 €). Les jardins partagés sont localisés pour 66,7 % d'entre eux dans des carreaux au niveau de vie moyen annuel par individu compris entre 20 000 et 25 000 € tandis qu'ils ne représentent que 25,7 % des carreaux de l'arrondissement. Au contraire, les opérations de rue sont très présentes dans les carreaux au niveau de vie compris entre 25 000 et 35 000 € (72,5 %) pour 47,9 % des carreaux de l'arrondissement.

Nos trois terrains d'étude présentent finalement les deux mêmes tendances quant à la distribution des initiatives de végétalisation par rapport à la structure des niveaux de vie sur leur territoire. De façon similaire, la répartition des opérations de rue divergent de celle des jardins partagés. Alors que les opérations de rue se concentrent dans des carreaux au niveau de vie supérieur à celui du territoire, les jardins partagés sont davantage concentrés dans les carreaux les plus modestes ainsi que dans les carreaux au niveau de vie moyen de leur territoire.

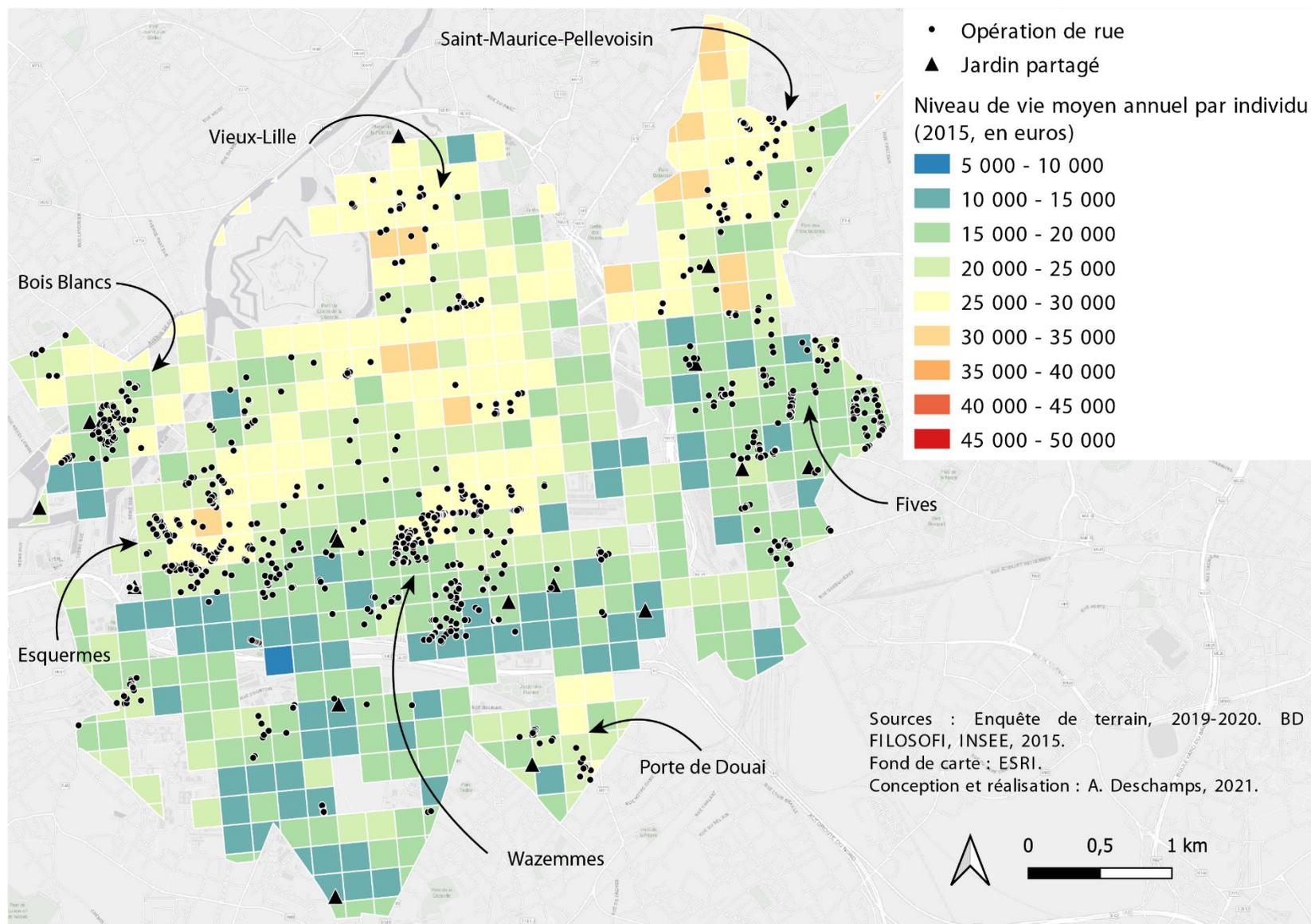
Si nous avons bien une répartition similaire des initiatives habitantes dans les trois villes, nous constatons que les niveaux de vie diffèrent d'une ville à l'autre. Alors que les niveaux de vie des ménages de Lyon et du treizième arrondissement de Paris sont comparables, bien que ce dernier présente un niveau de vie moyen un peu plus élevé, le niveau de vie lillois est bien inférieur. De fait, le niveau de vie médian des carreaux où se trouvent des opérations de rue à Lille (21 161,43 €) se rapprochent du niveau de vie médian des carreaux où se trouvent des jardins partagés dans le treizième arrondissement de Paris (21 904,7 €). Si la répartition des initiatives de végétalisation sur chacun de nos trois terrains d'étude répond à la même logique, elle ne correspond pas pour autant à des niveaux de vie similaires entre les trois villes.

Au-delà de cet aperçu à l'échelle des villes et d'un arrondissement, il s'agit désormais de s'attarder sur la localisation des initiatives habitantes en fonction des niveaux de vie des carreaux dans lesquels elles se trouvent. Nous avons cartographié pour chacun de nos cas d'étude les résultats de notre inventaire de terrain au regard des données carroyées sur les

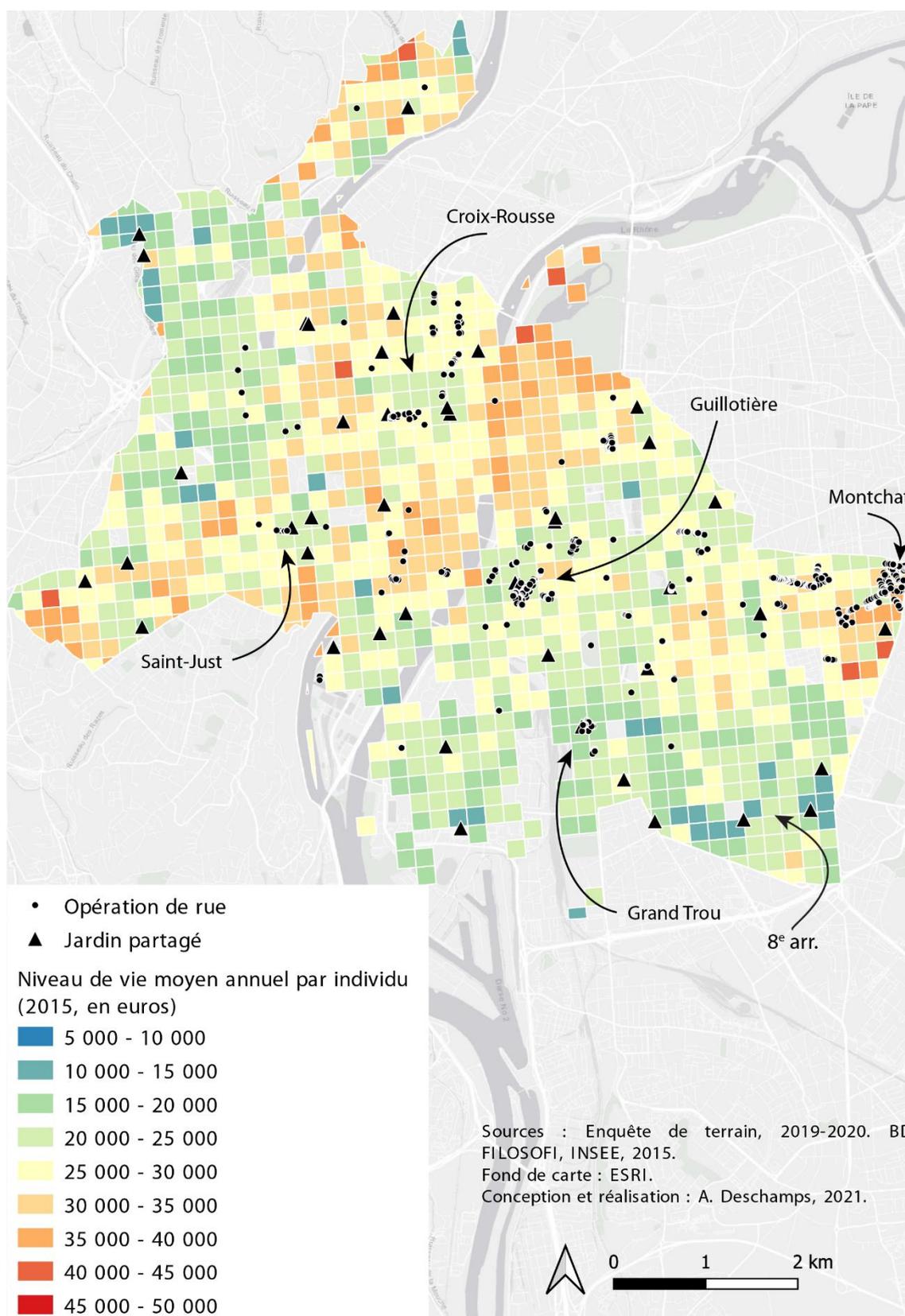
niveaux de vie de l'INSEE (2015). La discrétisation des niveaux de vie, en classes d'amplitude égale, employée pour les cartes est la même que celle du Tableau 16.

Sur la carte de Lille (Carte 13), nous pouvons voir que les carreaux les plus défavorisés de la commune, dans le sud de la ville accueillent peu d'opérations de rue. A l'inverse, les quartiers les plus aisés comptent quelques initiatives, en particulier dans les quartiers d'Esquermes, du Vieux-Lille et de Saint-Maurice-Pellevoisin. Toutefois, ce sont les quartiers au niveau de vie moyen, à l'échelle de Lille, qui concentrent le plus grand nombre d'opérations de rue, à savoir les quartiers de Bois Blancs, de Wazemmes et de Fives. Les jardins partagés s'accumulent quant à eux dans les carreaux au niveau de vie faible, notamment le sud de Lille ou à Fives.

Carte 13 : Localisation des initiatives et niveau de vie à Lille

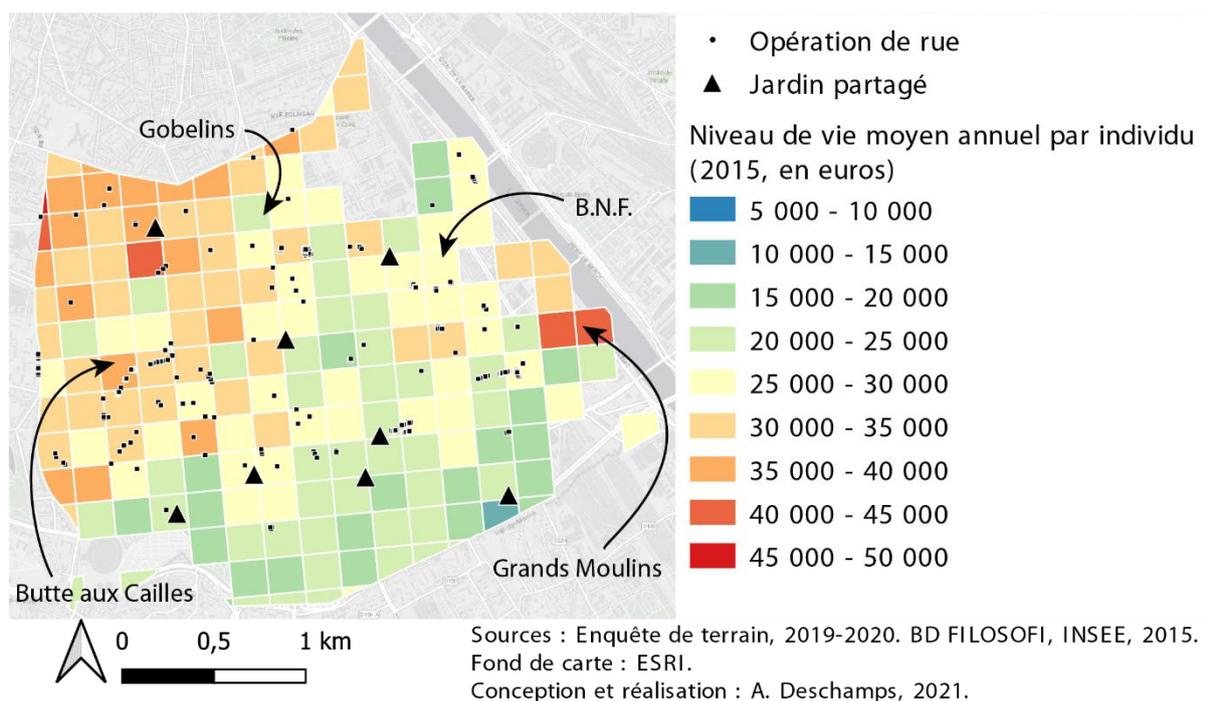


Carte 14 : Localisation des initiatives et niveau de vie à Lyon



Sur la carte de Lyon (Carte 14), nous observons une forte concentration des opérations de rue dans le quartier de Montchat, un quartier au niveau de vie très élevé. C'est cependant le seul quartier avec un tel niveau de vie qui accueille un nombre élevé d'opérations de rue. Celles-ci se trouvent ensuite dans les carreaux de quartiers comme Saint-Just, la Croix-Rousse ou Guillotière où le niveau de vie est moyen. Les jardins partagés se concentrent dans des quartiers au niveau de vie inférieur, comme dans le sud de la Presqu'Île, ou encore le sud des septième et huitième arrondissement.

Carte 15 : Localisation des initiatives et niveau de vie dans le treizième arrondissement de Paris



Sur la carte du treizième arrondissement de Paris (Carte 15), nous constatons une concentration des opérations de rue dans l'ouest de l'arrondissement, là où les niveaux de vie sont les plus élevés. Au contraire, les jardins partagés se concentrent davantage dans le sud de l'arrondissement, dans des carreaux au niveau de vie plus faible.

Les cartes ci-dessus indiquent une distribution inégale des initiatives habitantes de végétalisation en fonction des niveaux de vie dans chacun de nos terrains d'étude. Si les niveaux de vie sont différents d'une ville à l'autre, la structure de la répartition des initiatives est similaire. Nous remarquons ainsi que les jardins partagés sont dans des quartiers au niveau de vie en moyenne plus défavorisé que les opérations de rue sur nos trois terrains d'étude. Les initiatives habitantes de végétalisation reproduisent la fragmentation socio-spatiale urbaine. La répartition spatiale de ces dispositifs municipaux nous informe sur un développement urbain inégal, par opposition à une planification spatiale qui prendrait en compte la répartition équitable de ces aménagements.

La participation habitante n'est pas uniforme, elle ne fait pas appel aux habitants de la même façon en fonction des caractéristiques de chacun (Petit, 2014). C'est particulièrement le cas pour les thématiques environnementales :

« L'émergence de l'environnement comme enjeu politique est très fortement liée à l'émergence des classes moyennes urbaines comme acteurs politiques. Et [...] la politique de l'environnement qui a été mise en place [...] a été faite pour et grâce à l'appui des classes moyennes. » (Theys, 2007, p. 32).

Alors que dans le contexte nord-américain les jardins partagés ont d'abord été liés à des initiatives issues des classes populaires cherchant un accès à une alimentation de qualité (Paddeu, 2012), les travaux sur le jardinage urbain dans le contexte européen ont mis en avant le fait que les jardins partagés sont le plus souvent lancés par des habitants issus des classes moyennes ou supérieures (Rosol, 2012 ; Ernwein, 2015 ; Mestdagh, 2017 ; Sachse, 2020). Nous nous interrogeons désormais sur le profil de ces quartiers au niveau de vie moyen afin de voir dans quelle mesure la gentrification urbaine peut être un facteur explicatif de la localisation des initiatives de végétalisation.

5.2 Une végétalisation participative qui accompagne des phénomènes de gentrification

Après avoir montré que les initiatives de végétalisation se concentrent dans des quartiers au niveau de vie moyen, et en particulier les opérations de rue, nous nous interrogeons sur les liens possibles entre les phénomènes de gentrification urbaine et la végétalisation participative. Plutôt qu'un processus de gentrification environnementale où ce serait la végétalisation d'un espace urbain qui entraînerait l'arrivée de populations plus aisées (Dooling, 2009 ; Wolch *et al.*, 2014 ; Anguelovski *et al.*, 2019), nous montrons comment la végétalisation participative apparaît comme une manifestation dans le paysage urbain d'un processus de gentrification résidentielle, en cours ou passé. En effet, les travaux sur la gentrification ont montré comment ce processus social participe de la transformation des espaces urbains, selon les modes de vie et les aspirations des populations arrivantes. M. Chabrol *et al.* (2019) soulignent que « c'est aussi la capacité à peser sur le devenir des lieux, au-delà même du logement – rapports de voisinage, fonctionnement de l'école, rapports de force politiques, projets urbains, etc. » (p. 69) qui définit la gentrification. La rénovation de logements ou la montée en gamme de commerces sont des effets visibles de la gentrification sur les paysages urbains. À partir de plusieurs exemples de quartiers gentrifiés ou en cours de gentrification, nous étudions dans quelle mesure la végétalisation participative contribue également à la transformation de ces quartiers.

La gentrification désigne globalement « un processus spatial de différenciation social dans l'espace urbain » (Clerval, 2005). Il s'agit cependant d'un processus pluriel, dont les formes, les acteurs et les rythmes diffèrent selon les configurations locales (Authier & Bidou-

Zachariassen, 2008 ; Authier *et al.*, 2018 ; Chabrol *et al.*, 2016). Gentrification résidentielle et gentrification commerçante ne vont pas forcément de pair, et même si elles peuvent converger, elles n'ont pas les mêmes temporalités (Chabrol, 2011 ; Chabrol *et al.*, 2014). C'est pourquoi les espaces que nous étudions dans cette section diffèrent en fonction du processus pris en compte. Dans un premier temps, il s'agit de voir dans quelle mesure les initiatives de végétalisation se déploient dans les quartiers gentrifiés du fait de l'arrivée de nouveaux habitants. Dans un second temps, nous verrons comment les commerçants qui participent à la végétalisation urbaine sont des marqueurs de phénomènes de gentrification.

5.2.1 La végétalisation participative de quartiers gentrifiés ou en cours de gentrification

En étudiant la localisation des initiatives de végétalisation en regard des niveaux de vie moyen de leur quartier d'implantation, nous avons pu montrer comment émergeait leur concentration dans les quartiers au niveau de vie moyen. Nous souhaitons maintenant revenir sur l'idée que ces initiatives accompagneraient la gentrification. Nous avons identifié sur nos terrains d'étude des quartiers gentrifiés ou en cours de gentrification à partir de la littérature scientifique. Nous avons ainsi retenu le quartier de Wazemmes à Lille (Collectif Degeyter, 2017), les quartiers de la Croix-Rousse et de la Guillotière à Lyon (Authier *et al.*, 2010 ; Collet, 2015), et les quartiers de la Butte aux Cailles et des berges de Seine dans le treizième arrondissement de Paris (Clerval, 2010). Nous avons alors étudié plus précisément la présence d'initiatives de végétalisation dans ces quartiers pour voir dans quelle mesure celles-ci interagissaient avec le processus de gentrification. Selon M. Van Criekingen et J.-M. Decroly (2003), la gentrification d'un quartier s'établit à partir de cinq critères : la présence d'un quartier initialement dégradé et populaire, l'amélioration du parc des logements, l'amélioration généralisée du statut social, les changements dans la population par substitution et non par amélioration *in situ* du statut et l'émergence d'un quartier relativement aisé.

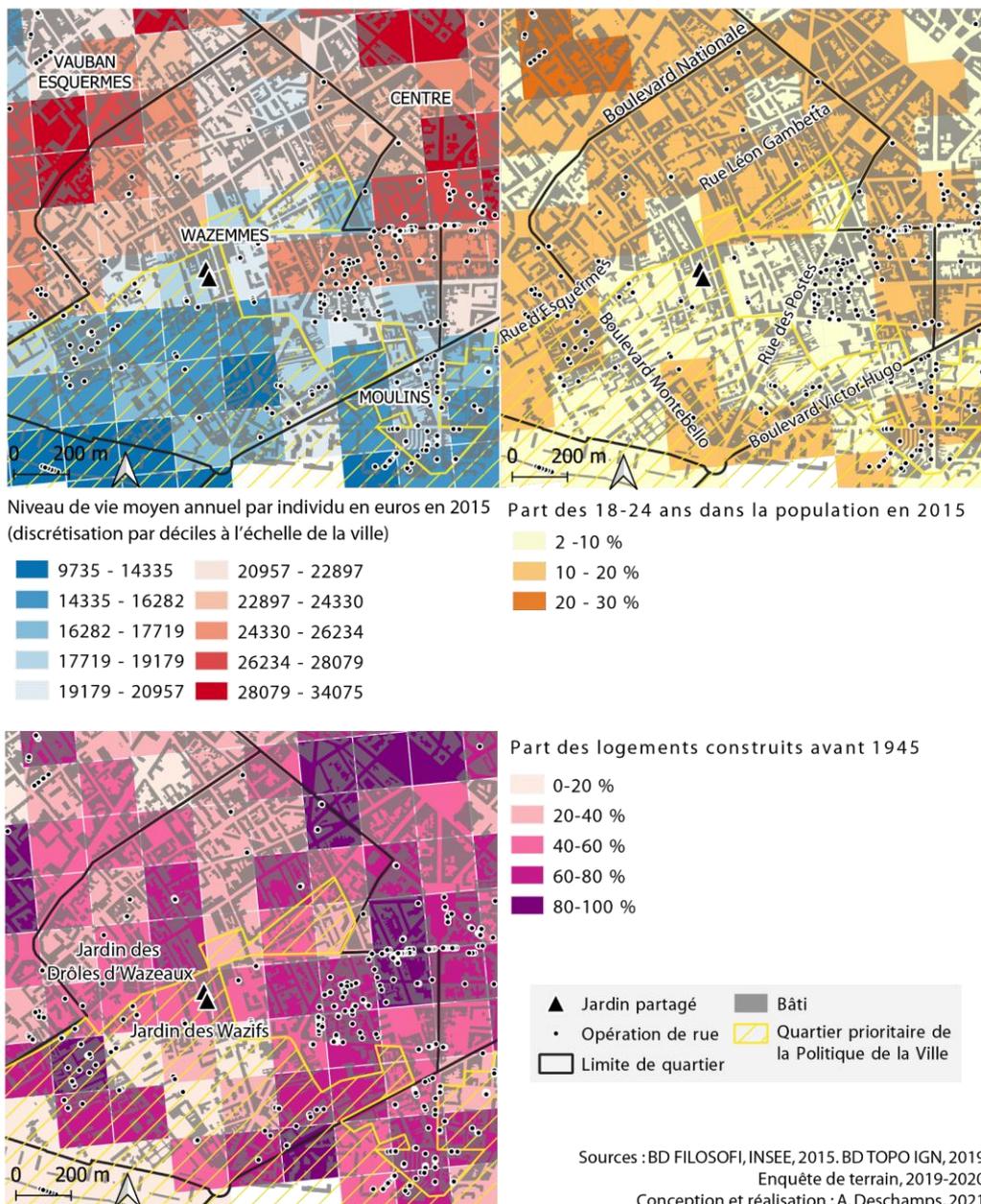
Wazemmes (Lille), une végétalisation à la marge d'un quartier en cours de gentrification

L'ancien village de Wazemmes est rattaché à Lille en 1858. Il accueille alors principalement une population ouvrière venue de Lille et des Flandres. Après la Seconde guerre mondiale, le quartier connaît une fermeture progressive des usines. Une première opération de rénovation est décidée par la municipalité au début des années 1970. Cette opération de rénovation vise principalement les logements insalubres, hérités des courées ouvrières qui sont alors nombreuses dans le quartier. À partir des années 1960, le quartier accueille une population d'origine immigrée (Collectif Degeyter, 2017). Le quartier connaît aujourd'hui un processus de « gentrification marginale » (Van Criekingen & Decroly, 2003) caractérisée non pas par l'arrivée de classes moyennes propriétaires mais par des étudiants et des jeunes diplômés dans le parc locatif privé, aux franges de quartiers populaires péricentraux. Le quartier de Wazemmes est divisé en deux, entre une partie nord où s'installe

les étudiants et les jeunes diplômés avec un offre en commerces et en bars et la partie sud « restée plus populaire et beaucoup moins bien pourvue en commerces » (Collectif Degeyter, 2017). Le quartier se caractérise donc par un front de gentrification mais reste populaire.

Le quartier accueille deux jardins partagés et 240 opérations de rue (Carte 16). De la même manière qu'à l'échelle de la ville, les jardins partagés et les opérations de rue ne répondent pas aux mêmes logiques de localisation à l'échelle du quartier. Alors que les deux jardins partagés se trouvent au centre géométrique du quartier, les opérations de rue se trouvent dans les espaces périphériques de celui-ci. Une partie se trouve à l'ouest du quartier entre la rue d'Esquermes et le boulevard de Montebello mais la majeure partie est à l'est de la rue des Postes.

Carte 16 : Wazemmes, front de gentrification lillois, et initiatives habitantes de végétalisation



Cette situation des opérations de rue aux marges du quartier correspond en partie aux dynamiques de gentrification en cours à Wazemmes. En observant les niveaux de vie moyen, nous constatons que la partie nord du quartier présente un niveau de vie moyen supérieur au sud. Une partie des opérations de rue qui se situe à l'est du quartier se trouve justement dans des carreaux au niveau de vie moyen supérieur. Ici le niveau de vie moyen des carreaux s'inscrit directement dans la continuité de ce que nous pouvons observer dans le centre de Lille, quartier directement voisin de Wazemmes. Dans la partie ouest, le niveau de vie n'est pas des plus élevés mais nous observons une situation liminale en contact avec le quartier de Vauban Esquermes qui présente un niveau de vie beaucoup plus élevé. C'est dans les opérations de rue que nous pouvons observer une continuité entre les deux quartiers. Nous pouvons faire l'hypothèse que si les niveaux de vie ne semblent pas encore témoigner d'un processus de gentrification fort, celui-ci débute et les initiatives de végétalisation en sont un marqueur. Le nord du quartier de Wazemmes compte très peu d'opérations de rue. Cela peut s'expliquer par la particularité du phénomène de gentrification dans le quartier qui est caractérisé par l'arrivée d'une population jeune et principalement de locataires (Collectif Degeyter, 2017). Or ces caractéristiques ne sont pas favorables à un développement des opérations de rue. Ils sont peu visés par la mairie dans ses campagnes pour la diffusion des initiatives : l'installation pérenne des habitants dans le quartier inhibe le développement de ces initiatives (entretien avec la responsable vie et initiatives au jardin, Lille, 29 octobre 2020) (voir section 5.3.1). Enfin, en regardant la date de construction des logements dans le quartier, nous pouvons observer que ce sont les carreaux avec la part la plus importante de logements anciens qui accueillent des initiatives de végétalisation, aussi bien à l'ouest qu'à l'est du quartier mais aussi dans une petite bande sud près du boulevard Victor Hugo. La présence de logements anciens offre une opportunité de rénovation et de valorisation immobilière qui caractérise la gentrification. Malgré la situation d'une partie du quartier dans le périmètre de la Politique de la Ville, ce sont bien les espaces du quartier présentant un potentiel de gentrification élevé qui font l'objet d'une végétalisation participative des rues.

Les jardins partagés sont très proches l'un de l'autre, sur deux parcelles face à face qui accueillait anciennement des courées. Les maisons ont été détruites à la fin des années 1990 et en 2002 des habitants y aménagent des jardins partagés (Figure 49). Les deux jardins partagés se situent dans une zone d'interface entre la partie nord et la partie sud du quartier. Bien que gérés comme deux jardins séparés, ils fonctionnent en réalité largement en synergie, le *jardin des Drôles d'Wazeaux* apparaît alors comme un agrandissement de la parcelle des *Waz'Ifs*.

Figure 49 : Jardin des Drôles d'Wazeaux et jardin des Waz'Ifs



Les deux jardins partagés s'inscrivent directement dans le tissu urbain de Wazemmes, au milieu des maisons de briques. Une allée piétonne permet de traverser l'îlot en passant entre les deux jardins. Les jardins sont entourés de grilles avec chacun un portail fermé à clé.

Les initiatives de végétalisation semblent accompagner à Wazemmes la gentrification par les marges du quartier mais nous observons bien comment cet accompagnement est inégal (le nord du quartier n'étant pas concerné). Nous pouvons supposer qu'il s'agit d'un processus très récent, ce qui limite encore les effets visibles, notamment dans la diffusion des initiatives de végétalisation. Alors que le quartier de Wazemmes permet d'étudier les liens de la végétalisation participative avec un processus de gentrification en cours, la ville de Lyon permet d'étudier des processus plus anciens de gentrification.

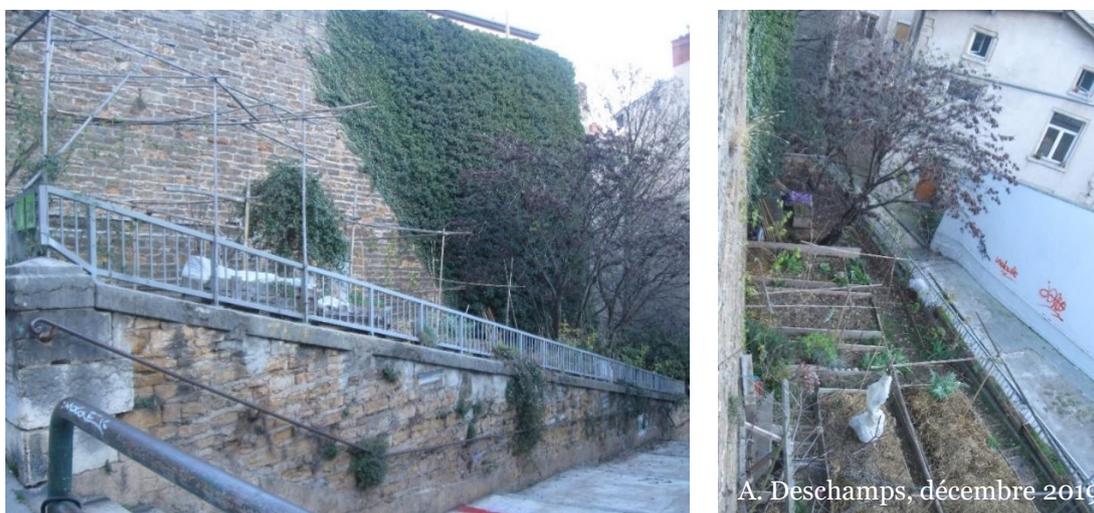
Croix-Rousse et Guillotière (Lyon), des temporalités de gentrification différentes mais une végétalisation participative bien présente

Les quartiers de la Croix-Rousse et de Guillotière connaissent tous deux des dynamiques de gentrification. Ces quartiers qui abritaient des populations ouvrières ont connu dès le début du ^{xx}e siècle une forte dégradation de leur bâti. À partir des années 1970, les opérations de rénovation et de résorption de l'habitat insalubre se multiplient. Dès les années 1980, les premiers effets de ces opérations se font sentir : la mise en place du Périmètre de Restauration Immobilière des Pentes de la Croix-Rousse en 1986 entraîne de fortes augmentations des prix du foncier et un départ des anciens locataires (Michel, 2019). La Croix-Rousse est le quartier de Lyon où le processus de gentrification est le plus ancien (Collet, 2015). L'INSEE (2016) désigne les premier et quatrième arrondissements comme des « laboratoires de la gentrification » (p. 2). Cependant le quartier de la Guillotière suit désormais la même dynamique (Chevalier *et al.*, 2021). Ancien faubourg industriel et quartier populaire et d'immigration, la Guillotière connaît depuis une trentaine d'années une succession de projets de rénovation urbaine et requalification sociale. Une des manifestations des processus de gentrification est le changement de statut de ces deux quartiers au sein de la politique de la ville. Alors qu'ils étaient tous les deux classés comme zones urbaines sensibles (ZUS), en 2014 la révision de la Politique de la ville ne les identifie plus comme des quartiers prioritaires au

niveau national¹³¹. Ils sont désormais classés comme des quartiers de veille active (QVA). Les QVA comprennent les anciennes ZUS qui ne sont pas remplacées par les quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Le zonage en QVA dépend de la Ville et de la Métropole de Lyon, il donne un statut moins prioritaire avec moins de moyens financiers¹³².

La Croix-Rousse accueille un nombre important d'initiatives, aussi bien des jardins partagés que des opérations de rue. Les premier et quatrième arrondissements connaissent une importante concentration de jardins partagés (respectivement quatre et cinq jardins partagés) bien qu'il s'agisse d'arrondissements de petite superficie et très densément bâtis (Figure 50). Les opérations de rue se concentrent elles sur quelques rues et places des arrondissements : nous comptons 74 opérations dans le premier arrondissement et 19 dans le quatrième (Carte 17).

Figure 50 : Le jardin de la montée Bonachoux, un jardin de poche dans un quartier dense

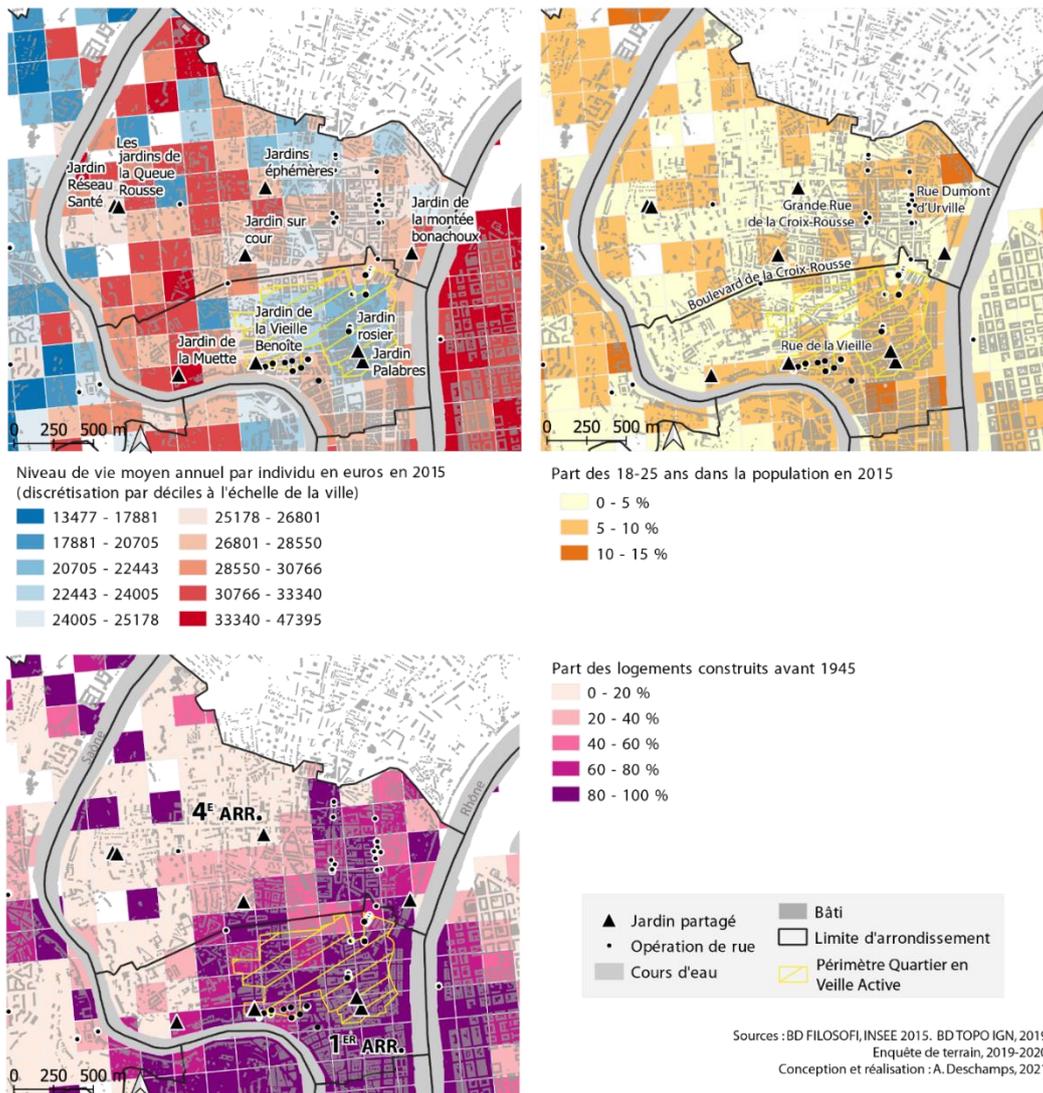


Le jardin de la montée Bonachoux est un bon exemple de la difficulté de trouver de l'espace libre pour installer des jardins partagés à la Croix-Rousse, tant le quartier est densément bâti en raisons de son histoire ancienne. Le jardin se trouve dans le long d'escaliers qui relie les quais de Saône au boulevard de la Croix Rousse. Il occupe 96 mètres carrés.

¹³¹ Le principal changement introduit par la réforme de la Politique de la ville en 2014 est le choix d'un indicateur unique pour définir les quartiers prioritaires, le salaire médian.

¹³² Les QVA bénéficient de 20 % de l'enveloppe budgétaire globale destinée aux quartiers prioritaires.

Carte 17 : La Croix-Rousse : des jardins partagés des opérations de rue très ponctuels



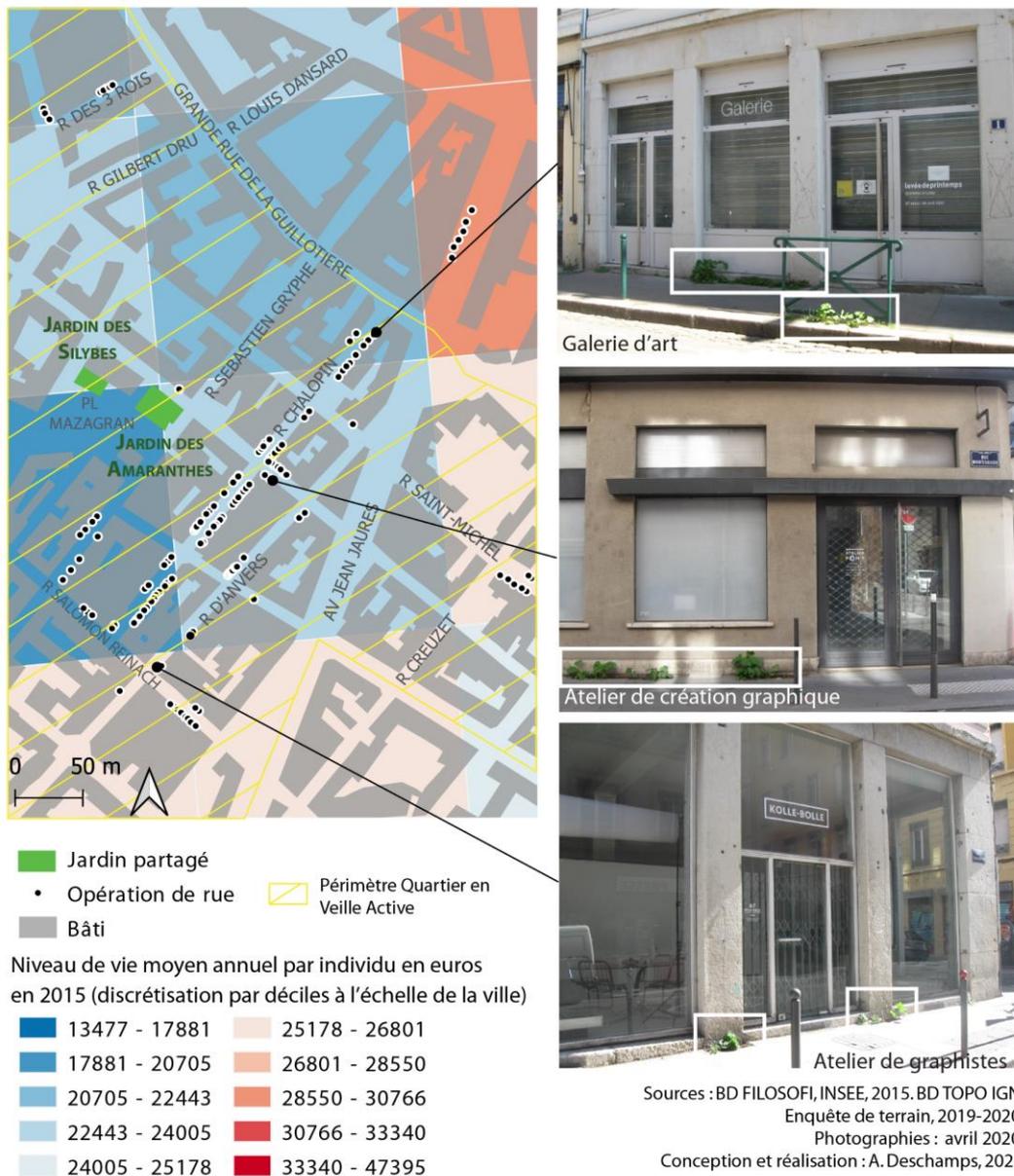
Les pentes de la Croix-Rousse (premier arrondissement) ont vu se diffuser le phénomène de gentrification d'est en ouest au fil des années (Collet, 2015). Cette division s'explique notamment par la présence d'un parc de logements plus anciens dans l'est de l'arrondissement. Le premier arrondissement est un des arrondissements lyonnais les plus chers de la ville pour les prix de l'immobilier (INSEE, 2016). Les anciens logements ouvriers des canuts, réhabilités, sont désormais recherchés et signe de prestige. De fait, ils participent à la gentrification du quartier. Le plateau de la Croix-Rousse (quatrième arrondissement) connaît un processus de gentrification semblable même s'il reste moins marqué (INSEE, 2016). C'est notamment visible par la part des jeunes dans la population des deux arrondissements, beaucoup plus importante dans le premier que dans le quatrième. En 2015, la Croix-Rousse se caractérise par un gradient est-ouest des niveaux de vie, mais aussi par une différence entre nord et sud sur la part des populations jeunes et des logements anciens. Malgré cela, les initiatives de végétalisation ne semblent pas se concentrer sur quelques endroits précis

du quartier. Les jardins partagés sont répartis sur l'ensemble des deux arrondissements. Les opérations de rue sont plus nombreuses dans l'est du quartier mais leur implantation très ponctuelle (rue Dumont d'Urville, grande rue de la Croix-Rousse ou rue de la Vieille) ne permet pas d'en tirer des conclusions.

À l'échelle de Lyon, la Croix-Rousse apparaît comme un quartier gentrifié ancien qui concentre une part importante des jardins partagés de la ville mais ne se démarque pas par son nombre d'opérations de rue. Nous avons montré comment malgré un processus de gentrification qui se généralise celui-ci prend des formes et des temporalités différentes dans les deux arrondissements. La distribution spatiale des initiatives à la Croix-Rousse évoque largement ce que nous avons observé dans le quartier de Wazemmes à Lille : les initiatives se concentrent davantage dans les carreaux au bâti ancien très présent et marquent les zones de transition entre parties plus ou moins aisées du quartier, comme au niveau du jardin de la Vieille Benoîte, entouré d'opérations de rue et situé à la lisière d'un QVA.

Ces logiques de localisation se retrouvent également dans le quartier de la Guillotière. Dans le septième arrondissement de Lyon, presque la totalité des initiatives se trouve dans le quartier de la Guillotière (voir la Carte 11). Sur les quatre jardins partagés de l'arrondissement, deux se trouvent dans le quartier de la Guillotière. Sur les 191 opérations de rue, 169 se trouvent à la Guillotière (Figure 51). Alors que la Croix-Rousse concentrait davantage de jardins partagés, la Guillotière se caractérise par une agglomération d'opérations de rue sur un nombre très restreint de voiries.

Figure 51 : La gentrification et la végétalisation de la Guillotière par les professions artistiques



Cela peut d'abord s'expliquer par l'ancienneté de cette forme de végétalisation participative dans le quartier puisqu'il s'agit du point de départ des opérations de rue dans la ville de Lyon. Alors que les professions artistiques ont souvent été considérées comme « l'avant-garde » (Clerval, 2013, p. 291) d'un processus de gentrification, en se saisissant de la vacance de locaux artisanaux et industriels dans les quartiers populaires, les fosses de plantation du quartier de la Guillotière sont nombreuses à se trouver au pied d'un immeuble abritant à son rez-de-chaussée des ateliers d'architectes, de graphistes, photographes ou autre. Les opérations de rues sont nombreuses dans le quartier de la Guillotière. Elles sont extrêmement concentrées le long d'une rue en particulier, la rue Chalopin, et de façon secondaire dans deux rues parallèles, les rues Sébastien Gryphe et d'Anvers, et enfin rue Salomon Reinach. La très faible diffusion des initiatives dans le quartier suit en réalité un

processus de gentrification en cours, qui commence à l'est du quartier. La répartition des niveaux de vie moyen dans le quartier permet d'ailleurs de visualiser ce gradient, avec un niveau de vie moyen supérieur à l'est qu'à l'ouest. La rue Chalopin apparaît en position d'interface. L'ouest du quartier de la Guillotière, à l'exception des quais du Rhône, reste encore à l'écart de cette dynamique de gentrification comme en témoigne les commerces ethniques qui s'y trouvent et qui sont le marqueur d'un maintien de populations immigrées et précaires dans le quartier (Rautenberg, 1989 ; Zanetti, 2020a). Ces rues commerçantes ne comptent d'ailleurs pas d'opérations de rue (grande rue de la Guillotière par exemple).

Enfin, le jardin partagé installé au centre du quartier est lui directement lié à un projet artistique. La place Mazagran accueille depuis 2004 le jardin partagé des *Amaranthes* créé à l'initiative de la galerie Tator par l'artiste Emmanuel Louisgrand, avec l'appui financier de la mairie. Le jardin est alors installé sur une friche du quartier¹³³. Au fur et à mesure des destructions, le jardin s'agrandit et l'espace alentour est aménagé en place. À partir de 2006, l'association *P'tits Brins Zurbains* commence à végétaliser les interstices des trottoirs. En 2007, la galerie confie le jardin à l'association Brin d'Guill qui le transforme en jardin partagé. Pour l'aménagement de la place, une phase de concertation est lancée en 2010 par le Grand Lyon. Le projet initial prévoit de déplacer le jardin partagé sur une autre friche du quartier à proximité (Figure 52). Une forte mobilisation habitante se met alors en place pour proposer un autre aménagement de la place, préservant le jardin à son emplacement actuel. L'association *Brin d'Guill*, qui gère le jardin, se divise entre des membres qui refusent le déplacement du jardin et ceux qui acceptent. Après un vote en assemblée générale, elle se déclare en faveur du déménagement du jardin. Pour ne pas nuire à de futur projet qui pourraient signer des conventions d'occupation temporaire avec la mairie, elle choisit de respecter cet engagement initial (entretien avec le conseil de quartier de la Guillotière, Lyon, 1^{er} avril 2019).

¹³³ Dans les années 1930, le centre du quartier de la Guillotière est frappé d'alignement : les baux commerciaux ne sont pas renouvelés et aucun projet de construction ou de rénovation ne peut voir le jour afin d'anticiper la destruction à venir de plusieurs îlots. Les pouvoirs publics prévoient en effet de prolonger l'avenue Félix Faure en traversant le quartier jusqu'à la rue de l'Université. Ce projet ne voit finalement jamais le jour mais il entraîne une multiplication des friches dans le quartier du fait de l'interdiction de rénovation.

Figure 52 : L'avant-projet de l'espace Mazagran présenté en mars 2013 aux habitants



Source : *Espace Mazagran. Présentation de l'avant-projet & ateliers de concertation*. Collège Clémenceau, mars 2013. Modifié par A. Deschamps, 2021.

Dans la proposition d'aménagement de la place Mazagran présentée aux habitants en 2013, le jardin partagé d'Amarantes, alors situé sur la parcelle 1 est déplacée sur la parcelle 3 (flèches jaunes). L'ancienne parcelle du jardin partagé doit accueillir des jeux pour enfant et des espaces végétalisés

Finalement, la municipalité revoit le plan d'aménagement suite à une pétition intitulée « Halte au massacre !!! » qui récolte plus de 2 000 signatures en 2013 (Foret, 2018). En 2015, le Grand Lyon achève le réaménagement de la place Mazagran, avec le jardin des *Amarantes* sur son site initial (Figure 53). Une deuxième parcelle est transformée en jardin partagé, le jardin des *Silybes*, lui aussi géré par l'association *Brin d'Guill*. Jusqu'en 2015, les deux jardins bénéficient de la présence d'un animateur-jardinier grâce au soutien financier de la mairie à l'association *Brin d'Guill*. Ce soutien financier est issu du budget de la Politique de la Ville. Désormais en quartier de veille active, l'association perd le soutien financier de la municipalité et ne peut plus financer d'emploi, ce qui fragilise l'animation des jardins de la place (échanges par mail avec l'association *Brin d'Guill*, Lyon, mars 2019).

Figure 53 : Le jardin des Amaranthes, place Mazagran : une enclave verte ?



Le jardin des *Amarantes* est fermé par une structure métallique orange et d'un grillage, le long duquel les habitants ont fait grimper des végétaux. De l'extérieur, le jardin est finalement peu visible. Connu pour son histoire assez mouvementée, le jardin des *Amarantes* est souvent évoqué par les habitants en entretien, même lorsqu'ils en habitent loin. Ce qu'en retiennent de nombreux habitants c'est l'effet de cage qui transparaît du jardin et sa faible insertion paysagère dans son environnement local.

Le quartier de la Guillotière continue cependant d'être l'objet de mobilisations autour des futurs aménagements du quartier. Un collectif d'habitants (« Habitons Mazagran ») plaide par exemple pour une protection du bâti industriel ancien du quartier tandis que les pouvoirs proposent une stratégie de destruction pour construire de nouveaux logements dans ce quartier central de la ville (Zanetti, 2020b). La question de la gentrification est régulièrement mise sur le tapis, le collectif argumentant que le projet de la municipalité va participer à l'augmentation des loyers du quartier et à l'éviction des classes populaires qui y vivent. Le collectif a été à l'origine d'une campagne d'affichage intitulée « la Guillotière n'est pas à vendre » en 2019.

La gentrification du quartier de la Guillotière est un processus en cours. Cependant, nous pouvons déjà observer comment la végétalisation participative se diffuse autour des rues qui accueillent les populations arrivantes. Les opérations de rue calquent leur géographie sur celle du quartier et reproduisent les frontières sociales à l'intérieur de celui-ci. Le jardin partagé au centre du quartier cristallise autour de lui les enjeux de la mutation actuelle du quartier. Ainsi, la végétalisation semble être le support de la gentrification mais également des mouvements de contestation contre celle-ci.

Les quartiers de Croix-Rousse et de la Guillotière sont tous les deux en prise à un processus de gentrification plus ou moins avancé, mais nous avons montré il se matérialise de façon quelque peu différente entre les deux quartiers. Nous retrouvons bien ici l'idée que loin d'être uniforme, la gentrification recouvre des réalités très différentes et est le fait de populations aux caractéristiques variées (Chabrol *et al.*, 2016). La végétalisation participative

se déploie cependant dans les deux quartiers de façon particulièrement marquée par rapport au reste de la ville. Bien qu'elle diffère par ses formes, elle signale que la végétalisation par les habitants s'inscrit dans des quartiers en mutation.

Si à l'échelle de Paris la médiatisation de la gentrification de la capitale se concentre généralement sur l'est parisien, certains quartiers du treizième arrondissement ne sont pas en reste et permettent un nouveau regard sur la question de la végétalisation participative.

La Butte-aux-Cailles et les berges de Seine (Paris), d'une gentrification avancée à un front de gentrification actuel : une végétalisation en devenir ?

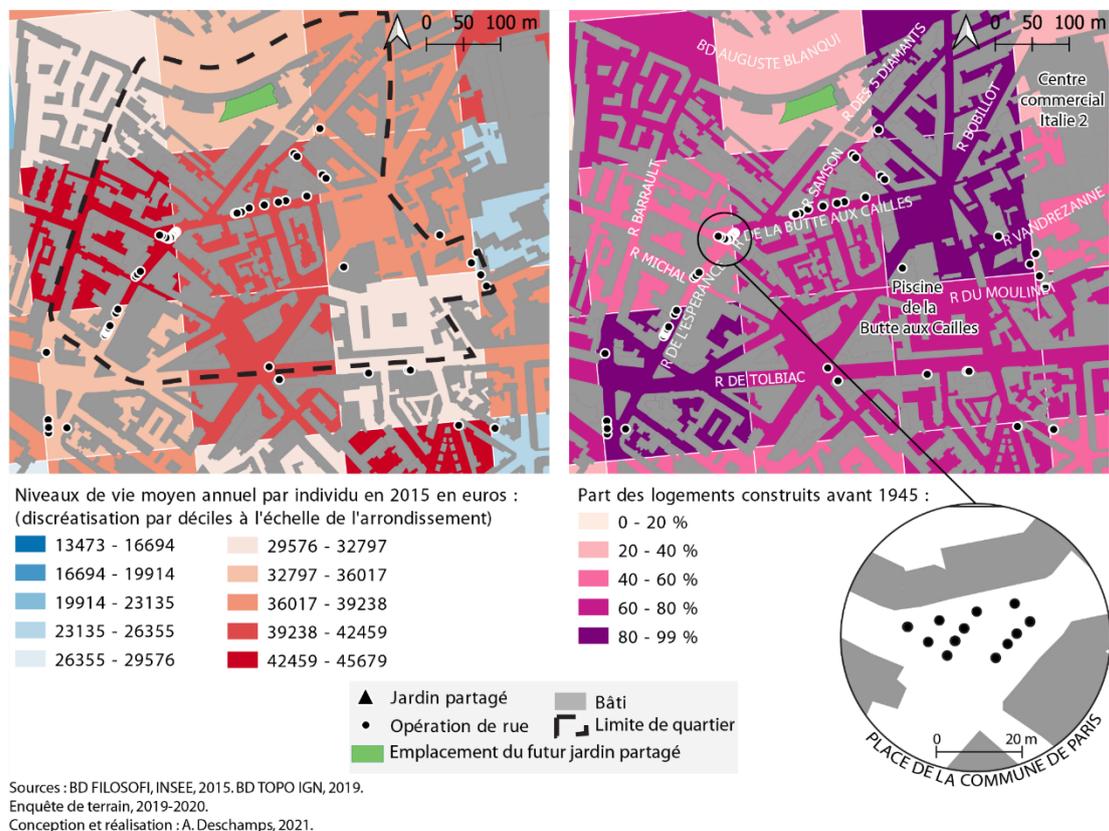
La gentrification de Paris ne se limite aux dix-neuvième et vingtième arrondissements. Cette mutation urbaine se diffuse également sur la rive gauche de la Seine. À partir des années 1960-1970, selon une logique centre-périphérie, la gentrification se développe depuis les beaux-quartiers de l'ouest de la capitale vers l'est. À partir des années 1980, le nord-ouest du treizième arrondissement devient un front de gentrification à la suite d'opérations de rénovation et de réhabilitation de l'habitat ancien. Les années 1990 voient s'achever le processus dans le quartier notamment de la Butte-aux-Cailles (Clerval, 2010). Cet ancien quartier de Paris abrite jusque dans les années 1980 des artisans et des ouvriers¹³⁴. Les sols particuliers de cette petite colline n'ont pas permis la construction de tours d'habitation comme dans les quartiers proches. Les petites maisons de ville ont attiré des professions artistiques et des populations diplômées. A. Clerval & A. Fleury (2009) montrent comment à la fin du XX^e siècle, le quartier passe de la catégorie « habitat ancien et populaire » à « habitat ancien et classes supérieures ». Depuis les années 2000, ce sont les berges de Seine, dans le périmètre de la ZAC Rive gauche dans le treizième arrondissement, qui sont l'actuel front de gentrification de l'arrondissement (Clerval, 2010). Les grands projets d'aménagement participent en effet à la revalorisation du quartier.

Le quartier de la Butte-aux-Cailles est un des lieux de concentration des permis de végétaliser du treizième arrondissement (Carte 18). Les rues de l'Espérance et de la Butte-aux-Cailles qui traversent d'ouest en est le quartier, avec à leur point de convergence la place de la Commune de Paris, concentrent la majorité des permis de végétaliser du quartier (Figure 54). Les permis de végétaliser sont situés sur des carreaux très aisés (correspondant au dixième décile des revenus à l'échelle de l'arrondissement), ce qui confirme ici un enrichissement de la population du quartier bien sensible. De ce point de vue, le quartier de la Butte-aux-Cailles diffère des quartiers lillois et lyonnais précédemment étudiés. Cette dynamique s'observe d'ailleurs dans un quartier au parc de logement assez ancien, ce qui confirme la thèse d'un processus de gentrification. Au moment de notre inventaire, le quartier ne compte pas encore de jardin partagé. Un projet de jardin partagé a cependant été retenu au budget participatif

¹³⁴ Comme le rappelle la place de la Commune, sur le point culminant de la Butte-aux-Cailles, le quartier est un point central de la lutte des communards en 1871.

2019 et devrait voir le jour à proximité du boulevard Blanqui¹³⁵, à la limite du quartier de la Butte-aux-Cailles.

Carte 18 : La Butte-aux-Cailles, une concentration de permis de végétaliser



¹³⁵ Selon le planning prévisionnel, le jardin aurait dû voir le jour en mai 2021. Cependant du fait de la crise sanitaire, les projets du budget participatif ont pris du retard, la livraison du jardin se fera certainement à une date ultérieure.

https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?document_id=8494&portlet_id=158 (consulté le 07/04/2021).

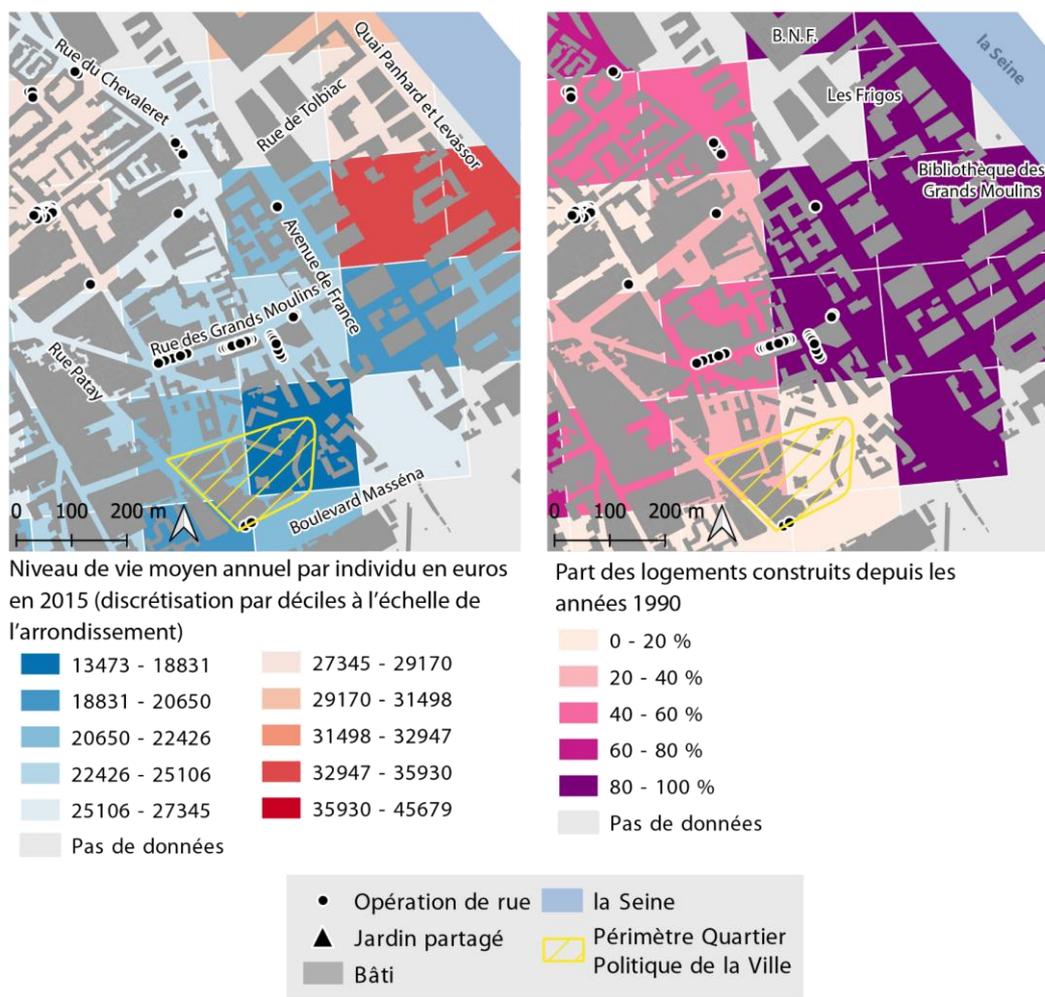
Figure 54 : Place de la Commune de Paris, des pieds d'arbres végétalisés



Sur la place de la Commune de Paris huit arbres ont le pied végétalisé et ont fait l'objet d'une demande de permis de végétaliser. Il y a quatre potelets qui sont également végétalisés. Cinq pieds d'arbre sont visibles sur la photographie. Tous les pieds d'arbre ne sont pas aménagés de la même façon, certains ont un pourtour en bois, d'autres non par exemple.

Dans la partie sud de la ZAC Paris Rive Gauche, nous observons plusieurs initiatives notamment rue des Grands Moulins et rue du Chevaleret (Carte 19). Le quartier se présente comme une zone de transition entre des quais de Seine au niveau de vie moyen élevé et avec des logements construits récemment et plus à l'intérieur du quartier, le quartier classé Politique de la ville Oudiné-Chevaleret qui concentre des niveaux de vie plus bas. C'est entre les deux que se localisent plusieurs initiatives de végétalisation. Par rapport aux autres quartiers étudiés, la concentration est ici assez faible mais elle est remarquable dans deux rues en particulier : 16 opérations rue des Grands Moulins et 14 opérations rue du Chevaleret. Nous pouvons faire ici l'hypothèse que les travaux de rénovation autour de la ZAC Paris Rive Gauche enclenche un processus de gentrification qui s'accompagne de quelques initiatives. Un jardin partagé est d'ailleurs en cours d'installation square Héloïse et Abélard, un peu plus au nord dans le quartier, dans la continuité de la rue du Chevaleret.

Carte 19 : Les Grands Moulins, végétalisation et début de gentrification ?



Sources : BD FILOSOFI, INSEE, 2015. BD TOPO IGN, 2019.
 Enquête de terrain : 2019-2020.
 Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

Les quartiers gentrifiés ou en cours de gentrification de nos trois terrains d'étude concentrent un nombre important d'initiatives de végétalisation. Bien qu'ils ne soient pas les seuls quartiers à en accueillir, nous constatons que la végétalisation participative accompagne les processus de gentrification quelles que soient les caractéristiques de ceux-ci. C'est cohérent avec notre première observation selon laquelle ce sont plutôt les quartiers au niveau de vie moyen qui sont végétalisés par les habitants, et en particulier pour les opérations de rue. Au-delà des clubs fermés que peuvent former certains jardins partagés (Bourdeau-Lepage & Vidal, 2014 ; Mestdagh, 2017), c'est à l'échelle même de la ville que s'identifient des oasis de verdure socialement homogène où se concentrent les initiatives de végétalisation, tandis que d'autres quartiers sont laissés de côté. Nous avons vu au travers de ces études de cas que les liens entre gentrification et végétalisation participative sont complexes et ne s'expriment jamais de la même façon d'un quartier à l'autre. La végétalisation participative peut apparaître comme un indicateur du changement social en cours dans le quartier qui se traduit par une transformation des espaces urbains, à l'image des nouveaux arrivants. Elle matérialise les frontières sociales qui se tracent dans ces quartiers.

Les quartiers étudiés dans cette section sont des exemples de gentrification résidentielle. Un autre prisme par lequel nous pouvons étudier les relations entre la végétalisation participative et la gentrification est celui des commerces. En effet, ceux-ci ont pu être étudiés comme des marqueurs de la gentrification dans la mesure où les structures commerciales se transforment et s'élitent à la suite des évolutions de la composition résidentielle de leur quartier (Chabrol *et al.*, 2014). Or, dans les trois villes étudiées, quelques cas existent, pour les opérations de rue, où ce sont des commerçants qui se sont investis dans les initiatives de végétalisation.

5.2.2 La gentrification commerçante, porte d'entrée de la végétalisation participative

Si dans la très grande majorité des cas ce sont des habitants ou des associations qui participent à la végétalisation urbaine, nous avons pu observer quelques cas où il s'agit de commerçants. Plus précisément, nous avons identifié une rue à Lille et plusieurs rues à Lyon où ce sont les commerçants qui entretiennent des fosses de plantation. Dans le treizième arrondissement de Paris, nous n'avons pas identifié de rue végétalisée par des commerçants mais nous avons pu observer des initiatives ponctuelles de végétalisation menées par un commerçant. Nous montrons en comparant ces différentes situations comment la végétalisation par les commerçants s'inscrit dans le cadre d'un processus de gentrification urbaine. La végétalisation par les commerçants est avant tout une volonté d'embellir le voisinage du commerce, dans le but de rendre celui-ci plus attractif et de potentiellement attirer une nouvelle clientèle. Elle accompagne une montée en gamme des commerces qui correspond à un processus de gentrification commerciale.

Les rues Basse et Bartholomé Masurel à Lille, la végétalisation comme signal d'un processus de gentrification achevé

Le Vieux-Lille est aujourd'hui le quartier le plus cher de la ville du point de vue de l'immobilier. Le collectif Degeyter (2017) considère qu'il présente « un exemple archétypal d'embourgeoisement rapide, avec un rôle central des pouvoirs publics » (p. 56). Les rues Basse et Bartholomé Masurel sont deux rues pavées du Vieux-Lille commerçant. Les commerces y sont prisés et tournés vers une clientèle aisée. La rue Basse est une des plus anciennes rues commerçantes de la ville. La rue Bartholomé Masurel est aussi très commerçante et part de la rue Basse pour donner ensuite sur le parvis de la cathédrale Treille. Depuis 2017, le Vieux-lille est en cours de rénovation (Figure 55).

Figure 55 : Les travaux pour la végétalisation des rues Basse et Bartholomé Masurel durant l'été 2019

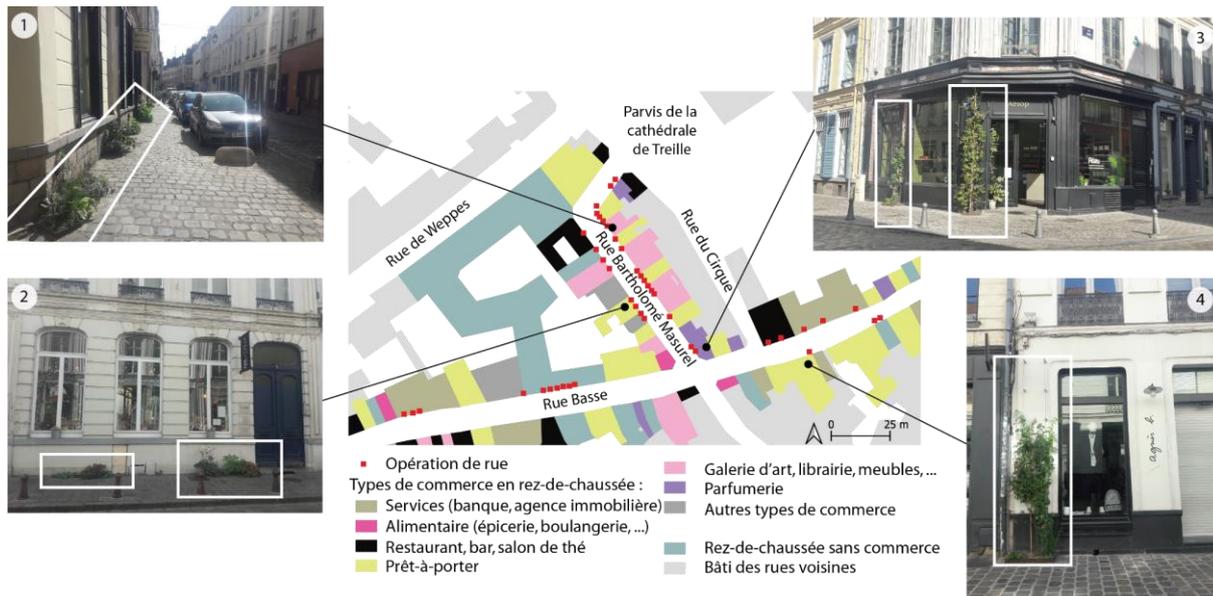
Cette annonce de travaux se trouvait à l'entrée de la rue Basse pendant l'été 2019. Le nom du programme, « Verdissons nos rues ! » apparaît en haut de l'affiche. Le dessin qui illustre l'affiche est une projection de ce à quoi ressemblera la rue passés les travaux. Les fosses de plantation sont bien visibles le long de la façade d'un bâtiment de la rue, avec des végétaux arrivant à hauteur de fenêtre. L'affiche indique que les travaux ont pour but la « création d'une cinquantaine de fosses de plantations dans les deux rues pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité, embellir la ville et sensibiliser les passants à la nature ». Il est indiqué qu'il s'agira de fleurs, d'arbustes et de plantes grimpantes. Enfin, l'affiche mentionne les deux arbres qui vont être plantés. Aucune mention n'est faite des habitants ou des commerçants sur le panneau, qui sont pourtant à l'initiative du projet et qui s'apprêtent à entretenir les réalisations. Le coût des travaux affichés est de 36 000 €.

Photographie : *Lille actu*, « Dans le Vieux Lille, les rues Basse et Masurel se végétalisent », 30 juillet 2019.



En 2019, une commerçante de la rue Bartholomé Masurel profite des travaux pour faire une demande de fosse de végétalisation à la ville. En mars, la Ville de Lille, avec l'appui du conseil de quartier du Vieux-Lille, organise alors une réunion publique pour donner plus d'ampleur à cette première demande et développer la végétalisation des rues Bartholomé Masurel et Basse. Plusieurs rencontres sont organisées entre le mois d'avril et le mois de mai 2019 : 20 personnes se mobilisent et 45 fosses sont creusées (Figure 56). Comme pour le reste des fosses de la ville, c'est la municipalité qui a fait les trous et qui a fourni la première plante mais c'est aux commerçants que revient l'entretien quotidien. Pour accompagner les fosses de plantation, la mairie a également planté deux arbres, un rue Bartholomé Masurel et un rue Basse.

Figure 56 : Les rues Basse et Bartholomé Masurel (Vieux-Lille) : la participation des commerçants à la végétalisation urbaine



Les encadrés blancs soulignent la présence de fosses de végétalisation. 1. Fosses fleuries au pied de la devanture d'une galerie d'art. 2. Fosses fleuries devant un magasin de vêtements. 3. Fosses avec des plantes grimpantes le long de la vitrine d'une parfumerie. 4. Fosse avec une plante grimpante le long de la vitrine d'un magasin de prêt-à-porter.

Photographies : A. Deschamps, septembre 2020. Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

Dans sa thèse sur la gentrification des espaces de consommation, Anne-Cécile Mermet (2012) fait une étude détaillée des rues Basse et Bartholomé Masurel en 2011. La rue Basse est la principale rue commerçante du Vieux Lille. Elle la classe comme une rue de « gentrification commerciale mature » (p. 375), où les galeries et autres commerces liés à une activité artistique, très nombreux dans les années 1990, ont été remplacés par des magasins d'équipement à la personne à partir des années 2000. A.-C. Mermet présente la rue Bartholomé Masurel comme une rue du Vieux Lille très bien placée, entre la rue Basse, principale rue commerçante et la cathédrale de la Treille. Au début des années 2000, la rue compte peu de commerces mais avec une forte dominance de points de vente liés à une activité artistique. La rue apparaît comme un précurseur de l'apparition d'un commerce créatif et artistique dans le Vieux Lille, étape marquant le début de la gentrification commerciale. La rue a ensuite connu d'importantes mutations puisqu'en 2011, A.-C. Mermet observe que ce sont les commerces de prêt-à-porter qui sont devenus majoritaires, ce qu'elle interprète comme la marque d'une « gentrification commerciale active » (p. 379). En 2020, la rue compte toujours une majorité de magasins prêt-à-porter ainsi qu'un certain nombre de magasins d'ameublement, de galeries d'art ou encore une librairie de livres anciens. Il y a également un atelier de yoga.

Les deux rues commerçantes de Lille où nous avons identifié des initiatives de végétalisation se caractérisent par leur inscription dans un processus de gentrification. L'absence d'initiatives dans d'autres rues commerçantes de Lille nous invite à croire au lien fort entre végétalisation et commerçants situés dans un quartier gentrifié. La végétalisation participe en effet à l'embellissement du quartier et à rendre celui plus attractif pour une

clientèle privilégiée. La végétalisation permet aux rues commerçantes de se démarquer et de se créer une identité propre, de la même manière que l'usage qui est fait du patrimoine bâti (Mermet, 2012). À Lyon, la rue commerçante dans laquelle nous avons observé des initiatives de végétalisation ne fait pas partie des quartiers gentrifiés bien reconnus dans la ville. Pourtant, en s'attardant sur les caractéristiques des commerçants investis dans la végétalisation participative, nous pouvons faire l'hypothèse qu'un processus de gentrification s'amorce.

La rue Paul Bert à Lyon, la végétalisation comme marqueur d'un nouveau front de gentrification

La rue Paul Bert traverse d'ouest en est le troisième arrondissement de Lyon, en partant de la place Gabriel Péri à la Guillotière pour aller jusqu'à la limite de la ville avec Villeurbanne. Le troisième arrondissement de Lyon n'a pas un profil social marqué et il n'est pas identifié comme un lieu de gentrification (INSEE, 2016). Dans sa partie est, entre les rues de la Vilette et Turbil, la rue Paul Bert est très commerçante. Les types de magasins présents sont très variés : commerces de proximité (épicerie), services de proximité (coiffeur, toiletteur pour animaux, fleuriste), magasins alimentaires (boucherie, traiteur). Toutefois, un certain renouveau de la rue se fait jour, comme le soulignent des membres du conseil de quartier :

« - L'évolution aussi dans la rue, c'est que sur 200 mètres on a de nouveaux commerçants comme elle [la gérante du café où nous sommes installées, Marta]. [...] Ce sont tous des jeunes qui sont des reconvertis. Marta était dans la haute finance, elle a ouvert ça fait à peine un an. Dorian, le boucher, était un infographiste et Marie-Anaïs [la fleuriste] était ingénieure-agronome.

- Et la cave, lui il était vendeur dans un magasin de vêtements de haute-couture sur Lyon.

- Beaucoup de reconversions et c'est ce qui fait vivre le quartier, on compte beaucoup sur ces jeunes justement. Et il y a un bar un peu plus bas, le bar à *empanadas* où elle, elle était responsable de communication dans un grand groupe. »

Entretien avec deux membres du conseil de quartier Vilette-Paul Bert, Lyon, 8 novembre 2019

La végétalisation semble ici confirmée l'hypothèse d'une gentrification commerciale balbutiante : le profil des commerçants investis dans le programme municipal n'est pas anodin et traduit le système de valeurs auquel ils adhèrent et dans lequel les préoccupations environnementales trouvent une place, caractéristique déjà notée comme étant liée aux classes moyennes (Bidou-Zachariassen, 1984 ; Theys, 2007) (voir Chapitre 6).

La végétalisation de cette portion de la rue Paul Bert a été amorcée par des membres du conseil de quartier en 2014. Les membres du conseil de quartier demandent alors des fosses dans cette rue en particulier car elles y habitent toutes les deux. En 2019, de nouvelles fosses sont creusées dans la rue à la demande des habitants. Cette fois-ci, il est prévu que ce sont les commerçants qui s'en occuperont, les fosses étant creusées directement devant leur magasin (entretien avec le conseil de quartier Vilette-Paul Bert, Lyon, 8 novembre 2019). Les magasins ont en effet l'avantage d'avoir un accès à l'eau en rez-de-chaussée qui permet

d'arroser facilement les fosses à proximité de leur devanture. De plus, plusieurs commerçants ont directement fait part de leur envie de participer à la végétalisation de la rue. Ce sont les commerçants issus de cette nouvelle génération qu'évoquent les membres du conseil de quartier qui s'investissent dans la végétalisation de la rue (Figure 57). Au total, cette portion de la rue Paul Bert compte 24 fosses de plantation sur à peine 300 mètres de longueur. De la même manière que dans les rues Basse et Masurel de Lille, le type de commerce investi dans la végétalisation participative n'est pas anodin et participe au processus de gentrification.

Figure 57 : La végétalisation de la rue Paul Bert par ses commerçants : un exemple avec un restaurant-traiteur espagnol



La gérante du restaurant travaillait anciennement dans la finance. Elle s'est reconvertie en ouvrant son commerce rue Paul Bert. Elle fait partie des commerçants qui ont demandé une fosse devant son magasin, dans son cas en dessous de la barrière Croix de Saint-André à laquelle elle accroche son vélo. Au moment de la photographie, la première plantation dans les nouvelles fosses vient d'avoir lieu. La mairie de Lyon a principalement fourni des petites fleurs horticoles. De petite taille, elles se voient à peine. La gérante est déçue, elle avait demandé une plante de grimpante qui pourrait profiter de la barrière pour se développer (conversation informelle, Lyon, 8 novembre 2019).

En dehors de la rue Paul Bert, nous n'avons noté aucune autre rue à Lyon qui soit végétalisée par ses commerçants. En revanche, nous avons pu observer des commerçants faire des demandes de fosse de plantation individuellement pour leur rue. Ils ne s'inscrivent plus dans une dynamique collective de commerçants comme les exemples que nous venons de voir. C'est également le cas dans le treizième arrondissement de Paris où si nous n'avons pas pu identifier de rue végétalisée par ses commerçants, nous avons remarqué plusieurs commerçants végétalisant ponctuellement le domaine public de la voirie.

Des commerçants qui s'investissent ponctuellement à l'écart des logiques de gentrification

Selon la Ville de Paris, 9 % des permis de végétaliser sont attribués à des entreprises en 2019 (communication personnelle). Toutes les entreprises ne sont pas des commerces, mais ce chiffre donne à voir la très faible part de cette configuration. Cependant, ponctuellement ce sont bien des commerçants qui végétalisent le domaine public. C'est le cas d'un pied d'arbre de la rue Tolbiac, végétalisé par une agence immobilière qui en fait également son panneau publicitaire (Figure 58) ou encore rue Brillat Savarin, c'est un atelier d'artiste qui végétalise plusieurs pieds d'arbre de la rue.

Figure 58 : Le permis de végétaliser, support de publicité pour des commerçants ?



Rue Tolbiac dans le treizième arrondissement de Paris, une agence immobilière a demandé un permis de végétaliser pour fleurir le pied d'arbre devant son local. Le fleurissement du pied d'arbre se limite à un entretien minimum avec des espèces spontanées. Le tronc de l'arbre sert quant à lui de support publicitaire à l'agence. Sur l'affiche, en plus du logo et du numéro de permis de végétaliser, est inscrit « chez nous on cultive aussi vos projets immobiliers ! ». Symboliquement, une clé est attachée au tronc de l'arbre.

À Lyon nous avons pu remarquer que des magasins spécialisés dans la vente de produits biologiques peuvent aussi être des acteurs de la végétalisation participative (Figure 59). Contrairement aux précédents exemples mobilisés de commerces, leur implication va au-delà du seul entretien des initiatives. Ils fédèrent un réseau d'habitants autour des initiatives,

les encouragent à demander des autorisations à la mairie. Ils approvisionnent alors ce réseau d'habitants en petit matériel, comme des palettes pour construire de nouveaux bacs. Ils participent également à des événements comme les 48h de l'agriculture urbaine ¹³⁶ en proposant des ateliers de jardinage.

Figure 59 : Les magasins de produits biologiques, des acteurs de la végétalisation participative.



A. Deschamps, septembre 2019

Un magasin *La Vie Claire* dans le neuvième arrondissement, qui entretient plusieurs bacs de culture, le long de sa vitrine et dans sa rue.



C. Bordes, juillet 2019

Petite annonce dans un magasin *Biocoop* pour végétaliser la rue Vendôme (troisième arrondissement de Lyon). L'affiche explique la procédure pour une demande de fosses de plantation auprès de la mairie de Lyon. Elle invite les habitants intéressés à se faire connaître auprès des gérantes du magasin. Plusieurs motivations pour la végétalisation de la rue sont mentionnées : « dans un esprit de convivialité et de création, et afin de redonner un peu de couleurs et de verdure à notre tronçon de rue ».

La participation des commerçants à la végétalisation participative urbaine reste limitée à quelques exceptions. Nous avons vu qu'elle n'intéresse finalement qu'un profil particulier de commerçants. De plus, elle peut se heurter à des difficultés d'ordre technique, comme la présence de vitrines :

« [Les commerçants] peuvent le faire au même titre que les particuliers, on en a quelques-uns qui demandent, après des fois c'est plus compliqué parce que souvent ils ont des vitrines c'est un peu moins évident au niveau des systèmes d'accroches. Et nous on fait pas les trous dans les façades bien sûr. ».

Entretien avec la responsable vie et initiatives au jardin, Lille, 29 octobre 2020

Si dans les précédents exemples cités ce sont les commerçants eux-mêmes qui ont décidé de s'investir dans des initiatives de végétalisation sans être démarchés pour cela, les cas que nous avons observé où ils ont été invités à participer à un projet n'ont pas abouti. Dans le sixième arrondissement de Lyon, plusieurs pieds d'arbre du boulevard des Brotteaux ont été

¹³⁶ Un festival autour de l'agriculture urbaine qui se tient tous les ans dans plusieurs villes françaises à l'initiative d'associations investies dans cette thématique (voir Encadré 7, p. 331).

végétalisés par le conseil de quartier qui devait ensuite laisser les commerçants s'en occuper. Il s'agissait en particulier de deux cafés et d'une boulangerie. L'initiative a été un échec, les pieds d'arbres n'ont pas été entretenus et ont subi de nombreuses dégradations du fait des places de parking situées à proximité (entretien avec Francis, Lyon, 6 décembre 2019). Dans le treizième arrondissement de Paris, l'habitante qui s'occupe de la végétalisation des pieds d'arbre de la rue Xaintrilles aimerait s'organiser avec les restaurateurs sur place, pour la relayer sur l'arrosage durant ses vacances ou encore pour avoir un accès à l'eau plus facile que depuis chez elle. Elle a réussi à s'entendre avec un commerçant qui s'occupe du pied d'arbre le plus proche de son magasin mais depuis qu'un des restaurants a changé de propriétaire, elle n'a plus d'autre relai. Un des restaurateurs de la rue s'oppose ainsi fermement à l'idée de participer, par peur du coût que l'arrosage engendrerait (entretien avec Nathalie, Paris, 27 juin 2020).

La mobilisation des commerçants dans la végétalisation participative reste marginale sur nos terrains d'étude. Nous avons montré au travers des quelques exemples que la végétalisation semble accompagner une dynamique de gentrification commerciale plus ou moins ancienne. Plus largement, la végétalisation participative n'est pas le fait de n'importe quel commerce. Il s'agit de commerces dédiés principalement à une clientèle au mode de vie aisé et engagée par exemple dans une consommation de produits biologiques. L'action des commerçants vise alors principalement l'embellissement de leur cadre de travail. Il s'agit aussi d'offrir à leur clientèle une image de la ville qui correspond à ses attentes. Dans le cas des magasins de produits biologiques, cela va même plus loin dans la mesure où les commerçants participent à l'animation de réseaux d'habitants-jardiniers. Les commerçants investis dans la végétalisation participative sont des acteurs du processus de différenciation spatiale qui s'observe dans la localisation des initiatives.

Si la végétalisation participative n'engendre pas un processus de gentrification, elle semble accompagner celui-ci dans les quartiers que nous venons d'étudier, aussi bien lorsqu'il s'agit d'une mutation qui touche la structure résidentielle locale que le tissu commerçant. De ce fait, nous pouvons dire que la végétalisation participative révèle, reproduit et accroît les divisions spatiales déjà existantes. Les inégalités socio-spatiales urbaines se traduisent également au travers du logement. Celui-ci est en effet considéré comme un facteur fort de production d'inégalités sociales et environnementales (Charles *et al.*, 2007). Par sa situation géographique, le logement est le reflet d'un cadre de vie et d'un certain nombre d'aménités ou de nuisances. Or le coût du logement crée des inégalités, les ressources des ménages déterminant le prisme des choix résidentiels possibles (Huriot & Bourdeau-Lepage, 2009). Par nos observations, nous avons constaté que les initiatives de végétalisation se concentrent dans des quartiers de maisons individuelles où la part des propriétaires est importante, sur chacun de nos terrains.

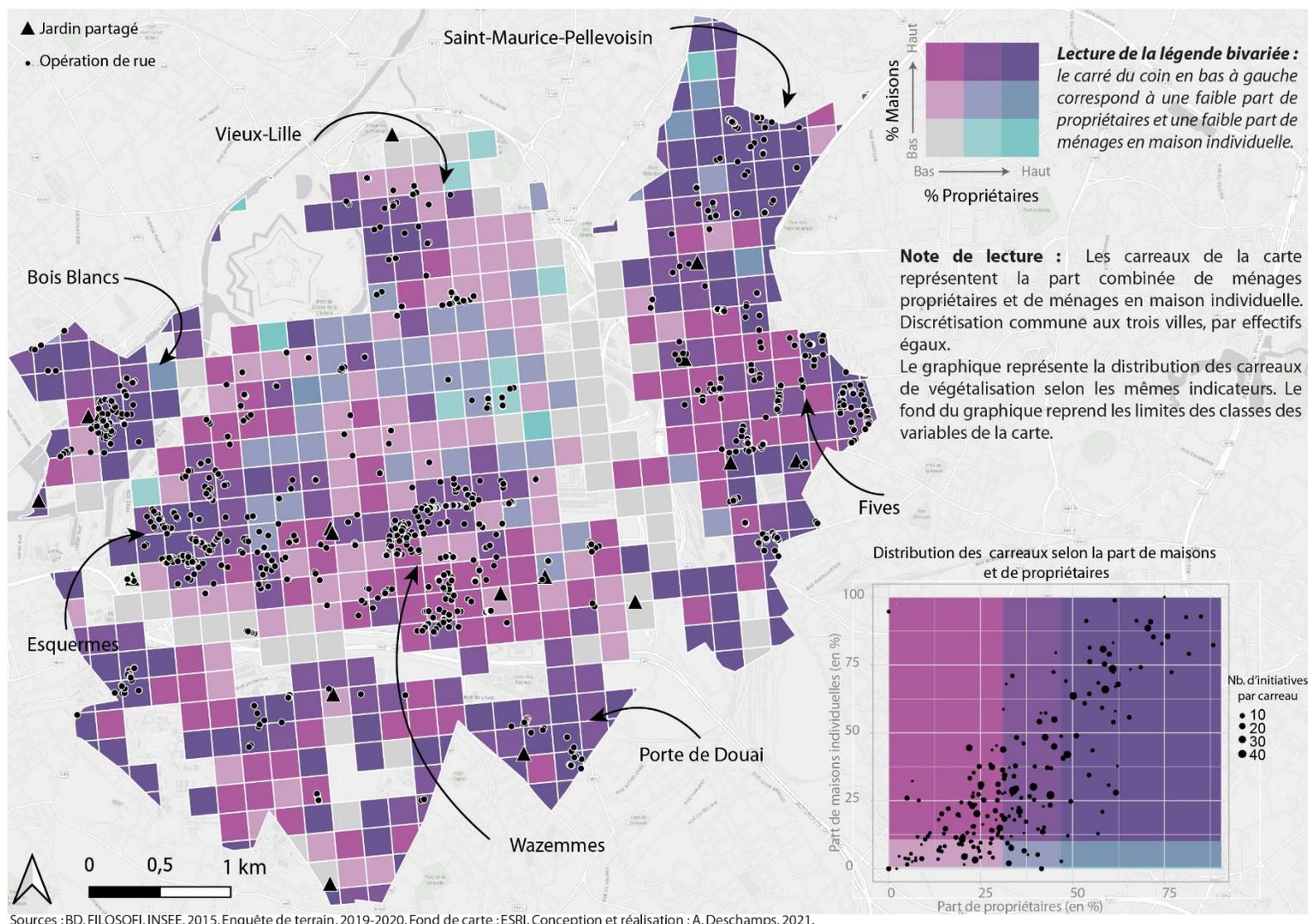
5.3 Des quartiers de maisons individuelles et de propriétaires

Pendant notre phase d'inventaire des initiatives sur le terrain, nous avons constaté que les quartiers de maisons individuelles accueillent souvent des initiatives de végétalisation, et en particulier des opérations de rue. *A contrario*, les quartiers de grands ensembles peuvent certes avoir un jardin partagé en pied d'immeuble mais ne comptent que rarement des opérations de rue. C'est cette première intuition, issue de nos observations de terrain, que nous souhaitons tester à l'aide d'un travail cartographique et statistique. Nous comparons ici la localisation des initiatives de végétalisation en fonction de la part de ménages habitant en maison individuelle¹³⁷ et de la part des ménages propriétaires¹³⁸ dans leur carreau d'implantation. Les données sont celles de la base de données carroyées FiLoSoFi (INSEE, 2015). La discrétisation est la même pour les trois cartes, il s'agit d'une répartition des carreaux des trois villes en classes d'effectifs égaux.

¹³⁷ La nature des logements (individuel ou collectif) est établie à partir de la taxe d'habitation (INSEE, 2019a).

¹³⁸ Le statut d'occupation du logement (locataire ou propriétaire) est établi à partir de la taxe d'habitation (INSEE, 2019a).

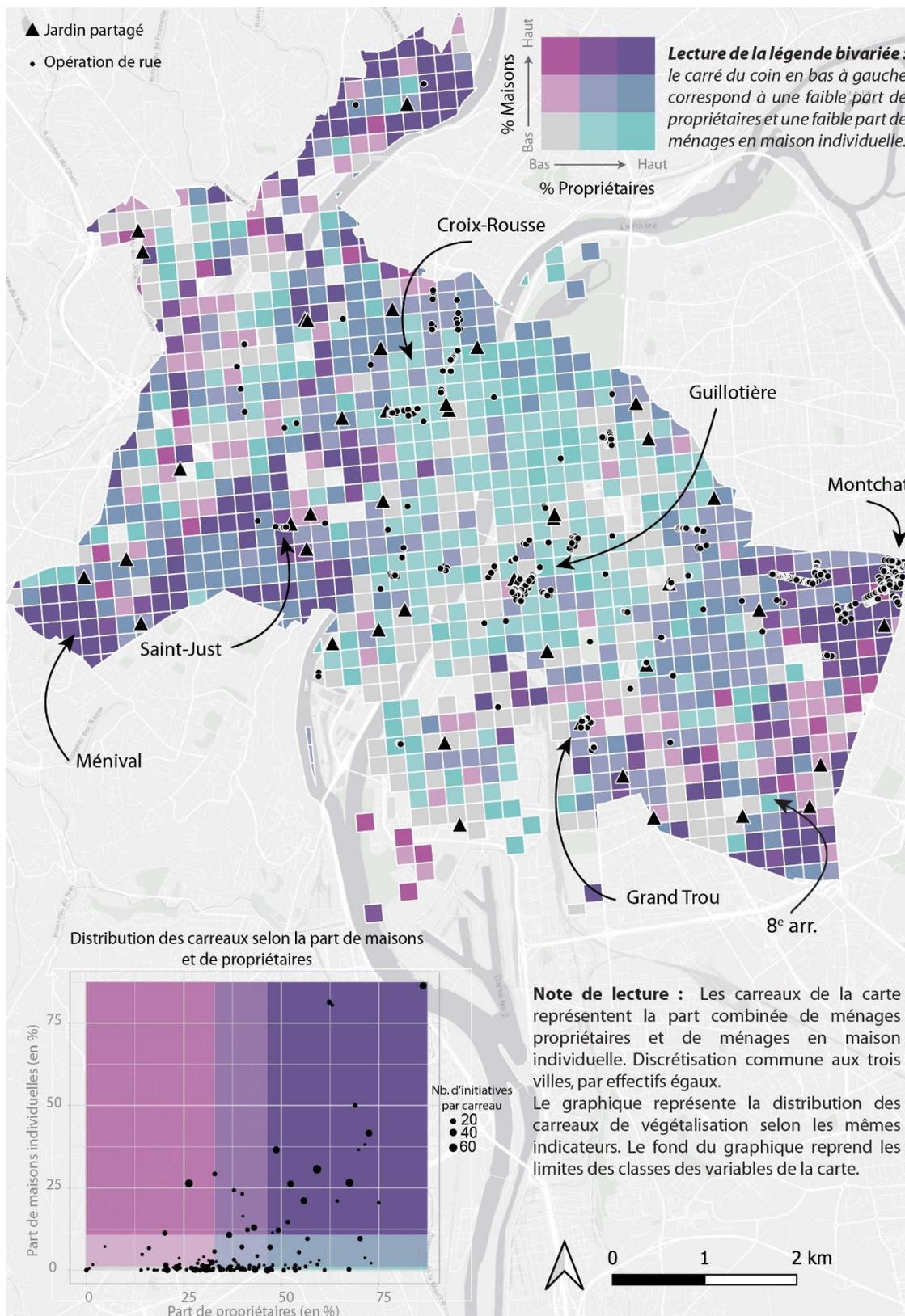
Carte 20 : La part des ménages propriétaires et des ménages en maison individuelle par rapport à la localisation des initiatives de végétalisation à Lille



La ville de Lille (Carte 20) se caractérise par une part importante de ménages propriétaires et vivant dans un logement individuel. Les opérations de rue se trouvent dans des proportions importantes dans des quartiers où se combinent des taux élevés de ménages propriétaires et de maisons individuelles comme à Saint-Maurice-Pellevoisin, Esquermes ou encore Porte de Douai. Elles sont aussi nombreuses dans les quartiers où la part des ménages propriétaires est élevée et celle des maisons est moyenne comme à Bois Blancs. Nous observons également des initiatives dans les quartiers de Lille marqués par une part importante de logement en maison individuelle comme à Moulins ou Fives. Au contraire, les quartiers du centre de Lille où les taux de propriétaires et de maisons sont plutôt bas n'ont que peu d'initiatives. Il est difficile de différencier les jardins partagés des opérations de rue. Plusieurs jardins partagés sont localisés à des emplacements non recouverts par les carreaux de la base de données de l'INSEE car ils se trouvent dans des parcs. Nous pouvons cependant constater qu'ils se trouvent dans des quartiers au profil plus divers que les initiatives dans leur ensemble, et notamment que plusieurs d'entre eux se trouvent dans des carreaux au faible nombre de propriétaires et de maisons (Faubourg de Béthune, Lille-Sud, Moulins par exemple).

Le diagramme révèle que les initiatives habitantes de végétalisation sont peu nombreuses dans les quartiers avec une part faible de ménages propriétaires et en logement individuel. Au final, 83 % des initiatives habitantes lilloises se trouvent dans des carreaux avec une forte part de maisons individuelles, dont 28 % dans des carreaux couplant part élevée de maisons individuelles et de propriétaires. *A contrario*, seulement 11,5 % des initiatives se trouvent dans des carreaux avec une faible part de ménages en maison individuelle et de propriétaires.

Carte 21 : La part des ménages propriétaires et des ménages en maison individuelle par rapport à la localisation des initiatives de végétalisation à Lyon

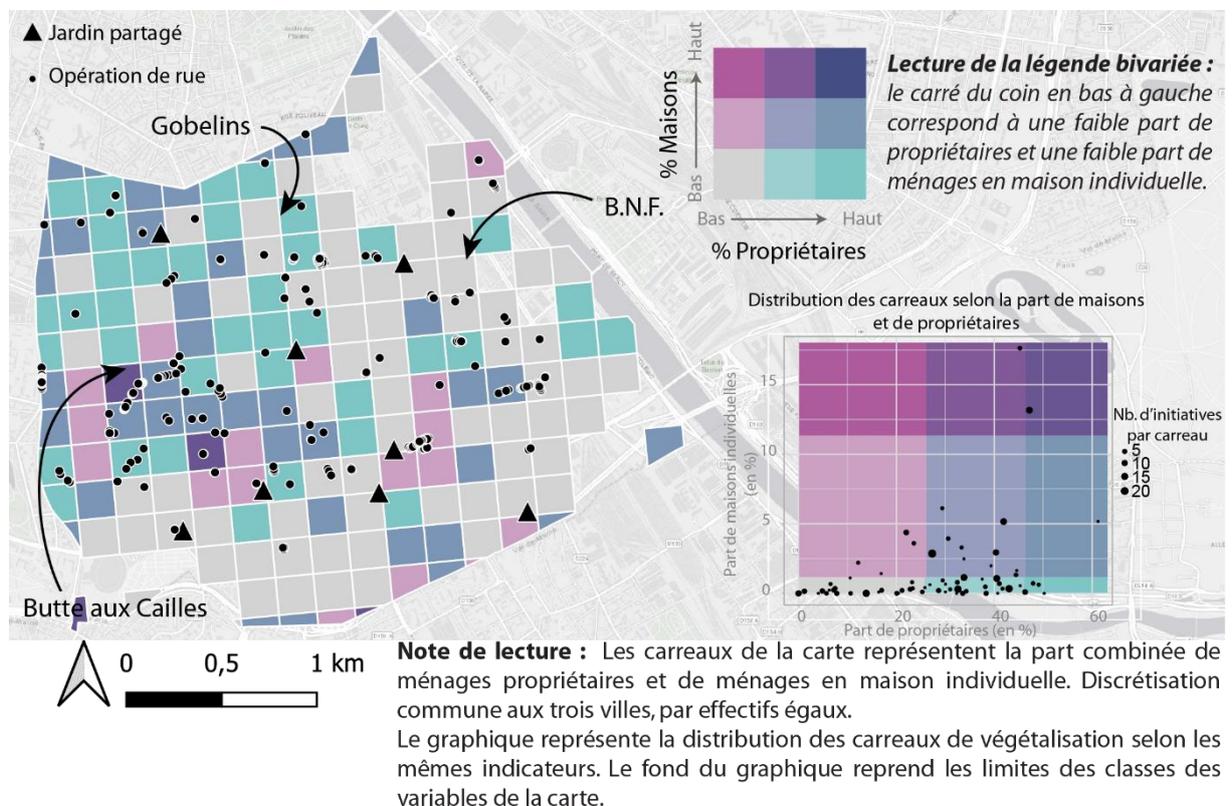


Sources : BD, FILOSOFI, INSEE, 2015. Enquête de terrain, 2019-2020. Fond de carte : ESRI. Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

À Lyon (Carte 21), le nombre de maisons individuelles est bien plus faible qu'à Lille. Des quartiers ressortent pourtant avec une part de maisons individuelles forte, couplée à un nombre de propriétaires important et concentrant un grand nombre d'initiatives de végétalisation : le quartier de Montchat, et dans une moindre mesure la Croix-Rousse. En revanche, le sud du cinquième arrondissement (Ménival et Saint-Just) qui présente le même profil n'accueille presque aucune opération de rue. En dehors de ces cas, les initiatives de végétalisation correspondent bien moins à un quartier type à Lyon qu'à Lille. S'il est difficile d'identifier un type de quartier privilégié pour l'implantation des initiatives, nous pouvons tout de même remarquer que certains quartiers sont laissés de côté par les initiatives. Il s'agit des quartiers avec un nombre de propriétaires importants, principalement en logements collectifs, comme dans le sixième arrondissement (Brotteaux).

Le diagramme révèle que les initiatives sont nombreuses dans les carreaux avec une part importante de ménages en maison individuelle. 35 % des initiatives habitantes de végétalisation à Lyon se trouvent dans un quartier avec une part importante de propriétaires et de ménages en maison individuelle alors que seules 8 % des initiatives se trouvent dans des carreaux avec une faible part de ménages propriétaires et en maisons individuelles.

Carte 22 : La part des ménages propriétaires et des ménages en maison individuelle par rapport à la localisation des initiatives de végétalisation dans le treizième arrondissement de Paris



Sources : BD,FILOSOFI,INSEE, 2015.Enquête de terrain, 2019-2020.Fond de carte : ESRI.Conception et réalisation : A.Deschamps, 2021.

Dans le treizième arrondissement de Paris (Carte 22), les quelques carreaux présentant une combinaison d'un fort taux de propriétaires et de maisons individuelles

accueillent pour la plupart des opérations de rue. C'est le cas par exemple de la rue Marcel Duchamp ou de la Butte aux Cailles. Cependant, comme à Lyon, les maisons individuelles sont rares. Le taux de propriétaire ne semble pas être non plus un indicateur de la localisation privilégiée des initiatives. Nous pouvons aussi bien en observer dans des quartiers avec une part importante de propriétaires comme vers les Gobelins que des quartiers avec un faible taux de propriétaires comme vers la Bibliothèque Nationale de France (B.N.F.).

Le diagramme révèle que dans le treizième arrondissement de Paris la part de ménages propriétaires et de ménages en maison individuelle explique assez peu la localisation des initiatives de végétalisation. 31 % des initiatives habitantes de végétalisation du treizième arrondissement de Paris se trouvent dans des quartiers avec une part moyenne de maisons individuelles et de propriétaires. 26 % se trouvent dans des carreaux avec une part faible de maisons mais moyennes de propriétaires.

Cet état des lieux sur nos trois terrains nous amène à chercher les raisons d'une concentration dans certains quartiers de maisons et de propriétaires des initiatives habitantes de végétalisation à Lille puis Lyon.

5.3.1 Lille, les effets d'une politique municipale choisie

La prévalence de quartiers accueillant des initiatives de végétalisation avec un nombre important de maisons de ville tient à la morphologie urbaine de Lille. Les petites maisons ouvrières forment le cœur du tissu urbain lillois historique et industriel (Figure 60). Plus globalement caractéristique de l'Europe du Nord, ces maisons en bande ont participé à la densification de la ville. Ces maisons d'un ou deux étages, en briques, des années 1930 sont le paysage urbain typique des quartiers péricentraux lillois.

Les rues de Dieppe et Violette (quartier d'Esquermes) sont des rues de maisons en rang. Sur la photographie aérienne et les photographies, la densité du bâti est bien visible mais aussi la densité de la voirie (rue à sens unique, trottoir étroit) autour de ces deux axes. Les rues de Madagascar et Raspail (quartier de Fives) sont elles aussi composées de maisons de ville typiques de la région. Le tissu urbain est toutefois moins dense qu'à Esquermes comme en témoigne les jardinets derrière chaque maison ou le double sens de la voirie.

Figure 60 : Les maisons de ville lilloises : une localisation privilégiée pour les opérations de rue



Cette prévalence dans la localisation des initiatives de végétalisation s'explique aussi par la logique de la municipalité qui privilégie les propriétaires pour les opérations de rue. Or, si elle n'exclut pas les immeubles, il est alors nécessaire d'obtenir un accord de l'ensemble des propriétaires des logements de l'immeuble, voire du syndicat de copropriété, ce qui complexifie la demande :

« Ils [les services de la mairie centrale] demandent souvent à ce que ce soient des propriétaires occupants ce qui est pas forcément le cas de ... ici on a une majorité de locataires. C'est ça la difficulté aussi. Ici vous avez beaucoup de résidences collectives euh là il faut que le syndic soit partant, on a la rue Danton par exemple, qui est la rue juste derrière la rue de Fournier, il y avait une habitante partante pour mettre en place ce projet-là et en fait au final, ils se sont heurtés au refus du conseil syndical. Les gens sont très partagés parce qu'ils se disent bah oui mais elle c'est une petite jeune, dans deux ans elle sera plus là et nous on va se retrouver avec les fosses à entretenir. ».

Entretien avec la directrice-adjointe de la mairie de quartier de Moulins, Lille, 8 octobre 2020

5.3.2 Lyon, le village de Montchat

Le quartier de Montchat, dans le troisième arrondissement de Lyon à la limite avec Villeurbanne et Bron dans l'est lyonnais, se distingue du reste de la ville par ses spécificités architecturales. Le quartier concentre en effet un nombre important de maisons bourgeoises anciennes et de pavillons plus récents et plus modestes avec des jardins privés. Les maisons individuelles ont fait du quartier un espace aux prix immobiliers très élevés¹³⁹, qui se traduit par un niveau de vie moyen des individus très élevé. Les maisons individuelles se concentrent en cœur d'îlot et le long des axes routiers secondaires tandis que les principaux axes qui délimitent ou traversent le quartier sont marqués par un habitat collectif plus élevé. Les fosses de plantations situées dans le quartier reproduisent cette géographie (Figure 61). Aucune initiative ne se trouve le long des axes encadrant le quartier, ni sur le cours du Docteur Long qui traverse le quartier et présente davantage de logements collectifs. Les rues végétalisées (avenue des Acacias, rue de la Balme, rue Constant, rue Pierre Bonnaud, rue Sainte-Marie, rue de la Caille, etc.) concentrent les maisons individuelles du quartier. Les opérations de rue apparaissent alors comme des prolongements des jardins privés. Les deux jardins partagés du quartier (ou à proximité immédiate) se trouvent dans des parcs publics, ce qui les place à l'écart des maisons.

¹³⁹ « Montchat, c'est le quartier prisé pour les maisons individuelles », *Le Progrès*, 8 janvier 2019.

Figure 61 : Montchat, végétalisation et maisons individuelles



Dans le treizième arrondissement de Paris, les maisons individuelles sont très rares dans le tissu urbain. Nous avons déjà montré comment leur concentration dans le quartier de la Butte aux Cailles avait été un moteur du processus de gentrification à cet endroit et s'accompagnait désormais d'initiatives de végétalisation. Ce sont davantage les quartiers avec

des parts de propriétaires élevés qui semblent accueillir un nombre plus important d'initiatives de végétalisation, mais ils reproduisent en cela la géographie des niveaux de vie.

La présence de maisons individuelles et de propriétaires est un facteur explicatif de la présence des opérations de rue. Pourtant, nous avons mis en évidence qu'en fonction des communes cela ne recouvre pas la même réalité. Alors qu'à Lille les maisons de ville sont typiques dans le paysage urbain et ne renvoient pas forcément à une population aisée, à Lyon et dans le treizième arrondissement de Paris les maisons de ville sont rares et sont un bien immobilier très prisé qui les associe à des populations très aisées.

Après avoir détaillé la localisation des initiatives habitantes de végétalisation au regard de plusieurs indicateurs socio-économiques choisis en fonction de nos hypothèses de travail, nous proposons une typologie de synthèse des carreaux accueillant des initiatives à l'aide de la base de données FiLoSoFi de l'INSEE.

5.4 Synthèse : Profils-type des quartiers accueillant des initiatives habitantes de végétalisation

D'un point de vue général, l'observation des différents indicateurs montre que si les initiatives habitantes de végétalisation peuvent s'observer dans plusieurs types de quartier, elles ont cependant des localisations préférentielles en fonction notamment du fait qu'il s'agisse de jardin partagé ou d'opération de rue. Pour conclure ce chapitre, nous proposons ici une analyse multivariée de différents indicateurs. Les méthodes multivariées permettent de prendre en compte de nombreuses variables afin de comprendre la géographie des dispositifs municipaux de végétalisation participative. Nous construisons une typologie socio-économique des quartiers de nos trois terrains d'étude accueillant des initiatives habitantes de végétalisation. L'utilisation d'une Analyse en Composantes Principales (ACP) et d'une Classification Hiérarchique Ascendante (CAH) permet d'identifier « les principaux facteurs d'organisation de la division sociale de l'espace » (Le Goix, 2016)¹⁴⁰. Cette approche statistique a aussi été utilisée pour questionner la notion d'inégalités écologiques, appliquée à la disposition des espaces verts urbains à Marseille par exemple (Barthélémy & Lizée, 2015). Ces traitements ont été réalisés à partir du logiciel libre R.

¹⁴⁰ L'ACP et la CAH sont des méthodes éprouvées pour définir des typologies de territoires (Sanders, 1989 ; Béguin & Pumain, 1994). Les travaux y ayant recours sont nombreux et ont trait à des thématiques variées, pour interroger des inégalités d'accès aux soins (voir par exemple Charreire & Combier, 2006), étudier les évolutions urbaines sur plusieurs décennies (voir par exemple Mikelbank, 2011), modéliser l'environnement résidentiel (voir par exemple Sahraoui *et al.*, 2014) ou encore pour définir des territoires selon les mouvements sociaux environnementaux qui les traversent (Antolinos-Basso *et al.*, 2020).

5.4.1 Identifier des profils de quartiers végétalisés par leurs habitants

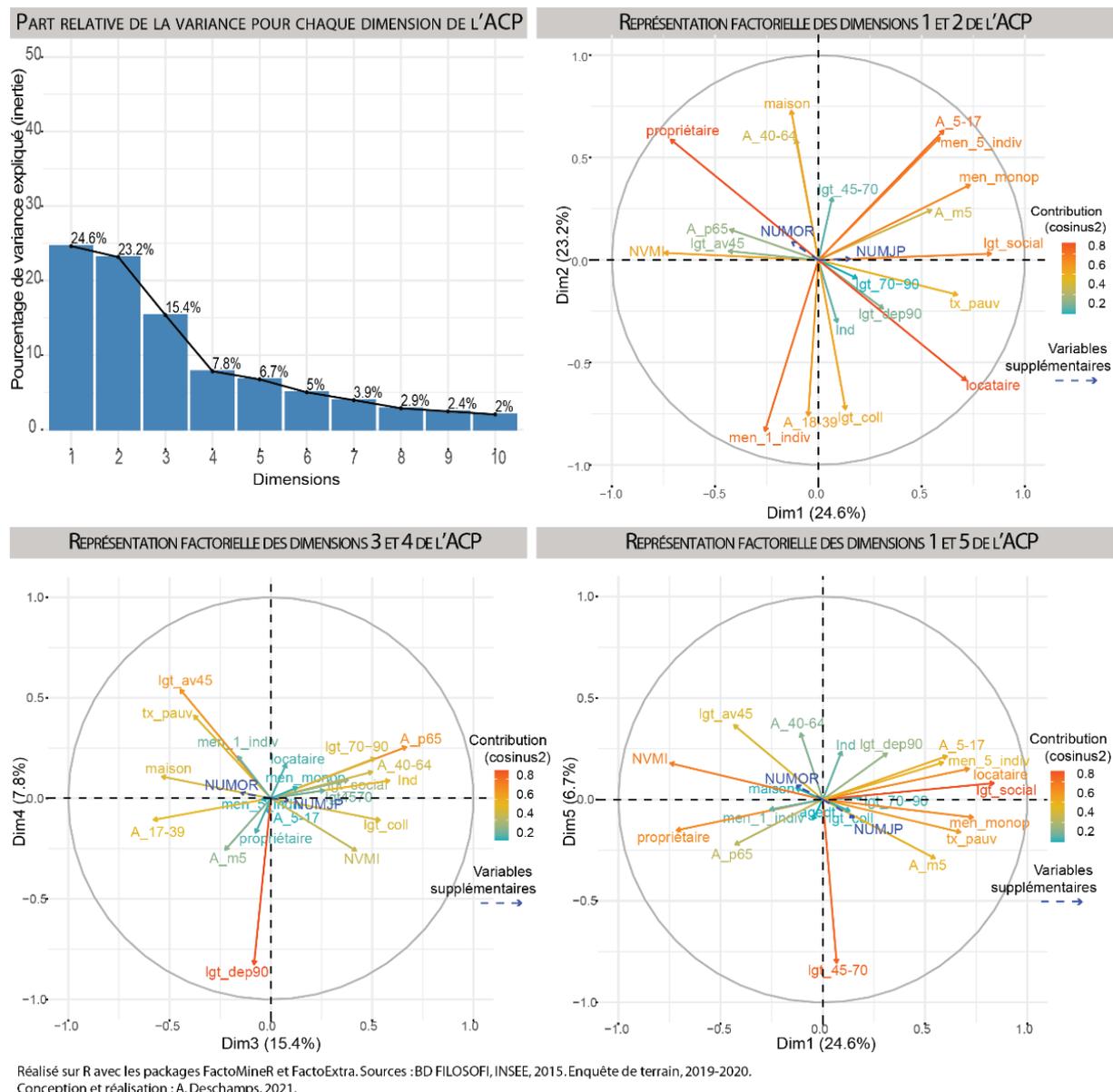
Nous avons extrait les carreaux de chacun de nos terrains d'étude comptant au moins une initiative de végétalisation afin d'étudier leurs profils (n = 409). Pour les caractériser, nous avons utilisé 22 variables de la base de données FiLoSoFi de l'INSEE (2015) présentées dans le Chapitre 2 (Tableau 3, p. 97). Ces 22 variables décrivent les principaux traits démographiques (âge), socio-économiques (revenu moyen, taux de pauvreté, part de ménages propriétaires et locataires) et morphologique (densité, ancienneté du bâti, type de logement) des carreaux étudiés. Il s'agit des variables généralement utilisées dans la constitution de profils urbains à partir de critères communs (Mikelbank, 2011 ; Delmelle, 2017 ; Vesselinov *et al.*, 2018 ; Nussbaum, 2019). Nous avons ajouté deux variables comme « variables supplémentaires » dans l'analyse, c'est-à-dire qu'elles sont projetées sur les axes de l'ACP mais qu'elles n'ont pas été intégrées dans les calculs (Sanders, 1989). En effet, ces deux variables diffèrent de l'ensemble étudié par leur nature. Elles ne permettent pas d'étudier les profils de carreaux où se trouvent les initiatives mais calculer leurs coordonnées sur les axes factoriels obtenus nous permettra de voir comment elles interagissent avec les autres variables (*ibid.*). Il s'agit du nombre d'opérations de rue et du nombre de jardins partagés inventoriés dans chaque carreau.

Les facteurs de différenciation entre carreaux accueillant des initiatives de végétalisation

Une ACP « permet d'extraire le maximum d'information sous une forme simple et cohérente à partir d'un ensemble très important de données et sert à mettre en évidence les interrelations entre les variables et les ressemblances et oppositions entre les unités géographiques analysées » (Sanders, 1989, p. 17). Elle résume de nombreuses variables corrélées en dimensions, dont le nombre est choisi en fonction de la variance expliquée (Figure 62). Une dimension est l'« expression de processus généraux dirigeant la répartition de plusieurs phénomènes qui se retrouvent ainsi corrélés entre eux » (Béguin & Pumain, 1994, p. 173). Chaque dimension est interprétée en fonction de la contribution des variables et de leur qualité de représentation¹⁴¹.

¹⁴¹ Voir en Annexe 9 le tableau de corrélation entre les variables et chaque dimension de l'ACP.

Figure 62 : L'analyse en composantes principales des carreaux accueillants des initiatives habitantes de végétalisation



Les cinq premières dimensions de l'ACP synthétisent 77,7 % de la variation totale des profils des carreaux de nos trois terrains d'étude. Nous avons donc concentré notre étude sur ces axes afin d'obtenir une vision synthétique des profils des quartiers jardinés sur nos trois terrains d'étude.

Le premier axe de l'ACP oppose les ménages au niveau de vie aisé à ceux dans une grande précarité (Dim 1 sur la Figure 62). Il résume 24,6 % de l'inertie du nuage de points. Les coordonnées négatives correspondent à des niveaux de vie moyens élevés et à une part importante de propriétaires. Les coordonnées positives correspondent à une sur-représentation des logements sociaux, des ménages sous le taux de pauvreté, des ménages monoparentaux, des ménages locataires et des ménages de plus de cinq individus.

Le deuxième axe de l'ACP résume 23,2 % de l'inertie (Dim 2 sur la Figure 62). Cet axe différencie principalement des types de morphologie urbaine. Les coordonnées positives correspondent à une part importante de maison individuelle et une sur-représentation d'une population entre 40 et 64 ans. Les coordonnées négatives correspondent à une sur-représentation des logements collectifs avec une part importante de ménage d'une seule personne et d'une population entre 18 et 39 ans.

Le troisième axe de l'ACP résume 15,4 % de l'inertie (Dim 3 sur la Figure 62). Cet axe oppose les logements individuels avec une sur-représentation de la population de 17-39 ans (coordonnées négatives) à une population de plus de 65 ans dans des logements collectifs (coordonnées positives).

Le quatrième axe de l'ACP résume 7,8 % de l'inertie (Dim 4 sur la Figure 62). Les coordonnées négatives sont corrélées à une part importante de logements récents, construits depuis 1990 tandis que les coordonnées positives correspondent à un parc de logements anciens, construits avant 1945.

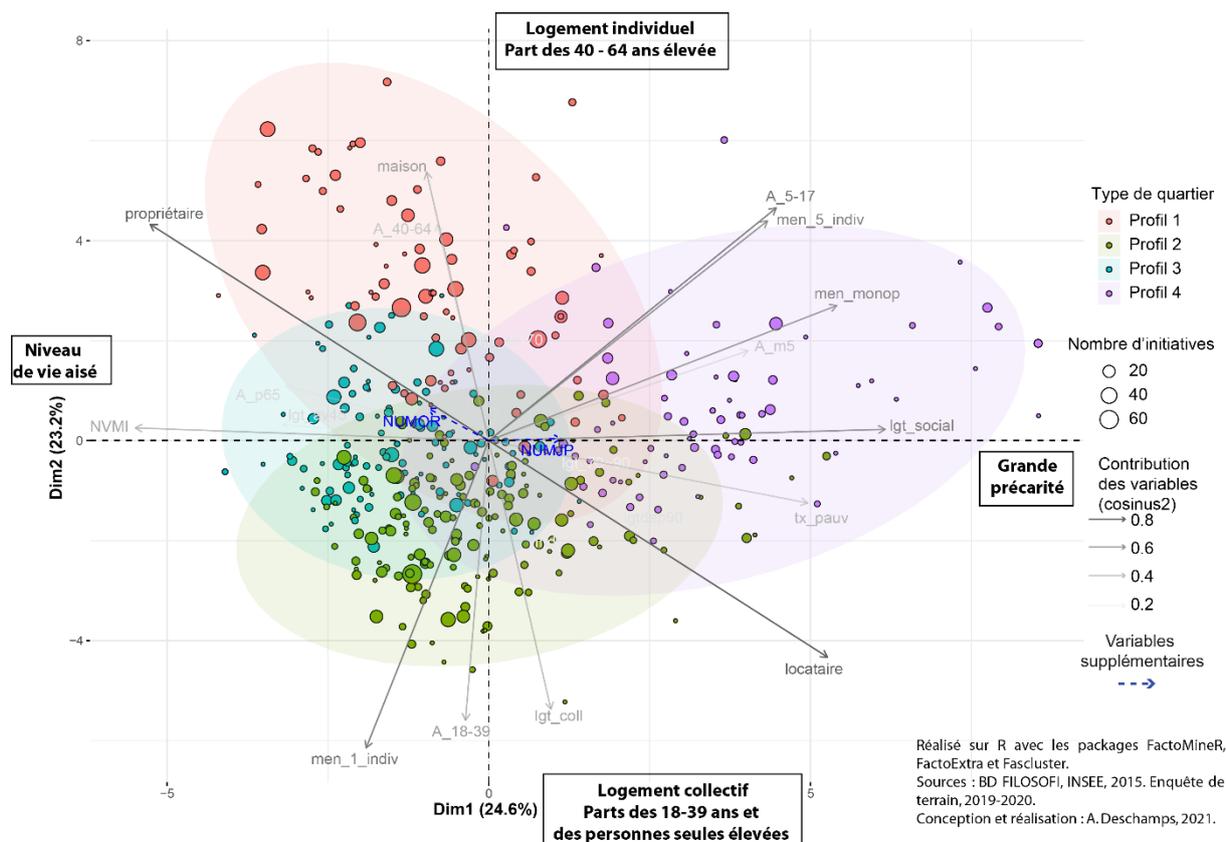
Enfin, le cinquième axe de l'ACP résume 6,7 % de l'inertie (Dim 5 sur la Figure 62). Il oppose un parc de logements construits entre 1945 et 1970 (coordonnées négatives) à une sur-représentation des logements construits avant 1945 et des ménages de 40-64 ans (coordonnées positives).

Typologie des carreaux accueillant des initiatives de végétalisation

En projetant les carreaux avec des initiatives sur le graphique (Figure 63), nous pouvons voir comment ceux-ci se distribuent selon les variables. Pour rendre la lecture plus aisée, nous avons regroupé les carreaux aux caractéristiques les plus semblables à l'aide d'une CAH, visible avec les ellipses sur le graphique. Une CAH est une technique de classification qui consiste à « effectuer [...] une partition de l'ensemble des individus statistiques élémentaires auxquels on s'intéresse » (Sanders, 1989, p. 172) en les regroupant en fonction de leur ressemblance. La CAH a été réalisée sur les coordonnées projetées sur chacun des cinq premiers axes de l'ACP. Effectuer la classification sur les axes d'une ACP réalisée au préalable permet d'éliminer les problèmes de colinéarité entre les variables, présents notamment lorsqu'il s'agit de pourcentages (Commenges *et al.*, 2014). L'algorithme d'agrégation des quartiers est fondé sur la méthode de Ward permettant de minimiser l'inertie intra-classe, c'est-à-dire d'obtenir le moins de variation possible entre les carreaux regroupés au sein d'une même classe (*ibid.*). Les carreaux ont été divisés en quatre classes afin de prendre en compte le maximum de l'inertie totale (Figure 64). La projection des carreaux sur les axes de l'ACP et la CAH permet d'identifier quatre profils de carreaux accueillant des initiatives de végétalisation¹⁴².

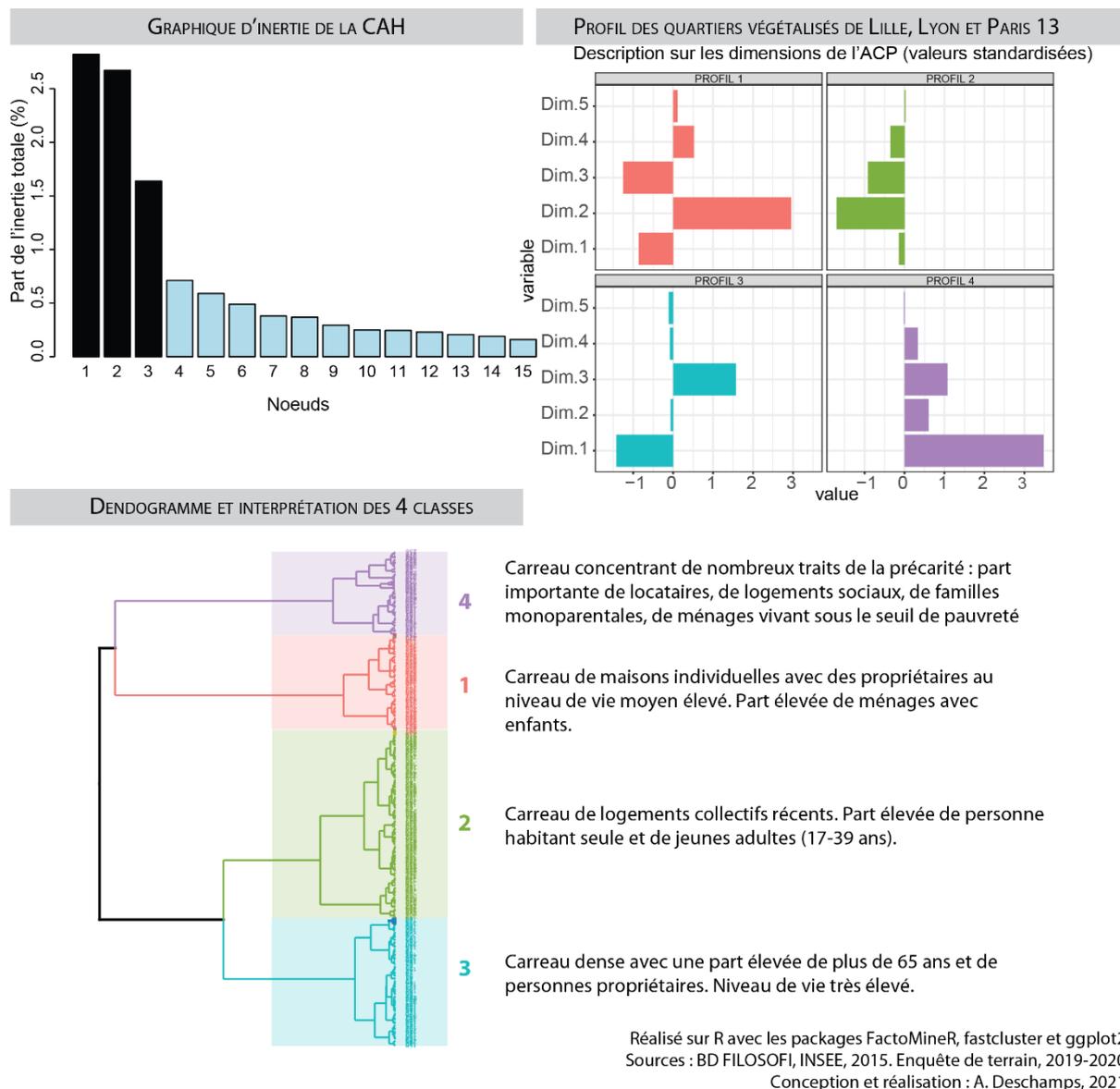
¹⁴² Voir en Annexe 9 les valeurs moyennes des variables selon les profils de la CAH.

Figure 63 : Projection des carreaux accueillants des initiatives de végétalisation sur le plan factoriel D1 – D2, carreaux classés par profil-type



Note de lecture : Chaque point représente un carreau accueillant au moins une initiative de végétalisation habitante. Leur taille est proportionnelle au nombre d'initiatives accueillies. Les flèches rappellent les différentes variables, selon leur contribution à l'interprétation des dimensions. Les ellipses regroupent les carreaux en quatre classes, selon les résultats de la CAH.

Figure 64 : La classification ascendante hiérarchique : quatre profils de carreaux végétalisés à Lille, Lyon et dans le treizième arrondissement de Paris



Le **premier profil** correspond à 19 % des carreaux avec des initiatives de végétalisation. Il représente les quartiers de maisons individuelles. En moyenne, 59 % des ménages de ces carreaux habitent en logement individuel et 54 % sont propriétaires. Par rapport aux autres profils, il présente un niveau de vie annuel moyen. C'est la part de la population âgée de 40 à 64 ans qui est la plus représentée (en moyenne 31 % de la population). C'est dans ce profil de quartier que les opérations de rue sont les plus nombreuses (en moyenne pour nos trois terrains d'étude, 10 par carreau).

Le **deuxième profil** rassemble 38 % des carreaux avec des initiatives de végétalisation. Il définit des quartiers marqués par une forte part de 18-39 ans (en moyenne 46 %), vivant seuls (en moyenne 55 % des ménages) et locataires (en moyenne 71 %). Ce profil

de quartier est aussi caractérisé par une forte part de logements anciens (66 % des logements ont en moyenne été construits avant 1945).

Le **troisième profil** identifie 26 % des carreaux. Il s'agit du profil où le niveau de vie moyen annuel est le plus élevé. La densité de population y est dense et largement marquée par un habitat collectif (en moyenne 96 % des ménages). En moyenne, 57 % des ménages sont propriétaires.

Nous pouvons voir sur la Figure 63 que la majorité des carreaux de ces trois types accueille plus d'une initiative. Ils témoignent d'une concentration globale des initiatives dans des quartiers au niveau de vie supérieur à la moyenne et corrélé à une part importante de propriétaires. Cela confirme nos premières analyses univariées.

Le **quatrième profil** regroupe 17 % des carreaux et correspond à des quartiers concentrant une grande précarité. C'est le profil de quartier avec le niveau de vie moyen annuel le plus bas et le taux de pauvreté le plus élevé (27,6 % des ménages en moyenne). 62 % des ménages en moyenne habitent en logement social. 16,7 % des ménages sont en moyenne des ménages monoparentaux. Ces quartiers sont marqués par des logements relativement récents (en moyenne, 28 % des logements ont été construits après 1990 et 24 % entre 1970 et 1990). Dans ce profil de quartier, les initiatives habitantes de végétalisation présentes sont majoritairement des jardins partagés.

Les deux variables supplémentaires permettent de lire une tendance pour la localisation des différents types d'initiative de végétalisation. Les opérations de rue sont davantage corrélées aux variables indiquant un niveau de vie élevé, une part de propriétaires importante et des maisons individuelles. Les jardins partagés en revanche sont corrélés avec les variables indiquant des quartiers au taux de pauvreté élevé et une part importante de logement social. Cela rejoint nos premières observations à partir des analyses univariées.

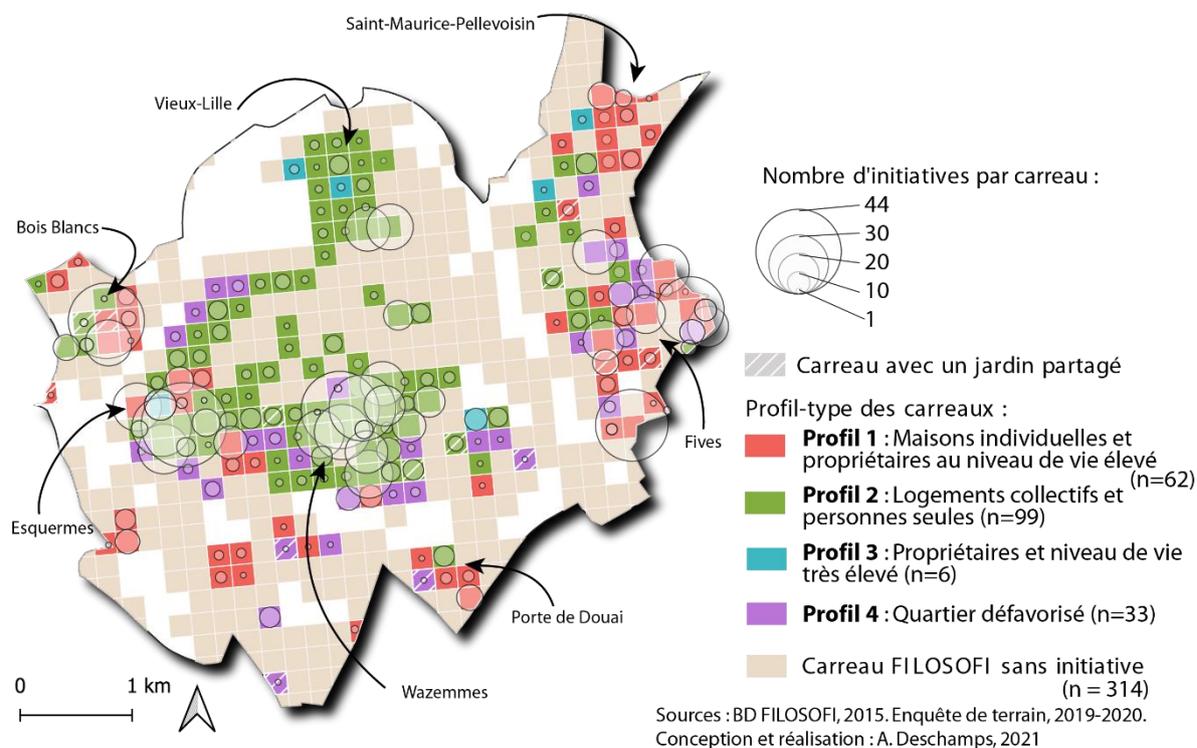
Les quatre profils de quartier accueillant des initiatives de végétalisation sont finalement assez variés. Ils permettent de voir que la localisation des initiatives ne se résume pas à partir d'une caractéristique décrivant le quartier mais qu'elle se comprend au prisme d'un faisceau de variables mettant en avant des combinaisons particulièrement propices à l'implantation d'initiatives. Nous voyons ainsi comment le niveau de vie prévaut fortement dans la distribution des initiatives, couplé dans un second temps à des critères de morphologie urbaine et démographiques. Les résultats de l'ACP et de la CAH renseignent sur les facteurs permettant de différencier des profils de carreaux et sur la bonne qualité des résultats du traitement. Dans un second temps, il apparaît intéressant de spatialiser ces profils.

5.4.2 La répartition spatiale des initiatives : une géographie différenciée à l'échelle intra-urbaine et inter-urbaine

En cartographiant la classification des carreaux, nous pouvons observer dans quelle mesure chaque profil de carreaux végétalisés est présent sur chacun de nos terrains d'étude.

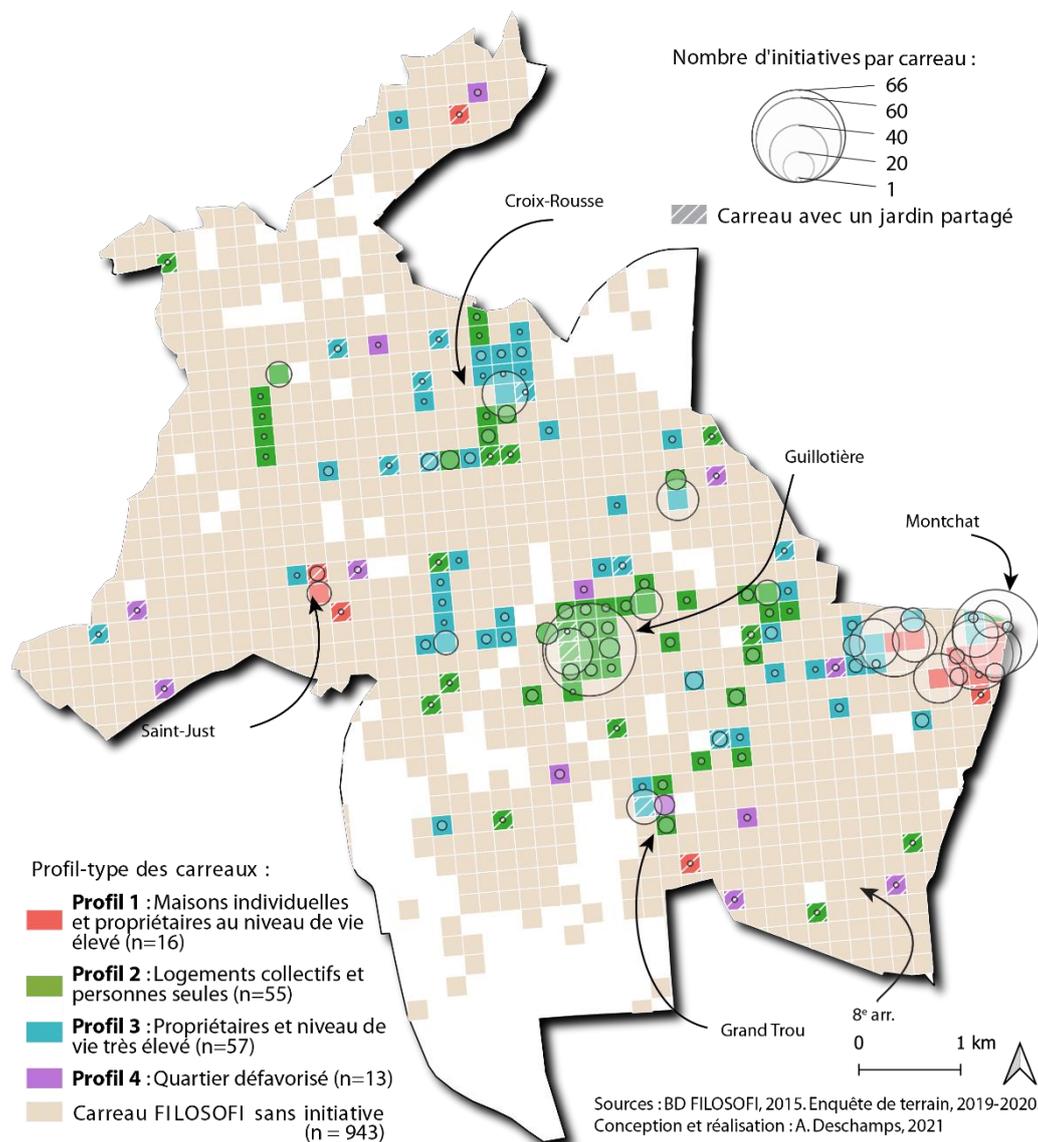
La cartographie permet d'indiquer une territorialisation des profils de carreaux accueillant des initiatives habitantes de végétalisation. Elle permet de distinguer entre chacun de nos terrains d'étude des profils plus ou moins représentatifs.

Carte 23 : Lille, des quartiers végétalisés aux profils variés



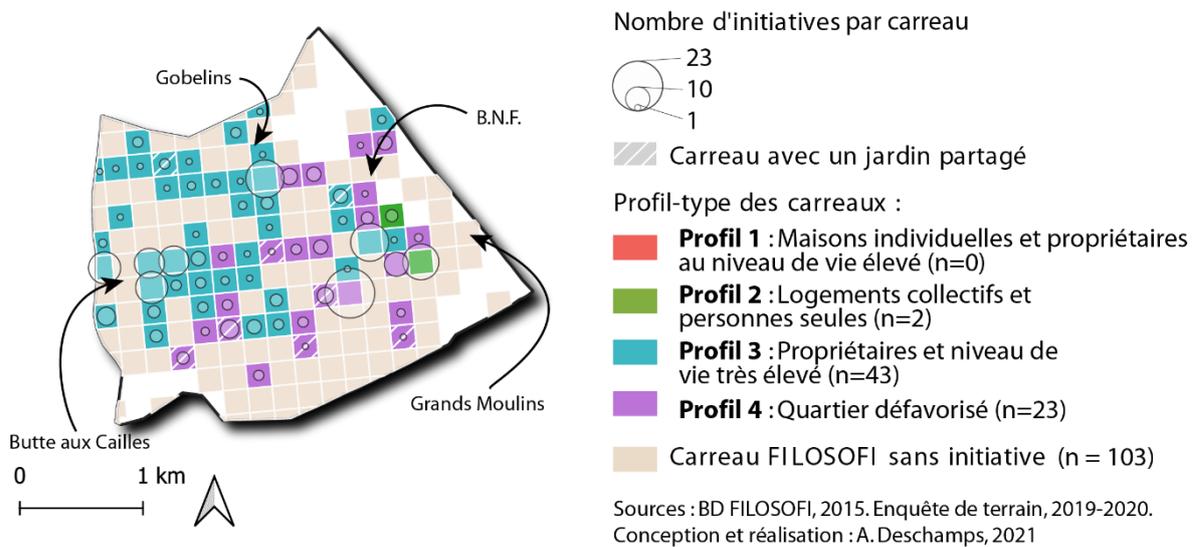
À Lille (Carte 23), ce sont les carreaux de logements anciens avec une part importante de locataires (profil 2) qui sont les plus représentés parmi ceux accueillant des initiatives habitantes de végétalisation. Ils correspondent majoritairement aux quartiers du Vieux-Lille, de Vauban et de Wazemmes. Les carreaux avec une forte sur-représentation des maisons individuelles et un niveau de moyen élevé (profil 1) sont aussi très présents, à Bois-Blancs, à Saint-Maurice-Pellevoisin et Fives en particulier. Enfin, les carreaux regroupant des caractéristiques liées à la précarité sont également présents à Lille mais regroupent un nombre limité d'initiatives, avec en particulier des jardins partagés. De nos trois terrains d'étude c'est à Lille que les initiatives se sont le plus diffusées dans la ville, laissant finalement un nombre restreint d'espaces où les initiatives sont totalement absentes.

Carte 24 : Lyon, une concentration des initiatives dans des quartiers-type



La ville de Lyon (Carte 24) présente un profil semblable à celui de Lille. Cependant, nous pouvons constater que les initiatives se sont bien moins répandues dans la ville qu'à Lille et que de nombreux quartiers en restent dépourvus. Les carreaux concentrant une population aisée (profil 3) comme sur le plateau de la Croix-Rousse ou à Saint-Just concentre un nombre important d'initiatives. Les carreaux avec un niveau de vie moyen (profil 2) comme à la Guillotière sont également un lieu de concentration des initiatives. Les quartiers de maisons individuelles (profil 1) comme à Montchat accueille le nombre le plus élevé d'initiatives : alors que seuls 16 carreaux sont classés dans ce profil, ils accueillent 30 % des initiatives. Les carreaux présentant des profils de grande précarité avec des initiatives de végétalisation sont peu nombreux, et il s'agit dans la majeure partie des cas de jardin partagé.

Carte 25 : Le treizième arrondissement de Paris, une distinction nette entre deux profils



Dans le treizième arrondissement de Paris (Carte 25), les initiatives se concentrent principalement dans des quartiers au niveau de vie très élevé avec une sur-représentation des personnes de plus de 65 ans (profil 3). Cela correspond à une toute une part nord-ouest de l'arrondissement tandis qu'à l'opposé, la partie sud-est concentre des carreaux marqués par la précarité (profil 4). Les jardins partagés se concentrent dans les carreaux de ce profil. Comme nous l'avons déjà montré, la question de la morphologie urbaine n'est pas déterminante à Paris du fait de l'absence de maisons individuelles dans le tissu urbain.

Les quatre profils de carreaux permettent de résumer les facteurs de la localisation des initiatives habitantes de végétalisation sur nos trois terrains d'étude. Si certains facteurs comme les niveaux de revenus ont le même effet sur nos trois terrains, nous constatons qu'en fonction de leurs spécificités propres, chaque ville présente des logiques de localisation un peu différentes. La typologie nous permet ainsi de comparer nos trois terrains d'étude. En effet, en fonction des différentes structures socio-économiques préexistantes et des choix politiques dans chaque ville, la distribution spatiale des initiatives est différente. Il en ressort deux points communs : les quartiers les plus défavorisés de nos trois terrains d'étude n'accueillent que très peu d'opérations de rue tandis que les jardins partagés se localisent très peu dans les quartiers les plus aisés. En revanche, le profil 2 regroupe le plus grand nombre d'initiatives habitantes à Lille et Lyon, tandis qu'il s'agit du profil 3 dans le treizième arrondissement de Paris. Les villes de Lille et Lyon ont également une part importante d'initiatives dans le profil 1, marquant le poids important des maisons individuelles contrairement au treizième arrondissement de Paris.

Conclusion de chapitre

En portant attention à la localisation précise des initiatives de végétalisation sur nos trois terrains d'étude nous avons montré comment celles-ci se répartissent de façon très inégale sur les territoires communaux. Elles dessinent une géographie en vides et en pleins où des quartiers apparaissent comme des oasis vertes tandis que d'autres sont laissés à la marge de ce phénomène. La végétalisation participative ne touche pas toute la ville de façon uniforme. En effet, si aucune planification territoriale n'est prévue par les mairies c'est que le moteur de ces initiatives reste la participation des habitants. En étudiant les quartiers d'implantation des initiatives, nous avons montré comment celles-ci se répartissent dans les mêmes profils de carreaux entre nos trois terrains d'étude. Les jardins partagés se trouvent principalement dans des quartiers plutôt défavorisés et dans des quartiers au niveau de vie moyen tandis que les opérations de rue se concentrent presque uniquement dans les quartiers au niveau de vie moyen voire aisé. Bien que les niveaux de vie réels soient différents entre nos terrains d'étude, la hiérarchie sociale dans laquelle s'inscrivent les initiatives est similaire d'une ville à l'autre.

Nous nous sommes interrogée sur un possible lien entre gentrification et végétalisation participative. Nous avons montré qu'à rebours de la gentrification environnementale, la gentrification résidentielle ou commerçante est plus ancienne dans les quartiers étudiés que l'apparition des initiatives habitantes de végétalisation. Celles-ci semblent donc accompagner le processus de gentrification et le matérialiser dans le paysage urbain plutôt que le provoquer. De plus, les initiatives de localisation ne se trouvent pas exclusivement dans des quartiers gentrifiés ou en cours de gentrification. Les quartiers avec une forte part de maisons individuelles, souvent liées à une forte part de propriétaires, accueillent un nombre important d'initiatives de végétalisation sur nos trois terrains d'étude. Il s'agit à la fois d'une propension des pouvoirs publics à favoriser ces ménages pour la diffusion des opérations de rue dans la mesure où les démarches administratives sont simplifiées, et d'une traduction de la concentration dans les quartiers au niveau de vie plus aisé.

La géographie des initiatives habitantes de végétalisation permet de constater comment celles-ci révèlent et reproduisent les inégalités socio-spatiales urbaines. En nous penchant plus précisément sur les pratiques autour de ces projets, nous pouvons aussi voir dans quelle mesure les initiatives engendrent de nouvelles inégalités. En définissant des communautés de valeurs aux contours précis, les habitants-jardiniers participent à la construction d'un entre-soi.

Bilan du chapitre 5

- **Objectif du chapitre :** Étudier la localisation des initiatives habitantes de végétalisation au prisme de différents indicateurs socio-économiques.
- **Méthode :** Ce chapitre s'appuie sur un travail cartographique fondé sur les observations de terrain et sur un travail d'analyse spatiale à partir du dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux de l'INSEE.
- **Apports saillants :**
 - Les initiatives habitantes de végétalisation se déploient de façon hétérogène sur les territoires étudiés. Elles reproduisent la fragmentation socio-économique des villes.
 - Au regard des niveaux de vie, les jardins partagés et les opérations de rue ne se trouvent pas dans les mêmes quartiers. Les jardins partagés se trouvent davantage dans des quartiers défavorisés ou au niveau de vie moyen à l'échelle des territoires communaux. Les opérations de rue sont quant à elles dans des quartiers au niveau de vie moyen voire aisé à l'échelle des territoires communaux.
 - À Lille, la part élevée de maisons individuelles et de ménages propriétaires est un des facteurs explicatifs de la présence d'initiatives habitantes. C'est beaucoup moins vrai à Lyon et dans le treizième arrondissement de Paris.
 - Les quartiers gentrifiés ou en cours de gentrification de nos terrains d'étude présentent une concentration d'initiatives de végétalisation remarquable. La gentrification commerciale est également un facteur de localisation des initiatives de végétalisation.

Chapitre 6

Les pratiques habitantes, vectrices d'inégalités dans la végétalisation participative

« Alors là vous allez tomber sur une ethnie bobo-écolo, c'est intéressant parce que là vous allez pouvoir développer ce thème-là ! »

Entretien avec l'association *ADA13*, Paris, 25 juin 2019

« Il y a que les bourges que ça intéresse, les bobos quoi, nous ! »

Entretien avec des membres du *jardin de Pierrette*, Lyon, 4 mars 2020

« Ce genre de choses ça se passe dans des quartiers décalés, on dit les bobos... mais c'est quoi les bobos, y a plein de gens différents ici ! »

Entretien avec Virgile, Lyon, 12 décembre 2019

« On veut recréer de la campagne à Paris, c'est un truc de bobos on est d'accord. »

Entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2020

« Il y a un entre-soi bobo autour de la végétalisation, par exemple sur la place X [place de Lille végétalisée par des habitants]. »

Entretien avec l'association *La Cloche*, Lille, 5 octobre 2020

« AD : Et à votre avis, pourquoi il y a moins de permis dans le 16^e arrondissement ?

- Je pense que le 16^e est nettement moins bobo que le 13^e. C'est pas la même catégorie. »

Entretien avec l'adjointe en charge des espaces verts du 13^e arrondissement de Paris, 10 juillet 2019

L'idée selon laquelle la végétalisation participative serait « un truc de bobos » est régulièrement revenue dans nos entretiens, parfois par des acteurs de la végétalisation qui s'identifiaient eux-mêmes à cette dénomination sociale. La catégorie de « bobo » ou bourgeois-bohème a aujourd'hui été largement déconstruite pour montrer comment se cache derrière ce terme des populations aux profils divers (Clerval, 2005), « des artistes précaires aux élites internationalisées, des communes populaires aux centres-villes bourgeois » (Authier *et al.*, 2018, p. 8). A. Clerval (2005) préfère le terme de « gentrifieur » à celui de « bobo » arguant que ce sont bien des choix résidentiels qui identifient ces acteurs et participent de leur stratégie de distinction sociale.

Les temps d'observation passés sur le terrain viennent compléter notre analyse cartographique de la répartition des initiatives de végétalisation. Nous avons montré comment jardins partagés et opérations de rue se différencient quant à leurs logiques de localisation du point de vue des niveaux de vie des habitants. Cette inégale répartition des initiatives de végétalisation dans les villes appelle à considérer les habitants qui se mobilisent pour faire naître ces initiatives. En s'intéressant aux motivations des habitants pour la végétalisation de leur quartier, il s'agit de détailler comment les projets voient le jour en plaçant en leur centre un système de valeurs et de pratiques qui participe aux inégalités observées sur le terrain. En effet, si le recours grandissant aux outils de la démocratie participative est justifié par le besoin de faire appel aux savoirs citoyens entendus comme des savoirs d'usage locaux (Nez, 2011), la possession de ces compétences est inégale (Ghose & Pettygrove, 2014), d'autant plus que tous les savoirs citoyens ne sont pas considérés comme légitimes (Nez, 2011). Les initiatives de végétalisation ne font pas que reproduire les inégalités socio-urbaines, elles en engendrent également de nouvelles. L'objectif de ce chapitre est de montrer comment les pratiques habitantes du jardinage sur l'espace public participent à la création d'inégalités.

Dans un premier temps nous exposons les diverses motivations qui poussent les habitants à s'investir dans le jardinage urbain collectif. Ensuite, nous montrons comment un système de valeurs et de pratiques s'organise autour des initiatives de végétalisation qui participe à la création de barrières sociales. Enfin, nous étudions en particulier les jardins partagés se trouvant dans des quartiers au niveau de vie inférieur aux moyennes communales pour comprendre leur logique de localisation.

6.1 Pourquoi jardiner en ville ?

Étudier les motivations des habitants pour s'investir dans le jardinage urbain permet d'appréhender la géographie des initiatives sous un autre angle. En effet, nous avons montré comment le morcellement de la ville contemporaine a pour effet d'organiser une géographie inégale des initiatives de végétalisation sur les territoires urbains étudiés. Or, c'est également en partant des individus engagés dans les projets de végétalisation que nous pouvons appréhender la construction de ces inégalités. En effet, nous avons observé comment autour des initiatives de végétalisation participative se créent des communautés d'habitants, et principalement de voisins, engagées dans l'aménagement de leur lieu de vie. À l'homogénéité des motivations mises en avant par les habitants pour expliquer leur engagement répond une certaine homogénéité des personnes rencontrées dans les jardins et autour des opérations de rue.

Nos observations dépendent des personnes présentes lors des visites dans les jardins ou rue jardinée ou aux événements y afférant, il s'agit là d'un biais important. Elles ne sont donc pas représentatives. Lors de notre présence sur le terrain nous avons pu remarquer une

certaine homogénéité des participants. Premièrement, les personnes rencontrées sont en majorité des femmes (voir Chapitre 2). Si les femmes sont plus nombreuses à participer, nous avons cependant retrouvé plus régulièrement des hommes à des positions de gestion de projet. Du point de vue de l'âge des habitants rencontrés, nous avons pu observer une très faible présence des adultes de moins de 25 ans. Les enfants sont eux souvent présents, en particulier dans les jardins partagés où ils accompagnent leurs parents. Si les tranches d'âge de la population active sont ensuite globalement équilibrées, nous avons cependant davantage rencontré de personnes retraitées. Cette répartition des âges s'observe également dans notre échantillon d'entretiens avec les habitants (voir Chapitre 2). Le profil professionnel des habitants rencontré est plus difficile à résumer synthétiquement tant il peut changer d'une initiative à une autre. Alors que certains habitants sont sans emploi, d'autres travaillent dans l'éducation nationale, dans l'événementiel, dans la communication, dans l'animation sociale, dans l'informatique, dans la fonction publique, dans l'urbanisme et l'architecture, dans la vente et l'immobilier ou encore dans les métiers de la santé, du paysagisme. Il en ressort qu'une part importante des habitants rencontrés est diplômée. Ici aussi le biais de nos observations est à prendre en considération. Du fait du montage de projet assez lourd à porter, les présidents de jardin sont davantage des personnes diplômées que les adhérents en général.

C'est du côté de la pratique du jardinage des habitants que s'observe la plus grande homogénéité. En effet, par les motivations des habitants-jardiniers et par leurs pratiques, nous pouvons observer la construction d'une vision normative du jardinage urbain. Cette vision normative renforce les liens des habitants investis dans les projets de végétalisation, mais elle a également pour effet de maintenir d'autres habitants à l'écart de ces initiatives. Les groupes d'habitants se construisent sur le modèle de la communauté, caractérisé par l'entraide, la proximité géographique et le partage d'intérêts et de valeurs (Weber, 2019). Il s'agit ici de communautés environnementales (Blanc, 2012), où l'action directe sur le milieu de vie forme le cœur des regroupements interpersonnels. C'est de cette action directe que peut naître un sentiment de collectivité.

À partir des motifs évoqués par les habitants pour expliquer leur mobilisation envers la végétalisation participative, nous montrons comment se dessinent des logiques d'inclusion et d'exclusion. Ces motivations ne s'excluent pas les unes des autres, elles se cumulent le plus souvent dans les discours des habitants. Alors que la question alimentaire n'est jamais évoquée comme une motivation pour s'investir dans un jardin urbain, nous avons regroupé les raisons évoquées en trois thématiques : le plaisir de jardiner, la possibilité de faire des rencontres et l'envie de s'investir pour améliorer son cadre de vie quotidien.

6.1.1 La fonction alimentaire des jardins : vers son oubli total

Les formes de jardinage urbain étudiées interrogent la pertinence d'inclure le jardinage collectif dans la catégorie de l'agriculture urbaine. Les définitions de l'agriculture urbaine sont multiples. Si dans les pays en développement elles se réfèrent directement à des

formes vivrières de l'agriculture (Ba & Aubry, 2011), la question de la production alimentaire de l'agriculture urbaine dans les pays développés est plus discutée (Fleury & Donadieu, 1997 ; Nahmías & Le Caro, 2013 ; Demailly, 2014a). E. Duchemin (2012) ne réduit pas la définition de l'agriculture urbaine à la production alimentaire en mettant en avant ses fonctions sociales. Sur les petits espaces plantés en pied de façade ou d'arbre, nous n'avons jamais observé de légumes et rarement des plantes comestibles¹⁴³. Cependant, les jardins partagés continuent d'avoir une image de production alimentaire, liée notamment à leur généalogie. Ils peuvent être comptabilisés par les municipalités comme des espaces de l'agriculture urbaine. C'est par exemple le cas pour la Ville de Paris qui dans ses rapports de développement durable annuels classe les jardins partagés dans la section « agriculture urbaine » tandis que les permis de végétaliser sont dans la section « végétalisation ». Les jardins partagés peuvent aussi faire l'objet d'évaluation quant à leur potentiel pour nourrir les habitants (Pourias *et al.*, 2012). En effet, les pratiques rurales du jardinage visent l'autoproduction alimentaire tout comme les premières formes de jardinage urbain avec les jardins familiaux (Dubost, 1997). Le développement des jardins communautaires en Amérique du Nord était aussi lié à un besoin alimentaire particulièrement marqué dans des quartiers où l'approvisionnement en produits frais est compliqué voire impossible (Paddeu, 2012). Dans les jardins partagés étudiés, la production alimentaire n'est jamais mentionnée comme une des motivations des habitants. La seule fois où elle est directement abordée, il s'agit d'un jardin situé dans un quartier prioritaire de la Politique de la ville, à Lyon. Le jardin était principalement planté de fleurs selon la volonté d'une précédente animatrice. Avec le changement d'animateur, les habitants ont demandé que la production alimentaire prenne une nouvelle place dans le jardin :

« La parcelle a aussi des légumes, même si c'est compliqué car de ce côté la grille est moins haute et il y a des vols, et des fleurs. C'était une des demandes quand je suis arrivé : qu'on cultive davantage de légumes qu'avant, que la production alimentaire soit plus importante que les fleurs. ».

Entretien avec l'animateur du Pré Santy, Lyon, 30 avril 2019

Dans les autres jardins, bien qu'elle existe, la production alimentaire n'est jamais évoquée directement. La première raison est sa relative faiblesse. Compte-tenu de la petite taille des parcelles, elle est souvent limitée. En moyenne, les jardins partagés que nous avons inventoriés occupent des parcelles de 1 891 mètres carrés¹⁴⁴ à Lille, 694 mètres carrés à Lyon et 574 mètres carrés dans le treizième arrondissement de Paris¹⁴⁵ (Figure 65). Malgré ces moyennes, la superficie des jardins partagés est très variable, notamment à Lyon où le plus petit jardin fait à peine 60 mètres carrés tandis que le plus grand fait plus de 4 000 mètres

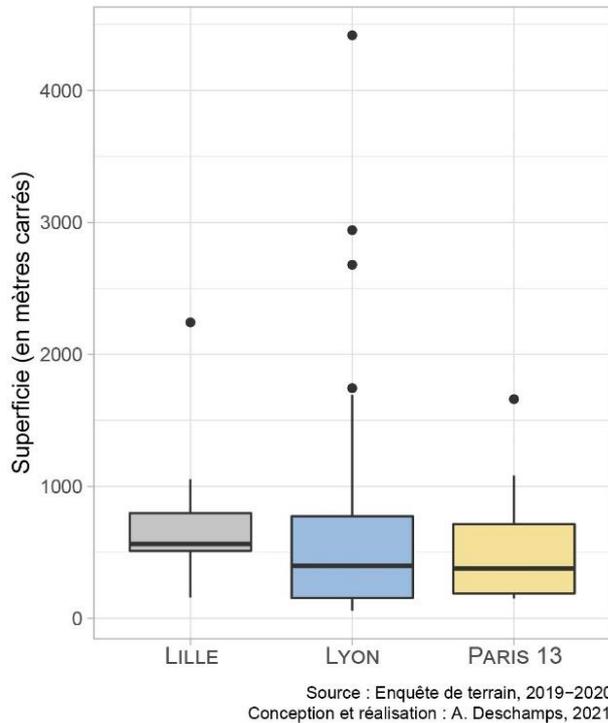
¹⁴³ Les municipalités déconseillent de cultiver des plantes comestibles dans la rue. La *Charte de végétalisation* de Lyon indique que « les légumes et autres plantes comestibles ne sont pas adaptés aux plantations de trottoir, au ras du sol, en raison notamment des contraintes d'hygiène liées à la voirie. » (p. 1). Quelques habitants plantent tout de même des aromatiques mais ils ne les consomment pas.

¹⁴⁴ 716 mètres carrés sans le *jardin Ressources*, cas un peu à part dans les jardins lillois.

¹⁴⁵ Estimations à partir de la digitalisation des jardins partagés par lecture d'images satellites.

carrés. À Lille, nous observons moins de disparités dans les surfaces des jardins partagés. Cela s'explique par une prévalence des installations sur d'anciennes friches, particulièrement présentes dans la ville industrielles (voir Chapitre 2), qui laissent des possibilités d'installation plus large qu'à Lyon ou dans le treizième arrondissement de Paris.

Figure 65 : La taille des jardins partagés : des superficies insuffisantes pour avoir une vocation alimentaire ?



Pour faciliter la lisibilité du graphique, nous avons exclu le *jardin Écologique* de Lille qui a une superficie de 2,5 hectares. C'est bien le plus grand des jardins observés mais sa situation est très marginale. Sa très grande superficie s'explique par sa localisation et par son histoire : situé dans la plaine de la Poterne il s'agit d'un ancien terrain militaire, cédé dans les années 1980 à un groupe d'architectes-paysagistes et depuis 2016 à une association d'habitants. Une partie très restreinte est cultivée par les habitants, le reste est un parc arboré (entretien un membre de l'association *Lisière(s)*, Lille, 3 octobre 2020).

La ligne verticale des diagrammes en boîte représente l'étendue des superficies des jardins. La limite inférieure de la boîte positionne le 1^{er} quartile et la limite supérieure le 3^e quartile. Les valeurs médianes sont figurées sur les diagrammes en boîte par une ligne horizontale. Les points noirs sont les valeurs extrêmes.

Malgré cette diversité des superficies occupées par les jardins partagés, la production alimentaire reste marginale et relève plus de la fierté des habitants d'avoir réussi que d'un besoin pour se fournir en produits frais. De plus, la pollution des sols entrave la production alimentaire. Dans la très large majorité des jardins partagés étudiés, la qualité de la terre ne permettrait pas de consommer ce qui y pousse. Deux solutions ont été proposées par les mairies. La première est d'installer un géotextile sur la parcelle de jardin partagé et de la remblayer avec un apport en terre végétale. La terre importée est isolée de la terre polluée (Figure 66). La culture est dès lors possible en pleine terre dans la mesure où il ne s'agit pas de plantes avec un système racinaire profond. La seconde possibilité est l'installation de bacs de culture hors sol (Figure 67). Dans le second cas, la surface cultivable du jardin est alors fortement limitée.

Figure 66 : Face à la pollution des sols : poser un géotextile et remblayer la parcelle pour la rendre cultivable

Les étapes d'aménagement du jardin partagé des Coccinelles de Sans Souci (Lyon, 3^e)

1. *Étude historique documentaire* : site du jardin situé sur les anciennes douves du fort Montluc, zone militaire jusqu'aux années 1980. Suspicion de remblais pollués ayant servi à combler les douves.

2. *Diagnostic* : remblais anthropiques de plus ou moins 2 mètres de profondeur avec des valeurs élevées en hydrocarbures et métaux lourds.

3. *Aménagement nécessaire* : décaissement des terres polluées sur plusieurs dizaines de centimètres et mise en place d'un géotextile séparatif. Recouvrement de terre végétale propre sur 60 centimètres



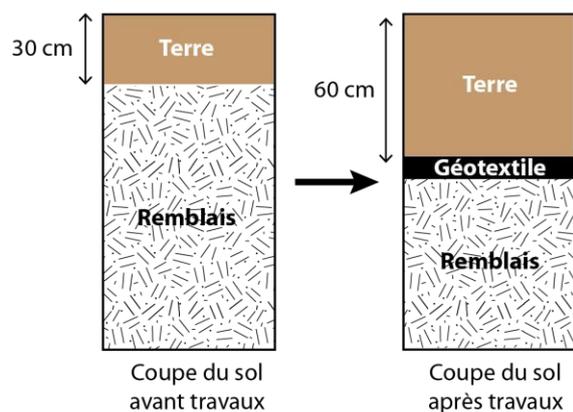
Le site avant l'aménagement du jardin partagé



Enlèvement des terres polluées



Pose du géotextile d'une terre végétale propre



Jardin après le remblaiement

Photographies : H. Fonfrède, 2012.
Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

Figure 67 : Le jardin des Herbes Folles à Lille : des bacs pour cultiver sur une parcelle polluée



Le *jardin des Herbes Folles* occupe une parcelle de 2 000 mètres carrés dans le sud de Lille. La friche accueillait anciennement une usine de métallurgie. Les sols sont pollués et il n'est pas possible pour les habitants d'y cultiver directement, malgré un apport de 40 centimètres d'épaisseur de terre végétale qui a été fait par la mairie. La partie potagère du jardin se limite à quelques bacs, comme celui visible au premier plan de la photographie.

La petite production issue des jardins partagés doit ensuite être partagée entre les habitants, ce qui réduit à portion congrue ce dont chacun bénéficie et explique d'autant plus que ce ne soit pas une motivation suffisante pour venir au jardin. Les productions sont généralement distribuées aux enfants puis entre les participants :

« Les gens me demandent mais du coup tu fais quoi des tomates ? Mais en fait on en a pas assez pour donner à tout le monde ! Alors ça va aux enfants en priorité. ».

Entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2020

« Tout ce qui est cultivé est partagé entre les personnes qui viennent donner un coup de main, quelque fois il y a des personnes qui viennent et qui n'adhèrent pas mais on partage avec eux c'est pas... c'est plus la participation physique entre guillemets qui est récompensée. Là par exemple il y a des gens qui peuvent venir donner un coup de main pour le bac [à compost], on leur donnera des œufs. ».

Entretien avec Annette, Lille, 18 juillet 2020

Dans plusieurs jardins, plutôt que de se partager la production, les récoltes permettent d'organiser des repas collectifs, qui sont avant tout des moments de convivialité entre les habitants :

« La production est partagée entre les adhérents, elle est utilisée pour préparer les repas du vendredi et sinon, en cas de grosses productions elle est distribuée aux gens du quartier, par

exemple les aromates qui poussent très facilement. On va faire une distribution de menthe pour le ramadan. ».

Entretien avec l'animateur du jardin Pré Santy, Lyon, 30 avril 2019

Enfin, même lorsque la récolte est au rendez-vous, les habitants investis dans les jardins ne se sentent parfois pas légitimes à récolter des légumes qui sont l'objet d'un travail collectif :

« Les gens ne sont pas attachés à la production : au contraire, parfois personne ne se sent légitime de ramasser les légumes lorsqu'ils sont mûrs. Ils jugent que leur rôle a été trop faible, qu'ils ne sont pas venus assez souvent, ... Ce sont les membres de la MJC qui récupèrent les surplus. ».

Entretien avec l'animatrice environnement de la MJC Confluence, Lyon, 2 mai 2019

« C'est partagé entre les jardiniers tout simplement, ou chacun prend ce qu'il a besoin. S'il y a un truc on se le partage, après il y a pas de règles c'est très simple, tout le monde est généreux même à glisser dans le mauvais écueil, on tomberait presque plus facilement de ce côté-là, tout le monde laisse pour les autres, après, à la fin, mince le truc s'abîme c'est ballot. ».

Entretien avec l'animateur du jardin Ressources, Lille, 15 juillet 2020

« En fait le problème c'est que moi je viens pas souvent, et les gens osent pas se servir en fait, les gens jardinent mais se servent pas. [...] Je sais pas comment expliquer, les gens prennent pas. ».

Entretien avec Patrick F., Lyon, 3 mars 2020

La question alimentaire fait pourtant toujours partie des discours pour légitimer la place des jardins partagés. *Le Passe-Jardins* conseille par exemple aux jardins partagés de Lyon de peser leur récolte afin de rendre un bilan chiffré annuel à la municipalité pour justifier de leur activité¹⁴⁶.

6.1.2 Jardiner pour jardiner : un air de campagne en ville

Une des motivations qui revient le plus souvent pour expliquer l'engagement personnel dans une initiative de végétalisation, que ce soient les jardins partagés ou les opérations de rue, est la volonté de jardiner. Le jardinage est alors présenté comme un loisir qui permet à ses pratiquants de passer du temps en extérieur. Aucune attente précise n'est évoquée en lien avec cette pratique. Les réponses des habitants mettent alors seulement en avant le goût du jardinage. « Moi je le fais pour le plaisir » (entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2020), « J'ai la passion du jardin » (conversation informelle avec Mehmet, Lyon, 1^{er} février 2020), « Moi je suis très jardin » (entretien avec Clarisse, Paris, 2 mars 2020), « Moi j'ai toujours aimé jardiner » (entretien avec Annette, Lille, 18 juillet 2020), etc. Cette envie de jardiner est pour certain une possibilité de passer du temps en extérieur, à proximité de l'environnement, et de rendre leur vie en ville plus agréable :

« Moi c'était vraiment parce que j'aimais le jardin, j'ai jamais vécu à la campagne et le besoin de, d'immersion, de voir la nature, de comprendre... Par plaisir, pour venir voir ce qui a poussé,

¹⁴⁶ Conseil entendu pendant une visite de jardin partagé à Lyon, carnet de terrain, 4 octobre 2020.

parce que je suis quelqu'un qui aime bien être en extérieur habitant en appartement, ça permet d'être dehors. ».

Entretien avec Ségolène, Paris, 2 mars 2020

« Moi je suis une gratteuse de terre. Si je faisais pas ça, j'aimerais moins la ville. Quand j'étais gamine on avait des jardins en Saône-et-Loire ! ».

Entretien avec Chantal, Lyon, 8 novembre 2019

Jardiner relève aussi d'un souvenir, de rapports familiaux à une activité de jardinage pour des personnes qui ont grandi dans des maisons avec un jardin et qui habitent désormais en appartement, ou bien qui ont pu bénéficier d'une résidence secondaire en milieu rural.

« Le jardin je trouvais ça amusant parce que quand j'étais petit mes parents avaient une maison à la campagne avec ma grand-mère et mon père m'avait donné un petit carré comme ça où je m'amusais à planter des tulipes, des choses... à la fin il m'avait même appris à greffer des arbres, j'étais content j'avais un poirier, un cerisier dans mon bout de jardin. Du coup je me suis dit tiens c'est peut-être une occasion de faire ça ici. ».

Entretien avec Patrick F., Lyon, 3 mars 2020

« Moi j'ai eu pendant 40 ans une résidence secondaire où j'étais tous les week-ends, mais c'est pas pareil quoi... ».

Entretien avec un membre du *jardin d'Abel*, Paris, 2 mars 2020

Dans ces quatre derniers extraits d'entretien, les habitants convoquent l'image de la campagne pour justifier leur engagement dans le jardinage urbain. Il s'agit soit de se remémorer des souvenirs ou bien de convoquer une image fantasmée de celle-ci lorsqu'elle n'est liée à aucun souvenir précis. Ce rapport au monde rural vient justifier pour ces habitants leur envie de jardiner en ville, pour recréer une pratique qui leur permet d'oublier la ville et ses caractéristiques. Dans nos entretiens cette convocation du monde rural n'est pas majoritaire. Plusieurs habitants ont pu évoquer un lien passé avec celle-ci (notamment par le biais de l'enfance) mais elle n'est pas un point commun de tous les habitants. Plutôt qu'un maintien de pratiques paysannes (Dubost, 1997), le jardinage urbain semble convoquer un rapport à celles-ci par le biais d'une image fantasmée ou de souvenirs. C'est d'autant plus perceptible que si le jardinage en milieu rural est avant tout lié à la production alimentaire (Dubost, 1997), ce n'est pas le cas de ces jardins. Le jardinage apparaît alors comme une pratique permettant à des citadins de renouer avec un loisir extérieur, convoquant un imaginaire rural. Il s'agit également de valoriser un type de paysage urbain en particulier, au sens d'esthétique environnementale, répondant au modèle du village (Blanc & Glatron, 2005). Dans la continuité de cet imaginaire rural, les habitants mettent en avant les sociabilités nouvelles permises par le jardinage urbain.

6.1.3 Rencontrer ses voisins : l'effet village

Le jardinage urbain est souvent mis en avant pour sa fonction de création de lien social. Le jardinage devient une activité comme une autre d'abord considérée pour la possibilité de faire de nouvelles rencontres, au plus près de chez soi. En ce sens, le jardinage

urbain s'inscrit bien dans les dynamiques associatives contemporaines où la pratique d'une activité en particulier se révèle secondaire par rapport à la dimension sociale (Fortin, 1992) :

« Ça a vraiment créé du lien social, il se passe quelque chose dans la rue, autour de la végétation mais ça aurait pu être autour de n'importe quoi ! ».

Entretien avec Virgile, Lyon, 12 décembre 2019

L'élue du sixième arrondissement de Lyon qualifie ainsi le jardinage de rue d'« alibi », qui a surtout vu la création d'un « réseau d'entraide » entre habitants (entretien, Lyon, 8 octobre 2019).

Face au morcellement de la ville contemporaine, le jardinage offre la possibilité de rompre la forme distante des relations de voisinage en milieu urbain (Dubost, 1997 ; Simmel, 2013). Il devient la base sur laquelle se (re)construisent des relations de voisinage. Pour plusieurs habitants, l'activité de jardinage est finalement aussi importante que la rencontre avec de nouvelles personnes et l'élargissement de leur cercle social. Autour de la pratique du jardinage, des collectifs se forment et sont des occasions pour rencontrer les riverains :

« C'est vraiment le côté papotage, pour moi, à titre personnel. [...] Moi j'aime bien venir quand j'ai rien d'autre à faire, ça permet de rencontrer beaucoup de gens, les gens s'intéressent, c'est un espace de dialogue, de rencontre... ».

Entretien avec Ségolène, Paris, 2 mars 2020

« Maintenant, je connais les gens qui sont dans ma rue ! La végétation crée du lien, ça recrée une ambiance village dans un quartier assez froid comme le 6^e. La rue Fournet, c'est plus le boulevard des Brotteaux, il y a du voisinage. ».

Entretien avec Patrick, Lyon, 25 novembre 2019

« Ça permet de rencontrer des gens différents de ceux qu'on a l'habitude de rencontrer par ailleurs. ».

Entretien avec Annette, Lille, 18 juillet 2020

La volonté de créer une sociabilité de quartier a souvent été reliée aux classes moyennes urbaines, et en particulier celles des grandes métropoles, en référence à une société rurale caractérisée par une solidarité populaire mythifiée (Bidou-Zachariasen, 1984). Plus encore qu'un effet secondaire du jardinage urbain, cette pratique est parfois directement initiée à des fins de sociabilité :

« Alors, c'est sûr que ce qu'on veut aussi par le biais de ces plantes, de cette végétalisation, c'est créer du lien social. ».

Entretien avec Chantal, Lyon, 8 novembre 2019

« La politique de la maison est de faire du lien. ».

Entretien avec l'animatrice environnement de la MJC Confluence, Lyon, 2 mai 2019

Cette mise en avant massive de la sociabilité du jardin renvoie également à une diffusion des discours institutionnels, en particulier celui des chartes mais également des élus qui mentionnent très souvent le « lien social » dont ces jardins sont à l'origine sans en

questionner la portée (Demailly, 2014a). Un habitant nous les énumère d'un air désabusé quand nous lui demandons ce que la mairie met en avant à propos du jardinage urbain, témoignage d'une mise à distance du discours municipal :

« Là tous les principes de notre asso ont été valorisés et remerciés mille fois, tout le côté intergénérationnel, la mixité, le lien social qui peut se recréer, y a pas photo c'est là, il y a pas de problème. ».

Entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2020

En décrivant les interactions qui ont lieu autour d'un jardin partagé de son arrondissement, une élue du sixième arrondissement de Lyon admet que « ça fait un peu tarte à la crème » de parler de vie sociale et qu'elle était au départ dubitative mais que c'est bien finalement ce qu'elle en retient (entretien, Lyon, 8 octobre 2019). Le développement de relations de voisinage autour des initiatives de végétalisation est bien réel. Cependant, il faut noter que celles-ci se développent autour des initiatives avec un très faible rayonnement aux alentours. Ce sont bien les voisins, au sens de ceux qui habitent proche les uns des autres, qui tissent de nouveaux liens. En plus de la pratique du jardinage, de l'entraide que nécessite l'entretien des initiatives, les habitants construisent autour du jardinage des événements de vie collective qui participent à renforcer cette sociabilité qu'ils mettent en avant. Le jardinage urbain devient un support pour organiser des moments de convivialité qui ne sont pas sans rappeler les fêtes de village, évocation supplémentaire de l'imaginaire rural des urbains. Ces fêtes participent directement à la construction d'une identité collective locale (Di Méo, 2001), renforçant le sentiment d'interconnaissance entre les habitants. Cet imaginaire rural relatif à la fête est aussi bien présent dans les jardins partagés que dans les opérations de rue. Par exemple, le *jardin Comme Une Aut'Terre* à Lille organise chaque année une « fête de la soupe », qui rappelle directement des manifestations rurales (Ducros, 2018) :

« L'année dernière on était une cinquantaine facile, cette année l'AG était en janvier et en février il y a eu cette histoire de covid alors il y a beaucoup moins de monde. [...] Ce qu'il y a c'est que ce qui nous permettait d'avoir du monde c'est qu'on organisait des fêtes. Fête de la soupe pour l'automne... L'année dernière on en a fait une à l'automne et une au mois de mars, donc des gens viennent... ».

Entretien avec Annette, Lille, 18 juillet 2020

Les fêtes permettent de nouvelles rencontres dans la mesure où elles s'adressent le plus souvent à un public plus large que celui qui participe régulièrement au jardinage. Toutefois elles restent circonscrites spatialement au voisinage du jardin ou de la rue jardinée. Un habitant du premier arrondissement de Lyon raconte comment, à l'occasion de la première plantation des fosses en 2019, les habitants ont organisé une fête dans la rue, en installant des chaises et des guirlandes en papier dehors (entretien avec Virgile, Lyon, 12 décembre 2019).

Ces moments collectifs autour des initiatives de végétalisation sont encouragés par les municipalités. Pour les jardins partagés, cela fait d'ailleurs directement partie des engagements pris par les associations auprès des municipalités. À Paris et Lille, les chartes imposent aux habitants « d'organiser au moins un événement public par saison de

jardinage » (*Charte main verte*, p. 2 et *Convention des jardins partagés lillois*, p. 5). À Lyon, la charte demande que « des événements ouverts à tous tels que des chantiers collectifs, fêtes, repas, visites... [soient] organisés par les associations de jardins partagés » (*Charte des jardins partagés lyonnais*, p. 2). En plus de fêtes organisées par les habitants et les associations au jardin ou dans la rue jardinée, les habitants-jardiniers profitent d'événements à vocation plus large pour s'ouvrir au public et se faire connaître (voir Encadré 7). À Lyon par exemple plusieurs jardins partagés apparaissent tous les ans dans le programme des journées du patrimoine. Ils sont ouverts à la visite. De la même façon à Lille, les AJONC organisent une balade à vélo dans le cadre des journées du patrimoine pour faire découvrir plusieurs de leurs jardins aux Lillois. L'inscription des jardins partagés au programme des journées du patrimoine est assez ambivalente du point de vue du lien social. Si ces visites apparaissent pour les jardins comme des occasions de faire découvrir le lieu à plus de monde et de potentiellement recruter de nouveaux membres, les journées les inscrivent fortement comme un patrimoine inaccessible le reste de l'année.

La sociabilité créée par les initiatives de végétalisation se lit à une échelle très circonscrite et elle participe dans le même temps à la distanciation avec les autres habitants de la ville. En effet, elle permet difficilement de créer une mixité sociale telle qu'elle peut parfois être revendiquée. F. Dubost (1997) souligne ainsi à propos des jardins privés des zones pavillonnaires qu'ils sont bien la source d'une nouvelle forme de sociabilité urbaine mais

« cette valorisation des pratiques de voisinage correspond à une nouvelle idéologie, à la remise en cause des valeurs sur lesquelles se fonde la société industrielle et urbaine. [...] Il me semble que cette idéologie caractérise les classes moyennes bien plus que les classes populaires » (p. 118-119).

L. Mestdagh (2017) a montré comment à l'intérieur de jardins partagés parisiens se dessinent des logiques d'entre-soi très fortes. Pour notre part, nous avons plutôt observé ces dynamiques à l'échelle de quartiers qui se resserrent autour d'une initiative et apparaissent comme des îlots de sociabilité (et de verdure) dans la ville. Du fait du morcellement socio-spatial de la ville, les voisinages qui se forment reproduisent des logiques de proximité sociale. Par exemple, dans le sixième arrondissement de Lyon, le choix de végétaliser une place et une avenue en particulier est expliqué par les habitants par la volonté de créer une « vitrine » à la limite de l'arrondissement et de marquer comme cela l'entrée dans l'arrondissement en le différenciant des autres arrondissements de la ville (entretien avec Francis, Lyon, 6 décembre 2019). La végétalisation permet alors non seulement de recréer du lien entre les habitants investis de l'arrondissement mais également de marquer les limites d'un territoire local. La végétalisation participe à la délimitation des quartiers, à l'identification de rue et recrée des identités locales autour d'un paysage urbain unique. Elle traduit une territorialisation de leur lieu de vie par une partie des habitants, territorialisation qui consiste à la fois en une appropriation physique et symbolique (au travers d'un sentiment d'appartenance) des lieux.

De plus, les sociabilités qui naissent des initiatives de végétalisation correspondent à un ensemble de valeurs propres à certaines catégories de la population et ne sauraient être universelles. Enfin, les habitants s'investissent dans les opérations de rue afin d'améliorer leur cadre de vie.

Encadré 7 : Les 48h de l'agriculture urbaine, un événement qui crée du lien social ?

Les 48h de l'agriculture urbaine sont un festival organisé tous les ans dans plusieurs villes françaises, aussi bien de taille moyenne que des grandes villes. Le temps d'un week-end, des associations proposent des activités aux habitants autour de la thématique du festival. De nombreuses associations d'habitants-jardiniers participent en proposant par exemple des animations dans leur jardin pour les visiteurs. L'association des *jardins de la Butte aux Cailles* a monté en 2020 une petite ferme urbaine sur la place de la Commune de Paris (treizième arrondissement), en plein centre du quartier (photographie ci-dessous). Plusieurs membres de l'association végétalisent les pieds d'arbres de la place. Tout au long du week-end les habitants pouvaient participer à des ateliers de jardinage sur ces pieds d'arbre. Un enclos avec des oies et des canards accueillait les enfants. Enfin, des chaises et des tables sur la place permettaient aux habitants de s'installer en extérieur. L'animation attire les passants tout au long de la journée. Est-ce qu'il est pertinent de parler ici de « création de lien social » ? Si la campagne mise en scène pour le festival anime la vie du quartier, son effet reste très temporaire.



6.1.4 Aménager son lieu de vie pour le rendre plus agréable

La volonté de s'investir dans la vie de quartier est une autre motivation qui revient souvent chez des habitants. Ils sont heureux de pouvoir allier un loisir et un plaisir personnel à « une occasion de faire ça dans le quartier, de le faire vivre » (entretien avec Charlène, Lille, 9 septembre 2020). Elle témoigne de l'attachement au lieu qui se tisse au sein des communautés environnementales (Blanc, 2012). Cette dimension de la vie locale passe aussi par les liens que les habitants essaient de tisser avec d'autres acteurs de la vie de leur quartier.

Les écoles sont souvent mobilisées pour participer à l'initiative, au travers d'ateliers de jardinage ou de visite du jardin. S'il s'agit principalement d'animations dans les jardins partagés, les opérations de rue peuvent aussi être investies par les scolaires. La vie locale passe aussi par le fait de faire intervenir d'autres associations du quartier pour créer des animations en commun ou encore en faisant appel à des commerçants locaux.

En plus de l'activité collective, cet investissement local cherche aussi à améliorer leur cadre de vie. C'est souvent le côté « minéral » de la ville qui est décrié dans les entretiens. La végétalisation apparaît comme un moyen d'y remédier en faisant une nouvelle place pour la nature :

« On essaie petit à petit de faire vivre toute cette place. Il y a trop de macadam sur cette place. Retirer un peu de macadam pour mettre un peu de terre. »

Entretien avec Lionel, Lille, 1^{er} juillet 2020

« C'était un début de végétalisation du quartier qui n'en a pas beaucoup. »

Entretien avec le trésorier de l'association Des Tours au Jardin, Paris, 16 juin 2020

« J'avais plus besoin de verdure, de choses comme ça. [...] Je rêvais justement de planter mes radis, mes tomates... et je concrétise aujourd'hui en m'occupant de la rue. »

Entretien avec Chantal, Lyon, 8 novembre 2019

« Surtout qu'ici c'est bétonné de partout, ça fait un petit espace ouvert et un peu sauvage. »

Entretien avec Charlène, Lille, 11 septembre 2020

Malgré cette volonté de végétaliser la ville, rares sont les habitants qui l'interprètent comme un engagement écologique. Dans nos entretiens, la végétalisation urbaine n'est jamais reliée aux bénéfices que celle-ci pourrait apporter sur le milieu urbain en termes de biodiversité ou de résilience climatique par exemple. La végétalisation est bien plutôt porteuse de vertus esthétiques qui permettent d'améliorer le paysage du quotidien par opposition au « béton » qui caractérise celui-ci. Plus encore, dans quelques cas la végétalisation du cadre de vie a pu aussi être mentionnée comme un potentiel pour développer l'attractivité de son quartier et notamment pour valoriser son bien immobilier, lorsque les habitants sont propriétaires. Enfin, sans être directement le cas des habitants investis dans le jardin, certains ont pu remarquer que les agences immobilières valorisaient la présence d'un jardin lors de la vente de biens à proximité de celui-ci (entretien avec Philippe, Lyon, 23 février 2019) (Figure 68).

Figure 68 : Un programme immobilier qui utilise la végétalisation pour se vendre. Avenue de France, Paris 13^e.



Ce panneau publicitaire est affiché devant un chantier de construction d'un immeuble faisant partie de la ZAC Paris Rive Gauche. Sur l'affiche, une image donne à voir à quoi ressemblera le futur immeuble. Une large place a été laissée à la végétation avec une cour intérieure qui semble particulièrement plantée. En plus de cette image, un des *hashtags* indiquent clairement « potager partagé », mettant en avant la possibilité pour les futurs acquéreurs d'avoir accès dans leur résidence à un jardin partagé. Cette photographie rend bien compte de cette valorisation immobilière de la végétation en ville qui ne se limite plus à la proximité avec un parc public.

Dans aucune des motivations évoquées par les habitants pour s'investir dans la végétalisation participative nous n'avons trouvé de dimension militante, ce qui participe à nuancer le caractère alternatif de ces dispositifs. Au contraire, les habitants mettent davantage en avant un faisceau de valeurs qui sont, dans leurs discours, de l'ordre des bonnes pratiques pour favoriser un vivre-ensemble en ville qui soit agréable, en passant aussi bien par les relations de voisinage que par l'amélioration du cadre de vie. Leurs discours témoignent d'une incorporation des discours municipaux. La mobilisation des habitants rencontrés s'apparente à un « environnementalisme ordinaire » (Paddeu, 2017 ; Blanc & Paddeu, 2018), c'est-à-dire où le militantisme contestataire radical écologiste est minoritaire¹⁴⁷. Au contraire, il s'agit d'actions imbriquées dans le quotidien, banales, qui ne nourrissent pas une opposition ou une revendication en particulier (Nédélec, 2017). C'est pour ces raisons que les municipalités peuvent les soutenir et que les contestations des habitants sont finalement rares dans le cadre des dispositifs. Les diverses motivations énumérées par les habitants renvoient à la multifonctionnalité du jardinage urbain (Wegmuller & Duchemin, 2010 ; Pourias *et al.*, 2012).

¹⁴⁷ Alors que j'assiste à une réunion visant à organiser le plan de culture d'un jardin partagé du sixième arrondissement de Lyon, des habitants proposent de nommer une bande de terre du jardin « zone libre » pour indiquer qu'aucune plantation n'y a été planifiée et qu'ils verront au fil de la saison ce qui peut y être planté. Plusieurs habitants refusent directement cette appellation, jugeant qu'elle évoque trop des mobilisations environnementales radicales, en particulier les « zones à défendre ». Finalement seule la mention « libre » est rapportée sur le plan (notes du carnet de terrain, 3 mars 2020).

Cependant, se limiter à mettre en avant la multifonctionnalité du jardinage urbain occulte une part de la réalité. En effet, s'il y avait multifonctionnalité, les jardins pourraient accueillir tous les individus, quelles que soient leurs motivations. Or, nos observations nous ont permis de mettre en lumière les effets de ces discours sur les inégalités que produit et reproduit le jardinage urbain. Voir le jardinage comme une pratique décorrélée de sa fonction alimentaire l'inscrit dans le champ des loisirs de classes moyennes à aisées. Au-delà des motivations des habitants, ce sont les pratiques en elles-mêmes qui témoignent de la construction d'une communauté de valeurs de laquelle sont exclus les individus n'y adhérant pas.

6.2 Les normes du jardinage ou comment invisibiliser de potentiels participants

Si la possession d'un « capital procédural » est le point commun des initiateurs de projet de végétalisation, aucune compétence en jardinage n'est *a priori* attendue de la part des habitants-jardiniers. Au contraire, l'amateurisme est mis en avant et les initiatives de végétalisation sont largement présentées comme des lieux de découverte et d'expérimentation ouverts à tous. Cependant, derrière cette ouverture de façade, les pratiques de jardinage urbain s'appuient sur des normes intégrées par les habitants-jardiniers et ceux qui ne s'y insèrent pas sont exclus de ces espaces. L'objectif de cette section est d'identifier les normes (culturelles, esthétiques, environnementales, sociales, etc.) à l'œuvre dans les dispositifs de végétalisation participative pour voir dans quelle mesure elles ordonnent les territoires ainsi construits. Il s'agit directement de répondre à la question posée par Sandrine Glatron et Laurence Granchamp (2018) :

« to what extent are gardens a privileged symbolic and physical place for production and confrontation between competing conception of "order" as normative representations of social relations but also of relations between human and the nature in the city? Which social groups oppose or propose other forms of social-spatial ordering, what are the values they defend, and how far (and on what) their possibly normative aims are going? ¹⁴⁸ » (p. 2)

6.2.1 L'absence de compétences en jardinage comme point commun des habitants

Les dispositifs de végétalisation participative reposent à la fois sur une volonté des habitants de participer à la fabrique de la ville et à une volonté de verdir celle-ci. Nous avons montré dans le Chapitre 4 comment des compétences administratives sont nécessaires pour monter un projet de végétalisation. Nous aurions pu faire également l'hypothèse que des compétences en jardinage étaient un prérequis à la participation des habitants. Notre enquête

¹⁴⁸ « Dans quelle mesure les jardins sont des espaces symboliques et physiques privilégiés pour la production et la confrontation de conceptions concurrentes de l'"ordre" comme représentations normatives des relations sociales mais aussi des relations entre les humains et la nature en ville ? Quels groupes sociaux opposent ou proposent d'autres formes d'ordonnement socio-spatial, quels sont les valeurs qu'ils défendent, et jusqu'où (et sur quoi) leurs possibles objectifs normatifs vont ? ». Traduction de l'auteur.

montre que les compétences (ou plus exactement l'absence de compétences) en termes de jardinage ne forment pas un frein à la mobilisation de certains habitants pour la végétalisation urbaine. Les savoir-faire en termes de jardinage ne sont pas un critère de recrutement pour les jardiniers amateurs ou pour la mairie. Au contraire, l'idée de jardiniers bénévoles amateurs revient très régulièrement dans les entretiens menés avec ces derniers, mais s'observe également dans les documents et ateliers mis en place par les services des mairies ou encore les associations d'accompagnement des jardins partagés comme le *Passe-Jardins* et les AJONC. Les jardiniers amateurs rencontrés insistent souvent sur leur absence de compétences en la matière. Lorsqu'elle essaie de recruter ses voisins pour qu'ils participent à la végétalisation de leur rue, Chantal s'entend souvent dire qu'ils ne savent pas jardiner :

« Il m'a dit "je n'y connais rien" et j'ai dit "mais moi non plus" [rires] mais on taille et ça repousse. [...] On a affaire à des citoyens, ici parce que c'est vrai qu'on connaissait pas forcément le jardinage mais tout le monde s'y met, c'est pas compliqué et puis la végétation quand c'est volontaire ça repousse. ».

Entretien avec Chantal, Lyon, 8 novembre 2019

À Lille, les membres du *jardin Écologique* expliquent qu'ils sont avant tout des bénévoles et des amateurs « amoureux de la nature » mais qu'ils ne savent pas ce qui doit être fait dans le jardin et parfois ils ne savent pas comment l'entretenir ce qui a eu plusieurs fois des conséquences fâcheuses quand des plantes mourraient malgré l'investissement financier de départ (entretiens avec des membres du *jardin Écologique*, Lille, 3 octobre 2020).

Les habitants mettent souvent en avant l'apprentissage en commun, le partage des connaissances (Figure 69). Lors de l'assemblée générale de son jardin, Mickaël le résume en riant à une nouvelle jardinière se présentant comme une complète novice : « il n'y a pas d'entretien d'embauche, on apprend ensemble, on passe du temps ensemble ! » (Lyon, 3 mars 2020). De la même manière, Laura, l'instigatrice du jardin partagé des *Herbes Folles* à Lille, reconnaît : « je n'y connais rien, c'est [une autre membre du jardin] qui me dit au-fur-et-à-mesure » (entretien avec Laura, Lille, 11 septembre 2020).

Figure 69 : Scène d'apprentissage au *jardin des Coccinelles Sans Souci* (Lyon)



Sur cette photographie, une habitante est en train d'arracher des pieds de haricots. Quelques minutes plus tard, d'autres habitants-jardiniers viennent lui expliquer qu'il faut en réalité les laisser encore un peu. Elle répond que les haricots ont visiblement séché car ils sont noirs. On lui explique alors que cette variété de haricots se ramasse bien noirs, c'est signe qu'ils sont arrivés à maturité.

Apprendre à jardiner relève alors à la fois de l'expérimentation et de la formation plus ou moins institutionnalisées. Il peut s'agir de partages de compétences entre jardiniers, ceux-ci se référant à une personne du groupe qui en sait un peu plus que les autres, souvent en rapport à une histoire personnelle passée en lien avec la campagne, des apprentissages datant de l'enfance :

« Moi j'ai jardiné toute mon enfance, depuis petite donc c'est vrai que c'est des choses qui voilà. Bon pendant une période je l'ai moins fait parce que j'étais occupée pas des tas d'autres choses, mon métier tout, et puis j'avais repris, c'est vrai que mon père m'avait beaucoup appris donc c'est des choses que j'aies. ».

Entretien avec Colette, Lyon, 9 juillet 2020

« On a quelqu'un d'assez ancien qui est aussi très investi dans le jardin et qui connaît beaucoup de petites astuces. C'est le fils d'un agriculteur. ».

Entretien avec Jonathan, Paris, 27 juin 2020

Cette personne référente peut aussi être une personne formée du fait de son parcours professionnel :

« On faisait des permanences les premières années, ce qu'on avait appelé les Ateliers, où il y avait des référents qui connaissaient bien tel outil, tel domaine on va dire, il y en a une qui était branchée permaculture, donc on a fait des ateliers, deux heures un samedi tous les 15 jours où

on nous a fait le speech permaculture et des trucs comme ça, on a beaucoup fonctionné avec les Ateliers les deux premières années. Pour essayer de faire un partage de connaissances parce que les gens...moi la dernière fois que j'ai jardiné je vous dis c'était avec mon père il y a 40 ans alors il y a des choses qui reviennent mais en ville c'est tellement différent. ».

Entretien avec Patrick F., Lyon, 3 mars 2020

« On a eu une ancienne personne qui connaissait très bien. Annie elle s'y connaissait bien parce qu'elle avait fait des études d'agronomie. ».

Entretien avec Clarisse, Paris, 2 mars 2020

Les jardiniers amateurs apprennent aussi comme ils peuvent, en expérimentant sur le terrain, en testant des plantations et en observant leur fonctionnement au fil des saisons ou bien en se renseignant sur internet (en suivant des formations en ligne de jardinage, en téléchargeant des applications permettant de reconnaître les plantes à partir d'une photographie de leur feuille ou de leur fleur, etc.) :

« AD : Et vous avez appris à jardiner comment ?

S : Ici ! Et sur internet, je me forme, il y a des MOOC, des sites, des facebook permaculture et tout ça donc ... et puis beaucoup beaucoup par l'observation. Puis les connaissances des unes et des autres. ».

Entretien avec Ségolène, Paris, 2 mars 2020

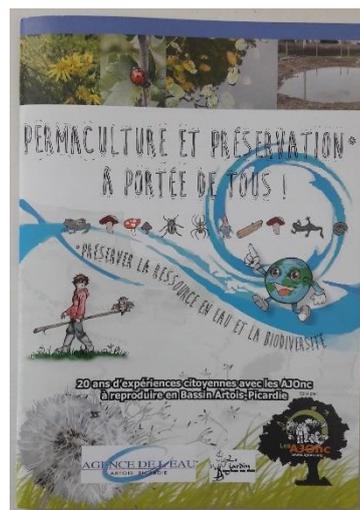
Enfin à Lille et à Lyon, il est possible pour les adhérents d'un jardin partagé de se former auprès d'associations comme les AJONC ou le *Passe-Jardins*. Il s'agit de fournir un bagage minimum aux jardiniers bénévoles :

« C'est important ce minimum de savoir-faire car la réussite du jardin, sa production encourage les gens à s'y investir, de voir ce qu'ils produisent. ».

Entretien avec un administrateur du *Passe-Jardins*, Lyon, 16 janvier 2020

Les formations proposées traitent par exemple de la multiplication des plantes et du bouturage, de la permaculture, de l'arrosage, etc. (Figure 70).

Figure 70 : Formation par un animateur des AJONC au jardin André Ballet



Un samedi matin, un animateur des AJONC vient au jardin partagé *André Ballet* (Lille-Fives) pour présenter aux habitants de ce jardin tout juste sorti de terre des techniques de jardinage économe en eau. Pendant une heure il leur prodigue de nombreux conseils et leur donne des idées d'aménagement à réaliser. Il s'agit d'une présentation théorique, aucune mise en pratique n'est faite sur le moment. À la fin de l'atelier, il distribue le dépliant ci-dessus, *Permaculture et préservations* à portée de tous*. *Préserver la ressource en eau et la biodiversité qui synthétise tout l'exposé de façon illustrée. On y retrouve des conseils pour installer des récupérateurs à eau de pluie ou pour construire une mare.

Dans le cas des opérations de rue, ce sont les mairies elles-mêmes qui se chargent d'accompagner les habitants en multipliant les outils de communication. La mairie de Paris met à disposition des habitants-jardiniers sur son site web¹⁴⁹ des fiches pratiques très détaillées en fonction du type d'initiative (jardin partagé, pied d'arbre, jardinière, ...) et de la saison de jardinage (Figure 71).

¹⁴⁹ <https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689> (consulté le 29/03/2021).

Figure 71 : Fiche pratique de la Ville de Paris « Jardiner en automne ». Extrait de la page concernant les mois de septembre et octobre.



Septembre/Octobre

ENTRETIEN DU DISPOSITIF

- Nettoyez régulièrement l'aménagement.
- Désherbez. Si les plantes indésirables ne sont pas montées en graines, vous pouvez les couper en petits morceaux pour en faire du paillage.

LES SEMIS DE BISANNUELLES OU DE VIVACES

Faites vos semis de plantes bisannuelles en godet ou en place pour profiter d'une floraison dès le printemps prochain. Soyez très attentif à l'arrosage, la couche superficielle du sol doit toujours être légèrement humide.

Vous pouvez semer: *ancolie, lupin, pensée, primevère, giroflée, monnaie du pape, sauci ou myosotis.*

RECOLTER ET CONSERVER VOS GRAINES

- Vous pouvez récupérer vos graines de plantes comestibles ou de plantes annuelles pour l'année prochaine.
- Coupez les hampes florales avant la dispersion des graines mûres et laissez sécher votre récolte dans un panier ou dans un sac en papier afin que les graines se détachent d'elles mêmes.
- Placez les graines dans de petites enveloppes en papier avec le nom de la plante, la date et le lieu de récolte. Si vous avez trop de graines, pensez à les échanger dans les grainothèques ou pendant les trocs Main Verte. (liste des grainothèques et dates du troc Main Verte: <https://quefaire.paris.fr>)
- Conservez entre 1 et 3 ans vos sachets dans un lieu sec et frais, à l'abri de la lumière. Plus vous les conservez, plus le pouvoir de germination des graines diminue.

LES DERNIERS SEMIS DE PLANTES POTAGERES

- *Dignans, fève, chou-fleur, chou d'hiver, ail, navets, radis...*
- Certaines comestibles peuvent être encore semées en fin d'été, début d'automne pour une récolte au printemps prochain. Semez, en godet ou en place, vos semis de plantes potagères. Pour les semis en godet, utilisez un mélange de terreau très tamisé mélangé avec ¼ de sable. Dès que la plantule est suffisamment développée, vous pouvez la repiquer en pleine terre.
- Maintenez la couche superficielle de terreau humide durant toute la période de croissance de la jeune plantule. Ralentissez l'arrosage en hiver.

Idées de plantes fleurissant en septembre/octobre (plantation printanière ou automnale)

| Pour jardinières et pieds d'arbre | | | Pour potelets | | |
|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------------|
| | | | | | |
| <i>Anémone du Japon</i> | <i>Aster</i> | <i>Plumbago de Chine</i> | <i>Crocus d'automne</i> | <i>Orpin jaune</i> | <i>cochique</i> |
| | | | | | |
| <i>Dahlia</i> | <i>Herbe à éléphant</i> | <i>Orpin des jardins</i> | <i>Hémus d'automne</i> | <i>Orpin archaïque</i> | <i>Vergerette Korvinsky</i> |

Pour tous les mois de l'année les habitants ont à disposition une fiche pratique qui leur rappelle à chaque fois les mesures à prendre pour entretenir le dispositif de végétalisation, ce qu'il y a à faire avec les plantes (boutures, semis, plantations, récoltes, ...). Toutes ces étapes sont accompagnées de photographies détaillant les procédés. Enfin, pour chaque mois sont également indiquées les plantes de saison et en particulier celles qui fleurissent ce mois-ci.

De la même façon, la mairie de Lyon met en ligne des fiches conseils¹⁵⁰. Celles-ci sont moins détaillées que celles de la Ville de Paris et sont davantage un rappel des contraintes de

¹⁵⁰ <https://www.lyon.fr/demarche/loisirs/demande-de-creation-dun-jardin-de-rue> (consulté le 29/03/2021).

l'installation (par exemple de la largeur du trottoir à laisser libre d'accès). Elle propose également des fiches conseils pour les jardins partagés. Les fiches ne portent pas tant sur le jardinage en soi que sur la vie au jardin en particulier, comme la gestion des déchets, la gestion des pucerons ou encore la procédure à suivre pour faire des travaux dans le jardin ou pour organiser un événement¹⁵¹. La Ville de Lille ne met quant à elle aucun conseil en ligne.

De manière générale, les opérations de rue sont davantage l'objet de conseils en ligne de la part des mairies que les jardins partagés. Cela relève d'abord du caractère plus individuel de l'opération de rue : les habitants n'ont pas le soutien d'une association qui leur permettrait d'échanger sur leurs pratiques et d'affiner leurs connaissances en jardinage. Cela dépend ensuite de la situation même des opérations, directement sur la voirie et non dans des parcelles dédiées à cet effet ce qui a pour double conséquence, du point de vue des mairies, de demander davantage d'entretien à la fois pour maintenir la voirie accessible et propre mais aussi parce que ces initiatives sont plus rapidement dégradées (voir Chapitre 8).

Les habitants se tournent également vers les services des mairies comme des personnes ressources, davantage en mesure qu'eux de prendre les bonnes décisions pour l'aménagement de leurs espaces. Alors que la mairie de Lyon propose à un habitant de choisir les plantes qu'il aimerait installer dans les fosses de sa rue à partir d'une liste de ce qui reste dans les serres de la Ville, celui-ci refuse et préfère laisser faire le service des espaces verts dans la mesure où « ils savent mieux que moi ce qui va bien » (entretien avec Patrick, Lyon, 25 novembre 2019). De la même façon, la plantation des pieds d'arbres de la place Déroudille (sixième arrondissement de Lyon) s'est faite sous l'égide d'un jardinier de la mairie, venu spécialement pour l'occasion :

« Le jour de la plantation, un jardinier de la Ville était présent pour donner ses conseils. C'est lui qui sait ! On disposait les plantes, on discutait de ce qu'il fallait faire mais c'est qu'une fois que le jardinier avait validé qu'on plantait. ».

Entretien avec Francis, Lyon, 6 décembre 2019

Les agents de la mairie font ainsi figure d'autorité dans le choix des plantations alors que les habitants se sentent davantage illégitimes dans cette étape. La plupart des habitants investis dans des projets de jardinage urbain se présente en effet comme des amateurs. Leurs connaissances reposent soit sur des souvenirs d'une enfance passée à la campagne soit sur un travail d'expérimentation actuel. L'offre de formation de la part des municipalités joue un rôle important dans la structuration de la pratique des habitants. Ne pas savoir jardiner n'apparaît pas comme un frein à la participation. C'est la participation des habitants qui les amènent à développer de nouvelles compétences. De la même façon, les analyses du dispositif Vigie-Nature du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris ont montré comment la participation des habitants, dans ce cas à un protocole d'observation de la biodiversité, permettait à ces derniers d'acquérir de nouvelles connaissances mais également de modifier

¹⁵¹ <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/ville-nature/les-jardins-partages> (consulté le 29/03/2021).

leurs valeurs et les normes sociales de référence (Couvet & Prévot, 2015 ; Prévot *et al.*, 2016, 2017). Dans le cas des initiatives habitantes de végétalisation, nous constatons que la participation aux dispositifs municipaux contribue à former les habitants à des pratiques écologiques et à modifier leur rapport à la nature végétale urbaine. Ils ne sont plus, par exemple, en attente d'une nature exclusivement « sous contrôle », « fleurie et propre » (Robert & Yengué, 2018) (voir Chapitre 8). Cet apprentissage se révèle cependant discriminant dans la mesure où il ne remporte pas forcément l'adhésion de tous les potentiels participants aux dispositifs municipaux.

6.2.2 La norme des savoirs comme discrimination potentielle

Alors que l'absence de savoir-faire en termes de jardinage ne représente pas un obstacle à la participation des habitants aux dispositifs de végétalisation participative, la possession de savoirs antérieurs peut entraîner une mise à l'écart. Les municipalités encouragent des pratiques de jardinage selon des procédés écologiques, autour notamment des principes de la permaculture. Par exemple la *Charte du jardinier amateur éco responsable* publiée par le Grand Lyon encourage les habitants à « ne pas piétiner la terre lorsqu'elle est humide et à privilégier les amendements organiques aux engrais chimiques », à « enrichir sa teneur organique [du sol] par le paillage et le compostage » ou encore à « veiller à ne pas gaspiller les ressources en eau » (p. 3). Certains habitants adhèrent à ces principes mais remarquent qu'ils peuvent constituer des barrières pour d'autres. Dans un jardin du deuxième arrondissement de Lyon, l'animatrice de la MJC qui s'occupe du jardin revendique une démarche environnementale de préservation de la biodiversité et refuse de désherber le jardin, donnant à celui-ci un air de « jungle » qu'elle sait rebuter d'autres habitants qui ne se retrouvent pas dans cette pratique du jardinage (entretien 2 mai 2019). C'est le même constat que fait une présidente de jardin partagé à Paris :

« Quand je suis devenue la présidente, que j'ai commencé à dire non on ne désherbe pas, c'était très très difficile à faire comprendre parce que du coup le jardin devenait sale et essayer de faire comprendre qu'on avait pas besoin de ces bonnes ménagères et que, le passage à un jardin vivant, toute la difficulté de faire évoluer les esprits. ».

Entretien avec Ségolène, Paris, 2 mars 2020

Dans un jardin du huitième arrondissement de Lyon, ce sont les usages de l'eau qui font débat. Le président du jardin note que

« L'usage de l'eau sur les pratiques maghrébines, c'est de remplir la parcelle et ça c'est totalement parce qu'ils ont vu ça au bled quand ils étaient petits, mais c'est pas du tout lié à des besoins, c'est même mauvais pour le terrain. À l'époque en Espagne et en Algérie c'était lié au partage de l'eau par une convention globale et donc on avait des heures d'accès à l'eau et à ce moment-là ils stockaient de l'eau dans leur parcelle, c'était ça à l'origine. C'était pas du tout lié aux besoins des végétaux. Donc il faut essayer d'inculquer des pratiques surtout avec les étés qu'on a maintenant, de paillage, de récupération, d'économie d'eau ».

Entretien avec Olivier, Lyon, 1^{er} février 2020

Cet exemple montre clairement comment une catégorisation des pratiques est opérée, entre pratiques légitimes et pratiques illégitimes, en fonction d'arguments écologiques et culturels relayés ici par le président du jardin mais aussi diffusés par les municipalités.

Si dans ce cas les habitants s'engagent tout de même dans le jardin malgré les conflits autour des pratiques à adopter, dans un autre jardin de l'arrondissement, très peu d'habitants sont mobilisés autour de pratiques qui se veulent écologiques mais ne correspondent pas à la demande locale (entretien avec l'animateur du *Pré Santy*, Lyon, 30 avril 2019). Le non-désherbage du jardin est mal vu, considéré comme une absence d'entretien et une absence de savoir-faire. De la même façon pour le paillage des pieds d'arbres à Paris :

« Moi un jour je suis venu avec une benne de feuilles mortes qui venaient d'un jardin plus bas et j'étais en train de les décharger sur un pied d'arbre, je les broie un peu, je mets un peu de sciures de bois, de compost, de terre et un monsieur qui passait me dit "et pourquoi vous venez jeter vos merdes ici !". ».

Entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2020

C'est aussi l'esthétisme de ces pratiques qui peut être critiqué, en particulier les buttes de culture (voir Encadré 8) mises en place dans les jardins partagés qui soulèvent régulièrement l'incompréhension, certains habitants trouvant qu'elles ressemblent à des tombes (entretien avec Philippe P., Lyon, 20 avril 2019).

Des compétences sur la pratique du jardinage peuvent entrer en conflit dans les jardins, conflits qui relèvent de la conception du jardin, des méthodes apprises, écologiques ou non. Mais du fait du soutien de la municipalité aux initiatives qui se veulent écologiques, les autres façons de jardiner se retrouvent disqualifiées, amenant certains habitants à refuser de participer au jardinage urbain participatif. Ces pratiques écologiques qui se réfèrent le plus souvent à la permaculture participent à la création de lignes de fracture entre des communautés de jardiniers aux valeurs différentes. Des « cultures de la nature » (Mathieu, 2000) s'opposent et témoignent de pratiques socialement situées et acquises. Elles renvoient à « des problèmes de cultures jardinières et aménagistes » (Blanc, 2012, p. 108), traces des situations personnelles des individus et de la dimension subjective du rapport à l'environnement et en particulier ici au végétal urbain. Si la dimension subjective de la relation individuelle à l'environnement peut être « socialement mobilisable » (*ibid.*, p. 80), elle peut aussi se révéler discriminante et diviser les habitants. La fabrique de l'environnement urbain, par les gestes engagés et les normes mobilisées, est un vecteur d'inégalités urbaines. En étant évacuée des dispositifs municipaux de végétalisation participative, la « dimension culturelle de l'environnement » (Blanc, 2008, p. 47) engendre des inégalités dans les possibilités des habitants de participer. Ces dispositifs se révèlent être des politiques urbaines sélectives. Pourtant nous avons montré (voir Chapitre 5) comment les jardins partagés pouvaient se déployer dans des quartiers au profil socio-économique davantage populaire. Il convient désormais de voir à partir de trois exemples comment des projets peuvent s'y développer et selon quelles accommodations.

Encadré 8 : La permaculture, une pratique prisée du jardinage urbain qui divise les habitants

Le mot « permaculture » a été forgé dans les années 1970 par Bill Mollison et David Holmgren : il s'agit de la contraction de *permanent* et *agriculture*. La première définition de la permaculture conçoit « un système évolutif intégré, d'auto-perpétuation d'espèces végétales et animales utiles à l'homme » (Mollison & Holmgren, 1986). Comme le souligne E. Pezrès (2010), « plus largement que la simple production d'aliments sains à des fins d'autonomie alimentaire individuelle, la permaculture a tout de suite la prétention d'être un outil de prospérité durable pour la société ». La permaculture se présente comme une méthode de conception de systèmes agricoles autonomes, durables et résilients qui intègrent une dimension éthique et sociale. Elle se caractérise par la place laissée à la démarche expérimentale et à une certaine liberté des individus de faire jouer leur expérience, leurs intuitions ou leur création artistique (Centemeri, 2019).

Elle est très largement mise en avant dans les pratiques de jardinage urbain observées, nombreux sont les acteurs qui s'y réfèrent, que ce soient les habitants, les services municipaux ou les associations. Les formations proposées par les AJONC ou encore le *Passe-Jardins* s'inscrivent directement dans cette philosophie.

Bien que ce soit une pratique qui se veuille éthique, elle recrée des inégalités lorsqu'elle est incomprise. Plusieurs habitants membres d'un jardin partagé ont raconté comment les buttes de permaculture pouvaient repousser des habitants qui les associaient à des tombes. Le paillage fait aussi débat : il est parfois considéré comme un manque de propreté et d'entretien du jardin.

Deux pratiques de la permaculture illustrées

A/Une butte de permaculture au *jardin Ressources*, Lille



Une butte de permaculture est visible au premier plan de la photographie, d'autres se devinent au second plan. Une butte n'accueille pas qu'un seul type de plantes, l'objectif de la permaculture est d'associer les espèces entre elles pour qu'elles soient plus résistantes. Sur la butte au premier plan sont présents aussi bien des épinards que des poireaux et des choux. La culture sur butte est caractéristique de la permaculture. Il s'agit de créer un support de culture surélevé composé selon les besoins des plantes envisagées. Elles permettent d'avoir un substrat mieux drainé, moins compact qui favorise la vie du sol.

B/ Le paillage et le recouvrement de la terre au jardin en herbes, Lyon



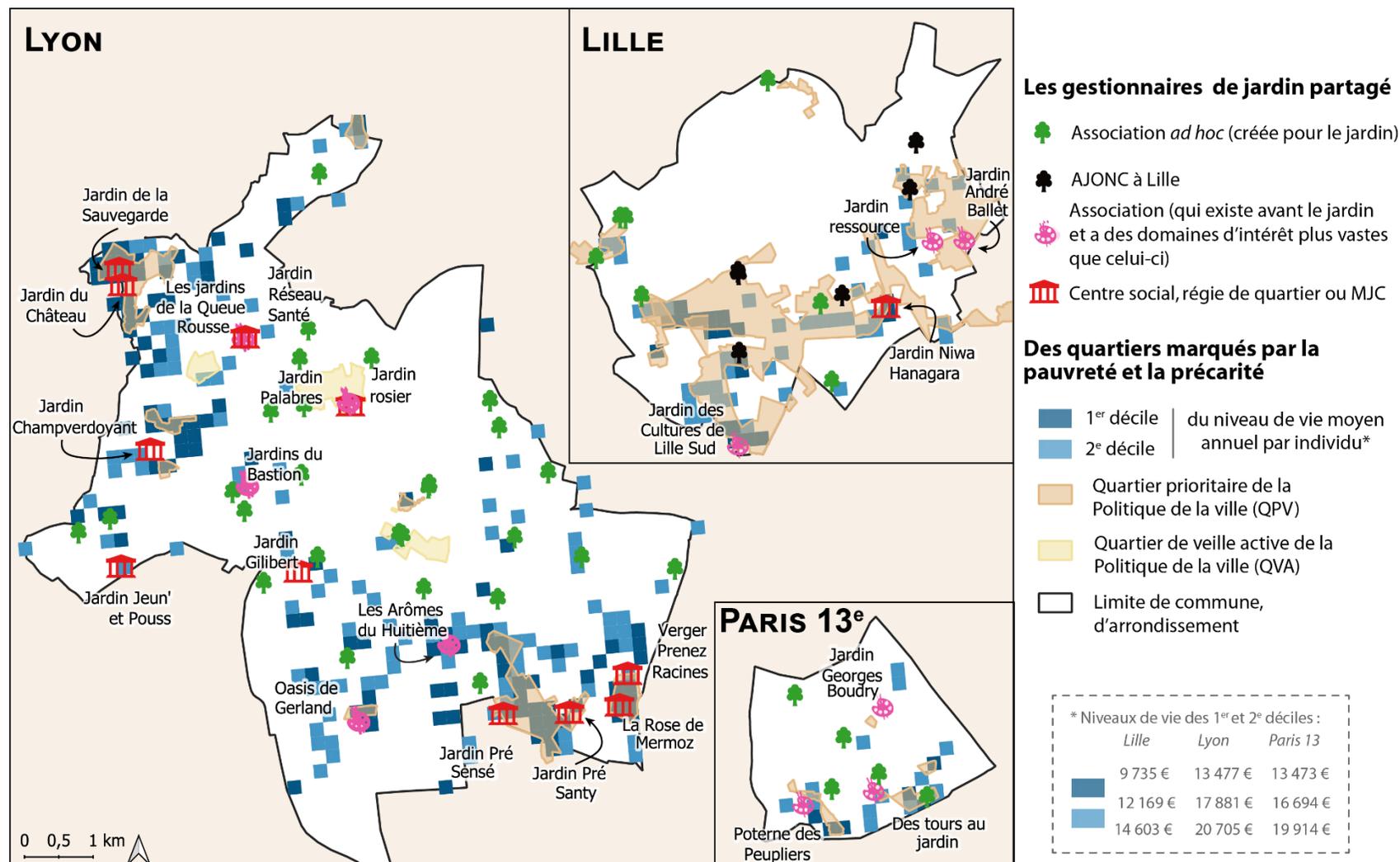
Au premier plan de la photographie, une parcelle de terre a été retournée pendant l'hiver. En attendant d'être semée, elle est recouverte de pailles et de cartons pour la préserver. Il s'agit de lui permettre de s'enrichir en même temps que d'empêcher que de nouvelles herbes y poussent. Le paillage permet de ne pas laisser un sol à nu en le recouvrant de matériaux organiques, minéraux ou plastiques pour le nourrir et le protéger. Il permet de limiter les arrosages, d'éviter la pousse de plantes adventices et de favoriser la vie du sol.

6.3 Les jardins partagés dans les quartiers populaires : un autre modèle ?

En nous intéressant aux jardins partagés présents dans les quartiers au niveau de revenus le plus bas de nos trois terrains d'étude et d'où sont absentes les opérations de rue, nous constatons qu'il s'agit principalement de jardins partagés gérés par des acteurs intermédiaires, c'est-à-dire des structures qui n'ont pas été créées uniquement afin de gérer le jardin. Ces structures ont négocié directement avec les mairies l'implantation du jardin. Ce sont elles qui se sont chargées de remplir les dossiers et de signer la convention. De ce fait, les habitants ont pu bénéficier d'un soutien administratif réel en plus de ne pas avoir à se constituer en association. Bien souvent, le jardin bénéficie alors de la présence d'un animateur employé de l'association qui vient organiser la participation au jardin.

Nous avons représenté sur la Carte 26 les jardins partagés selon leur type de gestionnaire en comparaison des zonages de nos terrains d'étude au sein de la Politique de la ville et des niveaux de vie. Pour une meilleure lisibilité des cartes, seuls les carreaux de la base de données FiLoSoFi correspondant aux deux premiers déciles des niveaux de vie sur chacun de nos terrains ont été représentés. Il s'agit des 20 % des carreaux les plus pauvres pour chacun de nos terrains d'étude. Nous avons distingué chaque terrain d'étude et classé les carreaux en dix catégories de niveau de vie pour chaque terrain. En effet, les disparités de niveaux de revenus entre terrain ne permettent pas de conserver les mêmes classes. Le choix d'une discrétisation en déciles permet de rendre compte de la stratification sociale (Bigot, 2008) de chacun de nos terrains d'étude.

Carte 26 : Gestionnaires de jardins partagés : des acteurs intermédiaires incontournables dans les quartiers les plus défavorisés



Sources : enquête de terrain, 2019-2020. BD FILOSOFI, 2015, INSEE. Agence nationale de la cohésion des territoires, 2018. Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

Les douze jardins partagés de Lyon se trouvant dans les 20 % de carreaux les plus défavorisés de la ville sont pour sept d'entre eux à l'initiative d'un centre social, d'une MJC ou d'une régie de quartier (alors que seulement 11 jardins dans la ville sont gérés par ce type de structures). Les cinq jardins partagés qui sont dans le périmètre d'un QPV sont tous les cinq gérés par une association intermédiaire. Enfin, les deux jardins du premier arrondissement créés par des acteurs intermédiaires se situaient, à leur création, dans le périmètre de ZUS. Ils sont maintenant en quartier de veille active. À Lille, sur les trois jardins qui se trouvent dans les deux premiers déciles du niveau de vie, un est géré par les AJONC et deux par un acteur intermédiaire (une association d'insertion et une maison de quartier). Sur les huit jardins localisés sur des territoires QPV, cinq sont gérés par les AJONC, un par une association d'habitants *ad hoc* et deux par des acteurs intermédiaires. Dans le treizième arrondissement de Paris, un seul jardin partagé se trouve dans les deux premiers déciles de niveau de vie et il s'agit d'un jardin géré par une association d'habitants. C'est également le seul à être dans un périmètre QPV.

La présence de jardins partagés dans des quartiers au niveau de vie moyen inférieur à celui de la ville s'explique par l'action d'associations à vocation plus large que le jardinage, qui y voient une opportunité pour proposer un autre type d'animation à leurs adhérents et compléter leur action en faveur d'une vie de quartier. Finalement, l'implantation de jardins partagés dans des quartiers plus modestes ne témoigne pas d'une appropriation directe des programmes municipaux de végétalisation par une population plus précaire : il s'agit d'une appropriation indirecte qui passe par l'initiative de structures reconnues dans l'animation sociale. Ce rôle joué par des structures intermédiaires a bien été remarqué par des élus comme en témoigne un vœu déposé par une conseillère municipale du vingtième arrondissement de Paris, qui demande une action directe des bailleurs sociaux dans la diffusion des jardins partagés, en s'appuyant sur les associations intermédiaires :

« La création de jardins partagés et la création de jardins proposées par la Ville de Paris dans le cadre du programme "Main verte", repose sur l'initiative de structures associatives qui vont repérer un lieu de type friche, propice à l'installation d'un jardin partagé, et vont réaliser des démarches auprès des services municipaux. Nous avons bien conscience que cette procédure permet, et c'est essentiel, une appropriation collective de l'espace et du projet d'implantation du jardin partagé, parce que, justement, au démarrage, il y a un projet d'associations qui sont pleinement investies dedans. Pour autant, je pense que l'on peut compléter la démarche par des démarches institutionnelles de la Ville et des bailleurs sociaux, qui visent justement à créer les conditions d'émergence de tels projets. Proposer et aménager des lieux aux habitants pour généraliser les jardins partagés. »

Extrait du vœu déposé par Mme Simonnet relatif à la généralisation des jardins partagés sur les terrains des bailleurs sociaux, novembre 2018

Un risque majeur est alors la décorrélation de ces projets de jardinage des envies des habitants du quartier. La mobilisation des habitants sur ce type de projet est assez variable.

Nous revenons ici en détails sur trois exemples de jardins situés dans des quartiers classés Politique de la ville et s'étant développés de façon différente.

6.3.1 Le jardin du Pré Santy (Lyon), une mobilisation habitante difficile à trouver

Dans le huitième arrondissement de Lyon, la régie *Eurêka* s'occupe d'un jardin partagé que lui a laissé le bailleur social qui se plaignait que l'espace était une déchetterie (Figure 72). Le projet est porté par un animateur aidé de jeunes en service civique mais il peine à mobiliser les habitants. En effet, le choix de l'animateur de promouvoir un jardinage selon des techniques écologiques éloigne un certain nombre d'habitants qui ne s'y reconnaissent pas. Il explique qu'il sait bien qu'il ne s'agit pas d'un désintérêt pour le jardinage en soi car un certain nombre d'habitants lui ont dit disposer d'une parcelle de jardin familial à l'extérieur de Lyon, ce qui corrobore une vision du jardinage davantage liée à sa fonction alimentaire (voir la section 6.1.1). Plusieurs lui ont dit que le fait de ne pas désherber était rebutant. La régie avait d'abord fixé le périmètre de recrutement d'habitants-jardiniers aux tours d'habitation à proximité immédiate du jardin, tours du bailleur social. Le périmètre a ensuite été étendu au quartier puis à l'arrondissement dans l'espoir de faire venir du monde. En 2019, seuls sept foyers habitent dans les tours autour du jardin sur la quinzaine d'adhérents que compte l'association du jardin (entretien avec l'animateur du jardin, Lyon, 30 avril 2019).

Figure 72 : Jardin du Pré Santy (huitième arrondissement de Lyon)



Le jardin du Pré Santy est partagé en deux parcelles, au milieu de tours d'habitation dans un quartier classé Politique de la ville du huitième arrondissement de Lyon. Le panneau à l'entrée rappelle bien qu'il s'agit d'une initiative portée par la régie de quartier *Eurêka* « pour les habitants ». La parcelle la plus proche de l'avenue Paul Santy est laissée à l'abandon : il y a trop peu d'habitants pour entretenir les deux parcelles et celle-ci est plus bruyante que la seconde.

6.3.2 Le jardin partagé des cultures (Lille) et la concurrence des jardins familiaux

Le jardin des cultures à Lille-Sud rencontre le même type de problème. Installé à la suite de la rénovation du quartier¹⁵², le jardin est géré par l'association *Lille Sud Insertion* qui emploie un animateur 20 heures par semaine (Figure 73).

Figure 73 : Le jardin des cultures, Lille Sud



Dans le cadre du projet Nice-Cannes porté par l'ANRU qui concernait Lille Sud, le quartier de l'Épi de Soil a fait l'objet d'une rénovation. Au milieu des tours d'habitation, une nouvelle trame viaire a été dessinée, comprenant des rues et des cheminements piétons. En 2015, la promenade végétalisée est inaugurée. De chaque côté de celle-ci se trouvent des parcelles de jardins, dédiées à plusieurs types d'usage : jardin familial, jardin partagé ou encore verger en maraude.

Alors que les parcelles de jardin familial qui ont elles aussi été créées au moment de la rénovation du quartier sont toutes occupées et ont une longue liste d'attente, le jardin

¹⁵² Le quartier est rénové dans le cadre de l'action de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) qui aide les collectivités territoriales et les organismes HLM à mener des projets de réhabilitation sur des zones choisies.

partagé peine à recruter des habitants. L'animateur en donne deux explications. La première renvoie à la question des normes de jardinage adoptées :

« Chaque parcelle [des jardins familiaux] est vraiment utilisée au maximum comme c'est une communauté marocaine, des gens âgés, ils savent faire. Quand ils voient le jardin dans lequel je travaille, ils tombent dans les pommes. C'est pas aussi propre, j'ai une autre logique, une autre philosophie par rapport à la conduite d'un jardin. »

Entretien avec l'animateur du *jardin Ressources*, Lille, 15 juillet 2020

La seconde explication témoigne d'une construction du jardin partagé qui fait difficilement appel aux habitants. Ceux-ci n'ont pas été consultés lors de la rénovation du quartier, au début des années 2010 dans le cadre d'un projet porté par l'ANRU. Il faut alors créer une participation *ex nihilo* autour du jardin, qu'il est difficile de faire perdurer d'une année sur l'autre :

« [Ça faisait] deux ans que je travaille avec les autres assos, on essaie de faire venir les gens, on propose des animations et on se rend compte que ça marche pas. 2017, on fait les choses à l'envers, on va voir les médiatrices dans les écoles qui font partie d'Itinéraire, c'est une association à la fois d'éducateurs de rue et de médiateurs [...] qui font des espèces de petits cafés dans les écoles, surtout des femmes, et on demande ce qu'elles veulent, alors bah on voudrait ça, on voudrait ça. Du coup 2017, les gens sont venus parce que ça venait d'eux mais il y avait un groupe constitué. 2018 le groupe constitué bah moi je m'en vais en formation, moi je fais ci moi je fais ça, mais si toi tu n'y vas plus moi j'y vais pas. 2018 plus rien, plus personne, ça s'est étiolé comme ça. Et c'est pas faute de pas avoir revu les médiatrices, moi je les vois régulièrement, on fait des petites activités, des ateliers cuisine pour promouvoir les légumes qui poussent ici, mais il y a toujours quelques choses qui...il y a des freins énormes. »

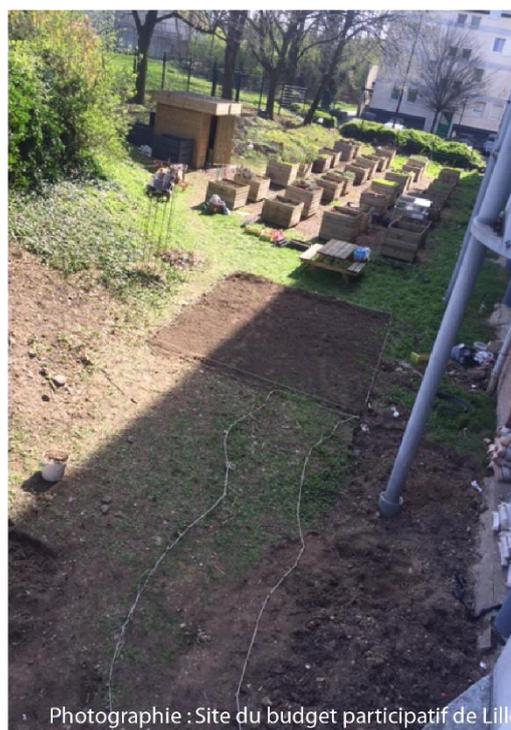
Entretien avec l'animateur du *jardin Ressources*, Lille, 15 juillet 2020

Le jardin sert désormais de support pour les écoles du quartier qui peuvent y organiser des ateliers avec l'animateur. L'animateur accueille également des patients de l'hôpital de jour tout proche pour des séances de jardinage thérapeutique. Enfin, le jardin est cultivé par deux personnes en parcours d'insertion. Finalement, il n'accueille que rarement des habitants du quartier.

6.3.3 Le *jardin Niwa Hanagara* (Lille), la réussite d'une maison de quartier

À Lille, un projet similaire avait vu le jour dans le quartier de Moulins en 2014 (Figure 74). Pendant un an et demi, le jardin « au petit potager de Moulins » est animé par l'association *des Jardins et des Hommes* qui installe une douzaine de bacs sur une bande enherbée appartenant à la mairie. Cependant la mobilisation des habitants ne prend pas. En 2016, le responsable des animations 16-25 ans de la maison de quartier de Moulins, dont les locaux sont mitoyens du jardin, reprend en main le projet. Il s'occupe alors de « faire un diagnostic », sur les envies des habitants et sur les problèmes du terrain occupés par le jardin (en particulier, le terrain était jonché de détritiques jetés depuis les fenêtres de l'immeuble attenant et dans sa partie accessible, il était un point de rencontre pour le trafic de drogues dans le quartier).

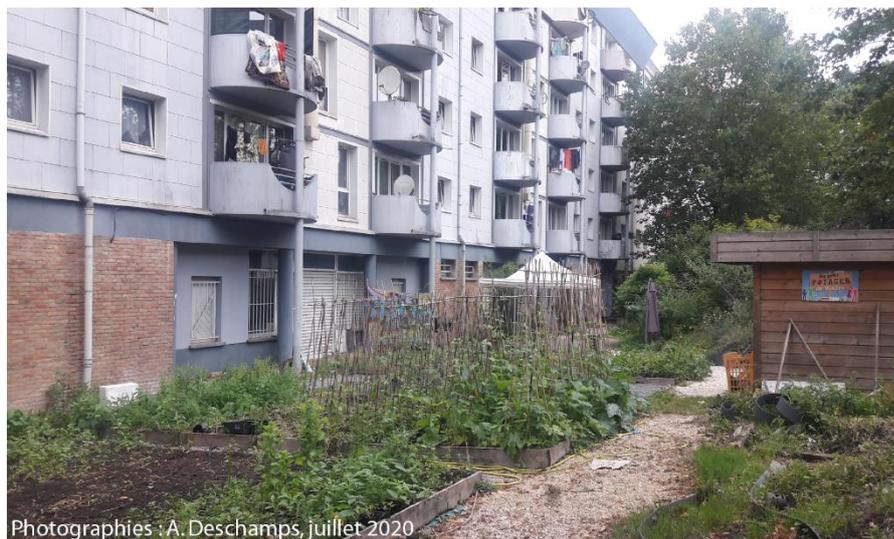
Figure 74 : Le Jardin Niwa Hanagara à Moulines (Lille)



- Rez-de-chaussée occupée par la Maison de quartier de Moulines
- Ancienne piste cyclable
- Un quartier enfermé par les axes de circulation
- Le Jardin Niwa Hanagara
 - 1 Première parcelle, depuis 2014
 - 2 Agrandissement, depuis 2019

La première version du jardin : des bacs au pied de la barre d'immeuble ↑

Le jardin en 2020 : les bacs sont devenus des parterres et le jardin s'est étendu sur l'ancienne piste cyclable. ↓



Le *jardin Niwa Hanagara* est souvent cité par la mairie de quartier parmi les actions de végétalisation du quartier. L'extension du jardin en 2019 sur une parcelle municipale témoigne de la réussite du projet. De tous les jardins partagés que nous avons pu rencontrer c'est celui où les travaux réalisés par les habitants ont pris le plus d'ampleur, dépassant la simple activité de jardinage pour se rapprocher d'une opération de paysagisme.

En s'associant avec l'association *Poussent poussent les fleurs*, ils vont monter un projet dont l'objectif est de « faire du beau » avec les adolescents du quartier (entretien avec le

responsable des animations jeunesse de la maison de quartier de Moulins, Lille, 15 juillet 2020). Les adolescents choisissent de faire un jardin d'inspiration japonaise et le renomment « jardin Niwa Hanagara »¹⁵³. Le projet est présenté au budget participatif de la ville en 2019 et remporte un budget de 187 000 €. Avec cette nouvelle enveloppe, le jardin s'étend sur une parcelle voisine. La mairie de Lille cède une ancienne piste cyclable qui devait être réaménagée en liaison piétonne traversant le quartier prévu. Très peu fréquentée, elle était surtout devenue un point de rencontre pour des activités illégales. La parcelle de jardin passe alors de 900 mètres carrés à 2 800 mètres carrés. Des ateliers sont organisés le mercredi et le samedi pour aménager petit à petit l'espace. Contrairement aux autres jardins visités, aucun aménagement n'a ici été effectué au préalable par la mairie. Pour débitumer les 100 mètres de l'ancienne piste cyclable et étendre le jardin, la maison de quartier a loué avec le budget participatif des marteaux-piqueurs et ce sont les habitants qui ont cassé la piste. Aucune inscription n'est nécessaire pour venir aux ateliers de jardinage et ceux-ci rassemblent entre 20 et 50 personnes (entretien avec le responsable des animations jeunesse de la maison de quartier de Moulins, Lille, 15 juillet 2020).

La présence de jardins partagés dans les quartiers au niveau de vie le plus bas de nos terrains d'étude vient nuancer l'idée qu'il s'agirait avant tout d'une activité d'une partie de la classe moyenne, souvent désignée comme les « bobos ». Le développement de projets de jardins partagés par des acteurs intermédiaires dans ces quartiers témoigne d'une activité qui touche une population plus large, et qui ne saurait être réduite à une vision clichée. Cependant, les exemples de jardins qui fonctionnent peu et ont du mal à mobiliser des habitants permettent également de mettre en avant la nécessité de penser ces projets non pas comme une solution clé en main à un problème (comme du vandalisme, voir Chapitre 8) mais comme un projet nécessitant d'être adapté localement. Ces projets nécessitent de réels budgets et ne sont pas des solutions miracles. L'animation de ces espaces par des acteurs locaux et leur intégration dans des thématiques transversales au quartier en font des espaces intéressants :

« Nous sommes dans un quartier Politique de la ville, enfin une grande partie du quartier l'est et l'air de rien c'est une population qui a d'autres priorités que celle de soigner la nature [...], nous on est quasiment tous du quartier ou de la petite ville [Lomme], mais du quartier d'à côté, et pour le coup il y a chez nous l'idée que ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on a pas le droit de participer à la transition écologique. Il faut juste présenter les choses différemment ou se donner des moyens différents mais on peut parfaitement arriver à discuter avec quelqu'un qui tout compte fait ne s'imaginait pas deux mois avant, trois mois avant participer à ce genre d'expérience. ».

Entretien avec Claudine, Lille, 20 juillet 2020

Au contraire, les opérations de rue ne sont pas vues comme une opportunité pour enrichir leur catalogue d'activités par les structures intermédiaires. L'activité de jardinage se fait sur de tout petits espaces, directement dans la rue soit de manière peu pratique lorsque l'on veut animer une activité de groupe. À Lille, l'association d'aide aux sans-abris *La Cloche* a

¹⁵³ Cela signifie « jardin fleuri » en japonais.

installé plusieurs bacs de végétalisation sur une place dans le centre de Lille. L'installation sur une place permet d'avoir de l'espace pour également installer du mobilier pour les animations et d'être relativement à l'écart du trafic. De la même manière, une association a participé à la végétalisation de pied d'arbre dans le huitième arrondissement de Lyon et la MJC de la Confluence végétalise des pieds d'arbre devant son bâtiment dans le deuxième arrondissement. Dans les deux cas, il s'agit de plantations sur des espaces relativement ou complètement à l'écart du trafic routier. Cependant, les deux initiatives développées à Lyon ont du mal à rester vivantes.

La présence de jardins partagés dans les quartiers populaires de nos terrains d'étude vient confirmer notre hypothèse selon laquelle les pratiques habitantes autour du jardinage urbain sont créatrices de normes qui participent à la construction d'entre-soi. En effet, les caractéristiques de ces jardins partagés diffèrent des autres espaces de jardinage de la ville. Ce sont d'abord des acteurs différents qui participent à leur construction. Les pratiques qui s'y inscrivent sont elles aussi différentes : une plus grande place est laissée à l'alimentaire, la présence d'employés-animateurs participe à la création d'activités transversales à plusieurs âges, etc. Ces jardins recréent pourtant des espaces d'exclusion. La difficulté des associations à faire vivre certains de ces jardins, à mobiliser les habitants autour d'eux montre à quel point bien qu'ils soient implantés dans des quartiers populaires, ils reproduisent des schémas de valeurs extérieurs, ne répondant pas aux attentes des habitants du quartier.

Conclusion de chapitre

Le chapitre a cherché à rendre compte de la construction de communautés habitantes autour du jardinage urbain qui partagent un certain nombre de valeurs. En montrant l'homogénéité de ces collectifs, nous avons montré comment se dessinait également en creux l'exclusion des habitants ne partageant pas ces valeurs. En particulier, ce sont les motivations et les pratiques de jardinage dites écologiques qui construisent ce système normatif. L'homogénéité des habitants investis dans la végétalisation participative se lit non seulement au regard des caractéristiques socio-économiques de leur lieu de vie, mais également par rapport à leurs représentations du jardinage urbain. Les motivations évoquées par les habitants pour expliquer leur engagement donnent à voir un *ethos* du jardinage urbain qui n'est pas universel mais correspond au mode de vie des classes moyennes urbaines. Ils mettent en avant le loisir, la sociabilité et l'embellissement du cadre de vie à l'opposé d'une motivation alimentaire. De la même façon, les pratiques de jardinage des habitants, encouragées par les municipalités, participent à la construction de communautés. Le fait de privilégier des pratiques dites écologiques, économes en eau, faisant appel au paillage ou encore aux techniques de la permaculture témoigne d'une acculturation des jardiniers urbains à une

pratique qui se veut en rupture avec les modèles traditionnels de l'agriculture productiviste. Les savoirs jardiniers antécédents à l'expérience du jardinage urbain ne sont que rarement valorisés. Au contraire, c'est l'apprentissage de ces pratiques de jardinage qui est promu, au détriment de tout autre savoir. Les savoirs acquis et l'adhésion aux valeurs discriminent entre les habitants. L'étude précise des jardins localisés dans des quartiers populaires nous a permis de renforcer notre argumentation en montrant comment ceux-ci s'inscrivent tout particulièrement dans le schéma présenté, d'un jardinage urbain initiateur d'inégalités. En effet, ces jardins sont le fait d'acteurs intermédiaires qui les utilisent pour participer à l'animation du quartier. Cependant, les difficultés à mobiliser les habitants de ces quartiers autour de ces projets témoignent de l'inadéquation des valeurs et des pratiques de ces espaces par rapport à leur contexte d'implantation.

Bilan du chapitre 6

- **Objectif du chapitre :** Montrer comment les pratiques habitantes du jardinage sur l'espace public participent aux inégalités urbaines.
- **Méthode :** Ce chapitre s'appuie sur l'analyse du contenu d'entretiens semi-directifs auprès d'habitants, d'associations et d'acteurs institutionnels et sur des observations de terrain.
- **Apports saillants :**
 - La fonction alimentaire des jardins est marginale dans les motivations des habitants. Ceux-ci sont davantage mobilisés pour l'embellissement de leur cadre de vie et pour créer de nouvelles communautés de voisins, autour de normes et de pratiques similaires.
 - Avoir des compétences en jardinage n'est pas un facteur discriminant pour la participation des habitants. Cependant, une communauté de valeurs se dessine autour d'une pratique écologique du jardinage. Cette communauté de valeurs laisse de côté des habitants ne s'y retrouvant pas.
 - Les initiatives habitantes de végétalisation présentes dans les quartiers populaires sont davantage le fait de mobilisations associatives et ne jouent pas le même rôle que celles des quartiers plus aisés.

Conclusion de partie

L'objectif de cette partie était d'interroger les dispositifs municipaux de végétalisation au prisme des inégalités. Nous avons montré comment les initiatives habitantes sont très diversement réparties sur les territoires urbains que nous étudions. Cette inégale distribution nous a permis d'éclairer des logiques de localisation différentes entre jardins partagés et opérations de rue. En effet, sur nos trois terrains d'étude les jardins partagés se trouvent dans des quartiers plus défavorisés que la moyenne du niveau de vie local. Au contraire, les opérations de rue se trouvent dans des quartiers avec des niveaux de vie supérieurs aux moyennes locales. La répartition des initiatives habitantes de végétalisation sur nos terrains d'étude reproduit les schémas de fragmentation socio-spatiales de ces grandes métropoles. De plus, nous avons montré que dans les quartiers que la littérature scientifique identifie comme gentrifiés ou en cours de gentrification, les opérations de rue sont souvent nombreuses. Cela nous a également permis de montrer le rôle de certains commerçants, qui s'investissent dans la végétalisation de leur rue et participent à l'embellissement de celle-ci. Nous avons enfin mis en évidence comment à Lille en particulier, mais aussi à Lyon, les quartiers de maisons individuelles et de propriétaires accueillent une part importante d'initiatives. Il s'agit à la fois d'une traduction des orientations des politiques municipales à Lille et d'une appropriation différenciée par les habitants des dispositifs à Lyon. Nous avons conclu le chapitre cinq en proposant une typologie des carreaux de la base de données FiLoSoFi de l'INSEE comptant des initiatives habitantes. Elle nous a permis de mettre en lumière quatre profils, aux caractéristiques socio-économiques et démographiques différentes. Cette typologie nous a également servi à souligner les différences entre chacun de nos terrains d'étude.

Nous nous sommes ensuite attachée à étudier les pratiques habitantes de jardinage urbain. L'analyse des motivations et des pratiques nous a aidé à montrer comment celles-ci participaient également à créer des inégalités en encourageant la participation de certains habitants plus que d'autres. La mobilisation des habitants rencontrés se fait pour le loisir du jardinage, pour la sociabilité qui s'y crée ou pour améliorer le cadre de vie quotidien. Ces différentes motivations répondent à des modes de vie des classes moyennes et participent à la construction d'une communauté de valeurs autour du jardinage. Cette communauté de valeurs se traduit alors par une mise en avant de pratiques écologiques du jardinage qui se révèlent exclusives. Ainsi, ce n'est pas la possession ou l'absence de savoir-faire qui participe à la discrimination des habitants autour du jardinage urbain, mais l'incorporation des normes.

Après avoir étudié les inégalités que produisent et reproduisent les initiatives de végétalisation dans l'espace urbain, nous allons nous intéresser aux effets des initiatives sur les paysages urbains et interroger la relation citoyens-végétal qui se dessine ainsi.

QUATRIÈME PARTIE

LES POTENTIELS VARIABLES DE LA VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE COMME ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

La partie précédente a exploré la localisation des initiatives habitantes de végétalisation au prisme d'indicateurs socio-économiques. Elle a montré comment celle-ci reproduit des schémas de fragmentation urbaine, renforcée par des pratiques habitantes qui se peuvent se révéler discriminantes. Il s'agissait ainsi de montrer dans quelle mesure le caractère participatif des politiques municipales les amène à être inégalement distribuées sur les territoires communaux. Cette quatrième partie choisit d'approfondir la question de la localisation des initiatives habitantes en analysant à une échelle plus fine les espaces urbains investis. Elle s'attache à étudier les espaces publics végétalisés par les habitants à la fois pour montrer quels espaces sont privilégiés mais aussi ce que fait l'action des habitants à l'espace urbain. Elle interroge également les limites de la participation des habitants comme possible mode d'aménagement urbain durable. L'objectif de cette partie est de voir dans quelle mesure la végétalisation participative urbaine pourrait être un modèle de la fabrique future de la ville durable.

Le **chapitre sept** met en évidence les logiques à l'œuvre dans la localisation des initiatives sur l'espace public, à l'échelle des quartiers. Il montre quels espaces publics sont privilégiés par les habitants au regard de la morphologie urbaine avoisinante. Ce faisant, il interroge également le rôle des initiatives dans la végétalisation de la ville en étudiant les usages antérieurs des espaces investis par les habitants.

Le **chapitre huit** propose d'interroger les effets de la participation des habitants sur la végétalisation de l'espace urbain. Il revient sur le choix des végétaux plantés dans les initiatives et le met en parallèle des contraintes rencontrées par les habitants sur le terrain. Il met ainsi en évidence les limites des dispositifs de végétalisation participative et les difficultés à les maintenir sur le long terme dans le paysage urbain, malgré un succès institutionnel.

Chapitre 7

La proximité comme motif de la participation des habitants

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et les confinements successifs qu'a connu le territoire français au cours des années 2020 et 2021 ont mis en lumière l'importance du paysage perçu depuis le logement et l'intérêt d'avoir une présence végétale à proximité, sur l'espace public. En effet, l'impossibilité d'accéder aux espaces verts publics en ville ou aux espaces naturels plus généralement (Nikolli & Girault, 2021) a pu avoir un effet négatif sur le bien-être des habitants tandis qu'une végétation de proximité pouvait avoir des effets bénéfiques (Bourdeau-Lepage, 2020, 2021b). Pendant le premier confinement (printemps 2020), les jardins partagés étaient inaccessibles aux habitants, soit parce que situés dans des parcs publics fermés (Figure 75) soit parce que directement interdits par les municipalités¹⁵⁴.

Figure 75 : Le square René Bayet et le jardin partagé de Camille condamnés pendant le confinement du printemps 2020



1. Le square René Bayet, dans le septième arrondissement de Lyon, fermé durant le confinement pour "limiter au maximum les rassemblements".
2. Le jardin partagé de Camille se situe au sein du square, ici photographié depuis l'extérieur. Les bacs de culture et les composteurs n'ont pas été accessibles jusqu'à la levée des restrictions.

Photographies : A. Deschamps, avril 2020.

¹⁵⁴ Les seules exceptions concernaient les jardins partagés avec des animaux à Lille où une personne était autorisée à se déplacer pour aller les nourrir. C'était notamment le cas du jardin *Comme Une Aut'Terre* dans le quartier de Moulins qui comporte un poulailler.

La proximité immédiate des opérations de rue avec le logement des habitants-jardiniers, à moins d'un kilomètre, leur permettait cependant de rester accessibles. Pour encourager les habitants à ne pas délaissé leur permis de végétaliser, le service des espaces verts de la Ville de Paris leur a envoyé par mail une attestation justifiant leur présence sur l'espace public malgré le confinement (d'après plusieurs entretiens avec des Parisiens durant l'été 2020). Lors des confinements suivants (automne 2020 et printemps 2021), seuls les habitants résidant dans le rayon de déplacement autorisé (d'un puis dix kilomètres) ont pu accéder aux jardins partagés avec interdiction d'y accueillir du public¹⁵⁵.

La restriction des déplacements pendant la crise sanitaire et les questionnements autour de l'accès continu aux initiatives signalent le rôle de la proximité dans les initiatives de végétalisation. Celles-ci sont des aménagements de territoires locaux, réalisés par des riverains pour l'amélioration de leur cadre de vie. La proximité est l'échelle spatiale de ces aménagements. La proximité désigne une faible distance entre deux objets. L'analyse des proximités est devenue un champ à part de la science régionale et de l'économie spatiale mettant en avant le pouvoir innovateur des liens de proximité dans des systèmes économiques (Torre, 2009). Les travaux s'y référant soulignent également que ces liens nécessitent d'être « activés » pour avoir tout leur intérêt (Torre, 2010). Ici, nous montrons comment la proximité est un facteur du développement de la végétalisation participative qui active les liens entre voisins. À une échelle micro, c'est la proximité des habitants aux espaces végétalisés investis qui soutient le développement des dispositifs. Les dispositifs de végétalisation participative dessinent ainsi de nouveaux territoires intra-urbains.

De plus, ces aménagements sont souvent plébiscités pour leur capacité à végétaliser un espace public jugé trop minéral (voir Chapitre 6). Pourtant, les initiatives de végétalisation habitantes ne sont pas forcément des conquêtes du végétal sur des espaces artificialisés et bâtis en ville. À l'image du *jardin partagé de Camille*, ils peuvent se trouver directement au sein d'un espace vert. Ces observations nous amènent à nous interroger sur la place occupée dans l'espace urbain par les initiatives habitantes de végétalisation.

Ce chapitre s'attache à revenir sur la ville et en particulier les espaces publics qui sont produits au travers des programmes municipaux de végétalisation participative. En étudiant les lieux investis par les initiatives habitantes, la première section entend montrer comment ce sont les espaces à l'écart des centralités métropolitaines qui sont végétalisés. Les initiatives habitantes contribuent à l'aménagement d'espaces publics de proximité, s'inscrivant en cela dans la continuité des politiques urbaines actuelles. La seconde partie du chapitre retrace les usages antérieurs des lieux investis par les initiatives de végétalisation. Il s'agit de nuancer leur

¹⁵⁵ D'après la lettre de l'adjoint délégué à la biodiversité, à la nature en ville et à la protection animale de Lyon en date du 10 novembre 2020 et les consignes affichées sur le site de la Ville de Paris <https://mairie20.paris.fr/pages/les-jardins-partages-13754> (consulté le 23/04/2021).

rôle de verdissement urbain et de voir quelles caractéristiques communes ont les lieux investis par les habitants.

7.1 La végétalisation de la ville proche

Ce ne sont pas les territoires urbains dans leur totalité qui sont concernés par la végétalisation participative mais certains quartiers selon leur profil socio-économique (voir Chapitre 5). Toutefois, si nous continuons à préciser la localisation des initiatives, nous pouvons observer qu'au sein même de ces quartiers investis, toutes les rues et espaces publics ne le sont pas de la même manière. La morphologie urbaine, comme « forme physique de la ville » (Allain, 2004, p. 5), joue un rôle dans la répartition des initiatives à l'échelle micro-locale. Elle offre des opportunités de végétalisation différentes en fonction de ses formes. Du côté des habitants, la valorisation de certaines rues et places publiques témoigne également de l'enjeu social de la végétalisation mais aussi du rôle des habitants dans l'aménagement d'espaces publics à proximité de leur lieu de résidence. Les échelles de la proximité interviennent dans la diffusion des initiatives, qui se déploient dans la ville de proche en proche par imitation et par le bouche-à-oreille. Des quartiers voient ainsi leurs contours (re)dessinés par la diffusion des initiatives. Aussi s'agit-il dans cette section d'analyser l'échelle de la proximité à laquelle s'organise cette nouvelle façon de faire la ville et de définir les lieux qui sont végétalisés. Nous revenons dans un premier temps sur le voisinage comme fil conducteur de la diffusion des initiatives habitantes dans l'espace urbain avant d'analyser les effets sur l'espace public de ces aménagements.

7.1.1 Le voisinage comme logique de diffusion

Les initiatives de végétalisation participative ne s'inscrivent pas de manière uniforme sur les territoires municipaux. Dans cette partie, nous analysons la distribution spatiale des initiatives de végétalisation en les étudiant comme des semis de points avec les outils de l'analyse spatiale. La compréhension de la forme d'un semis de points (concentrée, aléatoire ou régulière) permet de proposer des hypothèses sur « les relations entre les objets et sur les processus qui ont engendré leur localisation » (Pumain & Saint-Julien, 2010, p. 81). Elle permet en particulier de réfléchir à la diffusion dans l'espace des initiatives de végétalisation, en comparant les jardins partagés aux opérations de rue.

Des opérations de rue concentrées et des jardins partagés dispersés

Pour décrire la forme spatiale prise par les initiatives de végétalisation, nous nous appuyons sur une analyse du voisinage par comparaison avec un processus de Poisson (Pumain & Saint-Julien, 2010 ; Baddeley *et al.*, 2015 ; Insee - Eurostat, 2018). Il s'agit de mesurer la distance observée entre chaque initiative et son plus proche voisin puis de calculer la moyenne des distances observées (en prenant comme mesure la distance

euclidienne). Cette distance moyenne observée est alors comparée à une estimation de la répartition des points s'ils résultaient d'un processus de Poisson, c'est-à-dire une répartition spatiale aléatoire. En mesurant l'écart entre la distribution observée des distances au plus proche voisin et la distribution estimée des distances par une loi de Poisson, nous pouvons calculer l'indice de dispersion R (*ibid.*). Nous avons calculé l'indice R pour les opérations de rue de chaque ville puis celui des jardins partagés (Tableau 17) dans le but de différencier la distribution spatiale de ces deux types d'initiative pour voir si des interactions ou ressemblances sont observables.

Tableau 17 : Distribution spatiale des initiatives de végétalisation sur chaque terrain d'étude, comparée à la distribution théorique engendrée par un processus de Poisson (méthode du plus proche voisin)

| | Lyon | | Lille | | Paris 13 | |
|--|--------|--------|-------|--------|----------|--------|
| | OR | JP | OR | JP | OR | JP |
| Nombre de points | 1027 | 43 | 1427 | 17 | 288 | 8 |
| Distance moyenne observée (en mètres) | 10,34 | 550,37 | 10,82 | 666,95 | 19,13 | 575,16 |
| Distance moyenne théorique (en mètres) | 113,82 | 631,65 | 70,68 | 644,7 | 70,98 | 307,6 |
| R, indice de dispersion | 0,091 | 0,87 | 0,15 | 1,03 | 0,27 | 1,9 |
| Z-score | -55,74 | -1,61 | -61,2 | 0,27 | -23,71 | 4,71 |

OR : Opération de rue ; JP : Jardin partagé.

Note : La distance moyenne observée indique l'espacement moyen entre une opération de végétalisation et son plus proche voisin. La distance moyenne théorique indique l'écart de cet espacement estimé par une loi de Poisson qui simule une répartition spatiale aléatoire. Ainsi un point a la même chance de s'implanter en n'importe quel lieu, indépendamment de la localisation des autres points.

Une valeur de R égale à 1 révèle une distribution aléatoire. Une valeur de R inférieure à 1 indique que la distribution tend vers la concentration. Une valeur supérieure à 1 signifie une tendance à la dispersion. Une valeur de R proche de 2 indique un semis régulier.

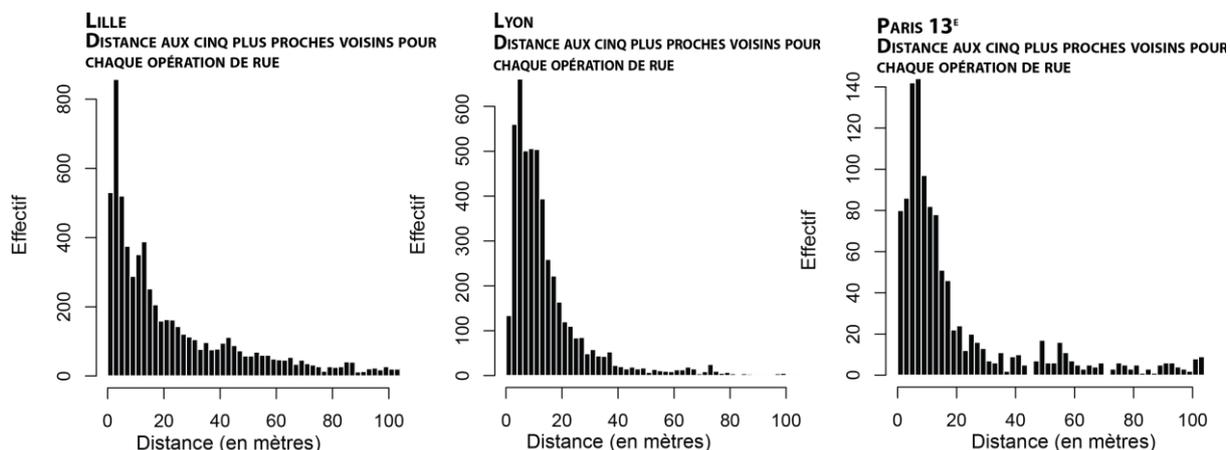
L'indice R des opérations de rue est systématiquement inférieur à 1 sur nos trois terrains d'étude ce qui indique une distribution qui tend vers la concentration. C'est à Lyon que l'indice R est le plus bas, dénotant ici une concentration marquée des initiatives en quelques points de la ville. À Lille et Lyon, la distance moyenne des opérations de rue à leur plus proche voisin est d'environ 10 mètres. Elle est un peu supérieure dans le treizième arrondissement de Paris, avec 19,13 mètres. Concernant les jardins partagés, à Lille l'indice R pour les jardins partagés est égal à 1 ce qui révèle une distribution aléatoire des initiatives dans la ville. Dans le treizième arrondissement de Paris, l'indice R pour les jardins partagés est presque égal à 2 ce qui indique une répartition régulière dans l'espace¹⁵⁶. À Lyon, l'indice R des jardins partagés reste légèrement inférieur à 1, ce qui indique une faible concentration. Dans les trois villes, la distance moyenne des jardins partagés à leur plus proche voisin est supérieure

¹⁵⁶ L'indice R pour les jardins partagés à Paris est à interpréter avec précaution du fait du faible nombre de jardins partagés considérés. Cependant, la cartographie des jardins partagés dans le treizième arrondissement de Paris nous permet de vérifier empiriquement qu'aucun effet d'agrégation n'est observable (voir par exemple sur les cartes de la section 5.1.1).

à 500 mètres. La comparaison de l'indice R pour nos différents objets permet de mettre en lumière des logiques de localisation semblables pour les jardins partagés d'une part et les opérations de rue d'autre part. Alors que les premiers sont généralement dispersés sur nos terrains d'étude, les seconds sont caractérisés par une forte concentration en un nombre restreint de lieux.

La répartition plus aléatoire des jardins partagés sur nos terrains d'étude témoigne des fortes contraintes foncières qui reposent sur ces projets et limitent leur diffusion dans l'espace (voir Encadré 9). La disponibilité de l'espace est l'élément déterminant pour la construction du projet, en plus d'une volonté habitante et municipale. Pour les opérations de rue, bien que les contraintes liées notamment à l'accessibilité sur la voirie existent bel et bien, il est cependant plus facile de les installer dans le paysage urbain. La concentration importante des opérations de rue témoigne du rôle central du bouche-à-oreille mais aussi du processus d'imitation dans la diffusion des initiatives. La forme concentrée du semis de points témoigne en effet d'un processus cumulatif à l'œuvre : à partir d'une première initiative implantée aléatoirement, une localisation devient de plus en plus attractive. C'est ce que confirme l'animatrice environnement de la Ville de Lyon en parlant d'une « diffusion en tache d'huile » (Lyon, 10 avril 2019) pour décrire le phénomène. La responsable vie et initiative au jardin de Lille décrit quant à elle « un effet boule de neige » (Lille, 29 octobre 2020) pour décrire cette diffusion des initiatives de rue en rue. C'est ce que nous observons à partir des mesures des distances des opérations de rue avec leurs cinq plus proches voisins (Figure 76).

Figure 76 : Distance aux cinq voisins les plus proches pour les opérations de rue



Les graphiques représentent les voisinages entre les opérations de rue et leurs cinq voisins plus proches (avec une distance seuil de 100 mètres). Sur les trois terrains d'étude, les opérations sont peu nombreuses à être isolées spatialement et à ne pas avoir de voisins proches. La concentration spatiale se fait à une très grande échelle : la majorité des initiatives comptent leurs cinq plus proches voisins à moins de vingt mètres de distance.

Calculs et graphiques avec le package `spdep` sous R.
Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

Les graphiques permettent d'observer une très forte concentration des cinq plus proches voisins à de petites distances. À Lille et Lyon par exemple, un quart des initiatives ont leurs cinq voisins plus proches à moins de cinq mètres de distance (dans le treizième arrondissement de Paris, un quart des opérations de rue ont leurs cinq plus proches voisins à

moins de sept mètres de distance). La concentration est particulièrement sensible à Lyon, où nous constatons que 75 % des initiatives ont leurs cinq plus proches voisins à moins de 20 mètres de distance. L'effet de concentration est un peu moindre à Lille (75 % des opérations de rue ont leurs cinq plus proches voisins à moins de 46 mètres) et dans le treizième arrondissement de Paris (75 % des opérations de rue ont leurs cinq plus proches voisins à moins de 85 mètres). La forte concentration spatiale des opérations de rue témoigne de la rareté des initiatives isolées. C'est une traduction des politiques municipales, notamment à Lille et à Lyon, qui demandent que ce soit un collectif d'au minimum cinq ménages qui se mobilise pour enclencher la création de fosses de plantation donnant ainsi lieu à plusieurs initiatives dans la même rue (voir Chapitre 3). Le fait que la concentration soit moindre dans le treizième arrondissement de Paris souligne une plus grande vivacité des initiatives individuelles, marque d'une individualisation de la mobilisation habitante (De Biase *et al.*, 2018). Dans un rayon de 50 mètres, à Lille seules 73 opérations n'ont pas de voisins (soit 5 %), 19 à Lyon (soit moins de 5 %) et 25 à Paris (soit 8,6 %). La concentration spatiale des opérations de rue accroît de fait leur inégale répartition.

La forte concentration spatiale des opérations de rue témoigne du rôle important joué par la proximité. Le nombre important d'initiatives sur nos trois terrains cache en réalité une très forte concentration spatiale autour de quelques épices de la végétalisation participative. La géographie des initiatives dessine les contours de petites communautés de riverains investis dans les programmes municipaux. En effet, la concentration des opérations de rue est le produit d'une diffusion de proche en proche, entre voisins, faisant principalement intervenir le bouche-à-oreille.

Encadré 9 : « Essaimer » les jardins partagés : un vocabulaire qui dit quelque chose du processus de diffusion

Dans les livres grand public autour du jardinage urbain, c'est très souvent le terme « essaimage » qui est utilisé pour désigner la diffusion des initiatives. Il fait d'ailleurs partie du vocabulaire régulièrement entendu en entretien, auprès notamment des acteurs associatifs les plus investis dans les projets de jardin partagé. D'après le CNRTL, « essaimer » est issu du vocabulaire de l'apiculture et signifie « quitter la ruche mère pour former ailleurs une colonie nouvelle ». Par extension, il désigne également la fondation de nouveaux groupes humains après l'émigration des membres d'un noyau initial.

Retrouver de façon récurrente l'essaimage dans le lexique des jardins partagés témoigne de cette image que se font les acteurs d'une conquête du territoire, dans une vision surplombante. En effet, si sur chacun de nos trois terrains il y a bien une association qui surplombe les jardins partagés en leur offrant accompagnement et conseils (AJONC, *Passe-Jardin* et *Graine de jardin*), Celle-ci n'est pas directement actrice de la diffusion des jardins partagés. Au contraire, la diffusion de ces derniers relève bien davantage d'initiatives très locales, conditionnées par un contexte environnant favorable. Nous n'avons cependant observé qu'un seul cas où une personne ayant déjà fondé un jardin partagé participe à la fondation d'un second jardin, à Lyon. Dans la très large majorité des cas, il n'y a donc pas essaimage, au sens propre, des membres d'un jardin originel. En revanche, il y a bien une diffusion du modèle de jardin partagé, aussi bien par l'interconnaissance locale que grâce à la place qui lui est faite dans les

médias par exemple. Le film *Demain* (2015, réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent) fait par exemple partie des références culturelles souvent évoquées par les habitants jardiniers.

La diffusion en tache d'huile des opérations de rue

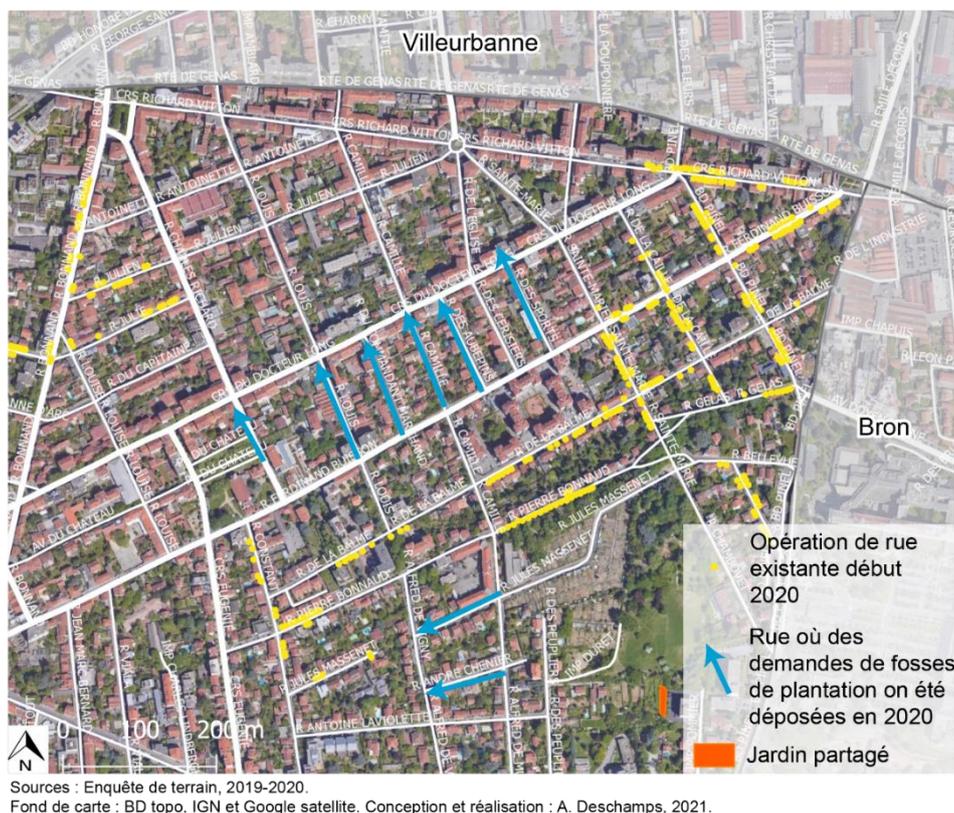
La concentration spatiale des opérations de rue témoigne d'une diffusion des initiatives qui ne se fait pas aléatoirement mais est bien tributaire de la distribution déjà existante des initiatives. L'inégale répartition des opérations de rue ne cesse de s'accroître dans la mesure où elle est directement alimentée par leur diffusion, qui reproduit les schémas de distribution spatiale. Ce développement de proche en proche est caractéristique du bouche-à-oreille que nous avons observé dans la diffusion des initiatives. Malgré une publicisation de plus en plus importante des programmes municipaux, ceux-ci continuent d'être relativement peu connus et c'est la connaissance d'une personne déjà investie, d'une rue déjà végétalisée qui va avoir un impact décisif dans le développement de la végétalisation urbaine. Cette diffusion est bien identifiée par les municipalités qui soutiennent le développement d'initiatives dans de nouveaux quartiers par le biais de relais locaux :

« Il suffit qu'il y ait 3-4 personnes qui s'y mettent et ça donne envie aussi aux autres de s'y mettre donc ça peut être sympa. ».

Entretien avec la directrice-adjointe de la mairie de quartier de Moulin, Lille, 8 octobre 2020

À Lyon, le développement des initiatives dans le quartier de Montchat est un bon exemple de cette diffusion de proche en proche (Figure 77).

Figure 77 : La diffusion des initiatives de proche en proche dans le quartier de Montchat à Lyon

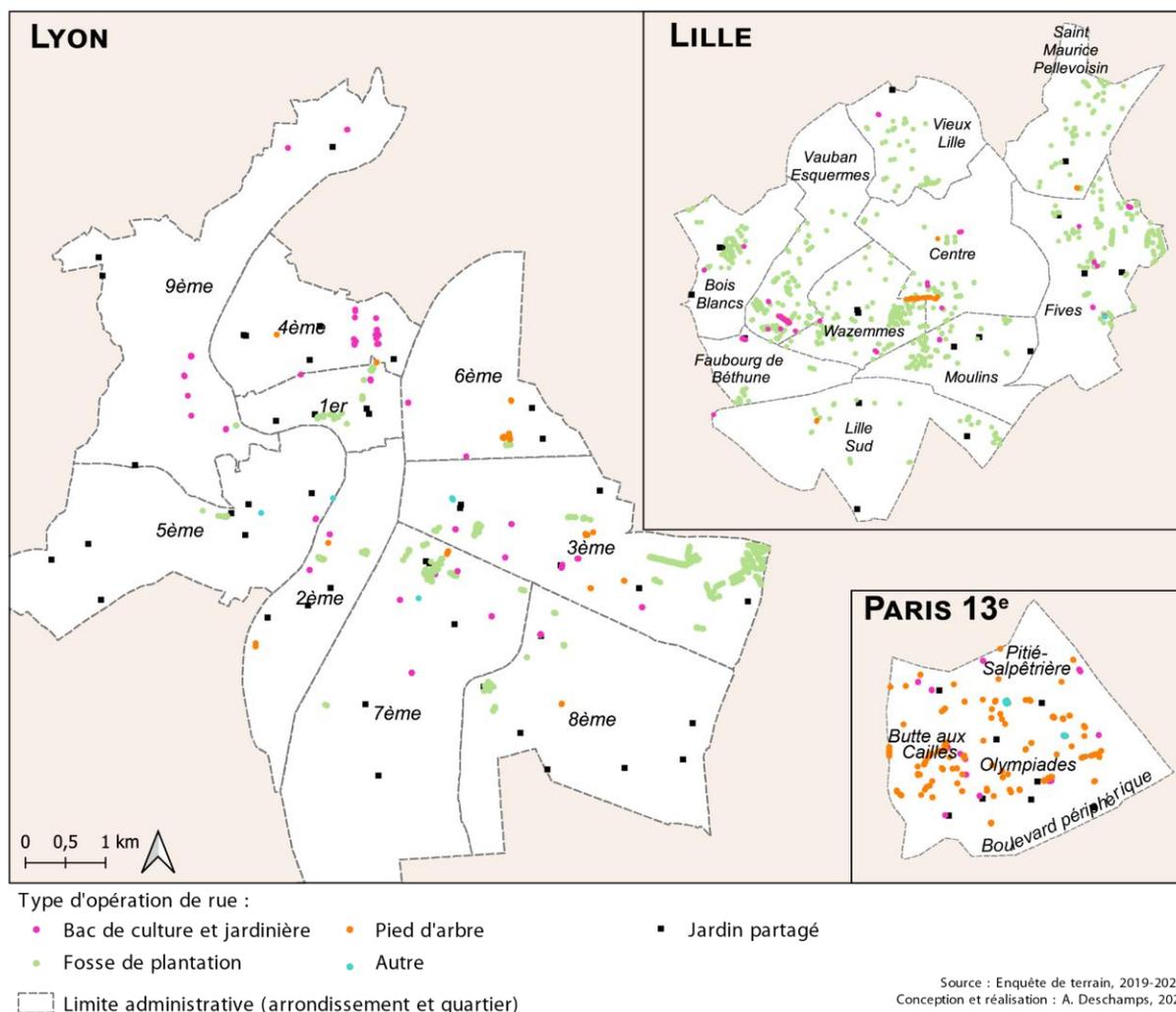


Il s'agit d'un quartier où les opérations de rue sont nombreuses et anciennes, bien qu'il ne s'agisse pas du premier quartier lyonnais à avoir accueilli des initiatives (voir Chapitre 3). En 2020, des habitants de différentes rues du quartier ont demandé la création de micro-implantations florales. Ces rues s'inscrivent directement dans la continuité des rues qui étaient déjà végétalisées et correspondent toujours au même profil morphologique : une majorité de maisons individuelles et de propriétaires, à l'écart des grands axes de circulation du quartier.

Cette diffusion en tache d'huile ou en effet boule de neige continue de s'observer en 2021. En début d'année, pour la première session de demandes d'opération de rue, c'est le quartier de la Croix-Rousse à Lyon qui compte le plus de nouvelles demandes de micro-implantations florales¹⁵⁷ alors qu'il s'agissait déjà d'un quartier bien pourvu. Les effets de cette diffusion de proche en proche des opérations de rue se traduisent par une ressemblance des types d'initiative mis en place. Sur nos trois terrains d'étude les habitants ont la possibilité, au titre des opérations de rue, de végétaliser un pied d'arbre, d'installer un bac de culture sur le trottoir ou encore de demander une fosse de plantation. En observant la cartographie par type des opérations de rue (Carte 27), nous pouvons voir comment les types d'initiatives se distribuent par agglomérat. Par exemple, dans le quatrième arrondissement de Lyon les bacs de culture sont quasiment le seul type d'opération de rue présents alors que dans l'est du troisième arrondissement il s'agit exclusivement de fosses de plantation. De même à Lille presque toutes les opérations de rue au pied d'un arbre sont concentrées dans le Centre, le long d'une unique rue. La proximité joue non seulement un rôle dans la diffusion des initiatives mais aussi dans la forme de celles-ci, par effet d'imitation.

¹⁵⁷ D'après l'élue à la transition écologique et de la démocratie, en charge de l'aménagement urbain et de la nature en ville du premier arrondissement au premier semestre 2021, sur les 90 demandes déposées pour une fosse de plantation à Lyon, 16 sont situées dans le premier arrondissement (notes du carnet de terrain, 8 avril 2021).

Carte 27 : Une diffusion spatiale par type des opérations de rue



La localisation des jardins partagés n'est jamais associée à celle des opérations de rue. Il s'agit de deux types d'initiatives bien distincts même lorsqu'ils se trouvent à proximité. Sur nos trois terrains, nous n'avons observé qu'un seul cas, dans le quartier de la Guillotière à Lyon, où l'association en charge d'un jardin partagé gère également des opérations de rue, en l'occurrence des fosses de plantation sur le trottoir qui donne accès au jardin. La diffusion des jardins partagés ne répond pas aux mêmes logiques que les opérations de rue compte tenu des contraintes qui pèsent sur eux. Le bouche-à-oreille joue néanmoins un rôle central dans le recrutement de membres par les associations de jardin. Les communautés de voisins qui se forment au sein des jardins partagés reflètent des échelles d'une proximité très resserrée. À Lyon par exemple, une nouvelle arrivante au *jardin des Part'Agés* (sixième arrondissement de Lyon) indique qu'elle a entendu parler de son jardin par le propriétaire de son appartement alors qu'elle vient d'emménager. Une autre habitante explique que c'est « en passant devant » qu'elle a découvert le jardin (notes du carnet de terrain, 3 mars 2020). De la même manière à Lille, les habitants expliquent qu'ils se connaissaient plus ou moins avant la création du jardin partagé. « C'est tous des contacts qu'on a » résume ainsi Jérémy (entretien à Lille, 18 juillet 2020).

Constituer des réseaux d'habitants qui soient autonomes dans l'aménagement urbain est un leitmotiv des municipalités. L'animatrice environnement de la Ville de Lyon explique par exemple qu'une des raisons pour lesquelles elle met en ligne les rues végétalisées de Lyon est qu'elle espère voir ainsi se former des réseaux d'habitants-jardiniers (Lyon, 10 avril 2019). De la même façon qu'il existe un réseau des jardins partagés fédérés par l'association du *Passe-Jardin*, elle voit plusieurs avantages à ce que les habitants s'organisent entre eux. Il s'agit de faire en sorte que les habitants s'entraident et puissent échanger aussi bien conseils qu'outil pour le jardinage. C'est le même but recherché par la plateforme « Végétalisons Paris », de façon encore plus marquée depuis que les habitants peuvent déposer des petites annonces sur la plateforme ou indiquer par exemple s'ils ont besoin d'aide pour l'arrosage. La mise en réseau des habitants n'est pas seulement le fait des municipalités. Les associations de jardin partagé et les collectifs d'habitants qui végétalisent les rues ont pour la plupart des lieux d'échange comme des groupes *what's app* ou des listes de diffusion mail pour échanger les informations. À Lyon, les différents collectifs des Incroyables Comestibles de la ville se sont regroupés autour d'un espace de travail sur la plateforme Slack¹⁵⁸. En avril 2021, plus de 330 personnes sont membres et peuvent échanger. L'espace de travail a été créé en janvier 2016. Il est divisé en catégories, plusieurs sur des thématiques générales puis une par arrondissement. Les groupes permettent aux habitants de s'organiser, de se donner rendez-vous pour aller jardiner ou encore de s'échanger des graines ou autres boutures.

Encadré 10 : Les Incroyables Comestibles : de la diffusion internationale à la diffusion intra-urbaine

Si les opérations de rue installées avec le label d'Incroyables Comestibles ne diffèrent pas des autres, les habitants qui s'y investissent font référence à un modèle qui s'est désormais développé à l'international. Leur mode de diffusion ne se fait pas par des voisinages mais renvoie davantage à une communauté englobante.

Nous n'avons identifié qu'un seul groupe à Lille d'habitants se rattachant aux Incroyables comestibles et aucun dans le treizième arrondissement de Paris. Ils sont cependant plusieurs à Lyon. Les différents groupes sont éparpillés dans la ville, présents dans presque tous les arrondissements. Deux groupes dans le neuvième arrondissement, deux dans le septième, un dans le premier, deux dans le deuxième et deux dans le troisième arrondissement. Ce n'est pas une diffusion de proche en proche qui prévaut donc pour les bacs Incroyables Comestibles. Cela dépend davantage d'une connaissance personnelle du mouvement assez médiatisé. Cela se traduit par la très faible organisation du mouvement à l'échelle de la ville de Lyon. Malgré l'existence d'un Slack commun, les conversations sont divisées entre arrondissements. Les habitants échangent finalement assez peu d'un arrondissement à l'autre.

La concentration des opérations de rue en un nombre restreint d'espaces des villes témoigne de l'importance prise par le voisinage dans la diffusion des initiatives. Bien qu'il s'agisse de programmes municipaux institutionnalisés, la communication autour de ceux-ci peine encore à prendre de l'ampleur. Cette méconnaissance a pour effet de donner une place

¹⁵⁸ Slack est une plateforme de communication collaborative propriétaire créée en 2014.

prépondérante aux relations de voisinage dans la diffusion des initiatives. C'est par l'interconnaissance et l'imitation que se diffusent les opérations de rue, diffusion qui se traduit par les formes spatiales observées. Ce rôle de la proximité dans la propagation des initiatives est à combiner avec les caractéristiques des espaces publics investis par les habitants. En effet, ce que traduit également cette diffusion de proche en proche, c'est l'incarnation de centralités secondaires dans les villes. Par opposition aux centres des métropoles, ces centralités secondaires font l'objet d'aménagements de leurs espaces publics qui mettent en avant la sociabilité. La végétalisation participative devient un outil de délimitation de nouveaux quartiers urbains. Les limites des initiatives dessinent de nouveaux espaces de la sociabilité qui ne sont pas sans rappeler le modèle du village, notamment autour de la place publique.

7.1.2 La végétalisation urbaine de proximité : pacifier la ville

Les programmes de végétalisation urbaine menés par les municipalités tendent à privilégier les espaces centraux. La végétalisation apparaît en effet comme une opportunité d'embellir la ville et d'attirer des touristes et des capitaux dans une optique de *marketing* urbain toujours plus soutenu du fait de la compétition entre les villes (Girault, 2016 ; Bourdeau-Lepage, 2019). Nous avons pu croiser plusieurs exemples de ce type sur nos terrains. Nous avons déjà évoqué le programme de végétalisation des rues commerçantes du centre de Lille (voir Chapitre 5). La Ville a soutenu l'action des commerçants en plantant également des arbres d'alignement dans les rues du Vieux Lille. À Lyon, l'expérience en 2019 de végétalisation de la Presqu'île, centre commerçant, témoigne des mêmes tendances. Le choix d'installer des bacs végétalisés dans les rues les plus commerçantes de la ville est directement déterminé par une volonté de visibiliser l'initiative et de l'offrir au regard du plus grand nombre. À rebours de ce verdissement des espaces hyper-centraux urbains, la végétalisation participative s'inscrit davantage dans les espaces peu médiatisés des villes. Elle se déploie dans les espaces résidentiels, le long des petites rues et places de la ville, dessinant un négatif de la métropole. La végétalisation participative contribue à l'aménagement des espaces publics au niveau local.

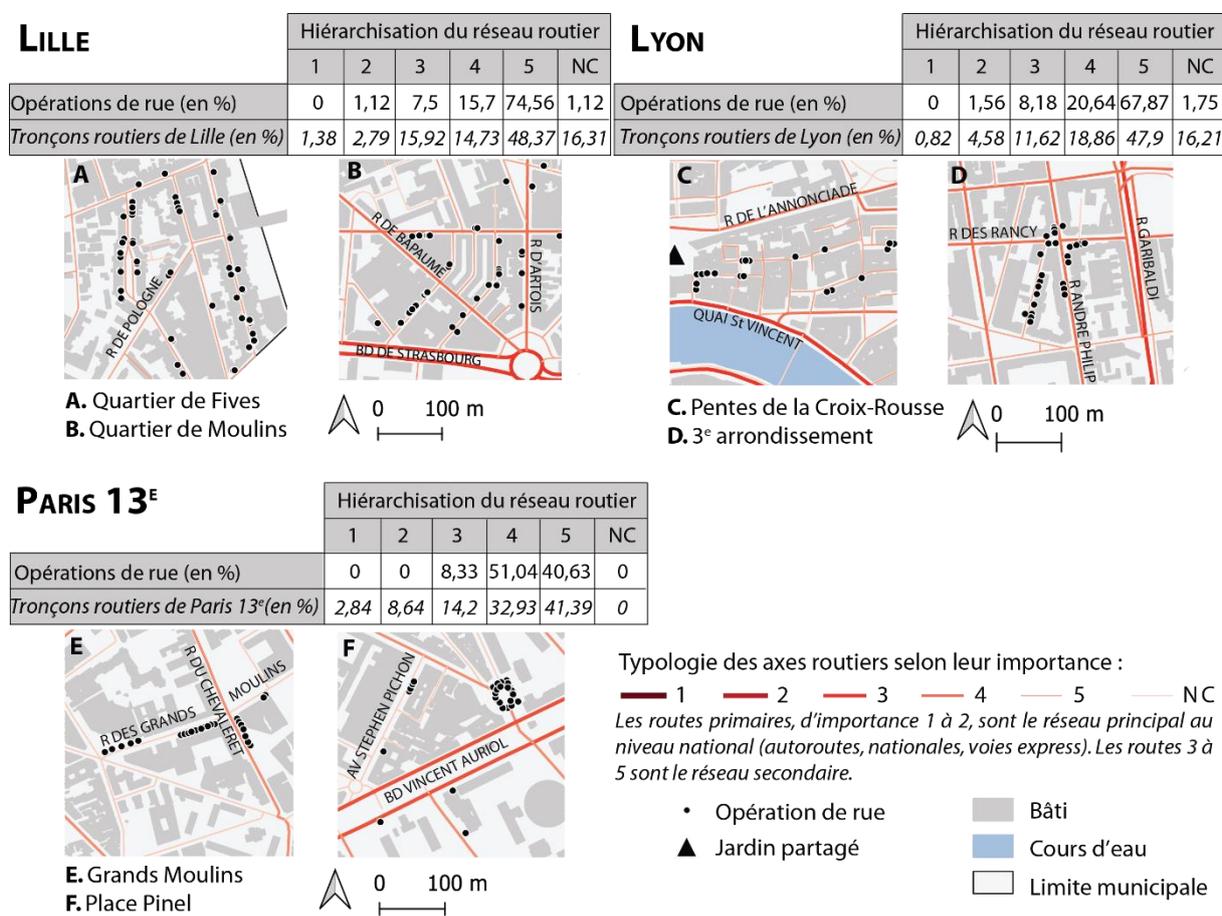
Une morphologie urbaine préférentielle : petites rues et places publiques

Jardiner dans des espaces calmes, à l'écart du bruit de la ville est souvent revenu dans les propos des habitants. Dans le cas des jardins partagés, les habitants mettent ainsi en avant l'impression de se sentir à l'écart de la ville, de ne pas entendre celle-ci ou bien de ne pas la voir. Cette impression varie d'un jardin à l'autre en fonction de l'implantation de celui-ci. Si dans certains cas les habitants n'ont pas le choix et doivent faire avec un contexte, dans d'autres cas il est particulièrement déterminant dans la sélection du lieu à cultiver. Le jardin du *Pré Santy* (huitième arrondissement de Lyon) a deux parcelles : une le long d'une grande avenue et une en retrait, au milieu des tours d'habitation. La parcelle le long de l'avenue est largement délaissée car jugée trop bruyante par les membres et l'animateur tandis que celle à l'intérieur de l'îlot est protégée. Une fois de plus, les contraintes foncières pesant sur les jardins partagés

limitent les choix des habitants. En revanche, pour les opérations de rue le cadre dans lequel celles-ci prennent place est prépondérant.

Nous avons observé la répartition des opérations de rue le long des axes routiers à partir de la base de données topographique de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) (Figure 78). L'IGN classe les axes routiers de 1 à 5 selon leur importance. « L'importance ne décrit pas le côté administratif de la route, mais matérialise une hiérarchisation du réseau routier fondée sur l'importance des tronçons de route pour le trafic routier » (IGN, 2019, p. 16). Les axes d'importance 1 à 2 sont le réseau principal au niveau national (autoroutes, nationales, voies express) et les axes 3 à 5 sont le réseau secondaire.

Figure 78 : À l'écart des grands axes : la végétalisation de la ville résidentielle



Sources : BD TOPO IGN, 2019. Enquête de terrain, 2019-2020. Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

Sur nos trois terrains d'étude, les axes de niveau 5 représentent plus de 40 % des axes mais la concentration des opérations de rue sur ceux-ci est toutefois bien sensible. Les axes d'importance 5 concentrent à Lille et à Lyon environ 70 % des initiatives. Les grands axes jouent davantage le rôle de frontière urbaine et semble délimiter les contours de la diffusion de proche en proche des initiatives. Dans le quartier de Moulines de Lille par exemple, les opérations de rue sont nombreuses mais ne traversent pas le boulevard de Strasbourg (Figure 78, vignette B). Sur les pentes de la Croix-Rousse à Lyon, les opérations se déploient par exemple entre la rue de l'Annonciade et les quais Saint-Vincent, dans de petites ruelles (Figure

78, vignette C). Les grands axes ne sont pourtant pas interdits par les municipalités et dans un certain nombre de cas c'est bien là que se trouvent pourtant les trottoirs les plus larges et qui seraient *a priori* les plus à même d'accueillir des initiatives. La situation est un peu différente dans le treizième arrondissement de Paris. Les initiatives se répartissent entre les axes d'importance 4 et 5 (respectivement 51 et 40 %). À la différence de Lille et Lyon, les opérations de rue sont principalement des fleurissements de pied d'arbre. Leur localisation dépend donc de la présence d'arbres d'alignement, ce qui explique qu'ils soient également présents sur des axes plus importants comme le long du boulevard Vincent Auriol (Figure 78, vignette F). En effet, selon l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) (2020), ce sont les voies les plus larges qui accueillent les plus d'arbres d'alignement, en héritage des promenades d'Alphand. L'APUR estime que seulement 2 % des voies les moins larges (moins de 11 mètres de large) sont plantées d'arbres à Paris.

En plus de se concentrer sur les petits axes urbains, les opérations de rue participent aussi à la végétalisation de places de l'espace public. Sur la Figure 78 nous pouvons ainsi observer une concentration des initiatives au carrefour des rues des Rancy et André Philip qui forment une placette à Lyon (vignette D) ou encore autour de la place Pinel à Paris (vignette F). La localisation des opérations sur des places est intéressante à plus d'un titre. En effet, les places occupent une position particulière dans le tissu urbain. Elles sont le reflet d'une conception européenne ancienne de l'urbanité : à la fois lieu de passage, de circulation mais aussi lieu de stationnement, d'échange, etc. (Allain, 2004 ; Levy, 2005). Ce sont des espaces doublement publics, à la fois par leurs caractéristiques et par leurs usages. Les places occupent ainsi une position symbolique dans l'espace public. Les places végétalisées par les habitants ne sont pas les grandes places de nos terrains d'étude, telles que les places géométriques issues des aménagements royaux (la Grand Place à Lille ou la place Bellecour à Lyon entre autres) mais plutôt des petites places secondaires, marqueurs de centralité à grande échelle. Force est de constater que les places offrent aux habitants des opportunités intéressantes de végétalisation. L'intérêt est multiple. Il s'agit à la fois de pouvoir mobiliser davantage de personnes dans la mesure où les places occupent de espaces centraux à de petites échelles : reliées à plusieurs axes routiers elles sont à proximité du lieu de résidence d'un plus grand nombre d'habitants. La végétalisation d'une place permet également de rendre plus visible l'initiative en concentrant le projet sur un espace bien délimité. De plus, les opérations de rue situées sur des places permettent une pratique davantage collective du jardinage. L'espace disponible est plus large pour accueillir des groupes au contraire des opérations directement situées sur des trottoirs qui sont plus favorables à un jardinage en solitaire (Figure 79).

Figure 79 : Jardiner sur une place ou jardiner dans la rue : la contrainte de l'espace disponible

A/ Jardiner en groupe sur une place (place Jean Jaurès, Lyon)



L'espace disponible sur la place a permis à un groupe d'habitants d'installer quatre bacs de culture. Le jardinage peut se faire en groupe, il y a de la place pour plusieurs personnes. L'activité va même au-delà : une table a été installée (sur la gauche de la photographie) et permet aux habitants de passer du temps sur la place, d'y pique-niquer. Ils ont pu amener du matériel, des outils mais aussi des seaux et des jerricanes.

B/ Jardiner seule sur le trottoir (rue Saint Michel, Lyon)



Le jardinage sur le trottoir se fait dans un cadre bien plus exigü. L'habitante s'occupe ici toute seule des roses trémières. Elle circule d'une fosse de plantation à une autre dans la rue avec sa brouette pour transporter les fleurs coupées.

Jardiner la ville tranquille et tranquilliser la ville par le jardinage

Le fait de vivre dans une rue de petite taille, au trafic de faible importance, est souvent cité par les habitants comme un facteur de motivation pour initier un projet de végétalisation :

« Moi je le fais parce que c'est mon quartier et c'est la place où j'habite donc ça s'y prête bien. [...] Après c'est bien parce qu'on est dans un quartier comme la Butte aux Cailles, je suis pas sûr qu'en pleine rue de Rivoli j'ai la même motivation. Rue de Rivoli les fréquentations la nuit... Bon, ici on se plaint parce qu'on trois papiers et quelques trucs arrachés mais en fait on a pas trop à se plaindre. ».

Entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2020

Choisir une rue relativement peu passante permet ainsi de se prémunir contre les dégradations en plus d'offrir un cadre de jardinage quotidien plus agréable.

En choisissant des axes secondaires, il s'agit aussi de délimiter un espace circonscrit pour lancer un projet de végétalisation participative. Pour Philippe, il est alors plus facile d'aller voir ses voisins et de les mobiliser :

« Alors l'idée c'est qu'on rassemble. Ça a commencé rue du Général Brulard, là où je suis, c'est une petite rue, on en a profité parce que c'était une petite rue. Elle fait quoi... 30 mètres de long. L'idée c'était de demander à tous les voisins, donc j'ai fait un petit mot et première réunion avec Bernard, première réunion tout le monde était là et présentation du projet : si ça vous dit on fait ça. Et du coup après bah il y en avait, dans ma petite rue presque tout le monde était d'accord parce qu'il y avait des nouveaux bâtiments donc il y a eu un concours de circonstances et d'un seul coup quelqu'un qui habite, qui venait d'arriver dans un nouveau bâtiment pouvait générer un petit peu de lien social. Donc du coup tout le monde était super content dans cette petite rue et on a fait ça. »

Entretien avec Philippe, Lyon, 23 février 2019

L'insistance de Philippe sur le fait que le projet démarre dans une « petite rue », d'à peine trente mètres de long et à sens unique est assez représentatif du rôle joué par la morphologie urbaine dans le développement des opérations de rue. En plus de préférer les rues calmes et à l'écart des grands axes, les projets de végétalisation des habitants participent aussi à redessiner l'espace urbain et à accentuer leur tranquillité. Les initiatives entrent dans un cercle qui se veut vertueux : elles sont localisées principalement sur des axes tranquilles et elles participent à les rendre encore plus tranquilles.

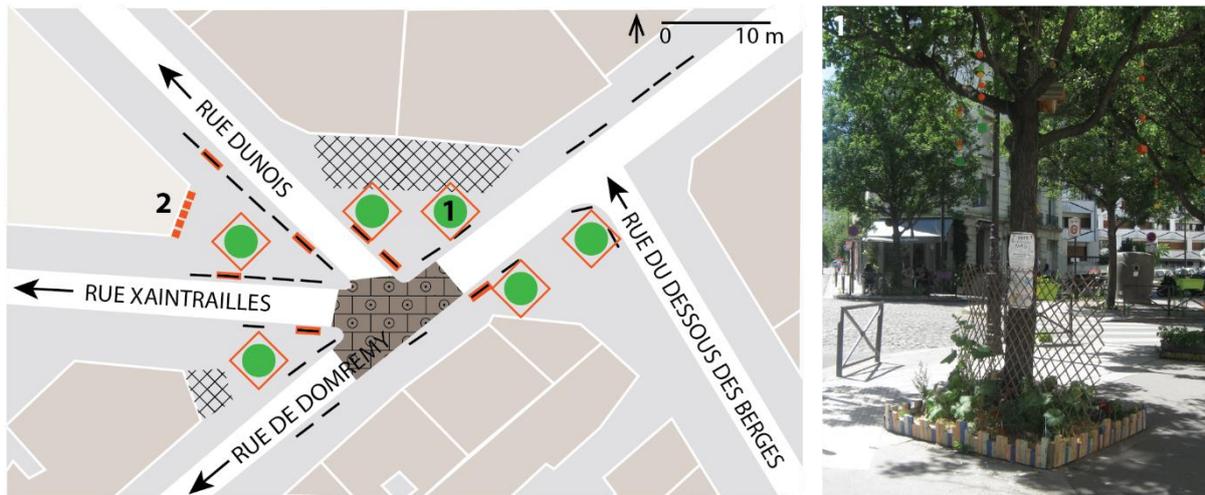
Au carrefour des rues Dunois, Xaintrilles, Domrémy et du Dessous des Berges dans le treizième arrondissement de Paris, les trottoirs sont suffisamment larges pour accueillir une vie de quartier animée au travers notamment de terrasses de restaurant (Figure 80). Les rues sont à sens unique, le carrefour routier est pavé et la vitesse de circulation des automobiles est limitée à 30 km/h ce qui participe d'une ambiance tranquillisée. Depuis plusieurs années, les membres du conseil de quartier local ont des idées pour aménager ce carrefour en une véritable place :

« Moi j'avais pris toute la place en fait parce que je trouvais que c'était un espace intéressant, qui était possible à faire. [...] On avait un projet aussi de refondre l'espace pour diminuer la circulation, il y a pas mal de parkings dans ces rues-là et puis on aurait voulu changer les sens de circulation, faire une place plutôt qu'un espèce de passage et donc dans toutes les réflexions qu'il y avait déjà on végétalise et après... »

Entretien avec Nathalie, Paris, 27 juin 2020

En attendant que leur projet mûrisse et qu'il puisse être présenté à la mairie, plusieurs habitants ont demandé des permis de végétaliser sur la place. Les six arbres du carrefour ont leur pied fleuri et sept jardinières ont été installées sur des barrières croix de Saint André. Le conseil de quartier a également financé l'installation de cinq grands pots de fleurs, installés le long d'un mur aveugle de la place.

Figure 80 : Un carrefour en passe de devenir une place (Paris 13^e)



Un carrefour aménagé...

- barrière croix de Saint-André
- arbre
- ▨ pavage de la voirie

Un carrefour comme lieu de vie...

- ← rue à sens unique
- ▨▨▨▨ terrasse de restaurant

... que la végétalisation vient pacifier

- ◇ pied d'arbre fleuri
- ▭ jardinière
- pot de fleurs

Vue d'ensemble sur le carrefour :



Photographies : A. Deschamps, juin 2020.
Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

En étudiant à une échelle très fine les lieux qui accueillent des opérations de rue, nous observons comment se redessine une politique d'aménagement de l'espace public urbain. La compétition exacerbée des villes pour attirer investissements, ressources, populations qualifiées ou encore touristes a participé à une concentration des aménagements sur des quartiers jugés stratégiques comme les quartiers d'affaires, les centres historiques, les quartiers commerçants, les quartiers de gare, etc. (Robinson, 2002 ; Brenac *et al.*, 2014). Au contraire, une partie des espaces investis par les initiatives de végétalisation s'éloigne de ce schéma, se trouvant à l'écart des centres privilégiés par les opérations de requalification et de rénovation urbaines. Antoine Fleury (2010a) les désigne comme des « espaces publics de

proximité ». L'appropriation de ces territoires locaux par des habitants riverains témoignent en effet du rôle joué par la proximité créée par ces lieux pour faire naître de la mobilisation¹⁵⁹.

Si nous avons montré combien la végétalisation participative reproduit les divisions socio-spatiales urbaines, elle investit cependant des espaces de centralité secondaire, à proximité des lieux de vie des habitants investis. En cela elle prend part au projet de la ville durable qui propose de « reconquérir les espaces du quotidien [en] atténu[ant] la hiérarchisation et la spécialisation de la maille viaire » (Da Cunha, 2005, p. 15). Toutefois, si la végétalisation de petites rues et de places publiques donne à voir une ville résidentielle *a priori* moins ancrée dans les schémas de concurrence urbaine, leur aménagement s'inscrit également dans la continuité des politiques municipales en faveur des espaces publics. La prise en compte des espaces publics dans l'aménagement urbain s'est profondément renouvelée depuis les années 1980¹⁶⁰ (Fleury, 2007). Face à la crise urbaine sociale, les espaces publics ont été considérés comme une solution pour favoriser le lien social et la citoyenneté (Lussault, 2013). L'objectif des aménagements de proximité est alors de « faire quartier » (Fleury, 2010b). Les principaux axes de la requalification des espaces publics mis en jeu sont la restriction de la circulation automobile au profit des piétons et l'amélioration du cadre de vie paysager au travers du mobilier urbain ou encore de la végétation (Fleury, 2007, 2010b). La production d'espaces publics doit « contribuer à la fois à pacifier les relations sociales et à développer les sentiments d'appartenance des individus à une même "cité" » (Lussault, 2013, p. 361). L'amélioration du cadre de vie se combine ainsi à une réactivation du lien social au niveau local : c'est la dimension sociale du développement durable. La végétalisation participative s'inscrit dans ces politiques. Elle associe la mise en avant d'une ville résidentielle, d'espaces publics comme lieux de vie et de la végétation comme moyen d'embellir le paysage urbain (Fleury & Froment-Meurice, 2014). Faire quartier autour d'un grand axe de circulation semble difficile tandis que la végétalisation de petites rues ou de places publiques apparaît directement répondre à cet objectif. Nous voyons ici comment aux motivations affichées des habitants s'ajoute une traduction spatiale, favorisant les lieux urbains offrant l'opportunité de créer du lien social.

¹⁵⁹ À propos du rôle de la proximité dans la politique de végétalisation urbaine de la Mairie de Paris, voir l'Encadré 11.

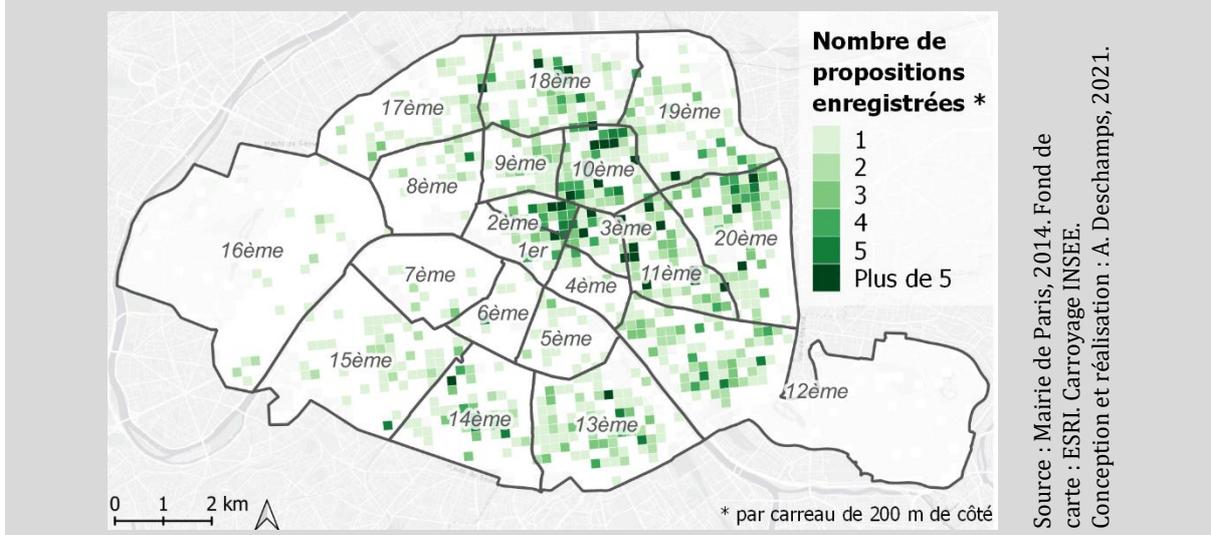
¹⁶⁰ La catégorie d'espace public apparaît dans le champ de l'urbanisme dans les années 1980 (Merlin & Choay, 2009a). Sa conceptualisation témoigne de la rencontre entre les études urbaines et les sciences politiques. Les années 1960 et 1970 sont marquées par une intense réflexion sur la crise de la vie collective et de la démocratie, autour des travaux fondateurs de J. Habermas (1962) et H. Arendt (1963). C'est dans cette continuité que naissent les initiatives de démocratie participative (Bacqué & Sintomer, 2001). Le champ des études urbaines s'empare ensuite de la notion d'espace public pour l'appliquer directement à la ville (ce que ne faisaient ni J. Habermas ni H. Arendt). « La crise des espaces publics (en particulier les places et les rues) est mise en relation avec celle, supposée, de la vie collective et de la démocratie, au point, même si c'est abusif et source d'ambiguïté, de les confondre » (Tomas, 2001, p. 76). L'analyse des espaces publics qui s'est développée dans les sciences sociales depuis les années 1980 développe « une approche qui dresse *a priori* l'espace public en espace vertueux de la citoyenneté, porteur intrinsèquement des vertus de l'échange interpersonnel » (Lussault, 2013, p. 361).

Les programmes municipaux de végétalisation participative sont un exemple des nouveaux modèles de gestion urbaine qui valorisent l'« institutionnalisation de l'action collective » (Duran & Thoenig, 1996) où l'échelon local devient central dans la gouvernance urbaine (Bourdin, 2005 ; Sénécals, 2005 ; Petrella & Richez-Battesti, 2010). Ils s'inscrivent dans la continuité des politiques nationales d'urbanisme et d'environnement qui mettent en avant une forme précise de paysage urbain, avec « une certaine identité urbaine associée à une morphologie et à une communauté locale » (Blanc & Glatron, 2005, p. 79). La proximité devient à la fois un leitmotiv renouvelé pour la création d'une vie de quartier et une solution pour l'aménagement urbain. La végétalisation participative permet un changement d'échelle pour l'aménagement urbain à deux niveaux. D'une part il s'agit d'investir des espaces en dehors des centralités métropolitaines stratégiques, d'autre part les initiatives font intervenir les habitants directement dans l'aménagement urbain local. En cela, les « espaces publics de proximité » d'A. Fleury rejoignent « l'espace public de proximité » de P. Codello-Guijarro (2003) comme arène de la démocratie participative.

Encadré 11 : « Du vert près de chez moi » : une opération de végétalisation urbaine de proximité à Paris

La valorisation de la proximité dans l'aménagement urbain, et en particulier pour ce qui touche au végétal, est un fil conducteur des politiques municipales parisiennes. En 2014, la Ville de Paris a organisé une consultation des habitants nommée « Du vert près de chez moi ». La délibération municipale autour de la consultation mettait en avant « l'envie des Parisiens de verdir leur ville [qui] évolue vers un besoin de végétalisation de proximité¹⁶¹ ». À partir d'une application mobile, les habitants étaient invités à repérer des espaces disponibles à la végétalisation dans les lieux qu'ils fréquentent au quotidien. Plus de 1 500 propositions ont été reçues par la mairie et celle-ci a décidé d'en réaliser 200.

Les propositions faites par les Parisiens par le biais de cette application sont disponibles sur le site de l'*opendata* de la mairie. Leur cartographie permet d'identifier une répartition spatiale très inégale (voir la carte ci-dessous).



¹⁶¹ Extrait du *Vœu relatif au développement de la végétalisation de proximité*, 2014 V. 55 (16 et 17 juin 2014)

Cette répartition des propositions dans l'espace urbain fait ressortir les espaces les plus densément peuplés de la capitale mais également ceux caractérisés par une population au niveau de vie moyen. En mettant en parallèle les travaux d'Anne Clerval (2014), il ressort que ce sont globalement les zones gentrifiées qui ont fait l'objet de plus de signalements que les quartiers historiques ou les beaux quartiers. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette répartition des propositions. Une prise de conscience écologique qui serait davantage l'apanage des classes moyennes à aisées avec un niveau de diplôme élevé. Une appropriation de l'application de signalement qui est plus facile pour cette catégorie de la population comme l'ont montré les différents travaux sur le *reporting* urbain, avec une surreprésentation des personnes de moins de 40 ans, des cadres et professions intellectuelles et supérieures (Gibson *et al.*, 2014 ; Abu-Tayeh *et al.*, 2018). Cette hypothèse se confirme en regardant la distribution spatiale d'une autre application de signalements développée par la mairie de Paris, « Dansmarue », qui met globalement en avant les mêmes quartiers de la ville (Mericskay, 2021).

Nous avons montré comment la proximité est un facteur central du développement des initiatives de végétalisation. La proximité résidentielle des habitants conditionne le choix de l'implantation des initiatives. Cependant, les habitants font également face aux contraintes du domaine public. Pour accueillir des initiatives de végétalisation, celui-ci doit être disponible à un nouvel usage. C'est cette question de la disponibilité du domaine public que nous allons désormais interroger en revenant sur les usages antérieurs des lieux qui accueillent désormais des initiatives de végétalisation.

7.2 Les vides de la ville ou des espaces déjà verts ?

L'imaginaire collectif autour des jardins partagés fait largement référence à des espaces de friche, vacants ou délaissés. Nous avons déjà rappelé comment l'histoire de l'apparition des jardins partagés était en effet liée à des villes en décroissance. Ce n'est toutefois pas le cas de nos trois terrains d'étude. Ceux-ci se trouvent dans trois villes françaises, avec certes un passé et notamment une histoire économique différents, mais loin du schéma des villes décroissantes. Bien au contraire, il s'agit des métropoles françaises parmi les plus dynamiques, aussi bien d'un point de vue économique que démographique¹⁶². Nous analyserons plus en détail les lieux qui accueillent désormais des initiatives de végétalisation, en retraçant leurs usages antérieurs et en étudiant les représentations que s'en font les

¹⁶² Ce dynamisme prend des formes et une ampleur très différents d'un terrain à l'autre. À titre d'exemple, la Métropole européenne de Lille connaît une hausse de 0,4 % par an de sa population entre 2011 et 2016, soit une nette accélération par rapport à la période précédente (Barkovic & Gicquiaux, INSEE, 2019). La Métropole de Lyon connaît une hausse moyenne de sa population de 1,1 % par an entre 2011 et 2016 (Geymond & Bianco, INSEE, 2019). Elle fait partie à ce titre des métropoles françaises avec le plus fort dynamisme démographique. La Ville de Paris a quant à elle connu une baisse de sa population de -0,5 % par an entre 2011 et 2016 (Tissot, INSEE, 2019).

habitants jardiniers. Dans un second temps, nous reviendrons sur l'hypothèse selon laquelle les initiatives de végétalisation, comme leur nom l'indique, participent effectivement à la végétalisation de la ville, c'est-à-dire le fait de convertir des espaces artificialisés en écrans de verdure, d'implanter de la végétation à des endroits qui en étaient dépourvus.

7.2.1 Les délaissés urbains comme point d'ancrage de la végétalisation participative ?

Les jardins partagés ont vu le jour dans des villes en déclin des États-Unis où la multiplication des friches conjuguée à une crise sociale et économique en a fait des opportunités de développement local (Paddeu, 2015 ; Nussbaum, 2019). Le contexte français est différent. Dans cette section, nous nous attachons à comprendre les choix d'implantation spatiale pour les jardins partagés et les opérations de rue. Nous avons vu dans les chapitres précédents comment les municipalités insistent sur le manque d'espace comme contrainte principale à la mise en place de jardins partagés, et dans une moindre mesure à l'installation d'opérations de rue. Ici, il s'agit de dépasser cette première contrainte pour montrer comment l'installation d'initiatives de végétalisation n'est pas uniquement la réponse à une opportunité spatiale, un vide dans le tissu urbain qui s'offrirait aux habitants. Au contraire, les initiatives de végétalisation viennent se substituer à des aménagements et des usages antérieurs de l'espace urbain. La végétalisation participative apparaît comme une stratégie d'aménagement urbain qui conjugue les envies des habitants à une vision raisonnée et normée de ce à quoi doit ressembler l'espace urbain. Comme nous l'avons montré, certains jardins partagés sont créés à l'occasion d'un projet de rénovation urbaine dans un quartier en particulier (voir Chapitre 6). Leur emplacement est alors directement décidé par les promoteurs. En revanche, dans les autres cas ce sont les habitants, les associations et les mairies qui décident de l'emplacement des initiatives et de leur inscription dans le tissu urbain déjà existant. Spontanément, les habitants présentent les espaces choisis comme des lieux inoccupés et qui n'avaient pas d'usage. Les municipalités ont le même discours mais insistent aussi sur des usages non légitimes de ces espaces que l'installation d'une initiative de végétalisation permet de prévenir.

L'absence de personnes investies sur les espaces choisis pour accueillir un jardin partagé conforte les habitants dans l'idée qu'il est possible de les utiliser même si cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agit de délaissés urbains. Les membres du *jardin Hédya Lamarr* (Lille) notent bien que l'espace qu'ils investissent étaient entretenus par les services municipaux mais ils le considèrent comme vide car non investi par des habitants :

« C'est 800m² avec le terrain qui est devant dont on a récupéré la gestion aussi sinon personne ne s'en occupait à part pour la tonte de l'herbe. ».

Entretien avec Adrien, Lille, 9 septembre 2020

En effet, la tonte de la pelouse, certainement par le service des espaces verts de Lille, n'est pas interprétée par les habitants comme marque d'un usage de l'espace.

Pendant la création du *jardin Pousses en l'air* dans le neuvième arrondissement de Lyon, le choix du terrain se porte expressément sur un terrain qui, selon les habitants, n'a pas d'usage, au contraire des autres terrains envisagés :

« Alors en fait on avait trois choix, soit ici soit un autre terrain sur Grandchamp mais c'est vraiment des endroits qui sont investis par les habitants, Grandchamp et le parc qui est derrière, c'est vraiment des endroits où les gens vont. Ici c'est plus un passage, alors il y a les gens qui viennent avec leur chien le soir ici mais c'est pas tellement... Vous voyez c'est quand même pentu, c'est pas... tandis que les autres endroits c'est au cœur des immeubles et on s'est dit que ce serait quand même... on aurait moins l'impression de piquer le terrain entre parenthèses aux habitants en se mettant ici. ».

Entretien avec Marjolaine, Lyon, 9 juillet 2020

L'installation du projet de végétalisation sur un espace non utilisé sert aussi à donner une nouvelle vie à cet espace. Sur la place Philippe Lebon à Lille, les plantations des habitants sur les espaces enherbés sont installées sur un espace « qui sert à rien et devient un délaissé » d'après un habitant (entretien avec Lionel, Lille, 1^{er} juillet 2020). Pourtant le jardin partagé *Pousses en l'air* se trouve au sein du parc de Montpellas et, comme le mentionne l'habitante, c'est un lieu de passage et de balade, notamment pour les propriétaires de chiens. Cette ambivalence dans l'identification d'un espace vide et la connaissance de ses usages antérieurs se retrouve également autour du *jardin partagé des Olympiades* (Paris). Une habitante met directement en avant le fait qu'« il [n']y avait rien » à l'emplacement du jardin tout en racontant comment celui-ci était un lieu de rencontre pour une population jeune :

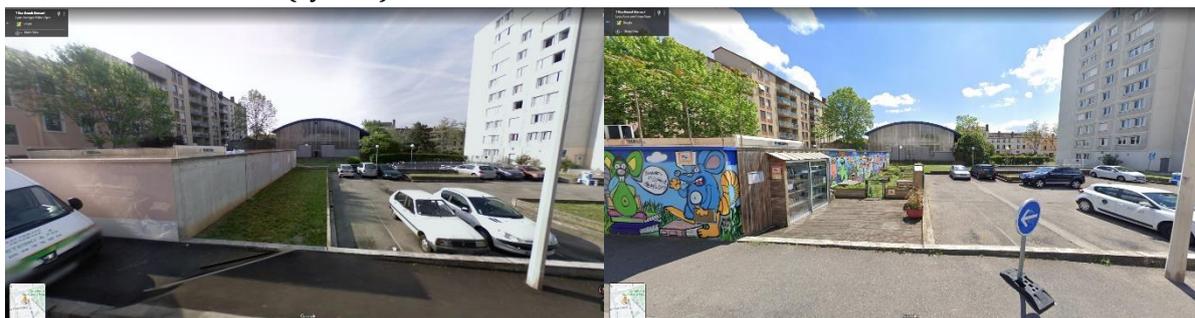
« Parce que la dalle il y avait rien, c'est le passage de la barre qui est là, c'est une barre d'HLM, et ça c'est une partie de la dalle qui était squattée par des jeunes, pas que du quartier, c'est des jeunes qui venaient exprès pour faire des acrobaties, il y avait de la pop coréenne et les week-ends ils étaient une quantité à danser et tout ça. Après la dalle c'est la dalle de passage Olympiades. ».

Entretien avec Françoise, Paris, 20 juin 2020

En nous intéressant à l'historique des lieux qui accueillent désormais des jardins partagés, que ce soit en interrogeant les habitants ou en remontant le temps au travers des images *Google Street View*, nous avons pu constater que derrière cette représentation de terrains vides se cachaient des situations variées (Figure 81).

Figure 81 : Avant les jardins partagés, des espaces urbains délaissés ?

Les arômes du huitième (Lyon 8^e)

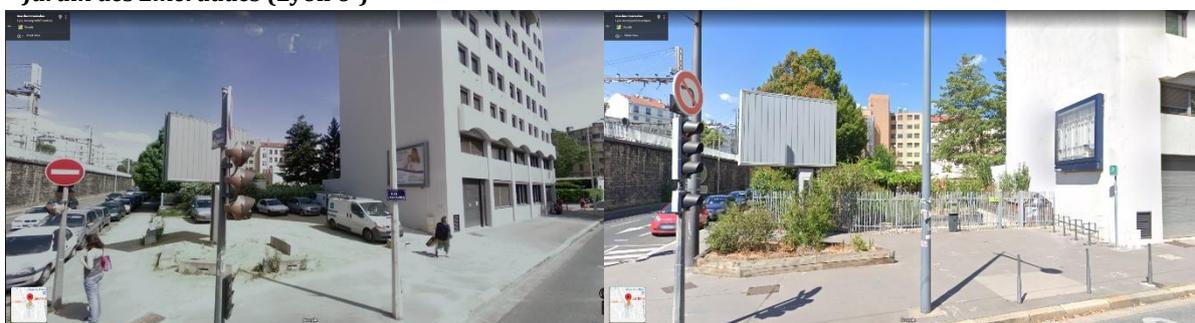


Mai 2008

Mai 2019

En 2008, une bande enherbée longe un parking au milieu des immeubles d'habitation. À partir de 2015, la bande enherbée accueille une bibliothèque partagée et le *jardin des arômes du huitième*.

Jardin des Émeraudes (Lyon 6^e)



Septembre 2008

Août 2020

En 2008, la parcelle sert de parkings. En 2015, le *jardin des Émeraudes* est installé sur la parcelle qui est alors clôturée.

Jardin du sud (Lille Sud)



Mai 2008

Septembre 2020

En 2008, la parcelle est occupée par deux cages de but. En 2020, une partie sur la gauche de la photographie est dédiée au jardin partagé et est clôturée tandis que sur la droite les cages de but ont été réinstallées.

Sources : captures d'écran *Google street view*.

Certains emplacements semblent bien correspondre à cette image de terrain vide à l'instar du *jardin des arômes du huitième* à Lyon qui s'est installé sur une bande enherbée entre un parking et des bâtiments. Si cela ne veut pas forcément dire qu'il n'y avait pas d'usage sur ce petit bout de terrain, ils ne laissent *a priori* pas de traces visibles. *A contrario*, certains emplacements avaient des usages antérieurs bien visibles sur les photographies *Google Street View*. C'est le cas du *jardin des Émeraudes* à Lyon qui servait de parking ou du *jardin du Sud* à Lille qui était un terrain de football. Nous avons pu relever ainsi de nombreux exemples

d'usages antérieurs, comme encore le *jardin Ferran'Terre* à Lyon et le *jardin Comme Une Aut'Terre* à Lille qui étaient des terrains de pétanque.

Cette ambiguïté entre un vide affirmé et des usages qui préexistent se retrouve également autour des opérations de rue. L'élue en charge des espaces verts dans le treizième arrondissement de Paris trouve l'idée de la végétalisation des pieds d'arbre intéressante. Ces espaces n'avaient « pas d'utilité ». Elle considère ainsi qu'il s'agissait d'un « emplacement idéal » pour « permet[tre] aux gens de faire un petit truc » (entretien, Paris, 10 juillet 2019).

Pourtant à Paris en particulier, l'installation des permis de végétaliser au pied des arbres est critiquée par les propriétaires de chiens. La végétalisation des pieds d'arbres, espaces disponibles pour les animaux de compagnie, les a rendus inaccessibles. Des propriétaires de chiens y voient une privatisation du domaine public et une contrainte pour la balade de leurs animaux, critique rapportée par plusieurs conseils de quartier. Ce conflit d'usage autour des pieds d'arbre a pu être directement observé sur le terrain. Dans une rue du treizième arrondissement de Paris où plusieurs pieds d'arbres sont végétalisés, les habitants-jardiniers ont accroché plusieurs affiches demandant aux propriétaires d'animaux d'éviter leurs plantations et en leur indiquant un pied d'arbre en particulier qui n'est pas jardiné pour les besoins des animaux (Figure 82).

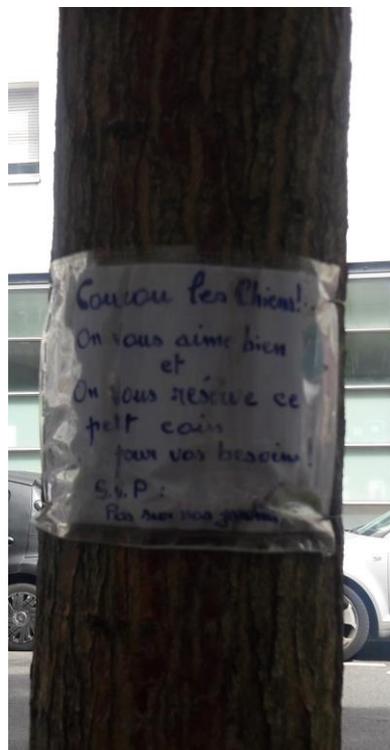
Figure 82 : Entre chiens et jardins, concurrence d'usage pour les pieds d'arbre



Végétalisation de 16 pieds d'arbre rue des Grands Moulins



« À NOS AMIS LES CHIENS! (et surtout à ceux qui les promènent). Il existe plein d'endroits où faire ses besoins mais de grâce, PAS LÀ ! »



« Coucou les chiens! on vous aime bien et on vous réserve ce petit coin pour vos besoins ! S.V.P. : Pas sur nos jardins »

Photographies : A. Deschamps, juin 2019, Paris.

La même critique a aussi pu être faite à des jardins partagés. Au jardin *Des tours au jardin* (Paris), la parcelle visée par l'association *Les Parques* était une bande enherbée largement utilisée par les propriétaires de chiens. « Il a fallu voir avec les propriétaires de chiens qui n'étaient pas très chauds qu'on leur pique du terrain » (entretien avec l'association *Les Parques*, Paris, 16 juin 2020). Finalement, un tiers du terrain est occupé par le jardin pour laisser de la place aux propriétaires de chiens. De la même façon à Lille Sud dans le secteur de l'Arbrisseau rénové dans le cadre de l'ANRU, la majeure partie des espaces ouverts entre les tours d'habitation a été clôturée pour créer des jardins familiaux et un jardin partagé, ce qui a créé un mécontentement chez les habitants :

« Parce qu'en fait ils [les habitants] se sont dit on peut plus faire courir nos chiens avec vos barrières, vos jardins fermés. ».

Entretien avec l'animateur du *jardin des Cultures*, Lille, 15 juillet 2020

Finalement, une parcelle bien que clôturée est désormais laissée ouverte et n'est pas cultivée pour laisser un accès libre.

La concurrence d'usage pour ces micro-espaces urbains se fait aussi sentir avec les automobilistes. Certains jardins ont pu voir le jour sur des espaces qui étaient utilisés par les automobilistes comme des parkings. Le réaménagement de la place Philippe Lebon à Lille autour du projet de végétalisation participative a supprimé douze places de parking en 2019. Le changement ne fait pas l'unanimité, notamment auprès des commerçants de la place qui y voient un risque pour l'accessibilité des clients (entretien avec Lionel, Lille, 1^{er} juillet 2020) (Figure 83). Si à Lyon et Paris aucune des opérations de rue n'empiète pour le moment sur des places de stationnement, nous avons pu constater qu'il s'agit parfois de pistes de réflexion chez certains habitants déjà porteurs d'un projet de végétalisation qui y voient un potentiel futur de développement :

« Moi je me demande c'est jusqu'où on peut aller ? c'est quoi les limites ? est-ce que je peux demander une place de parking ? Ils vont dire que j'abuse, non ? ».

Entretien avec Virgile, Lyon, 12 décembre 2019

Figure 83 : Des places de parking au jardin : changement d'usage de l'espace public (place Philippe Lebon, Lille)



Octobre 2018



Septembre 2020

Les places de parking longeaient les deux côtés de la route avant son réaménagement en 2019. L'accès aux voitures est barré et les anciennes places de parking accueillent des espaces végétalisés par les habitants, des composteurs et un cheminement piéton, le tout entouré de ganivelles.

Source : *Google street view*

Nous voyons ici que la vacuité des espaces identifiée par les habitants ou les mairies avant la création d'un jardin partagé ou d'une opération de rue est à nuancer. De plus, la plupart des habitants connaît les usages antérieurs de l'emplacement. Leur qualification comme des espaces vides confirme une hiérarchisation des usages et de leur légitimité. L'installation d'une initiative de végétalisation ne répond pas seulement à l'identification d'un espace censé être vide, elle est parfois issue d'une volonté directe d'éviter des usages jugés non désirables (Bourdeau-Lepage, 2017a). La végétalisation participative permet un gouvernement de l'espace urbain et un tri dans les usages qui s'y déroulent. C'est directement dans ce but que les mairies de nos terrains d'étude ont encouragé la création de plusieurs jardins partagés. Nous l'avons déjà montré dans le cas des quartiers classés Politique de la ville à Lille et Lyon (voir Chapitre 6). Cela ne se limite cependant pas à ces quartiers. Les mêmes attentes, à la fois des habitants et des mairies, se retrouvent autour de jardins partagés situés à n'importe quel endroit de la ville. Dans le sixième arrondissement de Lyon, le *jardin des Émeraudes* voit le jour sur un espace que des habitants venaient critiquer à la mairie :

« Avant c'était vraiment un trottoir à chiens pour le coup. C'était un terrain, un délaissé de terrain qui appartient à la Métropole et du coup les gens du CIL Vitton-Thiers m'avait

interpelée en disant “mais qu’est-ce qu’on peut faire, c’est un dépotoir, les gens amènent leur chien là, c’est dégoûtant, c’est moche comme tout”. On avait réfléchi à plusieurs idées et puis je connais bien la présidente et j’avais dit écoute on peut essayer de faire un mini jardin partagé. Et c’était le premier et c’est juste génial. Il est magnifique. ».

Entretien avec l’adjointe du 6^e arrondissement en charge de l’urbanisme, du cadre de vie et de l’écologie, Lyon, 8 octobre 2019

Dans le discours de l’élue, le contraste est fort entre le lieu antérieur « dégoûtant » et « moche comme tout » et le jardin « magnifique » désormais en place. Nous voyons bien ici comment le jardin partagé vient policer l’espace public, en occupant l’espace par des pratiques jugées légitimes car elles participent à un embellissement du cadre de vie qui correspond aux attentes des riverains. À Lille, la mairie utilise également les jardins partagés et les opérations de rue à des fins d’amélioration du cadre de vie. En présentant la chronologie des étapes de la création d’un jardin partagé, un agent de la mairie de quartier de Fives évoque d’abord le repérage de dents creuses dans le tissu urbain à la suite de signalements d’habitants. Les dents creuses qui intéressent en particulier la mairie sont celles où sont identifiées « des problématiques de comportement des habitants » comme des dépôts d’ordures, des murs taggués ou bien l’usage comme « crottoir » pour les chiens. Les signalements des habitants sont alors une opportunité pour construire un projet visant à améliorer l’environnement urbain (entretien, Lille, 10 septembre 2020). Dans un autre quartier de Lille, la mairie n’attend pas forcément des signalements des habitants pour monter un projet sur une dent creuse. En 2020 elle récupère la propriété d’un terrain en fond de parcelle « à côté d’un secteur qui vit assez mal ». L’idée de la création d’un jardin partagé naît alors pour que ce terrain « ne soit pas occupé d’une manière déviante » (entretien avec un directeur de mairie de quartier, Lille, 9 octobre 2020). Le terrain arrive en effet à un moment où la mairie de quartier souhaite promouvoir les initiatives autour du développement durable et associer les habitants. Le projet de jardin partagé naît ainsi en partie pour occuper un espace et anticiper de potentiels usages que la mairie juge illégitimes. C’est autour de cette idée que la mairie de quartier a rassemblé des habitants et construit un projet de jardin partagé.

De la même façon, l’élue en charge des espaces verts du treizième arrondissement de Paris met en opposition la saleté des pieds d’arbre avant leur utilisation et la nouvelle propreté des pieds investis :

« Je reconnais que moi j’étais ravie, je trouvais ça assez moche avant ça, les gens les utilisaient comme poubelle. Le Parisien dès qu’il y a un creux dont il ne voit pas l’utilité, c’est une poubelle, les gens l’utilisaient comme poubelle du coup à partir du moment où c’est planté c’est vachement plus sympa. Donc ça je trouvais que c’était une très belle idée. ».

Entretien avec l’élue en charge des espaces verts, Paris 13, 10 juillet 2019

L’élue du sixième arrondissement de Lyon résume bien la concurrence d’usage qui existe et comment la municipalité encourage les uns plutôt que les autres. Il se dessine ici une conception standardisée de l’espace public urbain qui va au-delà des enjeux environnementaux :

« Les gens trouvent que c'est hyper plus agréable de passer là. À choisir de passer dans une rue où il y a des arbres et c'est planté, ça a une autre allure que des voitures garées n'importe comment, des crottes de chien et des trottoirs en vadrouille. ».

Entretien avec l'adjointe du 6^e arrondissement en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'écologie, Lyon, 8 octobre 2019

Matthieu Adam et Léa Mestdagh (2019) observent la même disqualification des usages antérieurs des lieux dans des jardins partagés parisiens et autour de la réhabilitation du quartier Confluence à Lyon. Ils la considèrent comme un marqueur de l'invisibilisation des classes populaires dans l'urbanisme contemporain et une négation de la dimension sociale et politique des luttes pour l'espace.

Sur nos terrains d'étude la végétalisation participative traduit une vision normée de la ville que déploient les municipalités au travers de ces pratiques habitantes. Les communautés de voisinage qui se forment autour de la végétalisation participative partagent une conception de la propreté et de l'esthétique urbaine, ceux qui ne la partagent sont renvoyés à leur saleté ou leur déviance. C'est avec le soutien des municipalités mais aussi de certaines organisations habitantes comme les CIL et conseils de quartier que cette conception devient la norme et légitime l'intervention des habitants. Bernard Haumont et Alain Morel (2005) ont montré comment les modes de gestion de la propreté et de la saleté en ville, par les habitants, permettent la constitution de « sociétés de voisins ». Cette mise au premier plan de la propreté urbaine renvoie directement aux principes hygiénistes du XIX^e siècle. Le néo-hygiénisme qui voit le jour dans les discours sur la durabilité urbaine se pose toujours comme objectif de « restaurer un lien entre l'homme et la nature, de guérir "naturellement" les maux engendrés par la civilisation urbaine (Dubost et Lizet, 2003) » (Tozzi, 2013). La perspective néo-hygiéniste qui permet de promouvoir une ville durable est aussi une occasion de gouverner les comportements (Reigner, 2015 ; Valegeas, 2016).

Les discours des habitants et des mairies sur les espaces occupés par les projets de végétalisation participative mettent en avant des espaces délaissés, bien que d'autres usages y avaient préexisté. Ainsi, plus que des espaces vacants, la végétalisation participative s'empare d'espaces aux usages jugés non légitimes par une part des habitants, avec le soutien de la municipalité. Les discours habitant et institutionnel mettent également en avant le potentiel de verdissement des initiatives : celles-ci donnent une nouvelle place au végétal en ville. Cependant, de la même manière que les espaces censés être vides récupérés par la végétalisation participative accueillent en réalité des usages, nombre d'initiatives de végétalisation s'inscrivent dans des espaces qui étaient végétalisés au préalable.

7.2.2 Rendre la ville moins minérale ou investir les espaces verts déjà existants

Les discours des habitants et des institutions mettent en avant le rôle des initiatives de végétalisation participative dans la création de nouveaux espaces de végétation dans la ville.

Les chartes rappellent toutes cet objectif : il s'agit de « favoris[er] la biodiversité en ville et s'intégr[er] aux continuités écologiques » (*Charte des jardins partagés lyonnais*, Lyon, p. 2), de « créer des corridors écologiques et renforcer la trame verte francilienne » (*Charte de végétalisation de l'espace public parisien*, Paris, p. 2) ou encore de « donner davantage de place à la nature en ville » (*Charte végétalisons la ville*, Lille, p. 1). Les jardins partagés et les permis de végétaliser apparaissent ainsi à Paris dans le comptage effectué par la Ville pour atteindre son objectif de 100 hectares d'espaces verts supplémentaires pour 2020. Pourtant, en étudiant la localisation précise des initiatives nous avons pu observer comment celles-ci ne participaient pas toujours à créer de nouveaux espaces végétalisés dans la ville en s'inscrivant dans ceux leur préexistant.

Les jardins partagés au sein des parcs publics

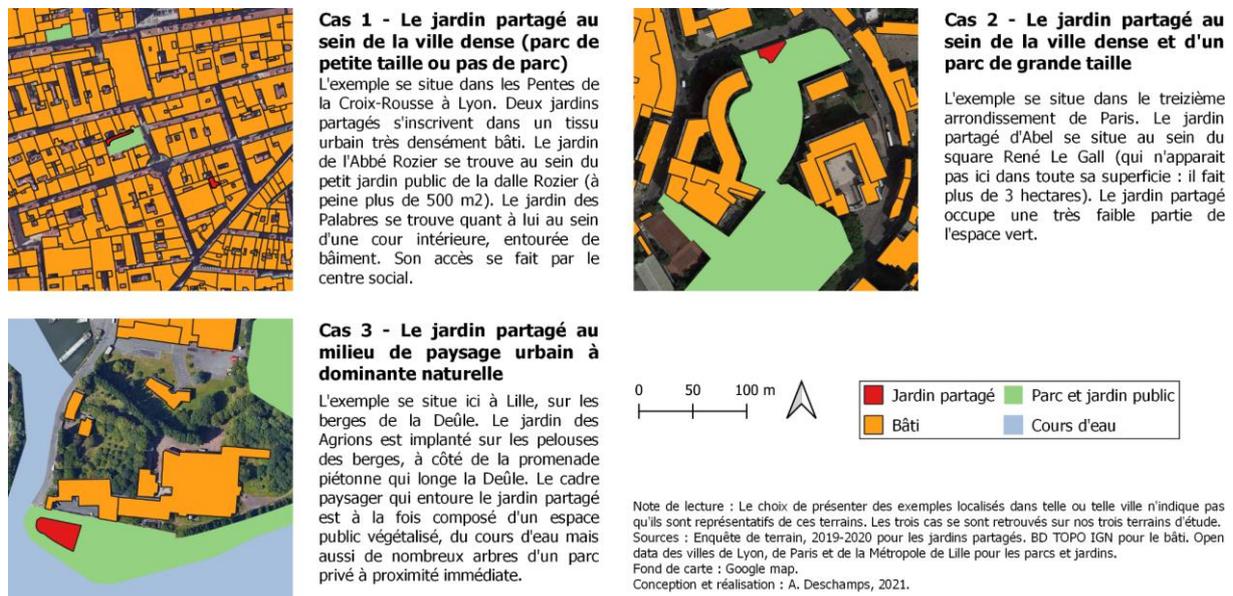
Dans ces villes denses, la difficulté à trouver des espaces disponibles est accrue par les contraintes foncières qui pèsent sur les jardins partagés. Cette contrainte foncière se traduit par le fait qu'un nombre important de jardins partagés est implanté directement dans des parcs publics. Ces espaces, qui sont loin d'être délaissés, n'en offrent pas moins des opportunités de localisation pour les initiatives. Cinq des huit jardins partagés du treizième arrondissement de Paris se trouvent au sein d'un parc public¹⁶³. 13 des 43 jardins partagés de Lyon sont dans un parc public et neuf sont sur des espaces qui sans avoir le statut de parc public étaient déjà des espaces végétalisés (des pelouses par exemple). À Lille, un seul jardin partagé se trouve dans un parc public et quatre sont implantés sur des espaces de pelouse.

Cette pression foncière des jardins partagés sur les parcs publics est bien identifiée par l'adjointe du treizième arrondissement de Paris en charge des espaces verts. Elle refuse désormais l'implantation de nouveaux jardins partagés au sein de parc public même s'« il ne reste plus que ça » comme espace disponible. Elle juge en effet la multiplication des usages des parcs difficiles à combiner dans la mesure où ils prennent tous de l'espace sur ce qui est végétalisé à proprement parler : aire de jeux pour enfants, aire sportive, *skatepark*, pavillon de compostage, etc. Cette multiplication des installations dans les parcs tend alors à réduire la part d'espaces véritablement végétalisés, ce qui lui semble contre-productif. « Donc finalement on finit par arriver à un stade où on a plus un jardin. [...] On se retrouve dans une situation si on est pas très ferme on aura plus de jardin. » (entretien, Paris, 10 juillet 2019). La forte concurrence pour l'espace au sein des espaces verts urbains est cependant très différente d'un jardin à l'autre, en fonction notamment de la taille du parc considéré. Si ce que décrit l'adjointe de Paris est particulièrement visible dans les parcs de petite taille, c'est beaucoup moins le cas de ceux qui occupent une superficie importante. Les conséquences de l'implantation d'un jardin partagé sont alors moins sensibles dans la mesure où l'espace reste important pour les autres usages.

¹⁶³ Pour un des jardins il s'agit d'une pelouse de l'espace public plutôt qu'un parc à proprement parler.

La contribution des jardins partagés à la place du végétal en ville est alors à nuancer en fonction des configurations spatiales (Figure 84).

Figure 84 : Typologie des implantations de jardins partagés



S'ils ne créent pas directement de nouveaux espaces verts, ces espaces, par leur mise en culture, peuvent participer à les rendre davantage attractifs pour la biodiversité (Torres, 2017 ; Di Pietro *et al.*, 2018). C'est notamment le cas lorsqu'ils sont situés sur une ancienne pelouse. Quant aux opérations de rue, leur contribution à la végétalisation urbaine dépend du type d'initiative mis en place.

Les opérations de rue : des rues avec arbres et des rues sans arbres

L'apport de végétal dans le contexte local par les opérations de rue dépend largement du type d'opération installé. En effet, les opérations de rue peuvent prendre différentes formes. Sur nos trois terrains, les municipalités autorisent le fleurissement de pied d'arbre, l'installation de bacs, de potelets ou encore le creusement de fosses de plantation. Cependant ces différentes formes d'opérations de rue sont très différemment répandues entre nos trois terrains d'étude selon l'histoire des programmes municipaux (voir Tableau 13, p. 201). Alors que Lille et Lyon ont commencé par proposer des fosses de plantation et se sont ouverts plus récemment aux autres formes de végétalisation participative, la Ville de Paris a lancé le permis de végétaliser avec la possibilité de fleurir les pieds d'arbre avant d'ouvrir les autres options. Cette temporalité des possibilités marque largement la physionomie des initiatives sur les trois terrains. Lille et Lyon comptent une très large majorité de fosses d'implantation tandis qu'à Paris ce sont les pieds d'arbre fleuris qui sont majoritaires.

L'importance des pieds d'arbre fleuris dans les opérations de rue parisiennes lie forcément leur présence à la localisation des arbres d'alignement dans la ville. Ainsi les rues du treizième arrondissement accueillant des opérations de rue en pied d'arbre présentent

toutes un paysage urbain déjà végétalisé. Même pour les opérations qui auraient pu être indépendantes de la présence d'arbre (les bacs et jardinières), elles sont aussi principalement situées dans des rues bordées d'arbres car elles accompagnent le plus souvent le fleurissement de pieds d'arbre plus qu'elles ne forment des projets de végétalisation à part entière (voir par exemple la placette Xaintrailles, Figure 80, p. 374). De fait, si les opérations de rue parisiennes participent à la végétalisation de pied d'arbre qui seraient autrement recouverts de grilles ou de stabilisé (Pellegrini, 2012), elles n'investissent pas des rues dépourvues d'éléments végétaux. Elles donnent difficilement une nouvelle place à la végétation en ville, suivant plutôt les schémas déjà existants. Elles peuvent cependant participer à la constitution de pas japonais dans les trames vertes urbaines en faisant des pieds d'arbre d'alignement des lieux favorables à la biodiversité. À l'échelle du paysage urbain cependant, les permis de végétaliser renforcent les héritages passés en termes de végétalisation urbaine plus qu'ils ne créent de nouveaux espaces. Or, seulement 38 % du linéaire total des voies parisiennes est planté (Atelier parisien d'urbanisme, 2020a) (voir section 7.1.2).

Au contraire à Lille et à Lyon, la végétalisation des pieds d'arbre est très minoritaire. Ce sont les fosses de plantation qui se sont le plus développées dans ces deux villes. Les fosses de plantation ne dépendent pas de la présence au préalable de végétation. Leur implantation directement sur le trottoir leur permet d'investir des rues qui ne comptent pas d'arbre d'alignement. En observant la répartition des opérations de rue dans ces deux villes par rapport à la présence d'arbres d'alignement, nous constatons qu'elles se trouvent principalement dans des rues non plantées. 81,8 % des opérations de rue lyonnaises se trouvent dans une rue non bordée d'arbres. Ce chiffre s'élève à 84,7 % pour la ville de Lille¹⁶⁴. Les fosses de plantations semblent davantage participer à la végétalisation du paysage urbain dans la partie qui appartient au domaine public. Leur fonction écologique est d'ailleurs directement rappelée par l'animatrice environnement de la Ville de Lyon qui les positionne comme un élément de la trame verte urbaine :

« L'intérêt ce n'est pas seulement de se faire plaisir pour les yeux, c'est aussi qu'il y ait un intérêt pour la trame verte. Parce que finalement ces micro-écosystèmes, en plantant des fleurs on va aussi attirer des insectes qui vont attirer des oiseaux donc on recrée des micro-écosystèmes qui mis bout à bout peuvent aussi participer à la trame verte urbaine et les habitants peuvent aussi être acteurs de la trame verte. À Montchat c'est particulièrement flagrant, on le voit avec le parc Chambovet, le parc Bazin, bon il y a le domaine privé avec des habitants qui ont des jardins mais la micro-implantation florale est une extension de leur jardin sur la rue et peut aussi permettre de reconnecter les deux espaces de nature entre eux. ».

Entretien avec l'animatrice environnement de la Ville de Lyon, 10 avril 2019

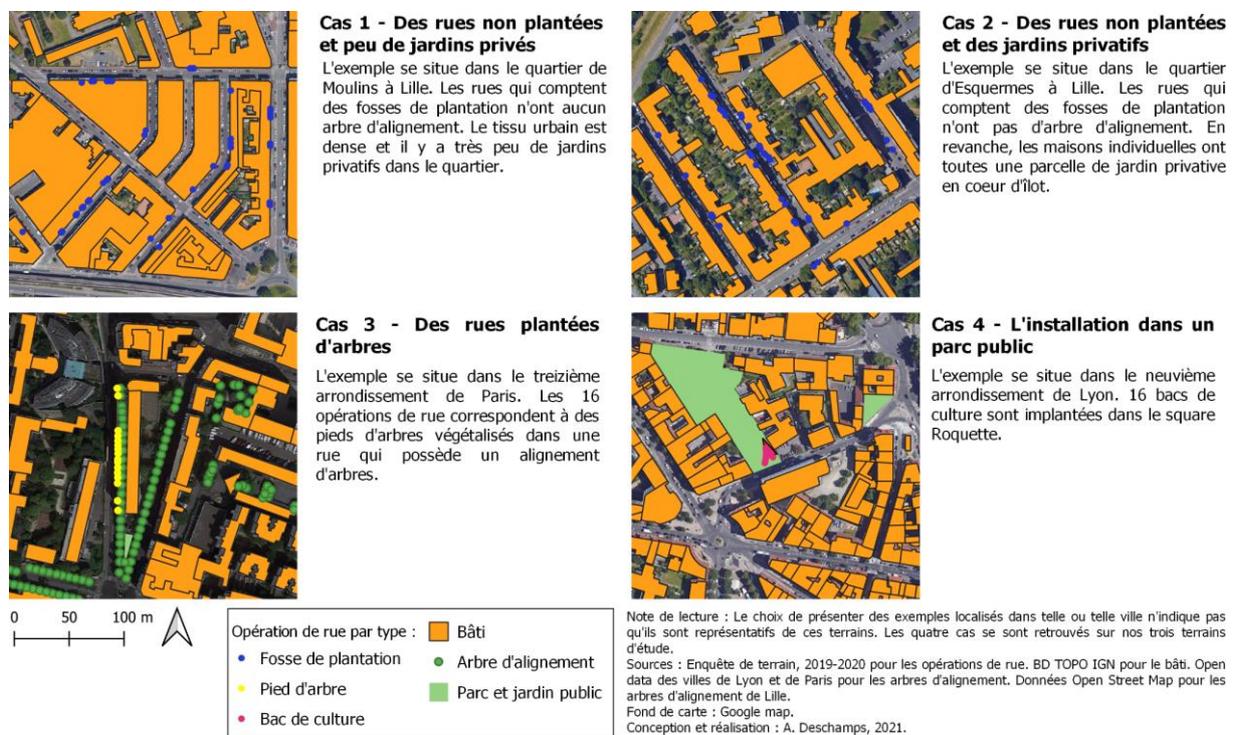
¹⁶⁴ Pour Lyon, nous avons utilisé la base de données sur les arbres d'alignement mise en ligne par la Métropole de Lyon. Il n'y pas de base de données semblable pour Lille (les arbres sont comptabilisés par quartier et ne sont pas géolocalisés à l'unité). Nous nous sommes donc appuyée sur les données *Open Street Map*, récupérées avec l'API Overpass (clés *tree* et *row_tree*). Ces données sont cependant moins précises que celles de Lyon, et la part des opérations de rue se trouvant dans des rues non plantées à Lille est donc à interpréter avec davantage de précaution.

Ce que relève cependant l'animatrice environnement de la Ville de Lyon l'exemple du quartier de Montchat à l'appui, c'est que bien qu'il n'y ait pas d'arbre sur l'espace public, les nombreuses maisons individuelles du quartier s'accompagnent de jardins privés. Si les opérations de rue sont majoritairement situées dans des rues où la végétation est absente de l'espace public, la concentration d'une partie d'entre elles dans des quartiers de maisons individuelles les situe dans des quartiers avec une part de végétation déjà importante. C'est particulièrement vrai dans le cas des maisons cossues du quartier de Montchat. La situation peut varier à Lille où les petites maisons ouvrières s'inscrivent dans un tissu urbain très dense et ne sont pas toujours accolées à un jardin privé. L'absence d'autres espaces verts à proximité des fosses d'implantation modifie aussi leur rôle écologique, dans la mesure où elles ne peuvent plus jouer le rôle d'espace intermédiaire.

Il est intéressant également de noter que les opérations de rue sous la forme de bacs de culture sont souvent situées au sein de parcs publics. Les bacs ne peuvent pas être installés sur les trottoirs des rues dans la mesure où ils gêneraient trop le passage. Ils se trouvent sur des places, mais aussi dans des parcs publics.

Les situations des opérations de rue dans l'environnement urbain sont multiples et ont pour effet des participations différenciées des initiatives à la végétalisation de la ville (Figure 85).

Figure 85 : Typologie des implantations d'opérations de rue



Contrairement à l'image commune que nous pouvons avoir de jardins partagés qui s'implantent sur des espaces urbains de friche, nous avons montré que la plupart des jardins partagés étudiés se trouvent sur des espaces qui avaient auparavant une vocation (loisirs, parking). Si ce sont bien des dents creuses du tissu urbain qui sont investies, l'installation d'un jardin partagé témoigne plus d'un changement de hiérarchie dans les pratiques légitimes de l'espace public que d'une conquête de territoire. L'installation d'un certain nombre de jardins partagés sur des terrains qui étaient déjà végétalisés nuance la colonisation végétale de la ville à laquelle ils pourraient contribuer. Ils apparaissent ici davantage comme de nouvelles pratiques intégrées aux espaces de nature urbaine. Les opérations de rue ont un statut plus ambigu. Selon qu'elles dépendent ou non de la présence d'arbres d'alignement, elles contribuent plus ou moins à faire une place au végétal dans le paysage urbain.

Conclusion de chapitre

L'étude de la localisation des initiatives de végétalisation selon la morphologie urbaine permet de montrer comment celles-ci s'inscrivent dans des contextes urbains particuliers. La morphologie urbaine participe, aux côtés de l'engagement des habitants, à déterminer l'emplacement des initiatives dans la mesure où toute la ville n'offre pas les mêmes opportunités. Les espaces publics de proximité apparaissent comme les lieux privilégiés de la végétalisation participative. À l'écart des zones urbaines les plus fréquentées, proches des logements et déjà objets de mesures de tranquillisation (limitation de la circulation ou attention à l'esthétisme urbain), ces quartiers permettent une appropriation par leurs habitants de l'espace public dans une optique de végétalisation. Le lien entre tranquillité et végétalisation est double. Il s'agit d'un moteur initial pour le choix de l'emplacement mais ensuite, dans un effet de boucle vertueuse, la végétalisation participative accroît la tranquillité de l'espace et lui donne d'autant plus l'image d'un cadre de vie apaisé. Le rôle des habitants dans la végétalisation urbaine est d'investir des interstices, de micro-espaces à l'écart des centres qui attirent usuellement l'attention. La végétalisation participative renforce alors le poids du quartier dans les représentations locales, comme une identité. La diffusion des opérations de rue de proche en proche met en valeur les réseaux de voisinage qui se forment au travers de la végétalisation et renforce d'autant plus le poids à la fois de l'interconnaissance locale, de la communauté et des disparités. Nous avons montré qu'à rebours des discours communs, les initiatives de végétalisation participative ne se situent pas dans des espaces vides de la ville. Les espaces investis connaissaient d'autres usages antérieurs, parfois jugés moins légitimes. La végétalisation participative traduit un rapport de force entre des populations et leurs pratiques de l'espace public urbain.

L'étude des lieux d'implantation des initiatives permet également de nuancer leur potentiel de végétalisation urbaine. Si pour beaucoup d'habitants, le rejet d'un paysage urbain « trop minéral » est à la source de leur engagement, nous avons montré comment dans le cas des jardins partagés et des opérations de rue parisiennes les initiatives ne marquent finalement pas toujours l'arrivée pionnière de végétaux. Leur contribution à la végétalisation de la ville d'un point de vue quantitatif est plus limitée, même si les possibilités d'une végétalisation plus qualitative restent ouvertes.

Bilan du chapitre 7

- **Objectif du chapitre :** Replacer les initiatives habitantes dans leur environnement pour étudier de quelle manière elles modifient le paysage urbain.
- **Méthode :** Ce chapitre s'appuie sur un travail d'analyse spatiale fondé sur les observations de terrain et sur l'analyse du contenu des entretiens semi-directifs.
- **Apports saillants :**
 - Alors que les jardins partagés sont dispersés sur nos terrains d'étude, les opérations de rue sont concentrées en un nombre restreint de lieux. Cela témoigne de processus de diffusion différents.
 - La concentration des opérations de rue sur des axes de voirie secondaires et autour de places publiques signale leur contribution à la formation d'espaces publics de proximité, à l'écart des centres villes métropolitains. Les initiatives habitantes aménagent des espaces secondaires des métropoles.
 - La contribution effective des initiatives habitantes à la végétalisation de la ville est à nuancer. Un certain nombre se trouve dans des espaces déjà végétalisés où leur apport est restreint tandis que d'autres donnent véritablement une nouvelle place au végétal en ville.

Chapitre 8

La participation des habitants : une incertitude sur le long terme

À l'été 2017, la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris fait le bilan des deux premières années d'existence du dispositif « permis de végétaliser ». Elle note alors que « 45 % [des permis] ont bien fait l'objet d'une végétalisation et que parmi ceux-ci, 68 % présentaient une végétalisation en bon état (beau rendu, plantée, arrosée et bien entretenue), 80 % avaient des aménagements en bon état (bordurettes de pieds d'arbres, jardinières non détériorées) et que 80 % d'entre eux étaient exempts de déchets¹⁶⁵ ». Le fait que moins de la moitié des permis de végétaliser attribués soit réellement à l'œuvre indique les limites de la participation habitante dans la végétalisation urbaine. Un engagement des habitants sur le temps long est difficile à maintenir. Les attentes municipales en matière de végétalisation semblent ici remises en cause par un engagement habitant fragile et changeant. De plus, l'attention portée par le bilan à l'état des initiatives témoigne des difficultés que les habitants peuvent rencontrer, à savoir des dégradations extérieures ou encore l'amoncellement de déchets. Analyser l'insertion des initiatives dans le paysage urbain sur le temps long est une étape importante pour rendre compte de leur fonctionnement. Si le montage du projet de végétalisation est une étape essentielle, il semblerait que le suivi de celui-ci sur la durée soit également décisif pour son maintien.

Ce chapitre analyse les limites de la végétalisation urbaine participative sur le temps long. La première section revient sur la manière dont sont choisies les espèces végétales plantées par les habitants dans les initiatives. Il s'agit de comparer leurs choix et leurs motivations aux préconisations municipales. La deuxième section présente les différentes contraintes auxquelles doivent faire face les habitants-jardiniers dans la pratique du jardinage du domaine public. Face aux dégradations volontaires et involontaires, il est difficile de maintenir un engagement bénévole sur le temps long malgré les multiples stratégies mises en

¹⁶⁵ Bilan cité dans la délibération 2018 V.54 du Conseil de Paris « Vœu de l'Exécutif en réponse au vœu présenté par Pierre Aidenbaum relatif au rétablissement des pouvoirs du maire d'arrondissement s'agissant du permis de végétaliser ».

place. Nous montrerons que le niveau d'exigence des municipalités quant aux initiatives est particulièrement élevé au regard des possibilités réelles des habitants. Enfin, la troisième section mettra en perspective ces limites par la diffusion croissantes du modèle de la végétalisation participative parmi les villes françaises.

8.1 Que planter ? Entre préconisations municipales et réalités du terrain

L'institutionnalisation du jardinage urbain change la place que les projets réalisés prennent dans l'aménagement urbain. En plus de faciliter le processus et le reconnaître (voir Chapitre 3), l'institutionnalisation d'un dispositif participatif contribue à légitimer des résultats attendus (Allain, 2001). Ainsi, les chartes encadrant les programmes municipaux de végétalisation définissent-elles les plantes que les habitants peuvent et ne peuvent pas planter sur l'espace public. Cependant, la réalité du jardinage sur l'espace public urbain contraint les pratiques habitantes et amène ces derniers à adopter des stratégies de contournement des normes municipales. Nous montrons dans cette section que malgré l'institutionnalisation de la végétalisation participative, les habitants profitent d'un certain degré de liberté dans le choix des plantations qui les amène à préférer des critères esthétiques et économiques aux critères écologiques mis en avant par les municipalités. De cette façon, les résultats attendus par les municipalités de la végétalisation par les habitants de l'espace public s'en trouvent modifiés.

8.1.1 Les critères écologiques : préconisations municipales et jardins partagés

L'inscription des programmes municipaux de végétalisation participative dans le cadre de la durabilité urbaine est réaffirmée dans tous les documents institutionnels. Cela se traduit par une valorisation du rôle écologique que doivent jouer les espaces jardinés. Or ce rôle dépend largement des essences qui sont implantées dans ces initiatives. C'est pour cela, en plus de motivations d'ordre légal, que les municipalités essaient d'encadrer le choix des espèces plantées pour favoriser le rôle de ces initiatives, par exemple dans la préservation de la biodiversité urbaine. Si ces préoccupations environnementales sont également très présentes du point de vue des habitants dans les jardins partagés, notamment à travers des pratiques permacoles ou du choix des graines, elles semblent bien moins exister dans les opérations de rue.

Les préconisations municipales

Les chartes des jardins partagés sont très peu contraignantes à propos des espèces et essences végétales qui doivent être plantées. Aucune des chartes de nos trois terrains d'étude ne spécifie ce qui a sa place au jardin ou ce qui ne l'a pas en termes de plantations de façon précise. La *Charte Main Verte* de la Ville de Paris spécifie seulement que les habitants doivent

« planter des essences adaptées au sol et au climat » (p. 2). De façon plus indirecte, la *Charte des jardins partagés lyonnais* note que « les jardins partagés permettent d'obtenir [...] des graines, des fruits et des légumes autoproduits » (p. 3), mettant en avant des plantations avec une finalité alimentaire.

À l'opposé, les opérations de rue ont un cadre bien délimité. Dans les chartes de végétalisation de rue, les municipalités prévoient ce que les habitants peuvent planter. Sur les chartes de végétalisation parisienne et lilloise, il est indiqué que « le signataire [...] s'engage à choisir des végétaux parmi la liste des végétaux conseillés, qui précise également les végétaux à proscrire (plantes urticantes, invasives, etc.) » (*Charte de végétalisation de l'espace public parisien* et *Charte Végétalisons la Ville de Lille*, p. 2). Sur la charte lyonnaise, il est écrit que « le choix des plantes doit s'inscrire, dans la mesure du possible, dans la démarche de gestion durable des Espaces Verts de la Ville. Les végétaux à privilégier sont des variétés résistantes et économes en eau, d'origines locales mellifères, afin de développer la présence de pollinisateurs. Sont proscrites les plantations d'espèces urticantes, épineuses, hallucinogènes, d'arbres et de toutes autres plantes à fort enracinement ou à fort développement, susceptibles de provoquer des dommages aux revêtements du trottoir ou à tout autre ouvrage situé à proximité de l'implantation » (*Charte de végétalisation des jardins de rue*, p. 1). Les chartes s'accompagnent de listes de plantes autorisées et encouragées. À Lyon il s'agit d'un petit encart sur le site web de la mairie (Figure 86).

Figure 86 : Des prescriptions précises pour les plantations dans les rues de Lyon

Les catégories présentées dans cet encart sont un bon résumé des attentes de la mairie de Lyon envers les opérations de rue. En encourageant les habitants à planter des vivaces et des bulbes en automne, il s'agit de favoriser un entretien d'année en année et d'éviter l'abandon des initiatives. La mise en avant d'espèces avec « un aspect plus sauvage » et de plantes grimpantes marque l'importance de l'apparence et de l'impact visuel des initiatives dans le paysage urbain.

QUELLES PLANTES POUR LES JARDINS DE RUE ?



Vivaces : Campanule, Giroflée, Sauge, Muflier, Rose trémière, Linaire ...

Pour un aspect plus sauvage : Vipérine, Marguerite, Mauve sylvestre, Centaurée, Scabieuse, lotier comiculé ...

Plantes grimpantes : Chèvrefeuille, jasmin, passiflore...

Bulbes à planter en automne : Perce-neige, muscaris, crocus, narcisses et tulipe botanique...

Source : capture d'écran de <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/ville-nature/les-jardins-de-rue> (consulté le 27/04/2021).

La mairie de Paris a quant à elle publié un document de 14 pages¹⁶⁶ listant les végétaux conseillés selon le type d'exposition qu'ils nécessitent et le type de dispositif de végétalisation pour lequel ils sont le plus adaptés.

En fournissant les premières plantes, les mairies de Lyon et Lille entendent assurer un certain contrôle sur les plantations des opérations de rue :

« - Comme c'est nous qui fournissons les plantes au début ça permet de savoir un peu ce qu'ils plantent.

AD : Et vous fournissez quoi du coup ?

- On fournit essentiellement des plantes vivaces, un peu d'annuelles quand c'est l'époque. Ça va être des plantes qui sont florifères donc produire beaucoup de fleurs sur une période assez étalée dans l'année de manière à avoir un impact visuel et esthétique pour que ça marque. On souhaite que les habitants mettent aussi de plus en plus d'espèces indigènes¹⁶⁷, comme nous dans les espaces verts. On intègre plus d'espèces locales, on laisse plus aussi de prairies. Dans la même idée, pour favoriser la biodiversité on souhaite aussi que les habitants puissent avoir une réflexion sur le choix des végétaux et d'intégrer le plus de plantes locales. Sauf que la limite c'est que ça a une période de floraison beaucoup plus courte forcément donc on peut pas mettre que ça. Il faut un mélange horticole / plantes locales et même dans le choix des plantes horticoles¹⁶⁸ on va sélectionner les plantes qui, même si elles ont beaucoup été travaillées par l'homme, qui vont quand même être attractives pour les pollinisateurs, intéressantes. Des choses toutes bêtes ça va être des fleurs dont on voit pas les étamines et le pollen, bah les insectes vont aussi avoir du mal à aller chercher la ressource alimentaire. Donc des fleurs à pétales simples. Parce qu'en prime on a tellement de végétaux qu'on produit, de variétés donc mon rôle moi c'est aussi d'avoir l'angle écologique, naturaliste pour sensibiliser les habitants à tout ça. » .

Entretien avec l'animatrice environnement, Lyon, 10 avril 2019

De la même façon que dans les chartes de végétalisation, le discours de l'animatrice environnement insiste sur la portée environnementale des espèces choisies et des services que celles-ci peuvent rendre à la faune et à la biodiversité urbaine en général. Un chargé de mission d'une mairie de quartier lilloise explique également qu'en donnant aux habitants la première plante pour leur initiative, la mairie s'assure qu'il s'agira d'une essence locale, élément important à leurs yeux (entretien, Lille, 9 octobre 2020). La mairie de Paris n'offre pas la première plante mais ses conseils en termes de choix des espèces sont semblables. Pendant un atelier de formation à la maison du jardinage de Bercy sur le permis de végétaliser, l'animateur insiste sur plusieurs points qui doivent guider les habitants dans leurs choix. En premier lieu, il leur rappelle les lois qui régissent le foncier public et interdisent l'usage des pesticides mais

¹⁶⁶« Permis de végétaliser. Liste de végétaux conseillés », Mairie de Paris, 14 pages, disponible en ligne : <https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689>.

¹⁶⁷ Les espèces indigènes sont des plantes non modifiées présentes localement à l'état sauvage sur un territoire. Il s'agit des espèces les plus adaptées aux conditions écologiques locales et les plus attractives pour la faune sauvage.

¹⁶⁸ Les plantes horticoles désignent des espèces d'origine variée, locale ou exotique, ayant fait l'objet d'une culture. Elles peuvent être d'origine sauvage ou avoir fait l'objet de sélections (ce sont alors des cultivars). Elles sont généralement moins attractives (mais pas systématiquement) pour la faune.

également les espèces exotiques envahissantes (EEE)¹⁶⁹. Il conseille des espèces indigènes, « des plantes de nos régions utiles à la flore et à la faune indigènes » par opposition à des « espèces très florifères, très impressionnantes, forcément des plantes qui ne sont pas de nos latitudes et de nos régions ». Il promeut ensuite les plantes spontanées « génétiquement adaptées pour résister aux périodes de froid comme aux périodes de chaud ». Enfin, il encourage les habitants à planter différentes strates de végétaux en leur précisant bien que si les arbres et les arbustes sont interdits dans les opérations de rue, des sous-arbrisseaux comme le romarin ou la petite lavande peuvent être intéressants (notes du carnet de terrain, 25 février 2020).

Face à ces prescriptions des municipalités qui mettent largement en avant l'intérêt écologique dans la sélection des espèces (soutien à la faune, aux espèces régionales rares, etc.), nous avons comparé les explications des habitants quant à leur choix dans leur plantation. Si le critère écologique est apparu à plusieurs reprises au sein des jardins partagés et témoignent d'une acculturation des habitants au discours municipal et aux thématiques environnementales, les autres motivations notamment esthétiques et économiques rejoignent la réalité du terrain et les contraintes rencontrées dans la pratique du jardinage urbain sur le domaine public.

Des critères écologiques dans les jardins partagés

La question de critères écologiques revient largement dans les jardins partagés. Les habitants sont nombreux à vouloir privilégier des filières libres pour l'achat de graines ou bien choisir des espèces en voie de disparition. Dans plusieurs jardins, les graines venant des grands magasins de jardinerie sont jugées avec suspicion et les habitants préfèrent les éviter. Au *jardin du Pré Santy* (Lyon) par exemple, l'animateur a peu à peu abandonné « les plantes de jardinerie » en bulbes ou déjà hautes qu'ils n'arrivaient jamais à garder en vie pour se tourner vers des graines libres de droit distribuées par l'association Kokopelli¹⁷⁰ ou par l'institut Vavilov¹⁷¹. Ils récupèrent également les graines d'une année sur l'autre pour essayer d'être le plus indépendants possible (entretien, Lyon, 30 avril 2019). Plusieurs autres jardins se

¹⁶⁹ Depuis 2017, il existe en France une stratégie nationale relative aux EEE qui est une application du règlement européen pour la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des EEE. La stratégie vise à protéger les écosystèmes et les espèces animales et végétales qu'ils hébergent des risques et des effets associés aux invasions biologiques.

¹⁷⁰ L'association Kokopelli existe depuis 1999. Sur son site internet, l'association déclare que son objectif est « la protection de la biodiversité alimentaire et médicinale, la production de semences et de plants issues de l'agro-écologie, et le soutien des communautés paysannes n'ayant plus accès aux semences fertiles ». L'association se pose comme une alternative à la grande distribution autant pour des agricultures professionnelles que pour les particuliers ou les associations. L'association met notamment en avant « des semences libres de droits et reproductibles » par opposition à celles proposées par la grande distribution. (<https://kokopelli-semences.fr/fr/>, consulté le 27/04/2021).

¹⁷¹ L'Institut Vavilov de Saint Pétersbourg est fondé en 1894. C'est la plus ancienne banque de semences au monde. Il ouvre une station à Charly, dans l'ouest lyonnais en avril 2019. Il s'agit de la première station construite en-dehors de la Russie. L'institut redistribue gratuitement le patrimoine génétique légumier et fruitier qu'il conserve (<http://www.crba.fr/>, consulté le 27/04/2021).

tournent également vers d'autres fournisseurs que les jardinerie¹⁷² pour accéder à des semences qu'ils jugent plus intéressantes et présentant un intérêt environnemental supplémentaire :

« Alors on travaille avec le centre régional de botanique, les espaces naturels régionaux, sur des associations locales ils font des prix qui nous permettent de pouvoir acquérir des arbres et ils travaillent avec des pépiniéristes de notre région ce qui veut dire qu'on a des variétés locales, ça veut dire aussi qu'on aide à la préservation de ces variétés là en essayant d'essaimer au maximum si jamais il y avait un gros coup de calcaire sur leur centre fondamental. ».

Entretien avec Claudine, Lille, 20 juillet 2020

Cette attention pour des espèces plus rares se traduit également par une mise en avant des espèces anciennes, plus ou moins oubliées par le grand public :

« Et dans l'idée du projet ça serait vraiment de reconstituer un jardin, je vais pas dire "l'air d'avant"... je veux bien des tomates, des poireaux, des patates mais ça serait bien de se réapproprier le maraichage parisien. [...] Là dans l'idée ça serait de faire un jardin, un potager de légumes et d'aromatiques anciens et donc de pouvoir se fournir en variétés paysannes quoi. Après je dis de pouvoir, ça veut pas dire qu'on va pas réussir à tout produire de manière paysanne, une tomate très ancienne, un maïs très ancien nécessite beaucoup moins d'eau et d'entretien que ce qu'on fait aujourd'hui. ».

Entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2020

Le choix de cultiver des légumes anciens traduit le rôle de lieu d'expérimentation que sont les jardins partagés mais également les valeurs et principes que mettent en avant les habitants. Aux côtés de la permaculture, le choix d'éviter l'achat en jardinerie et de promouvoir des espèces anciennes témoigne d'un souci environnemental important chez les habitants. Alors que les chartes des jardins partagés n'insistent que sur la nécessité d'utiliser des pratiques respectueuses de l'environnement, celles-ci sont étendues par les habitants au choix des espèces. L'absence de préconisations sur les espèces à planter dans les jardins partagés met aussi en avant une idée commune selon laquelle le jardin serait d'abord le lieu d'une production alimentaire. Bien que, comme nous l'avons montré, la finalité alimentaire des jardins partagés soit marginale, les attentes des jardiniers envers les productions sont élevées en termes de critères environnementaux. Au-delà de la question de l'alimentation, la production des jardins témoigne de l'image que se font les habitants du jardinage en ville. La situation est différente pour les opérations de rue. En effet, si dans les jardins partagés les plantations sont si évidentes que les chartes ne prennent pas la peine de les préciser, les opérations de rue font l'objet de préconisations précises afin de garantir la qualité écologique de ces espaces. Cependant, alors que nous avons pu observer des critères écologiques chez les habitants investis dans les jardins partagés, les habitants mobilisés autour des opérations de rue semblent davantage mettre en avant des critères esthétiques et économiques.

¹⁷² Malgré l'existence de grainothèques sur nos trois terrains, celles-ci n'ont jamais été citées par les habitants interrogés comme des lieux d'approvisionnement en graines. Une grainothèque est un lieu de dépôt et d'échange libre de graines. Certaines sont accueillies dans des médiathèques municipales ou bien au sein de locaux d'associations.

8.1.2 Esthétisme et coût : des critères paradoxaux pour les opérations de rue ?

La pratique du jardinage pour les opérations de rue est différente de celle des jardins partagés par le cadre mais aussi par les choix que les habitants sont amenés à y faire. La question de l'embellissement du cadre de vie *via* les opérations de rue est une motivation forte des habitants qui s'investissent dans ces projets, ce qui se traduit par un choix de plantes visant à maximiser cet effet. Le deuxième critère qui dirige le choix des habitants est celui du coût des plantations. Alors que les jardins partagés bénéficient du budget d'une association, aussi réduit qu'il puisse être, les opérations de rue ne reposent que sur les épargnes personnelles des habitants ce qui les amène à multiplier les stratégies visant à réduire les coûts.

Des critères esthétiques pour les opérations de rue

Le choix des espèces plantées dans les opérations de rue relève la plupart du temps de la recherche de l'embellissement de l'espace. Les habitants choisissent des plantes à fleurs qui viendront embellir l'espace public et avoir un impact visuel fort. L'intérêt des habitants se porte sur des espèces qui, par leur couleur ou leur hauteur, occuperont l'espace de façon marquée. À Lyon, plusieurs habitants insistent sur l'importance de l'apparence donnée à la rue :

« Il y a de la giroflée. Là il y a de la lavande, des fleurs roses, des asters... Notre petite rue a bien démarré, parce que l'idée c'était de beaucoup alimenter pour que ça fasse très très beau, que tout le monde le voit et que ça donne envie. Et ça a marché d'ailleurs. ».

Entretien avec Patrick, Lyon, 23 février 2019

Le choix de concentrer sur une petite portion d'espace, une seule rue, un nombre important de plantations à fleurs est volontaire. Il s'agit ici d'interpeler les passants et de rendre la rue unique du fait de ses plantations pour donner envie à des piétons de reproduire l'initiative ailleurs. Il s'agit pourtant d'une rue résidentielle peu fréquentée, aucun commerce ou autre équipement ne fait venir des promeneurs et nous pouvons donc supposer que ce sont avant tout les riverains qui vont voir et profiter des plantations. L'idée de rendre la rue belle n'est finalement pas tant tournée vers des personnes extérieures au quartier que vers ses habitants et vient renforcer la communauté formée par les habitants-jardiniers en y incluant les voisins. C'est bien l'embellissement du cadre de vie immédiat qui est visé plus que celui de l'espace urbain plus global. En plus de choisir des plantes à fleurs, les habitants essaient également de privilégier des plantes de taille importante pour, une fois de plus, maximiser l'effet rendu :

« Oui parce qu'en gros, deux fois par an, pour les premières plantes de printemps ils [les services de la mairie] nous les donnent [...] et puis au mois de juin pour avoir des fleurs toute l'année. Mais c'est vrai que ce qui se voit le plus et ce qui est apprécié le plus ce sont et les roses trémières et les belles de nuit et pas ces petites plantes mignonnettes hein... ».

Entretien avec Sandrine, Lyon, 8 novembre 2019

Sandrine déplore ici que les plantes fournies par la mairie soient des plantes horticoles de petite taille, dédiées aux parterres municipaux, peu visibles dans l'espace public et modifiant trop peu le paysage urbain perceptible. Au contraire, elle préférerait des belles de nuit ou des roses trémières, deux espèces dont l'impact sur le paysage urbain est visuellement plus important (Figure 87). Alors que les serres municipales produisent des fleurs dédiées à des parterres et des jardinières, par définition de petits individus, les besoins des habitants sont davantage tournés vers des individus imposants qui puissent prendre place dans la rue et être visibles des passants. Les espèces promues par les habitants sont différentes de celles qui se trouvent habituellement dans les espaces publics, plantées par les agents municipaux. Bien que les habitants privilégient des critères esthétiques, ils n'en participent pas moins à la biodiversité urbaine en faisant une place à des espèces différentes de celles que les espaces urbains aménagés avaient l'habitude d'accueillir.

Figure 87 : Un impact paysager différencié en fonction des espèces plantées



Martine jardine dans la rue Paul Bert. La photographie 1 montre les fleurs tout juste plantées au moment de l'entretien, fournies par la mairie de Lyon. Par comparaison, la photographie 2 se situe dans une autre rue de Lyon où des belles de nuit ont été plantées dans des fosses de plantation de la même taille que celle de la rue Paul Bert. La juxtaposition de ces deux photographies permet de se représenter la différence d'effet dans le paysage urbain que peuvent avoir des opérations de rue en fonction des espèces plantées.

Cette prévalence de l'esthétique est aussi observée au cours de différentes sessions de jardinage collectives. Lorsqu'il s'agit de planter sur la place Philippe Lebon à Lille, deux habitants discutent des plantes à mettre en avant parmi celles données par la mairie pour l'occasion :

- « - Je mets des cosmos aussi ?
- Uniquement les couleurs.
- Ça c'est beau ! ».

Échanges pendant une séance de plantation à Lille, notes du carnet de terrain, 1^{er} juillet 2020

Ils mettent en avant les couleurs et la beauté des fleurs pour parfaire la « vitrine » qu'ils sont en train de constituer. De manière semblable, alors qu'un collectif lyonnais réfléchit aux achats de plantes à effectuer, ils se mettent d'accord sur un chèvrefeuille, mettant en avant la bonne odeur de celui-ci. La prépondérance de l'argument esthétique dans la végétalisation

des rues se traduit aussi par un très vif succès des roses trémières. Celles-ci combinent en effet la présence de fleurs, la hauteur et le fait d'être particulièrement résistantes et faciles à cultiver (voir Encadré 12). Comme le relève ici Virgile, le choix de roses trémières est décorrélé de toutes considérations botaniques :

« Les gens mettent n'importe quoi, j'ai vu des roses trémières, c'est pas la saison pour planter ça, mais ça grimpe et ça fait des fleurs... ».

Entretien avec Virgile, Lyon, 12 décembre 2019

Encadré 12 : Les roses trémières, « stars inconditionnelles des trottoirs »

Les roses trémières sont des vivaces très répandues dans les opérations de rue de nos trois terrains d'étude. C'est sûrement la plante que nous avons vu le plus souvent durant nos phases d'observation. Pour les habitants, les roses trémières ont l'intérêt d'être très décoratives dans la mesure où elles peuvent dépasser 1,5 mètre de haut et que leur hampe est garnie de fleurs durant tout l'été. Ces fleurs poussent en plein soleil et ont également l'avantage de bien supporter la sécheresse estivale. Elles nécessitent donc peu d'entretien : il s'agit principalement de prévoir des tuteurs pour les tenir et de couper les fleurs fanées. Elles repoussent d'une année sur l'autre. Enfin, elles renvoient dans l'imaginaire commun aux villes du sud, à l'île de Ré ou encore à l'île d'Oléron où elles poussent contre les murs des maisons. Ce dernier point les rend d'autant plus appréciées des habitants et des mairies qui encouragent les habitants à les planter. En juillet 2018, la mairie de Lyon envoie un mail aux habitants investis dans la végétalisation des rues pour leur vanter les mérites de la rose trémière au « charme champêtre » et à la « généreuse floraison estivale » qui « embellit les trottoirs et permet de cacher des murs disgracieux ». Elle les qualifie alors de « stars inconditionnelles des trottoirs ». Le majeur défaut des roses trémières reste cependant la relative fragilité des tiges qui se cassent rapidement si elles ne sont pas tenues par un tuteur en raison du poids des fleurs ou sous un coup de vent.

Deux exemples de rues plantées de roses trémières à Lyon et Lille



Rue Saint Michel, Lyon, A. Deschamps, juin 2019



Rue Caumartin, Lille, A. Deschamps, juin 2020

Des critères économiques

Dans le cas des opérations de rue, ce sont les habitants eux-mêmes qui s'approvisionnent en plantes avec des aides ponctuelles de la part des mairies. Une habitante du premier arrondissement de Lyon qui s'occupe d'opérations de rue assure que « dix euros

tous les trois mois, je suis contente de les dépenser » (discussion informelle, 8 avril 2021). Ce n'est pourtant pas le cas d'une majorité des personnes rencontrées. Au contraire, c'est la récurrence de la dépense qui finit par bloquer les habitants. Du fait de leur situation dans l'espace public, les plantes peinent à rester en vie sur le temps long et subissent des dégradations. La question du coût des plantes apparaît alors comme un des critères essentiels pour expliquer le choix de telle ou telle espèce, ou plus précisément le non-choix. En effet, de nombreux habitants se tournent vers des solutions de récupération (voir Encadré 13) ou laissent pousser des plantes spontanées pour avoir à éviter l'achat :

« J'ai planté soit de la récup', soit des plantes sauvées. [...] . Il y a un atelier floral au bas de la rue qui jette facile toutes les deux semaines des compositions [...]. Et le plus beau c'est les cotons séchés, les boules de coton dedans tu as de la graine. J'en ai fait repartir au jardin, on m'a dit "tu l'as eu où ?", "bah à la poubelle". Mais le coton ça tient pas sous notre climat, ça fait trois feuilles c'est tout. J'arrive à faire du pois chiche et des lentilles même si ça demande beaucoup d'eau ça va. Les graines sèches des placards en général ça repart. ».

Entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2020

« J'essaie de faire de la récup' ou alors d'aller acheter. Parce qu'une fois qu'on a le permis de végétaliser, tout le reste est à nos frais. [...] J'ai aussi ramené..., il y avait un terrain vague à côté de chez mes parents du coup je suis allée prendre plein de plantes que je suis revenue planter, il y a eu des plants de tomates, fin plein de trucs... [...] Et par exemple les deux petites avec des feuilles piquantes, rouge, là, et bah ça je les ai eues place d'Italie par les jardiniers de la Ville, ils étaient en train de les retirer, je lui ai dit "vous les mettez à la poubelle ?", il m'a dit oui je lui ai dit bah attendez vous me les donnez. [...] Et là du coup il y a un chrysanthème et un autre chrysanthème là, en fait au cimetière je ramasse ce qui est encore vivant... on essaie tous les trucs possibles et inimaginables alors que rue Marcel Duchamp c'est plus coloré mais je sais pas si elle dépense pas... mais bon, je vais pas aller sans arrêt acheter des fleurs quoi. ».

Entretien avec Nathalie, Paris, 27 juin 2020

Dans ces deux exemples, les habitants parlent de plantes qu'ils récupèrent là où ils le peuvent, en fonction de ce qu'ils trouvent pour éviter de devoir acheter. De fait, ils ne choisissent pas ce qui poussera dans leur initiative. Ces pratiques accroissent le temps que peuvent passer les habitants à entretenir leurs initiatives. Jamais évoqué par les agents municipaux, l'approvisionnement en plantes des habitants est consommateur de temps ou d'argent. Dans le cas des jardins partagés, les habitants disposent du budget de l'association pour acheter le matériel nécessaire. Toutefois, les associations ont des budgets très différents et au démarrage, le jardin partagé ne bénéficie pas toujours de budget suffisant pour faire face à toutes les dépenses. Au *jardin Hédya Lamarr* (Lille), une habitante explique comment ils combinent la récupération et l'achat en choisissant ce qui est le moins cher :

« AD : Qu'est-ce que vous plantez ici ?

- C'est tout ce qu'on peut récupérer. [...] On va prendre les pousses à droite à gauche, les bulbes parce que ça coûte pas très cher. ».

Entretien avec Julie, Lille, 9 septembre 2020

De façon similaire au *jardin Ferran* Terre (Lyon), un habitant explique comment les débuts du jardin ont principalement été alimentés par des dons et que quelques années plus tard ils peuvent désormais également acheter en petite quantité :

« C'est vrai qu'on a vécu beaucoup sur des dons, il y a une dame qui était d'un autre jardin, comme ils fonctionnent depuis plusieurs années, ils ont des graines et des bulbes en pagaille donc ils nous en ont donné. Maintenant on en achète un petit peu. Mais bon on a pas un gros budget. ».

Entretien avec Patrick F., Lyon, 3 mars 2020

Encadré 13 : Récupérer les graines, une pratique économique et écologique

La récupération des graines est aussi un moyen pour les habitants d'approvisionner les jardins en plantes. Les mairies encouragent largement cette pratique. Dans son mail sur les roses trémières (juillet 2018), la Ville de Lyon indique par exemple aux habitants les rues dans lesquels ils peuvent trouver ces fleurs et la date à laquelle ils pourront récupérer les graines. Dans son livret sur les végétaux conseillés pour les permis de végétaliser, la mairie de Paris indique aussi qu'« il est autorisé de récolter soi-même des graines dans la nature à condition de ne pas s'emparer de toutes les graines d'une plante, de se servir sur une population composée de plusieurs plantes et non pas sur une plante isolée. Il n'est pas autorisé de prélever, multiplier, cultiver les espèces régionales rares, menacées et protégées, ni les EEE » (*Liste de végétaux conseillés*, Ville de Paris, p. 2).

Malgré cette pratique, la demande en végétaux reste forte chez les habitants qui se tournent régulièrement vers les municipalités ce qui peut entraîner une certaine incompréhension. La mairie de Lyon juge par exemple les habitants pas assez autonomes et refuse de fournir davantage de végétaux ce qui reviendrait selon elle à promouvoir une pratique qui n'est pas écologique.



Sur la photographie une passante récolte des graines de belles de nuit.

L'approvisionnement en plantes est une thématique importante dans le maintien et l'entretien des initiatives sur le temps long. Éviter des dépenses pour fleurir les opérations de rue relève aussi d'une réponse aux dégradations subies par les initiatives. L'animatrice

environnement de la Ville de Lyon explique par exemple les motivations d'habitants pour choisir des plantes sauvages :

« Du coup, là, à Valmy ils sont plus partis sur des plantes sauvages comestibles avec un petit système d'affichage pour sensibiliser aux plantes sauvages comestibles. Ils revoient un peu aussi, ils s'adaptent aux contraintes, aux incivilités. Parce que aussi ce que nous font remonter les Incroyables Comestibles c'est que, c'est écrit "servez-vous" sur leurs panneaux, même ça ils sont en train de changer leurs panneaux de communication parce qu'ils disent les gens se servent mais ils arrachent la plante, ils comprennent pas que c'est les fruits simplement. Il faut faire preuve de persévérance dans ces projets, ils sont très très motivés. ».

Entretien avec l'animatrice environnement, Lyon, 10 avril 2019

Il s'agit ici de s'adapter aux contraintes de l'espace public. En choisissant des plantes sauvages, les habitants espèrent réduire les dégradations dont font l'objet leur initiative. Les municipalités fournissent des conseils aux habitants pour éviter les détériorations. Ainsi lors d'une formation à la maison du jardinage de Bercy (Paris), alors que plusieurs habitants se plaignent des fleurs qui sont régulièrement arrachées, l'animateur leur conseille justement de préférer des « bulbes pas très horticoles » comme des tulipes ou des violettes sauvages. Ces plantes présentent un double intérêt d'après l'animateur : les bulbes ont l'avantage de permettre un fleurissement d'une année sur l'autre sans demander de nouvel investissement de la part des habitants et les espèces sauvages ont un fleurissement moins important, moins visible qui attirera moins les passants qui pourraient les cueillir. L'animateur conclut en disant que personne ne ferait un bouquet avec des crocus, « en deux jours les pétales seront tombés ». La solution n'a pas l'air de convaincre complètement les habitants, comme le souligne une participante de l'atelier : « c'est pas pour faire un bouquet, c'est juste pour cueillir... » (notes du carnet de terrain, 25 février 2020).

La mise en place de stratégies pour éviter les dégradations peut aussi prendre d'autres formes. Une habitante de Lyon va plus loin en choisissant des plantes qui seront plus résistantes car plus difficiles à arracher :

« Parce que les roses trémières et les belles de nuit qu'y a ici, ça fait trois ans qu'on les a mises, c'était des graines que j'avais chez moi parce que j'en avais marre de voir les petites pensées arrachées. Ouh je dis attends, on va leur mettre des petits arbustes ils vont avoir plus de mal à les arracher. ».

Entretien avec Chantal, Lyon, 8 novembre 2019

Cette habitante avait aussi entouré ses plantations de petites barrières en plastique pour éviter qu'elles ne prennent trop de place sur le trottoir. Malgré les ficelles qu'elle avait pu mettre pour accrocher les végétaux aux murs, les barrières ont été volées trois fois de suite. Enfin, une autre stratégie pour éviter les dégradations est de cacher les plantations en fonction de l'intérêt qu'elles peuvent susciter. Dans le neuvième arrondissement de Lyon, plusieurs habitants entretiennent des bacs de culture dans un square de la ville. Les bacs sont en permanence accessibles et les habitants voient rarement les légumes mûrir car ils sont cueillis par les passants. Pendant une réunion, alors qu'ils réfléchissent aux semis qu'ils vont faire pour

préparer les plantations du printemps, ils discutent de « techniques de camouflage » pour éviter que les plantes ne soient cueillies. Les melons seront plantés dans les bacs à tomates pour être cachés par les feuilles de celles-ci. Ils choisissent de planter des tomates *Green Zebra* dont ils espèrent que la couleur verte et jaune induira les passants en erreur, qui ne les croiront pas mûres et ne les cueilleront pas (notes du carnet de terrain, 4 mars 2020).

Le choix des espèces plantées par les habitants dans les jardins partagés ou dans les opérations de rue témoigne d'une multitude de critères ayant trait aux représentations qu'ils se font du jardin mais aussi de contraintes très concrètes. Il marque bien ici la construction individuelle et sociale dont est l'objet l'esthétique environnementale urbaine (Blanc, 2012). Donner une place aux habitants dans la végétalisation de l'espace public fait ainsi surgir sur l'espace public des « cultures de la nature » (Mathieu, 2000a) concurrentes entre habitants mais aussi entre habitants et municipalités. La question des critères du choix des végétaux questionne les services rendus par les plantations pour la biodiversité au regard d'une végétalisation pour l'embellissement (Clergeau, 2011). De plus, cette concurrence des esthétiques urbaines informe sur l'utilité de la participation des habitants dans la production de la ville, pour faire de la biodiversité et des formes qu'elle peut prendre un paysage urbain acceptable et accepté (Dejean *et al.*, 2019). En effet, les espèces qui se retrouvent dans les initiatives n'ont pas uniquement été plantées volontairement. Il s'agit aussi de plantes spontanées ayant colonisées ces espaces. Or si ces plantes spontanées ont souvent pu être critiquées par une partie des habitants regrettant le désordre ainsi instauré dans l'espace urbain (Robert & Yengué, 2018), il semblerait que leur présence au sein des initiatives habitantes ouvre un chemin vers une meilleure acceptabilité sociale.

8.1.3 Quelle place pour les adventices et les plantes invasives ?

Les plantes spontanées qui se développent dans les fosses de plantation se divisent entre adventices¹⁷³ et plantes invasives pour les municipalités. Si les premières les intéressent du fait qu'il peut s'agir de plantes locales, les secondes font l'objet d'une lutte contre leur développement. Nous avons indiqué qu'aux côtés d'une liste de végétaux conseillés les municipalités produisent également une liste des végétaux interdits dans les plantations. Les habitants s'engagent en signant les chartes à empêcher la colonisation des opérations de rue par des espèces invasives. En plus d'être inscrit dans les chartes de végétalisation, les mairies effectuent des rappels réguliers. En juillet 2018, un mail de la mairie de Lyon demande aux habitants de « pens[er] également à éliminer systématiquement les plantes invasives, toxiques et allergènes comme l'ambrosie, le raisin d'Amérique et l'ailante [...] aperçus dans plusieurs interstices ». La principale difficulté réside dans le manque de connaissances des habitants qui ont rarement les compétences pour identifier les plantes (voir Encadré 14), voire s'ils en sont

¹⁷³ Les adventices sont communément appelées des « mauvaises herbes ». Privilégier le terme d'adventice permet de nuancer le rejet dont elles ont fait l'objet et de rappeler qu'il est hautement relatif à une culture de la gestion des espaces verts. Les adventices poussent spontanément sans avoir été plantées préalablement par des jardiniers.

capables ils n'identifient pas forcément les risques que cela peut faire peser sur les plantes indigènes. Plantes spontanées et plantes envahissantes peuvent se confondre. En effet, l'intérêt des habitants se porte avant tout sur la présence de végétation, sans distinction des espèces qui colonisent l'espace :

« Et là je pense, c'est pas un jasmin, c'est pas un aubépine...je sais plus, mais du coup elle prend plein d'ampleur et c'est quand même pas mal. [...] Tout ça c'est des potirons, j'ai mis des graines de potirons, à mon avis il y aura pas de potirons mais au moins ça fait de la verdure. Et ça je pense que c'est une mauvaise herbe mais bon je l'ai laissé parce que ça fait du volume en fait. ».

Entretien avec Nathalie, Paris, 27 juin 2020

Pour Nathalie, c'est l'effet visuel produit par les plantes (la verdure et le volume) qui prime. Dans l'extrait d'entretien, elle ne porte que peu d'importance à identifier ce qui pousse et traite de façon égale les fleurs qu'elle connaît et les légumes et autres plantes qu'elles n'identifient pas.

Encadré 14 : Un couac dans la communication : le raisin d'Amérique dans la campagne « zéro phyto » du Grand Lyon

Dans une discussion, l'animatrice environnement de la Ville de Lyon nous fait remarquer que ce ne sont pas seulement les habitants qui manquent de connaissances concernant les plantes invasives. Elle raconte comment le Grand Lyon a fait quelques années auparavant une campagne de communication sur le « zéro phyto », illustrée à partir de photographies de plantes spontanées. Or, une des affiches met en avant le raisin d'Amérique, habillé en danseuse. Le raisin d'Amérique est une vivace à la croissance rapide qui étouffe les autres plantes : rien ne pousse sous son feuillage. De plus, ses feuilles, racines et baies sont toxiques. Tout est fait désormais pour en limiter la propagation.



Loin des discours scientifiques des agents municipaux, les habitants valorisent la présence du végétal en ville quelles que soient ses caractéristiques au nom de leur caractère naturel, comme ici pour un pied d'arbre parisien :

« On essaie, ceux qui participent on est d'accord, qu'il faut planter n'importe quelle plante. Même s'il se trouve qu'il se met à pousser des pissenlits ou même une plante urticante telle que des orties eh bien c'est naturel, il y a pas de raison, on laisse vivre. ».

Entretien avec Jean-Louis, Paris, 21 juin 2019

La volonté de végétaliser le cadre de vie va au-delà de l'embellissement que cette végétalisation pourrait engendrer et témoigne d'une volonté de renaturer l'espace public en donnant une nouvelle place aux végétaux. Dans la continuité de ce laisser-faire, les habitants participent plus globalement à faire une nouvelle place aux adventices en ville. Les opérations de rue sont un vecteur d'amélioration de l'acceptabilité sociale des plantes spontanées en ville, plantes de plus en plus présentes du fait de l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires. Les habitants le rapportent eux-mêmes durant les entretiens : les passants ne comprennent pas toujours leur démarche et associent la végétalisation des rues à un manque d'entretien :

« Et souvent quand on arrose il y a des gens qui nous disent "mais pourquoi avant les trottoirs c'était propre ?". Alors je lui dis mais qu'est-ce que vous voulez dire par là ? Il m'a dit "mais regardez, il y a plein d'herbes, de mauvaises herbes qui poussent !". Alors je lui dis "oui mais maintenant la ville s'est engagée à ne plus mettre de désherbant, alors il faut savoir ce qu'on veut". Il me dit "mais moi j'aimais mieux quand c'était dégagé". J'aimais mieux les pesticides ! [dit avec un ton moqueur] Non mais alors ça c'est tout un boulot à faire... ».

Entretien avec Sandrine, Lyon, 8 novembre 2019

Au contraire du passant, Sandrine est au fait des changements légaux et sa présence sur l'espace public participe à faire connaître les raisons de la présence d'adventices sur les trottoirs. Les initiatives de végétalisation sont des occasions pour les habitants de se familiariser avec les plantes adventices et avec les services que celles-ci peuvent rendre :

« Alors là par exemple c'est des plantes selon l'ancienne génération c'est une mauvaise herbe mais euh... nous on la laisse parce que comme c'est un sol très argileux donc très compact donc on le travaille avec une grelinette et les racines aident à décompacter, aident à nourrir des vers de terre donc tant qu'on a pas occupé l'espace, cette herbe couvre le sol, voilà c'est toute la démarche... ».

Entretien avec Ségolène, Paris, 2 mars 2020

Les opérations de rue ont un statut ambigu pour la biodiversité urbaine. D'un côté elles peuvent représenter un danger car les plantes envahissantes peuvent s'y développer du fait du manque de connaissances des habitants mais de l'autre, ces petits espaces permettent de familiariser une partie des habitants à des espèces qu'ils n'avaient pas l'habitude d'apercevoir en ville, et à des endroits nouveaux. À la manière de la « juste place » (Mauz, 2002) que les animaux doivent occuper selon les conceptions vernaculaires et savantes des acteurs, les opérations de rue négocient une nouvelle place pour des végétaux dans l'espace public, en dehors des parcs et squares, espaces dédiés. Si les dégradations qu'elles subissent témoignent encore du chemin à parcourir pour les rendre acceptables et acceptées par tous, elles ouvrent aussi des perspectives pour trouver la « juste place » des végétaux en ville. Plus largement, la végétalisation participative met en lumière ce que Juliet J. Fall et Laurent Matthey (2011) ont appelé le « statut éthique » du règne végétal, c'est-à-dire la manière dont celui-ci et « moralement hiérarchisé et stratifié », entre ce qui est de l'ordre du désirable et ce qui ne l'est pas pour les sociétés.

Alors que les conseils des municipalités concernant les espèces à planter sont principalement d'ordre écologique, les observations sur le terrain ont permis de montrer que les habitants sont davantage contraints par la réalité du jardinage sur le domaine public. Le choix de privilégier l'esthétisme témoigne du rôle occupé par les opérations de rue dans les représentations des habitants et du décalage qu'il peut y avoir avec les municipalités. La question de critères économiques met aussi en avant l'importance des dégradations que peuvent subir aussi bien les jardins partagés que les opérations de rue.

8.2 Les contraintes du jardinage amateur

Situées sur l'espace public, plus ou moins accessibles à tous, les initiatives sont l'objet de dégradations multiples et fréquentes. Volontaires ou involontaires, elles sont la principale menace des initiatives par la charge de travail qu'elles rajoutent aux habitants et par le risque de démotiver ceux-ci qu'elles créent. La démotivation aux côtés d'autres causes comme un déménagement ou un changement d'avis peut entraîner l'abandon des initiatives qui ne sont plus entretenues par des habitants. L'abandon peut aussi être plus nuancé et se caractériser davantage par un entretien par cycle du fait d'une mobilisation fluctuante des habitants. Nous montrons dans cette section comment le caractère bénévole de l'engagement des habitants, qui jardinent sur leur temps de loisirs, se révèle difficilement compatible avec des nécessités d'entretien de l'espace public selon des normes dignes d'un jardinage professionnel.

8.2.1 Les dégradations et le risque d'abandon

Les dégradations sont un des premiers freins au maintien dans le temps des initiatives. Qu'il s'agisse de dégradations volontaires ou de la présence involontaire de déchets, l'entretien et la remise en état des initiatives reviennent aux habitants. En effet, les chartes de végétalisation des opérations de rue mettent l'accent pour nos trois terrains d'étude sur l'entretien et la propreté. Ce n'est pas le cas des chartes concernant les jardins partagés. Cela témoigne de la différence de situations de ces deux types d'initiatives et des degrés divers de dégradation auxquels ils peuvent être confrontés. Les jardins partagés sont davantage considérés comme des espaces à part du domaine public, dédiés à l'activité d'une association, tandis que la situation des opérations de rue sur le domaine public de la voirie les associe à des espaces ouverts aux usages multiples. Les chartes insistent sur le fait qu'il incombe aux habitants signataires de prendre soin des dispositifs, aussi bien en entretenant les végétaux qu'en nettoyant tous les déchets qui pourraient s'y trouver. Cette importance de la propreté dans le conventionnement des habitants avec la mairie n'est pas sans rappeler ce que C. Weber (1998) appelle la « peur du bidonville vert » à propos des jardins familiaux, où le contrôle de la « tenue » du jardin était un principe central du paternalisme. La multiplication des dégradations peut contribuer à alourdir la charge de travail qui revient aux habitants. Ceux-ci sont alors plus enclins à abandonner leur projet.

Les jardins partagés : des dégradations limitées

La plupart des jardins partagés sont clôturés ce qui restreint grandement les dégradations même si en fonction de l'implantation du jardin, visible ou non depuis l'extérieur, les habitants témoignent de dégradations plus ou moins récurrentes. Il s'agit avant tout de déchets qui sont jetés dans les jardins et que les habitants doivent nettoyer (cela va des cannettes aux déchets alimentaires en passant dans certains quartiers par des seringues). Dans un deuxième temps, ce sont aussi les plantations et le matériel du jardin qui peuvent faire l'objet de vol. Le jour de notre visite au *jardin André Ballet* à Lille, alors que nous faisons le tour du jardin avec un membre de l'association il se rend compte que des petits arbres fruitiers qui avaient été plantés ont disparu mais aussi plusieurs outils de jardinage, des sacs de paillage de chanvre et une des palissades en bois qui entourent le jardin (notes du carnet de terrain, 18 juillet 2020). C'est un cas de vol assez poussé, ce sont plus souvent les récoltes que les habitants voient disparaître :

« [C'est un] jardin ouvert avec quand même ses petits avantages-inconvénients. Il y a un peu les visites, dès fois il y a un peu des trucs qui disparaissent, dès fois ça fait rager surtout quand c'est mal fait, c'est sagouin genre tu retrouves des légumes semés dans le jardin parce que le gars est parti comme ça, tu dis mince tu l'arraches et tu gaspilles, tu serais venu nous dire est-ce que je peux prendre et on voit que t'en as besoin et on aurait été contents de t'en donner un mais pas comme ça. ».

Entretien avec l'animateur du *jardin Ressource*, Lille, 7 octobre 2020

Le commentaire de l'animateur témoigne une fois de plus de la valeur plus symbolique des productions que vitale. Finalement, ce qui le dérange le plus ce n'est pas tant de ne pas profiter de la production que de ne pas savoir qui en a profité et le fait que le jardin ait été abîmé au passage. Ce sont souvent les mêmes propos que nous avons pu entendre de la part des habitants face au vol. La déception de ne pas savoir quel goût avait finalement tel ou tel légume ou bien le fait de savoir que celui-ci avait été cueilli avant d'être mûr et qu'il serait donc immangeable et gaspillé. Cependant dans le cas des jardins partagés, l'existence d'une structure associative qui puisse financer de nouveaux achats et la présence d'un collectif mobilisable pour remettre en l'état ou partager les tâches ingrates font que les dégradations ne semblent pas peser sur l'avenir des jardins. L'histoire du *jardin des Agrions* (quartier des Bois Blancs à Lille) en est un bon exemple. Créé en 2017 sur les berges de la Deûle par l'association des *jardins du Sourire*, le jardin partagé est d'abord composé de *root pouchs*¹⁷⁴, déposés directement dans la prairie longeant la rivière. En 2018, il subit de fortes dégradations :

¹⁷⁴ Les *root pouchs* sont des pots fabriqués en géotextile. Ils ont l'avantage d'être peu coûteux et sont plus facilement transportables que des pots ou bacs de culture traditionnels, en terre cuite ou en bois par exemple. Ils permettent également un développement plus important des plantations. L'association les avait récupérés en 2016 auprès du service culturel de la mairie de Lille qui les avait utilisés pour constituer les décors d'une saison culturelle.

« Et donc voilà arrive la fin de l'été 2018, des choses qui arrivent quand on est installé sur le domaine public à un endroit très ouvert... sur une soirée de beuverie, on s'est fait éclater tous nos pots, des pots renversés, déchirés, c'était triste à mourir. ».

Entretien avec Claudine, Lille, 20 juillet 2020

La présidente de l'association se tourne alors vers la municipalité pour réfléchir à un moyen de remettre en place le jardin :

« Et en fait il arrive un moment où je me dis en tant que présidente de l'asso, je vais pas baisser les bras pour un coup mais si je suis pas aidée on va pas s'en sortir, et s'il faut attendre un an et demi ou deux ans pour restructurer quelque chose de différent, nous allons perdre tout, la bonne volonté et l'énergie qui nous animent. Donc j'en parle, je convoque un peu d'autres élus aux espaces verts et à la politique de la ville en disant on a fait quelque chose qui est assez neuf, on a tenu deux ans et demi l'air de rien, on a eu beaucoup d'encouragement des gens et puis là voilà, à cause d'une, deux ou trois j'en sais rien, personnes on va possiblement arrêter cette activité parce qu'on a peu de moyens. Et là-dessus l' élu en charge à la ville me dit on lance pour la première fois le budget participatif à Lille. ».

Entretien avec Claudine, Lille, 20 juillet 2020

L'association présente un projet au budget participatif et fait partie des projets lauréats. Le budget participatif permet de financer la plantation de plusieurs arbres fruitiers sur le terrain, d'acheter le matériel nécessaire pour construire 24 bacs potagers en bois ainsi que l'abris de jardin et le récupérateur d'eau de pluie. La mairie décide également de clôturer le jardin pour éviter de nouvelles dégradations (Figure 88).

Figure 88 : Le *jardin des Agrions* (Lille) : de la dégradation à la renaissance



Le panneau au premier plan rappelle que le jardin a été financé par le budget participatif de la Ville de Lille en 2018. Plusieurs *root pouchs* sont encore visibles dans le jardin, en première ligne sur la photographie. Il s'agit de ceux que les habitants ont réussi à réparer. Derrière apparaissent les bacs potagers en bois, financés par le budget participatif, ainsi que le cheminement sur la gauche et la clôture à l'arrière-plan de la photographie.

Les opérations de rue : des dégradations quotidiennes

En revanche, les opérations de rue subissent davantage de dégradations qui ont d'autant plus de conséquences sur la continuité des initiatives. Leur situation directement sur la voirie les amène à être largement visibles et accessibles à tous. Pour la chargée de projet de la mairie de Paris, l'enjeu est surtout de tenir la première année, de faire accepter le jardin dans le paysage urbain, de lui faire une place pour qu'il soit progressivement respecté : il faut « commencer petit » afin de laisser le temps faire son affaire (entretien, Paris, 14 juin 2019). Bien qu'elles soient en majorité situées à l'écart des grands axes de circulation, les opérations de rue subissent leur ouverture sur le reste de la ville. Elles sont largement l'objet de dégradations quotidiennes. Les habitants relèvent souvent l'amoncellement de déchets (Figure 89). Les déchets sont à la fois ceux de l'espace public qui s'accrochent dans les tiges des plantes mais sont aussi directement jetés au pied des plantations :

« Parce que un jour j'ai vu un monsieur sous mon nez qui ramassait un clou et le mettait dans une jardinière. Il me disait oui mais c'est pour éviter les crevaisons. Oui vous avez raison il

vaut mieux que nous on se fasse un tétanos ! [...] Une pointe comme ça [mime la taille] ! Pour eux c'est une poubelle ! ».

Entretien avec Chantal, Lyon, 8 novembre 2019

« De temps en temps enlever les mégots de cigarette, les canettes. Parce que les gens prennent ça pour des poubelles. Pas trop trop, j'avais peur de pire. [...] Notre principale occupation c'est ça, c'est du nettoyage de temps en temps. ».

Entretien avec Jean-Louis, Paris, 21 juin 2019

Les opérations de rue font office de poubelle, ce qui témoigne ici du peu de lisibilité qu'elles ont dans l'espace public. Davantage associées à des plantes spontanées ou laissées à l'abandon, elles apparaissent comme des lieux non entretenus qui deviennent adéquats pour accueillir des déchets ou tout ce qui n'aurait pas sa place sur l'espace du trottoir et de la voirie. L'exemple du clou mis volontairement dans la fosse de plantation pour éviter une crevaison sans penser que cela pourrait blesser un habitant-jardinier montre combien peu de passants sont finalement au courant de ce que sont ces espaces. Certains habitants ont aussi pu retrouver cachées dans les plantations des seringues usagées, particulièrement dangereuses lorsqu'il s'agit de jardiner avec des enfants.

Figure 89 : Les déchets sur l'espace public et dans les plantations



Sur la photographie 1, un magazine a été jeté dans la fosse de plantation de droite, écrasant les plantes. Sur la gauche, un pot en terre cuite a été installé par les habitants pour recevoir les mégots de cigarette et ainsi éviter qu'ils n'arrivent dans les plantations. Sur la photographie 2, un autre exemple de déchet, ici une bouteille en plastique, accrochée dans les tiges de plantations.

Parmi les déchets que les habitants doivent régulièrement ôter des opérations de rue, les déjections canines sont particulièrement récurrentes. Avant même la mise en place de l'opération de rue, celles-ci dissuadent les habitants de porter ce type de projet :

« Le premier frein c'est "non mais attend, va y avoir les chiens à l'intérieur, va y avoir les crottes de chien, ils vont faire pipi dessus", ça c'est clairement le premier frein : les incivilités. C'est vrai qu'on en a beaucoup. [...] Donc on a mis des petits panneaux sympas "non c'est pas un engrais, au contraire, c'est toxique", on a un peu limité. Il va falloir qu'on passe par des

opérations de verbalisation maintenant le problème c'est qu'on a personne pour verbaliser... Mais, le premier frein pour moi c'est ça. ».

Entretien avec l'adjointe du 6^e arrondissement en charge des espaces verts, Lyon, 8 octobre 2019

Nous avons rappelé comment la végétalisation des pieds d'arbre à Paris avait pu être débattue du fait de la perte d'espace pour les besoins des animaux de compagnie (voir Chapitre 7). En réalité s'il y a conflit d'usage la végétalisation des pieds d'arbre n'a pas empêché les chiens de s'appropriier ces espaces. La plupart des habitants se plaignent des déjections canines qui prennent place dans leurs plantations. Plusieurs stratégies sont mises en place pour les éviter (Figure 90).

Figure 90 : Se protéger des chiens : quelques exemples de stratégies habitantes



Les photographies 1, 2, 4, 5 et 7 montrent des exemples d'affiche auprès des initiatives de végétalisation demandant aux passants de ne pas faire faire leurs besoins à leurs animaux sur les plantations. Les photographies 3, 6, 8 et 9 sont des exemples d'aménagements réalisés par les habitants pour protéger les initiatives des chiens. Il s'agit de bordures surélevées (photographies 6 et 8), de grillage (photographie 3) ou encore de fils tendus (photographie 8).

Pour éviter les dégradations causées par les chiens, les habitants installent des fils de fer autour des plantations, plantent des espèces urticantes ou encore avec des épines. Ils érigent des barrières autour des plantations, suffisamment hautes pour que les chiens ne puissent pas y accéder seuls. Les barrières installées autour des pieds d'arbre peuvent non seulement faire éviter aux animaux le pied d'arbre mais servent également d'obstacle contre les voitures. Enfin de nombreux habitants ont mis des panneaux pour avertir les passants et éviter les animaux.

Les dégradations peuvent aussi être de l'ordre de la cueillette des plantations, que ce soient les fleurs qui sont cueillies ou les plantes entières qui sont récupérées :

« Mais ce qui pose le plus de problèmes c'est les passants. Il y a eu des saccages et des vols de plans... On avait deux beaux plans de fraises avec des fruits en formation... volés... on voyait bien que la personne avait creusé pour le plan avec les racines. Les épinards ont été arrachés. Ces temps-ci c'est du simple saccage. ».

Entretien avec Manon, Lyon, 4 octobre 2020

La récurrence de ces événements peut finir par représenter un coût pour les habitants, ce qui les amène également à adapter ce qu'ils plantent :

« J'ai commencé en... c'était en mars et là c'est la troisième année. Alors j'avais pas mal investi financièrement parce que c'est des plantes et ça me plait mais on me les volait. Ils venaient repérer le week-end et le mardi soir, dans la nuit du lundi au mardi ils volaient. Alors maintenant je fais dans les plantes sauvages. Je mets des graines, là à Leroy Melun j'avais pris à 50 centimes ils le font. ».

Entretien avec Christine, Paris, 14 juin 2019

Face à ces dégradations, les habitants multiplient les outils de communication pour sensibiliser les autres habitants et protéger les petits espaces jardinés. Cela passe par des petites affiches à caractère plus ou moins pédagogique (Figure 91). De nombreux panneaux invitent les passants à cueillir les végétaux, en particulier lorsqu'il s'agit d'aromatiques tout en rappelant à faire attention au reste de la plante (« mangez nos feuilles, pas nos racines », « je suis à partager... sans me violenter », « laisser les racines »¹⁷⁵). Enfin, des panneaux invitent globalement à faire attention aux végétaux (« merci de nous respecter et de prendre soin de nous »). L'utilisation du « nous » dans un certain nombre d'affichages témoigne de la volonté des habitants-jardiniers de susciter l'émotion envers les plantes qui sont personnifiées. Une autre stratégie consiste à faire référence aux habitants sur les petits panneaux (« nous sommes des plantations réalisées et entretenues par des habitants... »). Plusieurs habitants font l'hypothèse qu'en insistant sur le fait qu'il ne s'agit ni de plantes spontanées ni de plantations des agents municipaux, les jardins seront mieux respectés.

¹⁷⁵ Messages lus sur des affiches pendant nos observations de terrain.

Figure 91 : Rendre visibles les opérations de rue par un affichage dédié

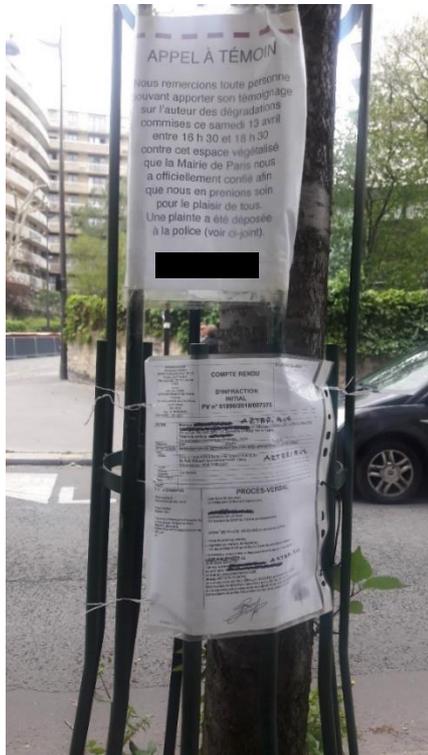


Les photographies présentent des exemples de panneaux pour attirer l'attention des passants sur les opérations de rue. Sur la photographie 1, l'affiche demande aux cyclistes de ne pas rouler sur les plantations. Sur les photographies 2, 4, 5 et 6 les passants sont prévenus que les plantations sont le fait d'habitants. Sur les photographies 3 et 4 les habitants-jardiniers appellent les passants à faire attention à ces petits espaces.

L'affichage de panneaux autour des initiatives de végétalisation peut aussi témoigner des tensions qui existent du fait des dégradations des initiatives. Nous avons pu observer à plusieurs occasions des affiches dénonçant la disparition des plantations. Rue Mirabeau à Lille, il est par exemple écrit sur une affiche « en 1 mois 6 plantes ont disparu. Trop déçue par l'incivilité de certains » (notes du carnet de terrain, février 2020). Rue Bobillot dans le treizième arrondissement de Paris, une autre affiche explique que le pied d'arbre est entretenu par des enfants et qu'il serait bien de les « laissez continuer à croire au respect, en l'innocence des bonnes actions [...] en ne volant pas les plantes (comme c'est malheureusement le cas depuis un an – le maire est informé...) » (notes du carnet de terrain, avril 2019). Ces tensions peuvent se concrétiser par le dépôt d'une plainte, comme c'est le cas rue Brillat Savarin dans

le treizième arrondissement de Paris où un habitant a affiché sur le tronc de l'arbre au pied duquel il jardine son récépissé (Figure 92).

Figure 92 : Dépôt de plainte pour vol de fleurs au pied d'un arbre



Rue Brillat-Savarin (Paris 13^e), plusieurs pieds d'arbres sont végétalisés au titre du permis de végétaliser. En avril 2019, sur le tronc de l'un d'entre eux sont affichés deux pages à propos d'un vol de plantes. La première affiche « appel à témoin » relate les événements : les pieds d'arbre ont été vandalisés le samedi 13 avril en fin de journée. Le porteur du permis de végétaliser demande à quiconque qui aurait vu quelque chose de le contacter. La deuxième affiche est une copie du compte-rendu d'infraction déposé au commissariat de police pour dégradation de bien privé.

Photographie : A. Deschamps, avril 2019, Paris.

Néanmoins, la récurrence de ces dégradations amène des projets à être abandonnés par les habitants, comme ici un permis de végétalisez au pied d'un arbre de la place Pinel à Paris :

« - Pour les pieds d'arbres, alors là il y en a un qu'on a abandonné. Je sais pas si c'est sa position ou quoi mais il est toujours détérioré, les gens marchent dessus, jettent leurs déchets. Comme on est pas nombreux, on a abandonné.

AD : Vous avez essayé longtemps ?

- Une saison, une saison de jardinage. On a essayé de mettre un pourtour mais il faut dire qu'on arrive pas à planter quelque chose pour protéger parce qu'il y a du béton qui dépasse. ».

Entretien avec Jean-Louis, Paris, 21 juin 2019

À Lyon, une habitante qui s'occupe de plusieurs bacs de culture donne en exemple « une des personnes qui s'occupaient le plus des bacs s'est démotivée. On a eu des saccages et il préférerait entretenir les bacs de son balcon que ceux dans la rue » (conversation informelle, Lyon, 4 octobre 2020). Si Nicholas Blomley (2005) analysait le jardinage sur l'espace public comme une conquête de l'espace privé sur l'espace public, force est de constater que les contraintes auxquelles font face les habitants dans le jardinage sur le domaine public peuvent les amener à se recentrer justement sur le domaine privé pour éviter les dégradations. La question de l'abandon des initiatives par leurs habitants est peu évoquée par les municipalités. Les villes de Lille et de Lyon ne rapportent presque aucun cas de fosses de plantation

rebouchées¹⁷⁶. Cependant, si aucun abandon officiel n'est noté, nous avons pu remarquer comment un certain nombre de fosses n'était plus du tout entretenues. Si cela peut être passager, lié par exemple à la saison, certaines ne semblent jamais être plantées (Figure 93).

Figure 93 : Les opérations de rue abandonnées



Photographies : A. Deschamps

Sur ces quatre photographies, les opérations de rue ont été abandonnées et ne sont pas entretenues. S'il peut s'agir d'un état transitoire pour certaines, d'autres restent ainsi sur une durée indéterminée. Sur la photographie 4, des morceaux de verre remplissent désormais la fosse.

Le jardinage de l'espace public par les habitants est plein de contraintes. Aux obstacles liés la géographie des villes et à la physionomie de l'espace public s'ajoutent ceux liés à l'entretien au quotidien des initiatives. Face aux discours des municipalités qui mettent en avant des objectifs d'écologie urbaine, les pratiques habitantes témoignent davantage de la réalité du terrain. Si cela n'est pas forcément incompatible (les pratiques économes pouvant être bénéfiques d'un point de vue environnemental), cela permet toutefois de mettre en lumière des écarts entre les programmes municipaux et les réalisations. Les dégradations que subissent les initiatives et le nécessaire entretien supplémentaire que cela induit pour les habitants donnent aussi à voir la charge de travail que cela peut représenter pour les habitants, éloignée de l'image d'un loisir urbain comme un autre. La végétalisation participative, en faisant intervenir les habitants dans l'aménagement urbain, rapproche ces derniers des agents municipaux en charge des espaces verts et brouillent les limites des champs d'action. Les

¹⁷⁶ D'après l'animatrice environnement de Lyon, deux fosses ont été rebouchées dans la ville depuis le lancement du dispositif à cause de problèmes d'infiltrations d'eau dans une cave. Ce n'est donc pas un quelconque abandon qui a été décisif.

attentes des municipalités envers les projets participatifs de végétalisation se heurtent alors aux pratiques habitantes, nécessairement amatrices et ne répondant pas à des critères professionnels. L'institutionnalisation forte des initiatives de végétalisation témoigne de leur inscription dans le schéma de la « *governance-beyond-the-state* » (Swyngedouw, 2005). La part croissante des acteurs non-institutionnels qui participe à la prise de décision et à la fabrique de la ville ouvre de nouvelles questions sur le devenir des aménagements urbains. Malgré une contractualisation par la municipalité, il est difficile pour les acteurs publics de garantir la qualité des aménagements ainsi produits, aussi bien leur nature, leur entretien ou leur maintien sur le temps long.

8.2.2 L'engagement des habitants : une valeur sûre pour les municipalités ?

L'écart entre les attentes municipales et les pratiques habitantes en termes de végétalisation du domaine public urbain témoigne des limites de l'engagement bénévole. En plus de ne pas disposer de connaissances poussées sur la biologie urbaine, la mobilisation des habitants dans les dispositifs de végétalisation participative est de l'ordre du loisir. Les différentes contraintes imposées par les municipalités et surtout par l'aménagement du domaine public sont difficilement conciliables avec une envie de jardiner bénévole, qui s'ancre dans le temps des loisirs, par opposition à celui du travail, et qui peut être fluctuante. Si les dispositifs de végétalisation restent temporaires du fait des limites temporelles des conventions, celles-ci peuvent cependant dépasser le temps de la mobilisation des habitants.

Entre abandon et engagement en dents de scie

Dans les jardins partagés comme pour les opérations de rue, le risque de ne plus avoir d'habitants mobilisés autour d'une initiative déjà lancée est une vraie inquiétude pour les municipalités. Du fait du budget mobilisé pour permettre sa création mais aussi parce qu'en cas d'abandon des habitants ces espaces se retrouvent non entretenus, les mairies s'inquiètent du maintien dans la durée d'une mobilisation des habitants. En effet, la mobilisation du début du projet doit se perpétuer dans le temps. Or celle-ci n'est pas toujours facile. Les raisons d'un abandon des projets sont multiples. Des problèmes autour du montage du projet ou des divergences de point de vue peuvent mettre un terme à des initiatives qui avaient pourtant déjà vu le jour. C'est le cas à Lille où des bacs de cultures dans le square de Copenhague ne sont plus entretenus. Le directeur de la mairie du quartier concerné explique qu'il s'agissait au départ d'un projet du conseil de quartier. Une association avait été créée pour gérer des composteurs et les bacs de culture. Le projet ne voit finalement qu'à moitié le jour. Alors que les bacs de culture sont installés par la mairie, la métropole de Lille qui devait financer les composteurs se retire finalement du projet. Déçus, les habitants se désinvestissent et malgré leur installation, les bacs de culture ne sont jamais entretenus (entretien, Lille, 9 octobre 2020).

Les déménagements ou les changements de rythme de vie peuvent amener des habitants à quitter les projets et ceux-ci se retrouvent en manque de participants. Par exemple, en 2020, plusieurs rues de la Guillotière (Lyon) comptant plus d'une vingtaine de fosses de plantation sont entretenues par une seule et même personne. Cette situation se présente plus régulièrement autour des opérations de rue qui sont des projets individuels ou ne mobilisant que des petits groupes d'habitants. Ces initiatives sont plus fragiles et les changements qui peuvent se produire dans les vies des habitants ont alors plus directement des conséquences sur leur entretien du fait d'un manque de relais. Plusieurs habitants qui s'occupent de permis de végétaliser dans le treizième arrondissement de Paris ont évoqué des pieds d'arbre qu'ils savaient être abandonnés. Nathalie s'occupe des pieds d'arbre abandonnés par deux de ses voisins :

« L'arbre-là est à un jeune homme qui habite là mais il ne s'en occupe pas du tout. Moi j'essaie quand même que ça soit à peu près correct quand même, sympa quoi. [...] [À propos d'une voisine avec laquelle elle avait commencé à jardiner :] Je lui ai dit ok et puis au bout d'un moment je me suis rendue compte que j'arrivais plus à avoir de contact avec elle alors j'ai repris la main dessus, euh et voilà son nichoir est resté [rires] mais voilà quoi. »

Entretien avec Nathalie, Paris, 27 juin 2020

Dans son cas, les pieds d'arbre abandonnés se trouvent à proximité immédiate de celui qu'elle végétalise, ce qui semble l'avoir encouragé à les reprendre en main. Au contraire, dans le cas d'Alexis les pieds d'arbre abandonnés qu'il a remarqués sont plus distants de ceux dont il s'occupe. Les conditions pour un jardinage facile ne lui semblent pas réunies, ce qui le fait hésiter à s'investir dessus :

« Ici il y a beaucoup de gens qui prennent des permis et qui partent et les laissent à l'abandon, le bas de la rue de l'Espérance on devrait le récupérer, il y a huit pieds d'arbre, c'est pas du tout accessible au niveau de l'eau, il y a du passage aussi... »

Entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2020

Cet abandon des opérations de rue a particulièrement généré des débats au sein du conseil de Paris. Cela a pu être un argument pour la demande d'un contrôle plus ferme des réalisations en raison des conséquences de ces abandons sur la propreté de l'espace public :

« Les Parisiennes et les Parisiens sollicitent un permis et finissent au bout de quelque temps de ne plus entretenir l'espace qui leur a été confié. La conséquence sur nos trottoirs, aux pieds des arbres, d'espaces sales, souillés, de réceptacles à déchets divers est la pire des promotions pour le permis de végétaliser. »

Extrait du Vœu déposé par M. Aidenbaum, mairie du 3^e arrondissement, relatif au permis de végétaliser, février 2018.

Alors que la création des opérations de rue participait à un objectif d'embellissement de l'espace public au travers de sa végétalisation, l'abandon des initiatives semble contre-productif par rapport à l'objectif initial. Un certain nombre de critiques ont ainsi pu voir le jour

récemment contre le programme (voir Encadré 15¹⁷⁷). Cette fragilité des opérations de rue s'explique principalement du fait qu'elles ne mobilisent pas des collectifs d'habitants (ou alors de très petite taille), au contraire des jardins partagés.

Encadré 15 : « #SaccageParis », les dégradations des pieds d'arbre mises en avant sur les réseaux sociaux au printemps 2021

Au mois d'avril 2021, un *hashtag* circule sur le réseau Twitter nommé « Saccage Paris ». Il est alimenté par des internautes qui se plaignent du manque de propreté et des dégradations de l'espace public parisien. Sous ce *hashtag*, un certain nombre d'initiatives relevant du permis de végétaliser sont pointées du doigt. Des internautes se plaignent de l'abandon de pieds d'arbre où a été attribué un permis de végétaliser, de la mauvaise qualité des installations (des bordures notamment) et de leur impact sur l'accessibilité des trottoirs (voir ci-dessous un exemple de message critiquant le permis de végétaliser).



Capture d'écran Twitter

Dans une *interview* au *Parisien* au mois de mai 2021¹⁷⁸, l'adjoint en charge des espaces verts annonce un nouveau « service clé en main » où les habitants se verraient fournir tout le matériel nécessaire à leur projet (graines, terre et lices métalliques) ainsi qu'une réflexion sur une « nouvelle esthétique parisienne » avec en particulier « une typologie d'entourage des arbres » pour encadrer les permis de végétaliser.

Les jardins partagés disposent d'associations qui permettent un relai plus aisé entre habitants. Cela n'est cependant pas toujours suffisant pour avoir des habitants mobilisés en continu sur les initiatives. L'adjointe du treizième arrondissement de Paris cite par exemple le jardin partagé du parc Choisy. Premier jardin partagé dont elle a accompagné la construction durant son mandat, elle voit qu'aujourd'hui il peine à survivre. Une seule personne vient encore au jardin ce qui fait qu'il a encore l'air « correct ». Petit à petit les membres ont déserté, la

¹⁷⁷ Voir également l'Encadré 5, p. 225.

¹⁷⁸ « Pas si facile d'aménager les pieds d'arbres », *Le Parisien*, 14 mai 2021 par M-A. Gairaud.

personne moteur du début du jardin « en a eu marre » tandis qu' « un vieux monsieur qui s'y était intéressé est tombé malade » (entretien, Paris, 10 juillet 2019). La « succession » est difficile à mettre en œuvre malgré la structure associative. Cette inquiétude se retrouve aussi dans plusieurs autres jardins visités. Elle peut amener certains jardins à être particulièrement vigilants sur le renouvellement des membres actifs. Au *jardin secret Élise Rivet*, le président de l'association est retraité mais il a été responsable régional des MJC. Il connaît le fonctionnement associatif et insiste sur le besoin de renouveler les membres de l'association au fur et à mesure, et de ne pas laisser se former des petits groupes fermés qui pourraient avoir des difficultés à passer la main (entretien avec Philippe P., Lyon, 20 avril 2019). Cette inquiétude sur le renouvellement des membres traduit exactement ce que nous avons pu observer dans d'autres jardins :

« C : On manque un peu de jeunes hein.

S : Le problème auquel on est confronté, très souvent par mail on est sollicité, ils viennent une fois et après...

C : Les anciens ont du mal à intégrer les nouveaux, ça c'est un vrai problème. Les anciens restent entre eux.

S : Et ceux qui viennent jardiner, ils veulent tout de suite « qu'est-ce que je peux faire », faire... "euh oui bah déjà regardez, observez..."

C : Essayez de comprendre un peu le jardin...

S : Donc ça les décourage très vite. ».

Entretien avec Ségolène et Clarisse, Paris, 1^{er} mars 2020

L'absence de renouvellement des membres peut entraîner une perte d'activité et d'entretien des jardins à terme.

Sans forcément se traduire par un abandon des initiatives, il est notable que celles-ci suivent des cycles dans leur animation et dépendent d'une action bénévole changeant au fil du temps. Au contraire d'une gestion des espaces verts publics par les services municipaux qui se fait tout au long de l'année et ne laisse jamais des espaces à l'abandon, l'entretien des initiatives de végétalisation peut relever de cycles durant lesquels l'entretien sera plus ou moins soutenu. Ces cycles traduisent dans un premier temps le passage des saisons. Les initiatives de végétalisation sont assez peu investies en hiver. Alors que l'arrivée du printemps est propice à la mobilisation des habitants, l'hiver est une période creuse de la vie des initiatives comme le relève ici Catherine :

« Quand les beaux jours vont arriver, on va sentir une dynamique de gens qui veulent adhérer mais malheureusement ils restent pas parce qu'ils ont une sorte de fantasme du jardinage. ».

Entretien avec Ségolène, Paris, 1^{er} mars 2020

L'entretien des jardins en hiver est vu par la plupart des habitants comme une tâche ingrate et peu agréable qui repose alors généralement sur le noyau dur des habitants mobilisés tandis que le printemps et l'été voient arriver un nombre plus important d'habitants. Cela se traduit par un entretien fluctuant des initiatives, qui peut aussi s'étaler sur un temps plus long.

Les bacs Incroyables Comestibles installés sur la place Colbert à Lyon sont à cet égard un bon exemple (Figure 94).

Figure 94 : Le cycle de vie d'une initiative de végétalisation habitante : l'exemple de la place Colbert à Lyon



Deux bacs sont installés sur la place en octobre 2016 à la suite d'un événement visant à créer des groupes Incroyables Comestibles à Lyon. En avril 2017, trois nouveaux bacs sont ajoutés aux premiers. Les bacs sont alors petit à petit délaissés. Ils sont ponctuellement végétalisés par les riverains mais personne ne s'en occupe véritablement. En septembre 2018, la mairie demande aux habitants que les bacs soient déplacés pour permettre des travaux sur la place (il s'agit en particulier de planter de nouveaux arbres). Malgré une diffusion large du message dans les canaux de communication des Incroyables Comestibles, les bacs ne sont pas déplacés. La mairie les concentre alors sur un coin de la place le temps des travaux. Les bacs restent encore à l'abandon durant tout l'hiver 2018-2019 puis un nouveau groupe d'habitants

se forme et organise des ateliers de réparation des bacs. Ils sont remis en état durant le printemps 2019. À la demande du conseil de quartier, de nouveaux bacs sont installés dans un des parterres de la place, dédiés également aux plantations habitantes. Les bacs sont entretenus depuis mais chaque hiver ils sont abandonnés avant d'être remis en état au printemps.

Ce cycle dans l'entretien des initiatives revient quel que soit la forme de celle-ci. Certaines années les initiatives peuvent être particulièrement investies puis délaissées puis reprises :

« Et puis il y a des gens qui vieillissent, tout le monde vieillit, mais y a des gens qui peuvent plus donc c'est le voisin qui va aider. Toutes ces petites choses-là qui font que c'est bien ou pas. Mais il y a des micro-implantations florales qui sont délaissées et puis deux ans après ça revient. C'est la vie des plantes aussi. C'est pas toujours beau. »

Entretien avec Hervé, Lyon, 23 février 2019

Ces fluctuations dans l'engagement des habitants se traduisent dans le paysage urbain avec des initiatives qui ne sont pas toujours entretenues continuellement. Les habitants investis dans les projets cherchent alors des relais, auprès notamment des passants pour l'entretien des initiatives. Les affiches autour des opérations de rue proposent souvent aux promeneurs d'entretenir les initiatives. Il s'agit avant tout d'invitation à arroser les plantes (Figure 95). L'évaporation est en effet très rapide dans les bacs ou dans les trous du trottoir et nécessite, notamment lors des grosses chaleurs, que l'arrosage soit répété assez souvent, en fonction des espèces plantées. Les périodes de vacances estivales sont parfois des moments difficiles pour l'arrosage des plantes.

Figure 95 : Faire participer les passants à l'arrosage des plantations



Au square des Olieux à Lille, les habitants ont inscrit « arrosez-nous » sur les bacs pour interpeller les passants. Ils ont également tracé le chemin vers la fontaine publique la plus proche, à une centaine de mètres de là.

Photographies : A. Deschamps, juin 2020.

Les difficultés rencontrées par les habitants dans la végétalisation de l'espace public mettent en danger leur engagement sur la longue durée. Nous avons cependant vu comment les initiatives pouvaient suivre des cycles d'animation plus ou moins resserrées. L'engagement bénévole des habitants se différencie ici de ce que serait un aménagement porté par des équipes municipales professionnelles. Cette différence peut parfois être la source de conflits lorsqu'elle est peu prise en compte par les acteurs municipaux.

« Je suis pas la Ville » : les limites de la végétalisation urbaine participative ?

Les réactions des habitants face aux contraintes imposées par les mairies sont variables. Si pour certains cela dépasse le cadre du loisir dans lequel ils souhaitaient s'investir, pour d'autres cela fait partie du projet. Un manque d'entretien des initiatives peut en effet faire l'objet d'un rappel aux habitants par les services de la mairie. Ce rappel à l'ordre est mal vu par Alexis qui met en avant le fait qu'on ne devrait pas attendre de sa part un entretien digne de celui des agents municipaux :

« Et puis quand derrière je reçois un message de l'adjointe [au maire] "et puis ça c'est pas géré, Alex vous voyez y a des déchets partout !" Oui enfin je suis pas la Ville, je suis pas la voirie, je suis pas le nettoyage, ça va cinq minutes quand même ! »

Entretien avec Alexis, Paris, 16 juillet 2020

Le fait qu'Alexis n'ait pas d'emploi au moment de l'entretien explique en partie sa réaction. Plusieurs fois tout au long de l'entretien il a expliqué combien l'entretien des pieds d'arbre lui prenait du temps et qu'il n'était pas rémunéré pour cela malgré les diverses valorisations que son jardinage avait pu faire l'objet¹⁷⁹. La question de l'entretien fait aussi partie des négociations que mène l'association *Saint-Michel-en-transition* pour la végétalisation de la place Philippe Lebon à Lille. Dans la convention qu'ils sont en train de mettre en place avec la municipalité durant l'été 2020, ils souhaitent inscrire qu'ils n'auront pas la charge du nettoyage des déchets autour de leur projet. Cela leur semble en effet dépasser le cadre de leur initiative et ils ne veulent pas que la municipalité se décharge sur eux (entretien avec les membres de l'association, Lille, 1^{er} juillet 2020).

Une partie des habitants interrogés ne voit cependant pas de problème à devoir s'inscrire dans le cadre de la municipalité, voire à ce que celle-ci se décharge sur eux. Un habitant qui végétalise des fosses de plantation à Lyon reconnaît que cela lui demande un temps conséquent mais il considère que « c'est pas à la Ville de tout faire » et que l'action des habitants est une bonne chose (entretien avec Virgile, Lyon, 12 décembre 2019). De la même manière, un habitant du sixième arrondissement de Lyon avance que « c'est aux habitants de se mobiliser et d'agir » dans la mesure où « les jardiniers de la Ville ne sont pas assez nombreux

¹⁷⁹ Il cite en particulier une publication sur Facebook du maire du treizième arrondissement de Paris qui avait posté une photographie des pieds d'arbre sans citer les habitants derrière l'initiative et un article du *Parisien* qui l'avait classé dans « les six plus belles réalisations de Végétalisons Paris ».

pour s'occuper de tous les pieds d'arbre » (entretien avec Francis, Lyon, 6 décembre 2019). Ils rejoignent ici l'avis des mairies :

« En même temps c'est bien que ce soient les habitants qui s'en occupent parce que les jardiniers [de la Ville] ne pourraient pas gérer ces jardinières. [...] On a déjà pas mal de boulot. ».

Entretien avec l'adjointe du treizième arrondissement en charge des espaces verts, Paris, 10 juillet 2019

Le brouillage des frontières entre ce qui relève des pouvoirs publics et ce qui est à la charge des habitants est opéré directement par les habitants. Une habitante nous parle ainsi de l'importance de faire apparaître la mairie sur les affiches qu'elle appose auprès des opérations de rue, « ça fait organisme officiel » (entretien avec Sandrine, Lyon, 8 novembre 2019). Ce rapport à la municipalité lui permet de gagner sa légitimité dans la végétalisation de l'espace public et traduit les liens forts qu'elle entretient avec celle-ci.

La végétalisation participative peut apparaître comme une forme de délégation par la municipalité de son rôle d'aménageur aux habitants (Rosol, 2012). L'engagement des habitants participe à l'aménagement du paysage urbain de façon concrète et non plus seulement dans la concertation. La valorisation par les habitants et par les municipalités de cette mobilisation individuelle témoigne aussi d'« une rhétorique de la citoyenneté active, de la réciprocité du contrat social et de la responsabilité civique » (Simonet, 2018, p. 61). La particularité de cette mobilisation habitante est de ne pas avoir lieu de façon indépendante des pouvoirs publics. Au contraire, elle a une dimension institutionnelle. Elle est construite, orientée et financée par les municipalités en fonction de leur propre agenda politique. Maud Simonet (2018) analyse cet « engagement citoyen non pas comme le retrait de l'État dans ses formes actuelles de gouvernement et de production des services publics » (p. 74) mais comme « un retrait du fonctionnaire » (p. 74) qui se traduit par une délégation de ses missions aux habitants ou aux associations. La dévolution des services publics à des associations mais aussi à des individus marque un changement important dans la fabrique urbaine actuelle (De Biase *et al.*, 2018). La végétalisation participative témoigne d'une décentralisation de l'action municipale sur les habitants et leurs collectifs (associations et conseils de quartier) pour s'occuper d'un niveau de proximité de l'aménagement urbain que les services municipaux n'ont pas les moyens d'investir (coût financier et humain). Elle s'inscrit également dans le cadre de l'idéal de la ville durable où de nombreux travaux ont montré comment était fait appel à la responsabilité individuelle des usagers comme solution aux problèmes publics (Reigner, 2015). La diffusion de ces programmes à l'échelle nationale marque un certain succès de cette nouvelle manière de faire la ville, soulignant au passage le rôle de ces initiatives dans la construction *marketing* des villes.

8.3 Une diffusion nationale et internationale du modèle

Le succès des programmes de végétalisation participative est à nuancer si on considère le nombre d'habitants engagés par rapport au nombre d'habitants de chacun de nos terrains d'étude. Il reste en effet très limité. Toutefois, du point de vue des municipalités les programmes sont des succès du fait du nombre de demandes qui va croissant d'année en année. Ce succès relatif se traduit aussi par la difficulté des municipalités à instruire dans les temps des demandes qui se multiplient. Malgré une prise d'ampleur des programmes, le nombre d'agents municipaux en assurant la gestion n'a pas varié sur nos trois terrains. Aux yeux des villes ces programmes sont donc un succès du fait de la diffusion intra-urbaine importante dont ils font l'objet. Il s'agit dans cette section d'exposer de quelle manière les municipalités valorisent leurs dispositifs de végétalisation participative et comment ceux-ci deviennent semblables à un ensemble de « bonnes pratiques » de la gouvernance urbaine de la ville durable, les amenant à être mises en place dans des villes de plus en plus nombreuses.

Une sur-valorisation institutionnelle de la végétalisation participative ?

Les initiatives de végétalisation font presque systématiquement l'objet d'une inauguration officielle sur nos trois terrains d'étude. Que ce soit pour les jardins partagés ou les opérations de rue, les municipalités prévoient un événement pour marquer le lancement de l'initiative avec la présence des élus et des habitants. Les habitants font bien le lien entre ce fort investissement institutionnel et l'importance politique que peuvent prendre les initiatives dans un contexte marqué par une montée des questions environnementales urbaines. Laura souligne par exemple que le projet de jardin partagé qu'elle a porté à côté de la porte de Douai à Lille en 2019 « est tombé pile poil. C'était vraiment le bon projet au bon moment, je crois que politiquement ça les intéressait vachement de soutenir un projet comme ça. » (entretien, Lille, 11 septembre 2020). À Lille, la campagne municipale de 2020 a en effet bien mis en avant l'importance des espaces verts comme enjeu politique, ce qui se traduit par l'importance que porte la mairie à l'inauguration des nouveaux espaces :

« Surtout que dès qu'on a commencé à parler d'avoir des bacs de culture et de compost directement au service de la Ville c'était "il faudra penser à l'inauguration surtout". Parce que forcément ça leur fait un jardin en plus et des réalisations en plus dans le bilan. [...] Et dans une ville qui est très critiquée pour ses espaces verts, avoir un de plus c'est... ils le prennent. ».

Entretien avec Adrien, Lille, 9 septembre 2020

L'inauguration officielle des initiatives de végétalisation habitante les différencie définitivement d'initiatives informelles telles qu'elles ont pu l'être au début des années 2000. Bien au contraire, elles s'apparentent ici plus que jamais à des équipements municipaux. Les inaugurations symbolisent ce passage et c'est bien comme telle qu'elles sont vécues par les habitants. À Lyon, Marjolaine décrit par exemple « une inauguration en grande pompe avec micro, tout de la ville » pour le jardin *Pousses en l'air* en juillet 2019 (entretien, Lyon, 9 juillet 2020).

La valorisation institutionnelle se traduit aussi par la communication intensive qui peut se mettre en place autour de certaines initiatives qui deviennent peu à peu des porte-étendards du programme municipal et incarnent l'image de celui-ci. Ces projets très médiatisés donnent à voir ce qui apparaît comme le projet modèle de la municipalité, qu'elle aimerait voir se reproduire. Ici ce sont bien les résultats, la forme prise par les projets qui est valorisée malgré une mise en place qui a pu être plus difficile. À Lille, la rue Camille Desmoulins (quartier d'Esquermes) est l'exemple le plus médiatisé de rue végétalisée par ses habitants (Figure 96).

Figure 96 : La rue Camille Desmoulins à Lille, un (bon) exemple de végétalisation habitante

1 ... La rue Camille Desmoulins est inaugurée au mois de juin 2019, en pleine fleuraison par la maire de Lille et plusieurs élus. Les photographies montrent des initiatives bien développées et le panneau municipal du permis de végétaliser.

2 « On n'est pas forcément d'accord mais on s'écoute »
À Lille, la démocratie participative part aussi d'initiatives d'habitants.



3 Dans un reportage de la mairie sur la démocratie participative, la rue Camille Desmoulins est présentée comme un exemple d'aménagement participatif. La citation en titre vient d'un riverain et est censé résumer la participation citoyenne.

4 Un numéro de Lillemag propose une galerie de portraits d'habitants mobilisés pour un numéro spécial Covid. La présidente de l'association de la rue Camille Desmoulins y est présentée ainsi que le projet de végétalisation.



5 Les Lillois ont du talent !

1 Quel bonheur d'inaugurer la végétalisation de la rue Camille Desmoulins avec ses habitants qui cultivent, avec un bel engagement, la convivialité et le vivre-ensemble. Bravo à eux !



4:09 PM · 15 juin 2019 · Twitter for Android

13 Retweets · 1 Citer le Tweet · 40 J'aime

La rue Camille-Desmoulins montre la voie... verte



À Vauban-Esquermes comme ailleurs, il est permis de végétaliser : modes d'emploi et idées en atelier



Sources : 1. Twitter de Martine Aubry (15 juin 2019). 2. Page web du site de la ville de Lille, dossier "Participation : rejoignez-nous !". 3. Article de *La Voix du Nord* (19 juin 2019). 4. Article de *Nord Eclair* (6 mai 2019). 5. Article de *Lillemag* (numéro 143, décembre-janvier 2021). Conception : A. Deschamps, 2021.

Cette médiatisation est aussi bien le fait de la Ville qui la cite en exemple sur son site web et la met en valeur régulièrement au travers de ses différents canaux de communication que de la presse. Largement mise en avant, l'initiative n'a pourtant pas été soutenue dès le départ par la mairie. Une habitante insiste : « le projet a été porté par nous-même, on s'est battus pendant trois ans, ça été un rude combat » et le met en parallèle de ce qu'est devenu aujourd'hui leur projet, « une rue moteur, une rue locomotive » dans la végétalisation de rue (entretien avec Véronique, Lille, 1^{er} novembre 2020).

À Lyon, c'est la photographie d'une glycine poussant dans une fosse de plantation et grimpant le long d'une façade de la rue Chalopin qui est souvent valorisée dans la communication institutionnelle. Si la diffusion de cette image ne prend pas l'ampleur de la rue Camille Desmoulins, l'utilisation de cette photographie en particulier est intéressante. En effet, les plantes grimpantes sont rares dans les fosses de plantation à Lyon du fait des contraintes de propriété. Il faut l'autorisation du propriétaire, donc dans le cas d'un immeuble de logements collectifs le plus souvent d'un syndicat pour végétaliser une façade, procédure difficile à organiser. Mettre un des rares exemples de plantes grimpantes en avant indique les préférences de la mairie et des stratégies à l'œuvre pour leur développement.

La valorisation institutionnelle forte des initiatives de végétalisation que nous avons observée sur nos trois terrains d'étude se traduit enfin par une diffusion de ces modèles d'aménagement urbain sur le territoire français.

La diffusion du modèle du « permis de végétaliser » en France (et à l'étranger)

Nous avons choisi d'étudier trois villes dans lesquelles se trouvaient un double dispositif de végétalisation participative, les opérations de rue et les jardins partagés. Nous avons montré que bien que ces dispositifs soient similaires, ils contiennent également un certain nombre de différences et n'ont pas connu exactement les mêmes évolutions, dans le même ordre ou selon les mêmes temporalités. Retrouver des dispositifs semblables dans trois villes différentes n'est pas anodin et appelle à s'interroger sur les conditions de cette diffusion d'un modèle de programme municipal. Il s'agit ainsi de s'interroger ici sur les conditions de la circulation des idées et des références dans la production des dispositifs et des modèles pour ne pas s'arrêter à l'idée qu'il s'agirait d'évidences ou d'évolutions « naturelles » (Larner & Laurie, 2010 ; Ernwein, 2015, 2019). Il s'agit également de comprendre comment circulent ces modèles et à quelles échelles. Nous nous appuyons ici en particulier sur le cas des opérations de rue. Le modèle du jardin partagé tel qu'il existe en France est inspiré des initiatives qui ont vu le jour en Amérique du Nord. De très nombreuses villes françaises accueillent désormais des jardins partagés, que ce soient des initiatives ponctuelles ou comme sur nos trois terrains d'étude des programmes municipaux encadrés. La diffusion des opérations de rue est plus récente et la question de la circulation de ce modèle est davantage ressortie dans nos entretiens. Le jardin partagé est apparu comme un modèle bien installé, au fonctionnement rôdé qui ne

questionne plus les agents municipaux. Au contraire, le modèle des opérations de rue était, durant notre enquête, davantage en construction, ses contours encore en cours de définition comme en témoigne la publication en septembre 2019 de la charte correspondante à Lyon ou la mise en place de « permis de débitumer » à Paris la même année (voir Chapitre 3). C'est pour cette raison que nous avons pu appréhender la question d'une circulation de ce modèle entre les villes tandis que pour les jardins partagés, s'il y a bien eu une circulation de modèle, le processus nous est apparu comme terminé et plus difficile à appréhender durant la temporalité de notre enquête.

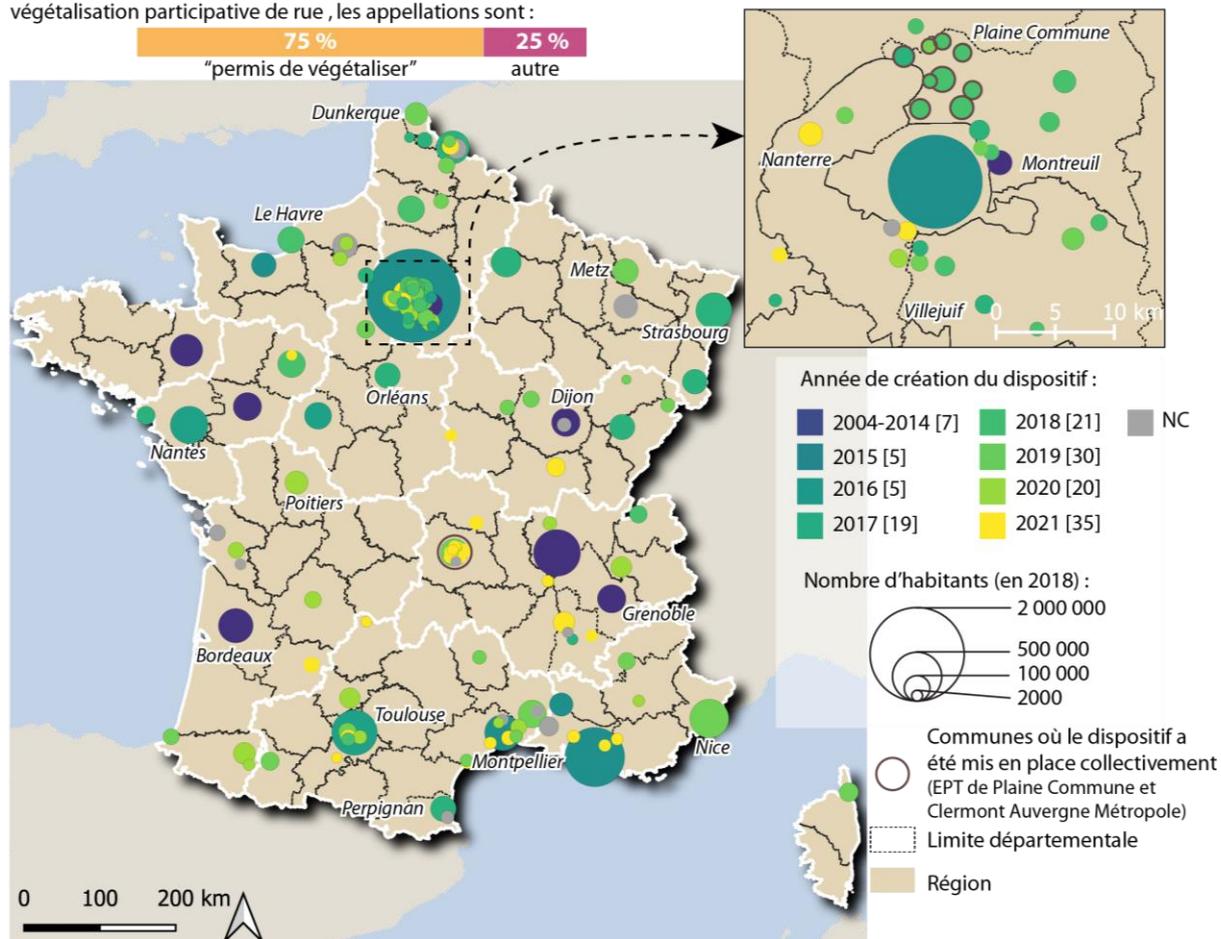
Alors que depuis le début des années 2000 les opérations de rue voient le jour en France, le dispositif a pris un réel essor à partir de la mise en place du permis de végétaliser à Paris en 2015. L'appellation « permis de végétaliser » a d'ailleurs été largement reprise depuis, devenant quasiment l'unique appellation de ce type de dispositif. Alors que les initiatives les plus anciennes avaient des noms singuliers (« embellissons nos rue » à Rennes depuis 2004 ; « mini-jardin » à Angers depuis 2010, « visa vert » à Marseille depuis 2015, etc.) (Ramos, 2018a), l'appellation « permis de végétaliser » est désormais la norme. Certains dispositifs plus anciens ont pu être renommés pour suivre ce nouveau modèle à l'instar de ce qui s'est fait à Lille. Le programme « Verdissons nos murs » qui existait depuis les années 1990 devient « permis de végétaliser » à partir de 2019¹⁸⁰. Cette diffusion de l'appellation « permis de végétaliser » a imposé la ville de Paris en référence sur la végétalisation participative alors même qu'elle n'est pas la première ville à avoir développé un tel programme. De la même manière, le programme « Main Verte » mis en place au début des années 2000 pour les jardins partagés à Paris est lui aussi devenu une référence pour la diffusion des modèles en France alors qu'une fois de plus il ne s'agissait pas de la première ville avec un tel dispositif. Ainsi plutôt que du fait d'une innovation, la primeur de la ville de Paris autour de la thématique de la végétalisation participative est due à une stratégie de communication efficace autour de ses outils. C'est un autre exemple de la manière dans les programmes de végétalisation participative peuvent contribuer à des opérations de *marketing* territorial et au positionnement de certaines villes sur la scène du développement urbain durable.

Malgré la diffusion de l'appellation « permis de végétaliser », les formes prises par les dispositifs ne sont pas toutes semblables. À l'image de nos trois terrains d'étude, certaines villes favorisent les fosses de plantation, d'autres les pieds d'arbre ou les bacs de culture. La diffusion du modèle des opérations de rue dans les villes françaises est telle que nous avons pu recenser plus d'une centaine de communes avec un dispositif semblable en 2021 (Carte 28).

¹⁸⁰À l'inverse, la ville de Montpellier qui avait instauré le « permis de végétaliser » en 2018 l'a renommé depuis « bon de végétalisation ».

Carte 28 : Diffusion des programmes municipaux de végétalisation participative dans les villes françaises

Sur les 156 villes françaises recensées comme ayant un dispositif de végétalisation participative de rue, les appellations sont :



Source : Inventaire réalisé avec le moteur de recherche google à partir des expressions "permis de végétaliser" et "jardin de rue" en avril 2021. Cet inventaire n'a pas pour but d'être exhaustif mais il permet de se rendre compte de la diffusion des initiatives au-delà des métropoles et autres grandes villes. Il permet également de voir comment l'appellation "permis de végétaliser" est devenue la norme.
Fond de carte : BD TOPO, IGN, 2019 et Eurostat. Conception et réalisation : A. Deschamps, 2021.

La diffusion du modèle des opérations de rue dans les villes françaises est intéressante du point de vue des villes qui s'y investissent. Si les premiers dispositifs ont vu le jour dans des grandes villes et des villes moyennes (Rennes, Angers, Grenoble, Dijon, etc.), ils se sont ensuite diffusés aux petites villes. Nous avons noté également un très fort développement du dispositif dans les premiers mois de l'année 2021 qui montre à quel point, loin de s'essouffler, le modèle se diffuse. Nous pouvons faire l'hypothèse que cette mise en place importante du dispositif début 2021 (35 nouvelles villes entre janvier et avril) se fait suite aux élections municipales de 2020 qui ont amené le renouvellement d'un certain nombre d'équipes municipales. À la lecture de la carte, nous pouvons remarquer comment, à l'échelle nationale, la diffusion des initiatives se fait aussi selon des gradients de proximité : l'Île-de-France mais aussi les voisinages des villes de Montpellier et Toulouse ont ainsi connu une forte diffusion des programmes. Il est intéressant de noter également que dans deux cas, pour l'établissement public territorial (EPT) de Plaine Commune (Île-de-France) et pour la métropole Clermont-Auvergne, ce ne sont plus les communes directement qui ont mis en place le dispositif mais un niveau territorial

supérieur. Cela permet de simplifier le schéma d'acteurs exposé dans le Chapitre 3 en évitant un échelon territorial. Les opérations de rue s'apparentent à un modèle urbain qui se diffuse et vient compléter la panoplie du développement urbain durable.

Bien que la diffusion du modèle du permis de végétaliser en France témoigne d'une circulation des modèles de végétalisation participative, elle ne dit rien des coopérations entre villes qui pourraient ici voir le jour. Plusieurs fois au cours de notre enquête des acteurs institutionnels ont cité d'autres villes et les dispositifs de végétalisation participative s'y trouvant, les mentionnant en source d'inspiration ou en contre-exemple. L'élue en charge des espaces verts dans le treizième arrondissement de Paris explique la nécessité à Paris de demander une autorisation pour la végétalisation de l'espace public par comparaison avec ce qui peut se passer à New-York :

« À New-York le problème c'est que, il y a pas d'espace public, les trottoirs appartiennent à la copropriété qui est en charge de l'entretien. Donc évidemment pas besoin de demander de permis pour végétaliser un pied d'arbre. Mais en même temps New-York a le même problème que Paris, les quartiers un peu chics et élaborés on voit bien que les pieds d'arbre sont bien entretenus et les autres bah voilà. Ou bien on tombe dans le modèle de Détroit ou de ce que moi j'ai vu en Chine où en fait les gens cultivent pour pouvoir manger... C'est encore autre chose. ».

Entretien avec l'adjointe en charge des espaces verts, Paris, 10 juillet 2019

À Lyon, l'animatrice environnement présente le livre de Nicolas Soulier (2012), *Reconquérir les rues*, et cite notamment en exemple Montréal pour expliquer la manière dont la ville s'inspire de ce qui peut se faire ailleurs. Là aussi le cas diffère de ce qui se passe en France dans la mesure où à Montréal, ce sont les frontages privés des maisons de ville qui sont végétalisés ou les petites artères piétonnes (Zask, 2019). Malgré ces inspirations internationales, les communes françaises échangent peu entre elles, contrairement à ce qu'avait pu observer M. Ernwein (2015, 2019) au sein des villes suisses. « Chacun expérimente un peu dans son coin mais on fait pas de retour d'expérience » (entretien avec l'animatrice environnement, Lyon, 9 octobre 2020). L'animatrice environnement de la Ville de Lyon raconte qu'elle a pu échanger avec les agents de la mairie de Paris au moment où ceux-ci ont lancé le permis de débitumer. Ils voulaient connaître les modalités de fonctionnement des « micro-implantations florales » lyonnaises. Elle échange également avec Strasbourg. À Lille, la responsable du permis de végétaliser s'est inspirée de la charte parisienne pour la rédaction mais n'a pas forcément échangé avec eux. C'est ainsi un *benchmarking* assez incomplet qui se met en place, avec une étude de ce qui se fait ailleurs mais sans avoir de retours sur les réussites et les échecs de ce qui se fait en France. Les collectivités ne fonctionnent pas avec des réseaux professionnels autour de la végétalisation participative comme c'est le cas sur d'autres sujets :

« Il y a pas de réseau. Moi qui travaille aussi sur le handicap et l'accessibilité, il y a un gros réseau au niveau national. Donc dès qu'on sait pas faire quelque chose et bien on envoie un message et on a dix réponses, moi j'ai fait ça, moi j'ai fait ça, moi j'ai fait ça et très vite on sait

comment faire. Enfin on sait comment faire, on sait ce qui fonctionne pas en tout cas. On est un peu créatif. Mais c'est vrai que sur d'autres sujets... ».

Entretien avec la chargée de projet des jardins partagés, Lyon, 10 avril 2019

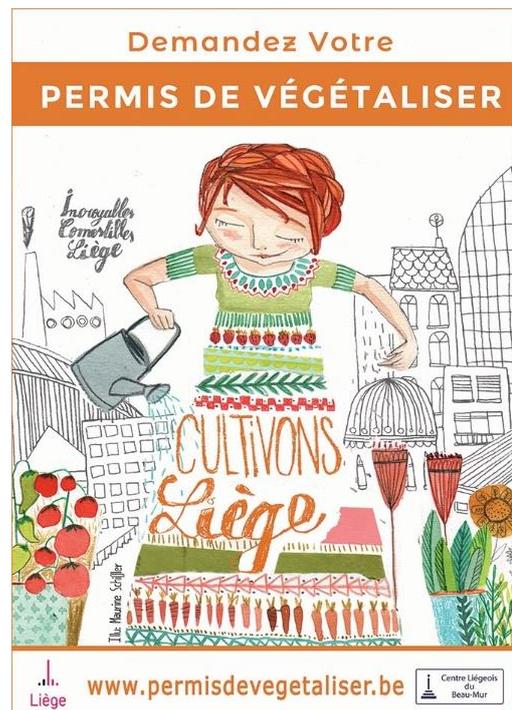
La diffusion des programmes de végétalisation participative dans les villes relève d'un processus d'imitation entre collectivités. Au-delà du fonctionnement des programmes, ce sont les valeurs et l'image qu'ils renvoient des municipalités qui le mettent en place qui séduisent. Il s'agit d'une image largement consensuelle, qui renvoie à un modèle de ville désirable dépassant les clivages politiques : en regardant l'appartenance politiques des équipes municipales mettant en place ces dispositifs, nous n'avons relevé aucune sur-représentation d'un parti particulier à l'échelle de la France. Tout le spectre politique semble représenté, soulignant bien ici la dépolitisation de la question de la végétalisation participative. Celle-ci, point de vue des acteurs locaux, s'inscrit dans la continuité d'une approche post-politique de l'aménagement urbain durable, consensuel et ne laissant pas de place à des modèles alternatifs (Swyngedouw, 2007). La diffusion des opérations de rue ne dépend pas d'un positionnement politique des municipalités mais témoigne d'une volonté de la part des équipes municipales de correspondre aux nouvelles bonnes pratiques en vigueur dans la compétition urbaine (Anguelovski, 2016). La végétalisation participative n'est pas le seul modèle d'aménagement urbain à circuler activement. La place grandissante prise par les modèles dans l'aménagement urbain traduit une élaboration de politiques et stratégies urbaines de plus en plus exogènes (Béal, 2014). L'inscription dans des réseaux de villes supprime l'échelon local et marque la mise en place d'« un système de compétition censé stimuler l'innovation » où « les expériences locales novatrices » sont susceptibles d'être diffusées comme modèle à suivre (*ibid.*). La végétalisation participative ne serait plus alors tellement la marque d'un engagement politique local mais la traduction de la capacité d'un centre à imposer ses priorités et d'un modèle consensuel à se diffuser. La force de ce modèle se manifeste également par un développement à l'étranger du modèle parisien.

La diffusion du modèle du permis de végétaliser s'est aussi faite au-delà des villes françaises, en particulier vers la Belgique. Ce sont d'abord des communes proches de l'eurométropole de Lille-Kortrijk-Tournai qui ont mis en place un dispositif municipal, sur le même modèle qu'en France comme à Tournai, Ath, Philippeville, Namur ou encore Verviers. Le dispositif se développe maintenant partout dans le pays, de Bruxelles à Liège (Figure 97). Quelques communes ont également adopté le modèle en Suisse, à Lausanne en particulier.

Figure 97 : Le permis de végétaliser à Liège (Belgique) : similitudes et différences avec la France

À partir de 2013, l'association du centre liégeois du Beau-Mur installe dans la ville des bacs partagés sur le modèle des Incroyables Comestibles. En 2017, la Ville de Liège poursuit l'initiative de l'association en lançant un permis de végétaliser. La référence aux Incroyables Comestibles est toujours présente : il s'agit de bacs de culture sur l'espace public et la charte du permis de végétaliser liégeois impose aux habitants de ne planter que des végétaux comestibles. En plus des habitants, la mairie fait signer la charte au centre liégeois du Beau-Mur, qui a pour but d'assurer le suivi des initiatives. En 2019, le dispositif du permis de végétaliser est intégré aux démarches en ligne de la Ville de Liège. En 2021, le site de la ville comptabilise 72 réalisations.

Ce rapide état des lieux permet de constater combien les points communs avec les initiatives françaises sont nombreuses (dans la genèse du dispositif ou encore dans sa forme) mais il souligne également les différences et les adaptations locales dont font l'objet les dispositifs. Plusieurs références se côtoient ici, entre Incroyables Comestibles et Permis de végétaliser, pour être adaptées localement.



Source : <https://www.liege.be/fr/vivre-a-liege/commerce/alimentation-locale/potager/permis-de-vegetaliser/liste-des-permis-de-vegetaliser#c5=faceted-map-view> (consulté le 05/05/2021)

La diffusion des modèles de la végétalisation participative, en particulier ici des opérations de rue, dans le temps et dans l'espace indique la place grandissante qu'ils prennent dans l'aménagement urbain. Malgré les limites de ces outils précédemment exposées, ces programmes municipaux apparaissent pour les municipalités comme un moyen innovant de végétaliser de petits espaces urbains sans accroître la pression qui repose sur les services des espaces verts et en limitant le coût de ces opérations. La valorisation institutionnelle de ces initiatives témoigne de leur inclusion dans les politiques municipales et permet de souligner le rôle que les municipalités voient dans ces espaces. Pourtant, les échanges entre municipalités telles qu'ils peuvent exister sur d'autres sujets sont presque inexistantes, ce qui tend à donner l'impression d'expérimentations isolées alors qu'il s'agit bien d'une tendance de fond de l'aménagement urbain. D'expériences locales novatrices, les dispositifs de végétalisation participative tendent à devenir un nouveau modèle à suivre. Ce modèle urbain vient s'inscrire dans une logique de « bonnes pratiques » de la part des municipalités, sans qu'une réflexion sur leur bien-fondé ne soit menée. La diffusion des dispositifs de végétalisation participative révèle bien dans quelle mesure l'objectif central de ces politiques publiques se réclamant du développement urbain durable serait de renforcer l'attractivité territoriale et la promotion d'une certaine qualité de vie en ville autour d'un modèle esthétique et économique unique, quitte à encourager la présence de certains groupes sociaux au détriment d'autres (Emelianoff, 2004 ; Reigner, 2015)

Conclusion de chapitre

En faisant intervenir les habitants sur l'espace public au travers des initiatives de végétalisation, les municipalités donnent un sens nouveau à la participation citoyenne. Alors que celle-ci est généralement limitée à de l'information ou de la concertation, il s'agit ici de faire faire aux habitants l'espace public. Si les chartes et les conventions viennent donner un cadre à ces initiatives, il n'en reste pas moins que ce sont les habitants qui prennent des décisions et font avec le cadre institué par les municipalités. Au travers de l'exemple du choix des espèces plantées, nous avons montré combien une dissonance pouvait voir le jour entre les attentes municipales en termes de végétalisation urbaine et les pratiques habitantes, dépendantes de contraintes et des compétences disponibles. Demander aux habitants d'aménager l'espace public ne permet pas de mener une politique publique selon des critères strictement établis. Les habitants ne sont pas des agents municipaux comme les autres. Cela est d'autant plus vrai lorsque nous considérons les contraintes auxquelles doivent faire face les habitants. Les dégradations que subissent les initiatives de végétalisation sont un frein à leur développement mais également à leur maintien dans le temps. Compter sur les habitants pour végétaliser l'espace urbain afin de compléter l'action municipale nécessite de revoir les critères de l'aménagement urbain. Les habitants ne peuvent pas fournir un service de l'ampleur de celui des agents municipaux. La valorisation et la reconnaissance institutionnelles dont font l'objet les initiatives témoignent également de l'importance que donne les municipalités à ces initiatives. Bien loin des initiatives informelles et éphémères qu'elles ont pu être au début, les initiatives de végétalisation participatives sont de plus en plus traitées comme des équipements municipaux. Leur diffusion au sein des villes françaises, mais aussi dans des pays voisins, exprime une tendance générale de la végétalisation urbaine à se tourner vers les habitants comme de potentiels aménageurs de demain. Elle indique également leur inscription dans un contexte post-politique.

Bilan du chapitre 8

- **Objectif du chapitre :** Interroger la possibilité d'un maintien sur le long terme des initiatives habitantes de végétalisation.
- **Méthode :** Ce chapitre s'appuie sur l'analyse du contenu des entretiens semi-directifs et des observations de terrain, au travers notamment d'un corpus de photographies.
- **Apports saillants :**
 - Les municipalités mettent en avant, pour le choix des végétaux, des critères écologiques. Alors qu'un véritable parti pris écologique est observé dans les jardins partagés, les critères esthétiques et économiques sont plus visibles dans les opérations de rue.
 - Le maintien des initiatives habitantes de végétalisation sur le temps long est difficile. Les dégradations auxquelles doivent faire face les habitants sont sources de démobilisation. L'engagement des habitants se fait davantage selon des cycles, ce qui contrevient à l'idéal des municipalités d'un aménagement urbain durable.
 - Malgré ces limites, les dispositifs de végétalisation participative se répandent dans les villes françaises quelle que soit leur taille. Ce succès institutionnel du modèle se fait en dépit des échanges limités entre les villes.

Conclusion de partie

Les dispositifs de végétalisation participative contribuent à l'aménagement d'espaces publics de proximité. Nous nous sommes attachée à détailler les lieux de la ville qu'investissent ces initiatives. À l'écart des grandes centralités des métropoles, les initiatives habitantes voient le jour autour de centralités mineures, marquées en particulier par les places publiques. Leur situation dans des rues secondaires, à l'écart du trafic automobile, témoigne aussi de leur contribution à la tranquillisation de la ville. La végétalisation de l'espace public de proximité participe globalement à une réhabilitation de l'espace public dans la ville durable, aussi bien dans ses dimensions esthétiques qu'écologiques. Cependant, en se concentrant à des échelles de proximité, la végétalisation participative prend part à une concentration de la végétation en certains endroits de la ville. En effet, nous avons montré comment les initiatives habitantes ne favorisent pas forcément une conquête du végétal sur le milieu bâti et s'inscrivent souvent dans des espaces déjà végétalisés ou des quartiers avec une présence forte du végétal au préalable.

Si les dispositifs de végétalisation participative peuvent favoriser un réinvestissement des espaces publics de proximité dans la ville durable, des interrogations subsistent sur les effets de la participation des habitants sur un maintien dans le temps long des initiatives. Nous avons tout d'abord détaillé les contournements des préconisations municipales, au regard des espèces à planter, de la part des habitants, du fait des contraintes du jardinage amateur sur l'espace public. En plus de nous permettre de nuancer la contribution environnementale de ces dispositifs, la mobilisation des habitants est sujette à des variations dans le temps. L'abandon des initiatives ou les difficultés à organiser un entretien sur le temps long semblent ainsi être la principale limite des initiatives de végétalisation participative et à leur inscription sur le long terme dans les paysages urbains. Malgré ces difficultés, nous avons constaté combien le modèle de la végétalisation participative tend à se répandre au sein des villes françaises, aussi bien grandes que moyennes et petites, et même à l'international. Cela témoigne de la diffusion d'un modèle urbain censé répondre au référentiel de la ville durable.

Conclusion générale

La dernière séance d'observation participative effectuée dans le cadre de cette recherche a eu lieu le 8 avril 2021. Au milieu du troisième confinement du territoire français lié à la crise sanitaire, la mairie du premier arrondissement de Lyon lance durant une soirée en visioconférence son « réseau de jardinage “On sème dans le 1^{er} !” ». Le réseau est une liste de diffusion mail, gérée par la mairie, où les habitants intéressés par la végétalisation participative peuvent s'inscrire. Le but de la liste de diffusion est de permettre aux habitants de se contacter entre eux pour échanger sur les projets possibles, en cours et à venir sans contrevenir au Règlement général sur la protection des données (RGPD)¹⁸¹. L'adjoint au maire de Lyon en charge de la biodiversité, de la nature en ville et de la protection animale annonce aux habitants qu'ils vont pouvoir « être acteurs de la végétalisation, et sortir de la contemplation », mais plus encore qu'ils vont être « acteurs de la transformation de leur ville ». La maire du premier arrondissement de Lyon félicite ce lancement et la possibilité de désormais pouvoir « donner de la voix aux habitants pour s'exprimer et pour réaliser ». Durant une heure et demie, différents intervenants présentent les projets auxquels peuvent participer les habitants, parmi lesquels les jardins partagés et les opérations de rue.

Cet événement est finalement assez représentatif de ce que nous avons pu étudier dans cette thèse. Il montre dans quelle mesure les acteurs locaux comptent de plus en plus sur les initiatives habitantes pour végétaliser l'espace public urbain. Pour permettre cette végétalisation, les acteurs politiques se font des facilitateurs des initiatives. Ils donnent des idées, financent des projets et mettent désormais les habitants en réseau entre eux. Il ne s'agit plus seulement d'encadrer les initiatives mais bien de contribuer à leur diffusion sur le territoire. L'animation de réseau était jusqu'ici une tâche dédiée aux associations telles que *Graines de Jardin*, le *Passe-Jardins* ou encore les AJONCS dans les villes que nous avons étudiées. La création de ces réseaux d'habitants par les municipalités éloigne un peu plus la végétalisation habitante de la dimension associative pour l'intégrer aux politiques urbaines.

¹⁸¹ C'est une des motivations mises en avant par les acteurs locaux : le RGPD ne leur permet pas de mettre en contact les habitants entre eux en divulguant des adresses mails par exemple car ils n'ont pas demandé d'autorisation au préalable. L'inscription à la liste de diffusion mail vaut ainsi comme autorisation.

Retour sur la problématique et les hypothèses

Cette thèse s'est attachée à comprendre le rôle qui était donné aux habitants dans les dispositifs municipaux de végétalisation participative de trois villes françaises, Lille, Lyon et le treizième arrondissement de Paris. L'objectif était de montrer le fonctionnement de ces programmes et leur insertion dans les politiques locales d'aménagement. Nous avons pour objectif d'étudier l'appropriation par les habitants de ces dispositifs, aussi bien au travers de leurs pratiques de jardinage que de la localisation des initiatives sur les territoires municipaux. Il s'agissait ainsi d'appréhender la fabrique urbaine à l'œuvre dans ces dispositifs participatifs.

Notre travail s'est appuyé sur quatre hypothèses de recherche, présentées en introduction. Nous avons d'abord fait l'hypothèse que l'institutionnalisation des initiatives habitantes de végétalisation répondait à la fois à une volonté d'encadrer une pratique de l'espace public et une réponse à une demande de nature de la part des citoyens. Cette hypothèse est validée par les résultats présentés dans la deuxième partie mais elle doit être complétée. Les programmes municipaux de végétalisation participative s'inscrivent plus globalement dans des politiques urbaines visant à la fois la durabilité de l'espace urbain, le recours aux habitants pour l'aménagement local et une meilleure attractivité du territoire.

Notre deuxième hypothèse considérait que la participation citoyenne à la végétalisation de la ville (re)produit des inégalités socio-spatiales et laisse de côté certains territoires ou certaines populations. L'appropriation de la fabrique environnementale de la ville est très inégale en fonction des habitants. La troisième partie a confirmé cette hypothèse en montrant cependant comment des différences pouvaient être observées entre jardins partagés et opérations de rue. Au-delà de seuls indicateurs économiques, nos analyses mettent en évidence le fait que la morphologie urbaine joue également un rôle discriminant dans la localisation des initiatives et que les pratiques des habitants peuvent se révéler séparatrices.

Notre troisième hypothèse supposait que la végétalisation urbaine participative crée de nouveaux espaces verts en ville. Les résultats présentés dans la quatrième partie nous permettent de nuancer cette hypothèse. Une partie des réalisations issues des dispositifs municipaux étudiés contribue à la végétalisation de l'espace public en insérant une nouvelle flore dans des interstices de l'espace bâti. Cependant, une partie de ces réalisations est localisée dans des espaces déjà végétalisés (directement dans des parcs publics par exemple). Sa participation à la végétalisation urbaine se retrouve amoindrie même si elle peut permettre d'améliorer la qualité de l'espace végétalisé en question. Nous avons également montré que loin de s'inscrire dans des quartiers urbains déshérités en termes de végétal, les initiatives habitantes de végétalisation ont tendance à se situer dans des quartiers déjà végétalisés, que ce soit sur le domaine public ou le domaine privé.

Enfin, notre quatrième hypothèse amorçait une réflexion autour d'un renouvellement de la relation entre citoyens et nature végétale au travers des dispositifs participatifs étudiés.

Cette hypothèse a été traitée de manière transversale tout au long de notre travail. La participation des habitants à l'aménagement et l'entretien de l'espace public contribue à leur faire connaître le fonctionnement de la fabrique urbaine. Les normes et valeurs autour desquelles se retrouvent les habitants-jardiniers témoignent de la place prise par les pratiques écologiques. Cependant, les conflits qui peuvent naître autour des initiatives mettent en évidence le fait que la place donnée aux végétaux sur l'espace public n'est pas pour autant consensuelle.

Après ce retour sur notre problématique et nos hypothèses de travail, nous revenons plus en détails sur quatre apports centraux de notre travail, avant de présenter plusieurs perspectives de recherche.

Une méthodologie pour circuler entre les échelles

Le premier apport de cette thèse est d'ordre méthodologique. Nous avons choisi de multiplier les points de vue sur notre objet d'étude, au travers des outils qui ont été utilisés et des cas d'étude sélectionnés. En combinant des approches quantitative et qualitative nous avons circulé entre les différentes échelles d'analyse afin de ne plus considérer les initiatives habitantes de végétalisation comme des réalisations ponctuelles et isolées mais comme un ensemble cohérent, dépendant d'une même politique. Il s'agissait d'éclairer les formes spatiales prises par cette politique publique d'aménagement, à l'échelle des territoires communaux mais aussi à des échelles plus fines. Nos observations de terrain nous ont permis de construire un inventaire géolocalisé des initiatives habitantes de végétalisation existantes sur nos trois terrains d'étude. Cette première étape s'est révélée très féconde en ce qu'elle nous a familiarisé avec notre objet d'étude, permis de nouer des contacts avec des habitants investis dans ces initiatives et donné lieu à la constitution de notre propre base de données sur les initiatives habitantes de végétalisation à Lille, Lyon et dans le treizième arrondissement de Paris. De plus, l'analyse de l'inventaire de terrain a montré combien la localisation fine des réalisations liées aux dispositifs municipaux était nécessaire pour comprendre le fonctionnement d'une politique publique. Les entretiens semi-directifs et les observations participantes auprès des habitants mais aussi des acteurs associatifs et institutionnels nous ont aidé à aborder la gouvernance mise en place autour des dispositifs municipaux, aussi bien du point de vue des jeux d'acteurs, des instruments de gouvernance que des pratiques effectives. Ils ont rendu possible l'identification des logiques spatiales des initiatives par une compréhension fine des enjeux, des représentations et des disparités locales. La textométrie a enfin conduit à avoir un regard distancié sur un outil central de ces dispositifs, les chartes, qui lient habitants et municipalités. Elle a permis d'aller au-delà des discours des acteurs locaux et de montrer de quels instruments de la gouvernance il s'agissait.

Le choix d'une démarche comparative a mis en évidence que malgré les disparités locales liées à des contextes spécifiques, les dispositifs municipaux de végétalisation participative sont en passe de devenir une pratique usuelle de l'aménagement urbain en France. L'inscription de ces politiques dans des objectifs de durabilité les a conduites à ouvrir la voie d'une participation nouvelle des habitants à l'aménagement urbain.

« Faire participer » : une gouvernance inédite autour de projets de végétalisation urbaine

En étudiant les dispositifs municipaux dans lesquels s'insèrent les initiatives habitantes de végétalisation, nous avons montré combien il était désormais difficile d'opposer les acteurs institutionnels aux habitants. Bien au contraire, les programmes municipaux participent au remodelage de la gouvernance urbaine en attribuant à chaque acteur des responsabilités inédites. Ainsi, la participation des habitants ne se limite plus à de l'information ou de la consultation même si leur contribution à la prise de décision est à nuancer. Nous avons mis en exergue le fait qu'en fonction des projets les habitants peuvent être plus ou moins seuls dans la prise de décision cependant l'autorisation finale reste du ressort des municipalités. En revanche, ce qui fait l'originalité de ces dispositifs, c'est de proposer aux habitants de faire eux-mêmes directement l'aménagement urbain qu'ils désirent. Ils participent à la modification du paysage urbain et deviennent des agents de sa transformation. C'est du fait de ce réel impact des habitants sur le territoire que les municipalités ont développé des dispositifs institutionnels pour encadrer ces pratiques. Mais au-delà d'un simple encadrement, notre thèse a aussi souligné combien il était devenu important pour les municipalités d'encourager ces pratiques pour construire la ville durable. Les dispositifs municipaux sont un exemple d'interactions originales d'acteurs de territoires urbains autour de petits projets d'aménagement. Ils réinterrogent la place de chacun. Ils sont l'objet de multiples négociations. En renonçant à une certaine exclusivité sur le domaine public urbain, les municipalités sont désormais aux prises avec de nouveaux acteurs qu'il s'agit d'intégrer à la gouvernance urbaine. Cela nécessite des changements dans l'organisation institutionnelle mais également dans les normes et les valeurs qu'il s'agit de transmettre. Dans un contexte de néolibéralisation des politiques urbaines, la végétalisation participative apparaît pour les municipalités comme un moyen d'accroître l'attractivité urbaine à moindre coût en répondant aux attentes d'une partie des citoyens, désireux d'une ville plus verte et participative. Il s'agit de gouverner des pratiques habitantes en les orientant vers de bonnes pratiques, à même de participer à la construction d'une image de ville verte et désirable.

Une végétalisation de l'espace public qui contribue à la fragmentation socio-spatiale des villes

Dans la mesure où les initiatives de végétalisation voient le jour selon la mobilisation des habitants, elles participent à une végétalisation très inégale des territoires municipaux. À partir de notre travail cartographique et statistique, nous avons montré qu'en fonction du type d'initiatives observées, et donc du type d'acteurs investis, les initiatives ne présentaient pas les mêmes distributions spatiales. Les différentes motivations exprimées par les acteurs interrogés ont ainsi permis d'explicitier cette répartition spatiale des initiatives. Les jardins partagés se situent principalement dans des quartiers au niveau de vie inférieur à la moyenne. En faisant intervenir plus largement des acteurs associatifs, et notamment des associations à visée sociale, ils se trouvent davantage localisés dans des quartiers connaissant une précarité marquée. Ils sont alors conçus par ces associations comme une activité de loisir, participant à l'animation locale. Bien qu'ils ne soient pas exclusivement situés dans des quartiers défavorisés, leur localisation diffère largement de celles des opérations de rue. En effet, celles-ci se concentrent davantage dans les quartiers au niveau de vie moyen voire aisé, même si elles restent largement absentes des quartiers les plus aisés de nos terrains d'étude. Les opérations de rue sont des initiatives davantage individuelles, qui ne permettent pas une activité de groupe et en ce sens intéressent moins les associations. En outre, leur utilisation comme des outils d'embellissement de l'espace de vie les rapproche grandement des préoccupations des classes moyennes. En plus d'une amélioration du cadre de vie, elles participent à sa valorisation. Les initiatives de végétalisation sont largement liées aux processus de gentrification, aussi bien résidentielle que commerciale, comme nous avons pu le mettre en évidence sur nos terrains d'étude. Les initiatives semblent accompagner les mutations sociales et urbaines en cours. Elles marquent l'appropriation de quartiers par de nouveaux arrivants. Elles participent au renforcement des inégalités socio-spatiales urbaines et en engendrent de nouvelles, en particulier environnementales. Les villes sont inégalement investies par les initiatives de végétalisation participative et celles-ci tendent à creuser les écarts entre des quartiers aux aménités nombreuses et des quartiers davantage délaissés. Cependant, la multiplication des initiatives habitantes de végétalisation ne doit pas cacher leur difficile maintien en état. Leur présence sur l'espace public rend leur entretien par les habitants délicat.

La réussite ambivalente des programmes de végétalisation participative urbaine

L'inscription par les municipalités des dispositifs de végétalisation participative au sein du cadre de la durabilité urbaine nous a amené à nous interroger sur les effets réels des initiatives sur les territoires urbains. Au-delà de la question de la taille des initiatives considérées, qui reste toujours limitée, la localisation des initiatives insiste sur le renforcement

des inégalités environnementales. Les initiatives ne se trouvent pas systématiquement dans des zones déficitaires en végétation. Au contraire, par leur localisation au sein de parcs publics, dans des rues plantées d'arbres ou bien dans des quartiers au nombre de jardins privés important, elles semblent s'inscrire davantage sur les territoires déjà verts de nos terrains d'étude. Cependant, si les initiatives participent à la végétalisation de la ville, elles ne s'insèrent pas forcément dans des territoires qui en sont dépourvus. Leurs effets sur le paysage urbain viennent renforcer un motif végétal déjà présent plutôt que lui faire une place nouvelle. Davantage qu'une réponse à une absence de végétation, les initiatives sont liées à un processus de diffusion sociale. Elles se développent de proche en proche au gré du bouche-à-oreille et mettent en lumière des centralités de quartier en venant pacifier des espaces publics. Elles participent à une requalification de l'espace public à l'écart des espaces centraux des métropoles. Les dispositifs municipaux de végétalisation participative contribuent à la mise en valeur des espaces publics de proximité.

Leur effet limité sur la végétalisation effective du paysage urbain se combine aux nombreuses difficultés rencontrées par les habitants pour l'entretien de ces espaces. L'institutionnalisation des programmes et le soutien des municipalités ne vient pas remplacer un engagement habitant qui reste amateur. L'abandon des initiatives, le manque d'entretien ou simplement la fluctuation de leur tenue témoignent des limites d'un aménagement du domaine public qui reviendrait aux habitants et non plus à des agents municipaux. Malgré ces limites, la diffusion du modèle de la végétalisation participative dans les villes françaises et à l'étranger témoigne d'un intérêt réel des collectivités pour cette nouvelle manière de faire l'espace public, qui répond à une double injonction de la durabilité, végétaliser la ville et faire participer les citoyens.

Perspectives de recherche

Ce travail de recherche ouvre plusieurs pistes complémentaires d'exploration des dynamiques environnementales urbaines et de leurs acteurs. D'une part, l'analyse a montré la complexité des motifs spatiaux expliquant la distribution spatiale des initiatives. Il serait utile de pousser plus loin l'analyse en l'élargissant. La question des inégalités environnementales urbaines, en termes non pas de pollutions mais d'aménités naturelles, reste une question de recherche ouverte. La médiatisation récente de la question de la nature en ville et d'un ensemble de projets considérés comme des solutions fondées sur la nature (*nature-based solutions*) pour lutter, entre autres, contre les effets des changements globaux renouvellent considérablement l'intégration du végétal en ville et sa géographie. Nous avons montré qu'il était nécessaire de dépasser une approche consensuelle où la nature serait forcément vectrice de bien commun pour s'interroger sur les effets concrets de celle-ci. Quelles géographies recouvrent les nouvelles formes de végétal en ville ? Plus largement encore, au-delà des seules politiques de végétalisation, les villes sont désormais des lieux centraux des politiques de

transition écologique. Où se trouvent les projets urbains qui mettent en avant une participation à la transition écologique urbaine ? Dans quelle mesure ces projets participent à accentuer la fragmentation des villes contemporaines ? Au contraire, comment pourraient-ils participer à réduire ces inégalités ? Comment faire pour inclure socialement tout en répondant à un cahier des charges écologiques par exemple ?

D'autre part, le degré de participation inédit des habitants à la fabrique urbaine mis en lumière conduit à s'interroger sur les rôles émergents amenés à être attribués aux habitants. La diffusion du modèle du budget participatif entend par exemple faire davantage participer les habitants dans les projets urbains, en fléchant une partie des budgets pour une réalisation directe de leurs idées. Du côté de l'aménagement d'espaces de nature, la participation des habitants prend également une part de plus en plus importante. Les chantiers participatifs déjà existants à Lille où les habitants contribuent directement à l'entretien des parcs et jardins publics de la ville témoignent d'une intégration grandissante des habitants dans la fabrique urbaine, au-delà de son aménagement mais bien pour des tâches d'entretien. Le recours au volontariat pour l'entretien du domaine public entend permettre aux municipalités de dépasser les limites de budgets contraints, tout en répondant à une demande habitante forte pour une amélioration de leur cadre de vie. La *Charte des volontaires de Paris* témoigne également de cette nouvelle tendance visant à accroître la participation des habitants à la vie de la cité¹⁸². La charte dépasse en effet le seul cadre de la végétalisation. Elle propose aux Parisiens de multiples missions, sur des thématiques variées comme la solidarité alimentaire, la transition écologique, l'accompagnement de seniors, etc. Cet appel croissant aux habitants de la part des municipalités nous amènerait à étudier les nouvelles formes de gouvernance urbaine qui voient le jour. Comment les habitants sont intégrés dans ces projets ? Pourquoi participent-ils ? Qui s'investit dans ces projets de volontariat ?

Enfin, si nous avons montré que les dispositifs de végétalisation participative ne sont pas propres à une ville en particulier, les variations en fonction des contextes spatiaux peuvent affecter les dispositifs et leurs effets sur leur territoire d'implantation. Le protocole d'enquête développé ici permettrait d'étudier la végétalisation participative dans d'autres villes, et en particulier à d'autres niveaux de la hiérarchie urbaine. Si les trois terrains choisis pour cette étude ont des histoires urbaines et des profils socio-économiques différents, ils appartiennent tous les trois au modèle de la métropole. Le *marketing* territorial y est par exemple fort et le rôle de la végétalisation participative dans l'attractivité des villes, au travers de l'image d'une ville verte, est non négligeable. En revanche, nous avons montré comment plus récemment des villes moyennes voire des petites villes françaises mettaient également en place ces programmes. Les motivations de ces villes sont-elles semblables à celles de nos cas d'étude ? De la même façon, la mobilisation habitante suit-elle les mêmes logiques ? Nous avons mis en évidence comment une nostalgie rêvée de la campagne et du village était centrale dans les

¹⁸² La charte est disponible en ligne : <https://www.paris.fr/pages/volontaires-de-paris-engagez-vous-6922/> (consulté le 21/05/2021).

motivations des citoyens que nous avons interrogés et remet en cause le cadre minéral de la grande ville. Un contexte urbain de plus petite taille pourrait suggérer une proximité à la nature plus grande. Les habitants convoqueraient-ils alors les mêmes imaginaires pour justifier de la végétalisation participative urbaine ? Si nous avons choisi de croiser trois contextes urbains comparables, le recours à des comparaisons dissymétriques permettrait de mettre en avant des facteurs contextuels de la végétalisation participative et de la fabrique de la ville durable.

Annexes

Table des annexes

| | |
|---|-----|
| Annexe 1 : Comparatif des bases de données existantes sur les initiatives habitantes de végétalisation..... | 448 |
| Annexe 2 : Grille d'observation pour les initiatives habitantes de végétalisation hors jardins partagés | 452 |
| Annexe 3 : Exemples de croquis réalisés dans le carnet de terrain | 452 |
| Annexe 4 : Liste des entretiens | 453 |
| Annexe 5 : Grilles d'entretien..... | 456 |
| Annexe 6 : Grille de codage des entretiens sous RQDA..... | 460 |
| Annexe 7 : Liste des situations d'observation participante..... | 462 |
| Annexe 8 : Liste des projets retenus dans le cadre des Parisculteurs et de l'appel à projet Houblon dans le treizième arrondissement parisien | 463 |
| Annexe 9 : Détails de l'ACP et la CAH..... | 464 |

Annexe 1 : Comparatif des bases de données existantes sur les initiatives habitantes de végétalisation

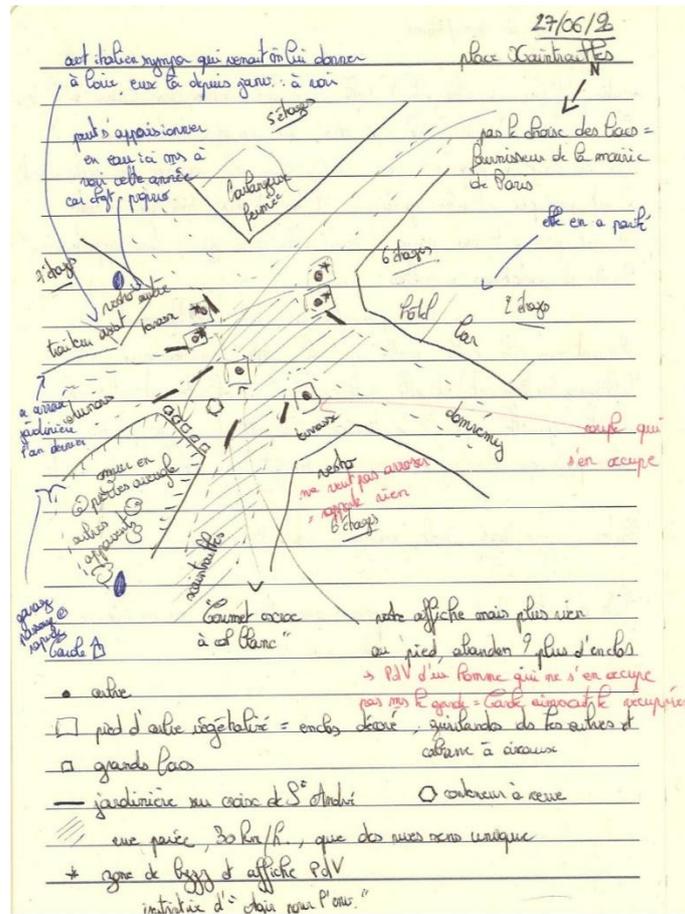
| Ville | Base de données | Présentation du site | Atouts | Défauts | Implications sur l'enquête |
|--|---|--|--|---|--|
| Paris | Jardin partagé | | | | |
| | Liste des jardins partagés parisiens sur le site de la ville de Paris https://www.paris.fr/pages/les-jardins-partages-203/ | Site institutionnel géré par la mairie de Paris | Mise à jour bi-annuelle en moyenne 8 jardins partagés répertoriés dans le 13 ^{ème} arrondissement | Peu d'informations : nom, adresse et contact | Vérification de terrain et croisement avec les autres bases de données |
| | Annuaire des jardins du réseau Graine de Jardins http://www.jardinons-ensemble.org/spip.php?rubrique10#2020-01-06 | Graine de Jardins est l'association qui anime le réseau régional des jardins partagés d'Ile-de-France | Liste des 191 jardins d'Ile-de-France avec fiche d'identité (photos, histoire du jardin...) Site ancien : beaucoup d'archives en ligne (inaugurations, photographies, événements passés, rapports, ...) | Pas de mise à jour fréquente : 4 jardins répertoriés pour le 13 ^{ème} arrondissement | Vérification de terrain et croisement avec les autres bases de données |
| OpenDataParis : BD <i>Espaces verts et assimilés</i> | Site de l'open data de la Ville de Paris, créé par le Service d'exploitation des jardins en 2013 | Mise à jour régulière. Une catégorie intitulée « Éphémères, partagés, pédagogiques » dont 139 items « jardins partagés » et des informations sur la date de création, la présence d'une clôture et la taille. 9 jardins partagés pour le treizième arrondissement | Catégorie large (sous la dénomination jardin partagé on retrouve de jardins familiaux, jardins d'EHPAD...) Données parfois approximatives dans la localisation. | Vérification de terrain et croisement avec les autres bases de données | |

| | | | | | |
|---|--|--|--|---|--|
| | | | Format <i>shapefile</i> : données localisées (surfacique) | | |
| OpenDataParis : BD <i>Liste des jardins partagés à Paris</i> | Site de l'open data de la Ville de Paris, créé par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (<i>elle n'est plus en ligne au 1^{er} janvier 2020 car fusionnée avec la BD espaces verts et assimilés</i>) | Informations sur le gérant du jardin et sur la signature de la charte de la Main Verte. 8 jardins partagés pour le treizième arrondissement. Format <i>shapefile</i> : données localisées (ponctuelle) | Dernière mise à jour en 2016 | Vérification de terrain et croisement avec les autres bases de données | |
| Opération de rue | | | | | |
| Plateforme Végétalisons Paris Disponible en ligne : https://vegetalisons.paris.fr/vegetalisons/jsp/site/Portaal.jsp?page_id=0 | Site institutionnel créé en 2016 géré par la mairie de Paris Plateforme participative, ce sont les porteurs de permis de végétaliser qui doivent s'y inscrire et afficher leurs réalisations Le site propose également des pages conseils. | Localisation vérifiée, présence d'une fiche d'identité pour chaque initiative renseignant le nom de la personne, une carte, un petit texte de présentation et des photographies. | Très incomplète pour le treizième arrondissement (14 permis de végétaliser le 1 ^{er} janvier 2020), pas de mise à jour (des initiatives apparaissent encore alors qu'elles ont disparues sur le terrain). | Base de données entièrement créée via l'observation avec la grille d'observation. Vérification et correction des 14 points recensés par la plateforme Végétalisons Paris. | |

| | | | | | |
|-------------|--|---|--|---|--|
| Lyon | Jardin partagé | | | | |
| | Annuaire des jardins du Passe-Jardins https://www.lepassejardins.fr/ | Site du réseau des jardins partagés d'Auvergne-Rhône-Alpes | Informations globalement à jour avec fiche d'identité pour chaque jardin (adresse, contact, nombre de participants, nombre de parcelles, surface cultivée, caractéristiques du projet...) | Sous l'appellation « jardin partagé », large spectre de situation regroupé : jardin de résidence, jardin d'entreprise, jardin d'école, ... | Vérification de terrain et croisement avec les autres bases de données |
| | Plaquette <i>Les jardins partagés à Lyon</i> éditée par la ville de Lyon | | | | Obsolète : laissée de côté |
| | Annuaire du guide <i>Agir à Lyon et ses alentours</i> , édité par l'association Anciela, 2018-2019 | | | | Vérification de terrain et croisement avec les autres bases de données |
| | Opération de rue | | | | |
| | Cartographie Jardin collectif et Jardin de rue Disponible en ligne : https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/cartographie-jardin-collectif-et-jardin-de-rue_175519#14/45.7584/4.8547 | Page non institutionnelle relayée sur le site du Passe-Jardins et depuis septembre 2019 sur le site de la mairie. Carte alimentée par l'animatrice Lyonnature sur la plateforme uMap qui permet de créer des cartes personnalisées sur des fonds OpenStreetMap | Carte très complète sur la localisation des initiatives habitantes de végétalisation, avec des mises à jour régulières et des renseignements sur les porteurs du projet (avec parfois des photos). La carte permet également de suivre les projets à venir avec un marquage des projets « en cours ». | Peu précise : des rues entières sont renseignées comme végétalisées, sans indiquer le nombre réel d'initiatives et leur emprise sur le terrain. | Observation dirigée par les informations de la base de données et ensuite complétée, corrigée avec la grille d'observation |

| | | | | | |
|---|---|---|--|--|--|
| Lille | Jardin partagé | | | | |
| | Liste des jardins communautaires de Lille sur le site de la ville de Lille https://www.lille.fr/Nature-a-Lille/Faites-de-Lille-votre-jardin/Les-jardins-partages-et-en-bacs | Site institutionnel géré par la mairie de Lille | 21 jardins partagés recensés avec adresse et contact | | Vérification de terrain et croisement avec les autres bases de données [à noter que cette page web a été mise à jour après notre travail de terrain : nous avons pu croiser cet inventaire avec le nôtre <i>a posteriori</i>] |
| | <i>Open Data</i> de la MEL : Parcs et jardins sur le territoire de Lille-Hellemmes-Lomme, 2017 | Site de l'open data de la Métropole de Lille, créé par la Ville de Lille | 8 jardins communautaires recensés dont 5 sur la commune de Lille. Format <i>shapefile</i> : données localisées Dernière mise à jour en septembre 2020 | Incomplète | Vérification de terrain et croisement avec les autres bases de données |
| | Annuaire des jardins de l'AJONC https://www.ajonc.org/ | Site du réseau régional des jardins communautaires des Hauts-de-France | Fiche d'identité pour chaque jardin avec son histoire, contact, etc... | Ne prend en compte que les jardins membres de l'AJONC donc incomplète. | Vérification de terrain et croisement avec les autres bases de données |
| | Opération de rue | | | | |
| Liste des « jardins en bacs » sur le site de la ville de Lille https://www.lille.fr/Nature-a-Lille/Faites-de-Lille-votre-jardin/Les-jardins-partages-et-en-bacs | | Une dizaine d'initiatives recensées avec des précisions sur l'adresse et le groupe d'habitants derrière le projet avec un mail de contact ou un numéro de téléphone | Très incomplet et ne prend pas en compte les fosses de plantation | Base de données entièrement créée via l'observation avec la grille d'observation et vérification <i>a posteriori</i> [à noter que cette page web a été mise à jour après notre travail de terrain] | |

3.2. Croquis de la place Xaintrilles (Paris 13^{ème})



Annexe 4 : Liste des entretiens

4.1. Liste des entretiens institutionnels

| Institution | Date | Durée | Terrain |
|---|--------------------------------|--------------------|---------|
| Service Arbres et Paysage du Grand Lyon | 14 février 2019 | 1 heure | Lyon |
| Responsable Développement durable, animatrice environnement et responsable jardins partagés à la mairie de Lyon | 10 avril 2019 & 9 octobre 2020 | 2 heures | Lyon |
| Chargée de projets des jardins partagés – animation du réseau Main Verte | 14 juin 2019 | 1h45 | Paris |
| Adjointe mairie du 13 ^e en charge des espaces verts et de la propreté | 10 juillet 2019 | 1h20 | Paris |
| Adjointe mairie du 6 ^e en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'écologie | 8 octobre 2019 | 1h10 | Lyon |
| Adjoint mairie du 6 ^e en charge de la démocratie de proximité | 8 novembre 2019 | 45 min | Lyon |
| Chargée de mission de la division Mobilisation du territoire de la Direction des espaces verts | 25 février 2020 | 2 heures | Paris |
| Chef de projet à la mairie de quartier de Lille Fives | 10 septembre 2020 | 20 min (téléphone) | Lille |
| Chargée de projet de la mairie de quartier Faubourg de Béthune | 7 octobre 2020 | 30 min | Lille |

| | | | |
|--|-----------------|--------------------|-------|
| Adjointe directrice de la mairie de quartier de Lille-Moulins | 8 octobre 2020 | 45 min | Lille |
| Directeur de la mairie de quartier de Saint-Maurice Pellevoisin | 9 octobre 2020 | 20 min (téléphone) | Lille |
| Responsable Initiatives Nature et Vie au jardin de la ville de Lille | 29 octobre 2020 | 40 min (téléphone) | Lille |

4.2. Liste des acteurs associatifs (ou collectifs d'habitants)

| Rôle | Date | Durée | Terrain |
|--|-----------------------------|-----------------------------|---------|
| 3 membres de l'atelier Arbre du Conseil de Quartier de la Guillotière | 1 ^{er} avril 2019 | 1h15 | Lyon |
| Présidente du conseil de quartier Monplaisir | 9 avril 2019 | 2 heures | Lyon |
| Coordinateur du <i>jardin partagé du Pré-Santy</i> , régie de quartier <i>Eurêka</i> | 30 avril 2019 | 1 heure | Lyon |
| Animatrice environnement à la MJC Confluence | 2 mai 2019 | 1 heure | Lyon |
| Service civique <i>Passe-Jardins</i> | 20 juin 2019 | 1h | Lyon |
| 2 membres d'ADA13 | 25 juin 2019 | 2 heures | Paris |
| Coordinateur du Conseil de quartier Biblioseine | 2 octobre 2019 | 40 min | Paris |
| Directrice <i>Graines de jardins</i> | 15 octobre 2019 | 30 min (téléphone) | Paris |
| Stagiaire projet végétalisation de la MPT des Rancy | 15 octobre 2019 | 45 min | Lyon |
| Administrateur du <i>Passe-Jardins</i> | 16 janvier 2020 | 50 min | Lyon |
| Membre d' <i>Extinction rébellion</i> | 27 janvier 2020 | 1h30 | Lille |
| Membre de l'association <i>Les Parques</i> | 16 juin 2020 & 20 juin 2020 | 16 min (téléphone) + 12 min | Paris |
| Chargée de mission nature et biodiversité à la MRES | 6 juillet 2020 | 1h30 | Lille |
| Salarié Lille Sud Insertion et animateur du <i>Jardin des Cultures - Lille Sud</i> | 15 juillet 2020 | 1h | Lille |
| Animateur 16-25 ans à la Maison de Jeunesse Lille-Moulins et coordinateur du <i>Jardin Niwa Hanagara</i> | 15 juillet 2020 | 1h15 | Lille |
| Agent des AJONC | 18 juillet 2020 | 1h30 | Lille |
| Membre de l'association <i>Lisière(s)</i> | 3 octobre 2020 | 2h | Lille |
| Co-responsable du <i>Passe-Jardins</i> , co-fondatrice de la Maison de l'Agriculture urbaine | 4 octobre 2020 | 3h | Lyon |
| 3 animateurs <i>La Cloche</i> en charge des bacs de fleurs place Gustave Delory | 5 octobre 2020 | 1h30 | Lille |
| Animateur <i>Jardin Ressources</i> | 7 octobre 2020 | 1h45 | Lille |
| Association <i>Les Saprophytes</i> | 9 octobre 2020 | 20 min (téléphone) | Lille |

4.3. Liste des entretiens avec des habitants investis dans les programmes de végétalisation participative (*les prénoms ont été anonymisés*)

| Nom(s) | Rôle | Date | Durée | Terrain |
|-----------|---|---------------------------------------|------------|---------|
| Gwenaëlle | Jardinière d'opérations de rue et membre du conseil de quartier de Montchat | 23 février 2019 et 4 mars 2019 (mail) | 3 heures | Lyon |
| Philippe | Initiateur d'opérations de rue à Montchat | 23 février 2019 | 15 minutes | Lyon |
| Isabelle | Fondatrice du <i>Jardin en Herbes</i> | 23 février 2019 | 15 minutes | Lyon |
| Hervé | Membre du <i>Jardin en Herbes</i> | 23 février 2019 | 30 minutes | Lyon |

| | | | | |
|----------------------------------|--|------------------------------|------------|-------|
| Déborah | Jardinière d'opérations de rue et membre du conseil de quartier Guillotière | 15 mars 2019 | mail | Lyon |
| Mahieu et Régis | Jardiniers du <i>Jardin de la passerelle d'Eau de Robec</i> | 5 avril 2019 | 15 minutes | Lyon |
| Philippe P. | Président du jardin partagé <i>Jardin Secret Elise Rivet</i> | 20 avril 2019 | 1h30 | Lyon |
| Christine | Porteuse permis de végétaliser | 14 juin 2019 | 15 min | Paris |
| Jean-Louis | Porteur permis de végétaliser et membre conseil de quartier | 21 juin 2019 | 35 min | Paris |
| Sandrine L. et Marcel | Membres du <i>jardin d'Abel</i> et membres d'ADA 13 | 25 juin 2019 | 20 min | Paris |
| Marguerite | Fondatrice du <i>jardin Ferran'Terre</i> et membre du conseil de quartier Vilette-Paul Bert | 15 octobre 2019 | 1h30 | Lyon |
| Chantal et Sandrine | Jardinières d'opérations de rue, rue Paul Bert et membres du conseil de quartier Vilette-Paul Bert | 8 novembre 2019 | 2 heures | Lyon |
| Éléonore | Membre <i>Guerrilla gardening</i> | 14 novembre 2019 | 1 heure | Lyon |
| Patrick | Jardinier d'opération de rue rue Fournet | 25 novembre 2019 | 1h30 | Lyon |
| Francis | Jardinier place Déroudille et membre conseil de quartier du Cœur de Brotteaux | 6 décembre 2019 | 1h | Lyon |
| Virgile | Jardinier à l'initiative des opérations de rue Audran | 12 décembre 2019 | 45 min | Lyon |
| Olivier | Président du <i>Pré Sensé</i> | 1 ^{er} février 2020 | 1h30 | Lyon |
| Sékolène et Clarisse | Présidente et membre <i>Jardin d'Abel</i> | 2 mars 2020 | 1h20 | Paris |
| Patrick F. | Membre <i>Jardin Ferran'Terre</i> | 3 mars 2020 | 1h25 | Lyon |
| Sharon, Sharon et Mickaël | Membres du <i>Jardin des Part'Agés</i> | 3 mars 2020 | 1h45 | Lyon |
| Christine, Guillaume et Marylène | Membres du <i>jardin de Pierrette</i> | 4 mars 2020 | 1h + 1h30 | Lyon |
| Françoise | Permanente <i>Jardin des Olympiades</i> | 20 juin 2020 | 30 min | Paris |
| Jonathan | Fondateur du <i>Jardin Georges Boudry</i> | 27 juin 2020 | 45 min | Paris |
| Nathalie | Porteuse permis de végétaliser Placette Xaintrailles | 27 juin 2020 | 50 min | Paris |
| Marie-Louise | Responsable habitante des <i>Jardins parisiens</i> | 1 ^{er} juillet 2020 | 55 min | Paris |
| Ange, Jean-Charles et Lionel | Jardiniers du <i>Jardin Philippe l'Houblon</i> et membres de St Michel en transition | 1 ^{er} juillet 2020 | 2 heures | Lille |
| Marjolaine et Colette | Membres du <i>Jardin Pousses en l'air</i> | 9 juillet 2020 | 1h20 | Lyon |
| Alexis | Fondateur association <i>Jardin de la Butte aux Cailles</i> et porteur de permis de végétaliser | 16 juillet 2020 | 2h | Paris |
| Jérémy et Louise | Fondateur et membre du <i>Jardin André Ballet</i> | 18 juillet 2020 | 1h30 | Lille |
| Annette | Membre du <i>Jardin Comme Une Aut'Terre</i> | 18 juillet 2020 | 50 min | Lille |

| | | | | |
|---------------------------|---|-------------------------------|--------------------|-------|
| Ambre | Jardinière Incroyables Comestibles des Olieux | 20 juillet 2020 | 20 min (téléphone) | Lille |
| Claudine | Membre fondatrice <i>Jardin des Agrions</i> et conseillère municipale en charge des jardins partagés de la ville de Lille | 20 juillet 2020 | 1h20 | Lille |
| Adrien, Julie et Charlène | Président et membres du <i>Jardin Hédj Lamarr</i> | 9 septembre 2020 | 55 min | Lille |
| Laura | Coordinatrice jardin <i>Les Herbes Folles</i> | 11 septembre 2020 | 50 min | Lille |
| Véronique | Jardinière rue Camille Desmoulins et présidente de l'association de la rue du même nom | 1 ^{er} novembre 2020 | 40 min (téléphone) | Lille |

Annexe 5 : Grilles d'entretien

5.1. Les habitants jardiniers

Noter lieu, date, heure (+ durée entretien) et prendre en photo le jardin

– JARDIN PARTAGÉ : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- *Présentation du projet*
 - Quel est votre rôle dans le jardin (président, secrétaire, membre...) ? est-ce que c'est le premier jardin auquel vous appartenez ? est-ce que vous faites partie d'une autre association ?
 - Comment est né ce jardin, quel est son histoire ? qui est à l'origine du jardin ? depuis quand existe-t-il ? quelles ont été les étapes de sa construction, les problèmes rencontrés ? combien de temps a été nécessaire à sa création ?
 - À qui appartient le terrain ? Est-ce que le jardin est signataire d'une charte ? appartient à une association ? à un réseau d'association ?
 - De quel budget dispose le jardin ? d'où viennent ses recettes, subventions ? combien ?
 - Combien de personnes participent au jardin ? où habitent-elles ? Quels sont les critères pour devenir membre ? Connaissez-vous bien les autres membres ?
 - À quelle fréquence venez-vous au jardin ? qu'est-ce que vous y faites ? est-ce que vous y venez seul, est-ce que vous vous organisez pour y venir à plusieurs ?
 - Quels sont les projets actuels du jardin ? (en termes d'animation, de partenariat, de nouvel aménagement..) ?
- *Motivations personnelles*
 - Comment êtes-vous arrivé dans ce jardin ?
 - Est-ce que vous jardiniez déjà avant ? si oui, où ? est-ce que vous avez dû apprendre des choses pour ce jardin (en fonction du jardin : paillage, oya, techniques contre les limaces et les escargots...) ?

– OPÉRATION DE RUE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- *Présentation du projet : se faire raconter l'histoire du projet*
 - Description du jardin : où est-ce que vous jardinez, combien de trous/de pieds d'arbre ?
 - Depuis quand ce permis de végétaliser/micro-implantation florale/jardin existe ? comment le lieu a-t-il été choisi ?
 - Quelles ont été les étapes du projet, dépôt dossier, ... ? est-ce que cela a pris beaucoup de temps à élaborer ? quels documents avez-vous du fournir ? est-ce qu'on vous a aidé à le monter (par exemple maison du jardinage de Bercy, conseil de quartier, asso...) ?
 - Si permis de végétaliser, comment avez-vous eu connaissance de ce dispositif ? avez-vous signé la charte ? combien de temps cela a pris pour délivrance du permis ? quels aménagements ont été réalisés par les services de la Ville avant que vous ne commenciez à jardiner ?
- *Motivations personnelles : interroger sur les raisons qui ont poussé à agir, mener ce projet*
 - Comment vous est venue l'idée ? pourquoi ? qu'est-ce qui vous a décidé à demander un permis de végétaliser ? (*creuser le plus possible cette question en fonction des réponses*)

- Est-ce que vous jardinez déjà avant ? si oui, où ? est-ce que vous avez dû apprendre des choses pour ce jardin (en fonction du jardin : paillage, oya, techniques contre les limaces et les escargots...) ?
- **CONSTRUCTION DE L'ESPACE JARDINÉ**
- *Vie quotidienne du projet : description de l'entretien au quotidien*
 - À quelle fréquence jardinez-vous ? quel entretien cela demande ?
 - Est-ce que vous vous en occupez seule.e ? Sinon, avec qui jardinez-vous ? comment vous organisez-vous avec les autres jardiniers (tableau *excel*, groupe *what's app*, *doodle*...) ? qui s'occupe de l'arrosage en été, pendant vos vacances ?
 - Et l'hiver, est-ce que vous vous en occuper toujours ?
 - Quels effets cela a eu sur la rue, le quartier (vie sociale, aspect esthétique, ...) ?
- *Concrètement, de quoi est constitué le jardin*
 - Qu'est-ce que vous plantez dans le jardin ? Pourquoi ces plantes/espèces là plutôt que d'autres ?
 - D'où viennent les plantes ? (dons de particuliers, achats personnels, apport de la mairie...)
 - Où vous approvisionnez-vous en eau pour l'arrosage ? (loin ? compliqué ? lourd ? cher ?)
 - *Si on peut observer de la « déco » en plus (hôtel à insectes, petite palissade en bois, étiquettes avec le nom des espèces...), demander : qui a fait cette déco ? pourquoi ? avec quel budget/matériel/récup ?*
- *Rapport à l'environnement urbain environnant*
 - Est-ce qu'il y a des points négatifs ? des dégradations ? (chiens, vols, voitures,...)
 - Vous vous trouvez dans domaine public, quelles contraintes, règles à respecter ?
 - Quelles relations à la ville ? quelles relations avec les passants, vos voisins, les autres habitants ?
- *Perspectives*
 - Comment voyez-vous évoluer votre jardin ? maintien dans l'état ? extension ?
- **RELATIONS ÉVENTUELLES AVEC D'AUTRES ACTEURS**
- Depuis délivrance du permis, autres contacts avec les services municipaux ? pourquoi ?
- *S'il y a des commerçants à proximité de l'initiative de végétalisation* : est-ce que vous discutez de votre jardin avec les commerçants ? est-ce qu'ils vous aident ? (eau, nettoyage...) ou désaccords ?
- Est-ce que vous avez eu des contacts avec le conseil de quartier ? ou d'autres associations ? OU est-ce que vous faites partie d'autres associations, notamment portant sur la vie du quartier ?
- **Si ce n'est pas venu dans le reste de la conversation, penser à demander :**
- Identité (nom, âge, profession)
- Parcours résidentiel :
 - Où habitez-vous ? depuis quand ?
 - Dans quel type de logement habitez-vous ? (maison/appartement/avec jardin privé ou balcon)
 - Quelles étaient vos attentes lorsque vous êtes venus vivre ici ? pourquoi avoir loué/acheté ici ?
- Comment décririez-vous votre quartier ? (calme, résidentiel, jeune, lieu de passage, lieu de travail...) ? quelle place ont les espaces verts / les arbres / la nature dans votre quartier ?
- *Garder mail/numéro de téléphone pour nouveau contact si besoin*

5.2. Les acteurs institutionnels

Noter lieu, date, heure (+ durée entretien)

- **PRÉSENTATION DES ENQUÊTÉS**
- Est-ce que vous pouvez vous présenter ainsi que vos missions au sein de la mairie de X/du service ?
- Depuis quand existe votre poste (pour chargé de mission jardin partagé / opération de rue) ?

- **RÔLE DE LA MAIRIE DE X DANS LE JADINAGE URBAIN**
- Quel regard porte la mairie de X sur la nature en ville ? pourquoi mettre cela en avant ? qu'est-ce que ce qui est recherché ? est-ce que c'est une demande de la part des citoyens ?
- Stratégie officielle / politique publique par rapport au jardinage urbain ?
- Quel rôle se donne la mairie par rapport aux initiatives habitantes ?
- Est-ce que vous suivez des projets de végétalisation dans le quartier ?
- Quel est votre rôle dans ce suivi (montage du dossier, mise en relation avec des acteurs, ...) ?
- Comment s'organise la mairie pour les suivre (budget, quel service/direction, personnels) ?

- **ORGANISATION DES ACTEURS**
- Qui s'occupe de quoi ? (à préciser en fonction de l'acteur interrogé)
- Quels sont vos rapports avec le service des espaces verts (si enquêté n'en fait pas partie) ?
- Services d'urbanisme ?
- Quels sont vos rapports avec les conseils de quartier ?
- Quels sont vos rapports avec les associations ?
- Est-ce que vous êtes en contact avec d'autres villes françaises sur ce sujet ?
- Projet autour du permis de végétaliser ?

- **ENCADREMENT DES INITIATIVES HABITANTES**
- Comment se fait un montage de projet ? quelles sont les étapes ?
- Est-ce qu'il y a des critères à remplir pour qu'un projet soit accepté / soutenu par la mairie ? Lesquels ?
- Est-ce qu'il y a une phase de contrôle *a posteriori* ?
- Qui peut installer un bac sur l'espace public ? les Incroyables Comestibles ? Les particuliers ?
- De quoi sont faits les kits de jardinage ? est-ce que les gens les utilisent ?
- Quelle réglementation est en place ?
- Quelle publicité / communication autour de ces initiatives et du rôle de la mairie ?
- Est-ce que des secteurs de la ville sont prioritaires dans la végétalisation ou visés en particulier ?
- Jardiner sur l'espace public ? quelles contraintes ?

- **QUESTIONS SPÉCIFIQUES À UN QUARTIER**
- *Dans le cas d'entretien avec un acteur institutionnel au rayon d'action très localisé (chargé de mission d'une mairie de quartier ou d'arrondissement, élu d'arrondissement, conseil de quartier, etc. des questions spécifiques étaient posées sur le quartier, sa composition socio-économique, ses dynamiques et sur les projets déjà existants en son sein)*

- **PROSPECTIVES**
- Quelles évolutions actuelles ? est-ce que le nb de projets augmente dernièrement ?
- Est-ce qu'il y a une demande accrue de la part des habitants pour des espaces verts / de la part des élus ?
- Est-ce qu'il y a une demande de la part des habitants pour davantage de projets habitants ? Dans quelle mesure les habitants du quartier sont au courant de ces réalisations ?
- Est-ce qu'il y a de la place dans le quartier ? est-ce qu'il y a de nouveaux projets en cours ?

- **BASE DE DONNÉES**
- Vous avez une base de données des fosses des opérations de rue ? des jardins partagés ?
- Des contacts à me conseiller ?

5.3. Les acteurs associatifs

Noter lieu, date, heure (+ durée entretien).

- **À PROPOS DE L'ASSOCIATION**
- Origine ? histoire de l'association ?
- Qui en est à l'initiative ?
- Financement / financeurs ? Composition de l'équipe ?
- Buts, objectifs ? quelles évolutions depuis la création (dans les objectifs, les modes de fonctionnement, ...) ? Périmètre d'action (région...) ?

- **À PROPOS DES ESPACES JARDINÉS**

- Quel est le rôle de X vis-à-vis du jardinage en ville (promotion, aide, conseil, gestion, réglementation, ...) ?
- Est-ce que les habitants-jardiniers s'adressent à X ? Quelles demandes ? demande de nature en ville ou demande de faire-faire ?
- Est-ce que vous intervenez pour la promotion, le développement des micro-implantations florales ?
- Comment sont répartis les espaces jardinés dans la ville ? dans quels types de ville ? de quartier ? où dans la région ?

– **À PROPOS DU JARDINAGE**

- Quelles contraintes à jardiner dans l'espace public ?
- Quels types de plantations sont privilégiés par les habitants ? vocation potagère et horticole ou autre (fleurissement, ...) ?
- Quelles techniques ?

– **À PROPOS DE LA SITUATION DANS LA VILLE / DANS LE QUARTIER**

- Qui sont les gens investis dans le jardinage urbain ?
- Quelles sont les motivations évoquées par les habitants pour la création d'un jardin partagé / d'une micro-implantation florale ?
- Quel type de lieux ? Répartition égale des jardins dans la ville ? Gradient de centralité ?
- Quels problèmes principaux rencontrent les habitants dans les jardins partagés ?
- Quelles tendances observe-t-on actuellement ? développement de plus en plus rapide, essoufflement ?

– **RAPPORT AVEC LES POUVOIRS PUBLICS**

- Quel échelon ? région, villes, ... ?
- Quel rapport ? quelles attentes, quelles volontés politiques ?
- Quel regard portent les pouvoirs publics sur les initiatives habitantes ? soutien, contrôle, refus...
Quel est l'intérêt des pouvoirs publics envers ce type de dispositifs

Annexe 6 : Grille de codage des entretiens sous RQDA

| Catégorie | Code | Code abrégé RQDA | Questionnement de recherche |
|--------------------------|--|-------------------|---|
| Initiative habitante | 1. Historique | HISTORIQUE | Étudier les raisons de l'émergence d'initiatives habitantes de végétalisation dans l'espace public. |
| | 2. Description du jardin (<i>définition, prix adhésion, son plan, son exposition, ses aménagements, la terre, événements...</i>) | JARDIN | |
| | 3. Ses valeurs, ses motivations | VALEURS | |
| | 4. Composition sociale, ses membres, le recrutement | SOCIAL | |
| | 5. Le processus de prise de décision au jardin | DÉCISION | |
| Le jardinage en pratique | 6. Relation aux espèces plantées | RELATIONS PLANTES | Regrouper tout ce qui relève de la vie pratique du jardin et préciser la nature de la relation humains-plantes qui s'y développe. |
| | 7. Choix des espèces plantées | CHOIX PLANTES | |
| | 8. Pratiques de jardinage (<i>planter, arroser, entretenir, tailler, permaculture, désherbage, compostage, ...</i>) | PRATIQUES | |
| | 9. Les connaissances nécessaires et celles acquises | SAVOIRS | |
| Ancrage dans le quartier | 10. Temporalités du jardin | TEMPORALITES | Réfléchir à l'implantation des jardins dans leur quartier, à la fois leur relation avec leur espace proche et avec les usagers de ce quartier : quels facteurs peuvent influencer ? |
| | 11. Ancrage spatial (<i>description du quartier, déménagement, agrandissement...</i>) | ANCRAGE SPATIAL | |
| | 12. Relation avec le conseil de quartier | CdQ | |
| | 13. Relation aux écoles | ECOLES | |
| | 14. Relation aux commerçants | COMMERCANTS | |
| | 15. Relation aux habitants (non-membres) | AUTRES HABITANTS | |

| | | | |
|---|---|--|---|
| | 16. Relation avec résidences personnes âgées | EHPAD | |
| | 17. Relation avec d'autres assos (type sociale ou autre...) | AUTRE ASSO | |
| Le jardinage urbain comme programme municipal | 18. Les normes, la législation à respecter 19. Aspect critique, négatif 20. Relation avec la mairie | NORMES CRITIQUES MAIRIE | Catégorie qui permet de définir le partenariat municipalités-habitants qui est à l'œuvre dans la production des nouveaux espaces verts urbains étudiés. |
| Les limites du jardinage urbain | 21. Concurrence d'usages (<i>déjections canines, voitures, vélos</i>) 22. Recrutement de jardiniers, motivation sur le long terme 23. Dégradations volontaires (<i>mégots, arrachage, vols, saleté, crottes de chien</i>) | CONCURRENCE RECRUTEMENT DEGRADATIONS | Poser un regard critique sur la végétalisation et dépasser le prisme du consensus. |
| Contexte | 24. Données biographiques 25. Discours sur la ville, le lieu de vie 26. Discours sur le rapport aux autorités publiques 27. Hors champ d'étude | BIO VILLE AUTORITES HC | Catégorie qui permet de replacer les entretiens dans un contexte plus large, soit à l'échelle des parcours et opinions individuelles, soit dans le regard porté sur l'espace de vie et le positionnement politique. |

Annexe 7 : Liste des situations d'observation participante

| Date | Événement | Description | Durée, lieu et ville | Ouvert/fermé |
|----------|--|---|--|----------------|
| 06/02/19 | Café engagé – La nature en ville | Organisé par l'association <i>Anciela. Speed dating</i> d'associations présentant leurs initiatives en faveur de la nature en ville. 40 personnes présentes, 4 associations. | 2h30, Le Rize, Villeurbanne | Ouvert à tous |
| 14/02/19 | Conférence accueillir la biodiversité dans mon quartier | Conférence de F. Ségur (Métropole de Lyon) et L. Mouret (<i>Arthropologia</i>) sur l'action de la ville et les initiatives que peuvent mener les habitants en faveur de la biodiversité urbaine. 17 participants. | 2h, Maison de l'environnement, Lyon | Ouvert à tous |
| 23/02/19 | Balade du conseil de quartier de Montchat sur la biodiversité en ville | Le but de la balade était de présenter à un conseil de quartier de Villeurbanne les actions entreprises pour la nature en ville par le conseil de quartier de Montchat (jardins partagés et opérations de rue). | 2h30, quartier Montchat, Lyon | Sur invitation |
| 01/04/19 | Réunion de l'atelier arbre du conseil de quartier de Guillotière | Atelier qui discute des initiatives à prendre en faveur de la nature en ville dans le quartier. 6 personnes | 2h, Maison de la Guillotière, Lyon | Sur invitation |
| 09/04/19 | Réunion plénière du conseil de quartier de Monplaisir | Réunion du conseil de quartier qui aborde les projets de végétalisation participative en cours dans le quartier. 21 personnes | 2h, local associatif, Lyon | Sur invitation |
| 25/05/19 | Consultation citoyenne Nature en ville | Consultation des habitants sur des thématiques autour de l'environnement regroupées en 4 ateliers dont atelier Nature en ville | 4h, hôtel de ville, Lyon | Sur invitation |
| 14/06/19 | Conférence sur la végétalisation participative par la DEVE | Présentation par une salariée du pôle jardinage de la DEVE des moyens à disposition des Parisiens « pour devenir acteur de la végétalisation de Paris ». 13 personnes | 2h, Maison du jardinage de Bercy, Paris | Ouvert à tous |
| 20/06/19 | Débat citoyen Comment faire revenir la nature en ville ? | Débat organisé par Valérie Petit, députée de la 9 ^{ème} circonscription du Nord, pour récolter les propositions des Lillois dans le cadre de sa proposition de loi sur la nature en ville | 2h, bar le Noya, Lille | Ouvert à tous |
| 02/10/19 | Bureau d'animation du conseil de quartier Biblio-Seine | Réunion du conseil de quartier pour préparation de la plénière à venir. Plusieurs projets autour de la nature en ville à l'étude. 13 personnes | 1h30, Salle du fer à cheval, mairie du 13 ^{ème} arrondissement, Paris | Sur invitation |

| | | | | |
|----------|--|--|--|--|
| 09/11/19 | Événement de plantation place Dérourdille | Plantation collective des pieds d'arbre de la place. 20 personnes dont l'élue en charge des espaces verts de l'arrondissement | 2h, place Dérourdille, Lyon | Ouvert à tous et à la suite d'une invitation |
| 27/01/20 | Réunion d'information sur la végétalisation urbaine organisée par Extinction Rébellion | Conférence d'un écologue sur les moyens d'action pour les habitants pour végétaliser l'espace urbain lillois. 20 personnes | 2h, Utopolys, Mons-en-Barœul (près de Lille) | Ouvert à tous |
| 26/02/20 | Atelier de plantation après débitumage par la DEVE | Présentation par un salarié du pôle mobilisation des territoires de la DEVE du nouveau dispositif municipal de végétalisation à disposition des Parisiens. 11 personnes. | 2h, Maison du jardinage de Bercy, Paris | Ouvert à tous |
| 04/03/20 | Rdv avec la mairie au <i>jardin de Pierrette</i> | Le jardin fait face à des difficultés (mobilisations habitantes et détériorations) et a demandé un rdv avec la mairie pour avoir des conseils. | 1h, square Pierrette Augier, Lyon | Sur invitation |
| 20/06/20 | 48h de l'agriculture urbaine | Installation d'une ferme urbaine sur la place et végétalisation de plusieurs pieds d'arbre | 2h, place de la Commune de Paris, Paris | Ouvert à tous |
| 18/07/20 | Atelier conseil en jardinage des AJONC | Un employé des AJONC vient présenter des techniques de jardinage écologique | 2h, jardin <i>André Ballet</i> , Lille | Sur invitation |
| 04/10/20 | 48h de l'agriculture urbaine | Balade urbaine organisée par le <i>Passe-Jardins</i> qui fait visiter 3 jardins partagés | 3h, 3 ^{ème} arrondissement, Lyon | Ouvert à tous |
| 08/04/21 | Lancement du réseau « On sème dans le premier ! » | Événement organisé par la mairie du premier arrondissement de Lyon pour présenter la <i>mailing list</i> du réseau de jardinage | 2h, en ligne | Ouvert à tous |

Annexe 8 : Liste des projets retenus dans le cadre des Parisculteurs et de l'appel à projet Houblon dans le treizième arrondissement parisien

| Nom et adresse | Animateur et date | Description |
|--|--|---|
| Le Jardin <i>Avenue de la porte d'Italie</i> | Entreprise de paysage Topager Saison 1 | Espace partagé d'entreprise mêlant culture en bacs, lieux de détente et de cueillette situé sur deux toit-terrasses de 290m ² chacune appartenant à la Régie Immobilière de la Ville de Paris. |
| Basilic en ville <i>Boulevard Vincent Auriol</i> | Mon coach légumes Saison 1 | Potager productif et pédagogique exploité par des personnes en insertion socio-professionnelle sur les toits de GRDF (800m ²) |
| Une ferme urbaine <i>Rue de la Glacière</i> | Agripolis Saison 1 | Culture aéroponique à destination des élèves de l'établissement. Toits du gymnase Glacière. |
| La Safranière suspendue <i>Rue Daviel</i> | Quatre habitantes Saison 2 | Toit-terrasse d'un monoprix planté de vivaces aromatiques mellifères avec des ruches et 677m ² de culture de safran |
| 13 Infuz' les tisanes de la Petite Ceinture | Urbanescence, Maison 13 Solidaire, Sylki Saison 3 | Production de plantes aromatiques pour confectionner des infusions. 1400 m ² |

| | | |
|--|--|--|
| <i>Tronçon Rungis de la Petite Ceinture</i> | | |
| Les fourmis qui jardinent <i>Rue Dunois</i> | Association Les fourmis qui jardinent Saison 3 | Projet pédagogique d'aménagement des quatre toit-terrasses de 1600m ² d'un groupe scolaire. |
| Fabrique parisienne de couleurs végétales <i>rue Max Jacob</i> | Whole Saison 3 | 290 m ² -espace attenant à la crèche Max Jacob |
| <i>Rue du Château des Rentiers</i> | <i>Collectif de la brasserie de la Bière Michel</i> <i>Houblon saison 1</i> | <i>Installation de houblon associée à une culture de fleurs en pied de mur</i> |
| <i>Square Samuel Beckett</i> | <i>Association Cityhops</i> <i>Houblon saison 2</i> | <i>Produire et distribuer du houblon local</i> |
| <i>Mur Ada Lovelace</i> | <i>Brasserie La Parisienne</i> <i>Houblon saison 2</i> | <i>Mur de 1240m² mis à disposition par la SEMAPA</i> |

Annexe 9 : Détails de l'ACP et la CAH

9.1 Coefficient de corrélation entre chaque variable et chaque dimension de l'ACP

| Code variable | Dim.1 | Dim.2 | Dim.3 | Dim.4 | Dim.5 |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
| Ind | 0,091334 | -0,304884 | 0,585727 | 0,0886189 | 0,23633713 |
| A_m5 | 0,547812 | 0,244709 | -0,226030 | -0,2568215 | -0,2900602 |
| A_5-17 | 0,606898 | 0,632399 | -0,013375 | -0,0704390 | 0,2137357 |
| A_18-39 | -0,049134 | -0,759818 | -0,579560 | -0,1069040 | -0,0988343 |
| A_40-64 | -0,108754 | 0,587490 | 0,500999 | 0,1321305 | 0,3268748 |
| A_p65 | -0,428759 | 0,148904 | 0,669104 | 0,2556948 | -0,2223641 |
| NVMI | -0,746516 | 0,034809 | 0,421779 | -0,261630 | 0,1786818 |
| tx_pauv maison | 0,673454 | -0,169476 | -0,379816 | 0,4120765 | -0,1611278 |
| lgt_coll | -0,131257 | 0,729401 | -0,538713 | 0,1086028 | 0,0571214 |
| lgt_dep90 | 0,131255 | -0,72940 | 0,538714 | -0,1086025 | -0,0571227 |
| lgt_70-90 | 0,187141 | -0,237330 | -0,083297 | -0,8260085 | 0,2283599 |
| lgt_45-70 | 0,187141 | -0,089802 | 0,513916 | 0,1997271 | 0,0096200 |
| lgt_av45 | 0,067480 | 0,305321 | 0,263609 | 0,0395225 | -0,8057078 |
| lgt_social propriétaire | -0,434892 | 0,043878 | -0,447108 | 0,5412732 | 0,3672207 |
| locataire | 0,837112 | 0,030859 | 0,381054 | 0,0912303 | 0,0807933 |
| men_1_indiv | -0,715356 | 0,588164 | -0,075463 | -0,1712385 | -0,1518010 |
| men_5_indiv | 0,715355 | -0,588166 | 0,075460 | 0,1712400 | 0,1518001 |
| men_monop | -0,258910 | -0,834836 | -0,163239 | 0,2087785 | -0,0493893 |
| | 0,588684 | 0,597333 | -0,044331 | -0,0052945 | 0,1827603 |
| | 0,734632 | 0,367095 | 0,129598 | 0,0549100 | -0,0881979 |

9.2 Valeur moyenne des variables selon les profils de la CAH

| Code variable | Profil 1 | Profil 2 | Profil 3 | Profil 4 |
|----------------|----------|----------|----------|----------|
| Ind | 288,6 | 586 | 837,7 | 804,6 |
| A_m5 (en %) | 7,7 | 7,1 | 6,2 | 8,9 |
| :A_5-17 (en %) | 14,7 | 10 | 10,8 | 17 |
| A_18-39 (en %) | 29,7 | 46 | 31 | 29,9 |
| A_39-64 (en %) | 30,9 | 24,6 | 30,2 | 29,8 |
| A_p65 (en %) | 13,4 | 10 | 18,4 | 11,9 |
| NVMI (en €) | 23162,5 | 23078,3 | 29121,2 | 18700,4 |
| tx_pauv (en %) | 18,2 | 20,6 | 11 | 27,5 |

| | | | | |
|---------------------|-------|------|------|------|
| lgt_maison (en %) | 58,8 | 11,5 | 3,8 | 10,5 |
| lgt_coll (en %) | 41,1 | 88,4 | 96,1 | 89,4 |
| lgt_dep90 (en %) | 10,5 | 35,9 | 19,3 | 28,1 |
| lgt_70-90 (en %) | 7,3 | 9,9 | 16,2 | 24,4 |
| lgt_45-70 (en %) | 15,1 | 5,7 | 18,5 | 22,6 |
| lgt_av45 (en %) | 66,8 | 48,1 | 45,6 | 24,6 |
| logt_social (en %) | 10,63 | 15,5 | 13,9 | 62,1 |
| propriétaire (en %) | 54,3 | 29 | 42,5 | 15,1 |
| locataire (en %) | 45,6 | 70,9 | 57,4 | 84,8 |
| men_1_indiv (en %) | 37,8 | 55,3 | 47,3 | 38,7 |
| men_5_indiv (en %) | 8,3 | 4,2 | 4,4 | 11 |
| men_monop (en %) | 11,0 | 7,9 | 8,9 | 16,6 |
| NUMJP * | 0,13 | 0,13 | 0,14 | 0,25 |
| NUMOR * | 10,3 | 7,3 | 4,9 | 3,6 |

* Variables supplémentaires qui n'entrent pas dans le calcul

Bibliographie

ABERS, R., (2000), *Inventing Local Democracy. Grassroots Politics in Brazil*, Boulders, Londres, 269 p.

ABU-TAYEH, G., NEUMANN, O. & STUERMER, M., (2018), Exploring the Motives of Citizen Reporting Engagement: Self-Concern and Other-Orientation, *Business & Information Systems Engineering*, vol. 60, n°3, p. 215-226.

ADA13, (2014), *Le treizième et ADA13. 50 ans d'histoire partagée. Cap sur la Métropole du Grand Paris ?* Actes du colloques du cinquantenaire, 25 octobre, École nationale supérieure d'architecture Paris-Val-de-Seine, 152 p.

ADAM, M. & MESTDAGH, L., (2019), Invisibiliser pour dominer. L'effacement des classes populaires dans l'urbanisme contemporain, *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement*, n°43.

ADAMS, D. & HARDMAN, M., (2014), Observing Guerrillas in the Wild: Reinterpreting Practices of Urban Guerrilla Gardening, *Urban Studies*, vol. 51, n°6, p. 1103-1119.

ADAMS, D., HARDMAN, M. & LARKHAM, P., (2014), Exploring guerrilla gardening: gauging public views on the grassroots activity, *Local Environment*, vol. 20, p. 1-16.

AGGÉRI, G., (2010), *Inventer les villes-natures de demain. Gestion différenciée, gestion durable des espaces verts*, Educagri, Dijon, 200 p.

AGRAWAL, A., (2005), Environmentality: Community, Intimate Government, and the Making of Environmental Subjects in Kumaon, India, *Current Anthropology*, vol. 46, n°2, p. 161-190.

AGYEMAN, J. & EVANS, T., (2003), Toward Just Sustainability in Urban Communities: Building Equity Rights with Sustainable Solutions, *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 590, n°1, p. 35-53.

ALLAIN, R., (2004), *Morphologie urbaine. Géographie, aménagement et architecture de la ville*, Armand Colin, 247 p.

ALLAIN, S., (2001), Les schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : une procédure innovante de planification participative de bassin, *Géocarrefour*, vol. 76, n°3, p. 199-209.

ALLAIN, Y.-M., (1997), La ville : un territoire nouveau pour la nature ? La gestion différenciée en Europe, *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, vol. 39, n°2, p. 199-217.

ANDERSON, J., (2004), Talking whilst walking: a geographical archaeology of knowledge, *Area*, vol. 36, n°3, p. 254-261.

- ANGUELOVSKI, I., (2016), From Toxic Sites to Parks as (Green) LULUs? New Challenges of Inequity, Privilege, Gentrification, and Exclusion for Urban Environmental Justice, *Journal of Planning Literature*, vol. 31, n°1, p. 23-36.
- ANGUELOVSKI, I., CONNOLLY, J. J., GARCIA-LAMARCA, M., COLE, H. & PEARSALL, H., (2019), New scholarly pathways on green gentrification: What does the urban 'green turn' mean and where is it going?, *Progress in Human Geography*, vol. 43, n°6, p. 1064-1086.
- ANGUELOVSKI, I., CONNOLLY, J. J. T., MASIP, L. & PEARSALL, H., (2018), Assessing green gentrification in historically disenfranchised neighborhoods: a longitudinal and spatial analysis of Barcelona, *Urban Geography*, vol. 39, n°3, p. 458-491.
- ANTOLINOS-BASSO, D., BLANC, N., CHICHE, J. & PADDEU, F., (2020), S'engager pour l'environnement dans le Grand Paris : territoires, politiques et inégalités, *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- ARAB, N., (2001), La coproduction des opérations urbaines : coopération et conception, *Espaces et sociétés*, p. 57-81.
- ARENDT, H., (1963), *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, 406 p.
- ARNOULD, P., LAY, Y.-F. L., DODANE, C. & MÉLIANI, I., (2011), La nature en ville : l'improbable biodiversité, *Géographie, économie, société*, vol. 13, n°1, p. 45-68.
- ARNSTEIN, S. R., (1969), A Ladder of Citizen Participation, *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 4, n°35, p. 216-224.
- ARRIF, T., BLANC, N. & CLERGEAU, P., (2011), Trame verte urbaine, un rapport Nature – Urbain entre géographie et écologie, *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- AUBERTIN, C., (2005), La biodiversité : une notion en quête de stabilité, In : AUBERTIN, C., (dir.) *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, IRD Éditions, Marseille, p. 99-122.
- AUBRY, C., (2014), Les agricultures urbaines et les questionnements de la recherche, *Pour*, vol. 224, n°4, p. 35-49.
- AUBRY, C., CONSALÈS, J.-N., KEBIR, L. & BARRAQUÉ, B., (2014), L'agriculture urbaine en question : épiphénomène ou révolution lente ?, *Espaces et sociétés*, vol. n° 158, n°3, p. 119-131.
- AUBRY, C. & POURIAS, J., (2013), L'agriculture urbaine fait déjà partie du "métabolisme urbain", *Déméter*, p. 135-155.
- AUTHIER, J.-Y., (2008), Les citadins et leur quartier., *L'Année sociologique*, vol. 58, n°1, p. 21-46.
- AUTHIER, J.-Y. & BIDOU-ZACHARIASEN, C., (2008), Éditorial. La question de la gentrification urbaine, *Espaces et sociétés*, vol. 132-133, n°1-2, p. 13-21.
- AUTHIER, J.-Y., COLLET, A., GIRAUD, C., RIVIÈRE, J. & TISSOT, S. (dir.), (2018), *Les bobos n'existent pas*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 208 p.
- AUTHIER, J.-Y., GRAFMEYER, Y., MALLON, I. & VOGEL, M., (2010), *Sociologie de Lyon, La Découverte*, Paris, 128 p.
- AUTRAN, S., (2004), *Les infrastructures vertes à l'épreuve des plans d'urbanisme. L'agglomération lyonnaise, la construction d'une stratégie*, CEREMA (ex-CERTU), 309 p.

- AUTRAN, S. & BOUTEFEU, E., (2009), *Les espaces verts à l'épreuve des documents d'urbanisme : l'exemple de l'agglomération lyonnaise*, CEREMA (ex-CERTU).
- BA, A. & AUBRY, C., (2011), Diversité et durabilité de l'agriculture urbaine : une nécessaire adaptation des concepts ?, *Norois. Environnement, aménagement, société*, n°221, p. 11-24.
- BACQUÉ, M.-H., REY, H. & SINTOMER, Y., (2005), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, 316 p.
- BACQUÉ, M.-H. & SINTOMER, Y., (2001), Gestion de proximité et démocratie participative, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 90, n°1, p. 148-155.
- BACQUÉ, M.-H. & SINTOMER, Y., (2011), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, La Découverte, 288 p.
- BADDELEY, A., RUBAK, E. & TURNER, R., (2015), *Spatial Point Patterns. Methodology and Applications with R*, Chapman & Hall, CRC Press, 830 p.
- BALDASSERONI, L., (2020), À la source de « l'autoroute urbaine ». Tensions autour de l'appropriation publique et monofonctionnelle des quais du Rhône dans les années 1930 à 1990. Présenté au séminaire EVS de l'atelier 6 « D'une berge à l'autre : espaces en tension », 17 janvier, Lyon.
- BALLY, F., (2018), Entre citoyens et institutions : une co-production d'un capital environnemental sur le territoire urbain ?, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 29.
- BARBIER, R. & LARRUE, C., (2011), Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape, *Participations*, n°1, p. 67-104.
- BARDIN, L., (1980), *L'analyse de contenu*, Presses Universitaires de France, 320 p.
- BARKOVIC, C. & GICQUIAUX, C., (2019), *La croissance démographique se renforce dans la MEL et dans le sud de la région* (n° 65), INSEE, 2 p.
- BARON, C., (2003), La gouvernance : débat autour d'un débat polysémique, *Droit et société*, vol. 2, n°54, p. 329-349.
- BARTHÉLÉMY, C. & LIZÉE, M.-H., (2015), Résonances critiques dans les jardins des quartiers Nord de Marseille, Éditions PETRA, p. 365-394.
- BASSET, F., BAUDELET, L., ROY, A. L. & WECK, P.-E., (2008), *Jardins partagés : Utopie, écologie, conseils pratiques*, Terre Vivante Éditions, 157 p.
- BAUDRY, S., (2010), *Cultiver son jardin, s'inscrire dans la ville : Approche anthropologique des community gardens de New York City*. Thèse de doctorat en études anglophones de l'Université Paris-Diderot - Paris VII, 491 p.
- BAUDRY, S., (2011), Les *community gardens* de New York City : de la désobéissance civile au développement durable, *Revue française d'études américaines*, n°129, p. 73-86.
- BAUDRY, S., (2012), Reclaiming Urban Space as Resistance: The Infrapolitics of Gardening, *Revue Française Detudes Americaines*, vol. 131, n°1, p. 32-48.
- BÉAL, V., (2011), Ville durable et justice sociale. Ce que le développement urbain durable nous dit de la production de l'urbain, *In : BÉAL, V., GAUTHIER, M., PINSON, G., (dir.) Le*

développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales, Publications de l'Université de Saint-Etienne, p. 239-260.

BÉAL, V., (2014), « Trendsetting cities » : les modèles à l'heure des politiques urbaines néolibérales, *Métropolitiques*.

BEAUD, S. & WEBER, F., (2010), *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, 334 p.

BECK, R., (2009), La promenade urbaine au XIX^e siècle, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine*, vol. 2, n°116, p. 165-190.

BECK, U., (1986), *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, 521 p.

BÉGUIN, M. & PUMAIN, D., (1994), *La représentation des données géographiques. Statistique et cartographie*, Armand Colin, 192 p.

BELLEÇ, A., (2018), *Dynamiques spatiales, temporelles et écologiques de la Métropole de Lyon : 1984-2015*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université Jean Moulin Lyon 3, 395 p.

BENTON-SHORT, L. & SHORT, J. R., (2007), *Cities and Nature*, Routledge, 304 p.

BERNFELD, D., (1983), *Un nouvel enjeu : la participation. Aspects du mouvement participatif en Afrique, en Asie et aux États Unis d'Amérique et en Europe*, Presses de l'UNESCO, 129 p.

BERTHIER, A., (2019), *Oiseaux urbains ? : les conditions d'une cohabitation humains - animaux dans le Grand Paris*. Thèse de doctorat en géographie de l'université Paris 1, 437 p.

BEURET, J.-E., DUFOURMANTELLE, N. & BELTRANDO, V., (2006), *L'évaluation des processus de concertation : RELIEF, une démarche, des outils*, Documentation française.

BIDOU-ZACHARIASEN, C., (1984), *Les aventuriers du quotidien : essais sur les nouvelles classes moyennes*, Presses Universitaires de France, 200 p.

BIGOT, R., (2008), *Les classes moyennes sous pression*, Cahier de recherche n°249, CREDOC, 134 p.

BIRCH, E. & WACHTER, S., (2008), *Growing Greener Cities: Urban Sustainability in the Twenty-First Century*, University of Pennsylvania Press, 428 p.

BLANC, N., (1995), *La nature dans la cité*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 402 p.

BLANC, N., (1998), 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature, *L'Espace géographique*, vol. 27, n°4, p. 289-299.

BLANC, N., (2008), *Vers une esthétique environnementale*, Quæ éditions, 226 p.

BLANC, N., (2009), Vers un urbanisme écologique ?, *URBIA. Les Cahiers du développement urbain durable*, p. 39-59.

BLANC, N., (2012), *Les nouvelles esthétiques urbaines*, Armand Colin, 224 p.

BLANC, N., (2013), Le face-à-face citadins/nature, *Multitudes*, vol. 54, n°3, p. 129-139.

BLANC, N. & CLERGEAU, P., (2010), Installer une trame verte dans la ville ? Le point de vue des chercheurs ?, *Urbanisme*, n°36, p. 55-58.

- BLANC, N. & GLATRON, S., (2005), Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement, *L'Espace géographique*, vol. 34, n°1, p. 65-80.
- BLANC, N., GLATRON, S. & SCHMITT, G., (2012), Trames vertes urbaines : recherches en sciences humaines et sociales, *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 3, n° 2.
- BLANC, N. & MATHIEU, N., (1996), Repenser l'effacement de la nature en ville, *Courrier du CNRS*, n° 82, p. 105-107.
- BLANC, N. & PADDEU, F., (2018), L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit ?, <https://www.espacestemp.net/>.
- BLATRIX, C., (2000), *La « démocratie participative », de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*. Thèse de doctorat en sciences politiques de l'Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 635 p.
- BLATRIX, C., (2009), La démocratie participative en représentation, *Sociétés contemporaines*, vol. 74, n°2, p. 97-119.
- BLOMLEY, N., (2005), Flowers in the bathtub: boundary crossings at the public-private divide, *Geoforum*, vol. 36, n°3, p. 281-296.
- BLONDIAUX, L., (2007), La démocratie participative, sous conditions et malgré tout, *Mouvements*, vol. 50, n°2, p. 118-129.
- BLONDIAUX, L., (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Le Seuil, 112 p.
- BLONDIAUX, L. & SINTOMER, Y., (2002), L'impératif délibératif, *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 15, n°57, p. 17-35.
- BOLUND, P. & HUNHAMMAR, S., (1999), Ecosystem services in urban areas, *Ecological Economics*, vol. 29, n°2, p. 293-301.
- BOONE, C. G., BUCKLEY, G. L., GROVE, J. M. & SISTER, C., (2009), Parks and People: An Environmental Justice Inquiry in Baltimore, Maryland, *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 99, n°4, p. 767-787.
- BOURDEAU-LEPAGE, L., (2013), Nature(s) en ville, *Métropolitiques*.
- BOURDEAU-LEPAGE, L., (2017a), *Nature en Ville. Désirs et Controverses*, Sarrant : la librairie des territoires, 160 p.
- BOURDEAU-LEPAGE, L., (2017b), Ville et nature, vers une nouvelle alliance ?, In : HAMMAN, P. (éd.), *Ruralité, nature et environnement*, ERES, p. 359-374.
- BOURDEAU-LEPAGE, L., (2018), Nature and Well-Being in the French City: Desire and Homo Qualitus, *Built Environment*, vol. 44, n°3, p. 339-353.
- BOURDEAU-LEPAGE, L., (2019), De l'intérêt pour la nature en ville, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°5, p. 893-911.
- BOURDEAU-LEPAGE, L., (2020), Le confinement, révélateur de l'attrait de la nature en ville, *The Conversation*, 19 octobre.

BOURDEAU-LEPAGE, L., (2021a), Nature et ville, alliance ou mésalliance, une traversée historique, *In* : CARRIÈRE, J.-P., DI PIETRO, F., HAMDOUCH, A., ROBERT, A., SERRANO, J., (dir.) *Faire nature en ville*, L'Harmattan, 202 p.

BOURDEAU-LEPAGE, L., (2021b), *L'effet du « grand » confinement sur le quotidien et le bien-être des Français* (2^e rapport), Université Lyon 3, 44 p.

BOURDEAU-LEPAGE, L. & HURIOT, J.-M., (2005), La métropolisation : thème et variations, *In* : BUISSON, M.-A., & MIGNOT, D. (éd.), *Concentration économique et ségrégation spatiale*, De Boeck Supérieur, p. 39-64.

BOURDEAU-LEPAGE, L., LANGLOIS DE SEPTENVILLE, W. & SABLE, T., (2012), *La nature en ville. Espaces verts et bien-être. Enquête menée auprès de 150 personnes à Lyon au printemps 2012*, Université Lyon 3.

BOURDEAU-LEPAGE, L. & TEXIER, P., (2017), *Enquête sur le bien-être dans les espaces urbains denses. L'exemple de Lyon*, Projet BRRISE, Lyon.

BOURDEAU-LEPAGE, L. & VIDAL, R., (2012), Nature urbaine en débat : à quelle demande sociale répond la nature en ville ?, *Déméter*, p. 293-306.

BOURDEAU-LEPAGE, L. & VIDAL, R., (2014), *Nature en ville : Attentes citadines et actions publiques*, Editopics, 120 p.

BOURDIN, A., (2005), Introduction : la proximité comme encodage politique de la vie quotidienne, *In* : LEFEUVRE M.-P. et GERMAIN A. (éd.), *La proximité. Construction politique et expérience sociale*, L'Harmattan, p. 9-19.

BOUTEFEU, E., (2008), *Brève histoire contemporaine de l'urbanisme végétal*, CEREMA (ex-CERTU).

BOUTEFEU, E., (2009), *Composer avec la nature en ville*, CEREMA (ex-CERTU), 374 p.

BRANCHE, S. L., (2009), L'insoutenable légèreté environnementale de la participation : une problématisation, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol.9, n°1.

BRASWELL, T. H., (2018), Fresh food, new faces: community gardening as ecological gentrification in St. Louis, Missouri, *Agriculture and Human Values*, vol. 35, n°4, p. 809-822.

BRENAC, T., REIGNER, H. & HERNANDEZ, F., (2014), Centres-villes aménagés pour les piétons : développement durable ou marketing urbain et tri social ?, *RTS - Recherche Transports Sécurité*, vol. 2013, n°4, p. 267-278.

BRENNER, N. & THEODORE, N., (2002), Cities and the Geographies of "Actually Existing Neoliberalism", *Antipode*, vol. 34, n°3, p. 349-379.

BRESSON, M., (2014), La participation : un concept constamment réinventé. Analyse sociologique des enjeux de son usage et de ses variations, *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n°9.

BRETON, P. & GISSINGER, C., (2009), Les conseils de quartier, un révélateur des difficultés d'émergence du nouveau « pouvoir consultatif », *Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*, n°35, p. 124-135.

BRIDGE, G. & DOWLING, R., (2001), Microgeographies of retailing and gentrification, *Australian Geographer*, vol. 32, n°1, p. 93-107.

- BRUNET, R., FERRAS, R. & THÉRY, H., (2005), Espace vert, *In : Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus – La Documentation Française (3^e édition), p. 195.
- BRYMAN, A., (2007), Barriers to Integrating Quantitative and Qualitative Research, *Journal of Mixed Methods Research*, vol. 1, n°1, p. 8-22.
- BUHLER, T., BENDINELLI, M., LETHIER, V. & HE, Y., (2018), La textométrie pour révéler évolutions et oppositions dans les discours des politiques urbaines. Le cas des PDU français (2000-2015), *Flux*, vol.113, n°3, p. 93-110.
- BUHLER, T. & LETHIER, V., (2020), Analysing urban policy discourses using textometry: An application to French urban transport plans (2000–2015), *Urban Studies*, vol. 57, n°10, p. 2181-2197.
- BULLARD, R. D., (1990), *Dumping In Dixie: Race, Class, And Environmental Quality, Third Edition*, Westview Press, 260 p.
- C. C. DOUGLAS, G., (2013), Do-It-Yourself Urban Design: The Social Practice of Informal “Improvement” Through Unauthorized Alteration, *City & Community*, vol. 13.
- CALENGE, C., (1997), De la nature de la ville, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 74, n°1, p. 12-20.
- CALLON, M., (1998), Des différentes formes de démocratie technique, *Annales des mines. Responsabilité et environnement*, n°9, p. 63-73.
- CAMPBELL, S., (1996), Green Cities, Growing Cities, Just Cities? Urban Planning and the Contradictions of Sustainable Development, *Journal of the American Planning Association*, vol. 62, n°3, p. 296-312.
- CARREL, M., (2013), *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d’agir dans les quartiers populaires*, ENS Éditions, 278 p.
- CARREL, M. & NEVEU, C. (ÉD.), (2014), *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Éditions Karthala, 328 p.
- CARREL, M. & TALPIN, J., (2012), Cachez ce politique que je ne saurais voir !, *Participations*, vol. 4, n°3, p. 179-206.
- CARY, P. & FOL, S., (2012), Introduction, *Géographie, économie, société*, vol. 14, n°2, p. 113-126.
- CELECIA, J., (1999), L’écologie urbaine : la biodiversité et les enjeux contemporains des inventaires, *In : LIZET, B., WOLF, A.-E., CELECIA, J., (dir.) Sauvages dans la ville, de l’inventaire naturaliste à l’écologie urbaine*, Publications scientifiques du Muséum national d’histoire naturelle, p. 241-264.
- CENTEMERI, L., (2019), *La permaculture ou l’art de réhabiter*, Quæ, 163 p.
- CERTOMÀ, C., (2011), Critical urban gardening as a post-environmentalist practice, *Local Environment*, vol. 16, n°10, p. 977-987.
- CERTOMÀ, C. & MARTELLOZZO, F., (2019), Cultivating urban justice? A spatial exploration of urban gardening crossing spatial and environmental injustice conditions, *Applied Geography*, vol. 106, p. 60-70.

- CERTOMÀ, C. & NOTTEBOOM, B., (2017a), Informal planning in a transactive governmentality. Re-reading planning practices through Ghent's community gardens, *Planning Theory*, vol. 16, n°1, p. 51-73.
- CERTOMÀ, C. & NOTTEBOOM, B., (2017b), Informal planning in a transactive governmentality. Re-reading planning practices through Ghent's community gardens, *Planning Theory*, vol. 16, n°1, p. 51-73.
- CERTOMÀ, C. & TORNAGHI, C., (2015), Political gardening. Transforming cities and political agency, *Local Environment*, vol. 20, n°10, p. 1123-1131.
- CERTOMÀ, C. & TORNAGHI, C., (2019), Politics and the contested terrain of urban gardening in the neoliberal city, In : CERTOMÀ C. et TORNAGHI C. (éd.), *Urban gardening as politics*, Routledge, p. 1-11.
- CHABROL, M., (2011), *De nouvelles formes de gentrification ? Dynamiques résidentielles et commerciales à Château-Rouge (Paris)*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université de Poitiers, 405 p.
- CHABROL, M., COLLET, A., GIROUD, M., LAUNAY, L., ROUSSEAU, M. & TER MINASSIAN, H., (2016), *Gentrifications*, Éditions Amsterdam, 357 p.
- CHABROL, M., FLEURY, A. & VAN CRIEKINGEN, M., (2014), Commerce et gentrification. Le commerce comme marqueur, vecteur ou frein de la gentrification. Regards croisés à Berlin, Bruxelles et Paris, In : GASNIER A. et VAN CRIEKINGEN M., *Le commerce dans tous ses états. Espaces marchands et enjeux de société*, Presses Universitaires de Rennes, p. 277-291.
- CHARLES, L., (2000), La ville entre nature et artifice : perspectives de l'environnement urbain, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 77, n°2, p. 125-135.
- CHARLES, L., EMELIANOFF, C., GHORRA-GOBIN, C., ROUSSEL, I., ROUSSEL, F.-X. & SCARWELL, H.-J., (2007), Les multiples facettes des inégalités écologiques, *Développement durable et territoires*, Dossier 9.
- CHARREIRE, H. & COMBIER, É., (2006), Équité socio-spatiale d'accès aux soins périnataux en milieu urbain. Utilisation des techniques géographiques pour la planification sanitaire, *Espace populations sociétés*, vol. 2-3, p. 313-327.
- CHECKER, M., (2011), Wiped Out by the "Greenwave": Environmental Gentrification and the Paradoxical Politics of Urban Sustainability, *City & Society*, vol. 23, n°2, p. 210-229.
- CHEVALIER, D., DUCHENE, F. & ZANETTI, T., (2021), Palimpsestes mémoriels, gentrification inachevée et voisinages migratoires : l'exemple de commerces de La Guillotière à Lyon, *Bulletin de l'association de géographes français*, vol. 97, n°3, p. 226-244.
- CHIGNIER-RIBOULON, F., (2001), Les conseils de quartier à Lyon, entre progrès de la démocratie participative et nouvelle territorialisation de l'action politique, *Géocarrefour*, vol. 76, n°3, p. 191-197.
- CHOUMERT, J. & SALANIÉ, J., (2011), Politiques publiques et espaces verts urbains, In : OUESLATI W., *Analyses économiques du paysage*, Éditions Quæ, p. 167-188.
- CHRISTEN, G. & HAMMAN, P., (2014), Des inégalités d'appropriation des enjeux énergétiques territoriaux? Analyse sociologique d'un instrument coopératif autour de l'éolien « citoyen », *Vertigo : la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 14, n°3.

- CLÉMENÇON, A.-S., (2015), *Généalogie d'une rive - Lyon, 1781-1914*, Parenthèses, CAUE du Rhône, 288 p.
- CLERGEAU, P., (2007), *Une écologie du paysage urbain*, Éditions Apogée, 136 p.
- CLERGEAU, P., (2011), *Ville et biodiversité: Les enseignements d'une recherche pluridisciplinaire*, Presses Universitaires de Rennes, 235 p.
- CLERGEAU, P., (2012), Services écologiques et Trame Verte Urbaine. Note de recherche, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 12.
- CLERGEAU, P., (2015), *Manifeste pour la ville biodiversitaire*, Éditions Apogée, 70 p.
- CLERGEAU, P. & MACHON, N., (2014), *Où se cache la biodiversité en ville? 90 clés pour comprendre la nature en ville*, Editions Quae, 171 p.
- CLERVAL, A., (2005), Recension de BROOKS, D., 2000, *Les Bobos, Les bourgeois bohèmes*, trad. par M. Thirioux et A. Nabet, Paris, Florent Massot, coll. Le livre de poche, 314 p. Les "Bobos", critique d'un faux concept, *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- CLERVAL, A., (2010), Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris. Une carte de synthèse, *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- CLERVAL, A., (2013), *Paris sans le peuple*, La Découverte, 256 p.
- CLERVAL, A. & DELAGE, M., (2014), La métropole parisienne : une mosaïque sociale de plus en plus différenciée, *Métropolitiques*.
- CLERVAL, A. & FLEURY, A., (2009), Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris, *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, n°8.
- CODELLO-GUIJARRO, P., (2003), Vers la construction d'un espace public de proximité, *Hermès, La Revue*, vol. 36, n°2, p. 83-90.
- COHEN, M., BAUDOIN, R., PALIBRK, M., PERSYN, N. & RHEIN, C., (2012), Urban biodiversity and social inequalities in built-up cities: New evidences, next questions. The example of Paris, France, *Landscape and Urban Planning*, vol. 106, n°3, p. 277-287.
- COLLECTIF DEGEYTER, (2017), *Sociologie de Lille*, La Découverte, 99 p.
- COLLET, A., (2015), *Rester bourgeois. Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction*, La Découverte, 283 p.
- COMBY, E., (2015), *Les contrastes spatio-temporels des discours sur le Rhône (France) et le Sacramento (Etats-Unis)*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université Jean Moulin Lyon 3, 727 p.
- COMMENGES, H., BEAUGUITTE, L., BUARD, E., CURA, R., LE NÉCHET, F., LE TEXIER, M., MATHIAN, H., REY, S., (2014), *R et espace. Traitement de l'information géographique*, Framabook, 250 p.
- CONSALÈS, J. N., (2018), Des jardins ouvriers au jardinage de rue : pour une géohistoire des jardins collectifs à Marseille, *In Situ. Revue des patrimoines*, n°37.
- CORMIER, L., (2015), Les urbanistes et l'approche écologique de la nature en ville : une conciliation possible ?, *Innovations Agronomiques*.

- CORMIER, L. & CARCAUD, N., (2009), Les trames vertes : discours et/ou matérialité, quelles réalités ?, *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, n°2.
- COUVET, D. & PREVOT, A.-C., (2015), Citizen-science programs: Towards transformative biodiversity governance, *Environmental Development*, vol. 13, p. 39-45.
- CRANE, A., VISWANATHAN, L. & WHITELAW, G., (2013), Sustainability through intervention: A case study of guerrilla gardening in Kingston, Ontario, *Local Environment*, vol. 18.
- CRESWELL, J. W. & PLANO CLARK, V. L., (2006), *Designing and Conducting Mixed Methods Research*, Sage Publications Inc., 296 p.
- CUCCA, R., (2012), The Unexpected Consequences of Sustainability. Green Cities Between Innovation and Ecogentrification, *Sociologica*, n°2.
- CUCCA, R., (2020), Spatial segregation and the quality of the local environment in contemporary cities, In : MUSTERD, S. (éd.), *Handbook of Urban Segregation*, Edward Elgar Publishing, p. 185-199.
- CURRAN, W. & HAMILTON, T., (2012), Just green enough: contesting environmental gentrification in Greenpoint, Brooklyn, *Local Environment*, vol. 17, n°9, p. 1027-1042.
- DA CUNHA, A., (2003), Développement durable : éthique du changement, concept intégrateur, principe d'action, In : DA CUNHA, A. & RUEGG, J., (dir.) *Développement durable et aménagement du territoire*, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 13-27.
- DA CUNHA, A., (2005), Régime d'urbanisation, écologie urbaine et développement urbain durable : vers un nouvel urbanisme, In : DA CUNHA, A., KNOEPFEL, P., LERESCHA, J.-P., NAHRATH, S., *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 12-38.
- DA CUNHA, A., (2009), Urbanisme végétal et agriurbanisme. La ville entre artifice et nature, *URBIA. Les Cahiers du développement urbain durable*, n°8, p. 3-20.
- DARLY, S., MARTY, P. & MILIAN, J., (2013), La « nature en ville » à l'épreuve de la requalification des banlieues. Le cas de Plaine Commune, *Métropolitiques*.
- DARRIAU, V., (2020), Les données carroyées, des outils et méthodes innovants pour percevoir la réalité des territoires, *Courrier des statistiques*, n°5, p. 53-73.
- DE BIASE, A., MARELLI, C. M. & ZAZA, O., (2018), Urban Nature in the Digital Age From Collective Urban Gardens to Individual Micro-Landscapes, *Built Environment*, vol. 44, n°3, p. 354-373.
- DE VILMORIN, C., (1976), *La politique des espaces verts*, Centre de recherche d'urbanisme du Ministère de la Culture et de l'Environnement, 439 p.
- DEARBORN, D. & KARK, S., (2010), Motivations for Conserving Urban Biodiversity, *Conservation Biology*, vol. 24, p. 432-440.
- DEBIÉ, F., (1992), *Jardins de capitales : Une géographie des parcs et jardins publics de Paris, Londres, Vienne et Berlin*, CNRS Éditions, 300 p.

- DEBRAY, A., (2015), *La trame verte et bleue, vecteur de changement des politiques de protection de la nature ou des politiques d'aménagement ?* Thèse de doctorat en géographie de l'Université François Rabelais, Tours, 576 p.
- DECELLE, S., PANASSIER, C. & PINCHART, A., (2007), *La nature dans la ville. Synthèse*, Millénaire 3. Le centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, 23 p.
- DEJEAN, A., HILD, A., ROTARU, R., SASSO, M., VUILLEUMIER-PAPALOÏZOS, D. & CLERGEAU, P., (2019), Des leviers d'action pour favoriser la biodiversité urbaine dans le cadre du processus de métropolisation, *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- DELCLAUX, J., (2020), *Gestion du paysage en faveur du réseau écologique. Modes de gouvernance, représentations et pratiques dans les espaces agricoles*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université Lumières Lyon 2.
- DELDRÈVE, V., (2020), La fabrique des inégalités environnementales en France, *Revue de l'OFCE*, vol. 165, n°1, p. 117-144.
- DELDRÈVE, V. & CANDAU, J., (2014), Produire des inégalités environnementales justes ?, *Sociologie*, vol. 5, n°3, p. 255-269.
- DELMELLE, E. C., (2017), Differentiating pathways of neighborhood change in 50 U.S. metropolitan areas, *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 49, n°10, p. 2402-2424.
- DEMAILLY, K.-E., (2014a), *Jardiner les vacants. Fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 515 p.
- DEMAILLY, K.-E., (2014b), Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ?, *EchoGéo*, vol. 27.
- DENIS, L., (2010), *Du jardin partagé au jardin de trottoirs. Nature de quartier et écocitoyenneté à Lyon*. Mémoire de master 2, Laboratoire d'Eco-anthropologie et Ethnobiologie (UMR 7206), Muséum National d'Histoire Naturelle, 68 p.
- DESCOLA, P., (2005), *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 640 p.
- DI CHIRO, G., (2012), La nature comme communauté : la convergence de l'environnement et de la justice sociale, In : HACHE, E., *Écologie politique : Cosmos, communautés, milieux*, Éditions Amsterdam, p. 121-153.
- DI MÉO, G., (2001), *La géographie en fêtes*, Éditions OPHRYS, 276 p.
- DI PIETRO, F., MEHDI, L., BRUN, M. & TANGUAY, C., (2018), Community Gardens and Their Potential for Urban Biodiversity, In : GLATRON, S. et GRANCHAMP, L. (éd.), *The Urban Garden City : Shaping the City with Gardens Through History*, Springer International Publishing, p. 131-151.
- DONADIEU, P., (2013), Faire place à la nature en ville. La nécessité de nouveaux métiers., *Métropolitiques*.
- DONADIEU, P. & FLEURY, A., (1997), L'agriculture, une nature pour la ville ?, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 74, n°1, p. 31-39.

- DONZELOT, J. & EPSTEIN, R., (2006), Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine, *Esprit*, vol. 2, n°326, p. 5-34.
- DOOLING, S., (2009), Ecological Gentrification: A Research Agenda Exploring Justice in the City, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 33, n°3, p. 621-639.
- DOUAY, N., (2016), La numérisation des dispositifs de participation de la Mairie de Paris. Le cas du budget participatif et de la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée ! », *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, décembre, vol. 30, n° 3/4, p. 249-280.
- DOUAY, N. & PRÉVOT, M., (2016), Circulation d'un modèle urbain « alternatif » ? Le cas de l'urbanisme tactique et de sa réception à Paris, *EchoGéo*, n°36.
- DRIESSEN, P. P. J. & GLASBERGEN, P., (2002), *Greening Society. The Paradigm Shift in Dutch Environmental Politics*, Springer, 264 p.
- DU, M. & MEYER, M., (2008), Photographier les paysages sociaux urbains. Itinéraires visuels dans la ville, *ethnographiques.org*, n°17.
- DUBOIS, O. & VAN CRIEKINGEN, M., (2005), La « ville durable » contre les inégalités sociales ? Compacité urbaine et gentrification à Bruxelles, *URBIA. Les Cahiers du développement urbain durable*, n°2, p. 9-18.
- DUBOST, F., (1997), *Les jardins ordinaires*, Éditions L'Harmattan, 176 p.
- DUBOST, F. & LIZET, B., (2003), La nature dans la cité, *Communications*, vol. 74, n°1, p. 5-18.
- DUCHEMIN, E., (2012), Agriculture urbaine : quelle définition ? une actualisation nécessaire ?, *AgriUrbain*, 14 décembre : <https://agriurbain.hypotheses.org/2705>.
- DUCHEMIN, E., WEGMULLER, F. & LEGAULT, A.-M., (2010), Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10 n° 2.
- DUCROS, H. B., (2018), "Fête de la Soupe": rural identity, self-representation, and the(re)-making of the village in France, *Journal of Place Management and Development*, vol. 11, n°3, p. 296-314.
- DURAN, P. & THOENIG, J.-C., (1996), L'État et la gestion publique territoriale, *Revue Française de Science Politique*, vol. 4, p. 580-623.
- ECKERD, A., (2011), Cleaning Up Without Clearing Out? A Spatial Assessment of Environmental Gentrification, *Urban Affairs Review*, vol. 47, n°1, p. 31-59.
- EDER, K., (1996), The institutionalisation of environmentalism: ecological discourse and the second transformation of the public sphere, In : LASH, L., SZERSZYNSKI, B. et WYNNE, B. (éd.), *Risk, Environment and Modernity: Towards a New Ecology*, SAGE, p. 203-223.
- EIZENBERG, E., (2012), Actually Existing Commons: Three Moments of Space of Community Gardens in New York City, *Antipode*, vol. 44, n°3, p. 764-782.
- EIZENBERG, E., (2016), *From the Ground Up : Community Gardens in New York City and the Politics of Spatial Transformation*, Routledge, 232 p.
- EMELIANOFF, C., (2000), L'écologie urbaine entre science et urbanisme, *Quaderni*, vol. 43, n°1, p. 85-99.

- EMELIANOFF, C., (2004), Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique, *Les cahiers du PROSES*, vol. 8, n°23.
- EMELIANOFF, C., (2006), Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ?, *ESO, travaux et documents*, n°25, p. 35-43.
- EMELIANOFF, C., (2007), La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe, *L'Information géographique*, vol. 71, n°3, p. 48-65.
- EMELIANOFF, C., (2008), La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel, *Écologie & politique*, vol. 35, n°1, p. 19-31.
- EMELIANOFF, C., (2015), Ville durable, *In : BOURG, D. et PAPAUX, A., Dictionnaire de la pensée écologique*, Presses Universitaires de France, Quadrige.
- EMELIANOFF, C., (2017), La fabrique territoriale des inégalités environnementales, *In : LARRÈRE, C., Les inégalités environnementales*, Presses Universitaires de France, p. 73-89.
- ERNWEIN, M., (2015), *Jardiner la ville néolibérale : la fabrique urbaine de la nature*. Thèse de doctorat en géographie de l'université de Genève, 570 p.
- ERNWEIN, M., (2017), Du jardinage collectif au paysagisme bénévole. Trois figures de la participation corporelle à la fabrique de la ville, *Géographie et cultures*, n°103, p. 63-86.
- ERNWEIN, M., (2019), *Les natures de la ville néolibérale. Une écologie politique du végétal urbain*, UGA Éditions, 234 p.
- ERNWEIN, M., (2020), Bringing Urban Parks to Life: The More-Than-Human Politics of Urban Ecological Work, *Annals of the American Association of Geographers*, p. 1-18.
- ERNWEIN, M. & TOLLIS, C., (2017), Produire la ville vivante : le travail des citoyens et des non-humains, *L'Information géographique*, vol. 81, n°3, p. 13-31.
- ESTEBANEZ, J., GOUABAULT, E. & MICHALON, J., (2013), « Où sont les animaux ? Vers une géographie humanimale », *Carnets de géographes*, n°5.
- ESTIENNE, I. & GREGORIS, M.-T., (2008), *Dynamiques culturelles, métropolisation et renouvellement urbain dans la métropole lilloise*, Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines, Lille.
- EVANS, J. & JONES, P., (2011), The walking interview: Methodology, mobility and place, *Applied Geography*, vol. 31, n°2, p. 849-858.
- FABUREL, G., (2008), Les inégalités environnementales comme inégalités de moyens des habitants et des acteurs territoriaux, *Espace populations sociétés*, n°1, p. 111-126.
- FABUREL, G., (2010), Débats sur les inégalités environnementales. Une autre approche de l'environnement urbain, *justice spatiale | spatial justice*, n°2.
- FABUREL, G., (2012), La ville durable aux défis des injustices environnementales. Constats empiriques et enjeux sociopolitiques, *Flux*, n°89-90, p. 15-29.
- FABUREL, G. & GUEYMARD, S., (2008), Inégalités environnementales en région Île-de-France : le rôle structurant des facteurs négatifs de l'environnement et des choix politiques afférents, *Espace populations sociétés*, n°1, p. 159-172.

FALL, J. J. & MATTHEY, L., (2011), De plantes dignes et d'invasions barbares : Les sociétés au miroir du végétal, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*.

FILION, N., (2011), Compter le réel, *Terrains travaux*, vol. 19, n°2, p. 37-55.

FIORINO, D. J., (1996), Environmental Policy and the Participation Gap, *In*: LAFFERTY, W. et MEADOWCROFT, J., *Democracy and the Environment: Problems and Prospects*, Aldershot, Edward Elgar, p. 194-212.

FLAMINIO, S., (2018), *(Se) représenter les barrages : (a)ménagement, concessions et controverses*. Thèse de doctorat en géographie de l'École Normale Supérieure de Lyon, 503 p.

FLEURY, A., (2007), *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 686 p.

FLEURY, A., (2010a), De villes en métropoles. Istanbul : de la mégapole à la métropole mondiale, *Géoconfluences*.

FLEURY, A., (2010b), Les contradictions d'un espace public produit dans la proximité. Le cas de Paris intramuros, *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, n°10.

FLEURY, A. & DONADIEU, P., (1997), De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine, *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, vol. 31, p. 45-61.

FLEURY, A., FRANÇOIS, J.-C., MATHIAN, H., RIBARDIÈRE, A. & SAINT-JULIEN, T., (2012), Les inégalités socio-spatiales progressent-elles en Île-de-France ? *Métropolitiques*.

FLEURY, A. & FROMENT-MEURICE, M., (2014), Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris, *In* : DA CUNHA, A. et GUINAND, S., *Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville.*, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 67-79.

FOLLMANN, A. & VIEHOFF, V., (2018), Public-access community gardens: a new form of urban commons? Imagining new socio-ecological futures in an urban gardening project in Cologne, Germany, *In*: TORNAGHI, C. et CERTOMÀ, C. (éd.), *Urban Gardening as Politics*, Routledge, p. 66-88.

FOREST, C., (2008), *L'invention d'un vocabulaire des espaces publics ou comment renforcer l'unité de l'agglomération par « l'harmonisation des signes du territoire »*, Millénaire 3. Le centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, 15 p.

FORET, C., (2018), *La concertation sur projet comme champ de bataille et processus politique. Retour sur l'opération d'aménagement de la place Mazagran (Lyon 7^e)*, Grand Lyon, 51 p.

FORTIN, A., (1992), Sociabilité, identités et vie associative, *Sociétés contemporaines*, vol. 11, n°1, p. 265-283.

FOURNIER, J.-M. & RAOULX, B., (2003), La géographie sociale, géographie des inégalités, *ESO Travaux et Documents*, n°20, p. 25-32.

FREEMAN, C., DICKINSON, K. J. M., PORTER, S. & VAN HEEZIK, Y., (2012), "My garden is an expression of me": Exploring householders' relationships with their gardens, *Journal of Environmental Psychology*, vol. 32, n°2, p. 135-143.

- FYFE, N. R. & MILLIGAN, C., (2003), Out of the shadows: exploring contemporary geographies of voluntarism, *Progress in Human Geography*, vol. 27, n°4, p. 397-413.
- GANDY, M., (2013), Marginalia: Aesthetics, Ecology, and Urban Wastelands, *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 103, n°6, p. 1301-1316.
- GANDY, M., (2015), From urban ecology to ecological urbanism: an ambiguous trajectory, *Area*, vol. 47, n°2, p. 150-154.
- GARDES, G., (1988), *Lyon, l'art et la ville*, Éditions du CNRS, 448 p.
- GARIÉPY, M. & GAUTHIER, M., (2009), Le débat public en urbanisme à Montréal : un instrument de développement urbain durable, *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 18, n°1, p. 48-73.
- GAULIN, C., (1987), Horticulteurs et maraîchers parisiens de la seconde moitié du XIXe siècle à la première guerre mondiale, *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, vol. 34, n°1, p. 113-123.
- GAUTHIEZ, B., (2020), *The production of Urban Space, Temporality, and Spatiality, The production of Urban Space, Temporality, and Spatiality*, De Gruyter Oldenbourg, 257 p.
- GAXIE, D., (1978), *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, FeniXX, 463 p.
- GEORGE, P. & VERGER, F., (2013), Espace vert, In : *Dictionnaire de la géographie*, Presses Universitaires de France, Quadrige, 4^e édition, p. 161.
- GÉRARD, M. & GRANDJEAN, C., (2002), La charte d'aménagement foncier, outil de réflexion et qualification, *Revue Géographique de l'Est*, vol. 42, n°3.
- GEYMOND, J. & BIANCO, E., (2019), *Rhône : un dynamisme démographique sous l'influence de Lyon* (n° 51), INSEE, 2 p.
- GHORRA-GOBIN, C., (2010), De la métropolisation : un nouveau paradigme ?, *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n°73, p. 25-33.
- GHOSE, R. & PETTYGROVE, M., (2014), Urban Community Gardens as Spaces of Citizenship, *Antipode*, vol. 46, n°4, p. 1092-1112.
- GIBSON, R., CANTIJUCH, M. & GALANDINI, S., (2014), *The third sector and online citizen empowerment: the case of mySociety. A report produced for the ESRC Knowledge Programme and Project Partner mySociety*, University of Manchester, 63 p.
- GIRAULT, C., (2016), L'affirmation de l'exemplarité environnementale comme stratégie de métropolisation des villes nordiques, *EchoGéo*, n°36.
- GIRAULT, C., (2017), *Construire la naturalité nordique à la lumière de la ville. La production des espaces naturels protégés comme composante de l'urbanité à Oslo (Norvège), Göteborg, Stockholm (Suède), Copenhague (Danemark) et Helsinki (Finlande)*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université Grenoble Alpes, 555 p.
- GLATRON, S. & GRANCHAMP, L. (éd.), (2018), *The Urban Garden City. Shaping the City with Gardens Through History*, Springer, 332 p.

- GODET, L., (2010), La « nature ordinaire » dans le monde occidental, *L'Espace géographique*, vol. 39, n°4, p. 295-308.
- GRAVARI-BARBAS, M. & JACQUOT, S., (2007), L'événement, outil de légitimation de projets urbains : l'instrumentalisation des espaces et des temporalités événementiels à Lille et Gênes, *Géocarrefour*, vol. 82, n°3.
- GREENE, J. C., CARACELLI, V. J. & GRAHAM, W. F., (1989), Toward a Conceptual Framework for Mixed-Method Evaluation Designs, *Educational Evaluation and Policy Analysis*, vol. 11, n°3, p. 255-274.
- HABERMAS, J., (1962), *L'espace public Archéologie de la Publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise.*, Payot, 324 p.
- HAJEK, I., HAMMAN, P. & LÉVY, J.-P., (2015), *De la Ville durable à la nature en ville*, Presses universitaires du Septentrion, 318 p.
- HAMMAN, P., (2014), Repenser la ville à l'heure des injonctions au développement durable, *Questions de communication*, n°25, p. 81-101.
- HARDMAN, M., ADAMS, M., BARKER, M. & BEESLEY, L., (2019), Food for all? Critically evaluating the role of the Incredible Edible movement in the UK, *In: CERTOMÀ, C., NOORI, S. et SONDERMANN, M. (éd.), Urban gardening and the struggle for social and spatial justice*, Manchester University Press, p. 191-2010.
- HARVEY, D., (1993), The Nature of Environment: Dialectics of Social and Environmental Change, *Socialist Register*, vol. 29.
- HAUMONT, B. & MOREL, A., (2005), *La société des voisins. Partager un habitat collectif*, Les Éditions de la MSH, 353 p.
- HEYNEN, N., KAIKA, M. & SWYNGEDOUW, E., (2006), *In the nature of cities: urban political ecology and the politics of urban metabolism*, Routledge, 288 p.
- HINCHLIFFE, S., KEARNES, M. B., DEGEN, M. & WHATMORE, S., (2005), Urban Wild Things: A Cosmopolitical Experiment, *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 23, n°5, p. 643-658.
- HINCHLIFFE, S. & WHATMORE, S., (2006), Living cities: towards a politics of conviviality, *Science as Culture*, vol. 15, p. 123-138.
- HITCHINS, R. & JONES, V., (2004), Living with plants and the exploration of botanical encounter with human geographic research practice., *Ethics, Place and Environment*, vol. 7, p. 3-18.
- HOCHEDÉZ, C., (2020), La nature jardinée à l'épreuve de la société suédoise multiculturelle. Espaces et pratiques de nature urbaine ordinaire à Malmö et Göteborg (Suède), *Annales de géographie*, vol. 736, n°6, p. 55-83.
- HODAK, C., (1999), Les animaux dans la cité : pour une histoire urbaine de la nature, *Genèses. Sciences sociales et histoire*, vol. 37, n°1, p. 156-169.
- HORST, M., MCCLINTOCK, N. & HOEY, L., (2017), The Intersection of Planning, Urban Agriculture, and Food Justice: A Review of the Literature, *Journal of the American Planning Association*, vol. 83, n°3, p. 277-295.

- HUCY, W., (2002), *La nature dans la ville et les modes d'habiter l'espace urbain. Expérimentation sur l'agglomération rouennaise*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université de Rouen, 388 p.
- HUCY, W., (2010), Dossier « Approches urbaines insolites » – Modéliser la nature en ville : expérimentation, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n°2, p. 133-146.
- HUNT, J. D., (1996), *L'Art du jardin et son histoire*, Odile Jacob, 113 p.
- HURIOT, J.-M. & BOURDEAU-LEPAGE, L., (2009), *Économie des villes contemporaines*, *Economica*, 366 p.
- IAU ÎLE-DE-FRANCE, (2011), *L'urbanisme et l'habitat*, Mémento 2011, Institut Paris Région, 14 p.
- IGN, (2019), *BD TOPO. Suivi des évolutions de la v1.0 à la v3.0*, 49 p.
- IMMERGLUCK, D., (2009), Large Redevelopment Initiatives, Housing Values and Gentrification: The Case of the Atlanta Beltline, *Urban Studies*, vol. 46, n°8, p. 1723-1745.
- INSEE, (2016), *Les arrondissements de Lyon : de profondes mutations socio-économiques en 40 ans* (n° 29), INSEE Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, 4 p.
- INSEE, (2019a), *Documentation des données carroyées FILOSOFI 2015*, 19 p.
- INSEE, (2019b), *Mode opératoire des données carroyées (Qgis 3.4)*, 4 p.
- INSEE - EUROSTAT, (2018), *Manuel d'analyse spatiale. Théorie et mise en œuvre pratique avec R*, INSEE, 406 p.
- IVESON, K., (2013), Cities within the City: Do-It-Yourself Urbanism and the Right to the City: Do-it-yourself urbanism and the right to the city, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 37, n°3, p. 941-956.
- JEROLMACK, C., (2008), How Pigeons Became Rats: The Cultural-Spatial Logic of Problem Animals, *Social Problems*, vol. 55, n°1, p. 72-94.
- JOHNSON, R. B. & ONWUEGBUZIE, A. J., (2004), Mixed Methods Research: A Research Paradigm Whose Time Has Come, *Educational Researcher*, vol. 33, n°7, p. 14-26.
- JOHNSON, R. B., ONWUEGBUZIE, A. J. & TURNER, L. A., (2007), Toward a Definition of Mixed Methods Research, *Journal of Mixed Methods Research*, vol. 1, n°2, p. 112-133.
- JOLIVEAU, T., (1987), *Associations d'habitants et urbanisation : l'exemple lyonnais (1880-1983)*, CNRS, Mémoires et documents de géographie, 235 p.
- JOLIVEAU, T., (2001), La participation à la décision territoriale : dimension socio-géographique et enjeux informationnels d'une question politique, *Géocarrefour*, vol. 76, n°3, p. 273-279.
- JOLIVEAU, T., (2004), *Géomatique et gestion environnementale du territoire. Recherches sur un usage géographique des SIG*. Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches en Sciences Humaines, Université de Rouen, 504 p.
- JOLIVEAU, T. & AMZERT, M., (2001), Les territoires de la participation : problème local, question universelle ?, *Géocarrefour*, vol. 76, n°3, p. 171-174.

- JOUVE, B., (2005), La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté, *Revue française de science politique*, vol. 55, n°2, p. 317-337.
- KAIKA, M., (2005), *City Of Flows. Modernity, Nature, and the City*, Routledge, New York, 216 p.
- KAPLAN, R. & KAPLAN, S., (1989), *The Experience of Nature: A Psychological Perspective*, CUP Archive, 356 p.
- KNIGGE, L. & COPE, M., (2006), Grounded visualization: Integrating the analysis of qualitative and quantitative data through grounded theory and visualization, *Environment and Planning A*, vol. 38, p. 2021-2037.
- KOOIMAN, J., (1993), *Modern Governance: New Government-Society Interactions*, SAGE Publications, London - Thousand Oaks - New Delhi, 294 p.
- KRUEGER, R. J. & GIBBS, D. (eds.), (2007), *The Sustainable Development Paradox: Urban Political Economy in the United States and Europe*, The Guilford Press, New York, NY, 310 p.
- KUMNIG, S., (2017), Between Green Image Production, Participatory Politics and Growth: Urban Agriculture and Gardens in the Context of Neoliberal Urban Development in Vienna, *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, vol. 16, n°2, p. 232-248.
- LACHMUND, J., (2013), *Greening Berlin: The Co-Production of Science, Politics, and Urban Nature*, MIT Press, 331 p.
- LACHMUND, J., (2019), Regimes of Urban Nature: Organic Urbanism, Biotope Perception, and Civic Gardening in Berlin, In: ERNSTON, H. et SÖRLIN, S. (éd.), *Grounding Urban Natures. Histories and Futures of Urban Ecologies*, The MIT Press, p. 441.
- LAIGLE, L., (2009), *Conceptions des inégalités écologiques : quelle place dans les politiques de développement urbain durable ?*, Centre scientifique et technique du bâtiment, 136 p.
- LAIGLE, L. & MOREAU, S., (2018), *Justice et environnement. Les citoyens interpellent le politique.*, 273 p.
- LAIGLE, L. & OEHLER, V., (2004), *Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques*, Centre scientifique et technique du bâtiment, 100 p.
- LALANNE, M. & LAPEYRE, N., (2009), L'engagement écologique au quotidien a-t-il un genre ?, *Recherches féministes*, vol. 22, n°1, p. 47-68.
- LANDRY, S. & CHAKRABORTY, J., (2009), Street Trees and Equity: Evaluating the Spatial Distribution of an Urban Amenity, *Environment and Planning A*, vol. 41, p. 2651-2670.
- LARNER, W. & LAURIE, N., (2010), Travelling technocrats, embodied knowledges: Globalising privatisation in telecoms and water, *Geoforum*, vol. 41, n°2, p. 218-226.
- LARRÈRE, C., (2017a), Les problématiques de la fin de la nature et les sciences sociales, In : HAMMAN, P. (éd.), *Ruralité, nature et environnement. Entre savoirs et imaginaires*, ERES, p. 91-110.
- LARRÈRE, C., (2017b), Quelle égalité pour l'écologie politique ?, In : LARRÈRE, C., *Les inégalités environnementales*, Presses Universitaires de France, p. 6-34.

- LASCOUMES, P. & LE GALÈS, P., (2012), *Sociologie de l'action publique*, Armand Colin, 128 p.
- LATOUR, B., (1991), *Nous n'avons jamais été modernes*, La Découverte, 210 p.
- LATOUR, B., (2004), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, 392 p.
- LAURENT, E., (2017), Mesurer et réduire les inégalités environnementales en France., *In : LARRÈRE, C., (éd.), Les inégalités environnementales*, Presses Universitaires de France, p. 29-52.
- LE GALÈS, P., (1995), Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, *Revue française de science politique*, vol. 45, n°1, p. 57-95.
- LE GOIX, (2016), Du manteau d'Arlequin au Rubik's cube : analyser les multiples dimensions de trente années d'évolutions socio-économiques des quartiers en Californie du Sud. *Géocofluences*
- LEECH, N. L. & ONWUEGBUZIE, A. J., (2009), A typology of mixed methods research designs, *Qual Quant*, vol. 43, p. 265-275.
- LELOUP, F., MOYART, L. & PECQUEUR, B., (2005), La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, *Géographie, économie, société*, vol. 7, n°4, p. 321-332.
- LEONG, M., DUNN, R. R. & TRAUTWEIN, M. D., (2018), Biodiversity and socioeconomics in the city: a review of the luxury effect, *Biology Letters*, vol. 14, n°5.
- LEVY, A., (2005), Formes urbaines et significations : revisiter la morphologie urbaine, *Espaces et sociétés*, vol. 122, n°3, p. 25-48.
- LEVY, A., (2009), La « ville durable ». Paradoxes et limites d'une doctrine d'urbanisme émergente, *Esprit*, n°12, p. 136-153.
- LIOTTA, C., KERVINIO, Y., LEVREL, H. & TARDIEU, L., (2020), Planning for environmental justice - reducing well-being inequalities through urban greening, *Environmental Science & Policy*, vol. 112, p. 47-60.
- LIZET, B., WOLF, A.-E. & CELECIA, J. (dir.), (1999), *Sauvages dans la Ville. De l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine*, Publications du Muséum Nationale d'Histoire Naturelle, 607 p.
- LOONIS, V. & DE BELLEFON, M.-P., (2018), *Manuel d'analyse spatiale – Théorie et mise en œuvre pratique avec R.*, INSEE, Eurostat, [en ligne].
- LORIMER, J., (2010), International conservation 'volunteering' and the geographies of global environmental citizenship, *Political Geography*, vol. 29, n°6, p. 311-322.
- LUSSAULT, M., (2013), Espace public, *In : LÉVY, J.-P., LUSSAULT, M., (dir.) Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin.
- MACHON, N. (dir), (2012), *Sauvages de ma rue. Guide des plantes sauvages des villes de France*, Passage, 416 p.
- MANSBRIDGE, J., (1980), *Beyond Adversary Democracy*, Chicago University Press, 412 p.

- MARCHE, G., (2015), What Can Urban Gardening Really Do About Gentrification? A Case-Study of Three San Francisco Community Gardens, *European journal of American studies*, vol. 10, n°10-3.
- MARESCA, S., (1996), *La photographie, un miroir des sciences sociales*, Éditions L'Harmattan, 288 p.
- MARESCA, S. & MEYER, M., (2013), *Précis de photographie à l'usage des sociologues*, Presses Universitaires de Rennes, 112 p.
- MARTINEZ, M. J., (2010), *Power at the Roots: Gentrification, Community Gardens, and the Puerto Ricans of the Lower East Side*, Lexington Books, 182 p.
- MATHIEU, N., (2000a), Des représentations et pratiques de la nature aux cultures de la nature chez les citadins : question générale et étude de cas, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 77, n°2, p. 162-174.
- MATHIEU, N., (2000b), Repenser la nature dans la ville : un enjeu pour la géographie, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 8, n°3, p. 74-82.
- MATHIEU, N. & GUERMOND, Y., (2005), *La ville durable, du politique au scientifique*, Cemagref, Cirad, Ifremer, INRA, 290 p.
- MATHIEU, N. & JOLLIVET, M., (1989), *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, ARF Éditions/L'Harmattan, 354 p.
- MATHIS, C.-F. & PÉPY, E.-A., (2017), *La ville végétale. Une histoire de la nature en milieu urbain (France, XVIIe-XXIe siècle)*, Champ Vallon, 360 p.
- MAUZ, I., (2002), Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises, *Espaces et sociétés*, vol. 110-111, n°3, p. 129-146.
- MAYNTZ, R., (1993), Governing Failures and the Problem of Governability: Some Comments on a Theoretical Paradigm, *In: KOOIMAN, J., Modern Governance: New Government-Society Interactions*, Sage, p. 9-20.
- MCCLINTOCK, N., (2014), Radical, reformist, and garden-variety neoliberal: coming to terms with urban agriculture's contradictions, *Local Environment*, vol. 19, n°2, p. 147-171.
- MCCLINTOCK, N., (2018), Cultivating (a) Sustainability Capital: Urban Agriculture, Eco-Gentrification, and the Uneven Valorization of Social Reproduction, *Annals of the American Association of Geographers*, vol. 108, n°2, p. 579-590.
- MCKAY, G., (2011), *Radical Gardening: Politics, Idealism and Rebellion in the Garden*, Frances Lincoln, 224 p.
- MEHDI, L., WEBER, C., PIETRO, F. D. & SELMI, W., (2012), Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n°2.
- MELÉ, P., (2006), *Pour une géographie de l'action publique. Patrimoine, environnement et processus de territorialisation*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en Géographie, Université de Tours, 437 p.

- MÉLIANI, I., (2013), *La nature en ville, entre protection, communication et patrimonialisation : approches géographiques dans les territoires du Grand Lyon*. Thèse de doctorat en géographie de l'École Normale Supérieure de Lyon, 297 p.
- MÉLIANI, I. & ARNOULD, P., (2016), Arbres en otages : L'utilisation à Lyon de l'image de l'arbre en ville par le politique, *In* : LORMANT, F., DEREIX, C. et FARCY, C., *Forêt et communication : héritages, représentations et défis*, L'Harmattan.
- MENOZZI, M.-J., MANUSSET, S. & BIORET, F., (2014), *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, Presses universitaires de Rennes, 362 p.
- MERICSKAY, B., (2021), Le crowdsourcing urbain comme nouvelle forme d'engagement citoyen. Étude de cas autour du service de signalement d'anomalies DansMaRue de la ville de Paris, *Netcom. Réseaux, communication et territoires*.
- MERLIN, P. & CHOAY, F., (2009a), Espace public, *In*: MERLIN, P. & CHOAY, F. (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presse Universitaires de France, 2^e édition, p. 355-357.
- MERLIN, P. & CHOAY, F., (2009b), Espace vert, *In* : MERLIN, P. & CHOAY, F. (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presse Universitaires de France, 2^e édition, p. 357-361.
- MERMET, A.-C., (2012), *Commerce et patrimoine dans les centres historiques : vers un nouveau type d'espace de consommation*. Thèse de doctorat en géographie de l'université de Paris 1, 638 p.
- MESTDAGH, L., (2015), *Des jardinier.e.s partagé.e.s entre discours et pratiques : du lien social à l'entre-soi*. Thèse de doctorat en sociologie de l'Université Sorbonne Paris Cité, 456 p.
- MESTDAGH, L., (2017), *Jardiner entre soi*, L'Harmattan, Paris, 304 p.
- MICHEL, C., (2019), Les « quartiers anciens » de Lyon : lieux de transformations urbaines et sociales, *Espace populations sociétés*, vol 2.
- MICOUD, A., (1996), Écologie urbaine et émergence de nouvelles scènes d'énonciation, *Écologie Politique*, n°17, p. 31-45.
- MIKELBANK, B. A., (2011), Neighborhood Déjà Vu: Classification in Metropolitan Cleveland, 1970-2000, *Urban Geography*, vol. 32, n°3, p. 317-333.
- MILBOURNE, P., (2010), Growing places: community gardening, ordinary creativities and place-based regeneration in a northern English city, *In*: EDENSOR, T., LESLIE, D., MILLINGTON, S. et RANTISTI, N. M. (éd.), *Spaces of Vernacular Creativity. Rethinking the Cultural Economy.*, Routledge, p. 141-154.
- MILBOURNE, P., (2012), Everyday (in)justices and ordinary environmentalisms: community gardening in disadvantaged urban neighbourhoods, *Local Environment*, vol. 17, n°9, p. 943-957.
- MILLER, J. R., (2005), Biodiversity conservation and the extinction of experience, *Trends in Ecology & Evolution*, vol. 20, n°8, p. 430-434.
- MILLON, A., (1962), Les espaces verts de Lille, *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, p. 5-41.

- MOLLISON, B. & HOLMGREN, D., (1986), *Perma-culture. Une agriculture pérenne pour l'autosuffisance et les exploitations de toutes tailles*, Editions Charles Corlet, 180 p.
- MONIN, É., DESCAT, S. & SIRET, D., (2002), Le développement durable et l'histoire urbaine, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 92, n°1, p. 7-16.
- MORANGE, M. & SCHMOLL, C., (2016), *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Armand Colin, 224 p.
- MOUGENOT, C., (2003), *Prendre soin de la nature ordinaire*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 236 p.
- MOUSSELIN, G. & SCHEROMM, P., (2015), Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains. Approche comparée de deux trajectoires municipales à Montpellier et à Lisbonne, *Articulo - Journal of Urban Research*, n°6.
- MYERS, J. S., LAL, P. & APTEKAR, S., (2020), Community Gardens and Gentrification in New York City. The Uneven Politics of Facilitation, Accommodation, and Resistance, *In: ALKON, A.H., KATO, Y. et SBICCA, J., A Recipe for Gentrification: Food, Power, and Resistance in the City*, NYU Press, p. 245-265.
- NAHMIAS, P. & HELLIER, E., (2012), La gouvernance urbaine en question : le cas des lieux de nature cultivée. Une lecture de la situation rennaise, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n°2.
- NAHMÍAS, P. & LE CARO, Y., (2013), Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocité fonctionnelle et diversité des formes spatiales, *Environnement urbain*, vol. 6, p. 1-16.
- NÉDÉLEC, P., (2017), De nouveaux mots pour de nouvelles modalités de fabrique de la ville ? Initiatives citoyennes d'aménagement des espaces publics, *L'Information géographique*, vol. 81, n°3, p. 94-107.
- NEVEU, C., (2011), Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ?, *Participations*, vol. 1, n°1, p. 186-209.
- NEWMAN, A., (2011), Contested Ecologies: Environmental Activism and Urban Space in Immigrant Paris, *City & Society*, vol. 23, n°2, p. 192-209.
- NEZ, H., (2011), Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris, *Sociologie*, n°4, vol. 2.
- NIESSERON, I., (2018), Les jardins de rue de la Ville de Lyon, *In Situ. Revue des patrimoines*, n°37.
- NIKOLLI, A. & GIRAULT, C., (2021), L'accès à la nature au prisme de la crise sanitaire, ou le contrôle politique d'un espace de liberté, *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- NOIZET, H., (2013), Fabrique urbaine, *In : LÉVY J.-P. & LUSSAULT, M., Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin.
- NOVARINA, G., (2003), Ville diffuse et système du vert, *Revue de Géographie Alpine*, vol. 91, n°4, p. 9-17.
- NUSSBAUM, F., (2019), *La valeur du vide : délaissement résidentiel et acteurs de marché dans la fabrique urbaine*. Thèse de doctorant en géographie de l'université Paris 7, 478 p.

- OLIVIER DE SARDAN, J.-P., (1995), La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie, *Enquête. Archives de la revue Enquête*, n°1, p. 71-109.
- OLLIVON, F., (2018), *La prison chevillée au corps. Pour une approche géographique du placement sous surveillance électronique*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université Lyon 2, 434 p.
- PADDEU, F., (2012), L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise: la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n°2.
- PADDEU, F., (2015), *De la crise urbaine à la réappropriation du territoire. Mobilisations civiques pour la justice environnementale et alimentaire dans les quartiers défavorisés de Detroit et du Bronx à New York*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université Paris 4 Sorbonne, 585 p.
- PADDEU, F., (2017), Agir à l'heure de l'anthropocène. Les quatre familles de l'environnementalisme urbain, *L'Information géographique*, vol. 81, n°3, p. 32-53.
- PAQUOT, T., (2004), Ville et nature, un rendez-vous manqué ?, *Diogène*, vol. 207, n°3, p. 83-94.
- PARIS, D., (2002), Lille, de la métropole à la région urbaine, *Mappemonde*, vol. 2, n°66.
- PARIS, D. & STEVENS, J.-F., (2000), *Lille et sa région urbaine. La bifurcation métropolitaine*, L'Harmattan, 266 p.
- PEARSALL, H., (2010), From Brown to Green? Assessing Social Vulnerability to Environmental Gentrification in New York City, *Environment and Planning C: Government and Policy*, vol. 28, n°5, p. 872-886.
- PEARSALL, H. & ELLER, J. K., (2020), Locating the green space paradox: A study of gentrification and public green space accessibility in Philadelphia, Pennsylvania, *Landscape and Urban Planning*, vol. 195, p. 103708.
- PELLEGRINI, P., (2012), Pieds d'arbre, trottoirs et piétons : vers une combinaison durable ?, *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 3, n° 2.
- PELLEGRINI, P. & BAUDRY, S., (2014), Streets as new places to bring together both humans and plants: examples from Paris and Montpellier (France), *Social & Cultural Geography*, vol. 15, n°8, p. 871-900.
- PELLETIER, J. & DELFANTE, C., (2004), *Atlas historique du Grand Lyon*, Éditions Xavier Lejeune, Seyssinet-Pariset, 228 p.
- PELLETIER, P., (1993), *L'imposture écologique*, G.I.P. Reclus, 230 p.
- PERALDI, M., DUPORT, C. & SAMSON, M., (2015), *Sociologie de Marseille*, La Découverte, 128 p.
- PETTIT, G., (2014), Participations ordinaires et extraordinaires. Des appropriations différenciées d'une offre institutionnelle de participation municipale, *Participations*, vol. 10, n°3, p. 85-120.
- PETRELLA, F. & RICHEL-BATTESTI, N., (2010), Gouvernance et proximité : des formes de participation et de coopération renouvelées ?, *Géographie, économie, société*, vol. 12, n°1, p. 53-70.

- PEZRÈS, E., (2010), La permaculture au sein de l'agriculture urbaine : Du jardin au projet de société., *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*.
- PIETTE, A., (2007), Fondements épistémologiques de la photographie, *Ethnologie française*, vol. 37, n°1, p. 23-28.
- PINCEMIN, B. & HEIDEN, S., (2008), Qu'est-ce que la textométrie ? Présentation, *Site du projet Textométrie*.
- PINCETL, S., (2005), La durabilité urbaine et la nature en ville : le besoin d'interdisciplinarité, *In : MATHIEU, N., et GUERMOND, Y., La ville durable, du politique au scientifique*, Cemagref, Cirad, Ifremer, INRA, p. 209-220.
- PINCHEMEL, P. & PINCHEMEL, G., (1988), *La face de la Terre*, Armand Colin, 519 p.
- PINÇON, M. & PINÇON-CHARLOT, M., (2008), *Sociologie de Paris*, La Découverte, 128 p.
- PINSON, G., (2009), *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Presses de Sciences Po, 424 p.
- PINSON, G., (2019), Penser par cas, penser par comparaison. Études urbaines et pratique des monographies comparées, *In : AUTHIER, J.-Y., BAGGIONI, V., COUSIN, B., FIJALKOW, Y. et LAUNAY, L. (éd.), La comparaison internationale en sociologie urbaine*, La Découverte, p. 43-66.
- POLOMBO, N. & YENGUÉ, J. L., (2014), *Services socio-économiques rendus pas les espaces verts urbains : comparaison de 2 parcs urbains aux caractéristiques différentes en Région Centre*. Présenté à Paysage, Urbanisme & Santé. 5^{ème} Congrès National Santé Environnement, Rennes, 25 novembre.
- POLOMBO, N. & YENGUÉ, J. L., (2016), *Espaces verts urbains : intérêt des données socio-économiques de l'INSEE*. Présenté à Services écosystémiques : apports et pertinence dans les milieux urbains, Tours, mai.
- POURIAS, J., (2014), *Production alimentaire et pratiques culturelles en agriculture urbaine : analyse agronomique de la fonction alimentaire des jardins associatifs urbains à Paris et Montréal*. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement à l'Université du Québec, Montréal, 292 p.
- POURIAS, J., AUBRY, C. & DUCHEMIN, E., (2016), Is food a motivation for urban gardeners? Multifunctionality and the relative importance of the food function in urban collective gardens of Paris and Montreal, *Agriculture and Human Values*, vol. 33, n°2, p. 257-273.
- POURIAS, J., DANIEL, A.-C. & AUBRY, C., (2012), La fonction alimentaire des jardins associatifs urbains en question, *Pour*, vol. 215-216, n°3, p. 333-347.
- PRÉVOT, A.-C., DOZIÈRES, A. & TURPIN, S., (2017), Vigie-Nature et réseaux virtuels d'observateurs de biodiversité, des opportunités d'apprentissage, *In : LAS VERGNAS, O., Le e-learning informel ? Des apprentissages diffus, noyés dans la participation en ligne*, Archives contemporaines.
- PRÉVOT, A.-C., DOZIÈRES, A., TURPIN, S. & JULLIARD, R., (2016), Les réseaux volontaires d'observateurs de la biodiversité (Vigie-nature) : quelles opportunités d'apprentissage ?, *Cahiers de l'action*, vol. 47, n°1, p. 35-40.

- PRÉVOT-JULLIARD, A.-C., CLAVEL, J., TEILLAC-DESCHAMPS, P. & JULLIARD, R., (2011), The Need for Flexibility in Conservation Practices: Exotic Species as an Example, *Environmental Management*, vol. 47, n°3, p. 315-321.
- PUDUP, M. B., (2008), It takes a garden: Cultivating citizen-subjects in organized garden projects, *Geoforum*, vol. 39, n°3, p. 1228-1240.
- PUMAIN, D. & SAINT-JULIEN, T., (2010), *Analyse spatiale. Les interactions*, Armand Colin, 218 p.
- PUTEGNAT, A., (2001), Les jardins familiaux : comment une innovation sociale peut engendrer des risques pour l'homme et l'environnement, *Annales des mines. Responsabilité et environnement*, n°24, p. 83-90.
- PYLE, R. M., (2003), Nature matrix: reconnecting people and nature, *Oryx*, vol. 37, n°2, p. 206-214.
- QUASTEL, N., (2009), Political Ecologies of Gentrification, *Urban Geography*, vol. 30, n°7, p. 694-725.
- RAMOS, A., (2018a), Le jardinage amateur comme modèle pour une imagerie de l'espace public contemporain ? Le cas de la végétalisation participative des rues, *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, vol. 19.
- RAMOS, A., (2018b), Le jardinage dans l'espace public : paradoxes, ruses et perspectives, *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, vol. 19.
- RATINAUD, P. & DÉJEAN, S., (2009), IRaMuTeQ : implémentation de la méthode ALCESTE d'analyse de texte dans un logiciel libre. Actes du colloque *Modélisation appliquée aux sciences humaines et sociales*, Université de Toulouse, 10 juin.
- RAUTENBERG, M., (1989), Formes et pratiques du commerce ethnique autour de la Place du Pont à Lyon, *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, vol. 17, n°3, p. 109-123.
- RAYMOND, R. & SIMON, L., (2012), Biodiversité : les services écosystémiques et la nature en ville, *Revue Forestière Française*, n°3.
- REIGNER, H., (2015), Une gouvernementalisation néohygiéniste et néolibérale des conduites, *In : BOISSONADE, J., La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique.*, Éditions PETRA, p. 171-195.
- REINERT, M., (1993), Les « mondes lexicaux » et leur « logique » à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars, *Langage et Société*, vol. 66, p. 5-39.
- REITEL, B. & MOULLÉ, F., (2015), La resémantisation de la ligne frontière dans des régions métropolitaines transfrontalières : le Jardin des 2 Rives à Strasbourg et la place Jacques Delors à Lille, *Belgeo. Revue belge de géographie*, n°2.
- RELPH, E., (1981), *Rational Landscapes and Humanistic Geography*, Routledge, 236 p.
- REYNOLDS, R., (2008), *On Guerrilla Gardening: A Handbook for Gardening without Boundaries*, Bloomsbury Publishing, 163 p.

RIGOLON, A. & NÉMETH, J., (2020), Green gentrification or 'just green enough': Do park location, size and function affect whether a place gentrifies or not?, *Urban Studies*, vol. 57, n°2, p. 402-420.

RIPOLL, F., (2010), L'économie « solidaire » et « relocalisée » comme construction d'un capital social de proximité. Le cas des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), *Regards sociologiques*, p. 59-75.

ROBERT, A. & YENGUÉ, J. L., (2018), Les citadins, un désir de nature « sous contrôle », « fleurie et propre », *Métropoles*, n°22.

ROBERT-BOEUF, C., (2019a), Les jardins familiaux franciliens entre urbanisation, végétalisation et agrarisation. Des espaces au cœur de la fabrique de la ville, *EchoGéo*, n°50.

ROBERT-BOEUF, C., (2019b), *Les jardins collectifs : entre urbanisation de la campagne et agrarisation de la ville : mise en regard de l'Ile-de-France et de Kazan*. Thèse de doctorat en géographie de l'université Paris 10.

ROBINSON, J., (2002), Global and world cities: a view from off the map, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 26, n°3, p. 531-554.

ROCHARD, H., ABOUT, C., FRASCARIA-LACOSTE, N., JACOB, P., SIMON, L. & PECH, P., (2018), Politiques urbaines et biodiversité en ville : un front écologique ? Le cas de la MGP, Métropole du Grand Paris, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 18, n°1.

ROIG, J., (2014), Les Incroyables Comestibles dans les villes du nord de l'Angleterre, *Pour*, n°224, p. 111-117.

ROSE, R. & DAVIES, G., (1994) *Inheritance in Public Policy: Change without Choice in Britain*, Yale University Press, 272 p.

ROSOL, M., (2010), Public Participation in Post-Fordist Urban Green Space Governance: The Case of Community Gardens in Berlin, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 34, n°3, p. 548-563.

ROSOL, M., (2012), Community Volunteering as Neoliberal Strategy? Green Space Production in Berlin, *Antipode*, vol. 44, n°1, p. 239-257.

ROSOL, M., (2015), Governing cities through participation—a Foucauldian analysis of CityPlan Vancouver, *Urban Geography*, vol. 36, n°2, p. 256-276.

ROUSSEL, I., (2000), La nature en ville. Introduction, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 77, n°2, p. 123-124.

SACHSE, V., (2020), *Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne : de l'appropriation de l'espace public à la construction de commun(s). Regards croisés entre la France et l'Italie*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université de Strasbourg, 472 p.

SAHRAOUI, Y., LUNARDI, N. & ANTONI, J.-P., (2014), Essai de typologie des espaces résidentiels à partir d'indicateurs désagrégés à l'échelle du bâtiment. Application à Besançon et à Metz, *Cybergeo : European Journal of Geography*.

SALOMON CAVIN, J., (2012), Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse, *Environnement Urbain*, vol. 6.

SANDERS, L., (1989), *L'analyse statistique des données en géographie*, G.I.P. RECLUS, 268 p.

SANTINI, C., (2013), Promenades plantées et espaces verts : un regard historique sur la nature en ville de Paris, *Déméter*, p. 211-226.

SASSEN, S., (1991), *The Global City*, Princeton University Press, 288 p.

SCAPINO, J., (2016), *De la friche urbaine à la biodiversité. Ethnologie d'une reconquête. La petite ceinture de Paris*. Thèse de doctorat en anthropologie de l'environnement du Muséum national d'histoire naturelle de Paris, 525 p.

SCHAEFFER, Y. & TIVADAR, M., (2019), Measuring Environmental Inequalities: Insights from the Residential Segregation Literature, *Ecological Economics*, vol. 164, p. 106329.

SCHEROMM, P., (2015), Motivations and practices of gardeners in urban collective gardens: The case of Montpellier, *Urban Forestry & Urban Greening*, vol. 14, n°3, p. 735-742.

SCHEROMM, P., PERRIN, C. & SOULARD, C., (2014), Cultiver en ville... Cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier, *Espaces et sociétés*, vol. n° 158, n°3, p. 49-66.

SCHMELZKOPF, K., (1995), Urban Community Gardens as Contested Space, *Geographical Review*, vol. 85, p. 364.

SCHMELZKOPF, K., (2002), Incommensurability, Land Use, and the Right to Space: Community Gardens in New York City, *Urban Geography*, vol. 23, n°4, p. 323-343.

SÉNÉCAL, G., (2005), Conflits de proximité et coopération : une géographie des acteurs et des interactions sociales, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 49, n°138, p. 277-285.

SIMMEL, G., (2013), *Les Grandes villes et la vie de l'esprit*, Payot, 112 p.

SINTOMER, Y., (2006), Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ? Présenté à la Journée d'études du CIERA, Paris.

SINTOMER, Y., (2008), Du savoir d'usage au métier de citoyen ?, *Raisons politiques*, vol. n° 31, n°3, p. 115-133.

SINTOMER, Y., RÖCKE, A. & TALPIN, J., (2009), Démocratie participative ou démocratie de proximité ? Le budget participatif des lycées du Poitou-Charentes, *L'Homme la Société*, vol. 172-173, n°2, p. 303-320.

SKANDRANI, Z., LEPETZ, S. & PRÉVOT-JULLIARD, A.-C., (2014), Nuisance species: beyond the ecological perspective, *Ecological Processes*, vol. 3, n°1, p. 3.

SMITH, N., (1979), Toward a Theory of Gentrification. A Back to the City Movement by Capital, not People, *Journal of the American Planning Association*, vol. 45, n°4, p. 538-548.

SMITH, N., (1984), *Uneven Development: Nature, Capital, and the Production of Space*, Basil Blackwell, 216 p.

SMITH, N., (2002), New Globalism, New Urbanism: Gentrification as Global Urban Strategy, *Antipode*, vol. 34, n°3, p. 427-450.

SOJA, E. W., (2000), *Postmetropolis: Critical Studies of Cities and Regions*, Wiley-Blackwell, 462 p.

SOULIER, N., (2012), *Reconquérir les rues. Exemples à travers le monde*, Ulmer, 288 p.

- SPIRE, A. & WEIDENFELD, K., (2011), Le tribunal administratif: une affaire d'initiés ? Les inégalités d'accès à la justice et la distribution du capital procédural, *Droit et société*, vol. 79, n°3, p. 689-713.
- STAEHEL, L. A., MITCHELL, D. & GIBSON, K., (2002), Conflicting rights to the city in New York's community gardens, *GeoJournal*, vol. 58, n°2, p. 197-205.
- SWYNGEDOUW, E., (2005), Governance Innovation and the Citizen: The Janus Face of Governance-beyond-the-State, *Urban Studies*, vol. 42, n°11, p. 1991-2006.
- SWYNGEDOUW, E., (2007), Impossible « Sustainability » and the Post-Political Condition, In: GIBBS, D. et KRUEGER, R. J. (éd.), *The Sustainable Development Paradox: Urban Political Economy in the United States and Europe*, Guilford Press, p. 13-40.
- SWYNGEDOUW, E., MOULAERT, F. & RODRIGUEZ, A., (2003), *The Globalized City: Economic Restructuring and Social Polarization in European Cities*, Oxford University Press, 304 p.
- THEYS, J., (2007), Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement ? Un essai d'interprétation à partir du thème des inégalités écologiques, In : CORNUT, P., BAULER, T. et ZACCAÏ, E., *Environnement et inégalités sociales*, Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 23-35.
- THEYS, J. & EMELIANOFF, C., (2001), Les contradictions de la ville durable, *Le Débat*, vol. 1, n°113, p. 122-135.
- TISSOT, I., (2019), *Une démographie dynamique à proximité de la métropole du Grand Paris* (n° 37), INSEE, 2 p.
- TOMAS, F., (2001), L'espace public, un concept moribond ou en expansion ?, *Géocarrefour*, vol. 76, n°1, p. 75-84.
- TORNAGHI, C. & CERTOMÀ, C., (2019), *Urban Gardening as Politics*, Routledge, 236 p.
- TORRE, A., (2009), Retour sur la notion de Proximité Géographique, *Géographie, économie, société*, vol. 11, n°1, p. 63-75.
- TORRE, A., (2010), Jalons pour une analyse dynamique des Proximités, *Revue d'Économie Régionale Urbaine*, juin, n°3, p. 409-437.
- TORRE, A. & BOURDEAU-LEPAGE, L., (2013), Quand l'agriculture s'installe en ville...désir de nature ou contraintes économiques ?, *Métropolitiques*.
- TORRES, A. C., (2017), *Initiatives citoyennes de conservation de la nature en milieu urbain : rôle des jardins partagés*. Thèse de doctorat de biologie de l'université Paris Saclay, 246 p.
- TORRES, A., NADOT, S. & PREVOT, A.-C., (2017), Specificities of French community gardens as environmental stewardships, *Ecology and Society*, vol. 22.
- TOZZI, P., (2013), Ville durable et marqueurs d'un « néo-hygiénisme » ? Analyse des discours de projets d'écoquartiers français, *Noréis. Environnement, aménagement, société*, n°227, p. 97-113.
- TOZZI, P., (2018), Ville durable, In : *Hypergéogéographie* [en ligne] : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article716>

- TRACEY, D., (2007), *Guerrilla Gardening: A Manual*, New Society Publishers, Gabriola Island, 240 p.
- TRAVALINE, K. & HUNOLD, C., (2010), Urban agriculture and ecological citizenship in Philadelphia, *Local Environment*, vol. 15, n°6, p. 581-590.
- VALEGEAS, F., (2016), Le territoire dans la construction de récits sur les projets urbains durables, révélateur d'une doxa du développement durable ? Présenté à CIST2016 - Enquête de territoire(s) ?, Grenoble, p. 470-475.
- VAN CRIEKENGEN, M. & DECROLY, J.-M., (2003), Revisiting the Diversity of Gentrification: Neighbourhood Renewal Processes in Brussels and Montreal, *Urban Studies*, vol. 40, n°12, p. 2451-2468.
- VANDENBROUCKE, P., CANAVESE, M., DACHEUX-AUZIÈRE, B., GRENET, M., MOUHOT, L., BERTHIER, N., MELIN, G., POUVESLE, C., RÉMY, E., CONSALÈS, J.-N., (2017), Derrière l'utopie du jardin collectif, la complexité d'un projet social, technique et politique, *Géographie et cultures*, n°103, p. 19-37.
- VANIER, N., (2003), Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace, *Revue de Géographie Alpine*, vol. 91, p. 79-89.
- VERHEIJ, J. & NUNES, M. C., (2020), Justice and power relations in urban greening: can Lisbon's urban greening strategies lead to more environmental justice?, *Local Environment*, p. 1-18.
- VESSELINOV, E., LENNON, M. C. & GOIX, R. L., (2018), Is it all in the eye of the beholder? Benefits of living in mixed-income neighborhoods in New York and Los Angeles, *Journal of Urban Affairs*, vol. 40, n°2, p. 163-185.
- VIGOUR, C., (2005), *La comparaison dans les sciences sociales*, La Découverte, 336 p.
- VILLALBA, B., (2009), *Appropriations du développement durable. Émergences, diffusions, traductions*, Presses Universitaires du Septentrion, 390 p.
- VILLALBA, B. & ZACCAÏ, E., (2007), Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ?, *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Dossier 9.
- VOICU, I. & BEEN, V., (2008), The Effect of Community Gardens on Neighboring Property Values, *Real Estate Economics*, vol. 36, n°2, p. 241-283.
- VOLVEY, A., CALBÉRAC, Y. & HOUSSAY-HOLZSCHUCH, M., (2012), Terrains de jeu. (Du) sujet (au) géographique, *Annales de géographie*, vol. n° 687-688, n°5, p. 441-461.
- WACHTER, S. (éd.), (2003), *L'aménagement durable : défis et politiques*, Éditions de l'Aube, 195 p.
- WAKEFIELD, S., YEUDALL, F., TARON, C., REYNOLDS, J. & SKINNER, A., (2007), Growing urban health: Community gardening in South-East Toronto, *Health Promotion International*, vol. 22, n°2, p. 92-101.
- WANLIN, P., (2007), L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels, *Recherches qualitatives*, Hors Série, n°3, p. 243-272.

- WEBER, F., (1998), *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX^e siècle*, Belin, 288 p.
- WEBER, M., (2019), *Les communautés*, La Découverte, 300 p.
- WEGMULLER, F. & DUCHEMIN, E., (2010), Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n°2.
- WINTZ, M., (2019), La nature en ville : une réconciliation en trompe l'œil, *Revue du MAUSS*, vol. n° 54, n°2, p. 95-107.
- WOLCH, J. R., BYRNE, J. & NEWELL, J. P., (2014), Urban green space, public health, and environmental justice: The challenge of making cities 'just green enough', *Landscape and Urban Planning*, vol. 125, p. 234-244.
- WOLCH, J., WILSON, J. P. & FEHRENBACH, J., (2005), Parks and Park Funding in Los Angeles: An Equity-Mapping Analysis, *Urban Geography*, vol. 26, n°1, p. 4-35.
- YOUNG, J., (1990), *Post environmentalism*, Belhaven Press, 220 p.
- ZANETTI, T., (2020a), Le quartier asiatique de la Guillotière, *Le bulletin de la SEL (Sauvegarde et Embellissement de Lyon)*, n°117, p. 29-31.
- ZANETTI, T., (2020b), Patrimoine industriel et rapports de classes, *Ethnologies*, vol. 42, n°1-2, p. 203-216.
- ZASK, J., (2019), Les ruelles de Montréal, un laboratoire de la vie démocratique, *Métropolitiques*.
- ZELLER, O. & GAUTHIER, B., (2018), Beautifying the city and improving the streets with building permits. Lyons 1580-1770, In: SLATER, T. & PINTO, S. M. G. (éd.), *Building regulations and urban form 1200-1900*, Routledge.
- ZUINDEAU, B., (2000), *Développement durable et territoire*, Presses Universitaires du Septentrion, 300 p.
- ZUKIN, S., (2009), *Naked City: The Death and Life of Authentic Urban Places*, Oxford University Press, 313 p.
- ZUKIN, S., TRUJILLO, V., FRASE, P., JACKSON, D., DECUBER, T. & WALKER, A., (2009), New Retail Capital and Neighborhood Change: Boutiques and Gentrification in New York City, *City & Community*, vol. 8, n°1, p. 47-64.

Webographie

Liste des sites web cités dans cette thèse. La date de consultation est mentionnée au fil du texte ainsi que les pages exactes utilisées lorsque nécessaire.

A. Lille

<https://opendata.lillemetropole.fr/page/home/>

Portail *open data* de la métropole de Lille où ont été téléchargées des données utilisées dans cette thèse comme le patrimoine arboré de la ville ou les espaces verts.

<https://www.lille.fr/fr>

Site web de la mairie de Lille sur lequel plusieurs pages ont été consultées, entre autres la présentation des jardins partagés et en bacs de la ville ou du permis de végétaliser.

<https://participez.lille.fr/pages/edito-du-maire>

Site web de la mairie de Lille promouvant la participation des citoyens et sur lequel se trouvent les archives des différents budgets participatifs de la ville.

<https://www.interreg2seas.eu/fr/nsciti2s>

Site web du projet Interreg 2 Seas Mers Zeeën dont fait partie la Ville de Lille et dont un volet porte sur la question de la nature en ville.

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/stop-etouffe-sauvons-saint-sauveur-lille/28041>

Page de la pétition « Sauvons Saint-Sauveur. Lille étouffe » déposée en 2017 et rassemblant près de 14 000 signatures en 2021.

<https://www.martineaubry2020.fr/programme-martine-aubry-municipale-lille-2020/nature/>

Site web de la campagne de Martine Aubry pour les élections municipales de 2020.

<https://www.ajonc.org/>

Site web de l'association des AJONC, antenne locale du réseau du Jardin Dans Tous ses États.

B. Lyon

<https://data.grandlyon.com/>

Portail *open data* de la métropole de Lyon où ont été téléchargées des données utilisées dans cette thèse comme les arbres dans la ville ou les espaces verts.

<https://www.lyon.fr/>

Site web de la mairie de Lyon sur lequel plusieurs pages ont été consultées, entre autres la présentation des espaces verts de la ville, des jardins partagés et des jardins de rue.

<https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/en-actions/dispositifs-partenariaux/plan-canopee-larbre-au-service-du-climat-urbain/>

Présentation du Plan Canopée sur le site web du Grand Lyon

www.civocracy.org/parlonsclimat

Présentation de la consultation numérique lancée par la mairie de Lyon en 2019 autour de la thématique « Parlons Climat ».

<https://www.lepassejardins.fr/>

Site web du Passe-Jardins, antenne locale du réseau du Jardin Dans Tous ses États et missionnée par la mairie de Lyon pour accompagner les jardins partagés sur son territoire.

C. Paris et le treizième arrondissement

<https://opendata.paris.fr/pages/home/>

Portail *open data* de la mairie de Paris où ont été téléchargées des données utilisées dans cette thèse comme les arbres de la ville ou les espaces verts.

<https://www.paris.fr/>

Site web de la mairie de Paris sur lequel plusieurs pages ont été consultées, entre autres la présentation du projet des cours oasis, des jardins partagés et du permis de végétaliser.

<https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/>

Site web du budget participatif de la Ville de Paris. Toutes les archives des projets déposés depuis 2014 y sont consultables ainsi que les projets lauréats de chaque année.

https://vegetalisons.paris.fr/vegetalisons/jsp/site/Portal.jsp?page_id=0

Plateforme « Végétalisons Paris » portée par la mairie de Paris présentant les différentes réalisations ayant la politique de végétalisation de la ville. Elle a été créée en 2016.

<http://jardinons-ensemble.org/>

Page web de l'association *Graines de Jardin*, anciennement *Jardinons Ensemble*, antenne locale du réseau du Jardin Dans Tous ses États.

D. Autres

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4176290?sommaire=4176305>

Page de présentation et de téléchargement des données carroyées de l'INSEE.

https://www.plante-et-cite.fr/Ressource/fiche/566/Jardiner_la_ville_la_participation_des_habitants_Paris_25_juin_2019/n:0

Présentation de la journée de formation « Jardiner la ville : la participation des habitants » sur le site web de Plante & Cité.

<https://ofb.gouv.fr/actualites/un-cycle-de-webinaires-nature-en-ville-et-biodiversite>

Présentation du cycle de webinaires sur la nature en ville et la biodiversité sur le site de l'Office français de la biodiversité.

<https://kokopelli-semences.fr/fr/>

Site web de l'association Kokopelli, association pour la protection de la biodiversité alimentaire et médicinale, la production de semences et de plants issues de l'agro-écologie et le soutien des communautés paysannes.

<http://www.crba.fr/>

Site web du CRBA, centre de ressources en botanique appliquée dont une des antennes se trouve en région lyonnaise.

<https://www.liege.be/fr/vivre-a-liege/commerce/alimentation-locale/potager/permis-de-vegetaliser/liste-des-permis-de-vegetaliser#c5=faceted-map-view>
Site web de la Ville de Liège (Belgique) présentant le permis de végétaliser.

Revue de presse

Seuls les articles cités dans cette thèse sont ici répertoriés.

A. Lille

« À Vauban-Esquermes comme ailleurs, il est permis de végétaliser : modes d'emploi et idées en atelier », *Nord Éclair*, 6 mai 2019.

« La rue Camille Desmoulins montre la voie...verte », *La Voix du Nord*, 19 juin 2019.

« Pourquoi parler de 80 parcs à Lille est très exagéré », *La Voix du Nord*, 23 juillet 2019 par S. Bergès.

« Dans le Vieux Lille, les rues Basse et Masurel se végétalisent », *Lille actu*, 30 juillet 2019.

« Le manque d'espaces verts à Lille. Comment y remédier ? », *Le Châtillon*, 19 octobre 2019 par A. Jaroussie.

« La friche Saint-Sauveur, enjeu emblématique des municipales à Lille », *Le Monde*, 13 novembre 2019 par L. Moniez.

« Municipales à Lille : les espaces verts au cœur de la bataille », *RFI*, 10 mars 2020 par N. Rocca.

« Résultats municipales 2020 à Lille : Martine Aubry réélue de justesse », *Le Monde*, L. Moniez, 29 juin 2020.

B. Lyon

« Fleurs arrachées : une erreur du service de la propreté », 6 juillet 2011, *Le Progrès* par E. Castelli.

« Montchat, c'est le quartier prisé pour les maisons individuelles », *Le Progrès*, 8 janvier 2019.

« Plan "Végétalisation Presqu'île" de Lyon : vernis vert ou bouffée d'air », *Lyon Capitale*, 1er juillet 2019 par J. Boche.

C. Paris et le treizième arrondissement

« Les Parisiens vont pouvoir jardiner dans la rue », *Le Parisien*, 2 juillet 2015 par M-A. Gairaud.

« Coups de sécateur dans les droits des jardiniers parisiens », *L'Humanité*, 9 février 2021

« Pas si facile d'aménager les pieds d'arbres », *Le Parisien*, 14 mai 2021 par M-A. Gairaud.

D. Autres

« *How Decades of Racist Housing Policy Left Neighborhoods Sweltering* », *New York Times*, août 2020 par B. Plumer et N. Popovich.

« Urbanisme : la poussée des villes-forêts divise les architectes paysagistes », *Le Monde*, 15 novembre 2020 par E. Cazi.

Littérature grise

Sont ici répertoriés les différents rapports cités dans cette thèse mais aussi les délibérations municipales.

A. Lille

ADULM, (2016), *Mobilité résidentielle et paupérisation*, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, 50 p.

ADULM, (2017), *Le verdissement des pieds de façades. Préconisations pour favoriser le développement du végétal le long des bâtiments dans la métropole lilloise*, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, 20 p.

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS (2019), *Prix Capitale Verte Européenne. Une politique environnementale qui n'est pas à la hauteur des standards d'une Capitale Verte. Information complémentaire d'un réseau d'association environnementalistes de Lille relative aux politiques publiques de la Ville en matière d'environnement : air, eau, espaces verts, biodiversité, densification urbaine*, avril 2019, 30 p.

CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION, (2018), *Végétalisation à Lille : quelle appropriation par les habitants ? Avis présenté par la commission équipements et infrastructures*, Ville de Lille, avis n°18-02 CEI, adopté par l'assemblée plénière du 16 juin 2018, 38 p.

EXTRACITÉ, (2017), *Concertation via l'outil Carticipe. Bilan*. Métropole de Lille, octobre 2017, 42 p.

LILLE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE, (2011), *Rapport annuel développement durable 2011*, 84 p.

MÉTROPOLE DE LILLE, (2019), *Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU2)*, approuvé au conseil métropolitain du 12 décembre 2019.

OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ DES HAUTS-DE-FRANCE, (2018), *Comment se porte la nature dans les Hauts-de-France ?* 7 p.

VILLE DE LILLE, (2017), *Charte Végétalisons la Ville*, 3 p.

VILLE DE LILLE, (2017), « Animation des parcs et jardins – Végétalisation du domaine public par les habitants – Gratuité », Délibération du conseil municipal n°17/273, séance du 23 juin 2017, 3 p.

VILLE DE LILLE, (2017), *Charte des jardins partagés*, 3 p.

VILLE DE LILLE, (2017), *Le développement durable à Lille. Regarder loin, agir de près. Rapport 2017*, Direction développement durable, novembre 2017, 48 p.

VILLE DE LILLE, (2018), *Le développement durable à Lille. Regarder loin, agir de près. Rapport 2018*, Direction développement durable, novembre 2018, 40 p.

VILLE DE LILLE, (2019), *Le développement durable à Lille. Regarder loin, agir de près. Rapport 2019*, Direction développement durable, novembre 2019, 64 p.

VILLE DE LILLE, (2020), *Lille Bas-Carbone. Rapport développement durable 1^{er} janvier 2019 > 31 décembre 2019*, novembre 2020, 35 p.

B. Lyon

COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON, (2000), *Charte de l'arbre du Grand Lyon*, Direction de la voirie. Unité arbres et plantations, Lyon, 54 p.

GRAND LYON, (2013), *Espace Mazagran. Présentation de l'avant-projet & ateliers de concertation*. Collège Clémenceau, mars 2013.

GRAND LYON, (2007), *Jardinons le Grand Lyon. Charte du jardinier amateur éco responsable*. 6 p.

GRAND LYON, (2019), *Le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H)*, approuvé par le conseil de la Métropole lors de la séance du 13 mai 2019.

VILLE DE LYON, (2007), *Charte des jardins partagés lyonnais*, 4 p.

VILLE DE LYON, (2012), « Lyon 3^e – Convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par le Grand Lyon au profit de la Ville de Lyon autorisation la mise à disposition d'un terrain pour les besoins d'un jardin partagé sis rue Jeanne Hachette », Extrait du registre des délibérations du conseil municipal 2012/4579.

VILLE DE LYON, (2012), « Jardins collectifs – approbation d'une convention pluriannuelle avec l'association « Les Coccinelles de Sans Souci » pour l'occupation temporaire à titre gratuit d'un espace public, propriété de la Communauté Urbaine, situé rue Jeanne Hachette à Lyon 3^e à usage de jardin collectif. », Extrait du registre des délibérations du conseil municipal 2012/4673, 2 p.

VILLE DE LYON, (2012), *Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2011*, Mission Développement Durable de la Ville de Lyon, 80 p.

VILLE DE LYON, (2013), *Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2012*, Mission Développement Durable de la Ville de Lyon, octobre 2013, 180 p.

VILLE DE LYON, (2014), *Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2013*, Mission Développement Durable de la Ville de Lyon, 172 p.

VILLE DE LYON, (2015), *Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2014*, Mission Développement Durable de la Ville de Lyon, 224 p.

VILLE DE LYON, (2015), *Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2015*, Mission Développement Durable de la Ville de Lyon, 90 p.

VILLE DE LYON, (2015), « Jardins partagés – Renouveau de 7 conventions d'occupation temporaire de terrains à usage de jardins partagés », Extrait du registre des délibérations du conseil municipal 2015/1672, 3 p.

VILLE DE LYON, (2017), *Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2016*, Mission Développement Durable de la Ville de Lyon, 84 p.

VILLE DE LYON, (2017), « Lyon 3^e – Renouveau de la convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon autorisation la mise à disposition d'un terrain pour les besoins d'un jardin partagé sis rue Jeanne Hachette », Extrait du registre des délibérations du conseil municipal 2017/3088, 3 p.

VILLE DE LYON, (2018), *Rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable*, Mission Développement Durable de la Ville de Lyon, 84 p.

VILLE DE LYON, (2019), « Programmation financière 2019 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 92 250 euros », Extrait du registre des délibérations du conseil municipal 2019/4718, 9 p.

VILLE DE LYON, (2019), *Rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable*, Mission Développement Durable de la Ville de Lyon, 88 p.

VILLE DE LYON, (2019), *Charte de Végétalisation des jardins de rues*, 3 p.

VILLE DE LYON, (2020), *Rapport 2019 sur la situation en matière de développement durable*, Mission Développement Durable de la Ville de Lyon, 100 p.

C. Paris et le treizième arrondissement

ATELIER PARISIEN D'URBANISME, (2008), *La couverture végétale de Paris e des communes du centre de l'agglomération parisienne*, APUR et Ville de Paris, Paris, 4 p.

ATELIER PARISIEN D'URBANISME, (2011), *Situation et perspectives de la place de la nature à Paris*, APUR et Ville de Paris, Paris, 111 p.

ATELIER PARISIEN D'URBANISME, (2018), *Évolution de la nature à Paris de 1730 à nos jours* (n° 122), APUR et Ville de Paris, Paris, 32 p.

ATELIER PARISIEN D'URBANISME, (2020a), *Espaces publics à végétaliser à Paris. Étude exploratoire*, APUR et Ville de Paris, Paris, 96 p.

ATELIER PARISIEN D'URBANISME, (2020b), *Orientations pour des espaces publics végétalisés à Paris. Cahier 2 : Atlas par arrondissement* (Atlas), Atlas, APUR et Ville de Paris, Paris, 70 p.

VILLE DE PARIS, (sans date), *Jardiner en automne*, 3 p.

VILLE DE PARIS, (2006), *Plan local d'urbanisme de Paris*, approuvé par le conseil de Paris les 12 et 13 juin 2009.

VILLE DE PARIS, (2006), « 88 - 2006, DPJEV 20 - Charte de la végétalisation de l'espace public par des associations au moyen de jardinières mobiles », Débat au conseil de Paris.

VILLE DE PARIS, (2014), « 2014 V.55 Vœu relatif au développement de la végétalisation de proximité », Extrait du registre des délibérations du conseil de Paris, séance des 16 et 17 juin 2014, 2 p.

VILLE DE PARIS, (2011), *Rapport développement durable 2011*. Novembre 2011, 19 p.

VILLE DE PARIS, (2012), *La charte Main Verte des jardins partagés de Paris*, 2 p.

VILLE DE PARIS, (2012), *Rapport développement durable 2012*. Septembre 2012, 24 p.

VILLE DE PARIS, (2013), *Rapport développement durable. Exercice 2012-2013*. Agence d'Écologie Urbaine, novembre 2013, 35 p.

VILLE DE PARIS, (2014), *Rapport développement durable. Exercice 2013-2014*. Agence d'Écologie Urbaine, novembre 2014, 78 p.

VILLE DE PARIS, (2015), *Rapport développement durable. Exercice 2014-2015*. Agence d'Écologie Urbaine, novembre 2015, 101 p.

VILLE DE PARIS, (2015), « 2015 DEVE 9 Création du permis de végétaliser parisien – Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville », Extrait du registre des délibérations du conseil de Paris, séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015, 3 p.

VILLE DE PARIS, (2015), *Charte de végétalisation de l'espace public parisien*, 3 p.

VILLE DE PARIS, (2017), *Rapport développement durable. Exercice 2016*. Division stratégie de développement durable, novembre 2017, 43 p.

VILLE DE PARIS, (2018), *Rapport développement durable. Exercice 2017*. Division stratégie de développement durable, novembre 2018, 45 p.

VILLE DE PARIS, (2018), « 2018 V.54 Vœu de l'exécutif en réponse au vœu présenté par Pierre Aidenbaum relatif au rétablissement des pouvoirs du maire d'arrondissement s'agissant du permis de végétaliser », Extrait du registre des délibérations du conseil de Paris, séance des 5, 6 et 7 février 2018, 2 p.

VILLE DE PARIS, (2019), *Rapport développement durable. Exercice 2018*. Division de la coordination du développement durable, novembre 2019, 47 p.

VILLE DE PARIS, (2020), *Rapport développement durable. Exercice 2019*. Division de la coordination du développement durable, novembre 2020, 53 p.

VILLE DE PARIS, (2021), *Permis de végétaliser. Liste de végétaux conseillés*, 14 p.

D. Autres

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, (2016), *Urban green spaces and health. A review of evidence*. European Environment and Health Process. Regional Office for Europe. Copenhague, 91 p.

OBSERVATOIRE DES VILLES VERTES, (2020), *Les villes les plus vertes de France. Palmarès 2020*. Dossier de presse, 21 p.

Lois

Loi n°52-895 du 26 juillet 1952 portant codification de la législation des jardins familiaux

Loi n°76-1022 du 10 novembre 1976 relative à la création et à la protection des jardins familiaux

Proposition de loi adoptée par le Sénat, relative aux jardins collectifs, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 4 juillet 2007

Articles L.2122-6 et L.2122-9 du code de l'urbanisme sur la propriété des personnes publiques

Tables

Table des figures

| | |
|---|-----|
| Figure 1 : Penser la place du végétal dans la ville française au fil du temps | 26 |
| Figure 2 : La plantation des boulevards parisiens (Jean-Charles Adolphe Alphand, 1867-1873) | 28 |
| Figure 3 : Le <i>Jardin des (Re)trouvailles</i> à Lille (quartier de Moulins), premier jardin communautaire français. | 37 |
| Figure 4 : La participation citoyenne, une entité complexe qui cache des niveaux d’engagement divers | 49 |
| Figure 5 : Les paradoxes du développement durable | 60 |
| Figure 6 : Typologie des savoirs citoyens mobilisés dans les démarches participatives | 65 |
| Figure 7 : Nature des savoirs citoyens dans les projets urbains | 66 |
| Figure 8 : Les temporalités comparées de la gentrification résidentielle et de la gentrification environnementale | 71 |
| Figure 9 : Frise chronologique de la présence sur les terrains d’enquête..... | 81 |
| Figure 10 : Articulation des hypothèses de recherche aux méthodes mises en œuvre..... | 87 |
| Figure 11 : Exemples de tracés GPS de sortie de terrain pour inventaire | 91 |
| Figure 12 : Synthèse de la méthode de construction de la base de données sur les initiatives de végétalisation habitante étudiées | 93 |
| Figure 13 : Trois types de photographies pour présenter les initiatives de végétalisation : l’objet, son contexte et ses acteurs | 95 |
| Figure 14 : Affichage d’un contact mail à l’entrée d’un jardin partagé lillois | 100 |
| Figure 15 : Campagne de communication municipale durant l’été 2019..... | 115 |
| Figure 16 : Campagne d’affichage du Grand Lyon sur le « zéro phyto » | 124 |
| Figure 17 : Campagne de communication de la mairie de Paris autour de l’opération « Du vert près de chez moi » en 2014 | 132 |
| Figure 18 : Présentation photographique des dispositifs de végétalisation participative à Lille, Paris et Lyon..... | 144 |
| Figure 19 : Les panneaux d’affichage des mairies de Lille, Lyon et Paris indiquant la présence d’un dispositif de végétalisation participative | 146 |
| Figure 20 : L’aménagement d’un jardin partagé par les services municipaux dans le square Héloïse et Abélard (Paris 13 ^e)..... | 150 |

| | |
|---|-----|
| Figure 21 : L'aménagement de fosses de plantation à Lyon et Lille..... | 151 |
| Figure 22 : Chronologie des dispositifs de végétalisation à Lille, Lyon et Paris | 156 |
| Figure 23 : Les effectifs des dispositifs de végétalisation participative au fil du temps | 161 |
| Figure 24 : Des jardins installés durablement dans le paysage urbain | 165 |
| Figure 25 : Le vocabulaire pour dire la végétalisation participative dans les chartes | 171 |
| Figure 26 : Les mondes lexicaux du corpus des chartes de jardin partagé des villes de Lille, Lyon et Paris..... | 172 |
| Figure 27 : Les mondes lexicaux du corpus des chartes d'opérations de rue des villes de Lille, Lyon et Paris..... | 174 |
| Figure 28 : Aperçu du graphe de similitude pour la classe 3 des chartes de jardin partagé – les liens entre acteurs à l'échelon micro-local | 177 |
| Figure 29 : Aperçu du graphe de similitude pour la classe 4 des chartes des opérations de rue – les habitants dans leur échelon d'action | 178 |
| Figure 30 : Analyse factorielle du corpus des chartes selon la modalité ville..... | 180 |
| Figure 31 : Organisation d'une réunion d'habitants pour la végétalisation de l'avenue Berthelot (Lyon)..... | 189 |
| Figure 32 : Atelier de plantation du conseil de quartier autour de la place Déroudille (Lyon) | 194 |
| Figure 33 : Place de la Ferrandière (Lyon) : l'emplacement du <i>jardin Ferran'Terre</i> | 197 |
| Figure 34 : Les acteurs municipaux mobilisent leurs habitants | 199 |
| Figure 35 : Le <i>jardin de la Butte aux Cailles</i> , lauréat du budget participatif 2019. Du projet d'habitant au projet final..... | 207 |
| Figure 36 : Commentaire sous un projet du budget participatif lillois fusionné par la municipalité : critique habitante d'une intervention municipale | 209 |
| Figure 37 : La construction d'un projet, chronologie des débuts du <i>jardin Philippe l'Houblon</i> | 211 |
| Figure 38 : S'organiser de façon autonome : le plan de culture..... | 215 |
| Figure 39 : Les permis de végétaliser à Paris sur la carte <i>Végétalisons Paris</i> | 219 |
| Figure 40 : L'animateur du <i>jardin Ressources</i> à Lille (quartier Fives), personne clé..... | 222 |
| Figure 41 : Chronologie du jeu d'acteurs autour d'un projet de végétalisation participative institutionnalisé : identification de cinq modèles-type | 226 |
| Figure 42 : Le renouvellement des conventions : une charge administrative à plusieurs échelles (exemple du <i>jardin des Coccinelles de Sans-Souci</i> , Lyon)..... | 234 |
| Figure 43 : L'emboîtement des échelles de gestion de la végétalisation urbaine participative | 236 |
| Figure 44 : Les jardins partagés, absents des PLU de Lille, Lyon et Paris..... | 238 |
| Figure 45 : Un jardin au cœur de la densification urbaine : le <i>jardin du Pré Sensé</i> à Lyon, 8 ^e arrondissement | 241 |
| Figure 46 : Le <i>jardin de Pierrette</i> , un jardin partagé qui n'en a pas le nom ?..... | 243 |
| Figure 47 : Prospectus <i>guerrilla gardening</i> « Végépiratons par tous », 2017 | 245 |

| | |
|---|-----|
| Figure 48 : Répartition des carreaux selon le niveau de vie et la présence d'initiatives de végétalisation..... | 265 |
| Figure 49 : <i>Jardin des Drôles d'Wazeaux et jardin des Waz'Ifs</i> | 276 |
| Figure 50 : <i>Le jardin de la montée Bonachoux</i> , un jardin de poche dans un quartier dense | 277 |
| Figure 51 : La gentrification et la végétalisation de la Guillotière par les professions artistiques | 280 |
| Figure 52 : L'avant-projet de l'espace Mazagran présenté en mars 2013 aux habitants | 282 |
| Figure 53 : Le jardin des Amaranthes, place Mazagran : une enclave verte ? | 283 |
| Figure 54 : Place de la Commune de Paris, des pieds d'arbres végétalisés..... | 286 |
| Figure 55 : Les travaux pour la végétalisation des rues Basse et Bartholomé Masurel durant l'été 2019 | 289 |
| Figure 56 : Les rues Basse et Bartholomé Masurel (Vieux-Lille) : la participation des commerçants à la végétalisation urbaine..... | 290 |
| Figure 57 : La végétalisation de la rue Paul Bert par ses commerçants : un exemple avec un restaurant-traiteur espagnol | 292 |
| Figure 58 : Le permis de végétaliser, support de publicité pour des commerçants ?..... | 293 |
| Figure 59 : Les magasins de produits biologiques, des acteurs de la végétalisation participative. | 294 |
| Figure 60 : Les maisons de ville lilloises : une localisation privilégiée pour les opérations de rue | 302 |
| Figure 61 : Montchat, végétalisation et maisons individuelles | 304 |
| Figure 62 : L'analyse en composantes principales des carreaux accueillants des initiatives habitantes de végétalisation..... | 307 |
| Figure 63 : Projection des carreaux accueillants des initiatives de végétalisation sur le plan factoriel D1 – D2, carreaux classés par profil-type | 309 |
| Figure 64 : La classification ascendante hiérarchique : quatre profils de carreaux végétalisés à Lille, Lyon et dans le treizième arrondissement de Paris | 310 |
| Figure 65 : La taille des jardins partagés : des superficies insuffisantes pour avoir une vocation alimentaire ?..... | 321 |
| Figure 66 : Face à la pollution des sols : poser un géotextile et remblayer la parcelle pour la rendre cultivable..... | 322 |
| Figure 67 : <i>Le jardin des Herbes Folles</i> à Lille : des bacs pour cultiver sur une parcelle polluée | 323 |
| Figure 68 : Un programme immobilier qui utilise la végétalisation pour se vendre. Avenue de France, Paris 13 ^e | 331 |
| Figure 69 : Scène d'apprentissage au <i>jardin des Coccinelles Sans Souci</i> (Lyon) | 334 |
| Figure 70 : Formation par un animateur des AJONC au <i>jardin André Ballet</i> | 336 |
| Figure 71 : Fiche pratique de la ville de Paris « Jardiner en automne ». Extrait de la page concernant les mois de septembre et octobre. | 337 |
| Figure 72 : <i>Jardin du Pré Santy</i> (huitième arrondissement de Lyon) | 345 |

| | |
|--|-----|
| Figure 73 : Le <i>jardin des cultures</i> , Lille Sud | 346 |
| Figure 74 : Le <i>Jardin Niwa Hanagara</i> à Moulins (Lille) | 348 |
| Figure 75 : Le square René Bayet et le <i>jardin partagé de Camille</i> condamnés pendant le confinement du printemps 2020 | 359 |
| Figure 76 : Distance aux cinq voisins les plus proches pour les opérations de rue | 363 |
| Figure 77 : La diffusion des initiatives de proche en proche dans le quartier de Montchat à Lyon | 365 |
| Figure 78 : À l'écart des grands axes : la végétalisation de la ville résidentielle | 370 |
| Figure 79 : Jardiner sur une place ou jardiner dans la rue : la contrainte de l'espace disponible | 372 |
| Figure 80 : Un carrefour en passe de devenir une place (Paris 13 ^e) | 374 |
| Figure 81 : Avant les jardins partagés, des espaces urbains délaissés ? | 380 |
| Figure 82 : Entre chiens et jardins, concurrence d'usage pour les pieds d'arbre | 381 |
| Figure 83 : Des places de parking au jardin : changement d'usage de l'espace public (place Philippe Lebon, Lille) | 383 |
| Figure 84 : Typologie des implantations de jardins partagés | 387 |
| Figure 85 : Typologie des implantations d'opérations de rue | 389 |
| Figure 86 : Des prescriptions précises pour les plantations dans les rues de Lyon | 395 |
| Figure 87 : Un impact paysager différencié en fonction des espèces plantées | 400 |
| Figure 88 : Le <i>jardin des Agrions</i> (Lille) : de la dégradation à la renaissance | 411 |
| Figure 89 : Les déchets sur l'espace public et dans les plantations | 412 |
| Figure 90 : Se protéger des chiens : quelques exemples de stratégies habitantes | 413 |
| Figure 91 : Rendre visibles les opérations de rue par un affichage dédié | 415 |
| Figure 92 : Dépôt de plainte pour vol de fleurs au pied d'un arbre | 416 |
| Figure 93 : Les opérations de rue abandonnées | 417 |
| Figure 94 : Le cycle de vie d'une initiative de végétalisation habitante : l'exemple de la place Colbert à Lyon | 422 |
| Figure 95 : Faire participer les passants à l'arrosage des plantations | 423 |
| Figure 96 : La rue Camille Desmoulins à Lille, un (bon) exemple de végétalisation habitante | 427 |
| Figure 97 : Le permis de végétaliser à Liège (Belgique) : similitudes et différences avec la France | 433 |

Table des cartes

| | |
|---|-----|
| Carte 1 : Repères de localisation à Lille | 112 |
| Carte 2 : Niveaux de vie annuel et quartier prioritaire de la Politique de la Ville à Lille | 113 |
| Carte 3 : La végétation dans l'espace public à Lille | 116 |
| Carte 4 : Repères de localisation à Lyon | 119 |
| Carte 5 : Niveaux de vie annuel et quartier prioritaire de la Politique de la Ville à Lyon | 121 |

| | |
|--|-----|
| Carte 6 : La végétation dans l'espace public à Lyon..... | 125 |
| Carte 7 : Repères de localisation dans le treizième arrondissement parisien..... | 127 |
| Carte 8 : Niveau de vie annuel et quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans le treizième arrondissement de Paris | 129 |
| Carte 9 : La végétation dans l'espace public dans le treizième arrondissement de Paris | 131 |
| Carte 10 : La densité des initiatives de végétalisation à Lille..... | 259 |
| Carte 11 : La densité des initiatives de végétalisation à Lyon | 260 |
| Carte 12 : La densité des initiatives de végétalisation dans le treizième arrondissement de Paris | 262 |
| Carte 13 : Localisation des initiatives et niveau de vie à Lille | 269 |
| Carte 14 : Localisation des initiatives et niveau de vie à Lyon | 270 |
| Carte 15 : Localisation des initiatives et niveau de vie dans le treizième arrondissement de Paris | 271 |
| Carte 16 : Wazemmes, front de gentrification lillois, et initiatives habitantes de végétalisation | 274 |
| Carte 17 : La Croix-Rousse : des jardins partagés des opérations de rue très ponctuels..... | 278 |
| Carte 18 : La Butte-aux-Cailles, une concentration de permis de végétaliser | 285 |
| Carte 19 : Les Grands Moulins, végétalisation et début de gentrification ?..... | 287 |
| Carte 20 : La part des ménages propriétaires et des ménages en maison individuelle par rapport à la localisation des initiatives de végétalisation à Lille..... | 297 |
| Carte 21 : La part des ménages propriétaires et des ménages en maison individuelle par rapport à la localisation des initiatives de végétalisation à Lyon..... | 299 |
| Carte 22 : La part des ménages propriétaires et des ménages en maison individuelle par rapport à la localisation des initiatives de végétalisation dans le treizième arrondissement de Paris | 300 |
| Carte 23 : Lille, des quartiers végétalisés aux profils variés | 312 |
| Carte 24 : Lyon, une concentration des initiatives dans des quartiers-type..... | 313 |
| Carte 25 : Le treizième arrondissement de Paris, une distinction nette entre deux profils .. | 314 |
| Carte 26 : Gestionnaires de jardins partagés : des acteurs intermédiaires incontournables dans les quartiers les plus défavorisés..... | 343 |
| Carte 27 : Une diffusion spatiale par type des opérations de rue | 367 |
| Carte 28 : Diffusion des programmes municipaux de végétalisation participative dans les villes françaises..... | 430 |

Table des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Les temps de la nature urbaine à Paris..... | 40 |
| Tableau 2 : Synthèse de la typologie des jardiniers réalisée par L. Mestdagh à partir d'observations participantes dans quatre jardins partagés parisiens et de proche banlieue .. | 73 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 3 : Description des variables de la base de données FILOSOFI (INSEE, 2015) utilisées | 97 |
| Tableau 4 : Répartition des entretiens semi-directifs entre les trois terrains d'étude par nombre de personnes rencontrées | 99 |
| Tableau 5 : Répartition des catégories d'acteurs interviewés dans le corpus | 101 |
| Tableau 6 : Répartition des enquêtés selon leur genre | 102 |
| Tableau 7 : Répartition des habitants interrogés par catégories d'âge | 103 |
| Tableau 8 : Comparaison de plusieurs indicateurs statistiques des trois terrains d'étude ... | 109 |
| Tableau 9 : Durée de conventionnement des dispositifs de végétalisation | 145 |
| Tableau 10 : Exemples de contraintes à respecter pour l'installation d'une opération de rue sur le domaine public | 149 |
| Tableau 11 : Le financement des jardins partagés par la Ville de Lyon : quelques exemples. | 152 |
| Tableau 12 : Présentation synthétique du corpus de documents étudiés | 168 |
| Tableau 13 : Qui gère les jardins partagés ? | 201 |
| Tableau 14 : Uniformisation des initiatives habitantes pour les opérations de rue | 242 |
| Tableau 15 : L'inventaire quantitatif des initiatives sur les trois terrains d'étude..... | 256 |
| Tableau 16 : Répartition des initiatives de végétalisation selon le niveau vie moyen annuel par individu de leur carreau de localisation (en %) | 266 |
| Tableau 17 : Distribution spatiale des initiatives de végétalisation sur chaque terrain d'étude, comparée à la distribution théorique engendrée par un processus de Poisson (méthode du plus proche voisin)..... | 362 |

Table des encadrés

| | |
|--|-----|
| Encadré 1 : Le Réseau du Jardin dans Tous ses États (JDTSE) | 157 |
| Encadré 2 : « La nature en ville » présentée par <i>Anciela</i> | 190 |
| Encadré 3 : Les conseils des quartiers | 194 |
| Encadré 4 : La Maison du jardinage à Paris | 218 |
| Encadré 5 : Les plaintes des habitants, une réalité éprouvée sur le terrain | 225 |
| Encadré 6 : Mairie de quartier et mairie d'arrondissement | 231 |
| Encadré 7 : Les <i>48h de l'agriculture urbaine</i> , un événement qui crée du lien social ? | 329 |
| Encadré 8 : La permaculture, une pratique prisée du jardinage urbain qui divise les habitants | 341 |
| Encadré 9 : « Essaimer » les jardins partagés : un vocabulaire qui dit quelque chose du processus de diffusion | 364 |
| Encadré 10 : Les Incroyables Comestibles : de la diffusion internationale à la diffusion intra-urbaine | 368 |
| Encadré 11 : « Du vert près de chez moi » : une opération de végétalisation urbaine de proximité à Paris | 376 |
| Encadré 12 : Les roses trémières, « stars inconditionnelles des trottoirs » | 401 |

| | |
|---|-----|
| Encadré 13 : Récupérer les graines, une pratique économique et écologique | 403 |
| Encadré 14 : Un couac dans la communication : le raisin d'Amérique dans la campagne « zéro phyto » du Grand Lyon | 406 |
| Encadré 15 : « #SaccageParis », les dégradations des pieds d'arbre mises en avant sur les réseaux sociaux au printemps 2021 | 420 |

Table des matières

| | | |
|--|-----------|-----------|
| Remerciements | 3 | |
| Sommaire | 5 | |
| Liste des abréviations | 7 | |
| Introduction générale | 9 | |
| Question et hypothèses de recherche | 12 | |
| Enquêter la végétalisation urbaine participative | 13 | |
| Annonce du plan | 14 | |
| | | |
| PREMIÈRE PARTIE | | |
| | | |
| LA CONSTRUCTION D'UNE MÉTHODE ORIGINALE POUR ANALYSER DES DISPOSITIFS DE VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE | | 17 |
| | | |
| Chapitre 1 | | |
| | | |
| Croiser végétalisation urbaine et participation habitante pour étudier les inégalités intra-urbaines | 21 | |
| 1.1 La place du végétal sur les territoires urbains..... | 22 | |
| 1.1.1 La nature en ville dans les sciences sociales..... | 22 | |
| 1.1.2 De quoi est faite la nature en ville ? | 25 | |
| 1.1.3 Le jardinage de l'espace public | 35 | |
| 1.2 La ville durable : faire dialoguer végétalisation et participation..... | 41 | |
| 1.2.1 La fabrique de la ville durable..... | 41 | |
| 1.2.2 Pour une ville végétalisée | 44 | |
| 1.2.3 La participation habitante, solution pour fabriquer la ville durable ?..... | 47 | |
| 1.2.4 La construction de dispositifs participatifs de végétalisation : quel sens pour la participation habitante ? | 52 | |
| 1.3 Une entrée par les inégalités socio-spatiales urbaines | 58 | |
| 1.3.1 Les inégalités environnementales..... | 60 | |
| 1.3.2 La gentrification environnementale | 67 | |
| | | |
| Conclusion de chapitre | 76 | |
| | | |
| Chapitre 2 | | |
| | | |
| Mobiliser différents outils pour enquêter dans trois villes françaises | 79 | |
| 2.1 Construire un protocole d'enquête | 80 | |
| 2.1.1 Une démarche itérative : temporalités de la recherche | 80 | |
| 2.1.2 Construire une démarche comparative à plusieurs niveaux | 82 | |
| 2.1.3 Combiner les méthodes pour combler la littérature existante..... | 83 | |

| | | |
|-------------------------------------|---|------------|
| 2.2 | Une méthodologie structurée autour de plusieurs techniques d'enquête | 86 |
| 2.2.1 | Relever les lieux de l'enquête : passer de l'observation directe à la cartographie | 87 |
| 2.2.2 | Comprendre les pratiques : les entretiens semi-directifs et l'observation participante..... | 99 |
| 2.2.3 | La documentation produite par les acteurs du terrain : lire et prendre de la distance avec la textométrie | 106 |
| 2.3 | Trois zones d'étude pour comparer des politiques publiques en train de se faire | 108 |
| 2.3.1 | La construction d'une étude multi-située..... | 108 |
| 2.3.2 | Trois terrains en contexte métropolitain..... | 110 |
| Conclusion de chapitre..... | | 133 |
| Conclusion de la partie..... | | 135 |

DEUXIÈME PARTIE

| | |
|---|------------|
| LA MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE DISPOSITIFS PARTICIPATIFS DE VÉGÉTALISATION PAR LES VILLES | 137 |
|---|------------|

Chapitre 3

| | |
|---|------------|
| L'élaboration de politiques municipales de végétalisation participative en ville | 141 |
|---|------------|

| | | |
|-------|--|-----|
| 3.1 | L'institutionnalisation rapide d'initiatives habitantes..... | 142 |
| 3.1.1 | La mise en place d'une politique publique de végétalisation participative | 143 |
| 3.1.2 | Faire participer les habitants à la végétalisation : la construction de dispositifs participatifs municipaux | 155 |
| 3.1.3 | La diffusion et la pérennisation des projets : l'institutionnalisation comme moteur..... | 160 |
| 3.2 | Les chartes : l'outil central des dispositifs de végétalisation participative | 167 |
| 3.2.1 | Jardins partagés et opérations de rue : des lexiques différents | 170 |
| 3.2.2 | La structuration par les chartes d'un dispositif socio-technique | 171 |
| 3.2.3 | Des différenciations à l'œuvre entre les chartes et entre les villes | 175 |

| | |
|------------------------------------|------------|
| Conclusion de chapitre..... | 182 |
|------------------------------------|------------|

Chapitre 4

| | |
|---|------------|
| Vers une nouvelle gouvernance pour l'aménagement urbain : des jeux d'acteurs en construction | 185 |
|---|------------|

| | | |
|-------|--|-----|
| 4.1 | Construire la gouvernance : la place des habitants..... | 186 |
| 4.1.1 | Naissance du projet : de nombreux initiateurs potentiels..... | 187 |
| 4.1.2 | La construction du projet : de l'autonomie habitante à l'acceptabilité municipale..... | 202 |
| 4.1.3 | La prise de décision : l'apanage de la mairie | 212 |
| 4.1.4 | La gestion du projet | 214 |
| 4.1.5 | Le contrôle : la mairie ferme la boucle | 223 |
| 4.2 | Coordonner les acteurs : habitants, Ville et Métropole | 227 |
| 4.2.1 | Les habitants, nouveaux acteurs de l'aménagement urbain | 228 |
| 4.2.2 | Le mille-feuille territorial : de l'arrondissement à la métropole..... | 230 |
| 4.3 | Les limites de l'institutionnalisation | 236 |
| 4.3.1 | Une pérennisation qui n'est pas traduite dans les documents de planification. | 237 |

| | | |
|-------------------------------------|--|------------|
| 4.3.2 | La récupération politique : des initiatives qui changent de sens | 241 |
| Conclusion de chapitre..... | | 246 |
| Conclusion de la partie..... | | 249 |

TROISIÈME PARTIE

| | |
|---|------------|
| LES EFFETS INÉGAUX DE LA VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE SUR L'ESPACE URBAIN..... | 251 |
|---|------------|

Chapitre 5

| | |
|---|------------|
| Une géographie de la végétalisation participative à l'image de la ville fragmentée | 255 |
|---|------------|

| | | |
|-------|--|-----|
| 5.1 | La reproduction des inégalités socio-spatiales urbaines par les initiatives de végétalisation..... | 256 |
| 5.1.1 | Une répartition inégale des initiatives sur les territoires des municipalités | 257 |
| 5.1.2 | Quels profils économiques pour les quartiers d'implantation ? | 264 |
| 5.2 | Une végétalisation participative qui accompagne des phénomènes de gentrification..... | 272 |
| 5.2.1 | La végétalisation participative de quartiers gentrifiés ou en cours de gentrification..... | 273 |
| 5.2.2 | La gentrification commerçante, porte d'entrée de la végétalisation participative..... | 288 |
| 5.3 | Des quartiers de maisons individuelles et de propriétaires | 296 |
| 5.3.1 | Lille, les effets d'une politique municipale choisie | 301 |
| 5.3.2 | Lyon, le village de Montchat | 303 |
| 5.4 | Synthèse : Profils-type des quartiers accueillant des initiatives habitantes de végétalisation..... | 305 |
| 5.4.1 | Identifier des profils de quartiers végétalisés par leurs habitants | 306 |
| 5.4.2 | La répartition spatiale des initiatives : une géographie différenciée à l'échelle intra-urbaine et inter-urbaine | 311 |

| | |
|------------------------------------|------------|
| Conclusion de chapitre..... | 315 |
|------------------------------------|------------|

Chapitre 6

| | |
|---|------------|
| Les pratiques habitantes, vectrices d'inégalités dans la végétalisation participative..... | 317 |
|---|------------|

| | | |
|-------|--|-----|
| 6.1 | Pourquoi jardiner en ville ? | 318 |
| 6.1.1 | La fonction alimentaire des jardins : vers son oubli total | 319 |
| 6.1.2 | Jardiner pour jardiner : un air de campagne en ville | 324 |
| 6.1.3 | Rencontrer ses voisins : l'effet village..... | 325 |
| 6.1.4 | Aménager son lieu de vie pour le rendre plus agréable | 329 |
| 6.2 | Les normes du jardinage ou comment invisibiliser de potentiels participants..... | 332 |
| 6.2.1 | L'absence de compétences en jardinage comme point commun des habitants | 332 |
| 6.2.2 | La norme des savoirs comme discrimination potentielle..... | 339 |
| 6.3 | Les jardins partagés dans les quartiers populaires : un autre modèle ? | 342 |
| 6.3.1 | Le jardin du Pré Santy (Lyon), une mobilisation habitante difficile à trouver | 345 |
| 6.3.2 | Le jardin partagé des cultures (Lille) et la concurrence des jardins familiaux | 346 |
| 6.3.3 | Le jardin Niwa Hanagara (Lille), la réussite d'une maison de quartier | 347 |

| | |
|------------------------------------|------------|
| Conclusion de chapitre..... | 350 |
| Conclusion de partie | 353 |

QUATRIÈME PARTIE

| | |
|---|------------|
| LES POTENTIELS VARIABLES DE LA VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE COMME ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENT URBAIN..... | 355 |
|---|------------|

Chapitre 7

| | |
|--|------------|
| La proximité comme motif de la participation des habitants..... | 359 |
| 7.1 La végétalisation de la ville proche | 361 |
| 7.1.1 Le voisinage comme logique de diffusion..... | 361 |
| 7.1.2 La végétalisation urbaine de proximité : pacifier la ville..... | 369 |
| 7.2 Les vides de la ville ou des espaces déjà verts ? | 377 |
| 7.2.1 Les délaissés urbains comme point d'ancrage de la végétalisation participative ?..... | 378 |
| 7.2.2 Rendre la ville moins minérale ou investir les espaces verts déjà existants..... | 385 |

| | |
|------------------------------------|------------|
| Conclusion de chapitre..... | 390 |
|------------------------------------|------------|

Chapitre 8

| | |
|---|------------|
| La participation des habitants : une incertitude sur le long terme..... | 393 |
| 8.1 Que planter ? Entre préconisations municipales et réalités du terrain | 394 |
| 8.1.1 Les critères écologiques : préconisations municipales et jardins partagés | 394 |
| 8.1.2 Esthétisme et coût : des critères paradoxaux pour les opérations de rue ?..... | 399 |
| 8.1.3 Quelle place pour les adventices et les plantes invasives ?..... | 405 |
| 8.2 Les contraintes du jardinage amateur | 408 |
| 8.2.1 Les dégradations et le risque d'abandon | 408 |
| 8.2.2 L'engagement des habitants : une valeur sûre pour les municipalités ? | 418 |
| 8.3 Une diffusion nationale et internationale du modèle | 426 |

| | |
|------------------------------------|------------|
| Conclusion de chapitre..... | 434 |
|------------------------------------|------------|

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Conclusion de partie | 437 |
|-----------------------------------|------------|

| | |
|---|------------|
| Conclusion générale..... | 439 |
| Retour sur la problématique et les hypothèses | 440 |
| Une méthodologie pour circuler entre les échelles | 441 |
| « Faire participer » : une gouvernance inédite autour de projets de végétalisation urbaine | 442 |
| Une végétalisation de l'espace public qui contribue à la fragmentation socio-spatiale des villes | 443 |
| La réussite ambivalente des programmes de végétalisation participative urbaine | 443 |
| Perspectives de recherche | 444 |

| | |
|----------------------|------------|
| Annexes | 447 |
|----------------------|------------|

| | |
|----------------------------|------------|
| Bibliographie | 466 |
|----------------------------|------------|

| | |
|-------------------------|------------|
| Webographie..... | 496 |
|-------------------------|------------|

| | |
|---------------------------------|------------|
| Revue de presse..... | 498 |
| Littérature grise | 499 |
| Lois | 503 |
| Tables..... | 505 |
| Table des matières | 513 |

Résumé

Les programmes municipaux de végétalisation participative se multiplient au sein des villes. Ils permettent aux habitants de végétaliser l'espace public, avec des jardins partagés ou des opérations de rue (jardinage de pied d'arbre, fosse dans les trottoirs, bac de culture, etc.). L'objectif de cette thèse est d'étudier ces dispositifs dans trois contextes urbains français différents, Lille, Lyon et le treizième arrondissement de Paris. Une méthode mixte croisant enquête quantitative et enquête qualitative est utilisée. Cette thèse conduit à plusieurs résultats. D'abord, la mise en place de dispositifs de végétalisation participative s'est faite à partir d'initiatives habitantes informelles, peu à peu institutionnalisées par les municipalités depuis la fin des années 1990. Ensuite, l'élaboration de ces politiques a contribué à la création d'un nouveau modèle de gouvernance, pour la co-construction d'un aménagement urbain, entre habitants et municipalité. Cependant, la participation des habitants à la végétalisation de la ville reproduit les inégalités urbaines préexistantes. Ces initiatives sont diversement réparties sur les territoires urbains et se concentrent en particulier dans les quartiers au niveau de vie moyen voire aisé. Les pratiques de jardinage des habitants prennent également part à ces inégalités en mettant en avant des normes environnementales qui peuvent se révéler discriminantes. Enfin, la végétalisation participative montre un potentiel variable dans sa contribution à la renaturation de l'espace urbain. Elle concourt à la végétalisation d'espaces publics de proximité. Toutefois, l'engagement des habitants dans le temps long reste une limite du dispositif.

Mots-clés : Végétalisation urbaine ; participation habitante ; inégalités environnementales ; aménagement et politiques publiques ; méthode mixte

Abstract

Municipal participatory greening schemes are increasing in cities. Inhabitants are allowed to green public spaces with shared gardens or street operations (gardening at the foot of trees, pits in the pavement, flowerpots, etc.). This thesis aims to study these schemes in three different French urban contexts, Lille, Lyon and the thirteenth arrondissement of Paris. We use a mixed method, combining quantitative and qualitative survey. This thesis leads to several results. Firstly, the implementation of participatory greening schemes was based on informal residents' initiatives, which have been gradually institutionalized by municipalities since the end of the 1990s. Then, the development of these policies contributed to the creation of a new model of governance, for the co-construction of urban planning, between inhabitants and the municipality. However, inhabitants' participation in the greening of the city reproduces pre-existing urban inequalities. These initiatives are unevenly distributed over the urban territories and are concentrated in neighborhoods with an average or even well-off standard of living. Inhabitants' gardening practices also contribute to these inequalities by putting forward environmental standards that can be discriminating. Finally, participatory greening shows a variable potential in its contribution to the renaturation of urban space. It contributes to the greening of local public spaces. However, the commitment of residents over the long term remains a limitation of the scheme.

Keywords: Urban greening; citizen participation; environmental justice; planning and policy; mixed method